Digitized by Google

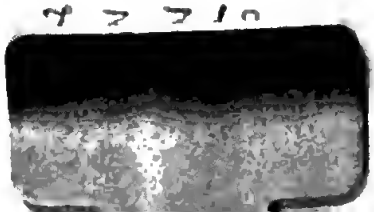

A I
7. 3. 312
24523 (Fm)

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE.

TOME XLVI.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

7.3.312
24523 (Pu)

OEUVRES
DE
VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,
NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME XLVI.

MÉLANGES. — TOME X.

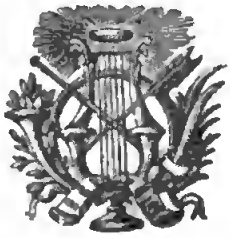

A PARIS,
CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.
LEQUIEN FILS,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.
M DCCC XXXII.

Digitized by Google

LETTRE[1]

A L'ÉVÊQUE D'ANNECY.

MONSEIGNEUR,

J'espère que non seulement vous excuserez, mais que vous approuverez une importunité qui me pèse beaucoup plus qu'à vous. Je ne comprends rien aux articles de vos lettres qui regardent mon oncle. Il fait plus de bien à la province qu'aucun homme en place n'y en a fait depuis plusieurs siècles. Il fait dessécher tous les marais qui infectent le pays; il prête de l'argent sans intérêt aux gentilshommes; il en donne aux pauvres; il établit des écoles où il n'y en a jamais eu; il défriche les terres incultes; il nourrit plus de cent personnes; il rebâtit une église. J'ose dire que la province le respecte et le chérit, et qu'il a droit d'attendre de vous autant de bonté et de considération qu'il a pour vous de déférence et de respect.

[1] Cette lettre, sans date, a été placée par feu Auger, qui la publia le premier, au milieu d'avril 1768. D'autres éditeurs l'ont mise en février de la même année. Elle me semble postérieure au 2 mai 1768, date de la 3e lettre de l'évêque d'Annecy à Voltaire. Faute d'indication suffisante, j'ai cru pouvoir la rapprocher de la pièce qui suit, et qui est du même genre. Ces deux lettres devaient trouver place dans les *OEuvres de Voltaire*, puisqu'elles sont sorties de sa plume; mais il m'a semblé que c'était aux *Mélanges* qu'il convenait de les ranger, et non à la *Correspondance*.

L'évêque, à qui madame Denis écrivit cette lettre, se nommait Biord. Il était petit-fils d'un maçon, mais n'avait pas le mortier liant: voyez ma note, tome XLIII, pages 160-161. B.

Je vous parle au nom de la province, monseigneur, pour les affaires qui vous intéressent. Nous sommes tous indignés de voir des curés qui ne savent que plaider et battre les paysans. Voilà un curé de Meyrin qui vient de perdre le septième procès à Dijon, et qui est condamné à l'amende : voilà le curé de Moens[1] qui a eu huit procès civils, et qui est actuellement à un deuxième procès criminel. Au nom de Dieu ! mettez ordre à ces scandales et à ces violences : on vous trompe bien cruellement ; croyez qu'il peut résulter des choses très funestes de la conduite violente du curé de Moens. Si vous versez des *larmes de sang*, vous empêcherez qu'un prêtre ne fasse verser le sang des chrétiens et des sujets du roi mon maître ; vous n'êtes point étranger à la France, puisqu'une grande partie de votre diocèse est en France.

Ne vous laissez point prévenir par les artifices de ceux qui croient l'honneur de leur corps intéressé à sauver un coupable, et qui ne savent pas que leur véritable honneur est de l'abandonner.

Je me flatte toujours que vous agirez en père commun, que vous n'écouterez ni la faction ni la calomnie, que vous honorerez la vertu bienfesante, et que nous nous louerons de votre justice autant que j'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Ve DENIS.

[1] Il s'appelait Ancyan : voyez la lettre de Voltaire, du 5 juin 1761, et les *Mémoires de Wagnière*, tome Ier, page 39. B.

FIN DE LA LETTRE.

LETTRE[1]

A L'ÉVÊQUE D'ANNECY[2].

MONSIEUR,

En revenant d'un assez long voyage, j'ai revu le vieillard qui m'est très cher par mille raisons, à qui je dois la plus tendre reconnaissance, et dont je vous avais parlé dans ma lettre. J'avais quelques affaires à régler avec lui pour la succession d'un de nos parents nommé M. Daumart, mousquetaire du roi, qu'il a gardé neuf ans entiers chez lui, estropié, paralytique, livré continuellement à des douleurs affreuses. Vous savez qu'il en a eu soin comme de son fils; et vous savez aussi que, quand vous passâtes à Ferney, vous ne daignâtes pas venir consoler cet infortuné, après le grand repas que le seigneur du lieu vous fit porter chez le curé.

Ce n'est pas votre méthode, monsieur, de consoler les mourants; vous vous bornez à les persécuter, eux

[1] Cette *lettre* est de juin 1769. C'est une composition de Voltaire que les éditeurs de Kehl s'étaient bien gardés de mettre dans la *Correspondance*, et qu'ils avaient placée dans les *Mélanges littéraires*. B.

[2] Le sieur Biord. Voyez, dans le XIIIe volume, les *Épîtres à Saint-Lambert* (1769), *à Horace* (1771). K. — Cette lettre est bien de Voltaire; mais elle fut signée et adressée à l'évêque d'Annecy par M. de Mauléon, qui avait long-temps servi dans le régiment du roi, et l'avait commandé en plusieurs occasions. Cet officier était cousin germain de M. de Voltaire. (*Addition de Wagnière.*)

et les vivants, autant qu'il est en vous. J'ai trouvé le parent de feu M. Daumart et le mien très malade, et ayant plus besoin de médecins que de vos lettres, qu'il m'a montrées, et qui n'ont paru que des libelles à tous ceux qui les ont vues.

Il se fesait lire à table (où il ne se met que pour recevoir ses hôtes) les sermons du P. Massillon [1], selon sa coutume. Le sermon qu'on lisait roulait sur la calomnie. Faites-vous faire la même lecture : il est triste que vous en ayez besoin.

Mais relisez surtout le portrait que fait saint Paul de la charité [2]; vous verrez s'il approuve les impostures, les délations malignes, les injures, et toutes les manœuvres de la méchanceté.

Vous n'avez pas oublié que mon parent, en rendant le pain bénit dans sa paroisse, le jour de Pâques 1768, ayant recommandé à voix basse à son curé de prier pour la reine qui était en danger, vous eûtes le malheur d'écrire à son roi qu'il avait prêché dans l'église.

Vous vous souvenez que vous eûtes l'indiscrétion (pour ne rien dire de plus fort) de publier une lettre que monsieur le comte de Saint-Florentin [3] vous écri-

[1] Dans son conte intitulé : *l'Éducation d'une jeune fille*, voyez t. XIV, Voltaire a dit :

Et le *Petit-Carême* est surtout sa lecture. B.

[2] Ire épître aux Corinthiens, chap. XIII. B.

[3] Cette lettre fait partie d'une brochure intitulée : *Confession de foi de messire François-Marie Arouet de Voltaire, seigneur de Ferney, Tourney, Prégny et Chambésy, précédée des pièces qui y ont rapport ;* Annecy, 1769, petit in-8° de IV et 47 pages. Elle est aussi dans le cinquième volume de l'*Évangile du jour*, collection dont j'ai parlé tome XLIV, page I. B.

7.3.312

vit en réponse, au nom de S. M. Très Chrétienne, avant que cette imposture ridicule fût juridiquement reconnue : vous eûtes la discrétion de ne pas montrer l'autre lettre que vous reçûtes, à ce qu'on dit, du même ministre, quand tout l'opprobre de cette accusation absurde demeura à l'accusateur.

Il eût été honnête d'avouer au moins que vous vous étiez trompé : vous pouviez vous faire un mérite de cet aveu. Vous le deviez comme chrétien, comme prêtre, comme homme.

Au lieu de prendre ce parti, vous publiâtes et vous fîtes imprimer, monsieur, la première lettre de monsieur le comte de Saint-Florentin, ministre d'état d'un roi de France, sous ce titre : *Lettre de M. de Saint-Florentin à monseigneur l'évêque d'Annecy.* C'est dommage que vous n'ayez pas mis : *A sa grandeur monseigneur l'évêque prince de Genève ;* si vous êtes *prince de Genève*, il vous faut de l'*altesse*. Avouez que vous seriez une singulière altesse[1].

Mais il n'est pas ici question de dignités, de titres, et de toutes les puérilités de la vanité, qui vous sont si chères et qui vous conviennent si peu. Il s'agit d'équité, il s'agit d'honneur : tâchez que cela vous convienne.

Si vous connaissez les premiers éléments du savoir-vivre, concevez combien il est indécent de faire publier, non seulement la lettre d'un ministre d'état, sans sa permission, mais les lettres du moindre des citoyens. C'est donc en cela seul que vous êtes homme

[1] Voyez, dans la *Correspondance*, les lettres de Biord, des 11 et 25 avril, et 2 mai 1768, et les réponses de Voltaire des 15 et 29 avril. B.

de lettres! Au lieu d'agir en pasteur qui doit exhorter, et ensuite se taire, vous commencez par calomnier, et ensuite vous faites imprimer votre petit *Commercium epistolicum*, pour vous donner la réputation d'un bel esprit savoyard. Vous y parlez d'orthographe : ne trouvez-vous pas que cela est bien épiscopal? Quand on a voulu perdre un homme innocent, savez-vous ce qui serait épiscopal? ce serait de lui demander pardon. Mais vous êtes bien loin de remplir ce devoir, et de vous repentir de votre manœuvre.

Vous lui imputez, à ce que je vois par vos lettres, des livres misérables, et jusqu'à la *Théologie portative*[1], ouvrage fait apparemment dans quelque cabaret : vous n'êtes pas obligé d'avoir du goût, mais vous êtes obligé d'être juste.

Comment avez-vous pu lui dire qu'on lui attribue la traduction du fameux *Discours de l'empereur Julien*, tandis que vous devez savoir que cette traduction, si bien faite et accompagnée de remarques judicieuses, est du chambellan du Julien de nos jours? je veux dire d'un roi victorieux et philosophe, et je ne veux dire que cela.

Comment ignorez-vous que ce livre est imprimé, débité à Berlin, et dédié au respectable beau-frère de ce grand roi et de ce grand capitaine? Souvenez-vous

[1] La *Théologie portative ou Dictionnaire abrégé de la religion chrétienne*, dont la première édition parut en 1768, est du baron d'Holbach, qui la publia sous le nom de l'*abbé Bernier*. C'est en réponse à la *Théologie portative* que le professeur Allamand, de Lausanne, composa son *Anti-Bernier*, 1770, deux volumes in-8°. B.

du fou des fables d'Esope, qui jetait des pierres à un simple citoyen. « Je ne peux vous donner que quelques oboles, lui dit le citoyen; adressez-vous à un grand seigneur, vous serez mieux payé. »

Adressez-vous donc, monsieur, au souverain que sert M. le marquis d'Argens, auteur de la traduction du *Discours de Julien*[1], et soyez sûr que vous serez payé comme vous méritez de l'être. Faites mieux, examinez devant Dieu votre conduite.

Vous avez cru pouvoir faire chasser de ses terres celui qui n'y a fait que du bien; arracher aux pauvres celui qui les fait vivre, qui rebâtit leurs maisons, qui relève leur charrue, qui encourage leurs mariages, qui par là est utile à l'état; un vieillard qui a deux fois votre âge; un homme qui devait attendre de vous d'autant plus d'égards, que toute votre famille lui a toujours été chère : votre grand-père a bâti de ses mains un pavillon de sa basse-cour; vos proches parents travaillent actuellement à ses granges; et votre cousin, nommé Mudri, a demandé depuis peu à être son fermier. Plût à Dieu qu'il l'eût été! il eût pu adoucir la mauvaise humeur qui vous dévore contre un seigneur de paroisse vertueux qui ne vous a jamais offensé, et qui ne donne à ses paroissiens que des exemples de charité, de véritable piété, de douceur, et de concorde.

Quoi! vous avez osé demander qu'on le fît sortir de ses terres, parceque des brouillons vous ont dit qu'il vous trouvait ridicule? Quoi! vous avez proposé la plus cruelle injustice au plus juste de tous les rois?

[1] Voyez ma Préface, tome XLV, page 197. B.

Sachez connaître le siècle où nous vivons, la magnanimité du roi qui nous gouverne, l'équité de ses ministres, les lois que tous les parlements soutiennent contre des entreprises aussi illicites qu'odieuses.

D'où vient que le curé du seigneur de paroisse que vous insultez chérit sa vertu, sa piété, sa charité, sa bienfesance, ses mœurs, l'ordre qui est dans sa maison et dans ses terres? d'où vient que ses vassaux et ses voisins le bénissent? d'où vient que le premier président du parlement de Bourgogne et le procureur-général le protégent? d'où vient qu'il a de même la protection déclarée du gouverneur? d'où vient que le grand pape Benoît XIV et son secrétaire des brefs, le cardinal Passionei, digne ministre d'un tel pape, l'ont honoré d'une bonté constante? et d'où vient enfin que vous êtes son seul ennemi?

Est-ce parcequ'il a remboursé à ses vassaux l'argent que vous avez exigé d'eux quand vous êtes venu faire votre visite? argent que vous ne deviez pas prendre, et que depuis il vous a été défendu de prendre en Savoie.

Celui que vous insultez, prosterné aux pieds des autels, prie Dieu pour vous, au lieu de répondre à vos injures : il n'y répondra jamais; et dans le lit de mort où il souffre (et où vous serez comme lui), il n'est ni en état ni en volonté de repousser vos outrages et vos manœuvres.

C'est ici que je dois surtout vous parler de l'impertinente *profession de foi* supposée, dans laquelle on a la bêtise de lui faire dire que *la seconde personne de la Trinité s'appelle Jésus-Christ*, comme si on ne

le savait pas; et qu'il *condamne toutes les hérésies et tous les mauvais sens qu'on leur donne*[1].

Quel sacristain ivre a jamais pu composer un pareil galimatias? Quel brouillon a pu faire dire à un séculier qu'il condamne les hérésies? Je ne crois pas que vous soyez l'auteur de cette pièce extravagante. Vous devez savoir que notre sage monarque a imposé le silence à tous ces ridicules reproches d'hérésie, par un édit solennel, enregistré dans tous nos parlements. D'ailleurs, un seigneur de paroisse qui habite auprès du canton de Berne et aux portes de Genève doit de très grands égards à ces deux républiques. Les noms d'*hérétiques*, de *huguenots*, de *papistes*, sont proscrits par nos traités. Mon parent se contente de prier Dieu pour la prospérité des Treize-Cantons et de leurs alliés, ses voisins.

S'il n'est pas de la communion de Berne, il est de sa religion, en ce que le conseil de Berne est noble et juste, bienfesant et généreux; en ce qu'il a donné des secours à la famille des Sirven[2], opprimée par un juge de village, ignorant et fanatique; entendez-vous, ignorant et fanatique? En un mot, il respecte le conseil de Berne, et laisse à vos grands théologaux le soin de le damner. Il est fermement convaincu qu'il n'appartient qu'à messieurs d'Annecy d'envoyer en enfer messieurs de Berne, de Bâle, de Zurich, et de

[1] A la suite des lettres que contient la brochure dont j'ai parlé dans ma note, page 4, est une *Profession de foi de M. de Voltaire*, qui a été réimprimée dans le tome V de l'*Évangile du jour*, et dans les *Mémoires de Wagnière*, etc., tome I, page 83. Cette *Profession de foi* supposée contient les expressions citées par Voltaire. B.

[2] Voyez tome XLII, page 388. B.

Genève : ajoutez-y le roi de Prusse, le roi d'Angleterre, celui de Danemark, les sept Provinces-Unies, la moitié de l'Allemagne, toute la Russie, la Grèce, l'Arménie, l'Abyssinie, etc., etc.

Il n'appartient, dis-je, qu'à vos semblables, et surtout à l'abbé Riballier, de juger tous ces peuples, attendu qu'il a déjà *quatre-nations*[1] sous ses ordres: mais pour mon parent et mon ami, il croit qu'il doit aimer tous les hommes, et attendre en silence le jugement de Dieu. Il est absolument incapable d'avoir fait une profession de foi si impertinente et si odieuse. Les faussaires qui l'ont rédigée et qui l'ont fait signer, long-temps après, par des gens qui n'y étaient pas, seraient repris de justice si on les traduisait devant nos tribunaux. Les fraudes qu'on appelait jadis *pieuses* ne sont plus aujourd'hui que des fraudes.

Celui qu'on fait parler s'en tient à la déclaration de foi qu'il fit étant en danger de mort, quand il fut administré malgré vous selon les lois du royaume; déclaration véritable[2], signée de lui par-devant notaire; déclaration juridique, par laquelle il vous pardonne, et qui démontre qu'il est meilleur chrétien que vous. Voilà sa profession de foi.

Vous avez été vicaire de paroisse à Paris; votre esprit turbulent s'y est signalé par des billets de confession et des refus de sacrements; soyez à l'avenir plus circonspect et plus sage. Vous êtes entre deux souverains également amis de la bienséance et de la paix;

[1] Riballier était professeur au collége des Quatre-Nations. B.

[2] Voyez cette déclaration du 31 mars 1769, dans les *Mémoires de Wagnière*, tome I, page 78. B.

une petite partie de votre diocèse est située en France; respectez ses lois, respectez surtout celles de l'humanité. Imitez les sages archevêques d'Albi [1], de Besançon [2], de Lyon [3], de Toulouse [4], de Narbonne [5], et tant d'autres pasteurs également pieux et prudents, qui savent entretenir la paix.

Si vous faites la moindre de ces démarches que vous fesiez à Paris, et qui furent réprimées, sachez qu'on prendra la défense d'un moribond dont vous voulez avancer le dernier moment. Je me charge d'implorer la justice du parlement de Bourgogne contre vous.

J'ai renoncé depuis très long-temps au métier de la guerre; mais je n'ai pas renoncé (il s'en faut beaucoup) aux devoirs qu'imposent la parenté, l'amitié, la reconnaissance à un gentilhomme qui a un cœur, et qui connaît l'honneur, très inconnu aux brouillons.

Quand vous serez rentré dans les voies de la charité, de l'honnêteté, et de la bienséance, dont vous vous êtes tant écarté, je serai alors, avec toutes les formules que votre amour-propre desire, et qui ont fait, à votre honte, le sujet de vos querelles, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, ***.

[1] Le cardinal de Bernis. B. — [2] Le cardinal de Choiseul-Beaupré. B. — [3] Malvin de Montazet; voyez tome IX, page 6. — [4] De Loménie de Brienne. B. — [5] Arthur-Richard Dillon. B.

FIN DE LA LETTRE A L'ÉVÊQUE D'ANNECY.

PROCÈS DE CLAUSTRE.

SUPPLÉMENT AUX CAUSES CÉLÈBRES[1].

INGRATITUDE, HYPOCRISIE, RAPACITÉ, ET IMPOSTURES JUGÉES.

Toutes les causes intitulées célèbres ne le sont pas; il y en a même de fort obscures, et qui ont été écrites d'une manière très conforme au sujet[2]; mais il n'est guère de procès dont la connaissance ne puisse être utile au public. Car dans le labyrinthe de nos lois, dans l'incertitude de notre jurisprudence, au milieu de tant de coutumes et de maximes qui se combattent, un arrêt solennel sert au moins de présomption en cas pareil, s'il est des cas absolument pareils.

La cause que nous traitons ici est des plus communes et des plus obscures par elle-même. Il s'agit d'un prêtre ingrat; rien n'est plus commun. Il s'agit d'un précepteur nommé Claustre; quoi de plus obscur? Mais si ce précepteur Claustre a mis le trouble dans une nombreuse famille; si son ingratitude, fortifiée

[1] Il ne peut y avoir aucun doute sur la date de cet opuscule. Les *Mémoires secrets* en parlent à la date du 13 juillet 1769. C'est donc à cette année (et non à 1770) qu'il appartient. Madame de Laborde Desmartres, ayant écrit à Voltaire pour s'en plaindre, reçut en réponse une lettre datée du 18 septembre 1769, où Voltaire dit ne pas connaître le *Supplément aux causes célèbres*: voyez cette lettre dans la *Correspondance*. B.

[2] Les *Causes célèbres et intéressantes*, 1734 et années suivantes, vingt volumes in-12, sont de Gayot de Pitaval, dont j'ai parlé, tome XX, page 175. B.

par son intérêt, a voulu s'approprier le bien d'autrui; s'il s'est servi, selon l'usage, du manteau de la religion pour soulever un fils contre son père; s'il a charitablement séduit son pupille pour lui donner sa nièce en mariage; si, devenu l'oncle de son élève, il a été assez mondain dans sa dévotion pour tenter de s'emparer, sous le nom de cet élève, du bien d'une famille entière; s'il a employé les fraudes pieuses et les dévotes calomnies pour faire réussir ses manœuvres, alors la pièce devient intéressante, malgré la bassesse du sujet; elle sert d'instruction aux pères de famille, et Claustre devient un objet digne du public, comme Tartufe qui commence par demander l'aumône à Orgon, et qui finit par le vouloir chasser de son logis.

Claustre, qui dans les factums écrits par lui-même a négligé de nous faire connaître son nom de baptême [1], s'est donné celui de Mentor, parcequ'il obtint d'être reçu chez le sieur Jean-François de Laborde, pour précepteur de ses deux enfants. L'emploi d'instituteur, de précepteur, de gouverneur, est sans doute aussi honorable que pénible. Un bon précepteur est un second père : le Mentor dont Homère parle était Minerve elle-même; mais quand on se dit un Mentor, il ne faut pas être un Sisyphe.

Après ce petit exorde, il faut une narration exacte; la voici :

Jean-François de Laborde, écuyer, né à Bayonne d'une famille ancienne et alliée à de grandes maisons,

[1] Il s'appelait André de Claustre, et était prêtre du diocèse de Lyon. B.

avait eu de son mariage avec la fille du sieur Le Vasseur, ingénieur de la marine, quinze enfants, dont dix sont morts en bas âge. Il reste aujourd'hui deux garçons et trois filles. Ainsi le sieur Claustre est réduit à ne vexer que cinq personnes en ligne directe, au lieu de quinze.

Ces cinq personnes sont Jean-Benjamin de Laborde, premier valet de chambre du roi; Jean-Louis de Laborde, qui a fait les fonctions de maréchal général des logis de l'armée, et qui est mestre-de-camp de dragons; Monique de Laborde, épouse du sieur Fontaine de Cramayel, fermier général; Élisabeth-Joséphine de Laborde, épouse du sieur Binet Demarchais, premier valet de chambre du roi, gouverneur du Louvre, major d'infanterie; Henriette de Laborde, épouse du sieur Brissard, ancien fermier général.

Le père de cette nombreuse famille n'était pas riche; mais étant né avec des talents, et ayant étudié la science économique, qui depuis a fait tant de progrès parmi nous, il fut employé par le gouvernement dans plusieurs traités de commerce, et le roi le gratifia, en 1739, d'une place de fermier général, qu'il abandonna au bout de vingt ans, pour s'occuper uniquement du bonheur de tous ses parents.

Il avait deux frères et une sœur: les frères étaient Pierre-Joseph de Laborde Desmartres, qui vit encore; l'autre, Léon de Laborde, mousquetaire, qui mourut jeune.

La sœur était Jeanne-Joséphine, mariée au sieur de Verdier, seigneur de La Flachère, dans le Lyonnais.

Jean-François de Laborde servait de père à ses deux frères et à sa sœur; il était leur conseil, ainsi que celui de tous ses amis. Ses lumières et sa probité lui avaient acquis cette considération personnelle et cette autorité que donne la vertu; tous ceux qui l'ont connu rendent ce témoignage à sa mémoire.

Non seulement il veilla avec la plus scrupuleuse attention sur l'éducation de tous ses enfants, mais il étendit les mêmes soins sur ceux de son frère, Pierre-Joseph Desmartres, marié en 1725 à une Hollandaise catholique, nommée Ditgens, parente du célèbre Van-Svieten, qui a été depuis premier médecin de l'impératrice-reine de Hongrie[1]. C'était une riche héritière qui aurait environ trois millions de bien, si ses parents, très patriotiques, avaient laissé une si grande succession sortir du pays.

Jean-François de Laborde eut la consolation de voir tous ses soins paternels réussir. Tous ses enfants se signalèrent dans le monde par des talents distingués, et eurent le bonheur de plaire.

Il n'y eut que Pierre-Joseph[2] Desmartres, son neveu, qui ne put répondre à ses empressements. Cet enfant était né avec une faiblesse d'organes qui le mit longtemps hors d'état de recevoir l'éducation ordinaire, laquelle exige une santé ferme dont dépend la faculté de s'expliquer et de concevoir. On fut obligé de le confier quelques années à sa nourrice, femme de

[1] Sur Van Swieten, qui, avec raison, n'était pas aimé de Voltaire, voyez une note des éditeurs de Kehl sur l'*Épître au roi de Danemark*, tome XIII; et mes notes, tome XLII, page 118; XLV, 54. B.

[2] Pierre-Joseph-François, né à Paris, le 19 décembre 1732. B.

bon sens et expérimentée, qui connaissait son tempérament. Lorsqu'il fut un peu fortifié, son père le mit entre les mains d'un maître de pension très intelligent, et accoutumé à diriger des enfants tardifs.

La nature n'ayant pas secondé les attentions de cet instituteur, son père Desmartres le retira chez lui à sa terre de Palerne en Auvergne. Ensuite sa tante, la dame de La Flachère, qui n'avait point d'enfants, s'en chargea comme de son fils, et le garda trois ans, tantôt à sa terre de La Flachère, tantôt à Lyon. On lui donna un précepteur qui avait 600 liv. d'appointements, et auquel on assura 300 livres de pension viagère. C'est ce même enfant, ce Pierre-Joseph de Laborde Desmartres dont l'abbé Claustre s'est emparé, et qui fait le sujet du procès.

Pendant que ses parents tâchaient de lui donner tout ce qui lui manquait, et de forcer la nature, elle accordait tout à ses cousins et à ses cousines, élevés chez son oncle Jean-François de Laborde, et ils fesaient des progrès rapides dans plus d'un art, malgré Claustre, reçu précepteur dans la maison, qui ne savait que du latin.

Claustre éleva les deux fils de Jean-François de Laborde, qui bientôt n'eurent plus besoin de lui. Il resta dans la maison comme ami, logé, nourri, meublé, chauffé, éclairé, blanchi, servi, avec 800 liv. de pension et quelques présents.

Il nous apprend dans son Mémoire, page 4, qu'il espérait une reconnaissance plus *analogue* à son état et à son goût. Qu'entend-il par ce mot grec *analogue*, mis depuis peu à la mode, et qui veut dire *convenable?*

Le sieur de Laborde ne pouvait lui donner ni évêché ni abbaye.

Claustre, se bornant aux biens purement terrestres, s'adresse à un de ses élèves, le sieur Jean-Benjamin de Laborde, fils aîné de celui qui le nourrit et le pensionne; il saisit le jour même de sa majorité pour lui faire un beau sermon sur la bienfesance, et il lui fait signer à la fin du sermon une donation de 1200 livres de rente par-devant notaire. De qui exige-t-il cette donation? d'un fils de famille qui n'avait alors aucune fortune, et qui était sous la puissance de père et de mère.

La nouvelle pension de 1200 livres fut payée quelque temps en secret au commensal qui jouissait d'ailleurs de celle de 800 livres; mais le père, dont la fortune avait essuyé des échecs considérables, ayant appris le succès du sermon de Claustre à la majorité de son fils, mécontent avec raison de cette manœuvre clandestine, fit réduire la somme à 800 livres, et s'en chargea lui-même. Le prêtre, craignant de perdre le logement, la table, et les bonnes graces d'une famille nombreuse, fut obligé de consentir à la suppression de ce premier acte de la majorité de son élève.

Jusqu'ici on ne voit aucun délit; ce n'est qu'un homme occupé de son petit intérêt personnel, qui dit, qui écrit sans cesse qu'il veut faire son salut dans la retraite, et qui cherche à rendre cette retraite commode. La justice n'a rien à punir dans cette conduite. Pour satisfaire à-la-fois sa dévotion et son goût pour les pensions de 1200 livres, en attendant mieux, il ne s'adresse plus au fils du sieur de La-

borde, mais à son gendre, le sieur de Fontaine, seigneur de la belle terre de Cramayel; il s'en fait nommer chapelain, et au lieu de se retirer du monde, comme il l'avait tant dit et tant écrit, il prend l'emploi de régisseur de la terre, à 1200 livres de gages. Ce n'est pas encore là une prévarication; un saint peut gouverner une terre, quoiqu'il ne soit pas conséquent de crier qu'on veut se mettre dans un cloître, quand on se fait premier domestique de campagne.

Il s'accoutuma si bien à mêler le spirituel au temporel, qu'il fit dès-lors le projet de retirer des dangers du monde le jeune Laborde Desmartres, qui passait pour devoir un jour posséder des millions, et qui, par la simplicité de son caractère, était en péril de son salut. Il était alors à Paris dans la propre maison de son oncle avec ses cousins. Sa mère était morte, son père s'était remarié. Le jeune homme était majeur. Voilà une belle occasion de secourir le jeune Pierre-Joseph Desmartres contre une belle-mère et contre les illusions de la fortune et des plaisirs.

Quoique les abbayes fussent très *analogues* à l'état et au goût de Claustre, il crut encore plus *analogue* de devenir le maître de tout le bien de ce facile Desmartres. C'était lui qui avait fourni un précepteur; il lui fournit bientôt un procureur. Voici comme il s'y prit.

D'abord, après deux petits stellionats faits au sieur Jean-François de Laborde, son bienfaiteur[a], il feint, en 1762, de se retirer à la Doctrine chrétienne; mais

[a] Ils sont prouvés dans le Mémoire de MM. les avocats L'Herminier, Cellier, et Tronchet.

auparavant il avait jeté dans le cœur de Desmartres les soupçons d'avoir été lésé par son père et par son oncle. Ces soupçons étaient fortifiés par le procureur qui s'était joint à lui.

Quand il vit enfin toutes ses batteries préparées, il écrivit, le 8 septembre 1762, à la dame de Laborde, femme du sieur Jean-François, fermier général : « La religion m'a principalement déterminé à cette retraite. Notre état n'est pas de vivre dans le monde : et quand l'utilité du prochain ne nous retient plus, je crois que nous ne devons pas y rester. Un prêtre n'est pas fait pour avoir toujours ses aises (il entend les prêtres sans bénéfice) : une vie sobre, dure, doit être son partage s'il veut entrer dans l'esprit de son état. Je vais vivre dans une société de bons prêtres ; tous mes vœux vont se tourner du côté de l'éternité. »

En se tournant vers l'*éternité*, il ne laissait pas de se tourner depuis long-temps vers Clermont en Auvergne, où demeurait mademoiselle sa nièce, fille d'un pauvre imprimeur nommé Boutaudon. Il fait venir à Paris mademoiselle Boutaudon, âgée alors de trente-quatre ans[1]. Il la recommande d'abord aux charités et à la protection de tous les parents et de tous les amis du sieur de Laborde. Comme la nièce ne pouvait pas demeurer à la Doctrine chrétienne, il en sort pour aller loger avec elle dans l'île Saint-Louis ; et il persuade au bon et facile Desmartres de venir s'établir dans ce quartier. « Vous demeurez, lui dit-il, auprès de votre oncle le fermier général ; rien

[1] Marie-Françoise Boutaudon était née à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 1732. B.

n'est plus dangereux pour l'innocence! les séductions du grand monde sont diaboliques. Retirez-vous dans l'île Saint-Louis, j'aurai soin de votre salut et de vos affaires. »

Desmartres se livre avec componction à ces remontrances. Le pieux Claustre lui trouve bien vite un appartement. Un heureux hasard fait rencontrer ensemble, quelque temps après, mademoiselle Boutaudon et le sieur Desmartres chez des gens de bien; le sieur Desmartres rend de fréquentes visites à la provinciale, qui prend insensiblement un intérêt véritable à Desmartres. « Ma nièce n'est pas belle, lui disait quelquefois le convertisseur Claustre, mais elle est capable de rendre un mari heureux. Elle a peu d'esprit, mais le peu qu'elle a est bon, elle conduirait ses affaires avec beaucoup de prudence; et, entre nous, je vous souhaiterais une femme semblable à elle, une épouse selon le cœur de Dieu. »

Desmartres fit de profondes réflexions sur ces ouvertures; le bon cœur de la nièce les seconda. Desmartres avoua enfin à son directeur qu'il ne pouvait vivre sans mademoiselle Boutaudon, et qu'il voulait l'épouser.

Claustre, tout étonné, lui dit qu'il ne parlait pas sérieusement. Mais, après quelques mûres réflexions, il lui conseilla, pour son bien, de prendre ce parti. Mademoiselle sa nièce, il est vrai, n'avait rien; mais son bon sens devait faire rentrer à son mari deux millions dont il avait été dépouillé dans sa minorité; ainsi elle apportait réellement deux millions en mariage. De plus, lui Claustre, devenant son oncle, était

obligé, en conscience, d'intenter un procès à toute sa famille, et de faire tous ses efforts pour la ruiner et pour la déshonorer, ce qui serait un grand avantage pour les nouveaux mariés, et le tout pour la plus grande gloire de Dieu.

D'ailleurs mademoiselle Boutaudon était d'une des meilleures maisons auvergnaques. « Du côté paternel, dit-il, dans son Mémoire, page 16, elle est sœur, fille, petite-fille d'un imprimeur du roi; et du côté maternel, son trisaïeul, Noël Claustre, avait été soldat aux gardes de Catherine de Médicis. De plus, un frère de la future était actuellement soldat; de sorte que tous les honneurs municipaux et militaires décoraient la famille. Le mal était que ce soldat risquait d'être pendu pour n'avoir pas obéi à deux sommations de revenir au régiment. Que fait Claustre? il va se jeter aux pieds de la dame Demarchais, fille de son bienfaiteur Jean-François de Laborde. Il obtient de sa générosité plus d'argent qu'il n'en faut pour acheter le congé de son neveu Boutaudon le guerrier; il garde le reste pour lui.

Enfin, le 8 avril 1766, les deux amants se marient dans la paroisse de Saint-Louis. Le sieur Desmartres avait alors trente-quatre ans; il pouvait contracter sans avertir ses parents. « Ce fut, dit Claustre, page 14, par un ordre singulier de la Providence, qui avait des desseins de justice et de miséricorde sur toutes les parties. » Il s'écrie, quelques lignes après : « Je ne conçois pas encore comment tout cela s'est opéré, mais j'ai dit souvent en moi-même, DIGITUS DEI EST HIC. » En effet, il n'eut pas de peine

à persuader au sieur Desmartres fils que la Providence jetait des yeux très attentifs sur son bien; et il eut une mission expresse de se rendre maître absolu de tout.

Dans les premiers transports de sa joie, il ne peut résister à la tentation de faire sentir son triomphe au sieur Jean-François de Laborde. Il lui écrit immédiatement après la célébration du mariage :

« MONSIEUR,

« Je suis chargé de vous annoncer un nouvel événement dans votre famille. M. votre neveu Desmartres s'est marié ce matin, et a épousé ma nièce, fille du sieur Boutaudon, imprimeur du roi à Clermont. Elle est à peu près de son âge; elle a de l'éducation, du bon sens, de l'intelligence dans les affaires : il y a lieu d'espérer qu'elle régira avec prudence les affaires de son mari, et qu'elle les défendra avec modération.

« Le sieur Delaune, procureur, est révoqué; je me mets à la tête des affaires en attendant que ma nièce en ait pu prendre connaissance; mais nous ne ferons rien sans un bon conseil.

« Serai-je assez heureux pour rétablir la bonne intelligence entre le père et le fils, entre l'oncle et le neveu? C'est ce que je desire le plus vivement, pour vous donner des marques de mon attachement.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. »

C'était un peu insulter le sieur Jean-François de Laborde et toute la famille. Mais les saints ont leurs faiblesses.

Voilà donc cet homme qui, ayant choisi une retraite chrétienne pour s'occuper uniquement de l'affaire de son salut, se met à la tête de celles du sieur Desmartres, et prend la place du procureur Delaune, pour intenter un procès criminel à presque toute la famille chez laquelle il a vécu vingt-deux ans entiers, comme le maître de la maison. Je dis un procès criminel, car c'en est un très réellement d'accuser le père et l'oncle du sieur Desmartres de l'avoir dépouillé de son bien pendant sa minorité, de l'avoir volé, de l'avoir maltraité, d'avoir soustrait des pièces. C'est là ce que le saint chicaneur impute à la famille; c'est là sa doctrine chrétienne.

L'ardeur de son zèle l'enflamme au point qu'il veut embraser de la même charité jusqu'à la dame de La Flachère, sœur des sieurs de Laborde, et jusqu'à la dame de Cramayel, fille du fermier général. Il n'est rien qu'il ne tente, il n'est point de ressort qu'il ne fasse jouer pendant le cours du procès, pour attirer les deux dames dans son parti. C'est surtout à la dame de La Flachère qu'il s'adresse; c'était une femme chrétienne, vertueuse encore plus que dévote, aimant véritablement la paix et la justice.

La lettre qu'il lui écrivit, le 14 avril 1768, dans la plus grande chaleur du procès, est curieuse et mérite l'attention des juges.

LETTRE DE L'APOTRE CLAUSTRE

A MADAME DE LA FLACHÈRE.

« Un ministre[a] du Seigneur que sa providence a

[a] Quel ministre! un précepteur, régisseur de la terre de Cramayel, à

constitué le défenseur d'un opprimé, ne doit négliger aucun des moyens humains qu'elle lui suggère pour arriver au but : il doit ne se lasser ni se rebuter de rien, quels que soient les obstacles qu'on lui oppose, les contradictions qu'on lui fasse essuyer, les dangers même auxquels il puisse être exposé : il doit, revêtu des armes de la vérité, combattre, sous l'autorité des lois, à temps et à contre-temps, à droite et à gauche[a], avec la bonne et la mauvaise réputation.

« Vous avez de la religion, vous craignez Dieu ; vous voulez lui plaire et vous sauver ; vous vaquez assidûment à la prière, aux œuvres de charité ; vous fréquentez les sacrements ; vous venez de satisfaire au devoir pascal[b], et vous l'avez sans doute fait précéder d'un examen sérieux de votre conscience. Eh quoi ! la conscience ne vous a rien reproché par rapport à M. Desmartres, votre neveu ? Vous croyez pouvoir rester neutre dans ses différents avec messieurs vos frères ?

« La nature a donné à un enfant, pour premiers défenseurs, ses père et mère ; à leur défaut, ses oncles et ses tantes. Ici le père et l'oncle sont les oppresseurs du fils : c'est donc à la tante qu'est dévolu le soin de le défendre. Oui, madame, c'est pour

douze cents livres de gages, qui séduit un fils de famille pour lui faire épouser sa nièce Boutaudon, à l'insu de ses parents !

[a] Quel ministre du Seigneur qui soutient qu'il faut plaider à contretemps avec sa mauvaise réputation !

[b] Quel ministre du Seigneur qui veut persuader à madame de La Flachère qu'elle doit entretenir le feu de la discorde dans la famille, parcequ'elle a fait ses pâques !

vous un devoir devant Dieu et devant les hommes[a]. En vain direz-vous que votre neveu vous a dispensée de ce soin en se mariant sans votre aveu; l'omission d'un devoir de bienséance, surtout l'omission étant forcée, ne saurait vous dispenser d'une obligation que la nature vous impose indépendamment de la religion.

« Par votre silence vous avez enhardi les oppresseurs; vous avez approuvé les injustices que vous ne condamniez pas; vous y avez consenti. Vous êtes donc injuste vous-même. Or, ignorez-vous, madame, que les injustes n'entreront point dans le royaume des cieux[1]? *Premier scrupule*[b].

« Vous vous croyez en sûreté de conscience en ne prenant aucune part au procès. Quelle est donc votre morale ou votre religion? *Second scrupule*[c].

« Il y aura avant la Pentecôte deux nouveaux Mémoires imprimés, lesquels seront suivis de fort près par quatre autres Mémoires, tous destinés à traiter en particulier chacune de nos prétentions : ils seront courts afin qu'ils soient lus; mais ils n'en seront pas moins forts de choses. Nous avons fait des oppositions sur les biens de M. de Laborde, et les oppositions seront converties en saisies réelles au premier

[a] Quel ministre du Seigneur qui dit que Dieu et les hommes exigent d'une tante qu'elle soutienne son neveu, qu'il a marié clandestinement malgré toute la famille!

[1] Saint Paul, Ire aux Corinthiens, VI, 9. B.

[b] Quel ministre du Seigneur qui assure que madame de La Flachère sera damnée pour n'avoir pas plaidé contre son frère!

[c] Quel ministre du Seigneur! si on n'intente point un procès infame à sa famille, on n'a point de religion.

jugement que nous aurons. Les avocats, les procureurs, les huissiers, les notaires nous consomment en frais. C'est une perte réelle, une perte énorme, une perte certaine pour votre famille; perte qui ne se réparera jamais, quels que soient les vainqueurs. Vous auriez pu la prévenir, et vous la voyez faire tranquillement! vous laissez couler l'eau sans faire aucun effort pour l'arrêter. L'incendie fait tous les jours de nouveaux progrès, et vous ne vous en mettez point en peine. Pouvez-vous croire que Dieu ne vous en demandera aucun compte? Quel aveuglement! quel oubli de la justice du Dieu que nous servons! Voilà, madame, *trois sujets de scrupule*, qu'une charité sacerdotale propose à vos méditations[a]. »

Ce n'est pas tout; il envoie cette lettre à la dame de Cramayel, au curé de Saint-Paul, et à trois ou quatre prêtres directeurs de dévotes qui ne manqueront pas de la répandre, qui formeront une pieuse cabale contre la famille Laborde, qui solliciteront les juges, qui animeront le public, en faveur de l'innocence opprimée par un fermier général. La cause va devenir celle de Dieu et celle du peuple; car on suppose toujours que ni l'un ni l'autre n'aiment les

[a] Quel ministre du Seigneur! comme il fête la Pentecôte! comme il est *fort de choses* ce petit Fontenelle! comme il mêle sagement l'inondation et l'incendie! comme il est éloquent, comme sa charité sacerdotale propose *trois scrupules* à une femme pieuse! On verra ci-dessous ses mensonges: ils surpassent de beaucoup le nombre des trois scrupules de ce saint personnage. — Fontenelle, dans sa réponse à l'évêque de Luçon, successeur de La Motte à l'académie française, le 6 mars 1732, avait appelé ce dernier un poete *fort de choses*. B.

fermiers généraux [1]. Cette manœuvre n'était pas maladroite; mais Dieu ne l'a pas bénie comme l'espérait Claustre. Ce n'est pas assez, quand il s'agit d'un compte de tutelle, de parler de piété et de dévotion; il faut des faits vrais et des calculs justes. C'est précisément ce qui a manqué au zèle de l'abbé Claustre. Il se flattait que le sieur Jean-François de Laborde, principalement attaqué dans ce procès, étant âgé de quatre-vingts ans, succomberait à la faiblesse de son âge, et à la fatigue de rassembler un tas immense de papiers oubliés depuis long-temps, et peut-être égarés. Il était sûr de compromettre le frère avec sa sœur de La Flachère, le père avec sa fille de Cramayel. Il avait l'espérance de conduire au tombeau la vieillesse du sieur Jean-François de Laborde, et celle de sa sœur la dame de La Flachère; et c'est dans cette unique vue qu'il ne s'est pas trompé. L'un et l'autre sont morts, en effet, de chagrin; mais du moins ils ne sont morts qu'après avoir pleinement confondu leur adversaire, et après avoir obtenu des arrêts contre le calomniateur. Claustre n'était pas aussi exact qu'il était zélé. Ses mensonges étaient pieux, mais ils n'étaient pas fins.

PREMIER MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il redemandait pour le mari de sa nièce Boutaudon environ deux millions dont la mère de Desmartres avait hérité en Hollande. Mais, par les comptes ju-

[1] Voltaire a souvent rappelé l'anathème de saint Matthieu contre les receveurs des impôts; voyez tome XL, page 325; XLII, 139; XLIII, 569; XLIV, 87. B.

ridiquement arrêtés, il se trouva que le bien de sa mère ne se montait à sa mort qu'à deux cent soixante-seize mille vingt livres, qui devaient être partagées entre Desmartres fils et sa sœur; et à la mort de la sœur ces deux cent soixante-seize mille vingt livres appartinrent au fils; mais sur ce bien il fallait payer au sieur Desmartres père douze mille livres de pension à lui léguées par sa femme, et trois mille livres de pension à lui léguées par sa fille avec d'autres dons. Ainsi voilà l'abbé Claustre bien loin de son compte. *Et nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis*[1].

SECOND MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il dit assez malignement que la bisaïeule de Desmartres fils, qui était hollandaise, mourut en 1728; et il le dit pour insinuer que des actes de 1729 n'étaient pas légitimes. Il ajoute que cette dame laissa une grosse succession. Il a été prouvé qu'elle était morte en 1730, que la succession était fort petite, et qu'il raisonnait fort mal.

TROISIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il fait dire à Desmartres fils qu'on ne lui a pas rendu ses papiers à sa majorité; et il a été prouvé par acte juridique, du 13 mai 1761, que tous ses papiers lui avaient été rendus.

QUATRIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il dit qu'on ne laisse jouir Desmartres fils que de dix mille livres de rente; que ce n'est pas assez pour

[1] Psaume LXXV, verset 6. B.

lui Claustre et pour sa nièce Boutaudon; qu'il comptait sur un fonds de deux millions.

A l'égard de ces deux millions, il faut bien que Claustre et sa nièce Boutaudon s'en passent; mais il a été prouvé que le sieur Desmartres fils jouissait de quatorze mille livres de rente, provenantes de l'administration sage de son père, et qu'à la mort de ce père il jouira de quinze mille livres de pension qu'il est obligé de lui faire; ce qui composera environ trente mille livres de rente au sieur Desmartres fils. C'est un bien fort honnête; il y a beaucoup de gens d'esprit dans Paris qui n'en ont pas tant, et qui n'ont pas des Claustre pour directeurs de conscience et de finances.

CINQUIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il fait dire à Desmartres fils qu'étant malade, en 1760, son père le força de faire un testament par lequel il instituait ce père son héritier universel; et il se trouve que ce testament fut fait le 11 avril 1757, dans la ville d'Aigueperse, son père étant alors à cent lieues de là; ce père Desmartres n'est point institué héritier universel, c'est l'oncle même Jean-François. Quand on a reproché à Claustre qu'il avait dit la chose qui n'est pas, il a répondu qu'on peut en user ainsi pour le bien des mineurs, que des patriarches ont fait des mensonges officieux; mais qu'en effet il a dit la vérité, puisqu'il y a un testament. Voilà le point principal; la date et le contenu ne sont que des accessoires.

SIXIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Nous passons quelques menues fraudes qui seraient

excessivement ennuyeuses, et que les curieux peuvent voir dans les Mémoires imprimés; mais en voici une importante. Il accuse le sieur de Laborde, fermier général, d'avoir volé cinquante-huit mille livres, avec les arrérages, à sa belle-sœur, la dame Desmartres, mère du complaignant.

Voici le fait. La dame Desmartres, ayant conservé quelques inclinations de la Hollande, son pays, se plaisait quelquefois à mettre de l'argent dans le commerce de Cadix. Elle fit une avance de cinquante-huit mille livres sur des effets estimés soixante-sept mille, que le sieur Jean-François de Laborde envoyait à Buenos-Ayres, en 1731. Jean-François de Laborde perdit presque tout. Il ne reçut qu'en 1751 les faibles débris de cette espèce de banqueroute, et cependant il eut la générosité, dès 1744, de rembourser les 58,000 livres avec les intérêts. Alonzo Rubio de Rivas, et Bartolomé Pinto de Ribera, chargés de la commission de vendre au Pérou les effets du sieur de Laborde, s'en étaient fort mal acquittés, malgré leurs grands noms. Je n'en suis point étonné; ces messieurs m'ont causé, à moi qui vous parle, une perte de plus de cent mille livres; mais n'ayant point affaire à un dévot, je n'ai pas essuyé de procès pour surcroît de ma perte. Claustre, au contraire, a redemandé les 58,000 livres avec les intérêts, quoiqu'ils eussent été payés, et qu'on eût la quittance. Cela est effronté; mais il ne faut s'étonner de rien.

SEPTIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Il prétend que son Desmartres fils était abandonné

de son père et de son oncle, et qu'on lui retenait son bien dans le temps même qu'il était majeur; mais une preuve qu'on ne lui retenait pas son bien, et qu'il en pouvait disposer, c'est qu'alors il se rendait caution de plusieurs emprunts que fesait son cousin Jean-Benjamin de Laborde, fils du fermier général Jean-François.

HUITIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Le prêtre ayant fait trois libelles contre le sieur Jean-François de Laborde, son bienfaiteur, en fait un quatrième contre son élève Jean-Benjamin de Laborde le fils, qui fut son bienfaiteur aussi dès qu'il eut atteint le moment de sa majorité. Dans ce libelle injurieux il étale des craintes chimériques sur les engagements pris par Pierre de Laborde Desmartres en faveur de son cousin germain Jean-Benjamin; engagements mutuels, remplis, acquittés, annulés; affaires nettes, affaires consommées. Il voudrait les faire revivre pour en faire naître quelque nouveau procès. Dans cette honnête intention, ne sachant comment s'y prendre, il avance que dans le temps du premier engagement des deux cousins, ils étaient tous deux majeurs. Il ment encore sans utilité et par pure habitude. Le premier engagement est du 18 février 1759. Or Benjamin ne fut majeur que le 5 septembre de cette année. Le lecteur se soucie fort peu, et moi aussi, du temps où les parties furent majeures; mais le public n'aime pas qu'un prêtre mente. Je hais ces meusonges sacrés plus que personne, parceque je sais ce qu'il m'en a coûté.

NEUVIÈME MENSONGE DE CLAUSTRE.

Ce bon prêtre, sachant bien que Pierre de Laborde Desmartres n'était pas si riche que Jean-François de Laborde, ancien fermier-général, a voulu s'adresser à lui plutôt qu'à Pierre: il s'est imaginé qu'il pourrait le faire passer pour tuteur des enfants de sa sœur, et pour administrateur de leur bien, afin de pouvoir tomber sur lui. Il dirigeait ainsi ses attaques contre ceux qui étaient en état de payer la plus grosse rançon. Il s'est encore trompé dans cette supposition. Les accusateurs sont obligés d'avoir doublement raison, et Claustre a toujours tort.

Voici ce qu'il demandait avec discrétion:

58000 livres qui avaient été payées.

103888 livres aussi déjà payées.

77155 livres aussi déjà payées en plusieurs articles.

Voici déjà une somme d'environ deux cent trente-neuf mille francs que ce Claustre, qui voulait passer sa vie à la Doctrine chrétienne, demandait pour lui et pour la demoiselle Boutaudon, sous le nom du sieur Desmartres fils qui n'en savait rien. Il y a encore d'autres articles; le tout monte à environ cent mille écus. Il a déjà été condamné d'une voix unanime aux requêtes du Palais sur presque tous les articles.

CONCLUSION.

Il y a deux sortes de justices, celle du barreau, et celle du public. Au barreau l'on est *débouté*, c'est-à-dire déchu de ses prétentions injustes, *debotat et debotavit;* le public juge l'hypocrisie, l'ingratitude,

l'esprit de rapacité, et le mensonge. A quoi condamne-t-il un tel coupable? il le déboute de ses prétentions à la piété et à l'honneur; il lui conseille de retourner à la Doctrine chrétienne, de ne plus apporter le glaive[1], mais la paix dans les familles, de ne plus diviser le fils et le père, la fille et la mère, la bru et la belle-mère. Cela est très bon ailleurs, mais non dans un précepteur qui reçoit des gages; chaque chose, chaque homme doit être à sa place.

Tel est le précis très informe de la cause célèbre ou non célèbre de l'abbé Claustre. Je n'ai pas l'honneur d'être de l'ordre des avocats, mais je suis de l'ordre de ceux qui aiment la vérité et l'équité.

[1] Matthieu, x, 34, 35. B.

FIN DU PROCÈS DE CLAUSTRE.

7 3.312
24523(PN)

35

TOUT EN DIEU,

COMMENTAIRE

SUR MALEBRANCHE,

PAR L'ABBÉ DE TILLADET.

1769.

AVIS

DU NOUVEL ÉDITEUR.

L'édition originale de *Tout en Dieu* a vingt-quatre pages in-8°, sans frontispice et sans millésime. Voltaire parle de cet opuscule dans sa lettre à Dalembert, du 15 auguste 1769; Dalembert, dans la sienne, du 29 du même mois.

Deux ans après, Voltaire, dans la 7e partie de ses *Questions sur l'Encyclopédie*, donna un extrait de cet écrit; voyez tome XXX, page 68.

C'était déjà sous le nom de Tilladet que Voltaire avait donné son *Dialogue du Douteur et de l'Adorateur;* voyez t. XLI, p. 401.

BEUCHOT.

Digitized by Google

TOUT EN DIEU.

« In Deo vivimus, et movemur, et sumus. »
Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Aratus, cité et approuvé par saint Paul [1], fit cette confession de foi chez les Grecs.

Le vertueux Caton dit la même chose dans Lucain :

« Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris. »
PHARS., liv. IX, v. 580.

Malebranche est le commentateur d'Aratus, de saint Paul, et de Caton. Il a réussi en montrant les erreurs des sens et de l'imagination ; mais quand il a voulu développer cette grande vérité, que *Tout est en Dieu*, tous les lecteurs ont dit que le commentaire est plus obscur que le texte.

Avouons avec Malebranche que nous ne pouvons nous donner nos idées.

Avouons que les objets ne peuvent par eux-mêmes nous en donner ; car comment se peut-il qu'un morceau de matière ait en soi la vertu de produire dans moi une pensée?

Donc l'Être éternel, producteur de tout, produit les idées, de quelque manière que ce puisse être.

Mais qu'est-ce qu'une idée? qu'est-ce qu'une sensation, une volonté, etc.? C'est moi apercevant, moi sentant, moi voulant.

[1] *Acta apostol.*, chap. XVII, versel 28. B.

On sait enfin qu'il n'y a pas plus d'être réel appelé *idée*, que d'être réel nommé *mouvement;* mais il y a des corps mus.

De même, il n'y a point d'être réel particulier nommé *mémoire*, *imagination*, *jugement;* mais nous nous souvenons, nous imaginons, nous jugeons.

Tout cela est d'une vérité incontestable.

Lois de la nature.

Maintenant, comment l'Être éternel et formateur produit-il tous ces modes dans des corps organisés?

A-t-il mis deux êtres dans un grain de froment dont l'un fera germer l'autre? A-t-il mis deux êtres dans un cerf dont l'un fera courir l'autre? Non sans doute; mais le grain est doué de la faculté de végéter, et le cerf, de celle de courir.

Qu'est-ce que la végétation? c'est du mouvement dans la matière. Quelle est cette faculté de courir? c'est l'arrangement des muscles qui, attachés à des os, conduisent en avant d'autres os attachés à d'autres muscles.

C'est évidemment une mathématique générale qui dirige toute la nature, et qui opère toutes les productions. Le vol des oiseaux, le nagement des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues.

La formation, la nutrition, l'accroissement, le dépérissement des animaux, sont de même des effets démontrés de lois mathématiques plus compliquées.

Les sensations, les idées de ces animaux, peuvent-

elles être autre chose que des effets plus admirables de lois mathématiques plus subtiles?

Mécanique des sens.

Vous expliquez par ces lois comment un animal se meut pour aller chercher sa nourriture; vous devez donc conjecturer qu'il y a une autre loi par laquelle il a l'idée de sa nourriture, sans quoi il n'irait pas la chercher.

Dieu a fait dépendre de la mécanique toutes les actions de l'animal : donc Dieu a fait dépendre de la mécanique les sensations qui causent ces actions.

Il y a dans l'organe de l'ouïe un artifice bien sensible; c'est une hélice à tours anfractueux, qui détermine les ondulations de l'air vers une coquille formée en entonnoir. L'air, pressé dans cet entonnoir, entre dans l'os pierreux, dans le labyrinthe, dans le vestibule, dans la petite conque nommée *colimaçon;* il va frapper le tambour légèrement appuyé sur le marteau, l'enclume, et l'étrier, qui jouent légèrement en tirant ou en relâchant les fibres du tambour.

Cet artifice de tant d'organes, et de bien d'autres encore, porte les sons dans le cervelet; il y fait entrer les accords de la musique sans les confondre; il y introduit les mots qui sont les courriers des pensées, dont il reste quelquefois un souvenir qui dure autant que la vie.

Une industrie non moins merveilleuse lance dans vos yeux, sans les blesser, les traits de lumière réfléchis des objets; traits si déliés et si fins, qu'il sem-

ble qu'il n'y ait rien entre eux et le néant; traits si rapides, qu'un clin d'œil n'approche pas de leur vitesse. Ils peignent dans la rétine les tableaux dont ils apportent les contours. Ils y tracent l'image nette du quart du ciel.

Voilà des instruments qui produisent évidemment des effets déterminés et très différents en agissant sur le principe des nerfs, de sorte qu'il est impossible d'entendre par l'organe de la vue, et de voir par celui de l'ouïe.

L'Auteur de la nature aura-t-il disposé avec un art si divin ces instruments merveilleux, aura-t-il mis des rapports si étonnants entre les yeux et la lumière, entre l'air et les oreilles, pour qu'il ait encore besoin d'accomplir son ouvrage par un autre secours? La nature agit toujours par les voies les plus courtes; la longueur du procédé est une impuissance; la multiplicité des secours est une faiblesse.

Voilà tout préparé pour la vue et pour l'ouïe; tout l'est pour les autres sens avec un art aussi industrieux. Dieu sera-t-il un si mauvais artisan, que l'animal formé par lui pour voir et pour entendre ne puisse cependant ni entendre ni voir si on ne met dans lui un troisième personnage interne qui fasse seul ces fonctions? Dieu ne peut-il nous donner tout d'un coup les sensations, après nous avoir donné les instruments admirables de la sensation?

Il l'a fait, on en convient, dans tous les animaux; personne n'est assez fou pour imaginer qu'il y ait dans un lapin, dans un lévrier, un être caché qui voie, qui entende, qui flaire, qui agisse pour eux.

La foule innombrable des animaux jouit de ses sens par des lois universelles; ces lois sont communes à eux et à nous. Je rencontre un ours dans une forêt; il a entendu ma voix comme j'ai entendu son hurlement; il m'a vu avec ses yeux comme je l'ai vu avec les miens; il a l'instinct de me manger comme j'ai l'instinct de me défendre, ou de fuir. Ira-t-on me dire: Attendez, il n'a besoin que de ses organes pour tout cela; mais pour vous, c'est autre chose: ce ne sont point vos yeux qui l'ont vu, ce ne sont point vos oreilles qui l'ont entendu, ce n'est pas le jeu de vos organes qui vous dispose à l'éviter ou à le combattre; il faut consulter une petite personne qui est dans votre cervelet, sans laquelle vous ne pouvez ni voir ni entendre cet ours, ni l'éviter, ni vous défendre?

Mécanique de nos idées.

Certes, si les organes donnés par la Providence universelle aux animaux, leur suffisent, il n'y a nulle raison pour oser croire que les nôtres ne nous suffisent pas; et qu'outre l'Artisan éternel et nous, il faut encore un tiers pour opérer.

S'il y a évidemment des cas où ce tiers vous est inutile, n'est-il pas absurde au fond de l'admettre dans d'autres cas? On avoue que nous fesons une infinité de mouvements sans le secours de ce tiers. Nos yeux, qui se ferment rapidement au subit éclat d'une lumière imprévue, nos bras et nos jambes, qui s'arrangent en équilibre par la crainte d'une chute, mille autres opérations démontrent au moins qu'un tiers ne préside pas toujours à l'action de nos organes.

Examinons tous les automates dont la structure interne est à peu près semblable à la nôtre; il n'y a guère chez eux et chez nous que les nerfs de la troisième paire, et quelques-uns des autres paires qui s'insèrent dans des muscles obéissants aux desirs de l'animal; tous les autres muscles qui servent aux sens, et qui travaillent au laboratoire chimique des viscères, agissent indépendamment de sa volonté. C'est une chose admirable, sans doute, qu'il soit donné à tous les animaux d'imprimer le mouvement à tous les muscles qui servent à les faire marcher, à resserrer, à étendre, à remuer les pattes ou les bras, les griffes ou les doigts, à manger, etc., et qu'aucun animal ne soit le maître de la moindre action du cœur, du foie, des intestins, de la route du sang qui circule tout entier environ vingt-cinq fois par heure dans l'homme.

Mais s'est-on bien entendu quand on a dit qu'il y a dans l'homme un petit être qui commande à des pieds et à des mains, et qui ne peut commander au cœur, à l'estomac, au foie, et au pancréas? et ce petit être n'existe ni dans l'éléphant, ni dans le singe, qui font usage de leurs membres extérieurs tout comme nous, et qui sont esclaves de leurs viscères tout comme nous?

On a été encore plus loin; on a dit: Il n'y a nul rapport entre les corps et une idée, nul entre les corps et une sensation; ce sont choses essentiellement différentes; donc, ce serait en vain que Dieu aurait ordonné à la lumière de pénétrer dans nos yeux, et aux particules élastiques de l'air d'entrer dans nos

oreilles pour nous faire voir et entendre, si Dieu n'avait mis dans notre cerveau un être capable de recevoir ces perceptions. Cet être, a-t-on dit, doit être simple; il est pur, intangible; il est en un lieu sans occuper d'espace; il ne peut être touché, et il reçoit des impressions; il n'a rien absolument de la matière, et il est continuellement affecté par la matière.

Ensuite on a dit: ce petit personnage qui ne peut avoir aucune place, étant placé dans notre cerveau, ne peut, à la vérité, avoir par lui-même aucune sensation, aucune idée par les objets mêmes. Dieu a donc rompu cette barrière qui le sépare de la matière, et a voulu qu'il eût des sensations et des idées à l'occasion de la matière. Dieu a voulu qu'il vît quand notre rétine serait peinte, et qu'il entendît quand notre tympan serait frappé. Il est vrai que tous les animaux reçoivent leurs sensations sans les secours de ce petit être; mais il faut en donner un à l'homme; cela est plus noble; l'homme combine plus d'idées que les autres animaux, il faut donc qu'il ait ses idées et ses sensations autrement qu'eux.

Si cela est, messieurs, à quoi bon l'Auteur de la nature a-t-il pris tant de peine? si ce petit être que vous logez dans le cervelet ne peut, par sa nature, ni voir ni entendre, s'il n'y a nulle proportion entre les objets et lui, il ne fallait ni œil ni oreille. Le tambour, le marteau, l'enclume, la cornée, l'uvée, l'humeur vitrée, la rétine, étaient absolument inutiles.

Dès que ce petit personnage n'a aucune connexion, aucune analogie, aucune proportion, avec aucun arrangement de matière, cet arrangement était entiè-

rement superflu. Dieu n'avait qu'à dire : Tu auras le sentiment de la vision, de l'ouïe, du goût, de l'odorat, du tact, sans qu'il y ait aucun instrument, aucun organe.

L'opinion qu'il y a dans le cerveau humain un être, un personnage étranger qui n'est point dans les autres cerveaux, est donc au moins sujette à beaucoup de difficultés ; elle contredit toute analogie, elle multiplie les êtres sans nécessité, elle rend tout l'artifice du corps humain un ouvrage vain et trompeur.

Dieu fait tout.

Il est sûr que nous ne pouvons nous donner aucune sensation ; nous ne pouvons même en imaginer au-delà de celles que nous avons éprouvées. Que toutes les académies de l'Europe proposent un prix pour celui qui imaginera un nouveau sens, jamais on ne gagnera ce prix. Nous ne pouvons donc rien purement par nous-mêmes, soit qu'il y ait un être invisible et intangible dans notre cervelet, soit qu'il n'y en ait pas. Et il faut convenir que, dans tous les systèmes, l'Auteur de la nature nous a donné tout ce que nous avons, organes, sensations, idées, qui en sont la suite.

Puisque nous sommes ainsi sous sa main, Malebranche, malgré toutes ses erreurs, a donc raison de dire philosophiquement que nous sommes dans Dieu, et que nous voyons tout dans Dieu, comme saint Paul le dit dans le langage de la théologie, et Aratus et Caton dans celui de la morale.

Que pouvons-nous donc entendre par ces mots *voir tout en Dieu?*

Ou ce sont des paroles vides de sens, ou elles signifient que Dieu nous donne toutes nos idées.

Que veut dire recevoir une idée? Ce n'est pas nous qui la créons quand nous la recevons; donc c'est Dieu qui la crée; de même que ce n'est pas nous qui créons le mouvement, c'est Dieu qui le fait. Tout est donc une action de Dieu sur les créatures.

Comment tout est-il action de Dieu?

Il n'y a dans la nature qu'un principe universel, éternel, et agissant; il ne peut en exister deux; car ils seraient semblables ou différents. S'ils sont différents, ils se détruisent l'un l'autre; s'ils sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un. L'unité de dessein dans le grand tout, infiniment varié, annonce un seul principe; ce principe doit agir sur tout être, ou il n'est plus principe universel.

S'il agit sur tout être, il agit sur tous les modes de tout être : il n'y a donc pas un seul mouvement, un seul mode, une seule idée, qui ne soit l'effet immédiat d'une cause universelle toujours présente.

Cette cause universelle a produit le soleil et les astres immédiatement. Il serait bien étrange qu'elle ne produisît pas en nous immédiatement la perception du soleil et des astres.

Si tout est toujours effet de cette cause, comme on n'en peut douter, quand ces effets ont-ils commencé? quand la cause a commencé d'agir. Cette cause universelle est nécessairement agissante, puisqu'elle agit,

puisque l'action est son attribut, puisque tous ses attributs sont nécessaires; car s'ils n'étaient pas nécessaires, elle ne les aurait pas.

Elle a donc agi toujours. Il est aussi impossible de concevoir que l'Être éternel, essentiellement agissant par sa nature, eût été oisif une éternité entière, qu'il est impossible de concevoir l'être lumineux sans lumière.

Une cause sans effet est une chimère, une absurdité, aussi bien qu'un effet sans cause. Il y a donc eu éternellement, et il y aura toujours des effets de cette cause universelle.

Ces effets ne peuvent venir de rien; ils sont donc des émanations éternelles de cette cause éternelle.

La matière de l'univers appartient donc à Dieu tout autant que les idées, et les idées tout autant que la matière.

Dire que quelque chose est hors de lui, ce serait dire qu'il y a quelque chose hors de l'infini.

Dieu étant le principe universel de toutes les choses, toutes existent donc en lui et par lui.

Dieu inséparable de toute la nature.

Il ne faut pas inférer de là qu'il touche sans cesse à ses ouvrages par des volontés et des actions particulières. Nous fesons toujours Dieu à notre image. Tantôt nous le représentons comme un despote [1] dans son palais, ordonnant à des domestiques; tantôt comme un ouvrier occupé des roues de sa ma-

[1] Voyez, dans le présent volume, les *Adorateurs ou les louanges de Dieu*. B.

chine. Mais un homme qui fait usage de sa raison, peut-il concevoir Dieu autrement que comme principe toujours agissant? S'il a été principe une fois, il l'est donc à tout moment; car il ne peut changer de nature. La comparaison du soleil et de sa lumière avec Dieu et ses productions est sans doute imparfaite; mais enfin elle nous donne une idée, quoique très faible et fautive, d'une cause toujours subsistante, et de ses effets toujours subsistants.

Enfin, je ne prononce le nom de Dieu que comme un perroquet, ou comme un imbécile, si je n'ai pas l'idée d'une cause nécessaire, immense, agissante, présente à tous ses effets, en tout lieu, en tout temps.

On ne peut m'opposer les objections faites à Spinosa. On lui dit qu'il fesait un Dieu intelligent et brute, esprit et citrouille, loup et agneau, volant et volé, massacrant et massacré; que son Dieu n'était qu'une contradiction perpétuelle; mais ici on ne fait point Dieu l'universalité des choses : nous disons que l'universalité des choses émane de lui; et pour nous servir encore de l'indigne comparaison du soleil et de ses rayons, nous disons qu'un trait de lumière lancé du globe du soleil, et absorbé dans le plus infect des cloaques, ne peut laisser aucune souillure dans cet astre. Ce cloaque n'empêche pas que le soleil ne vivifie toute la nature dans notre globe.

On peut nous objecter encore que ce rayon est tiré de la substance même du soleil; qu'il en est une émanation, et que si les productions de Dieu sont des émanations de lui-même, elles sont des parties de

lui-même. Ainsi nous retomberions dans la crainte de donner une fausse idée de Dieu, de le composer de parties, et même de parties désunies, de parties qui se combattent. Nous répondrons ce que nous avons déjà dit [1], que notre comparaison est très imparfaite, et qu'elle ne sert qu'à former une faible image d'une chose qui ne peut être représentée par des images. Nous pourrions dire encore qu'un trait de lumière, pénétrant dans la fange, ne se mêle point avec elle, et qu'elle y conserve son essence invisible; mais il vaut mieux avouer que la lumière la plus pure ne peut représenter Dieu. La lumière émane du soleil, et tout émane de Dieu. Nous ne savons pas comment; mais nous ne pouvons, encore une fois, concevoir Dieu que comme l'Être nécessaire de qui tout émane. Le vulgaire le regarde comme un despote qui a des huissiers dans son antichambre.

Nous croyons que toutes les images sous lesquelles on a représenté ce principe universel, nécessairement existant par lui-même, nécessairement agissant dans l'étendue immense, sont encore plus erronées que la comparaison tirée du soleil et de ses rayons. On l'a peint assis sur les vents, porté dans les nuages, entouré des éclairs et des tonnerres, parlant aux éléments, soulevant les mers; tout cela n'est que l'expression de notre petitesse. Il est au fond très ridicule de placer dans un brouillard, à une demi-lieue de notre petit globe, le principe éternel de tous les millions de globes qui roulent dans l'immensité. Nos éclairs et nos tonnerres, qui sont vus et entendus quatre ou

[1] Page 47. B.

cinq lieues à la ronde tout au plus, sont de petits effets physiques perdus dans le grand tout, et c'est ce grand tout qu'il faut considérer quand c'est Dieu dont on parle.

Ce ne peut être que la même vertu qui pénètre de notre système planétaire aux autres systèmes planétaires qui sont plus éloignés mille et mille fois de nous, que notre globe ne l'est de Saturne. Les mêmes lois éternelles régissent tous les astres; car si les forces centripètes et centrifuges dominent dans notre monde, elles dominent dans le monde voisin, et ainsi dans tous les univers. La lumière de notre soleil et de Sirius doit être la même; elle doit avoir la même ténuité, la même rapidité, la même force; s'échapper également en ligne droite de tous les côtés, agir également en raison directe du carré de la distance.

Puisque la lumière des étoiles, qui sont autant de soleils, vient à nous dans un temps donné, la lumière de notre soleil parvient à elles réciproquement dans un temps donné. Puisque ces traits, ces rayons de notre soleil, se réfractent, il est incontestable que les rayons des autres soleils, dardés de même dans leurs planètes, s'y réfractent précisément de la même façon s'ils y rencontrent les mêmes milieux [1].

Puisque cette réfraction est nécessaire à la vue, il faut bien qu'il y ait dans ces planètes des êtres qui aient la faculté de voir. Il n'est pas vraisemblable que ce bel usage de la lumière soit perdu pour les autres

[1] Cette conjecture de M. de Voltaire, que la lumière des étoiles est de la même nature que celle du soleil, a été rigoureusement vérifiée par les expériences de M. l'abbé Rochon, qui est parvenu à la décomposer. K.

globes. Puisque l'instrument y est, l'usage de l'instrument doit y être aussi. Partons toujours de ces deux principes que rien n'est inutile, et que les grandes lois de la nature sont partout les mêmes; donc ces soleils innombrables, allumés dans l'espace, éclairent des planètes innombrables; donc leurs rayons y opèrent comme sur notre petit globe; donc des animaux en jouissent.

La lumière est de tous les êtres ou de tous les modes du grand Être, celui qui nous donne l'idée la plus étendue de la Divinité, tout loin qu'elle est de la représenter.

En effet, après avoir vu les ressorts de la vie des animaux de notre globe, nous ne savons pas si les habitants des autres globes ont de tels organes. Après avoir connu la pesanteur, l'élasticité, les usages de notre atmosphère, nous ignorons si les globes qui tournent autour de Sirius ou d'Aldébaram sont entourés d'un air semblable au nôtre. Notre mer salée ne nous démontre pas qu'il y ait des mers dans ces autres planètes; mais la lumière se présente partout. Nos nuits sont éclairées d'une foule de soleils. C'est la lumière qui, d'un coin de cette petite sphère sur laquelle l'homme rampe, entretient une correspondance continuelle entre tous ces univers et nous. Saturne nous voit, et nous voyons Saturne. Sirius, aperçu par nos yeux, peut aussi nous découvrir; il découvre certainement notre soleil, quoiqu'il y ait entre l'un et l'autre une distance qu'un boulet de canon, qui parcourt six cents toises par seconde, ne pourrait franchir en cent quatre milliards d'années.

La lumière est réellement un messager rapide qui court dans le grand tout de mondes en mondes. Elle a quelques propriétés de la matière, et des propriétés supérieures; et si quelque chose peut fournir une faible idée commencée, une notion imparfaite de Dieu, c'est la lumière; elle est partout comme lui; elle agit partout comme lui.

Résultat.

Il résulte, ce me semble, de toutes ces idées, qu'il y a un Être suprême, éternel, intelligent, d'où découlent en tout temps tous les êtres, et toutes les manières d'être dans l'étendue.

Si tout est émanation de cet Être suprême, la vérité, la vertu, en sont donc aussi des émanations.

Qu'est-ce que la vérité émanée de l'Être suprême? La vérité est un mot général, abstrait, qui signifie les choses vraies. Qu'est-ce qu'une chose vraie? Une chose existante, ou qui a existé, et rapportée comme telle. Or, quand je cite cette chose, je dis vrai : mon intelligence agit conformément à l'intelligence suprême.

Qu'est-ce que la vertu? Un acte de ma volonté qui fait du bien à quelqu'un de mes semblables. Cette volonté est émanée de Dieu, elle est conforme alors à son principe.

Mais le mal physique et le mal moral viennent donc aussi de ce grand Être, de cette cause universelle de tout effet?

Pour le mal physique, il n'y a pas un seul système,

pas une seule religion qui n'en fasse Dieu auteur. Que le mal vienne immédiatement ou médiatement de la première cause, cela est parfaitement égal. Il n'y a que l'absurdité du manichéisme qui sauve Dieu de l'imputation du mal; mais une absurdité ne prouve rien. La cause universelle produit les poisons comme les aliments, la douleur comme le plaisir. On ne peut en douter.

Il était donc nécessaire qu'il y eût du mal? Oui, puisqu'il y en a. Tout ce qui existe est nécessaire; car quelle raison y aurait-il de son existence?

Mais le mal moral, les crimes! Néron, Alexandre VI! Eh bien! la terre est couverte de crimes comme elle l'est d'aconit, de ciguë, d'arsenic; cela empêche-t-il qu'il y ait une cause universelle? Cette existence d'un principe dont tout émane est démontrée; je suis fâché des conséquences. Tout le monde dit : Comment sous un Dieu bon y a-t-il tant de souffrances? Et là-dessus chacun bâtit un roman métaphysique; mais aucun de ces romans ne peut nous éclairer sur l'origine des maux, et aucun ne peut ébranler cette grande vérité, que tout émane d'un principe universel.

Mais si notre raison est une portion de la raison universelle, si notre intelligence est une émanation de l'Être suprême, pourquoi cette raison ne nous éclaire-t-elle pas sur ce qui nous intéresse de si près? Pourquoi ceux qui ont découvert toutes les lois du mouvement, et la marche des lunes de Saturne, restent-ils dans une si profonde ignorance de la cause

de nos maux? C'est précisément parceque notre raison n'est qu'une très petite portion de l'intelligence du grand Être.

On peut dire hardiment, et sans blasphème, qu'il y a de petites vérités que nous savons aussi bien que lui; par exemple, que trois est la moitié de six, et même que la diagonale d'un carré partage ce carré en deux triangles égaux, etc. L'Être souverainement intelligent ne peut savoir ces petites vérités, ni plus lumineusement, ni plus clairement que nous; mais il y a une suite infinie de vérités, et l'être infini peut seul comprendre cette suite.

Nous ne pouvons être admis à tous ses secrets, de même que nous ne pouvons soulever qu'une quantité déterminée de matière.

Demander pourquoi il y a du mal sur la terre, c'est demander pourquoi nous ne vivons pas autant que les chênes.

Notre portion d'intelligence invente des lois de société bonnes ou mauvaises; elle se fait des préjugés ou utiles ou funestes; nous n'allons guère au-delà. Le grand Être est fort; mais les émanations sont nécessairement faibles. Servons-nous encore de la comparaison du soleil. Ses rayons réunis fondent les métaux; mais quand vous réunissez ceux qu'il a dardés sur le disque de la lune, ils n'excitent pas la plus légère chaleur.

Nous sommes aussi nécessairement bornés que le grand Être est nécessairement immense.

Voilà tout ce que me montre ce faible rayon de

lumière émané dans moi du soleil des esprits ; mais sachant combien ce rayon est peu de chose, je soumets incontinent cette faible lueur aux clartés supérieures de ceux qui doivent éclairer mes pas dans les ténèbres de ce monde.

FIN DE TOUT EN DIEU.

Digitized by Google

DE
LA PAIX PERPÉTUELLE,

PAR LE DOCTEUR GOODHEART.

TRADUCTION DE M. CHAMBON.

1769.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE
LA PAIX PERPÉTUELLE,

PAR LE DOCTEUR GOODHEART[1].

I.

La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes est la tolérance : la paix imaginée par un Français, nommé l'abbé de Saint-Pierre, est une chimère qui ne subsistera pas plus entre les princes qu'entre les éléphants et les rhinocéros, entre les loups et les chiens. Les animaux carnassiers se déchireront toujours à la première occasion[2].

[1] Cet écrit doit avoir suivi de très près ou précédé de très peu l'opuscule qui précède. Les *Mémoires secrets* en parlent, pour la première fois, à la date du 17 septembre 1769 : mais Dalembert en parle dans une lettre à Frédérie, du 7 août, comme d'un ouvrage déjà publié. Le nom de Goodheart est formé de deux mots anglais qui signifient bon cœur. B.

[2] Le projet d'une paix perpétuelle est absurde, non en lui-même, mais de la manière qu'il a été proposé. Il n'y aura plus de guerre d'ambition ou d'humeur, lorsque tous les hommes sauront qu'il n'y a rien à gagner dans les guerres les plus heureuses, que pour un petit nombre de généraux ou de ministres; parcequ'alors tout homme qui entreprendrait la guerre par ambition ou par humeur serait regardé comme l'ennemi de toutes les nations, et qu'au lieu de fomenter des troubles chez ses voisins, chaque peuple emploierait ses forces pour les apaiser : lorsque tous les peuples seront convaincus que l'intérêt de chacun est que le commerce soit absolument libre, il n'y aura plus de guerre de commerce; lorsque tous les hommes conviendront que si l'héritage d'un prince est contesté, c'est aux habitants de ses états à juger le procès entre les compétiteurs, il n'y aura plus de guerre pour des successions ou d'antiques prétentions. Alors les guerres devenant extrêmement rares, les auteurs des guerres

II.

Si on n'a pu bannir du monde le monstre de la guerre, on est parvenu à le rendre moins barbare : nous ne voyons plus aujourd'hui les Turcs faire égorcher un Bragadini [1], gouverneur de Famagouste, pour avoir bien défendu sa place contre eux. Si on fait un prince prisonnier, on ne le charge point de fers, on ne le plonge point dans un cachot, comme Philippe, surnommé *Auguste*, en usa avec Ferrand, comte de Flandre [2], et comme un Léopold d'Autriche traita plus lâchement encore notre Richard-Cœur-de-Lion [3]. Les supplices de Conradin [4], légitime roi de Naples, et de son cousin, ordonnés par un tyran vassal, autorisés par un prêtre souverain, ne se renouvellent plus : il n'y a plus de Louis XI surnommé *très chrétien ou Phalaris*, qui fasse bâtir des oubliettes, qui érige un taurobole dans les halles, et

étant souvent punis, on pourrait dire : Les hommes jouissent d'une paix perpétuelle, comme on dit qu'ils jouissent de la sûreté dans les états policés, quoiqu'il s'y commette quelquefois des assassinats.

L'établissement d'une diète européaue pourrait être très utile pour juger différentes contestations sur la restitution des criminels, sur les lois du commerce, sur les principes d'après lesquels doivent être décidés certains procès où l'on invoque les lois de différentes nations. Les souverains conviendraient d'un code d'après lequel ces contestations seraient décidées, et s'engageraient à se soumettre à ses décisions, ou à en appeler à leur épée; condition nécessaire pour qu'un tel tribunal puisse s'établir, puisse être durable et utile. On peut persuader à un prince qui dispose de deux cent mille hommes qu'il n'est pas de son intérêt de défendre ses droits ou ses prétentions par la force; mais il est absurde de lui proposer d'y renoncer. K.

[1] Voyez tome XVII, pages 500 et 508. B.

[2] Voyez tome XVI, page 128. B.

[3] Id. ibid., page 108. B. — [4] Id. ibid., pages 239-240. B.

qui arrose de jeunes princes souverains[a] du sang de leur père : nous ne voyons plus les horreurs de la *rose rouge* et de la *rose blanche*[1], ni les têtes couronnées tomber dans notre île sous la hache des bourreaux; l'humanité semble succéder enfin à la férocité des princes chrétiens; ils n'ont plus la coutume de faire assassiner des ambassadeurs qu'ils soupçonnent ourdir quelques trames contre leurs intérêts, ainsi que Charles-Quint fit tuer les deux ministres de François Ier, Rincon et Frégose : personne ne fait plus la guerre comme ce fameux bâtard du pape Alexandre VI, qui se servit du poison, du stylet, et de la main des bourreaux plus que de son épée : les lettres ont enfin adouci les mœurs. Il y a bien moins de cannibales dans la chrétienté qu'autrefois; c'est toujours une consolation dans l'horrible fléau de la guerre, qui ne laisse jamais l'Europe respirer vingt ans en repos.

III.

Si la guerre même est devenue moins barbare, le gouvernement de chaque état semble devenir aussi moins inhumain et plus sage. Les bons écrits faits depuis quelques années ont percé dans toute l'Europe, malgré les satellites du fanatisme qui gardaient tous les passages. La raison et la pitié ont pénétré jusqu'aux portes de l'inquisition. Les actes d'anthropophages, qu'on appelait actes de foi, ne célèbrent plus si souvent le Dieu de miséricorde à la lumière des bûchers et parmi les flots de sang répandus par

[a] C'étaient les enfants du comte d'Armagnac. — Voyez t. XVI, p. 519. B.

[1] Voyez tome XVII, pages 117-118. B.

les bourreaux. On commeuce à se repentir en Espagne d'avoir chassé les Maures qui cultivaient la terre; et s'il était questiou de révoquer aujourd'hui l'édit de Nantes, personne n'oserait proposer une injustice si funeste.

IV.

Si le monde n'était composé que d'une horde sauvage, vivant de rapines, un fripon ambitieux serait excusable peut-être de tromper cette horde pour la civiliser, et d'emprunter le secours des prêtres. Mais qu'arriverait-il ? bientôt les prêtres subjugueraient cet ambitieux lui-même; et il y aurait entre sa postérité et eux une haine éternelle, tantôt cachée, tantôt ouverte : cette manière de civiliser une nation serait en peu de temps pire que la vie sauvage. Quel homme en effet n'aimerait pas mieux aller à la chasse avec les Hottentots et les Cafres, que de vivre sous des papes tels que Sergius III, Jeau X, Jean XI, Jean XII, Sixte IV, Alexandre VI, et tant d'autres monstres de cette espèce ? Quelle nation sauvage s'est jamais souillée du sang de cent mille manichéens, comme l'impératrice Théodora ? quels Iroquois, quels Algonquins ont à se reprocher des massacres religieux tels que la Saint-Barthélemi, la guerre sainte d'Irlande, les meurtres saints de la croisade de Montfort, et cent abominations pareilles, qui ont fait de l'Europe chrétienne un vaste échafaud couvert de prêtres, de bourreaux, et de patients ? L'intolérance chrétienne a seule causé ces horribles désastres; il faut donc que la tolérance les répare.

V.

Pourquoi le monstre de l'intolérantisme habita-t-il dans la fange des cavernes habitées par les premiers chrétiens? Pourquoi, de ces cloaques où il se nourrissait, passa-t-il dans les écoles d'Alexandrie, où ces demi-chrétiens demi-juifs enseignèrent? pourquoi s'établit-il bientôt dans les chaires épiscopales, et siégea-t-il enfin sur le trône à côté des rois, qui furent obligés de lui faire place, et qui souvent furent précipités par lui du haut de leur trône? Avant que ce monstre naquît, jamais il n'y avait eu de guerres religieuses sur la terre; jamais aucune querelle sur le culte. Rien n'est plus vrai; et les plus déterminés imposteurs qui écrivent encore aujourd'hui contre la tolérance n'oseraient contrarier cette vérité.

VI.

Les Égyptiens semblent être les premiers qui ont donné l'idée de l'intolérance; tout étranger était impur chez eux, à moins qu'il ne se fît associer à leurs mystères: on était souillé en mangeant dans un plat dont il s'était servi, souillé en le touchant, souillé même quelquefois en lui parlant. Ce misérable peuple, fameux seulement pour avoir employé ses bras à bâtir les pyramides, les palais et les temples de ses tyrans, toujours subjugué par tous ceux qui vinrent l'attaquer[1], a payé bien cher son intolérantisme, et est devenu le plus méprisé de tous les peuples après les Juifs.

VII.

Les Hébreux, voisins des Égyptiens, et qui prirent

[1] Voyez les notes, tome XLI, pages 275-277; et XXVI, 436. B.

une grande partie de leurs rites, imitèrent leur intolérance, et la surpassèrent; cependant il n'est point dit dans leurs histoires que jamais le petit pays de Samarie ait fait la guerre au petit pays de Jérusalem uniquement par principe de religion. Les Hébreux juifs ne dirent point aux Samaritains : Venez sacrifier sur la montagne Moriah, ou je vous tue; les Juifs samaritains ne dirent point : Venez sacrifier à Garizim, ou je vous extermine. Ces deux peuples se détestaient comme voisins, comme hérétiques, comme gouvernés par de petits roitelets dont les intérêts étaient opposés; mais, malgré cette haine atroce, on ne voit pas que jamais un habitant de Jérusalem ait voulu contraindre un citoyen de Samarie à changer de secte : je consens qu'un imbécile me haïsse, mais je ne veux pas qu'il me subjugue et me tue. Le ministre Louvois disait aux plus savants hommes qui fussent en France : Croyez à la transsubstantiation, dont je me moque entre les bras de madame Dufresnoi, ou je vous ferai rouer. Les Juifs, tout barbares qu'ils étaient, n'ont point approché de cette abomination despotique.

VIII.

Les Tyriens donnèrent aux Juifs un grand exemple, dont cette horde, nouvellement établie auprès d'eux, ne profita pas; ils portèrent la tolérance, avec le commerce et les arts, chez toutes les nations. Les Hollandais de nos jours pourraient leur être comparés, s'ils n'avaient pas à se reprocher leur concile de Dordrecht contre les bonnes œuvres, et le sang du respectable Barneveldt, condamné à l'âge de soixante

et onze ans pour avoir *contristé au possible l'Église de Dieu*[1]. O hommes! ô monstres! des marchands calvinistes, établis dans des marais, insultent au reste de l'univers! Il est vrai qu'ils expièrent ce crime en reniant la religion chrétienne au Japon[2].

IX.

Les anciens Romains et les anciens Grecs, aussi élevés au-dessus des autres hommes que leurs successeurs sont rabaissés au-dessous, se signalèrent par la tolérance comme par les armes, par les beaux-arts, et par les lois.

Les Athéniens érigèrent un temple à Socrate, et condamnèrent à mort les juges iniques qui avaient empoisonné ce vieillard respectable, ce Barneveldt d'Athènes. Il n'y a pas un seul exemple d'un Romain persécuté pour ses opinions, jusqu'au temps où le christianisme vint combattre les dieux de l'empire. Les stoïciens et les épicuriens vivaient paisiblement ensemble. Pesez cette grande vérité, chétifs magistrats de nos pays barbares, dont les Romains furent les conquérants et les législateurs; rougissez, Séquanais, Septimaniens, Cantabres, et Allobroges.

X.

Il est constant que les Romains tolérèrent jusqu'aux infames superstitions des Égyptiens et des Juifs; et dans le temps même que Titus prenait Jérusalem, dans le temps même qu'Adrien la détruisait, les Juifs avaient dans Rome une synagogue: il leur

[1] *Contristatus valde*, I Rois, xxx, 6; II Rois, xiii, 21; I Mach., x, 68; *Contristati valde*, I Mach., xiv, 16; Matth., xviii, 31; xxvi, 22. B.

[2] Voyez tome XVIII, page 470. B.

était permis de vendre des haillons, et de célébrer leur pâque, leur pentecôte, leurs tabernacles : on les méprisait, mais on les souffrait. Pourquoi les Romains oublièrent-ils leur indulgence ordinaire jusqu'à faire mourir quelquefois des chrétiens pour lesquels ils avaient autant de mépris que pour les Juifs? Il est vrai qu'il y en eut très peu d'envoyés au supplice. Origène lui-même l'avoue dans son troisième livre contre Celse, en ces propres mots : « Il y a eu très « peu de martyrs, et encore de loin à loin ; cependant, « dit-il, les chrétiens ne négligent rien pour faire « embrasser leur religion par tout le monde; ils cou- « rent dans les villes, dans les bourgs, dans les vil- « lages. » Mais enfin il est vrai qu'il y eut quelques chrétiens d'exécutés à mort: voyons donc s'ils furent punis comme chrétiens ou comme factieux.

Faire périr un homme dans les tortures, uniquement parcequ'il ne pense pas comme nous, est une abomination dont les anthropophages mêmes ne sont pas capables. Comment donc les Romains, ces grands législateurs, auraient-ils fait une loi de ce crime? On répondra que les chrétiens ont commis tant de fois cette horreur, que les anciens Romains peuvent aussi s'en être souillés. Mais la différence est sensible. Les chrétiens, qui ont massacré une multitude innombrable de leurs frères, étaient possédés d'une violente rage de religion; ils disaient : Dieu est mort pour nous, et les hérétiques le crucifient une seconde fois : vengeons par leur sang le sang de Jésus-Christ. Les Romains n'ont jamais eu une telle extravagance. Il est évident que s'il y eut quelques

persécutions, ce fut pour réprimer un parti, et non pour abolir une religion.

XI.

Rapportons-nous-en à Tertullien lui-même. Jamais homme n'écrivit avec plus de violence; les *Philippiques* de Cicéron contre Antoine sont des compliments en comparaison des injures que cet Africain prodigue à la religion de l'empire, et des reproches qu'il fait aux mœurs de ses maîtres. On accusait les chrétiens de boire du sang, parcequ'en effet ils figuraient le sang de Jésus-Christ par le vin qu'ils buvaient dans leur cène; il récrimine en accusant les dames romaines d'avaler une liqueur plus précieuse que le sang de leurs amants, une chose que je ne puis nommer, et qui doit former un jour des hommes: *Quia futurum sanguinem lambunt.* Chap. IX.

Tertullien ne se borne pas, dans son *Apologétique*, à dire qu'il faut tolérer la religion chrétienne, il fait entendre en cent endroits qu'elle doit régner seule, qu'elle est incompatible avec les autres.

Celui qui veut être admis dans ma maison y sera reçu s'il est sage et utile; mais celui qui n'y entre que pour m'en chasser est un ennemi dont je dois me défaire. Il est évident que les chrétiens voulaient chasser les enfants de la maison; il était donc très juste de les réprimer: on ne punissait pas le christianisme, mais la faction intolérante; et encore la punissait-on si rarement qu'Origène et Tertullien, les deux plus violents déclamateurs, sont morts dans leur lit. Nous ne voyons aucun de ceux qu'on appelait papes de Rome supplicié sous les premiers césars. Ils étaient intolé-

rants et tolérés dans la capitale du monde. La misérable équivoque du mot *martyr* ne doit point faire croire que le pape Télesphore ait été supplicié. *Martyr* signifiait témoin, confesseur.

XII.

Pour bien connaître l'intolérance des premiers chrétiens, ne nous en rapportons qu'à eux-mêmes. Ouvrons ce fameux *Apologétique* de Tertullien, nous y verrons la source de la haine des deux partis. Tous deux croyaient fermement à la magie; c'était l'erreur générale de l'antiquité, depuis l'Euphrate et le Nil jusqu'au Tibre. On imputait à des êtres inconnus les maladies inconnues qui affligeaient les hommes: plus la nature était ignorée, plus le surnaturel était en vogue. Chaque peuple admettait des démons, des génies malfesants; et partout il y avait des charlatans qui se vantaient de chasser les démons avec des paroles. Les Égyptiens, les Chaldéens, les Syriens, les Juifs, les prêtres grecs et romains, avaient tous leur formule particulière. On opérait des prodiges en Égypte et en Phénicie en prononçant le mot *Iao*, *Jéhova*, de la manière dont on le prononce dans le ciel. On fesait plusieurs conjurations par le moyen du mot *Abraxas*[1]. On chassait par la parole tous les mauvais démons qui tourmentaient les hommes. Tertullien ne conteste pas le pouvoir des démons. « Apollon, « dit-il dans son chapitre XXII, devina que Crésus fe- « sait cuire dans son palais, en Lydie, une tortue « avec un agneau dans une marmite d'airain. Pour-

[1] Voyez tome XXVII, page 406. B.

« quoi en fut-il si bien informé? c'est qu'il alla en « Lydie en un clin d'œil, et qu'il en revint de même. »

Tertullien n'en savait pas assez pour nier ce ridicule oracle; il était si ignorant qu'il en rendait raison et qu'il l'expliquait. « Les démons, continue-t-il, « séjournent dans l'air entre les nuées et les astres. « Ils annoncent la pluie quand ils voient qu'elle « est prête à tomber, et ils ordonnent des remèdes « pour des maladies qu'eux-mêmes ont envoyées aux « hommes. »

Ni lui ni aucun Père de l'Église ne contestent le pouvoir de la magie; mais tous prétendent chasser les démons par un pouvoir supérieur. Tertullien s'exprime ainsi : « Qu'on amène un possédé du diable de- « vant votre tribunal : si quelque chrétien lui com- « mande de parler, ce démon avouera qu'il n'est qu'un « diable, quoique ailleurs il soit un dieu. Que votre « vierge céleste qui promet les pluies, qu'Esculape « qui guérit les hommes, comparaissent devant un « chrétien; si dans le moment il ne les force pas d'a- « vouer qu'ils sont des diables, répandez le sang de « ce chrétien téméraire. »

Quel homme sage ne sera pas convaincu, en lisant ces paroles, que Tertullien était un insensé qui voulait l'emporter sur d'autres insensés, et qui prétendait avoir le privilége exclusif du fanatisme?

XIII.

Les magistrats romains étaient, sans doute, bien excusables, aux yeux des hommes, de regarder le christianisme comme une faction dangereuse à l'empire. Ils voyaient des hommes obscurs s'assembler

secrètement, et on les entendait ensuite déclamer hautement contre tous les usages reçus à Rome. Ils avaient forgé une quantité incroyable de fausses légendes. Que pouvait penser un magistrat quand il voyait tant d'écrits supposés, tant d'impostures appelées par les chrétiens eux-mêmes *fraudes*, et colorées du nom de *fraudes pieuses? Lettres de Pilate à Tibère* sur la personne de Jésus; *Actes de Pilate; Lettres de Tibère au sénat, et du sénat à Tibère*, à propos de Jésus; *Lettres de Paul à Sénèque, et de Sénèque à Paul; Combat de Pierre et de Simon devant Néron;* prétendus vers des sibylles; plus de cinquante évangiles tous différents les uns des autres, et chacun d'eux forgé pour le canton où il était reçu; une demi-douzaine d'apocalypses qui ne contenaient que des prédictions contre Rome, etc., etc.

Quel sénateur, quel jurisconsulte n'eût pas reconnu à ces traits une faction pernicieuse? La religion chrétienne est sans doute céleste; mais aucun sénateur romain n'aurait pu le deviner.

XIV.

Un Marcel, en Afrique, jette son ceinturon par terre, brise son bâton de commandement, à la tête de sa troupe, et déclare qu'il ne veut plus servir que le Dieu des chrétiens; on fait un saint de ce séditieux!

Un diacre, nommé Laurent, au lieu de contribuer comme un citoyen aux nécessités de l'empire, au lieu de payer au préfet de Rome l'argent qu'il a promis, lui amène des borgnes et des boiteux; et on fait un saint de ce téméraire!

Polyeucte, emporté par le fanatisme le plus punis-

sable, brise les vases sacrés, les statues d'un temple où l'on rendait graces au ciel pour la victoire de l'empereur; et on fait un saint de ce perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté!

Un Théodore, imitateur d'Érostrate, brûle le temple de Cybèle dans Amasie en 305; et on fait un saint de cet iucendiaire! Les empereurs et le sénat, qui n'étaient pas illuminés par la foi, ne pouvaient donc s'empêcher de regarder le christianisme comme une secte intolérante et comme une faction téméraire qui, tôt ou tard, aurait des suites funestes au genre humain.

XV.

Un jour un Juif de bon sens et un chrétien comparurent devant un sénateur éclairé, en présence du sage Marc-Aurèle, qui voulait s'instruire de leurs dogmes. Le sénateur les interrogea l'un après l'autre.

LE SÉNATEUR AU CHRÉTIEN.

Pourquoi troublez-vous la paix de l'empire? pourquoi ne vous contentez-vous pas, comme les Syriens, les Égyptiens, et les Juifs, de pratiquer tranquillement vos rites? pourquoi voulez-vous que votre secte anéantisse toutes les autres?

LE CHRÉTIEN.

C'est qu'elle est la seule véritable. Nous adorons un Dieu juif, né dans un village de Judée, sous l'empereur Auguste, l'an de Rome 752 ou 756; son père et sa mère furent inscrits, selon le divin saint Luc, dans ce village, lorsque l'empereur fit faire le dénombrement de tout l'univers, Cyrenius étaut alors gouverneur de Syrie.

LE SÉNATEUR.

Votre Luc vous a trompés. Cyrenius ne fut gouverneur de Syrie que dix ans après l'époque dont vous parlez : c'était Quintilius Varus qui était alors proconsul de Syrie; nos annales en font foi[a]. Jamais Auguste n'eut le dessein extravagant de faire un dénombrement de l'univers : jamais même il n'y eut sous son règne un recensement entier des citoyens romains. Quand même on en aurait fait un, il n'aurait pas eu lieu en Judée, qui était gouvernée par Hérode, tributaire de l'empire, et non par des officiers de César. Le père et la mère de votre Dieu étaient, dites-vous, des habitants d'un village juif; ils n'étaient donc pas citoyens romains : ils ne pouvaient être compris dans le cens.

LE CHRÉTIEN.

Notre Dieu n'avait point de père juif. Sa mère était vierge. Ce fut Dieu même qui l'engrossa par l'opération d'un esprit, qui était Dieu aussi, sans que la mère cessât d'être pucelle. Et cela est si vrai, que trois rois ou trois philosophes vinrent d'Orient pour l'adorer dans l'étable où il naquit, conduits par une étoile nouvelle qui voyagea avec eux.

LE SÉNATEUR.

Vous voyez bien, mon pauvre homme, qu'on s'est moqué de vous. S'il avait paru alors une étoile nouvelle, nous l'aurions vue; toute la terre en aurait parlé : tous les astronomes auraient calculé ce phénomène.

[a] *Histoire romaine.*

LE CHRÉTIEN.

Cela est pourtant dans nos livres sacrés.

LE SÉNATEUR.

Montrez-moi vos livres.

LE CHRÉTIEN.

Nous ne les montrons point aux profanes, aux impies; vous êtes un profane et un impie, puisque vous n'êtes point de notre secte. Nous avons très peu de livres. Ils restent entre les mains de nos maîtres. Il faut être initié pour les lire. Je les ai lus, et si sa majesté impériale le permet, je vais vous en rendre compte en sa présence: elle verra que notre secte est la raison même.

LE SÉNATEUR.

Parlez, l'empereur vous l'ordonne, et je veux bien oublier qu'en digne chrétien que vous êtes vous m'avez appelé impie.

LE CHRÉTIEN.

Oh! seigneur, impie n'est pas une injure; cela peut signifier un homme de bien qui a le malheur de n'être pas de notre avis. Mais, pour obéir à l'empereur, je vais dire tout ce que je sais.

Premièrement, notre Dieu naquit d'une femme pucelle, qui descendait de quatre prostituées: Bethsabée, qui se prostitua à David; Thamar, qui se prostitua à Juda le patriarche; Ruth, qui se prostitua au vieux Booz; et la fille de joie Rahab, qui se prostituait à tout le monde: le tout pour faire voir que les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes.

Secondement, vous devez savoir que notre Dieu mourut par le dernier supplice, puisque c'est vous

qui l'avez fait mettre en croix comme un esclave et un voleur; car les Juifs n'avaient pas alors le droit du glaive; c'était Pontius Pilatus qui gouvernait Jérusalem au nom de l'empereur Tibère: vous n'ignorez pas que ce Dieu ayant été pendu publiquement ressuscita secrètement; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que sa naissance, sa vie, sa mort, avaient été prédites par tous les prophètes juifs: par exemple, nous voyons clair comme le jour lorsqu'un Isaïe [1] dit, sept [a] ou quatorze cents ans avant la naissance de notre Dieu, une fille ou femme va faire un enfant qui mangera du beurre et du miel, et il s'appellera Emmanuel; cela veut dire que Jésus sera Dieu.

Il est dit, dans une de nos histoires [2], que Juda serait comme un jeune lion qui s'étendrait sur sa proie, et que la Vierge ne sortirait point des cuisses de Juda jusqu'à ce que Shilo parût. Tout l'univers avouera que chacune de ces paroles prouve que *Jésus* est Dieu. Ces autres paroles remarquables [3], *il lie son ânon à la vigne*, démontrent par surabondance de droit que *Jésus* est Dieu.

Il est vrai qu'il ne fut pas Dieu tout d'un coup, mais seulement fils de Dieu. Sa dignité a été bientôt augmentée, quand nous avons fait connaissance avec quelques platoniciens dans Alexandrie. Ils nous ont appris ce que c'était que le verbe dont nous n'avions jamais entendu parler, et que Dieu fesait tout par son *verbe*, par son *logos*; alors *Jésus* est devenu le

[1] VII, 14, 15. B.
[a] Telle est la différence entre les chronologies de la Bible.
[2] *Genèse*, XLIX, 9, 10. B. — [3] Id. ibid., 11. B.

logos de Dieu; et comme l'homme et la parole sont la même chose, il est clair que *Jésus* étant *verbe* est Dieu manifestement.

Si vous nous demandez pourquoi Dieu est venu se faire supplicier en Judée, il est avéré que c'est pour ôter le péché de la terre : car depuis son exécution, personne n'a commis la plus petite faute parmi ses élus. Or ses élus, du nombre desquels je suis, composent tout le monde; le reste est un ramas de réprouvés qui doit être compté pour rien. Le monde n'a été créé que pour les élus; notre religion remonte à l'origine du monde, car elle est fondée sur la juive qu'elle détruit, laquelle juive est fondée sur celle d'un Chaldéen, nommé Abraham : la religion d'Abraham a renchéri sur celle de Noé, que vous ne connaissez pas, et celle de Noé est une réforme de celle d'Adam et d'Ève, que les Romains connaissent encore moins. Ainsi, Dieu a changé cinq fois sa religion universelle, sans que personne en sût rien, excepté autrefois les Juifs, et excepté nous aujourd'hui, qui sommes substitués aux Juifs. Cette filiation aussi ancienne que la terre, le péché du premier homme racheté par le sang du Dieu hébreu [a], l'incarnation de ce Dieu prédite par tous les prophètes, sa mort figurée par tous les événements de l'histoire juive, ses miracles faits à la vue du monde entier, dans un coin de la Galilée, sa vie écrite hors de Jérusalem, cinquante ans après qu'il eut été supplicié à Jérusalem; le *logos* de Platon que nous avons identifié avec Jésus, enfin les enfers

[a] Le péché originel n'était point connu alors. — Voyez tome XXXI, page 325. B.

dont nous menaçons quiconque ne croira pas en lui et en nous; tout ce grand tableau de vérités lumineuses démontre que l'empire romain nous sera soumis, et que le trône des césars deviendra le trône de la religion chrétienne.

LE SÉNATEUR.

Cela pourrait arriver. La populace aime à être séduite; il y a toujours au moins cent gredins imbéciles et fanatiques contre un citoyen sage. Vous me parlez des miracles de votre Dieu : il est bien certain que si on se laisse infatuer de prophéties et de miracles joints au *logos* de Platon; si on fascine ainsi les yeux, les oreilles, et l'esprit des simples; si, à l'aide d'une métaphysique insensée, réputée divine, on échauffe l'imagination des hommes, toujours amoureux du merveilleux, certes on pourra parvenir un jour à bouleverser l'empire. Mais, dites-nous, quels sont les miracles de votre Juif-Dieu?

LE CHRÉTIEN.

Le premier est que le diable l'emporta[1] sur une montagne; le second, qu'étant à une noce de paysans où tout le monde était ivre[2], et tout le vin ayant été bu, il changea en vin l'eau qu'il fit mettre dans des cruches; mais le plus beau de tous ses miracles est qu'il envoya deux diables[3] dans le corps de deux mille cochons qui allèrent se noyer dans un lac, quoiqu'il n'y eût point de cochons dans le pays.

XVI.

Marc-Aurèle, ennuyé de ces choses divines, qui ne

[1] Matthieu, IV, 8; Luc, IV, 5. B. — [2] Jean, II, 9. B.
[3] Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13. B.

paraissaient que des bêtises à son esprit aveuglé, imposa silence au chrétien, qui aurait encore parlé long-temps. Il ordonna au Juif de s'expliquer, de lui dire en effet si la secte chrétienne était une branche de la judaïque, et ce qu'il pensait de l'une et de l'autre. Le Juif s'inclina profondément, puis leva les yeux au ciel, puis s'énonça en ces termes:

« Sacrée majesté, je vous dirai d'abord que les Juifs sont bien éloignés de vouloir dominer comme les chrétiens. Nous n'avons pas l'audace de prétendre soumettre la terre à nos opinions; trop contents d'être tolérés, nous respectons tous vos usages, sans les adopter: on ne nous voit point porter la sédition dans vos villes et dans vos camps; nous n'avons coupé le prépuce à aucun Romain, tandis que les chrétiens les baptisent. Nous croyons à Moïse, mais nous n'exhortons aucun Romain à y croire: nous sommes (du moins à présent) aussi paisibles, aussi soumis que les chrétiens sont turbulents et factieux.

« Vous voyez les beaux miracles que nos ennemis cruels imputent à leur prétendu Dieu. S'il s'agissait ici de miracles, nous vous ferions voir d'abord un serpent[1] qui parle à notre bonne mère commune; une ânesse qui parle à un prophète idolâtre[2], et ce prophète, venu pour nous maudire, nous bénissant malgré lui; nous vous ferions voir un Moïse surpassant en prodiges tous les sorciers d'un roi d'Égypte, remplissant tout un pays de grenouilles et de poux, conduisant deux ou trois millions de Juifs à pied sec

[1] *Genèse*, III, I. B. — [2] *Nombres*, XXII, 28; et XXIII, II. B.

à travers la mer Rouge[1], à l'exemple de l'ancien Bacchus; je vous montrerais un Josué, qui fait tomber une pluie de pierres sur les habitants d'un village ennemi, à onze heures du matin, et arrêtant le soleil et la lune à midi, pour avoir le temps de tuer mieux ses ennemis qui étaient déjà morts. Vous m'avouerez, sacrée majesté, que les deux mille cochons dans lesquels Jésus envoie le diable sont bien peu de chose devant le soleil et la lune de Josué, et devant la mer Rouge de Moïse; mais je ne veux point insister sur nos anciens prodiges; je veux imiter la sagesse de notre historien Flavien Josèphe, qui, en rapportant ces miracles tels qu'ils sont écrits par nos prêtres, laisse au lecteur la liberté de s'en moquer.

« Je viens à la différence qui est entre nous et les sectaires chrétiens.

« Votre sacrée majesté saura que de tout temps il s'est élevé en Égypte et en Syrie des enthousiastes qui, sans être légalement autorisés, se sont avisés de parler au nom de la divinité: nous en avons eu beaucoup parmi nous, surtout dans nos calamités; mais assurément aucun d'eux n'a prédit ni pu prédire un homme tel que Jésus. Si par impossible ils avaient prophétisé touchant cet homme, ils auraient au moins annoncé son nom, et ce nom ne se trouve dans aucun de leurs écrits; ils auraient dit que Jésus devait naître d'une femme nommée Mirja, que les chrétiens prononcent ridiculement Maria; ils auraient dit que les Romains le feraient pendre à la sollicitation du sanhédrin. Les chrétiens répondent à cette objection

[1] *Exode*, XIV, 16. B.

puissante qu'alors les prophéties auraient été trop claires, et qu'il fallait que Dieu fût caché. Quelle réponse de charlatans et de fanatiques! Quoi, si Dieu parle par la voix d'un prophète qu'il inspire, il ne parlera pas clairement! Quoi, le Dieu de vérité ne s'expliquera que par les équivoques qui appartiennent au mensonge! Cet énergumène imbécile, qui a parlé avant moi, a montré toute la turpitude de son système, en rapportant les prétendues prophéties que la secte chrétienne tâche de corrompre en faveur de Jésus par des interprétations absurdes. Les chrétiens cherchent partout des prophéties; ils poussent la démence jusqu'à trouver Jésus dans une églogue[1] de Virgile: ils ont voulu le trouver dans les vers des sibylles; et, n'en pouvant venir à bout, ils ont eu la hardiesse absurde d'en forger une en vers grecs acrostiches, qui pèchent même par la quantité; je la mets sous les yeux de votre sacrée majesté. Le Juif, à ces mots, fouillant dans sa poche sale et grasse, en tira la prédiction que saint Justin et d'autres avaient attribuée aux sibylles:

> Avec cinq pains et deux poissons[2]
> Il nourrira cinq mille hommes au désert,
> Et en ramassant les morceaux qui resteront
> Il en remplira douze paniers. »

XVII.

Marc-Aurèle leva les épaules de pitié, et le Juif continua ainsi: « Je ne dissimulerai point que, dans nos temps de calamité, nous avons attendu un libéra-

[1] La sixième. B.

[2] Voyez tome XV, page 142; XXVI, 478; XXVIII, 69. B.

teur. C'est la consolation de toutes les nations malheureuses, et surtout des peuples esclaves : nous avons toujours appelé *messie* quiconque nous a fait du bien, comme les mendiants appellent *domine*, monseigneur, ceux qui leur font quelque aumône; car nous ne devons pas ici faire les fiers, « *Nec tanta superbia victis*[1]. » Nous pouvons nous comparer à des gueux, sans rougir.

« Nous voyons dans l'histoire de nos roitelets que le Dieu du ciel et de la terre envoya un prophète[2] pour élire Jéhu, hérétique, roitelet de Sichem; et même Hazael, roi de Syrie, tous deux messies du Très-Haut: notre grand prophète Isaïe, dans son seizième capitulaire, appelle Cyrus messie; notre grand prophète Ézéchiel, dans son vingt-huitième capitulaire, appelle messie et chérubin un roi de Tyr. Hérode, connu de votre majesté, a été appelé messie.

« Messie signifie oint. Les rois juifs étaient oints; Jésus n'a jamais été oint, et nous ne voyons pas pourquoi ses disciples lui donnent le nom d'oint, de messie. Il n'y a qu'un seul de leurs historiens qui lui donne ce titre de messie, d'oint; c'est Jean[3], ou celui qui a écrit un des cinquante évangiles sous le nom de Jean : or cet évangile n'a été écrit que plus de quatre-vingts ans après la mort de Jésus : jugez quelle foi on peut avoir à un pareil ouvrage.

« Jésus était un homme de la populace, qui voulut faire le prophète comme tant d'autres : mais jamais

[1] Virgile, *Æn.*, I, 533. B.
[2] III. Rois, XIX, 15, 16. B.
[3] I, 41; et IV, 25. B.

il ne prétendit établir une loi nouvelle. Ceux qui se sont avisés d'écrire sa vie, sous le nom de Matthieu, Marc, Luc, et Jean, disent en cent endroits qu'il suivit la loi de Moïse. Il fut circoncis suivant cette loi; il allait au temple suivant cette loi. « Je suis « venu, dit-il, pour accomplir la loi qui a été donnée « par Moïse; vous avez la loi et les prophètes. La loi « de Moïse ne doit point être détruite[a]. »

« Jésus n'était donc réellement qu'un de nos Juifs prêchant la loi juive. Il est dit, dans cette loi juive, qu'elle doit être éternelle. « N'y ajoutez pas un seul « mot, et n'en ôtez pas un seul[b]. »

« Il y a plus; nous voyons dans cette loi ces propres paroles : « S'il s'élève au milieu de vous un pro- « phète, ou quelqu'un qui dise avoir eu des visions « en songe, et qu'il prédise des signes et des prodiges, « et si ces signes et ces prodiges arrivent, et s'il vous « dit : Suivons de nouveaux dieux, que ce prophète « soit puni de mort... parcequ'il a voulu vous détour- « ner de la voie que le Seigneur Dieu vous a pres- « crite... Si votre frère, ou le fils de votre mère, ou « votre fils, ou votre fille, ou votre femme, ou votre « ami, que vous aimez comme votre ame, vous dit : « Allons, servons d'autres dieux, etc., tuez-le aussi- « tôt, et que tout le peuple le frappe après vous[c]. »

« Selon tous ces préceptes, dont je ne garantis pas la douceur, Jésus devait périr par le dernier supplice,

[a] Jean, chap. XXIII. — L'évangile de saint Jean n'a que XXI chapitres: dans les chapitres VII, 19, et X, 35, on trouve le sens de ce que dit Voltaire. B.

[b] Deutéron., chap. IV, 2. — [c] Deutéron., chap. XIII.

s'il avait voulu changer quelque chose à la loi de Moïse. Mais si nous en voulons croire le propre témoignage de ceux qui ont écrit en sa faveur, nous verrons qu'il n'a été accusé devant les Romains que parcequ'il avait toujours insulté la magistrature et troublé l'ordre public. Ils disent [1] qu'il appelait continuellement les magistrats hypocrites, menteurs, calomniateurs, injustes, race de vipères, sépulcres blanchis.

« Or je demande quel est le Romain qu'on ne punirait pas, s'il allait tous les jours au pied du Capitole appeler les sénateurs sépulcres blanchis, race de vipères. On l'accusa d'avoir blasphémé [2], d'avoir battu des marchands dans le parvis du temple, d'avoir dit qu'il détruirait le temple, et qu'il le rebâtirait dans trois jours; sottises qui ne méritaient que le fouet.

« On dit qu'il fut encore accusé de s'être appelé fils de Dieu; mais les chrétiens iguorants, qui ont écrit son histoire, ne savent pas que, parmi nous, fils de Dieu signifie un homme de bien, comme fils de Bélial veut dire un méchant. Une équivoque a tout fait, et c'est à une pure logomachie que Jésus doit sa divinité. C'est ainsi que parmi ces chrétiens, celui qui ose se dire évêque de Rome prétend être au-dessus des autres évêques, parceque Jésus lui dit un jour, à ce qu'on prétend : Tu es Pierre [3], et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée.

« Certainement Jésus, malgré l'équivoque, ne son-

[1] Matthieu, XXIII. B.— [2] Jean, II, 15, 20. B.— [3] Matthieu, XVI, 18. B.

gea jamais à se faire regarder comme fils de Dieu au pied de la lettre, ainsi qu'Alexandre, Bacchus, Persée, Romulus. L'évangile attribué à Jean dit même positivement qu'il fut reconnu par Philippe et par Nathanael pour fils de Joseph, charpentier du village de Nazareth [a].

« D'autres chrétiens lui ont composé des généalogies ridicules et toutes contradictoires [1], sous le nom de Matthieu et de Luc : ils disent que Mirja ou Maria l'enfanta par l'opération d'un esprit, et en même temps ils donnent la généalogie de Joseph, son père putatif; et ces deux généalogies sont absolument différentes dans les noms et dans le nombre de ses prétendus ancêtres : il est bien sûr, sacrée majesté, qu'une imposture si énorme et si ridicule aurait été pour jamais ensevelie dans la fange où le christianisme est né, si les chrétiens n'avaient pas rencontré dans Alexandrie des platoniciens dont ils ont emprunté quelques idées, et s'ils n'avaient appuyé leurs mystères par cette philosophie dominante; c'est là ce qui les a fait réussir auprès de ceux qui se paient de grands mots et de chimères philosophiques.

« C'est avec je ne sais quelle trinité de Platon, avec je ne sais quels mystères emphatiques, touchant le verbe, qu'on en imposa à la multitude ignorante, avide de nouveautés. La morale de ces nouveaux venus n'est certainement pas meilleure que la vôtre et la nôtre; elle est même pernicieuse. On fait dire à ce

[a] Jean, chap. 1, verset 45.

[1] Voyez tome XXIX, page 537. B.

Jésus: « [a] qu'il est venu apporter la guerre, et non la « paix; [b] qu'il ne faut pas prier ses amis à dîner quand « ils sont riches; qu'il faut jeter dans un cachot celui « qui n'aura pas une belle robe au festin; qu'il faut « contraindre les passants de venir à son festin, » et cent autres bêtises atroces de la même espèce.

« Comme les livres chrétiens se contredisent à chaque page, ils lui font dire aussi qu'il faut aimer son prochain, quoique ailleurs il prononce qu'il faut haïr son père et sa mère pour être digne de lui [c]; mais par une erreur inconcevable, on trouve dans l'évangile attribué à Jean ces propres paroles: « Je fais un com- « mandement nouveau [d], c'est de vous aimer les uns « les autres. » Comment peut-il donner l'épithète de nouveau à ce commandement, puisque ce précepte est de toutes les religions, et qu'il est expressément énoncé dans la nôtre en termes infiniment plus forts: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même [e]? »

« Vous voyez, magnanime empereur, comme, dans les choses les plus raisonnables, les chrétiens introduisent l'imposture et le déraisonnement. Ils couvrent toutes leurs innovations des voiles du mystère et des apparences de la sanctification. On les voit courir de ville en ville, de bourgade en bourgade, ameuter les femmes et les filles; ils leur prêchent la fin du monde. Selon eux, le monde va finir; leur Jésus a prédit que dans la génération où il vivait [f] la terre serait détruite, et qu'il viendrait dans les nuées avec une

[a] Matth., ch. x, v. 34. — [b] Luc, ch. xiv, v. 12. — [c] Id. ibid., v. 26. — [d] Jean, chap. xiii, versel 34. — [e] Lévit., chap. xix. — [f] Luc, chap. xxi, versel 27.

grande puissance et une grande majesté. L'apostat Saul l'a prédit de même; il a écrit aux fanatiques de Thessalonique[1] qu'ils iraient avec lui dans les airs au-devant de Jésus.

« Cependant le monde dure encore; mais les chrétiens en attendent toujours la fin prochaine; ils voient déjà de nouveaux cieux et une nouvelle terre se former: deux insensés, nommés Justin et Tertullien, ont déjà vu de leurs yeux, pendant quarante nuits[a], la nouvelle Jérusalem, dont les murailles, disent-ils, avaient cinq cents lieues de tour, et dans laquelle les chrétiens doivent habiter pendant mille ans, et boire d'excellent vin d'une vigne dont chaque cep produira dix mille grappes, et chaque grappe dix mille raisins.

« Que votre majesté ne s'étonne point s'ils détestent Rome et votre empire, puisqu'ils ne comptent que sur leur nouvelle Jérusalem. Ils se font un devoir de ne jamais faire de réjouissance publique pour vos victoires; ils ne couronnent point de fleurs leurs portiques, ils disent que c'est une idolâtrie. Nous, au contraire, nous n'y manquons jamais. Vous avez daigné même recevoir nos présents; nous sommes des vaincus fidèles, et ils sont des sujets factieux. Daignez juger entre eux et nous. »

L'empereur alors se tourna vers le sénateur, et lui dit: « Je juge qu'ils sont également insensés; mais « l'empire n'a rien à craindre des Juifs, et il a tout à « redouter des chrétiens. » Marc-Aurèle ne se trompa point dans sa conjecture.

[1] Thessal., IV, 17. B. — [a] Voyez Irénée.

XVIII.

On sait assez comment les chrétiens, s'étant prodigieusement enrichis par le commerce pendant près de trois cents années, prêtèrent de l'argent à Constance Chlore, et à Constance, fils de ce Constance et d'Hélène, sa concubine. Ce ne fut pas certainement par piété qu'un monstre tel que Constantin, souillé du sang de son beau-père, de son beau-frère, de son neveu, de son fils, et de sa femme, embrassa le christianisme. L'empire dès-lors pencha visiblement vers sa ruine.

Constantin commença d'abord par établir la liberté de toutes les religions, et aussitôt les chrétiens en abusèrent étrangement. Quiconque a un peu lu sait qu'ils assassinèrent le jeune Candidien, fils de l'empereur Galérius, et l'espérance des Romains; qu'ils massacrèrent un fils de l'empereur Maximin presque au berceau, et sa fille âgée de sept ans; qu'ils noyèrent leur mère dans l'Oronte; qu'ils poursuivirent d'Antioche à Thessalonique l'impératrice Valéria, veuve de Galérius; qu'ils hachèrent son corps en pièces, et jetèrent ses membres sanglants dans la mer.

C'est ainsi que ces doux chrétiens se préparèrent au grand concile de Nicée; c'est par ces saints exploits qu'ils engagèrent le Saint-Esprit à décider, au milieu des factions, que Jésus était *omousios* à Dieu, et non pas *omoiousios*, chose très importante à l'empire romain. C'est dans la dernière partie des actes de ce concile de discorde qu'on lit le miracle opéré par le Saint-Esprit pour distinguer les livres *canoniques* des livres nommés *apocryphes*. On les met tous sur

une table, et les apocryphes tombent tous à terre.

Plût à Dieu qu'il ne fût resté sur la table que ceux qui recommandent la paix, la charité universelle, la tolérance et l'aversion pour toutes ces disputes absurdes et cruelles qui ont désolé l'Orient et l'Occident! Mais de tels livres, il n'y en avait point.

XIX.

L'esprit de contention, d'irrésolution, de division, de querelle, avait présidé au berceau de l'Église. Paul, ce persécuteur des premiers chrétiens, que son dépit contre Gamaliel son maître avait rendu chrétien lui-même; ce fougueux Paul, assassin d'Étienne, avait fait éclater l'insolence de son caractère contre Simon Barjone. Immédiatement après cette querelle, les disciples de Jésus, qui ne s'appelaient pas encore chrétiens, se divisèrent en deux partis, l'un nommé les pauvres, l'autre les nazaréens. Les pauvres, c'est-à-dire les ébionites, étaient demi-juifs, ainsi que leurs adversaires; ils voulaient retenir la loi mosaïque; les nazaréens, nommés ainsi de Jésus, originaire de Nazareth, ne voulurent point de l'*Ancien Testament*; ils ne le regardèrent que comme une figure du nouveau, une prophétie continuelle touchant Jésus, un mystère qui annonçait un nouveau mystère: cette doctrine étant beaucoup plus merveilleuse que l'autre, l'emporta à la fin; et les ébionites se confondirent avec les nazaréens.

Parmi ces chrétiens, chaque ville syrienne, égyptienne, grecque, romaine, eut sa secte qui différait des autres. Cette division dura jusqu'à Constantin: et au temps du grand concile de Nicée, tous ces petits

partis furent étouffés par les deux grandes sectes des omoiousiens et des omousiens, les premiers tenant pour Arius et Eusèbe, les seconds pour Alexandre et Athanase; et c'était le procès de l'ombre de l'âne: personne n'y comprenait rien. Constantin lui-même avait senti le ridicule de la dispute, et avait écrit aux deux partis « qu'il était honteux de se quereller pour « un sujet si frivole. » Plus la dispute était absurde, plus elle devint sanglante; une diphthongue de plus ou de moins ravagea l'empire romain trois cents années [1].

XX.

Dès le quatrième siècle, l'Église d'Orient commence à se séparer de celle d'Occident: tous les évêques orientaux assemblés à Philippopoli, en 342, excommunient l'évêque de Rome, Jules. Et la haine qui a été depuis irréconciliable entre les prêtres chrétiens qui parlent grec, et les prêtres chrétiens qui parlent latin, commence à éclater. On oppose partout concile à concile, et le Saint-Esprit, qui les inspire, ne peut empêcher que quelquefois les Pères ne se battent à coups de bâton. Le sang coule de tous côtés sous les enfants de Constantin, qui étaient des monstres de cruauté comme leur père. L'empereur Julien, le philosophe, ne peut arrêter les fureurs des chrétiens. On devrait avoir continuellement sous les yeux la cinquante-deuxième lettre de ce grand empereur.

« Sous mon prédécesseur, plusieurs chrétiens ont « été chassés, emprisonnés, persécutés; on a égorgé « une grande multitude de ceux qu'on nomme héré-

[1] Voyez tome XV, page 233. B.

« tiques, à Samosate en Paphlagonie, en Bithynie, en « Galatie, en plusieurs autres provinces; on a pillé, « on a ruiné des villes. Sous mon règne, au contraire, « les bannis ont été rappelés, les biens confisqués ont « été rendus. Cependant ils sont venus à ce point de « fureur, qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur est « plus permis d'être cruels, et de se tyranniser les uns « les autres. »

XXI.

On sait assez que l'impitoyable Théodose[1], soldat espagnol parvenu à l'empire, cruel comme Sylla et dissimulé comme Tibère, feignit d'abord de pardonner au peuple de Thessalonique, ville où il avait reçu le baptême. Ce peuple était coupable d'une sédition arrivée en 390 dans les jeux du cirque. Mais au bout de six mois, après avoir promis de tout oublier, il invita le peuple à de nouveaux jeux; et dès que le cirque fut rempli, il le fit entourer de soldats, avec ordre de massacrer tous les spectateurs, sans pardonner à un seul. On ne croit pas qu'il y ait jamais eu sur la terre une action si abominable. Cette horreur de sang froid, qui n'est que trop vraie, ne paraît pas être dans la nature humaine: mais ce qui est plus contraire encore à la nature, c'est que des soldats aient obéi, et que, pour une solde modique, ces monstres aient égorgé quinze mille personnes sans défense, vieillards, femmes, et enfants.

Quelques auteurs, pour excuser Théodose, disent qu'il n'y eut que sept mille hommes de massacrés; mais il est aussi permis d'en compter vingt mille que

[1] Surnommé le Grand, ainsi que Constantin : voyez t. XXXII, p. 357. E.

de réduire le nombre à sept. Certes il eût mieux valu que ces soldats eussent tué l'empereur Théodose, comme ils en avaient tué tant d'autres, que d'égorger quinze mille de leurs compatriotes. Le peuple romain n'avait point élu cet Espagnol pour qu'il le massacrât à son plaisir. Tout l'empire fut indigné contre lui et contre son ministre Rufin, principal instrument de cette boucherie. Il craignit que quelque nouveau concurrent ne saisît cette occasion pour lui arracher l'empire; il courut soudain en Italie, où l'horreur de son crime soulevait tous les esprits contre lui; et pour les apaiser, il s'abstint pendant quelque temps d'entrer dans l'église de Milan. Ne voilà-t-il pas une plaisante réparation! expie-t-on le sang de ses sujets en n'allant point à la messe? Toutes les histoires ecclésiastiques, toutes les déclamations sur l'autorité de l'Église, célèbrent la pénitence de Théodose; et tous les précepteurs des princes catholiques proposent encore aujourd'hui pour modèles à leurs élèves les empereurs Théodose et Constantin, c'est-à-dire les deux plus sanguinaires tyrans qui aient souillé le trône des Titus, des Trajan, des Marc-Aurèle, des Alexandre Sévère, et du philosophe Julien, qui ne sut jamais que combattre et pardonner.

XXII.

C'est sous l'empire de ce Théodose qu'un autre tyran, nommé Maxime, pour engager dans son parti les évêques espagnols, leur accorde, en 383, le sang de Priscillien et de ses adhérents[1], que ces évêques

[1] Voyez tome XVI, page 63; et XLIII, 188. B.

poursuivaient comme hérétiques. Quelle était l'hérésie de ces pauvres gens? on n'en sait que ce que leurs ennemis leur reprochaient. Ils n'étaient pas de l'avis des autres évêques; et sur cela seul, deux prélats députés par les autres vont à Trèves, où était l'empereur Maxime; ils font donner la question, en leur présence, à Priscillien et à sept prêtres, et les font périr par la main des bourreaux.

Depuis ce temps la loi s'établit dans l'Église chrétienne, que le crime horrible de n'être pas de l'avis des évêques les plus puissants serait puni par la mort; et comme l'hérésie fut jugée le plus grand des crimes, l'Église, qui abhorre le sang, livra bientôt tous les coupables aux flammes. La raison en est évidente: il est certain qu'un homme qui n'est pas de l'avis de l'évêque de Rome est brûlé éternellement dans l'autre monde[1]: Dieu est juste, l'Église de Dieu doit être juste comme lui; elle doit donc brûler dans ce monde les corps que Dieu brûle ensuite dans l'autre; c'est une démonstration de théologie.

XXIII.

C'est encore sous le règne de Théodose, en 415, que cinq cents moines, brûlants d'un divin zèle, sont appelés par saint Cyrille, pour venir égorger dans Alexandrie tous ceux qui ne croient pas en notre Seigneur Jésus. Ils soulèvent le peuple; ils blessent à coups de pierres le gouverneur, qui était assez insolent pour vouloir contenir leur saint emportement. Il y avait alors dans Alexandrie une fille nommée Hy-

[1] Voyez tome XXII, page 93. B.

patie, qu'on regardait comme un prodige de la nature. Le philosophe Théon, son père, lui avait enseigné les sciences; elle les professait à l'âge de vingt-huit ans; et les historiens, même chrétiens, disent que des talents si rares étaient relevés par une extrême beauté jointe à la plus grande modestie: mais elle était de l'ancienne religion égyptienne. Oreste, gouverneur d'Alexandrie, la protégeait; c'en est assez. Saint Cyrille envoie un de ses sous-diacres, nommé Pierre, à la tête des moines et des autres factieux, à la maison d'Hypatie; ils brisent les portes; ils la cherchent dans tous les recoins où elle peut être cachée; ne la trouvant point, ils mettent le feu à la maison: elle s'échappe, on la saisit, on la traîne dans l'église nommée la Césarée, on la dépouille nue: les charmes de son corps attendrissent quelques uns de ces tigres; mais les autres, considérant qu'elle ne croit pas en Jésus-Christ, l'assomment à coups de pierres, la déchirent, et traînent son corps par la ville.

Quel contraste s'offre ici aux lecteurs attentifs! Cette Hypatie avait enseigné la géométrie et la philosophie platonicienne à un homme riche, nommé Synesius, qui n'était pas encore baptisé; les évêques égyptiens voulurent absolument avoir Synesius le riche pour collègue, et lui firent conférer l'évêché de Ptolémaïde. Il leur déclara que s'il était évêque, il ne se séparerait point de sa femme, quoique cette séparation fût ordonnée depuis quelque temps aux prélats; qu'il ne voulait pas renoncer au plaisir de la chasse, qui était défendue aussi; qu'il n'enseignerait jamais des mystères qui choquent le bon sens; qu'il

ne pouvait croire que l'ame fût produite après le corps; que la résurrection et plusieurs autres doctrines des chrétiens lui paraissaient des chimères; qu'il ne s'élèverait pas publiquement contre elles, mais que jamais il ne les professerait; que si on voulait le faire évêque à ce prix, il ne savait pas même encore s'il daignerait y consentir.

Les évêques persistèrent : on le baptisa, on le fit diacre, prêtre, évêque; il concilia sa philosophie avec son ministère; c'est un des faits les plus avérés de l'histoire ecclésiastique. Voilà donc un platonicien, un théiste, un ennemi des dogmes chrétiens, évêque avec l'approbation de tous ses collègues, et ce fut le meilleur des évêques; tandis qu'Hypatie est pieusement assassinée dans l'église, par les ordres ou du moins par la connivence d'un évêque d'Alexandrie décoré du nom de saint. Lecteur, réfléchissez et jugez; et vous, évêques, tâchez d'imiter Synesius.

XXIV.

Pour peu qu'on lise l'histoire, on voit qu'il n'y a pas eu un seul jour où les dogmes chrétiens n'aient fait verser le sang, soit en Afrique, soit dans l'Asie-Mineure, soit dans la Syrie, soit en Grèce, soit dans les autres provinces de l'empire. Et les chrétiens n'ont cessé de s'égorger en Afrique et en Asie que quand les musulmans, leurs vainqueurs, les ont désarmés et ont arrêté leurs fureurs.

Mais à Constantinople, et dans le reste des états chrétiens, l'ancienne rage prit de nouvelles forces. Personne n'ignore ce que la querelle sur le culte des images a coûté à l'empire romain. Quel esprit n'est

pas indigné, quel cœur n'est pas soulevé, quand on voit deux siècles de massacres pour établir un culte de dulie à l'image de sainte Potamienne et de sainte Ursule? Qui ne sait que les chrétiens, dans les trois premiers siècles, s'étaient fait un devoir de n'avoir jamais d'images? Si quelque chrétien avait alors osé placer un tableau, une statue dans une église, il aurait été chassé de l'assemblée comme un idolâtre. Ceux qui voulurent rappeler ces premiers temps ont été regardés long-temps comme d'infames hérétiques: on les appelait *iconoclastes;* et cette sanglante querelle a fait perdre l'Occident aux empereurs de Constantinople.

XXV.

Ne répétons point ici par quels degrés sanglants les évêques de Rome se sont élevés, comment ils sont parvenus jusqu'à l'insolence de fouler les rois à leurs pieds, et jusqu'au ridicule d'être infaillibles. Ne redisons point comment ils ont donné tous les trônes de l'Occident, et ravi l'argent de tous les peuples; ne parlons point de vingt-sept schismes sanglants de papes contre papes qui se disputaient nos dépouilles. Ces temps d'horreurs et d'opprobres ne sont que trop connus. On a dit[1] assez que l'histoire de l'Église est l'histoire des folies et des crimes.

XXVI.

« Omnia jam vulgata. »

VIRG., *Georg.*, lib. III, v. 4.

Il faudrait que chacun eût au chevet de son lit un cadre, où fussent écrits en grosses lettres: « Croi-

[1] Tome XVIII, page 478. B.

« sades sanglantes contre les habitants de la Prusse et « contre le Languedoc; massacres de Mérindol; mas- « sacres en Allemagne et en France au sujet de la « réforme; massacres de la Saint-Barthélemi; mas- « sacres d'Irlande; massacres des vallées de Savoie; « massacres juridiques; massacres de l'inquisition; « emprisonnements, exils sans nombre pour des dis- « putes sur l'ombre de l'âne. »

On jetterait tous les matins un œil d'horreur sur ce catalogue de crimes religieux, et on dirait pour prière: « Mon Dieu, délivrez-nous du fanatisme. »

XXVII.

Pour obtenir cette grace de la miséricorde divine, il est nécessaire de détruire, chez tous les hommes qui ont de la probité et quelques lumières, les dogmes absurdes et funestes qui ont produit tant de cruautés. Oui, parmi ces dogmes il en est peut-être qui offensent la Divinité autant qu'ils pervertissent l'humanité.

Pour en juger sainement, que quiconque n'a pas abjuré le sens commun se mette seulement à la place des théologiens qui combattirent ces dogmes avant qu'ils fussent reçus; car il n'y a pas une seule opinion théologique qui n'ait eu long-temps et qui n'ait encore des adversaires: pesons les raisons de ces adversaires; voyons comment ce qu'on croyait autrefois un blasphème est devenu un article de foi. Quoi! le Saint-Esprit ne procédait pas hier, et aujourd'hui il procède! quoi! avant-hier Jésus n'avait qu'une nature et une volonté, et aujourd'hui il en a deux! quoi! la cène était une commémoration, et aujourd'hui!....

n'achevons pas, de peur d'effrayer, par nos paroles, plusieurs provinces de l'Europe. Eh! mes amis, qu'importe que tous ces mystères soient vrais ou faux? quel rapport peuvent-ils avoir avec le genre humain, avec la vertu? est-on plus honnête homme à Rome qu'à Copenhague? fait-on plus de bien aux hommes en croyant manger Dieu en chair et en os qu'en croyant le manger par la foi?

XXVIII.

Nous supplions le lecteur attentif, sage et homme de bien, de considérer la différence infinie qui est entre les dogmes et la vertu. Il est démontré que si un dogme n'est pas nécessaire en tout lieu et en tout temps, il n'est nécessaire ni en aucun temps ni en aucun lieu. Or certainement les dogmes qui enseignent que l'Esprit procède du Père et du Fils n'ont été admis dans l'Église latine qu'au huitième siècle, et jamais dans l'Église grecque. Jésus n'a été déclaré consubstantiel à Dieu qu'en 325; la descente de Jésus aux enfers n'est que du siècle cinquième; il n'a été décidé qu'au sixième que Jésus avait deux natures, deux volontés, et une personne: la transsubstantiation n'a été admise qu'au douzième.

Chaque Église a encore aujourd'hui des opinions différentes sur tous ces principaux dogmes métaphysiques: ils ne sont donc pas absolument nécessaires à l'homme. Quel est le monstre qui osera dire de sang froid qu'on sera brûlé éternellement pour avoir pensé à Moscou d'une manière opposée à celle dont on pense à Rome? quel imbécile osera affirmer que ceux qui n'ont pas connu nos dogmes il y a seize

cents ans seront à jamais punis d'être nés avant nous? Il n'en est pas de même de l'adoration d'un Dieu, de l'accomplissement de nos devoirs. Voilà ce qui est nécessaire en tout lieu et en tout temps. Il y a donc l'infini entre le dogme et la vertu.

Un Dieu adoré de cœur et de bouche, et tous les devoirs remplis, font de l'univers un temple, et des frères de tous les hommes. Les dogmes font du monde un antre de chicane, et un théâtre de carnage. Les dogmes n'ont été inventés que par des fanatiques et des fourbes : la morale vient de Dieu.

XXIX.

Les biens immenses que l'Église a ravis à la société humaine sont le fruit de la chicane du dogme; chaque article de foi a valu des trésors, et c'est pour les conserver qu'on a fait couler le sang. Le purgatoire des morts a fait seul cent mille morts : qu'on me montre dans l'histoire du monde entier une seule querelle sur cette profession de foi : « J'adore Dieu, et je dois « être bienfesant! »

XXX.

Tout le monde sent la force de ces vérités. Il faut donc les annoncer hautement; il faut ramener les hommes, autant qu'on le peut, à la religion primitive, à la religion que les chrétiens eux-mêmes confessent avoir été celle du genre humain, du temps de leur Chaldéen ou de leur Indien Abraham; du temps de leur prétendu Noé, dont aucune nation, hors les Juifs, n'entendit jamais parler; du temps de leur prétendu Énoch, encore plus inconnu. Si, dans ces époques, la religion était la vraie, elle l'est donc au-

jourd'hui. Dieu ne peut changer; l'idée contraire est un blasphème.

XXXI.

Il est évident que la religion chrétienne est un filet dans lequel les fripons ont enveloppé les sots pendant plus de dix-sept siècles, et un poignard dont les fanatiques ont égorgé leurs frères pendant plus de quatorze.

XXXII.

Le seul moyen de rendre la paix aux hommes est donc de détruire tous les dogmes qui les divisent, et de rétablir la vérité qui les réunit; c'est donc là en effet la paix perpétuelle. Cette paix n'est point une chimère; elle subsiste chez tous les honnêtes gens, depuis la Chine jusqu'à Québec : vingt princes de l'Europe l'ont embrassée assez publiquement; il n'y a plus que les imbéciles qui s'imaginent croire les dogmes : ces imbéciles sont en grand nombre, il est vrai; mais le petit nombre, qui pense, conduit le grand nombre avec le temps. L'idole tombe, et la tolérance universelle s'élève chaque jour sur ses débris : les persécuteurs sont en horreur au genre humain.

Que tout homme juste travaille donc, chacun selon son pouvoir, à écraser le fanatisme, et à ramener la paix que ce monstre avait bannie des royaumes, des familles, et du cœur des malheureux mortels. Que tout père de famille exhorte ses enfants à n'obéir qu'aux lois, et à n'adorer que Dieu.

FIN DE LA PAIX PERPÉTUELLE.

DIEU ET LES HOMMES,

PAR LE DOCTEUR OBERN,

ŒUVRE THÉOLOGIQUE, MAIS RAISONNABLE,

TRADUITE PAR JACQUES AIMON[1].

CHAPITRE I.

Nos crimes et nos sottises.

En général, les hommes sont sots, ingrats, jaloux, avides du bien d'autrui, abusant de leur supériorité quand ils sont forts, et fripons quand ils sont faibles.

Les femmes, pour l'ordinaire, nées avec des or-

[1] Cet ouvrage est du mois d'octobre 1769. On en parle dans les *Mémoires secrets*, à la date du 2 novembre.

Dans les *Recherches sur les ouvrages de Voltaire*, 1817, in-8°, on a dit que cet ouvrage n'était point de Voltaire, mais *d'un nommé Sissous, qui depuis a pris le nom de Valmore*. Il y a ici plus d'une erreur :

1° Voltaire est l'auteur de *Dieu et les Hommes*. L'avocat général Séguier ne l'ignorait pas quand il fit son réquisitoire contre l'ouvrage, par suite de quoi intervint un arrêt du parlement ;

2° Deux ans après que Voltaire eut donné *Dieu et les Hommes*, on vit paraître *Dieu et l'Homme, par M. de Valmire* (et non Valmore), à Amsterdam, 1771, in-12. L'auteur avait envoyé son ouvrage à Voltaire, qui en accusa réception par une lettre du 27 décembre 1771, imprimée dans la *Correspondance générale*. Cette lettre est adressée *à M. Sissous de Volmire, avocat du roi au bailliage de Troyes*. Feu M. Ducroisi, secrétaire-rédacteur du tribunat, en avait une copie qu'il tenait de M. E. T. Simon, de Troyes (mort en 1818), ancien bibliothécaire du tribunat. Elle a depuis été imprimée dans le tome II du *Supplément au recueil des lettres de M. de Voltaire*, 1808, 2 vol. in-8° et in-12. B.

ganes plus déliés, et moins robustes que les hommes, sont plus artificieuses et moius barbares. Cela est si vrai que, dans mille criminels qu'on exécute à mort, à peine trouve-t-on trois ou quatre femmes. Il est vrai aussi qu'on rencontre quelques robustes héroïnes aussi cruelles que les hommes; mais ces cas sont assez rares.

Le pouvoir n'est communément entre les mains des hommes, dans les états et dans les familles, que parcequ'ils ont le poing plus fort, l'esprit plus ferme, et le cœur plus dur. De tout cela, les moralistes de tous les temps ont conclu que l'espèce humaine ne vaut pas grand'chose, et en cela ils ne se sont guère écartés de la vérité.

Ce n'est pas que tous les hommes soient invinciblement portés par leur nature à faire le mal, et qu'ils le fassent toujours. Si cette fatale opinion était vraie, il n'y aurait plus d'habitants sur la terre depuis longtemps. C'est une contradiction dans les termes de dire : Le genre humain est nécessité à se détruire, et il se perpétue.

Je crois bien que de cent jeunes femmes qui ont de vieux maris, il y en a quatre-vingt-dix-neuf, au moins, qui souhaitent sincèrement leur mort; mais vous en trouverez à peine une qui veuille se charger d'empoisonner celui dont elle voudrait porter le deuil. Les parricides, les fratricides, ne sont nulle part communs. Quelle est donc l'étendue et la borne de nos crimes? C'est le degré de violence dans nos passious, le degré de notre pouvoir, et le degré de notre raison.

Nous avons la fièvre intermittente, la fièvre continue avec des redoublements, le transport au cerveau, mais très rarement la rage. Il y a des gens qui sont en santé. Notre fièvre intermittente, c'est la guerre entre les peuples voisins. Le transport au cerveau, c'est le meurtre que la colère et la vengeance nous excitent à commettre contre nos concitoyens. Quand nous assassinons nos proches parents, ou que nous les rendons plus malheureux que si nous leur donnions la mort; quand des fanatiques hypocrites allument les bûchers, c'est la rage. Je n'entre point ici dans le détail des autres maladies, c'est-à-dire des menus crimes innombrables qui affligent la société.

Pourquoi est-on en guerre depuis si long-temps; et pourquoi commet-on ce crime sans aucun remords? On fait la guerre uniquement pour moissonner les blés que d'autres ont semés, pour avoir leurs moutons, leurs chevaux, leurs bœufs, leurs vaches, et leurs petits meubles : c'est à quoi tout se réduit; car c'est là le seul principe de toutes les richesses. Il est ridicule de croire que Romulus ait célébré des jeux dans un misérable hameau entre trois montagnes pelées, et qu'il ait invité à ces jeux trois cents filles du voisinage pour les ravir. Mais il est assez certain que lui et ses compagnons prirent les bestiaux et les charrues des Sabins.

Charlemagne fit la guerre trente ans aux pauvres Saxons pour un tribut de cinq cents vaches. Je ne nie pas que pendant le cours de ces brigandages, Romulus et ses sénateurs, Charlemagne et ses douze pairs, n'aient violé beaucoup de filles, et peut-être de gré

à gré : mais il est clair que le grand but de la guerre était d'avoir des vaches, du foin, et le reste, en un mot, de voler.

Aujourd'hui même encore, un héros à une demi-guinée par jour, qui entre avec des héros subalternes à quatre ou cinq sous, au nom de son auguste maître, dans le pays d'un autre auguste souverain, commence par ordonner à tous les cultivateurs de fournir bœufs, vaches, moutons, foin, pain, vin, bois, linge, couvertures, etc. Je lisais ces jours passés dans la petite *Histoire chronologique de la France*, notre voisine, faite par un homme de robe[1], ces paroles remarquables : « Grand fourrage le 11 octobre 1709, où « le comte de Broglie battit le prince de Lobkovitz »; c'est-à-dire qu'on tua, le 11 octobre, deux ou trois cents Allemands qui défendaient leurs foins : après quoi, les Français, déjà battus à Malplaquet, perdirent la ville de Mons. Voilà sans doute un exploit digne d'une éternelle mémoire que ce fourrage! Mais cette misère fait voir qu'au fond, dans toutes les guerres, depuis celle de Troie jusqu'aux nôtres, il ne s'agit que de voler.

Cela est si malheureusement vrai, que les noms de voleur et de soldat étaient autrefois synonymes chez toutes les nations. Consultez le *Miles* de Plaute: *Latrocinatus annos decem, mercedem accipio*[2]. J'ai

[1] Le président Hénault. B.

[2] J'ai vainement cherché ces mots dans le *Miles* de Plaute; mais dans les fragments du *Cornicularia* de cet auteur, on lit :

« Latrocinatus annos decem mercedem. »

Voyez le Plaute de Gruter, avec les commentaires de Fr. Taubmann; Wittemberg, 1621, in-4°, page 1469. B.

été voleur dix ans, je reçois ma paie. « Le roi Sé-
« leucus m'a donné commission de lui lever des vo-
« leurs. (Voyez l'*Ancien Testament.*) Jephté[1], fils
« de Galaad et d'une prostituée, engage des brigands
« à son service. Abiméleeh[2] lève une troupe de bri-
« gands. David[3] assemble quatre cents voleurs perdus
« de crimes, etc. »

Quand le chef des malandrins[4] a bien tué et bien volé, il réduit à l'esclavage les malheureux dépouillés qui sont encore en vie. Ils deviennent ou serfs ou sujets, ce qui, dans les neuf dixièmes de la terre, revient à peu près au même. Genseric usurpe le titre de roi. Il devient bientôt un homme sacré, et il prend nos biens, nos femmes, nos vies, de droit divin, si on le laisse faire.

Joignez à tous ces brigandages publics les innombrables brigandages secrets qui ont désolé les familles; les calomnies, les ingratitudes, l'insolence du fort, la fripounerie du faible; et on conclura que le genre humain n'a presque jamais vécu que dans le malheur, et dans la crainte pire que le malheur même.

J'ai dit que toutes les horreurs qui marchent à la suite de la guerre, sont commises sans le moindre remords. Rien n'est plus vrai. Nul ne rougit de ce qu'il fait de compagnie. Chacun est encouragé par l'exemple; c'est à qui massacrera, à qui pillera le plus; on y met sa gloire. Un soldat, à la prise de Berg-op-

[1] Juges, XI, 1-3. B.

[2] Juges, IX, 4. B. — [3] I. Rois, XXII, 2. B.

[4] Nom de brigands dont Voltaire parle, tome XVI, page 380; et XLIV, 433. B.

Zoom, s'écrie : Je suis las de tuer, je vais violer! et tout le monde bat des mains.

Les remords, au contraire, sont pour celui qui, n'étant pas rassuré par des compagnons, se borne à tuer, à voler en secret. Il en a de l'horreur jusqu'à ce que l'habitude l'endurcisse à l'égal de ceux qui se livrent au crime régulièrement et en front de bandière.

CHAPITRE II.

Remède approuvé par la faculté contre les maladies ci-dessus.

Les nations qu'on nomme *civilisées*, parcequ'elles furent méchantes et malheureuses dans des villes, au lieu de l'être en plein air ou dans des cavernes, ne trouvèrent point de plus puissant antidote contre les poisons dont les cœurs étaient pour la plupart dévorés, que le recours à un Dieu rémunérateur et vengeur.

Les magistrats d'une ville avaient beau faire des lois contre le vol, contre l'adultère, on les volait eux-mêmes dans leurs logis, tandis qu'ils promulguaient leurs lois dans la place publique; et leurs femmes prenaient ce temps-là même pour se moquer d'eux avec leurs amants.

Quel autre frein pouvait-on donc mettre à la cupidité, aux transgressions secrètes et impunies, que l'idée d'un maître éternel qui nous voit, et qui jugera jusqu'à nos plus secrètes pensées? Nous ne savons pas qui le premier enseigna aux hommes cette doctrine. Si je le connaissais, et si j'étais sûr qu'il n'alla

point au-delà, qu'il ne corrompit point la médecine qu'il présentait aux hommes, je lui dresserais un autel.

Hobbes dit qu'il le ferait pendre. Sa raison, dit-il, est que cet apôtre de Dieu s'élève contre la puissance publique, qu'il appelle le *Léviathan*, en venant proposer aux hommes un maître supérieur au Léviathan, à la souveraineté législative.

La sentence de Hobbes me paraît bien dure. Je conviens, avec lui, que cet apôtre serait très punissable, s'il venait dire à notre parlement, ou au roi d'Espagne, ou au sénat de Venise : « Je viens vous « annoncer un Dieu dont je suis le ministre; il m'a « chargé de vous faire mettre en prison à ma volonté, de vous ôter vos biens, de vous tuer si vous « faites la moindre chose qui me déplaise. Je vous assassinerai, comme le saint homme Aod[1] assassina « Églon, roi de Moabie et de Juiverie, comme le pontife Joïada[2] assassina Athalie à la porte aux Chevaux, et comme le sage Salomon[3] assassina son « frère Adoniah, etc., etc., etc. »

J'avoue que si un prédicateur venait nous parler sur ce ton, soit dans la chambre haute, soit dans la basse, soit dans le Drawing-room[4], je donnerais ma voix pour serrer le cou à ce drôle.

Mais si les athées dominaient chez nous, comme on dit que cela est arrivé dans notre ville de Londres du temps de Charles II, et à Rome du temps de

[1] Juges, III, 21. B. — [2] IV. Rois, XI, 16. B. — [3] III. Rois, II, 25. B.

[4] On appelle la chambre des pairs en Angleterre la chambre haute; la chambre des communes est appelée chambre basse : *Drawing-room* signifie antichambre. B.

Sixte IV, d'Alexandre VI, de Léon X, etc., etc., je saurais très bon gré à un honnête homme de venir simplement nous dire, comme Platon, Marc-Aurèle, Épictète: MORTELS, IL Y A UN DIEU JUSTE, SOYEZ JUSTES. Je ne vois point du tout de raison de pendre un pareil concitoyen.

Quoique je me pique d'être très tolérant, j'inclinerais plutôt à punir celui qui nous dirait aujourd'hui : Messieurs et dames, il n'y a point de Dieu ; calomniez, parjurez-vous, friponnez, volez, assassinez, empoisonnez, tout cela est égal, pourvu que vous soyez les plus forts ou les plus habiles. Il est clair que cet homme serait très pernicieux à la société, quoi qu'en ait pu dire le R. P. Malagrida, ci-devant jésuite, qui a, dit-on, persuadé à toute une famille que ce n'était pas même un péché véniel d'assassiner par-derrière un roi de Portugal en certain cas[1].

CHAPITRE III.

Un Dieu chez toutes les nations civilisées.

Quand une nation est assemblée en société, elle a besoin de l'adoration d'un Dieu, à proportion que les citoyens ont besoin de s'aider les uns les autres. C'est par cette raison qu'il n'y a jamais eu de nation rassemblée sous des lois, qui n'ait reconnu une divinité de temps immémorial.

L'Être suprême s'était-il révélé à ceux qui les pre-

[1] Voyez tome XXI, page 371. B.

miers dirent qu'il faut aimer et craindre un Dieu, punisseur du crime, et rémunérateur de la vertu? Non, sans doute; Dieu ne parla pas à Thaut le législateur des Égyptiens, au Brama des Indiens, à l'Orphée de Thrace, au Zoroastre des Perses, etc., etc.; mais il se trouva dans toutes les nations des hommes qui eurent assez de bon sens pour enseigner cette doctrine utile; de même qu'il y eut des hommes qui, par la force de leur raison, enseignèrent l'arithmétique, la géométrie, et l'astronomie.

L'un, en mesurant ses champs, trouva que le triangle est la moitié du carré, et que les triangles ayant même base et même hauteur, sont égaux. L'autre[1], en semant, en recueillant, et en gardant ses moutons, s'aperçut que le soleil et la lune revenaient à peu près au point dont ces astres étaient partis, et qu'ils ne s'écartaient pas d'une certaine borne au nord et au midi. Un troisième considéra que les hommes, les animaux, les astres, ne s'étaient pas faits eux-mêmes, et vit qu'il existe un Être suprême. Un quatrième, effrayé des torts que les hommes se fesaient les uns aux autres, conclut que, s'il y avait un Être qui avait fait les astres, la terre, et les hommes, cet Être devait faire du bien aux honnêtes gens, et punir les méchants. Cette idée est si naturelle et si honnête, qu'elle fut aisément reçue.

La même force de notre entendement qui nous fit connaître l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, qui nous fit inventer des lois, nous fit donc aussi con-

[1] Valentin Jameray Duval; voir ma note, tome XXVII, page 146. B.

naître Dieu. Il suffit de deux ou trois bons arguments, tels qu'on en voit dans Platon parmi beaucoup de mauvais, pour adorer la Divinité. On n'a pas besoin d'une révélation pour savoir que le soleil, de mois en mois, correspond à des étoiles différentes; on n'a pas besoin de révélation pour comprendre que l'homme ne s'est pas fait lui-même, et que nous dépendons d'un Être supérieur quel qu'il soit.

Mais si des charlatans me disent qu'il y a une vertu dans les nombres; si, en mesurant mes champs, ils me trompent; si, en observant une étoile, ils prétendent que cette étoile fait ma destinée; si, en m'annonçant un Dieu juste, ils m'ordonnent de leur donner mon bien de la part de Dieu; alors je les déclare tous des fripons, et je tâche de me conduire par moi-même avec le peu de raison que Dieu m'a donné.

CHAPITRE IV.

Des anciens cultes, et en premier lieu de celui de la Chine.

Plus une nation est antique, plus elle a une religion ancienne.

A présent que dans une grande partie de l'Europe on n'a plus de jésuites à flatter ou à détester; à présent qu'il n'y a plus de mérite à combattre leurs opinions les plus ridicules, et que la haine qu'ils avaient assez méritée est éteinte avec eux, il faut bien convenir qu'ils avaient raison quand ils assuraient que le gouvernement chinois n'a jamais été athée[1]. On avança en Europe ce paradoxe impertinent, parceque

[1] Voyez tome XXVIII, page 46. B.

les jésuites avaient acquis un très grand crédit à la Chine avant d'en être chassés. On voulait à Paris qu'ils favorisassent l'athéisme à Pékin, parcequ'ils étaient persécuteurs à Paris.

C'est par ce même esprit de parti, c'est par l'extravagance attachée à toutes les disputes pédantesques, que la Sorbonne s'avisait de condamner à-la-fois, et Bayle qui soutenait qu'une société d'athées pouvait subsister [1], et les jésuites qu'on accusait d'approuver le gouvernement athée des Chinois; de sorte que ces pédants ridicules de Sorbonne prononçaient à-la-fois le pour et le contre, le oui et le non, ce qui leur est arrivé presque toujours à eux et à leurs semblables. Ils disaient à Bayle : Il n'est pas possible qu'il y ait dans le monde un peuple d'athées. Ils disaient aux jésuites : La cour de Pékin est athée, et vous aussi. Et le jésuite Hardouin leur répondait : Oui, il y a des sociétés d'athées, car vous l'êtes, vous Arnauld, Pascal, Quesnel [2], et Petitpied. Cette folie sacerdotale a été assez relevée dans plusieurs bons livres; mais il faut ici découvrir le prétexte qui semblait à nos docteurs occidentaux colorer le reproche d'athéisme qu'ils fesaient à la plus respectable nation de l'Orient. L'ancienne religion chinoise consiste principalement dans la morale, comme celle de Platon, de Marc-Aurèle, d'Épictète, et de tous nos philosophes. L'empereur chinois ne paya jamais des argumentants pour savoir si un enfant est damné quand

[1] Voyez tome XXVII, page 159. B.

[2] Ils ont du moins été traités d'athées par le P. Hardouin; voyez ma note, tome XXVII, page 183. B.

il meurt avant qu'on lui ait soufflé dans la bouche; si une troisième personne est faite, ou engendrée, ou procédante; si elle procède d'une première personne, ou de la seconde, ou de toutes les deux à-la-fois; si une de ces personnes possède deux natures ou une seule; si elle a une ou deux volontés; si la mère d'une de ces personnes est maculée ou immaculée. Ils ne connaissent ni consubstantialité, ni transsubstantiation. Les quarante parlements chinois qui gouvernent tout l'Empire ne savent rien de toutes ces choses; donc ils sont athées! C'est ainsi qu'on a toujours argumenté parmi les chrétiens. Quand se mettra-t-on à raisonner?

C'est abuser bien étrangement de la stupidité du vulgaire, c'est être bien stupide soi-même, ou bien fourbe et bien méchant, que de vouloir faire accroire que la principale partie de la religion n'est pas la morale. Adorez Dieu, et soyez juste, voilà l'unique religion des lettrés chinois. Leurs livres canoniques, auxquels on attribue près de quatre mille ans d'antiquité, ordonnent que l'empereur trace de ses mains quelques sillons avec la charrue, et qu'il offre à l'Être suprême les épis venus de son travail. O Thomas d'Aquin, Scot, Bonaventure, François, Dominique, Luther, Calvin, chanoines de Westminster! enseignez-vous quelque chose de mieux?

Il y a quatre mille ans que cette religion si simple et si noble dure dans toute son intégrité; et il est probable qu'elle est beaucoup plus ancienne : car puisque le grand empereur Fo-Hi, que les plus modérés compilateurs placent au temps où nous pla-

çons le déluge, observait cette auguste cérémonie de semer du blé, il est bien vraisemblable qu'elle était établie long-temps avant lui. Sans cela n'aurait-on pas dit qu'il en était l'instituteur? Fo-Hi était à la tête d'un peuple innombrable; donc cette nation rassemblée était très antérieure à Fo-Hi; donc elle avait depuis très long-temps une religion : car quel grand peuple fut jamais sans religion? il n'en est aucun exemple sur la terre.

Mais ce qui est unique et admirable, c'est que, dans la Chine, l'empereur a toujours été pontife et prédicateur. Les édits ont toujours été des exhortations à la vertu. L'empereur a toujours sacrifié au Tien, au Chang-Ti. Point de prêtre assez insolent pour lui dire : « Il n'appartient qu'à moi de sacri-« fier, de prier Dieu en public. Vous touchez à l'en-« censoir, vous osez prier Dieu vous-même, vous êtes « un impie. »

Le bas peuple fut sot et superstitieux à la Chine comme ailleurs. Il adora dans les derniers temps des dieux ridicules. Il s'éleva plusieurs sectes depuis environ trois mille ans; le gouvernement sage et tolérant les a laissées subsister : uniquement occupé de la morale et de la police, il ne trouva pas mauvais que la canaille crût des inepties, pourvu qu'elle ne troublât point l'état, et qu'elle obéît aux lois. La maxime de ce gouvernement fut toujours : « Crois ce « que tu voudras, mais fais ce que je t'ordonne. »

Lors même que, dans les premiers jours de notre ère vulgaire, je ne sais quel misérable nommé Fo prétendit être né d'un éléphant blanc par le côté gauche,

et que ses disciples firent un dieu de ce pauvre charlatan, les quarante grands parlements du royaume souffrirent que la populace s'amusât de cette farce. Aucune des bêtises populaires ne troubla l'état; elles ne lui firent pas plus de mal que les *Métamorphoses* d'Ovide et *l'Ane* d'Apulée n'en firent à Rome. Et nous, malheureux! et nous! que d'inepties, que de sottises, que de trouble et de carnage! L'histoire chinoise n'est souillée d'aucun trouble religieux. Nul prophète qui ameutât le peuple, nul mystère qui portât le ravage dans les ames. Confutzée fut le premier des médecins, parcequ'il ne fut jamais charlatan. Et nous, misérables! et nous!

CHAPITRE V.

De l'Inde, des Brachmanes, de leur théologie imitée très tard par les Juifs, et ensuite par les chrétiens.

La religion des brachmanes est encore plus ancienne que celle des Chinois. Du moins les brachmanes le protestent; ils conservent un livre qu'ils prétendent écrit plus de trois mille ans avant notre ère vulgaire dans la langue du *Hanscrit*, que quelques uns entendent encore. Personne ne doute, au moins chez les brachmanes modernes, que ce livre, si sacré pour eux, ne soit très antérieur au *Veidam* si célèbre dans toute l'antiquité. Le livre dont je parle s'appelle le *Shasta* [1]. Il fut la règle des Indiens pendant quinze cents ans, jusqu'au temps où les brachmanes, étant

[1] Voyez tome XXVII, page 421. B.

devenus plus puissants, donnèrent pour règle le *Veidam*, nouveau livre fondé sur l'ancien *Shasta*; de sorte que ces peuples ont eu une première et une seconde loi[a].

La première loi des Indiens semble être l'origine de la théologie de plusieurs autres nations.

C'est dans le *Shasta* qu'on trouve un Être suprême qui a débrouillé le chaos, et qui a formé des créatures célestes. Ces demi-dieux se sont révoltés contre le grand Dieu, qui les a bannis de son séjour pendant un grand nombre de siècles. Et il est à remarquer que la moitié des demi-dieux resta fidèle à son souverain.

C'est visiblement ce qui a donné lieu depuis, chez les Grecs, à la fable des géants qui combattirent contre Zeus le maître des dieux. Hercule et d'autres dieux prirent le parti de Zeus. Les géants vaincus furent enchaînés.

Observons ici que les Juifs, qui ne formèrent un corps de peuple que plusieurs siècles après les Indiens, n'eurent aucune notion de cette théologie mystique; on n'en trouve nulle trace dans la *Genèse*. Ce ne fut que dans le premier siècle de notre ère, qu'un faussaire très maladroit, soit juif, soit demi-juif et demi-chrétien, ayant appris quelque chose de la religion des brachmanes, fabriqua un écrit qu'il osa attribuer à Énoch; c'est dans le livre d'Énoch qu'il

[a] Voyez le livre de M. Holwell, qui a demeuré trente ans avec les brames.— L'ouvrage d'Holwell (voy. XXI, 265) a été traduit en Français sous ce titre : *Événements historiques intéressants, relatifs aux provinces de Bengale et à l'empire de l'Indostan*, etc., 1768, deux parties in-8°. B.

est parlé de la rebellion de quelques puissances célestes que ce faussaire appelle anges. Semiazar était, dit-il, à leur tête. Araciel et Chobabiel étaient ses lieutenants-généraux [1]. Les anges fidèles furent Michel, Raphael, Gabriel, Uriel. C'est enfin sur ce fatras du livre prétendu d'Énoch que Milton a bâti son singulier poëme du *Paradis perdu*. Voilà comme toutes les fables out fait le tour du monde.

Quel lecteur sensé pourra maintenant observer sans étonnement que la religion chrétienne est uniquement fondée sur cette chute des anges, dont il n'est pas dit un seul mot dans l'*Ancien Testament?* On attribue à Simon Barjone, surnommé Pierre, une lettre dans laquelle on lui fait dire que « Dieu n'a « pas épargné les anges qui ont péché; mais qu'il les « a jetés dans le Tartare avec les câbles de l'enfer [2]. » On ne sait si, par *anges pécheurs*, l'auteur entend des grands de la terre, et si, par le mot de *pécheurs*, il peut entendre des esprits célestes révoltés contre Dieu. On est encore très étonné que Simon Barjone, né en Galilée, connaisse le Tartare; et qu'on traduise ainsi au hasard des choses si graves.

En un mot, ce n'est que dans quatre lignes attribuées à Simon Barjone qu'on trouve quelque faible idée de la chute des anges, de ce premier fondement de toute religion chrétienne.

On a conclu depuis, que le capitaine de ces anges rebelles, devenus diables, était un nommé Lucifer. Et pourquoi? parceque l'étoile de Vénus, l'étoile du

[1] Voyez les noms des autres dans ma note, tome XXVI, page 380. B.
[2] Épitre II, chap. II, versel 4.

matin, s'appelait quelquefois en latin Lucifer. On a trouvé dans Isaïe une parabole contre le roi de Babylone. Isaïe lui-même appelle cette apostrophe *parabole*. Il donne à ce roi et à ses exacteurs le titre de *verge de fer*, de *bâton des impies*. Il dit que les cèdres et les sapins se réjouissent de la mort de ce roi; il dit que les géants lui ont fait compliment quand il est venu en enfer. « Comment es-tu tombé du ciel, « dit-il [1], toi qui semblais l'étoile de Vénus, et qui te » levais le matin? comment es-tu tombé par terre, toi « qui frappais les nations? etc. »

Il a plu aux traducteurs de rendre ainsi ce passage: Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer? Les commentateurs n'ont pas manqué d'en conclure que ce discours est adressé au diable; que le diable est Lucifer; que c'est lui qui s'était révolté contre Dieu; que c'est lui qui est en enfer pour jamais; que, pour avoir des compagnons, il persuada à Ève de manger du fruit de la science du bien et du mal; qu'il a damné ainsi le genre humain, et que toute l'économie de notre religion roule sur Lucifer. O grand pouvoir de l'équivoque!

L'allégorie des anges révoltés contre Dieu est originairement une parabole indienne, qui a eu cours long-temps après dans presque tout l'Occident, sous cent déguisements différents.

[1] Chap. XIV, versel 12. B.

CHAPITRE VI.

De la métempsycose, des veuves qui se brûlent, de François-Xavier, et de Warburton.

Les Indiens sont le premier peuple qui ait montré un esprit inventif. Qu'on en juge par le jeu des échecs et du trictrac, par les chiffres que nous leur devons, enfin par les voyages que de temps immémorial on fit chez eux pour s'instruire comme pour commercer.

Ils eurent le malheur de mêler à leurs inventions des superstitions, dont les unes sont ridicules, les autres abominables. L'idée d'une ame distincte du corps, l'éternité de cette ame, la métempsycose, sont de leur invention. Ce sont là sans doute de belles idées; il y a plus d'esprit que dans *l'Utopie*[1] et dans *l'Argénis*[2], et même que dans *les Mille et une nuits*. La doctrine de la métempsycose surtout n'est ni absurde ni inutile.

Dès qu'ils admirent des ames, ils virent combien il serait impertinent d'occuper continuellement l'Être suprême à créer des ames nouvelles à mesure que les animaux s'accoupleraient. Ce serait mettre Dieu éternellement aux aguets pour former vite un esprit, à l'instant que la semence d'un corps mâle est dardée dans la matrice d'un corps femelle. Il aurait bien des affaires, s'il fallait créer des ames à-la-fois pour tous les rendez-vous de notre monde, sans compter

[1] Ouvrage de Thomas Morus. B.
[2] Ouvrage de Jean Barclay. B.

les autres; et que deviendront ces ames quand le fœtus périt? C'est pourtant là l'opinion, ou plutôt le vain discours de nos théologiens. Ils disent que Dieu crée une ame pour chaque fœtus, mais que ce n'est qu'au bout de six semaines. Ridicule pour ridicule, celui des brachmanes fut plus ingénieux. Les ames sont éternelles, elles passent sans cesse d'un corps à un autre. Si votre ame a été méchante dans le corps d'un tyran, elle sera condamnée à entrer dans celui d'un loup qui sera sans cesse poursuivi par des chiens, et dont la peau servira de vêtement à un berger.

Il y a, dans cet antique système, de l'esprit et de l'équité. Mais pourquoi tant de vaines cérémonies auxquelles les brames s'assujettissent encore pendant toute leur vie? pourquoi tenir en mourant une vache par la queue? et surtout pourquoi, depuis plus de trois mille ans, les veuves indiennes se font-elles un point d'honneur et de religion de se brûler sur le corps de leurs maris [1]?

J'ai lu d'un bout à l'autre les rites des brames anciens et nouveaux dans le livre du *Cormo-Veidam*. Ce ne sont que des cérémonies fatigantes, des idées mystiques de contemplation et d'union avec Dieu; mais je n'y ai rien vu qui ait le moindre rapport à la queue de vache qui sanctifie les Indiens à la mort. Je n'y ai pas lu un seul mot concernant le précepte ou le conseil donné aux veuves de se brûler sur le bûcher de leurs époux. Apparemment ces deux coutumes anciennes, l'une extravagante, l'autre horrible, ont été d'abord pratiquées par quelque cerveau

[1] Voyez ma note, tome XL, page 182. B.

creux, et d'autres cerveaux encore plus creux encherirent sur lui. Une femme s'arrache les cheveux, se meurtrit le visage à la mort de son mari. Une seconde se fait quelques blessures, une troisième se brûle, et avant de se brûler, elle donne de l'argent aux prêtres. Ceux-ci ne manquent pas d'exhorter les femmes à suivre un si bel exemple. Bientôt il y a de la honte à ne se pas brûler. Toutes les coutumes révoltantes n'ont guère eu d'autre origine. Les législateurs sont d'ordinaire des gens d'assez bon sens, qui ne commandent rien qui soit trop absurde et trop contraire à la nature. Ils augmentent seulement la vogue d'un usage singulier quand il est déjà reçu. Mahomet n'invente point la circoncision, mais il la trouve établie. Il avait été circoncis lui-même. Numa n'ordonne rien d'impertinent ni de révoltant. On ne lit point que Minos ait donné aux Crétois des préceptes ridicules; mais il y a des peuples plus enthousiastes que les autres, chez qui on outre et on défigure tous les préceptes des premiers législateurs; et nous en avons de terribles exemples chez nous. Les usages extravagants et barbares s'établissent tout seuls, il n'y a qu'à laisser faire le peuple.

Ce qui est très remarquable, c'est que ces mêmes brachmanes, qui sont d'une antiquité si reculée, sont les seuls prêtres dans le monde qui aient conservé à-la-fois leurs anciens dogmes et leur crédit. Ils forment encore la première tribu, la première caste, depuis le rivage du Gange jusqu'aux côtes de Coromandel et de Malabar. Ils ont gouverné autrefois. Leurs cérémonies actuelles en font foi encore. Le

Cormo-Veidam ordonne qu'à la naissance du fils d'un brame, on lui dise gravement : « Vis pour commander aux hommes. »

Ils ont conservé leurs anciens emblèmes ; notre célèbre Holwell, qui a vécu trente ans parmi eux, nous a donné les estampes de leurs hiéroglyphes. La vertu y est représentée montée sur un dragon. Elle a dix bras pour résister aux dix principaux vices. C'est surtout cette figure que les missionnaires papistes n'ont pas manqué de prendre pour le diable, tant ces messieurs étaient équitables et savants.

L'évêque Warburton nous assure que le jésuite Xavier, dans une de ses lettres, prétend qu'un brame de ses amis lui dit en confidence : « Il est vrai qu'il « y a un Dieu, et nos pagodes ne sont que des re- « présentations des mauvais génies ; mais gardez-vous « bien de le dire au peuple. La politique veut qu'on « l'entretienne dans l'ignorance de toute divinité. » Xavier aurait eu bien peu de bon sens et beaucoup d'effronterie en écrivant une si énorme sottise. Je n'examine point comment il avait pu, en peu de temps, se rendre capable de converser familièrement dans la langue du Malabar, et avoir pour intime ami un brame qui devait se défier de lui ; mais il n'est pas possible que ce brame se soit décrié lui-même si indignement. Il est encore moins possible qu'il ait dit que, par politique, il faut rendre le peuple athée. C'est précisément tout le contraire : François-Xavier, l'apôtre des Indes, aurait très mal entendu, ou aurait menti. Mais c'est Warburton qui

a très mal lu, et qui a mal rapporté ce qu'il a lu, ce qui lui arrive très souvent.

Voici mot pour mot ce que dit Xavier dans le recueil de ses *Lettres choisies*, imprimé en français à Varsovie, chez Veidmann, en 1739, pages 36 et 37 :

« Un brachmane savant... me dit, comme un grand « secret, premièrement, que les docteurs de cette « université fesaient jurer leurs écoliers de ne jamais « révéler leurs mystères, qu'il me les découvrirait « pourtant en faveur de l'amitié qu'il avait pour moi. « Un de ces mystères fut qu'il n'y a qu'un Dieu, « créateur du ciel et de la terre, lequel il faut ado- « rer : car les idoles ne sont que les représentations « des démons; que les brachmanes ont de certains « mémoires comme des monuments de leur écriture « sainte, où ils tiennent que les lois divines sont con- « tenues, et que les maîtres se servent, en enseigant, d'une langue inconnue au vulgaire, comme « est parmi nous la langue latine. Il m'expliqua fort « clairement ces divins préceptes l'un après l'autre, « qu'il serait long et hors de propos de vous écrire. « Les sages célèbrent le jour du dimanche comme « une fête, et font ce jour-là, de temps en temps, « cette prière en leur langue : *Mon Dieu, je vous « adore, et j'implore votre secours pour jamais*, qu'ils « répètent souvent à voix basse, parcequ'ils sont obligés par serment de garder le secret..... Il me pria « enfin de lui apprendre les principaux mystères de « la religion chrétienne, me promettant de n'en parler jamais... Je lui expliquai seulement avec soin

« cette parole de Jésus-Christ, qui contient un abrégé « de notre foi : *Celui qui croira et sera baptisé sera « sauvé*[1]. »

Cette lettre est bien plus curieuse que ne le croit Warburton, qui l'a falsifiée. Premièrement, on y voit que les brachmanes adorent un Dieu suprême, et ne sont point idolâtres. Secondement, la formule de prière des brachmanes est admirable. Troisièmement, la formule que lui oppose Xavier ne fait rien à la question, et est très mal appliquée. Le brachmane dit qu'il faut adorer; l'autre répond qu'il faut croire, et il ajoute qu'il faut être baptisé. La religion du brachmane est celle du cœur, celle de l'apôtre convertisseur est la religion des cérémonies; et de plus, il fallait que ce convertisseur fût bien ignorant, pour ne pas savoir que le baptême était un des anciens usages des Indes[2], et qu'il a précédé le nôtre de plusieurs siècles. On pourrait dire que c'était au brachmane à convertir Xavier, et que ce Xavier ne devait pas réussir à convertir le brachmane.

Plus nous avancerons dans la connaissance des nations qui peuplent la terre, plus nous verrons qu'elles ont presque toutes un Dieu suprême. Nous fîmes la paix il y a deux ans[3] dans la Caroline avec les Chiroquois; leur chef, que nous appelons le petit Carpenter, dit au colonel Grant ces propres mots : « Les « Anglais sont plus blancs que nous; mais un seul

[1] Marc, XVI, 16. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 287. B.

[3] C'était en 1760; ainsi l'auteur écrivait en 1762. — C'est une supposition : l'ouvrage est de 1769. B.

« Dieu est notre commun père; le Tout-Puissant a « créé tous les peuples, il les aime également. »

Que le discours du petit Carpenter est au-dessus des dogmatiques barbares et impies qui ont dit : « Il « n'y a qu'un peuple choisi qui puisse plaire à Dieu ! »

CHAPITRE VII.

Des Chaldéens.

On n'est pas assez étonné des dix-neuf cent trois ans d'observations astronomiques que les Chaldéens remirent entre les mains d'Alexandre.

Cette suite, qui remonte à deux mille deux cent cinquante ans, ou environ, avant notre ère, suppose nécessairement une prodigieuse antiquité précédente. On a remarqué ailleurs[1] que, pour qu'une nation cultive l'astronomie, il faut qu'elle ait été des siècles sans la cultiver. Les Romains n'ont eu une faible connaissance de la sphère que du temps de Cicéron. Cependant ils pouvaient avoir recours aux Grecs depuis long-temps. Les Chaldéens ne dûrent leurs connaissances qu'à eux-mêmes. Ces connaissances vinrent donc fort tard. Il fallut perfectionner tous les arts mécaniques avant d'avoir un collége d'astronomes. Or, en accordant que ce collége ne fut fondé que deux mille ans avant Alexandre, ce qui est un espace bien court, sera-ce trop que de donner deux mille ans pour

[1] Tome XV, page 43; et XXX, 194. B.

l'établissement des autres arts avant la fondation de ce collége?

Certainement il faut plus de deux mille ans à des hommes, comme on l'a souvent observé, pour inventer un langage, un alphabet, pour se former dans l'art d'écrire, pour dompter les métaux. Ainsi, quand on dira que les Chaldéens avaient au moins quatre mille ans d'antiquité au temps d'Alexandre, on sera très circonspect et très modéré. Ils avaient alors une ère de quatre cent soixante et dix mille ans. Nous leur en retranchons tout d'un coup quatre cent soixante et six mille: cela est assez rigoureux. Mais, nous dira-t-on, malgré cet énorme retranchement, il se trouve que les Chaldéens formaient déjà un peuple puissant mille ans avant notre déluge. Ce n'est pas ma faute, je ne puis qu'y faire. Commencez par vous accorder sur votre déluge, que votre *Bible* hébraïque, celle des Samaritains, celle des prétendus *Septante*, placent dans des époques qui diffèrent d'environ sept cents années. Accordez plus de soixante systèmes sur votre chronologie, et vous vous moquerez ensuite des Chaldéens.

Quelle était la religion des Chaldéens avant que les Perses conquissent Babylone, et que la doctrine de Zoroastre se mêlât avec celle des mages de Chaldée? C'était le sabisme, l'adoration d'un Dieu, et la vénération pour les étoiles, regardées dans une partie de l'Orient comme des dieux subalternes.

Il n'y a point de religion dans laquelle on ne voie un Dieu suprême à la tête de tout. Il n'y en a point

aussi qui ne soit instituée pour rendre les hommes moins méchants.

Je ne vois pas pourquoi le chaldaïsme, le sabisme, pourraient être regardés comme une idolâtrie. Premièrement, une étoile n'est point une idole, une image; c'est un soleil comme le nôtre. Secondement, pourquoi ne pas vénérer Dieu dans ces admirables ouvrages, par qui nous réglons nos saisons et nos travaux? Troisièmement, toute la terre croyait que nos destinées dépendaient de l'arrangement des constellations. Cette erreur supposée, et les mages étant malheureusement astrologues de profession, il leur était bien pardonnable d'offrir quelques prières à ces grands corps lumineux, dans lesquels la puissance du grand Être se manifeste avec tant de majesté. Les astres valent bien saint Roch, saint Pancrace, saint Fiacre, sainte Ursule, sainte Potamienne, dont les catholiques romains adorent à genoux les prétendus ossements. Les planètes valent bien des morceaux de bois pourri qu'on appelle la *vraie croix*. Encore une fois, que les papistes ne se moquent de personne, et gardons-nous-en bien aussi; car si nous valons mieux qu'eux, ce n'est pas de beaucoup.

Les mages chaldéens enseignaient la vertu comme tous les autres prêtres, et ne la pratiquaient pas davantage.

CHAPITRE VIII.

Des anciens Persans et de Zoroastre.

Tandis que les Chaldéens connaissaient si bien la vertu des étoiles, et qu'ils enseignaient, comme a fait depuis l'*Almanach de Liége*, quel jour il fallait se rogner les ongles, les anciens Persans n'étaient pas si habiles, mais ils adoraient un Dieu comme les Chaldéens, et révéraient dans le feu l'emblème de la Divinité.

Soit que ce culte leur ait été enseigné par un Zerdust, que les Grecs, qui changèrent tous les noms asiatiques, appelèrent long-temps après Zoroastre; soit qu'il y ait eu plusieurs Zoroastres, soit qu'il n'y en ait eu aucun, toujours est-il certain que les Perses furent les premiers qui entretinrent le feu sacré, et qu'ils admirent un lieu de délices en faveur des justes, et un enfer pour les méchants, un bon principe qui était Dieu, et un mauvais principe dont nous est venu le diable. Ce mauvais principe, cet Arimane, ce Satan, n'était ni Dieu, ni coéternel avec Dieu; mais enfin il existait. Et il était bien naturel d'admettre un mauvais principe, puisqu'il y a tant de mauvais effets.

Les Persans n'avaient d'abord ni autel ni temple; ils n'en eurent que quand ils s'incorporèrent aux Babyloniens vaincus par eux; ainsi que les Francs n'en eurent que quand ils eurent subjugué les Gaulois. Ces

anciens Perses entretenaient seulement le feu sacré dans des autres écartés; ils l'appelaient *Vesta*.

Ce culte passa long-temps après chez d'autres nations; il s'introduisit à la fin jusque chez les Romains, qui prirent Vesta pour une déesse. Toutes les anciennes cérémonies sont presque fondées sur des méprises.

Lorsque les Perses conquirent le royaume de Babylone, la religion des vainqueurs se mêla avec celle des vaincus, et prévalut même beaucoup. Mais les Chaldéens restèrent toujours en possession de dire la bonne aventure.

Il est constant que les uns et les autres crurent l'immortalité de l'ame sans savoir mieux que nous ce que c'est que l'ame. Quand on n'en aurait pas des preuves dans le livre du *Sadder*[1], qui contient la doctrine des anciens Perses, il suffirait, pour en être convaincu, de jeter les yeux sur les ruines de Persépolis, dont nous avons plusieurs dessins très exacts. On y voit des tombeaux dont sortent des têtes accompagnées chacune de deux ailes étendues; elles prennent toutes leur vol vers le ciel.

De toutes les religions que nous avons jusqu'à présent parcourues, il n'y a que celle de la Chine qui n'admette pas l'immortalité de l'ame; et remarquez que ces anciennes religions subsistent encore. Celle du gouvernement de la Chine s'est conservée dans toute son intégrité; celle des brachmanes règne encore dans la presqu'île de l'Inde; celle de Zoroastre

[1] Voyez tome XV, page 308 et suiv.; et, tome XLVIII, la *troisième niaiserie*, fesant partie de: *Un chrétien contre six juifs*. B.

ne s'est point démentie, quoique ceux qui la professent soient dispersés.

CHAPITRE IX.

Des Phéniciens, et de Sanchoniathon, antérieur au temps où l'on place Moïse.

Les peuples de la Phénicie ne doivent pas être si anciens que ceux dont nous avons parlé. Ils habitaient une côte de la Méditerranée, et cette côte était fort stérile. Il est vrai que cette stérilité même servit à la grandeur de ces peuples. Ils furent obligés de faire un commerce maritime qui les enrichit. Ces nouveaux courtiers de l'Asie pénétrèrent en Afrique, en Espagne, et jusque dans notre Angleterre. Sidon, Tyr, Biblos, Bérith, devinrent des villes opulentes. Mais il fallait bien que la Syrie, la Chaldée, la Perse, fussent des états déjà très considérables avant que les Phéniciens eussent essayé de la navigation; car pourquoi auraient-ils entrepris des voyages si hasardeux, s'ils n'avaient pas eu des voisins riches auxquels ils vendaient les productions des terres éloignées? Cependant les Tyriens avaient un temple dans lequel Hérodote entra, et qu'il dit avoir deux mille trois cents ans d'antiquité; ainsi il avait été bâti environ deux mille huit cents ans avant notre ère vulgaire; ainsi, par ce calcul, le temple de Tyr subsista près de dix-huit cents ans avant celui de Salomon (en adoptant le calcul de la *Vulgate*).

Les Phéniciens, étant de si grands commerçants, cultivèrent nécessairement l'art de l'écriture; ils tinrent des registres, ils eurent des archives, leur pays fut même appelé *le pays des lettres*. Il est prouvé qu'ils communiquèrent aux Grecs leur alphabet; et lorsque les Juifs vinrent s'établir très long-temps après sur leurs confins, ces étrangers prirent leur alphabet et leur écriture. Vous trouvez même dans l'*Histoire de Josué*, qu'il y avait sur la frontière de la Phénicie, dans la contrée nommée par les seuls Juifs Canaan, une ville qu'on appelait *la ville des lettres*, *la ville des livres*, *Cariath Sepher*, qui fut prise et presque détruite par le brigand Othoniel, à qui le brigand Caleb, compagnon du brigand Josué, donna sa fille Oxa pour récompense[a].

Un des plus curieux monuments de l'antiquité est sans doute l'histoire de Sanchoniathon le Phénicien, dont il nous reste des fragments précieux conservés dans *Eusèbe*. Il est incontestable que cet auteur écrivit long-temps avant l'irruption des Hébreux dans le pays de Canaan. Une preuve sans réplique, c'est qu'il ne parle pas des Hébreux. S'ils étaient déjà venus chez les Cananéens, s'ils avaient mis à feu et à sang le pays de Sanchoniathon même, s'ils avaient exercé dans son voisinage des cruautés dont il n'y a guère d'exemples dans l'ancienne histoire, il est impossible que Sanchoniathon eût passé sous silence des événements auxquels il devait prendre le plus grand intérêt. S'il y avait eu un Moïse avant lui, il est bien certain qu'il n'aurait pas oublié ce Moïse et ces prodiges épouvan-

[a] Juges, chap. I, verset 11.

tables opérés en Égypte. Il était donc évidemment antérieur au temps où l'on place Moïse. Il écrivit donc sa *Cosmogonie* long-temps avant que les Juifs eussent leur *Genèse*.

Au reste, il ne faut pas s'étonner qu'on ne trouve dans cette *Cosmogonie* de l'auteur phénicien aucun des noms cités dans la *Genèse* juive. Nul écrivain, nul peuple n'a connu les noms d'Adam, de Caïn, d'Abel, d'Énoch, de Mathusalem, de Noé. Si un seul de ces noms avait été cité par Sanchoniathon ou par quelque écrivain de Syrie ou de Chaldée, ou d'Égypte, l'historien Josèphe n'aurait pas manqué de s'en prévaloir. Il dit lui-même, dans sa *Réponse à Apion*, qu'il a consulté tous les auteurs distingués qui ont parlé de sa nation; et, quelque effort qu'il fasse, il n'en peut trouver un seul qui parle des miracles de Moïse; pas un seul qui rappelle un mot de la *Genèse* ou de l'*Exode*.

Ajoutons à ces preuves convaincantes que s'il y avait eu un seul mot dans Sanchoniathon ou dans quelque autre auteur étranger en faveur de l'histoire juive, Eusèbe, qui fait armes de tout dans sa *Préparation évangélique*, eût cité ce témoignage avec emphase. Mais ce n'est pas ici le lieu de pousser plus loin cette recherche; il suffit de montrer que Sanchoniathon écrivit dans sa langue long-temps avant que les Juifs pussent seulement la prononcer.

Ce qui rend encore les fragments de Sanchoniathon très recommandables, c'est qu'il consulta les prêtres les plus savants de son pays, et entre autres Gérombal, prêtre d'Iaho, dans la ville de Bérith. Ce nom

d'Iaho, qui signifie Dieu, est le nom sacré, qui fut, long-temps après, adopté par les Juifs.

L'ouvrage de Sanchoniathon est encore plus digne de l'attention du monde entier, en ce que sa *Cosmogonie* est tirée (selon son propre témoignage) des livres du roi d'Égypte Thaut, qui vivait, dit-il, huit cents ans avant lui, et que les Grecs ont depuis appelé *Mercure*. Nous n'avons guère de témoignages d'une antiquité plus reculée. Voilà sans contredit le plus beau monument qui nous reste dans notre Occident.

Quelques ames timorées, effrayées de cette antiquité et de ce monument si antérieur à la *Genèse*, n'ont eu d'autre ressource que celle de dire que ces fragments étaient un livre supposé; mais cette malheureuse évasion est assez détruite par la peine qu'Eusèbe a prise de les transcrire. Il en combat les principes; mais il se donne bien de garde d'en combattre l'authenticité; elle était trop reconnue de son temps. Le livre était traduit en grec par un citoyen du pays même de Sanchoniathon. Pour peu qu'il y eût eu le moindre jour à soupçonner l'antiquité de ce livre contraire en tout à la *Bible*, Eusèbe l'eût fait sans doute avec la plus grande force. Il ne l'a pas fait. Quelle plus éclatante preuve que l'aveu d'un adversaire! Avouons donc sans difficulté que Sanchoniathon est beaucoup plus ancien qu'aucun livre juif.

La religion de ces Phéniciens était, comme toutes les autres, une morale saine, parcequ'il ne peut y avoir deux morales: une métaphysique absurde, parceque toute métaphysique l'a été jusqu'à Locke; des

rites ridicules, parceque le peuple a toujours aimé les momeries. Quand je dis que toutes les religions ont des simagrées indignes des honnêtes gens, j'excepte toujours celle du gouvernement chinois, que nulle superstition grossière n'a jamais souillée.

Les Phéniciens admettaient d'abord un chaos comme les Indiens. L'esprit devint amoureux des principes confondus dans le chaos; il s'unit à eux, et l'amour débrouilla tout. La terre, les astres, les animaux, en naquirent.

Ces mêmes Phéniciens sacrifiaient aux vents; et cette superstition était très convenable à un peuple navigateur. Chaque ville de Phénicie eut ensuite ses dieux et ses rites particuliers.

C'est surtout de Phénicie que vint le culte de la déesse que nous appelons Vénus. La fable de Vénus et d'Adonis est toute phénicienne. Adoni ou Adonaï était un de leurs dieux; et quand les Juifs vinrent, long-temps après, dans le voisinage, ils appelèrent leur dieu des noms phéniciens Jéhova, Iaho, Adonaï, Sadaï, etc.

Tout ce pays, depuis Tyr jusqu'au fond de l'Arabie, est le berceau des fables, comme nous le verrons dans la suite; et cela devait être ainsi, puisque c'était le pays des lettres.

CHAPITRE X.

Des Égyptiens.

Le poëte philosophe français[1] qui le premier a dit que les Égyptiens sont une nation toute nouvelle, se fonde sur une raison qui est sans réplique : c'est que l'Égypte étant inondée cinq mois de l'année, ces inondations accumulées devaient rendre le terrain fangeux entièrement impraticable ; qu'il a fallu des siècles pour dompter le Nil, pour lui creuser des canaux, pour bâtir des villes élevées vingt pieds au-dessus du sol ; que l'Asie, au contraire, a des plaines immenses, des rivières plus favorables, et que, par conséquent, tous les peuples asiatiques ont dû former des sociétés policées très long-temps avant qu'on pût bâtir auprès du Nil une seule maison tolérable.

Mais les pyramides sont d'une antiquité si reculée qu'elle est inconnue ! mais Thaut donna des lois à l'Égypte huit cents ans avant Sanchoniathon qui vivait long-temps avant l'irruption des Juifs dans la Palestine ! mais les Grecs et les Romains ont révéré les antiquités d'Égypte ! Oui, tout cela prouve que le gouvernement égyptien est beaucoup plus ancien que les nôtres. Mais ce gouvernement était moderne en comparaison des peuples asiatiques.

Je compte pour rien quelques malheureux qui vivaient entre les rochers qui bordent le Nil, de même

[1] Voltaire lui-même : voyez tome XV, pages 91-92. B.

que je ne fais aucune mention des barbares, nos prédécesseurs, qui habitèrent si long-temps nos forêts sauvages avant d'être policés. Une nation n'existe que quand elle a des lois et des arts. L'état de sauvage est un état de brute. L'Égypte civilisée est donc très moderne. Elle l'est au point qu'elle prit des Phéniciens le nom d'*Iaho*, nom cabalistique que les prêtres donnaient à Dieu.

Mais sans entrer dans ces discussions ténébreuses, bornons-nous à notre sujet, qui est de chercher si toutes les grandes nations reconnaissent un Dieu suprême. Il est incontestable que cette doctrine était le fondement de toute la théologie égyptienne. Cela se prouve par ce nom même ineffable d'*Iaho*, qui signifiait l'Éternel; par ce globe qui était posé sur la porte des temples, et qui représentait l'unité du grand Être sous le nom de *Knef*. On le prouve surtout par ce qui nous est resté des mystères d'Isis, et par cette ancienne formule conservée dans Apulée : « Les puissances célestes te servent, les enfers te sont « soumis, l'univers tourne sous ta main, tes pieds « foulent le Tartare, les astres répondent à ta voix, « les saisons reviennent à tes ordres, les éléments « t'obéissent. » (APUL. *Metam.* XI.)

Jamais l'unité d'un Dieu suprême n'a été plus fortement énoncée; et pourquoi dit-on dans cette formule que les puissances célestes obéissent, que les astres répondent à la voix du grand Être? C'est que les astres, les génies supposés répandus dans l'espace, étaient regardés comme des dieux secondaires, des êtres supérieurs à l'homme et inférieurs à Dieu : doc-

trine familière à tout l'Orient, doctrine adoptée enfin en Grèce et en Italie.

Pour l'immortalité de l'ame, personne n'a jamais douté que ce ne fût un des deux grands principes de la religion d'Égypte. Les pyramides l'attestent assez. Les grands du pays ne se fesaient élever ces tombeaux si durables, et on n'embaumait leurs corps[1] avec tant de soin, qu'afin que l'esprit igné ou aérien qu'on a toujours supposé animer le corps, vînt retrouver ce corps au bout de mille ans, quelques uns disent même au bout de trois mille. Rien n'est si avéré que l'immortalité de l'ame établie en Égypte.

Je ne parlerai point ici des folles et ridicules superstitions dont ce beau pays fut inondé beaucoup plus que des eaux de son fleuve. Il devint le plus méprisable des grands peuples, comme les Juifs sont devenus la plus haïssable et la plus honteuse des petites nations. Mon seul but est de faire voir que tous les grands peuples civilisés, et même les petits, ont reconnu un Dieu suprême de temps immémorial; que tous les grands peuples ont admis expressément la permanence de ce qu'on appelle *ame*, après la mort, excepté les Chinois. Encore ne peut-on pas dire que les Chinois l'aient niée formellement. Ils n'ont ni assuré ni combattu ce dogme; leurs livres n'en parlent point. En cela ont-ils été sages ou simplement ignorants?

[1] Voltaire paraît n'avoir pas toujours eu cette idée : voy. tome XXXII, page 131. B.

CHAPITRE XI.

Des Arabes et de Bacchus.

Hérodote nous apprend que les Arabes adoraient Vénus-Uranie et Bacchus. Mais de quelle partie de l'Arabie parle-t-il? C'est probablement de toutes les trois. Alexandre, dit-on, voulait établir le siége de son empire dans l'Arabie heureuse. Il fit dire aux peuples de l'Yémen et de Saanna qu'il avait fait autant que Bacchus, et qu'il voulait être adoré comme lui. Or il est très vraisemblable que Bacchus étant adoré dans la grande Arabie, il l'était aussi dans la Pétrée et dans la Déserte. Les provinces pauvres se conforment toujours aux usages des riches. Mais comment des Arabes adoraient-ils Vénus? C'est qu'ils adoraient les étoiles en reconnaissant pourtant un Dieu suprême. Et il est si vrai qu'ils adoraient l'Être suprême, que de temps immémorial ils partageaient leurs champs en deux parts: la première pour Dieu, et la seconde pour l'étoile qu'ils affectionnaient le plus*. *Allah* fut toujours chez eux le nom de Dieu. Les peuples voisins prononçaient *El*. Ainsi Babel sur l'Euphrate était la ville de Dieu; Israel chez les Perses signifiait voyant Dieu; et les Hébreux prirent ce nom d'Israel dans la suite, comme l'avoue le Juif Philon. Tous les noms des anges persans finissaient en *el;* messager de Dieu, soldat de Dieu, ami de Dieu. Les

* Voyez la préface de l'*Alcoran*, dans Sale.

Juifs même, au nom phénicien de Dieu *Iaho*, ajoutèrent aussi le nom persan *El*, dont ils firent *Éloi* ou *Éloa*.

Mais comment les Arabes adorèrent-ils Vénus-Uranie? Vénus est un mot latin, Uranie est grec; les Arabes ne savaient assurément ni le grec ni le latin, et ils étaient incomparablement plus anciens que les peuples de Grèce et d'Italie. Aussi le nom arabe dont ils se servaient pour signifier l'étoile de Vénus était *Alilat*, et Mercure était *Atarid*, etc.

Le seul homme à qui ils eussent accordé les honneurs divins, était celui que les Grecs nommèrent depuis Bacchus; son nom arabe était *Bac*, ou *Urotal*, ou *Misem*. Ce sera le seul homme divinisé dont je parlerai, attendu la conformité prodigieuse qui est entre lui et le *Moïse* des Hébreux[1].

Ce Bacchus arabe était né comme Moïse en Égypte, et il avait été élevé en Arabie, vers le mont Sina, que les Arabes appelaient Nisa. Il avait passé la mer Rouge à pied sec avec son armée pour aller conquérir les Indes, et il y avait beaucoup de femmes dans cette armée. Il fit jaillir une fontaine de vin d'un rocher, en le frappant de son thyrse. Il arrêta le cours du soleil et de la lune. Il sortait de sa tête des rayons de lumière. Enfin on le nomma *Misem*, qui est un des noms de Moïse, et qui signifie *sauvé des eaux*, parcequ'on prétendait qu'il était tombé dans la mer pendant son enfance. Toutes ces fables arabiques passèrent chez les premiers Grecs, et Orphée chanta ces aventures. Rien n'est si ancien que cette fable.

[1] Voyez tome XV, page 125; et XLIII, 51. B.

Peut-être est-elle allégorique. Jamais peuple n'inventa plus de paraboles que les Arabes. Ils les écrivaient d'ordinaire en vers. Ils s'assemblaient tous les ans dans une grande place à Ocad[a], où se tenait une foire qui durait un mois. On y donnait un prix au poète qui avait récité le conte le plus extraordinaire. Celui de Bacchus avait sans doute un fondement réel.

CHAPITRE XII.

Des Grecs, de Socrate, et de la double doctrine.

On a tant parlé des Grecs, que j'en dirai peu de chose. Je remarquerai seulement qu'ils adoraient un Dieu suprême, et qu'ils reconnaissaient l'immortalité de l'ame, à l'exemple des Asiatiques et des Égyptiens, non seulement avant qu'ils eussent des historiens, mais avant qu'Homère eût écrit. Homère n'inventa rien sur les dieux, il les prit comme ils étaient. Orphée, long-temps avant lui, avait fait recevoir sa théogonie dans la Grèce. Dans cette théogonie, tout commence par un chaos comme chez les Phéniciens et chez les Perses. Un artisan suprême débrouille ce chaos, et en forme le soleil, la lune, les étoiles, et la terre. Cet Être suprême, appelé *Zeus*, *Jupiter*, est le maître de tous les autres dieux, le dieu des dieux. Vous voyez à chaque pas cette théologie dans Ho-

[a] Consultez la préface de la traduction anglaise de l'*Alcoran*, de George Sale, citée dans la note de la page 133.

mère. Jupiter seul assemble le conseil, lui seul lance le tonnerre; il commande à tous les dieux, il les récompense, il les punit; il chasse Apollon du ciel, il donne le fouet à Junon, il l'attache entre le ciel et la terre avec une chaîne d'or; mais le bon-homme Homère ne dit pas à quel point fixe cette chaîne fut accrochée. Le même Jupiter précipite Vulcain du haut du ciel sur la terre, il menace le dieu Mars. Enfin il est partout le maître.

Rien n'est plus clair dans Homère que l'ancienne opinion de l'immortalité de l'ame, quoique rien ne soit plus obscur que son existence. Qu'est-ce que l'ame chez tous les anciens poëtes, et chez tous les philosophes? un je ne sais quoi qui anime le corps, une figure légère, un petit composé d'air qui ressemble au corps humain, et qui s'enfuit quand elle a perdu son étui. Ulysse en trouve par milliers dans les enfers. Le batelier Caron est continuellement occupé à les transporter dans sa barque. Cette théologie est aussi ridicule que tout le reste, j'en conviens; mais elle démontre que l'immortalité de l'ame était un point capital chez les anciens.

Cela n'empêcha pas des sectes entières de philosophes de se moquer également de Jupiter et de l'immortalité de l'ame; et ce qu'il faut soigneusement observer, c'est que la secte d'Épicure, qu'on peut regarder comme une société d'athées, fut toujours très honorée. Je dis que c'était une société d'athées; car quand ils s'établirent dans la Palestine, en fait de religion et de morale, admettre des dieux inutiles qui ne punissent ni ne récompensent, et n'en

admettre point du tout, c'est précisément la même chose.

Pourquoi donc les épicuriens ne furent-ils jamais persécutés, et que Socrate fut condamné à boire la ciguë? Il faut absolument qu'il y ait eu une autre raison que celle du fanatisme pour condamner Socrate. Les épicuriens étaient les hommes du monde les plus sociables, et Socrate paraît avoir été le plus insociable. Il avoue lui-même dans sa défense qu'il allait de porte en porte, dans Athènes, prouver aux gens qu'ils étaient des sots. Il se fit tant d'ennemis, qu'enfin ils vinrent à bout de le condamner à mort; après quoi on lui demanda bien pardon. C'est précisément (au pardon près) l'aventure de Vanini [1]. Il disputait aigrement dans Toulouse contre des conseillers de justice. Ils lui persuadèrent qu'il était athée et sorcier, et ils le firent brûler en conséquence. Ces horreurs sont plus communes chez les chrétiens que dans l'ancienne Grèce.

L'évêque Warburton, dans son très étrange livre de la *Divine légation de Moïse* [2], prétend que les philosophes qui enseignaient l'immortalité de l'ame n'en croyaient rien du tout. Il se tourne de tous les sens pour prouver que tous ceux qu'on nomme *les anciens sages* avaient une double doctrine, la publique et la secrète; qu'ils prêchaient en public l'immortalité de l'ame pour contenir le sot peuple, et qu'ils s'en moquaient tous en particulier avec les gens d'esprit. C'est là, je l'avoue, une singulière assertion

[1] Voyez tome XXVII, page 180; et XLIII, 483. B.
[2] Tome II, livre III.

pour un évêque. Mais quelle nécessité y avait-il pour ces philosophes de dire tout haut ce qu'ils ne croyaient pas en secret, puisqu'il était permis aux épicuriens de dire hautement que tout périt avec le corps, et que les pyrrhoniens pouvaient douter de tout impunément? Qui pouvait forcer les philosophes à mentir le matin pour dire le soir la vérité? des coquins pouvaient, en Grèce comme ailleurs, abuser des paroles d'un sage, et lui intenter un procès. On a mis en justice des membres du parlement pour leurs paroles; mais cela ne prouve pas que la chambre des communes ait deux doctrines différentes.

Cette double doctrine dont veut parler notre Warburton, était principalement dans les mystères d'Isis, de Cérès, d'Orphée, et non chez les philosophes. On enseignait l'unité de Dieu dans ces mystères, tandis qu'en public on sacrifiait à des dieux ridicules. Voilà ce qui est d'une vérité incontestable. Toutes les formules des mystères attestent l'adoration d'un Dieu unique. C'est précisément comme s'il y avait chez les papistes des congrégations de sages qui, après avoir assisté à la messe de sainte Ursule et des onze mille vierges, de saint Roch et de son chien, de saint Antoine et de son cochon, allassent ensuite désavouer ces étonnantes bêtises dans une assemblée particulière; mais, au contraire, les confréries de papistes enchérissent encore sur les superstitions auxquelles on les force. Les pénitents blancs, gris, et noirs, habillés en masque, se fouettent en l'honneur de ces beaux saints, au lieu d'adorer Dieu en hommes raisonnables.

Warburton, pour prouver que les Grecs avaient deux doctrines, l'une pour l'aréopage, et l'autre pour leurs amis, cite César, Caton, et Cicéron, qui dirent en plein sénat, dans l'examen du procès de Catilina, que la mort n'est point un mal, que c'est la fin de toutes les sensations, qu'il n'y a rien après nous. Mais César, Caton, et Cicéron, n'étaient pas Grecs. Expliquaient-ils ainsi leur doctrine secrète à trois ou quatre cents de leurs confidents en plein sénat?

Cet évêque pouvait encore ajouter que dans la tragédie de la *Troade*, de Sénèque, le chœur disait secrètement au peuple romain assemblé : (*Troade*, chœur à la fin du second acte.)

« Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil...
« Quæris quo jaceas post obitum loco?
« Quo non nata jacent[1]. »

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.
Après la vie où pourrai-je être?
Où j'étais avant que de naître[2].

Quand on a fait sentir toutes ces disparates, toutes ces inconséquences de Warburton, il s'est fâché, il n'a répondu ni avec des raisons ni avec de la politesse; il a ressemblé à ces femmes qu'on prend sur le fait, et qui n'en deviennent que plus hardies et plus méchantes :

[1] Cyrano de Bergerac, dans sa tragédie d'*Agrippine*, acte V, scène 6, fait dire à Séjan :

Une heure après la mort, notre ame évanouie
Devient ce qu'elle était une heure avant la vie. K.

[2] Voltaire donne une autre version de ces vers dans son opuscule *De l'ame* (voyez tome XLVIII), et encore une autre dans le paragraphe XXI de *Un chrétien contre six juifs* (aussi tome XLVIII). B.

« .....Nihil est audacius illis
« Deprensis. »

JUVÉN., sat. VI, v. 284.

L'ardeur de son courage l'a emporté encore plus loin, comme nous le verrons en traitant de la religion juive.

CHAPITRE XIII.

Des Romains.

Soyons aussi courts sur les Romains que sur les Grecs. C'est la même religion, les mêmes dieux principaux, le même Jupiter maître des dieux et des hommes, les mêmes champs Élysées, le même Tartare, les mêmes apothéoses; et, quoique la secte d'Épicure eût un très grand crédit; quoiqu'on se moquât publiquement des augures, des aruspices, des champs Élysées, et des enfers, la religion romaine subsista jusqu'à la ruine de l'empire.

Il est constant, par toutes les formules, que les Romains reconnaissaient un seul Dieu suprême. Ils ne donnaient qu'au seul Jupiter le titre de très grand et très bon, *optimus maximus*. La foudre n'était qu'entre ses mains. Tous les autres dieux peuvent se comparer aux saints et à la Vierge que l'Italie adore aujourd'hui. En un mot, plus nous avançons dans la connaissance des peuples policés, plus nous découvrons partout un Dieu, comme on l'a déjà dit[1].

Notre Warburton, dont le sens est toujours l'en-

[1] Ci-dessus, pages 104 et 119; et aussi tome XV, page 230. B.

nemi du sens commun des autres hommes, ose nous assurer, dans la préface de la seconde partie de sa *Légation*, que les Romains fesaient peu de cas de Jupiter; il veut s'appuyer de l'autorité de Cicéron : il prétend que cet orateur, dans son oraison pour Flaccus, dit « qu'il n'est pas de la majesté de l'empire « de reconnaître un seul Dieu. » Il cite les paroles latines, *majestatem imperii non decuisse ut unus tantum Deus colatur.* Qui le croirait? Il n'y a pas un mot ni dans l'oraison pour Flaccus [1], ni dans aucune autre, qui ait le moindre rapport à cette citation prétendue de Cicéron; elle appartient tout entière à notre évêque, qui, par cette fraude, non fraude pieuse, mais fraude impudente, a voulu tromper le monde. Il s'est imaginé que personne ne se donnerait la peine de feuilleter Cicéron, et de découvrir son imposture; il s'est trompé en cela comme dans tout le reste, et désormais on n'aura pas plus de foi à ses *Commentaires sur Cicéron* qu'à ceux qu'il nous a donnés sur Shakespeare.

Ce qui est peut-être de plus estimable chez ce peuple roi, c'est que pendant neuf cents années il ne persécuta personne pour ses opinions. Il n'a point à se reprocher de ciguë. La tolérance la plus universelle fut son partage. Ces sages conquérants assiégeaient-ils une ville, ils priaient les dieux de la ville de vouloir bien passer dans leur camp. Dès qu'elle était prise, ils allaient sacrifier dans le temple des vaincus. C'est ainsi qu'ils méritèrent de commander à tant de nations.

[1] Voyez tome XXVIII, page 367. B.

On ne les vit point égorger les Toscans pour réformer l'art des aruspices qu'ils tenaient d'eux. Personne ne mourut à Rome pour avoir mal parlé des poulets sacrés. Les Égyptiens, couverts de mépris, eurent à Rome un temple d'Isis; les Juifs, plus méprisés encore, y eurent des synagogues après leurs sanglantes rébellions. Le peuple conquérant était le peuple tolérant.

Il faut avouer qu'il ne traita mal les chrétiens qu'après que ces nouveaux venus eurent déclaré hautement, et à plusieurs reprises, qu'ils ne pouvaient souffrir d'autre culte que le leur. C'est ce que nous ferons voir évidemment quand nous en serons à l'établissement du christianisme.

Commençons par examiner la religion juive, dont le christianisme et le mahométisme sont sortis.

CHAPITRE XIV.

Des Juifs et de leur origine.

Toutes les nations (excepté toujours les Chinois) se vantent d'une foule d'oracles et de prodiges; mais tout est prodige et oracle dans l'histoire juive, sans exception. On a tant écrit sur cette matière qu'il ne reste plus rien à découvrir. Nous ne voulons ni répéter tous ces miracles continuels, ni les combattre; nous respectons la mère de notre religion. Nous ne parlerons du merveilleux judaïque qu'autant qu'il pourra servir à établir les faits. Nous examinerons

cette histoire comme nous ferions celle de Tite Live ou d'Hérodote. Cherchons, par les seules lumières de la raison, ce qu'étaient les Juifs, d'où ils venaient quand leur religion fut fixée, quand ils écrivirent; instruisons-nous, et tâchons de ne pas scandaliser les faibles; ce qui est bien difficile quand on veut dire la vérité.

Nous ne trouvons guère plus de lumière chez les étrangers, sur le petit peuple hébreu, que nous n'en trouvons sur les Francs, sur les Irlandais, et sur les Basques. Tous les livres égyptiens ont péri, leur langue a eu le même sort. Nous n'avons plus les auteurs persans, chaldéens et syriens, qui auraient pu nous instruire; nous voyageons ici dans un désert où des animaux sauvages ont vécu. Tâchons de découvrir quelques traces de leurs pas.

Les Juifs étaient-ils originairement une horde vagabonde d'Arabes du désert qui s'étend entre l'Égypte et la Syrie? cette horde, s'étant multipliée, s'emparat-elle de quelques villages vers la Phénicie? Rien n'est plus vraisemblable. Leur tour d'esprit, leur goût pour les paraboles et pour le merveilleux incroyable, leur extrême passion pour le brigandage, tout concourt à les faire regarder comme une nation très nouvellement établie, qui sortait d'une petite horde arabe.

Il y a plus; ils prétendent, dans leur histoire, que des tribus arabes et eux descendent du même père; que des enfants de quelques pasteurs errants, qu'ils appellent Abraham, Loth, Ésaü, habitèrent des contrées d'Arabie. Voilà bien des conjectures: mais il ne reste aucun monument qui puisse les appuyer.

Si l'on examine ce grand procès avec le seul bon sens, on ne peut regarder les livres juifs comme des preuves. Ils ne sont point juges en leur propre cause. Je ne crois point Tite Live, quand il nous dit que Romulus était fils du dieu Mars; je ne crois point nos premiers auteurs anglais, quand ils disent que Vortiger était sorcier; je ne crois point les vieilles histoires des Francs, qui rapportent leur origine à Francus, fils d'Hector. Je ne dois pas croire les Juifs sur leur seule parole, quand ils nous disent des choses extraordinaires. Je parle ici selon la foi humaine, et je me garde bien de toucher à la foi divine. Je cherche donc ailleurs quelque faible lumière, à la lueur de laquelle je puisse découvrir les commencements de la nation juive.

Plus d'un ancien auteur dit que c'était une troupe de lépreux qui fut chassée de l'Égypte par le roi Amasis. Ce n'est là qu'une présomption. Elle acquiert un degré de probabilité par l'aveu que les Juifs font eux-mêmes, qu'ils s'enfuirent d'Égypte, et qu'ils étaient fort sujets à la lèpre; mais ces deux degrés de probabilité, le consentement de plusieurs anciens, et l'aveu des Juifs, sont encore loin de former une certitude.

Diodore de Sicile raconte, d'après les auteurs égyptiens qu'il a consultés, que le même Amasis ayant eu la guerre avec Actisanès [1], roi d'Éthiopie, cet Actisanès, vainqueur, fit couper le nez et les oreilles à une horde de voleurs, qui avait infesté l'Égypte pendant la guerre. Il confina cette troupe de brigands

[1] Voyez tome XLIV, page 393. B.

dans le désert de Sina, où ils firent des filets avec lesquels ils prirent des cailles dont ils se nourrirent. Ils habitèrent le pays qu'on appela depuis d'un nom qui signifie, en langue égyptienne, *nez coupé*, et que les Grecs exprimèrent par celui de *Rhinocolure*. Ce passage, auquel on a fait trop peu d'attention, joint à l'ancienne tradition, que les Hébreux étaient une troupe de lépreux chassés d'Égypte, semble jeter quelque jour sur leur origine. Ils avouent qu'ils ont été à-la-fois lépreux et voleurs; ils disent qu'après avoir volé les Égyptiens ils s'enfuirent dans ce même désert où fut depuis *Rhinocolure*. Ils spécifient que la sœur de leur Moïse eut la lèpre; ils s'accordent avec les Égyptiens sur l'article des cailles.

Il est donc vraisemblable, humainement parlant, et abstraction faite de tout merveilleux, que les Juifs étaient des Arabes vagabonds sujets à la lèpre, qui venaient piller quelquefois les confins d'Égypte, et qui se retirèrent dans le désert d'Horeb et de Sinaï, quand on leur eut coupé le nez et les oreilles. Cette haine qu'ils manifestèrent depuis contre l'Égypte, donne quelque force à cette conjecture. Ce qui peut encore augmenter la probabilité, c'est que l'Égyptien Apion, d'Alexandrie, qui écrivit du temps de Caligula une histoire de son pays, et un autre auteur, nommé Chencres, de la ville de Mendès, assurent tous deux que ce fut sous le roi ou pharaon Amasis que les Juifs furent chassés. Nous avons perdu leurs écrits, mais le Juif Josèphe, qui écrivit contre Apion après la mort de cet Égyptien, ne le combat

point sur l'époque d'Amasis. Il le réfute sur d'autres points : et tous ces autres points prouvent que les Égyptiens avaient écrit autant de faussetés sur les Juifs qu'on reprochait aux Juifs d'en avoir écrit eux-mêmes.

Flavius Josèphe fut le seul Juif qui passa chez les Romains pour avoir quelque bon sens. Cependant cet homme de bon sens rapporte sérieusement la fable des Septante et d'Aristée, dont Van Dale et tant d'autres ont fait voir le ridicule et l'absurdité. Il ajoute à cette ineptie que le roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphe, ayant demandé aux traducteurs comment il se pouvait faire que des livres aussi sages que ceux des Juifs n'eussent été jamais connus d'aucune nation, on répondit à Ptolémée que ces livres étaient trop divins pour que des profanes osassent jamais les citer, et que Dieu ne pouvait le permettre.

Remarquez qu'on fesait cette belle réponse dans les temps mêmes qu'on mettait ces livres entre les mains des profanes. Josèphe ajoute que tous les étrangers qui avaient été assez hardis pour dire un mot des lois juives, avaient été sur-le-champ punis de Dieu ; que l'historien Théopompe, ayant eu dessein seulement d'en insérer quelque chose dans son ouvrage, il devint fou sur-le-champ ; mais qu'au bout de trente jours, Dieu lui ayant fait connaître dans un songe qu'il ne fallait pas parler des Juifs, il demanda bien pardon à Dieu, et rentra dans son bon sens.

Josèphe dit encore que le poète Théodecte ayant osé parler des Juifs dans une de ses tragédies, était

devenu aveugle incontinent, et que Dieu ne lui rendit la vue que quand il eut bien demandé pardon et fait pénitence.

Si un homme qui passe pour le seul historien juif qui ait écrit raisonnablement a dit de si plates extravagances, que faut-il penser des autres? Je parle toujours humainement, je me mets toujours à la place d'un homme qui, n'ayant jamais entendu parler ni des Juifs, ni des chrétiens, lirait ces livres pour la première fois, et, n'étant point illuminé par la grace, aurait le malheur de n'en croire que sa faible raison, en attendant qu'il fût éclairé d'en-haut.

CHAPITRE XV.

Quand les Juifs commencèrent-ils à demeurer dans les villes? quand écrivirent-ils? quand eurent-ils une religion fixe et déterminée?

On ne peut ici que consulter les Juifs eux-mêmes, confronter ce qu'ils rapportent, et voir ce qui est le plus probable.

Selon eux, ils demeurèrent sous des tentes, dans un désert, au nombre de six cent trente mille combattants, ce qui fesait environ trois millions de personnes en comptant les vieillards, les femmes, et les enfants. Cela fortifie la conjecture qu'ils étaient des Arabes, puisqu'ils n'habitaient que des tentes, et qu'ils changeaient souvent de lieu. Mais comment trois millions d'hommes auraient-ils eu des tentes, s'ils s'étaient enfuis d'Égypte au travers de la mer? Chaque

famille avait-elle porté sa tente sur son dos? Ils n'avaient pas demeuré sous des tentes en Égypte. Une preuve qu'ils étaient du nombre de ces Arabes errants qui ont de l'aversion pour les demeures des villes, c'est que, lorsqu'ils eurent pris Jéricho, ils le rasèrent, et ne se fixèrent nulle part: car, ne jugeant ici qu'en profanes, et par les seules lumières de notre raison, ce n'est pas à nous de parler des trompettes qui firent tomber les murs de Jéricho. C'est un de ces miracles que Dieu fesait tous les jours, et que nous n'osons discuter.

Quoi qu'il en soit, ils disent n'avoir eu une ville capitale, n'avoir été fixés à Jérusalem que du temps de David; et, selon eux, entre leur fuite d'Égypte et leur établissement à Jérusalem, il y a environ quatre cent cinquante années. Je n'examine pas ici leur chronologie, sur laquelle ils se contredisent continuellement [1]; car, à bien compter, il y aurait plus de six cents ans entre Moïse et David. Je vois seulement qu'ils ont vécu dans la Palestine en Arabes vagabonds pendant plusieurs siècles, attaquant tous leurs voisins l'un après l'autre, pillant tout, ravageant tout, n'épargnant ni sexe ni âge, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, et très souvent esclaves.

Cette vie vagabonde, cette suite continuelle de meurtres, cette alternative sanglante de victoires et de défaites, ces temps si longs de servitude, leur permirent-ils d'apprendre à écrire, et d'avoir une religion fixe? n'est-il pas de la plus grande vraisemblance qu'ils ne commencèrent à former des lois et

[1] Voyez tome XLIII, page 52, note [a]. B.

des histoires par écrit que sous leurs rois, et qu'auparavant ils n'avaient qu'une tradition vague et incertaine?

Jetons les yeux sur toutes les nations de notre occident, depuis Archangel jusqu'à Gibraltar; y en a-t-il une seule qui ait eu des lois et une histoire par écrit avant d'être rassemblée dans des villes? Que dis-je? y a-t-il un seul peuple sur la terre qui ait eu des archives avant d'être bien établi? Comment les Juifs auraient-ils eu seuls cette prérogative?

CHAPITRE XVI.

Quelle fut d'abord la religion des Juifs?

Nous trouvons dans le livre intitulé *Josué* ces propres paroles, que ce chef sanguinaire dit à la horde juive, après s'être emparé de trente-un chefs de ces villages, appelés *rois* dans la *Bible*[a]: « Choisissez « aujourd'hui ce qu'il vous plaira, et voyez qui vous « devez plutôt adorer, ou les dieux que vos pères « ont servis dans la Mésopotamie, ou les dieux des « Amorrhéens au pays desquels vous habitez; mais « pour ce qui est de moi et de ma maison, nous ser- « virons Adonaï; et le peuple répondit: A Dieu ne « plaise que nous abandonnions Adonaï, et que nous « servions d'autres dieux! »

Il est évident, par ce passage, que les Juifs y sont supposés avoir adoré Isis et Osiris en Égypte, et les

[a] Chap. XXIV, v. 15 et 16.

étoiles en Mésopotamie. Josué leur demande s'ils veulent adorer encore ces étoiles, ou Isis et Osiris, ou Adonaï, le dieu des Phéniciens, au milieu desquels ils se trouvent. Le peuple répond *qu'il veut adorer Adonaï*, le dieu des Phéniciens. C'était peut-être une politique bien entendue que d'adopter le dieu des vaincus pour les mieux gouverner. Les barbares qui détruisirent l'empire romain, les Francs qui saccagèrent les Gaules, les Turcs qui subjuguèrent les Arabes mahométans, tous ont eu la prudence d'embrasser la religion des vaincus, pour les mieux accoutumer à la servitude. Mais est-il probable qu'une si petite horde de barbares juifs ait eu cette politique?

Voici une seconde preuve beaucoup plus forte que ces Juifs n'avaient point encore de religion déterminée. C'est que Jephté, fils de Galaad et d'une fille de joie, élu capitaine de la horde errante, dit aux Moabites[a] : « Ce que votre dieu Chamos possède ne vous « est-il pas dû de droit? Et ce que le nôtre s'est ac- « quis par ses victoires ne doit-il pas être à nous? » Certes il est évident qu'alors les Juifs regardaient Chamos comme un véritable dieu; il est évident qu'ils croyaient que chaque petit peuple avait son dieu particulier, et que c'était à qui l'emporterait, du dieu juif ou du dieu moabite.

Apportons une troisième preuve non moins sensible. Il est dit au premier chapitre des *Juges*[b] : « Ado- « naï se rendit maître des montagnes; mais il ne put « vaincre les habitants des vallées, parcequ'ils avaient « des chariots armés de faux. » Nous ne voulons pas

[a] Juges, XI, 24. — [b] Ibid., I, 19.

examiner si les habitants de ces cantons hérissés de montagnes pouvaient avoir des chars de guerre, eux qui n'eurent jamais que des ânes. Il suffit d'observer que le dieu des Juifs n'était alors qu'un dieu local qui avait du crédit dans les montagnes, et point du tout dans les vallées, à l'exemple de tous les autres petits dieux du pays, qui possédaient chacun un district de quelques milles, comme Chamos, Moloch, Remphan, Belphégor, Astaroth, Baal-Bérith, Baal-Zébuth, et autres marmousets.

Une quatrième preuve, plus forte que toutes les autres, se tire des prophètes. Aucun d'eux ne cite les lois du *Lévitique*, ni du *Deutéronome;* mais plusieurs assurent que les Juifs n'adorèrent point Adonaï dans le désert, ou qu'ils adorèrent aussi d'autres dieux locaux. Jérémie dit que[a] « le seigneur Melchom s'était « emparé du pays de Gad. » Voilà donc Melchom reconnu dieu, et si bien reconnu pour dieu par les Juifs, que c'est ce même Melchom à qui Salomon sacrifia depuis sans qu'aucun prophète l'en reprît.

Jérémie dit encore quelque chose de bien plus fort; il fait ainsi parler Dieu[b] : « Je n'ai point or- « donné à vos pères, quand je les ai tirés d'Égypte, « de m'offrir des holocaustes et des victimes. » Y a-t-il rien de plus précis? peut-on prononcer plus expressément que les Juifs ne sacrifièrent jamais au dieu Adonaï dans le désert?

Amos va beaucoup plus loin. Voici comme il fait parler Dieu[c] : « Maison d'Israël, m'avez-vous offert

[a] Jérémie, XLIX, 1. — [b] Ibid., VII, 22. — [c] Amos, V, 25 et 26.

« des hosties et des sacrifices dans le désert pendant « quarante ans? vous y avez porté le tabernacle de « votre Moloch, l'image de vos idoles, et l'étoile de « votre Dieu. »

On sait que tous les petits peuples de ces contrées avaient des dieux ambulants qu'ils mettaient dans des petits coffres, que nous appelons *arche*, faute de temple. Les villages les plus voisins de l'Arabie adoraient des étoiles, et mettaient une petite figure d'étoile dans leur coffre.

Cette opinion que les Juifs n'avaient point adoré Adonaï dans le désert fut toujours si répandue, malgré l'*Exode* et le *Lévitique*, que saint Étienne, dans son discours au sanhédrin, n'hésite pas à dire[a] : « Vous « avez porté le tabernacle de Moloch et l'astre de votre « dieu Remphan, qui sont des figures que vous avez « faites pour les adorer (pendant quarante ans). »

On peut répondre que cette adoration de Melchom, de Moloch, de Remphan, etc., était une prévarication. Mais une infidélité de quarante années, et tant d'autres dieux adorés depuis, prouvent assez que la religion juive fut très long-temps à se former.

Après la mort de Gédéon il est dit que[b] *les Juifs adorèrent Baal-Bérith*. Baal est la même chose qu'Adonaï, il signifie le Seigneur. Les Juifs commençaient probablement alors à apprendre un peu la langue phénicienne, et rendaient toujours leurs hommages à des dieux phéniciens. Voilà pourquoi le culte de Baal se perpétua si long-temps dans Israël.

[a] Actes des Apôtres, VII, 43. — [b] Juges, VIII, 33, et IX, 4.

Une cinquième preuve que la religion juive n'était point du tout formée, est l'aventure de Michas rapportée dans le livre des *Juges*[a]. Une Juive de la montagne d'Éphraïm, femme d'un nommé Michas, ayant perdu onze cents sicles d'argent, ce qui est une somme exorbitante pour ce temps-là, un de ses fils, qui les lui avait apparemment volés, les lui rendit. Cette bonne Juive, pour remercier Dieu d'avoir trouvé son argent, en mit à part deux cents sicles pour faire jeter en fonte des idoles qu'elle enferma dans une petite chapelle portative. Un Juif de Bethléem, qui était lévite, se chargea d'être le prêtre de ce petit temple idolâtre, moyennant cinq écus par an, et deux habits. Cette bonne femme s'écria alors[1] : « Dieu me fera du « bien, parceque j'ai chez moi un prêtre de la race « de Lévi. »

Quelques jours après, six cents hommes de la tribu de Dan, allant au pillage selon la coutume des Juifs, et voulant saccager le village de Laïs, passèrent auprès de la maison de Michas. Ils rencontrèrent le lévite, et lui demandèrent si leur brigandage serait heureux. Le lévite les assura du succès; ils le prièrent de quitter sa maîtresse, et d'être leur prêtre. L'aumônier de Michas se laissa gaguer; la tribu de Dan emmena donc le prêtre et les dieux, et alla tuer tout ce qu'elle rencontra dans le village de Laïs, qui fut depuis appelé Dan. La pauvre femme courut après eux avec des clameurs et des larmes. Ils lui dirent[2] : « Pourquoi criez-vous ainsi ? » Elle leur répondit :

[a] Juges, XVII.

[1] Versel 13. B. — [2] XVIII, 23-24. B.

« Vous m'emportez mes dieux, et mon prêtre, et tout « ce que j'ai, et vous me demandez pourquoi je crie! » La Vulgate met cette réponse sur le compte du mari même de Michas; mais, soit qu'elle eût encore son mari, soit qu'elle fût veuve, soit que le mari ou la femme ait crié, il demeure également prouvé que la Michas, et son mari, et ses enfants, et le prêtre des Michas, et toute la tribu de Dan, étaient idolâtres.

Ce qui est encore plus singulier et plus digne de l'attention de quiconque veut s'instruire, c'est que ces mêmes Juifs[a] qui avaient ainsi saccagé la ville et le pays de Dan, qui avaient volé les petits dieux de leurs frères, placèrent ces dieux dans la ville de Dan, et choisirent, pour servir ces dieux, un petit-fils de Moïse avec sa famille. Du moins cela est écrit ainsi dans la *Vulgate*.

Il est difficile de concevoir que le petit-fils et toute la famille d'un homme qui avait vu Dieu face à face, qui avait reçu de lui deux tables de pierre, qui avait été revêtu de toute la puissance de Dieu même pendant quarante années, eussent été réduits à être chapelains de l'idolâtrie pour un peu d'argent. Si la première loi des Juifs eût été alors de n'avoir aucun ouvrage de sculpture, comment les enfants de Moïse se seraient-ils faits tout d'un coup prêtres d'idoles? On ne peut donc douter, d'après les livres mêmes des Juifs, que leur religion était très incertaine, très vague, très peu établie, telle enfin qu'elle devait être chez un petit peuple de brigands vagabonds, vivant uniquement de rapines.

[a] Juges, XVIII, 30.

CHAPITRE XVII.

Changements continuels dans la religion juive jusqu'au temps de la captivité.

Lorsqu'il ne resta que deux tribus et quelques lévites à la maison de David, Jéroboam, à la tête des dix autres tribus, adora d'autres dieux que Roboam fils de Salomon. C'est du moins encore une preuve sans réplique que la religion juive était bien loin d'être formée. Roboam, de son côté, adora des divinités dont on n'avait point encore entendu parler. Ainsi la religion juive, telle qu'elle paraît ordonnée dans le *Pentateuque*, fut entièrement négligée. Il est dit dans l'histoire[a] des *Rois*, qu'Achaz, roi de Jérusalem, prit les rites de la ville de Damas, et fit faire un autel tout semblable à celui du temple de Damas. Voilà certainement une religion bien chancelante et bien peu d'accord avec elle-même.

Pendant le règne d'Achaz sur Jérusalem, lorsque Osée régnait sur les dix tribus d'Israël, Salmanasar prit cet Osée dans Samarie, et le chargea de chaînes; il chassa toutes les dix tribus du pays, et fit venir en leur place des Babyloniens, des Cuthéens, des Émathéens, etc. On n'entendit plus parler de ces dix tribus; personne ne sait aujourd'hui ce qu'elles sont devenues : elles disparurent de la terre avant qu'elles eussent une religion à elles.

Mais les petits rois de Jérusalem n'eurent pas long-

[a] Liv. IV, chap. XVI, verset 11.

temps à se réjouir de la destruction de leurs frères. Nabuchodonosor emmena captifs à Babylone, et le roi de Juda Joachim, et un autre roi nommé Sédécias, que ce conquérant avait établi à la place de Joachim. Il fit crever les yeux à Sédécias, fit mourir ses enfants, brûla Jérusalem, abattit les murailles; toute la nation fut emmenée esclave dans les états du roi de Babylone.

Il est vrai que toutes ces aventures sont racontées, dans le livre des *Rois*[1] et dans celui des *Paralipomènes*[2], de la manière la plus confuse et la plus contradictoire. Si on voulait concilier toutes les contradictions des livres juifs, il faudrait un volume beaucoup plus gros que la *Bible*. Remarquons seulement que ces contradictions sont une nouvelle preuve que rien ne fut clairement établi chez cette nation.

Il est démontré, autant qu'on peut démontrer en histoire, que la religion des Juifs ne fut, du temps de leur vie errante et du temps de leurs rois, qu'un ramas confus et contradictoire des rites de leurs voisins. Ils empruntent les noms de Dieu chez les Phéniciens; ils prennent les anges chez les Persans; ils ont l'arche errante des Arabes; ils adoptent le baptême des Indiens, la circoncision des prêtres d'Égypte, leurs vêtements, leur vache rousse, leurs chérubins, qui ont une tête de veau et une tête d'épervier, leur bouc Hazazel, et cent autres cérémonies. Leur loi (en quelque temps qu'elle ait été écrite) leur défend expressément[3] tout ouvrage de sculpture, et

[1] Livre IV. B. — [2] Livre II. B. — [3] Exode, xx, 4, 25. B.

leur temple en est rempli. Leur roi Salomon, après avoir consulté le Seigneur, place douze figures de veau au milieu du temple, et des chérubins à quatre têtes dans le sanctuaire, avec un serpent d'airain. Tout est contradictoire; tout est inconséquent chez eux, ainsi que dans presque toutes les nations. C'est la nature de l'homme; mais le peuple de Dieu l'emporte en cela sur tous les hommes.

Les Juifs changèrent toujours de rites jusqu'au temps d'Esdras et de Néhémie; mais ils ne changèrent jamais de mœurs, de leur propre aveu. Voyons en peu de mots quelles sont ces mœurs, après quoi nous examinerons quelle fut leur religion au retour de Babylone.

CHAPITRE XVIII.

Mœurs des Juifs.

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ici à ce que dit milord Bolingbroke des mœurs antiques de ce peuple dans les chapitres VII, VIII et IX de son *Examen important*, écrit en 1736. Peut-être son récit est-il un peu violent, mais on doit convenir qu'il est véritable [1].

[1] Dans la première édition de *Dieu et les hommes*, l'auteur transcrivait ici les chapitres VII, VIII et IX de l'*Examen important de milord Bolingbroke*. Voyez tome XLIII, pages 66-79. B.

CHAPITRE XIX.

De la religion juive au retour de la captivité de Babylone.

Plusieurs savants, après avoir conféré tous les textes de la *Bible*, ont cru que les Juifs n'eurent une théologie bien constatée que du temps de Néhémie, après la captivité de Babylone. Il ne restait que deux tribus et demie de toute la race juive; leurs livres étaient perdus; le *Pentateuque* même avait été très long-temps inconnu. Il n'avait été trouvé que sous le roi Josias, trente-six ans avant la ruine de Jérusalem et la captivité.

Le quatrième livre des *Rois*[a] dit qu'un grand-prêtre, nommé Helcias, trouva ce livre en comptant de l'argent : il le donna à son secrétaire Saphan, qui le porta de sa part au roi; le grand-prêtre Helcias pouvait bien prendre la peine de le porter lui-même. Il s'agissait de la loi de la nation, d'une loi écrite par Dieu même. On n'envoie pas un tel livre à un souverain par un commis avec un compte de recette et de dépense. Les savants ont fort soupçonné ce prêtre Helcias, ou Helciah, ou Helkia, d'avoir lui-même compilé le livre. Il peut y avoir fait quelques additions, quelques corrections, quoiqu'un livre divin ne doive jamais être corrigé ni amplifié; mais le grand Newton pense que le livre avait été écrit par Samuel, et il en donne des preuves assez spécieuses. Nous verrons,

[a] Rois, liv. IV, ch. XXII, v. 8; et IIe Paralip., chap. XXXIV, v. 14.

dans la suite de cet ouvrage, sur quoi les savants se sont fondés en assurant que le *Pentateuque* ne pouvait avoir été écrit par Moïse.

Quoi qu'il en soit, presque tous les hommes versés dans la connaissance de l'antiquité conviennent que ce livre n'a été public chez les Juifs que depuis Esdras, et que la religion juive n'a reçu une forme constante que depuis ce temps-là. Ils disent que le mot seul d'Israël suffit pour convaincre que les Juifs n'écrivirent plusieurs de leurs livres que pendant leur captivité en Chaldée, ou immédiatement après, puisque ce mot est chaldéen; cette raison ne nous paraît pas péremptoire. Les Juifs pouvaient très bien avoir emprunté ce mot long-temps auparavant d'une nation voisine.

Mais ce qui est plus positif, et ce qui semble avoir plus de poids, c'est la quantité prodigieuse de termes persans qu'on trouve dans les écrits juifs. Presque tous les noms qui finissent en *el* ou en *al* sont ou persans, ou chaldéens. Babel, porte de Dieu; Bathuel, venant de Dieu; Phégor-Béel, ou Béel-Phégor, Dieu du précipice; Zébuth-Béel, ou Béel-Zébuth, Dieu des insectes; Béthel, maison de Dieu; Daniel, jugement de Dieu; Gabriel, homme de Dieu; Jabel, affligé de Dieu; Jaïel, la vie de Dieu; Israël, voyant Dieu; Oziel, force de Dieu; Raphaël, secours de Dieu; Uriel, le feu de Dieu.

Les noms et le ministère des anges sont visiblement pris de la religion des mages. Le mot de Satan est pris du persan. La création du monde en six jours a un tel rapport à la création que les anciens

mages disent avoir été faite en six gahambârs, qu'il semble en effet que les Hébreux aient puisé une grande partie de leurs dogmes chez ces mêmes mages, comme ils en prirent l'écriture, lorsqu'ils furent esclaves en Perse.

Ce qui achève de persuader quelques savants qu'Esdras refit entièrement tous les livres juifs, c'est qu'ils paraissent tous du même style.

Que résulte-t-il de toutes ces observations? obscurité et incertitude.

Il est étrange qu'un livre écrit par Dieu même pour l'instruction du monde entier, ait été si long-temps ignoré; qu'il n'y en ait qu'un exemplaire trente-six ans avant la captivité des deux tribus subsistantes; qu'Esdras ait été obligé de le rétablir; qu'étant fait pour toutes les nations, il ait été absolument ignoré de toutes les nations; et que la loi qu'il contient étant éternelle, Dieu lui-même l'ait abolie.

CHAPITRE XX.

Que l'immortalité de l'ame n'est ni énoncée, ni même supposée dans aucun endroit de la loi juive.

Quel que soit l'auteur du *Pentateuque*, ou plutôt quels que soient les écrivains qui l'ont compilé, en quelque temps qu'on l'ait écrit, en quelque temps qu'on l'ait publié, il est toujours de la plus grande certitude que le système d'une vie future, d'une ame immortelle, ne se trouve dans aucun endroit de ce livre. Il est sûr que presque toutes les nations dont

les Juifs étaient entourés, Grecs, Chaldéens, Persans, Égyptiens, Syriens, etc., admettaient l'immortalité de l'ame, et que les Juifs n'avaient pas seulement examiné cette question.

On sait assez que, ni dans le *Lévitique*, ni dans le *Deutéronome*, le législateur qu'on fait parler ne les menace d'aucune peine après la mort, et ne leur promet aucune récompense. Il y a eu de grandes sectes de philosophes dans toute la terre, qui ont nié l'immortalité de l'ame, depuis Pékin jusqu'à Rome; mais ces sectes n'ont jamais fait une législation. Aucun législateur n'a fait entendre qu'il n'y a de peine et de récompense que dans cette vie. Le législateur des Juifs, au contraire, a toujours dit, répété, inculqué, que Dieu ne punirait les hommes que de leur vivant. Cet auteur, quel qu'il soit, fait dire à Dieu même, *Honorez père et mère afin que vous viviez longtemps*[1]; tandis que la loi des anciens Persans, conservée dans le Sadder, dit: « Chérissez, servez, soulagez vos parents, afin que Dieu vous fasse miséricorde dans l'autre vie, et que vos parents prient pour vous dans l'autre monde. (Porte 13.) »

« Si vous obéissez, dit le législateur juif[2], vous aurez de la pluie au printemps et en automne, du froment, de l'huile, du vin, du foin pour vos bêtes, etc.

« Si vous ne gardez pas toutes les ordonnances[3], vous aurez la rogne, la gale, la fistule, des ulcères aux genoux et dans le gras des jambes. »

Il menace surtout les Juifs d'être obligés d'em-

[1] Exode, xx, 12. B. — [2] Deut., xi, 14, 15. B. — [3] Ibid., xxviii, 35. B.

prunter des étrangers à usure, et qu'ils seront assez malheureux pour ne point prêter à usure. Il leur recommande plusieurs fois d'exterminer, de massacrer toutes les nations que Dieu leur aura livrées, de n'épargner ni la vieillesse, ni l'enfance, ni le sexe; mais pour l'immortalité de l'ame, il n'en parle jamais, il ne la suppose même jamais.

Les philosophes de tous les pays, qui ont nié cette immortalité, en ont donné des raisons telles qu'on peut les voir dans le troisième livre de Lucrèce; mais les Juifs ne donnèrent jamais aucune raison. S'ils nièrent l'immortalité de l'ame, ce fut uniquement par grossièreté et par ignorance; c'est parceque leur législateur très grossier n'en savait pas plus qu'eux. Quand nos docteurs se sont mis, dans les derniers temps, à lire les livres juifs avec quelque attention, ils ont été effrayés de voir que, dans les livres attribués à Moïse, il n'est jamais question d'une vie future. Ils se sont tournés de tous les sens pour tâcher de trouver dans le *Pentateuque* ce qui n'y est pas. Ils se sont adressés à Job, comme si Job avait écrit une partie du *Pentateuque;* mais Job n'était pas Juif. L'auteur de la parabole de Job était incontestablement un Arabe qui demeurait vers la Chaldée. Le Satan qu'il fait paraître avec Dieu sur la scène, suffit pour prouver que l'auteur n'était point Juif. Le mot de Satan ne se trouve dans aucun des livres du *Pentateuque*, ni même dans les *Juges;* ce n'est que dans le second livre des *Rois* que les Juifs nomment Satan pour la première fois [a].

[a] Ch. XIX, v. 22.

D'ailleurs ce n'est qu'en interprétant ridiculement le livre de Job qu'on cherche à trouver quelque idée de l'immortalité de l'ame dans cet auteur chaldéen, qui écrivait très long-temps avant que les Juifs eussent écrit leur *Genèse*. Job, accablé de ses maladies, de pauvreté, et encore plus des impertinents discours de ses amis et de sa femme, dit[a] « que Dieu sera son « rédempteur, que ce rédempteur est vivant; qu'il se « relèvera un jour de la poussière sur laquelle il est « couché; qu'il espère sa guérison, que sa peau lui « reviendra, qu'il reverra Dieu dans sa chair. » Il est clair que c'est un malade qui dit qu'il guérira. Il faut être aussi absurde que le sont nos commentateurs pour voir dans ce discours l'immortalité de l'ame, et l'avénement de Jésus-Christ. Cette impertinence serait inconcevable, si cent autres extravagances de ces messieurs ne l'emportaient encore sur celle-ci.

On a poussé le ridicule jusqu'à chercher dans des passages d'Isaïe et d'Ézéchiel cette immortalité de l'ame dont ils n'ont pas parlé plus que Job. On a tordu un discours de Jacob dans la *Genèse*. Lorsque les détestables patriarches ses enfants ont vendu leur frère Joseph, et viennent lui dire qu'il a été dévoré par des bêtes féroces, Jacob s'écrie[1] : Je n'ai plus qu'à mourir; on me mettra dans la fosse avec mon fils. Cette fosse, disent les Calmet, est l'enfer; donc Jacob croyait à l'enfer, et par conséquent à l'immortalité de l'ame. Ainsi donc, pauvres Calmet! Jacob voulait aller en enfer, voulait être damné, parcequ'une bête

[a] Job, ch. XIX, v. 25 et 26.
[1] Genèse, XXXVII, 35. B.

avait mangé son fils. Eh, pardieu! c'était bien plutôt aux patriarches, frères de Joseph, à être damnés, s'ils avaient cru un enfer; les monstres méritaient bien cette punition.

Un auteur connu [1] s'est étonné qu'on voie dans le *Deutéronome* une loi émanée de Dieu même touchant la manière dont un Juif doit pousser sa selle [a], et qu'on ne voie pas dans tout le *Pentateuque* un seul mot concernant l'entendement humain et une autre vie. Sur quoi cet auteur s'écrie : « Dieu avait-il plus « à cœur leur derrière que leur ame? » Nous ne voudrions pas avoir fait cette plaisanterie. Mais certes elle a un grand sens : elle est une bien forte preuve que les Juifs ne pensèrent jamais qu'à leur corps.

Notre Warburton s'est épuisé à ramasser, dans son fatras de la *Divine légation*, toutes les preuves que l'auteur du *Pentateuque* n'a jamais parlé d'une vie à venir, et il n'a pas eu grande peine; mais il en tire une plaisante conclusion, et digne d'un esprit aussi faux que le sien. Il imprime, en gros caractères, « que la doctrine d'une vie à venir est néces- « saire à toute société; que toutes les nations éclai- « rées se sont accordées à croire et à enseigner cette « doctrine; que cette sage doctrine ne fait point par- « tie de la loi mosaïque; donc la mosaïque est divine. »

Cette extrême inconséquence a fait rire toute l'Angleterre; nous nous sommes moqués de lui à l'envi dans plusieurs écrits [2]; et il a si bien senti lui-même

[1] Swift ou Collins : voyez ma note, tome XLIII, page 57. B.

[a] Ch. XXIII, v. 13.

[2] Voltaire veut parler ici de ses propres écrits contre Warburton : voyez tome XLIII, page 351 et suiv., et page 415. B.

son ridicule, qu'il ne s'est défendu que par les injures les plus grossières.

Il est vrai qu'il a rassemblé dans son livre plusieurs choses curieuses de l'antiquité. C'est un cloaque où il a jeté des pierres précieuses, prises dans les ruines de la Grèce. Nous aimons toujours à voir ces ruines; mais personne n'approuve l'usage qu'en a fait Warburton pour bâtir son système anti-raisonnable.

CHAPITRE XXI.

Que la loi juive est la seule dans l'univers qui ait ordonné d'immoler des hommes.

Les Juifs ne se sont pas seulement distingués des autres peuples par l'ignorance totale d'une vie à venir; mais ce qui les caractérise davantage, c'est qu'ils sont encore les seuls dont la loi ait ordonné expressément de sacrifier des victimes humaines.

C'est le plus horrible effet des superstitions qui ont inondé la terre, que d'immoler des hommes à la Divinité. Mais cette abomination est bien plus naturelle qu'on ne croit. Les anciens actes de foi des Espagnols et des Portugais, qui, graces au ciel et à de dignes ministres, ne se renouvellent plus [1]; nos mas-

[1] Depuis l'impression de cet ouvrage, l'inquisition a repris en Espagne de nouvelles forces. Non seulement un des plus savants jurisconsultes de l'Espagne, un médecin très éclairé, M. Castelanos, et le célèbre Olavides, l'honneur et le bienfaiteur de son pays, ont été plongés dans les cachots du saint-office, et ont subi une humiliation publique, si pourtant il est

sacres d'Irlande, la Saint-Barthélemi de France, les croisades des papes contre les empereurs, et ensuite contre les peuples de la langue d'*oc;* toutes ces épouvantables effusions de sang humain ont-elles été autre chose que des victimes humaines offertes à Dieu par des insensés et des barbares?

On a cru dans tous les temps apaiser les dieux par des offrandes, parcequ'on calme souvent la colère des hommes en leur fesant des présents, et que nous avons toujours fait Dieu à notre image.

Présenter à Dieu le sang de nos ennemis, rien n'est plus simple; nous les haïssons, nous nous imaginons que notre Dieu protecteur les hait aussi. Le pape Innocent III crut donc faire une action très pieuse en offrant le sang des Albigeois à Jésus-Christ.

Il est aussi simple d'offrir à nos dieux ce que nous avons de plus précieux; et il est encore plus naturel que les prêtres exigent de tels sacrifices, attendu qu'ils partagent toujours avec le ciel, et que leur part

au pouvoir du rebut de l'espèce humaine d'humilier ceux qui en sont la gloire et la consolation; mais les inquisiteurs ont eu la barbarie, pour faire montre de leur puissance, de faire brûler vive une malheureuse femme accusée de quiétisme. Dans le même temps à peu près, l'inquisition de Lisbonne ne condamnait qu'à la prison des hommes convaincus d'athéisme. C'est que l'inquisition fait grace de la vie à ceux qu'elle ne suppose pas relaps; mais elle a dans son abominable procédure des moyens de trouver relaps tous ceux dont la mort est utile aux passions et à l'intérêt du grand inquisiteur.

Dans un auto-da-fé solennel où le roi Charles II eut la faiblesse d'assister en 1680, et où l'on brûla vingt-une personnes, douze desquelles avaient des bâillons, le moine qui prononça le sermon eut l'insolence de parler des sacrifices humains offerts aux dieux du Mexique: mais il assura que si ces sacrifices déplaisaient à Dieu dans Mexico, ceux du même genre qu'on offrait en Espagne lui étaient fort agréables. K.

est la meilleure. L'or et l'argent, les joyaux sont très précieux; on en a toujours donné aux prêtres. Quoi de plus précieux que nos enfants, surtout quand ils sont beaux? On a donc partout, dans quelques occasions, dans quelques calamités publiques, offert ses enfants aux prêtres pour les immoler; et il fallait payer à ces prêtres les frais de la cérémonie. On a poussé la fureur religieuse jusqu'à s'immoler soi-même. Mais toutes les fois que nous parlons de nos superstitions sanguinaires et abominables, ne perdons point de vue qu'il faut toujours excepter les Chinois, chez lesquels on ne voit aucune trace de ces sacrifices.

Heureusement il n'est pas prouvé que dans l'antiquité on ait immolé des hommes régulièrement à certain jour nommé, comme les papistes font en immolant leur Dieu tous les dimanches; nous n'avons chez aucun peuple aucune loi qui dise: Tel jour de la lune on immolera une fille, tel autre jour un garçon; ou bien: Quand vous aurez fait mille prisonniers dans une bataille, vous en sacrifierez cent à votre Dieu protecteur.

Achille sacrifie dans l'*Iliade* douze jeunes Troyens aux mânes de Patrocle; mais il n'est point dit que cette horreur fût prescrite par la loi.

Les Carthaginois, les Égyptiens, les Grecs, les Romains mêmes, ont immolé des hommes; mais ces cérémonies ne sont établies par aucune loi du pays. Vous ne voyez ni dans les Douze Tables romaines, ni dans les lois de Lycurgue, ni dans celles de Solon, « qu'on tue saintement des filles et des garçons « avec un couteau sacré. » Ces exécrables dévotions

ne paraissent établies que par l'usage; et ces crimes consacrés ne se commettent que très rarement.

Le *Pentateuque* est le seul monument ancien dans lequel on voit une loi expresse d'immoler des hommes, des commandements exprès de tuer au nom du Seigneur. Voici ces lois :

1° Ce qui aura été offert à Adonaï ne se rachètera point, il sera mis à mort [a]. C'est selon cette horrible loi qu'il est dit que Jephté égorgea sa propre fille, *et il lui fit comme il avait voué* [1]. Comment après un passage si clair, si positif, trouve-t-on encore des barbouilleurs de papier qui osent dire qu'il ne s'agit ici que de virginité?

2° Adonaï dit à Moïse [2] : Vengez les enfants d'Israël des Madianites... « Tuez tous les mâles, et jus- « qu'aux enfants. Égorgez les femmes qui ont connu « le coït... réservez les pucelles... » Le butin de l'armée fut de six cent soixante et quinze mille brebis, soixante-douze mille bœufs, soixante et un mille ânes, trente-deux mille pucelles, qui étaient dans le camp madianite, desquelles pucelles trente-deux seulement furent pour la part d'Adonaï (c'est-à-dire furent sacrifiées), etc. [b]. J'ai lu dans un ouvrage intitulé *Des proportions*, que le nombre des ânes n'était pas en raison de celui des pucelles.

3° Il paraît que les coutumes des Juifs étaient à peu près celles des peuples barbares que nous avons trouvés dans le nord de l'Amérique, Algonquins, Iroquois, Hurons, qui portaient en triomphe le crâne

[a] Lévit., XXVII, 29.
[1] Juges, XI, 39. B. — [2] Nombres, XXXI, 2, 17, 18. B.
[b] Nomb., ch. XXXI, 40.

et la chevelure de leurs ennemis tués. Le *Deutéronome* dit expressément[a] : J'enivrerai mes flèches de leur sang; mon épée dévorera leur chair et le sang des meurtris; on me présentera leurs têtes nues.

4° Presque tous les cantiques juifs, que nous récitons dévotement (et quelle dévotion!), ne sont remplis que d'imprécations contre tous les peuples voisins. Il n'est question que de tuer, d'exterminer, d'éventrer les mères et d'écraser les cervelles des enfants contre les pierres.

5° Adonaï met le roi d'Arad, prince cananéen, sous l'anathème; les Hébreux le tuent, et détruisent son village[b].

6° Adonaï dit encore expressément: Exterminez tous les habitants de Canaan. « Si vous ne voulez « pas tuer tous les habitants, je vous ferai à vous ce « que j'avais résolu de leur faire. » C'est-à-dire je vous tuerai vous-mêmes[c]. Cette loi est curieuse. L'auteur du *Christianisme dévoilé* dit que l'ame de Néron, celles d'Alexandre VI et de son fils Borgia, pétries ensemble, n'auraient jamais pu imaginer rien de plus abominable.

7° Vous les égorgerez tous, vous n'aurez aucune compassion d'eux[d].

C'est là une petite partie des lois données par la bouche de Dieu même. Gordon, l'illustre auteur de l'*Imposture sacerdotale*, dit que si les Juifs avaient connu des diables, qu'ils ne connurent qu'après leur captivité à Babylone, ils n'auraient pas pu imputer

[a] Ch. XXXII, v. 42. — [b] Nomb., ch. XXI, v. 3. — [c] Ibid., ch. XXXIII, v. 55 et 56. — [d] Deutér., ch. VII, v. 2.

à ces êtres, qu'on suppose ennemis du genre humain, des ordonnances plus diaboliques.

Les ordres donnés à Josué et à ses successeurs ne sont pas moins barbares. Le même auteur demande à quoi aboutissent toutes ces lois qui feraient frémir des voleurs de grand chemin? A rendre les Juifs presque toujours esclaves.

Observons ici une chose très importante. Le dieu juif ordonne à son petit peuple de tout tuer, vieillards, filles, enfants à la mamelle, bœufs, vaches, moutons. En conséquence, il promet à ce petit peuple l'empire du monde. Et ce petit peuple est esclave ou dispersé. Abubéker, le second calife, écrit de la part de Dieu à Yésid : « Ne tuez ni vieillards, ni femmes, « ni enfants, ni animaux; ne coupez aucun arbre. » Et Abubéker est le dominateur de l'Asie.

CHAPITRE XXII.

Raisons de ceux qui prétendent que Moïse ne peut avoir écrit le Pentateuque.

Voici les preuves qu'on apporte, que si Moïse a existé, il n'a pu écrire les livres qu'on lui impute.

1° Il est dit[1] qu'il écrivit le *Décalogue* sur deux tables de pierre. Il aurait donc aussi écrit cinq gros volumes sur des pierres, ce qui était assez difficile dans un désert.

2° Il est dit[2] que Josué fit graver sur un autel de

[1] Exode, XXXII, 15. B. — [2] Josué, VIII, 32. B.

pierres brutes, enduites de mortier, tout le *Deutéronome*. Cette manière d'écrire n'est pas faite pour aller à la postérité.

3° Moïse ne pouvait pas dire qu'il était en-deçà du Jourdain, quand il était en-delà [1].

4° Il ne pouvait parler des villes [2] qui n'existaient pas de son temps.

5° Il ne pouvait donner des préceptes pour la conduite des rois [3], quand il n'y avait point de rois.

6° Il ne pouvait citer le livre du *Droiturier* [4], qui fut écrit du temps des rois.

7° Il ne pouvait dire, en parlant du roi Og [5], qu'on voyait encore son lit de fer, puisqu'il suppose que ce roi Og fut tué de son temps.

8° Il ne pouvait ordonner à son peuple de payer un demi-sicle par tête, *selon la mesure du temple* [a], puisque les Juifs n'eurent de temple que plusieurs siècles après lui. Mais le grand Newton, le savant Leclerc, et plusieurs autres auteurs célèbres, ont traité si supérieurement cette matière, que nous rougirions d'en parler encore.

Nous n'entrons point ici dans le détail des prodiges épouvantables dont on rend Moïse témoin oculaire. Milord Bolingbroke [6] relève avec une extrême sévérité ceux qui attribuent à Moïse le *Pentateuque*,

[1] Voyez tome XLIII, page 49. B. — [2] Nomb., xxxv, 7. B. — [3] Deut., xvii, 14-16. B. — [4] Josué, x, 13; et II. Rois, i, 18 : voyez la note *c*, tome XLIII, page 50. B. — [5] Deut., iii, 11. B.

[a] Exode, ch. xxx, v. 13. Voyez, mon cher lecteur, si le sceau de l'imposture a jamais été mieux marqué.

[6] C'est sous ce nom que Voltaire a publié son *Examen important* : voyez tome XLIII, page 58. B.

et, surtout, ceux qui font chanter un long poëme à ce Moïse âgé de quatre-vingts ans, en sortant du fond de la mer Rouge devant trois millions de personnes, lorsqu'il fallait pourvoir à leur subsistance.

Il dit qu'il faut être aussi imbécile et aussi impudent qu'un Abbadie, pour oser apporter en preuve des écrits de Moïse, qu'il les lut à tout le peuple juif. C'est précisément ce qui est en question. Celui qui les écrivit, six ou sept cents ans après lui, put sans doute dire que Moïse avait lu son ouvrage aux trois millions de Juifs assemblés dans le désert. Cette circonstance n'était pas plus difficile à imaginer que les autres. Milord ajoute que les puérilités d'Abbadie et de ses consorts ne soutiendront pas cet édifice monstrueux qui croule de toutes parts et qui retombe sur leur tête.

Une foule d'écrivains indignés de toutes ces impostures, les combattent encore tous les jours: ils démontrent qu'il n'y a pas une seule page dans la *Bible* qui ne soit une faute ou contre la géographie, ou contre la chronologie, ou contre toutes les lois de la nature, contre celles de l'histoire, contre le sens commun, contre l'honneur, la pudeur, et la probité. Plusieurs philosophes, emportés par leur zèle, ont couvert d'opprobre ceux qui soutiennent encore ces vieilles erreurs. Nous n'approuvons pas un zèle amer, nous condamnons les invectives dans un sujet qui ne mérite que la pitié et les larmes. Mais nous sommes forcés de convenir que leurs raisons méritent l'examen le plus réfléchi. Nous ne voulons examiner que la vérité, et nous comptons

pour rien les injures atroces que les deux partis vomissent l'un contre l'autre depuis long-temps.

CHAPITRE XXIII.

Si Moïse a existé[1].

Nous avons parmi nous une secte assez connue qu'on appelle les *Free-thinkers*, les francs-pensants, beaucoup plus étendue que celle des francs-maçons. Nous comptons pour les principaux chefs de cette secte, milord Herbert, les chevaliers Raleig et Sidney, milord Shaftesbury, le sage Locke modéré jusqu'à la timidité, le grand Newton, qui nia si hardiment la divinité de Jésus-Christ, les Collins, les Toland, les Tindal, les Trenchard, les Gordon, les Woolston, les Wollaston, et surtout le célèbre milord Bolingbroke. Plusieurs d'entre eux ont poussé l'esprit d'examen et de critique jusqu'à douter de l'existence de Moïse. Il faut déduire avec impartialité les raisons de ces doutes.

Si Moïse avait été un personnage tel que Salomon, à qui l'on a seulement attribué des livres qu'il n'a point écrits, des trésors qu'il n'a pu posséder, et un sérail beaucoup trop ample pour un petit roi de Judée, on ne serait pas en droit de nier qu'un tel homme a existé : car on peut fort bien n'être pas l'auteur du *Cantique des Cantiques*, ne pas posséder un milliard de livres sterling dans ses coffres, n'avoir pas sept

[1] Voyez tome XXXII, page 234. B.

cents épouses et trois cents maîtresses, et cependant être un roi très connu des nations.

Flavius Josèphe nous apprend que des auteurs tyriens, contemporains de Salomon, font mention de ce roi dans les archives de Tyr. Il n'y a rien là qui répugne à la raison. Ni la naissance de Salomon, fils d'un double adultère, ni sa vie, ni sa mort, n'ont rien de ce merveilleux qui étonne la nature et qui inspire l'incrédulité.

Mais si tout est d'un merveilleux de roman dans la vie d'un homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, alors il faut le témoignage des contemporains les plus irréprochables; ce n'est pas assez que, mille ans après lui, un prêtre ait trouvé dans un coffre, en comptant de l'argent, un livre concernant cet homme, et qu'il l'ait envoyé par un commis à un petit roi.

Si aujourd'hui un évêque russe envoyait du fond de la Tartarie à l'impératrice un livre composé par le Scythe Abaris, qu'il aurait trouvé dans une sacristie ou dans un vieux coffre, il n'y a pas d'apparence que cette princesse eût grande foi à un pareil ouvrage. L'auteur de ce livre aurait beau assurer qu'Abaris avait couru le monde à cheval sur une flèche, que cette flèche est précisément celle dont Apollon se servit pour tuer les cyclopes; qu'Apollon cacha cette flèche auprès de Moscou; que les vents en firent présent au Tartare Abaris, grand poëte et grand sorcier, lequel fit un talisman des os de Pélops, il est certain que la cour de Pétersbourg n'en croirait rien du tout aujourd'hui; mais les peuples

de Casan et d'Astracan auraient pu le croire il y a deux ou trois siècles.

La même chose arriverait au roi de Danemark et à toute sa cour, si on lui apportait un livre écrit par le dieu Odin. On s'informerait soigneusement si quelques auteurs allemands ou suédois ont connu cet Odin et sa famille, et s'ils ont parlé de lui en termes honnêtes.

Bien plus, si ces contemporains ne parlaient que des miracles d'Odin, si Odin n'avait jamais rien fait que de surnaturel, il courrait grand risque d'être décrédité à la cour de Danemark. On n'y ferait pas plus cas de lui que nous n'en fesons de l'enchanteur Merlin.

Moïse semble être précisément dans ce cas aux yeux de ceux qui ne se rendent qu'à l'évidence. Aucun auteur égyptien ou phénicien ne parla de Moïse dans les anciens temps. Le Chaldéen Bérose n'en dit mot : car s'il en avait fait mention, les Pères de l'Église (comme nous l'avons déjà remarqué sur Sanchoniathon) auraient tous triomphé de ce témoignage. Flavius Josèphe, qui veut faire valoir ce Moïse, quoiqu'il doute de tous ses miracles, ce Josèphe a cherché partout quelques témoignages concernant les actions de Moïse; il n'en a pu trouver aucun. Il n'ose pas dire que Bérose, né sous Alexandre, ait rapporté un seul des faits qu'on attribue à Moïse.

Il trouve enfin un Chérémon d'Alexandrie, qui vivait du temps d'Auguste, environ quinze ou seize cents ans après l'époque où l'on place Moïse; et cet

auteur ne dit autre chose de Moïse, sinon qu'il fut chassé d'Égypte.

Il va consulter le livre d'un autre Égyptien plus ancien, nommé Manéthon. Celui-là vivait sous Ptolémée Philadelphe, trois cents ans avant notre ère; et déjà les Égyptiens abandonnaient leur langue barbare pour la belle langue grecque. C'était en grec que Manéthon écrivait; il était plus près de Moïse que Chérémon de plus de trois cents années; Josèphe ne trouve pas mieux son compte avec lui. Manéthon dit qu'il y eut autrefois un prêtre d'Héliopolis nommé Osarsiph, qui prit le nom de Moïse, et qui s'enfuit avec des lépreux.

Il se pouvait très bien faire que les Juifs ayant parlé si long-temps de leur Moïse à tous leurs voisins, le bruit en fût venu à la fin à quelques écrivains d'Égypte, et de là aux Grecs et aux Romains. Strabon, Diodore, et Tacite, n'en disent que très peu de mots; encore sont-ils vagues, très confus, très contraires à tout ce que les Juifs ont écrit. Ce ne sont pas là des témoignages. Si quelque auteur français s'avisait de faire mention aujourd'hui de notre Merlin, cela ne prouverait pas que Merlin passa sa vie à faire des prodiges.

Chaque nation a voulu avoir des fondateurs, des législateurs illustres; nos voisins les Français ont imaginé un Francus qu'ils ont dit fils d'Hector. Les Suédois sont bien sûrs que Magog, fils de Japhet, leur donna des lois immédiatement après le déluge. Un autre fils de Japhet, nommé Tubal, fut le légis-

lateur de l'Espagne. Josèphe l'appelle Thobel, ce qui doit augmenter encore notre respect pour la véracité de cet historien juif.

Toutes les nations de l'antiquité se forgèrent des origines encore plus extravagantes. Cette passion de surpasser ses voisins en chimères alla si loin, que les peuples de la Mésopotamie se vantaient d'avoir eu pour législateur le poisson Oannès, qui sortait de l'Euphrate deux fois par jour pour venir les prêcher.

Moïse pourrait bien être un législateur aussi fantastique que ce poisson. Un homme qui change sa baguette en serpent, et le serpent en baguette, qui change l'eau en sang, et le sang en eau, qui passe la mer à pied sec avec trois millions d'hommes, un homme enfin dans les prétendus écrits duquel une ânesse parle, vaut bien un poisson qui prêche.

Ce sont là les raisons sur lesquelles se fondent ceux qui doutent que Moïse ait existé. Mais on leur fait une réponse qui semble être aussi forte, peut-être, que leurs objections : c'est que les ennemis des Juifs n'en ont jamais douté.

CHAPITRE XXIV.

D'une Vie de Moïse très curieuse, écrite par les Juifs après la captivité[1].

Les Juifs avaient une telle passion pour le merveilleux, que lorsque leurs vainqueurs leur permirent

[1] Voyez, tome XLIX, dans la *Bible enfin expliquée*, la septième des notes de Voltaire sur l'*Exode*. B.

de retourner à Jérusalem, ils s'avisèrent de composer une histoire de Moïse encore plus fabuleuse que celle qui a obtenu le titre de canonique. Nous en avons un fragment assez considérable traduit par le savant Gilbert Gaulmin, dédié au cardinal de Bérulle. Voici les principales aventures rapportées dans ce fragment aussi singulier que peu connu.

[1] Cent trente ans après l'établissement des Juifs en Égypte, et soixante ans après la mort du patriarche Joseph, le pharaon eut un songe en dormant. Un vieillard tenait une balance; dans l'un des bassins étaient tous les habitants de l'Égypte, dans l'autre était un petit enfant, et cet enfant pesait plus que tous les Égyptiens ensemble. Le pharaon appelle aussitôt ses shotim, ses sages. L'un des sages lui dit: O roi! cet enfant est un Juif qui fera un jour bien du mal à votre royaume. Faites tuer tous les enfants des Juifs, vous sauverez par là votre empire, si pourtant on peut s'opposer aux ordres du destin.

Ce conseil plut au pharaon; il fit venir les sages-femmes, et leur ordonna d'étrangler tous les mâles dont les Juives accoucheraient... Il y avait en Égypte un homme nommé Amram, fils de Caath, mari de Jochabed, sœur de son frère. Jochabed lui donna une fille nommée Marie, qui signifie persécutée, parceque les Égyptiens descendants de Cham persécutaient les Israélites. Jochabed accoucha ensuite d'Aaron, qui signifie condamné à mort, parceque le pharaon avait condamné à mort tous les enfants juifs. Aaron

[1] Ce paragraphe et les douze qui suivent ont été reproduits par l'auteur dans ses *Questions sur l'Encyclopédie:* voyez tome XXVI, page 449. B.

et Marie furent préservés par les anges du Seigneur qui les nourrirent aux champs, et qui les rendirent à leurs parents quand ils furent dans l'adolescence.

Enfin Jochabed eut un troisième enfant : ce fut Moïse (qui par conséquent avait quinze ans de moins que son frère). Il fut exposé sur le Nil. La fille du pharaon le rencontra en se baignant, le fit nourrir, et l'adopta pour son fils, quoiqu'elle ne fût point mariée.

Trois ans après, son père le pharaon prit une nouvelle femme; il fit un grand festin; sa femme était à sa droite, sa fille était à sa gauche avec le petit Moïse. L'enfant, en se jouant, lui prit sa couronne et la mit sur sa tête. Balaam le magicien, eunuque du roi, se ressouvint alors du songe de sa majesté. Voilà, dit-il, cet enfant qui doit un jour vous faire tant de mal, l'esprit de Dieu est en lui. Ce qu'il vient de faire est une preuve qu'il a déjà un dessein formel de vous détrôner. Il faut le faire périr sur-le-champ. Cette idée plut beaucoup au pharaon.

On allait tuer le petit Moïse, lorsque Dieu envoya sur-le-champ son ange Gabriel déguisé en officier du pharaon, et qui lui dit : Seigneur, il ne faut pas faire mourir un enfant innocent qui n'a pas encore l'âge de discrétion; il n'a mis votre couronne sur sa tête que parcequ'il manque de jugement. Il n'y a qu'à lui présenter un rubis et un charbon ardent : s'il choisit le charbon, il est clair que c'est un imbécile qui ne sera pas dangereux; mais s'il prend le rubis, c'est signe qu'il y entend finesse, et alors il faut le tuer.

Aussitôt on apporte un rubis et un charbon; Moïse

ne manque pas de prendre le rubis; mais l'ange Gabriel, par un *léger tour de main*, glisse le charbon à la place de la pierre précieuse. Moïse mit le charbon dans sa bouche, et se brûla la langue si horriblement qu'il en resta bègue toute sa vie; et c'est la raison pour laquelle le législateur des Juifs ne put jamais articuler.

Moïse avait quinze ans et était favori du pharaon. Un Hébreu vint se plaindre à lui de ce qu'un Égyptien l'avait battu après avoir couché avec sa femme. Moïse tua l'Égyptien. Le pharaon ordonna qu'on coupât la tête à Moïse. Le bourreau le frappa; mais Dieu changea sur le-champ le cou de Moïse en colonne de marbre, et envoya l'ange Michel qui, en trois jours de temps, conduisit Moïse hors des frontières.

Le jeune Hébreu se réfugia auprès de Nécano, roi d'Éthiopie, qui était en guerre avec les Arabes. Nécano le fit son général d'armée, et après la mort de Nécano, Moïse fut élu roi, et épousa la veuve. Mais Moïse, honteux d'épouser la femme de son seigneur, n'osa jouir d'elle, et mit une épée dans le lit entre lui et la reine. Il demeura quarante ans avec elle sans la toucher. La reine irritée convoqua enfin les états du royaume d'Éthiopie, se plaignit de ce que Moïse ne lui fesait rien, et conclut à le chasser et à mettre sur le trône le fils du feu roi.

Moïse s'enfuit dans le pays de Madian chez le prêtre Jéthro. Ce prêtre crut que sa fortune était faite s'il remettait Moïse entre les mains du pharaon d'Égypte, et il commença par le faire mettre dans un cul

de basse fosse, où il fut réduit au pain et à l'eau. Moïse engraissa à vue d'œil dans son cachot. Jéthro en fut tout étonné. Il ne savait pas que sa fille Séphora était devenue amoureuse du prisonnier, et lui apportait elle-même des perdrix et des cailles avec d'excellent vin. Il conclut que Dieu protégeait Moïse, et ne le livra point au pharaon.

Cependant le bon-homme Jéthro voulut marier sa fille; il avait dans son jardin un arbre de saphir, sur lequel était gravé le nom de *Jaho* ou *Jéhova*. Il fit publier dans tout le pays qu'il donnerait sa fille à celui qui pourrait arracher l'arbre de saphir. Les amants de Séphora se présentèrent; aucun d'eux ne put seulement faire pencher l'arbre. Moïse, qui n'avait que soixante et dix-sept ans, l'arracha tout d'un coup sans effort. Il épousa Séphora, dont il eut bientôt un beau garçon, nommé Gersom.

Un jour, en se promenant, il rencontra Dieu dans un buisson, qui lui ordonna d'aller faire des miracles à la cour du pharaon : il partit avec sa femme et son fils. Ils rencontrèrent, chemin fesant, un ange qu'on ne nomme pas, qui ordonna à Séphora de circoncire le petit Gersom avec un couteau de pierre. Dieu envoya Aaron sur la route; mais Aaron trouva fort mauvais que son frère eût épousé une Madianite; il la traita de p....., et le petit Gersom de bâtard; il les renvoya dans leur pays par le plus court.

Aaron et Moïse s'en allèrent donc tout seuls dans le palais du pharaon. La porte du palais était gardée par deux lions d'une grandeur énorme. Balaam, l'un des magiciens du roi, voyant venir les deux frères,

lâcha sur eux les deux lions; mais Moïse les toucha de sa verge, et les deux lions, humblement prosternés, léchèrent les pieds d'Aaron et de Moïse. Le roi, tout étonné, fit venir les deux pèlerins devant tous ses magiciens. Ce fut à qui ferait le plus de miracles.

L'auteur raconte ici les dix plaies d'Égypte, à peu près comme elles sont rapportées dans l'*Exode*. Il ajoute seulement que Moïse couvrit toute l'Égypte de poux jusqu'à la hauteur d'une coudée, et qu'il envoya chez tous les Égyptiens des lions, des loups, des ours, des tigres, qui entraient dans toutes les maisons, quoique les portes fussent fermées aux verrous, et qui mangeaient tous les petits enfants.

Ce ne fut point, selon cet auteur, les Juifs qui s'enfuirent par la mer Rouge; ce fut le pharaon qui s'enfuit par ce chemin avec son armée: les Juifs coururent après lui; les eaux se séparèrent à droite et à gauche pour les voir combattre; tous les Égyptiens, excepté le roi, furent tués sur le sable. Alors ce roi voyant qu'il avait à faire à forte partie, demanda pardon à Dieu. Michael et Gabriel furent envoyés vers lui; ils le transportèrent dans la ville de Ninive, où il régna quatre cents ans.

Que l'on compare ce récit avec celui de l'*Exode*, et que l'on donne la préférence à celui qu'on voudra choisir; pour moi, je ne suis pas assez savant pour en juger. Je conviendrai seulement que l'un et l'autre sont dans le genre merveilleux.

CHAPITRE XXV.

De la mort de Moïse [1].

Outre cette Vie de Moïse, nous avons deux relations de sa mort, non moins admirables. Il y a dans la première une longue conversation de Moïse avec Dieu, dans laquelle Dieu lui annonce qu'il n'a plus que trois heures à vivre. Le mauvais ange Samael assistait à la conversation. Dès que la première heure fut passée, il se mit à rire de ce qu'il allait bientôt s'emparer de l'ame de Moïse, et Michael se mit à pleurer. Ne te réjouis pas tant, méchante bête, dit le bon ange au mauvais; Moïse va mourir, mais nous avons Josué à sa place.

Quand les trois heures furent passées, Dieu commanda à Gabriel de prendre l'ame du mourant. Gabriel s'en excusa, Michael aussi. Dieu, refusé par ses deux anges, s'adresse à Zinghiel. Celui-ci ne voulut pas plus obéir que les autres : C'est moi, dit-il, qui ai été autrefois son précepteur; je ne tuerai pas mon disciple. Alors Dieu se fâchant dit au mauvais ange Samael : Eh bien! méchant, prends donc son ame. Samael, plein de joie, tire son épée et court sur Moïse. Le mourant se lève en colère, les yeux étincelants : Comment, coquin, lui dit Moïse, oserais-tu bien me tuer, moi qui, étant enfant, ai mis la cou-

[1] Voltaire a reproduit aussi une partie de ce chapitre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XXVI, page 454. B.

ronne d'un pharaon sur ma tête; qui ai fait des miracles à l'âge de quatre-vingts ans; qui ai conduit hors d'Égypte soixante millions d'hommes; qui ai coupé la mer Rouge en deux; qui ai vaincu deux rois si grands, que du temps du déluge l'eau ne leur venait qu'à mi-jambe? Va-t'en, maraud, sors de devant moi tout-à-l'heure.

Cette altercation dura encore quelques moments. Gabriel, pendant ce temps-là, prépara un brancard pour transporter l'ame de Moïse; Michael, un manteau de pourpre; Zinghiel, une soutane. Dieu lui mit les deux mains sur la poitrine, et emporta son ame.

C'est à cette histoire que l'apôtre saint Jude fait allusion dans son *Épître*[1], lorsqu'il dit que l'archange Michael disputa le corps de Moïse au diable. Comme ce fait ne se trouve que dans le livre que je viens de citer, il est évident que saint Jude l'avait lu, et qu'il le regardait comme un livre canonique.

La seconde histoire de la mort de Moïse est encore une conversation avec Dieu. Elle n'est pas moins plaisante et moins curieuse que l'autre. Voici quelques traits de ce dialogue:

Moïse. Je vous prie, Seigneur, de me laisser entrer dans la terre promise au moins pour deux ou trois ans.

Dieu. Non, mon décret porte que tu n'y entreras pas.

Moïse. Que du moins on m'y porte après ma mort.

[1] Verset 9. B.

Dieu. Non, ni mort, ni vif.

Moïse. Hélas! bon Dieu, vous êtes si clément envers vos créatures, vous leur pardonnez deux ou trois fois; je n'ai fait qu'un péché, et vous ne me pardonnez pas!

Dieu. Tu ne sais ce que tu dis: tu as commis six péchés... Je me souviens d'avoir juré ta mort ou la perte d'Israel; il faut qu'un de ces deux serments s'accomplisse. Si tu veux vivre, Israel périra.

Moïse. Seigneur, il y a là trop d'adresse; vous tenez la corde par les deux bouts. Que Moïse périsse plutôt qu'une seule ame d'Israel.

Après plusieurs discours de la sorte, l'écho de la montagne dit à Moïse: Tu n'as plus que cinq heures à vivre. Au bout des cinq heures, Dieu envoya chercher Gabriel, Zinghiel, et Samael. Dieu promit à Moïse de l'enterrer, et emporta son ame.

Tous ces contes ne sont pas plus extraordinaires que l'histoire de Moïse ne l'est dans le *Pentateuque*. C'est au lecteur d'en juger.

CHAPITRE XXVI.

Si l'histoire de Bacchus est tirée de celle de Moïse.

Nous avons déjà remarqué[1] une prodigieuse ressemblance entre ce que l'antiquité nous dit de Moïse et ce qu'elle dit de Bacchus. Ils ont habité la même contrée; ils ont fait les mêmes miracles; ils ont

[1] Tome XV, page 123; XLIII, 52; et ci-dessus, chap. XI, p. 134. B.

écrit leurs lois sur la pierre. Qui des deux est l'original? Qui des deux est la copie? Ce qui est très certain, c'est que Bacchus était connu de presque toute la terre avant qu'aucune nation, excepté la juive, eût jamais entendu parler de Moïse. Aucun auteur grec n'a parlé des écrits qu'on attribue à ce Juif avant le rhéteur Longin, qui vivait dans le troisième siècle de notre ère. Les Grecs ne savaient pas seulement si les Juifs avaient des livres. L'historien Josèphe avoue, dans le quatrième chapitre de sa *Réponse à Apion*, que les Juifs n'avaient aucun commerce avec les autres peuples. « Le pays que nous « habitons, dit-il, est éloigné de la mer; nous ne « nous appliquons point au commerce, nous ne com- « muniquons point avec les autres nations. » Et ensuite: « Y a-t-il donc sujet de s'étonner que notre « nation habitant si loin de la mer, et affectant de « ne rien écrire, elle ait été si peu connue? »

Rien n'est plus positif que ce passage. Les mystères de Bacchus étaient déjà célébrés en Grèce, et l'Asie les connaissait avant qu'aucun peuple eût entendu parler du Moïse hébreu [1]. Il est si naturel qu'une petite nation barbare inconnue imite les fables d'une grande nation civilisée et illustre; il y en a tant d'exemples, que cette seule réflexion suffirait pour faire perdre le procès aux Juifs. En fait de fables, comme en fait de toute invention, il paraît que les plus anciennes ont servi de modèle aux autres. La *Légende dorée* [2] est remplie de toutes les fables

[1] Voyez tome XLIII, page 52. B.
[2] Voyez tome XVIII, page 476. B.

de l'ancienne Grèce, sous des noms de chrétiens. On y trouve l'histoire d'Hippolyte, et celle d'Œdipe tout entière. Il y a un saint à qui un cerf prédit qu'il tuera son père, et qu'il couchera avec sa mère. La prédiction du cerf est accomplie; le saint fait pénitence, et est dans le *Martyrologe*. Les hommes aiment tant les fables, que quand ils ne peuvent en inventer, ils en copient.

Nous ne fesons ces réflexions que pour nous tenir en garde contre l'esprit romanesque de l'antiquité; esprit qui s'est perpétué trop long-temps.

CHAPITRE XXVII.

De la cosmogonie attribuée à Moïse, et de son déluge.

Toute la religion juive étant fondée sur la création de l'homme, sur la formation de la femme tirée d'une côte d'Adam, sur les ordres exprès de Dieu, donnés à cet Adam et à sa femme, sur la transgression de ces deux premières créatures trompées par un serpent qui parlait et qui marchait sur ses pieds, etc.; Moïse ayant appris toutes ces choses de la bouche de Dieu même, Moïse les ayant écrites au nom de Dieu, pour être un monument éternel au genre humain; comment se pouvait-il faire qu'il fût défendu, chez les Juifs, de lire la *Genèse* avant l'âge de vingt-cinq ans? Était-ce parceque le sanhédrin craignait qu'on ne s'en moquât à vingt ou à dix-huit? Si la lecture de la *Genèse* scandalisait, plus on avance en âge,

plus elle doit scandaliser. Si on respecte le législateur, pourquoi défendre de lire sa loi?

Si Dieu est le père de tous les hommes, pourquoi leur création et leurs premières actions, écrites par Dieu même, ont-elles été ignorées par tous les hommes? Pourquoi Moïse en fut-il seul instruit au bout de deux mille cinq cents ans dans un désert?

D'où vient, par exemple, que, du temps d'Auguste, il ne se trouve pas un seul historien, un seul poëte, un seul savant, qui connaisse les noms d'Adam, d'Ève, d'Abel, de Caïn, de Mathusalem, de Noé, etc.? Chaque nation avait sa *Cosmogonie*. Il n'y en a pas une seule qui ressemble à celle des Juifs. Certainement ni les Indiens, ni les Scythes, ni les Perses, ni les Égyptiens, ni les Grecs, ni les Romains, ne comptaient leurs années, ni depuis Adam, ni depuis Noé, ni depuis Abraham. Il faut avouer que les Varron et les Pline riraient étrangement s'ils pouvaient voir aujourd'hui nos almanachs et tous nos beaux livres de chronologie[1]. *Abel mort l'an* 130. *Mort d'Adam l'an* 930. *Déluge universel en* 1656... *Noé sort de l'arche en* 1657, etc. Cet étonnant usage, dans lequel nous donnons tous tête baissée, n'est pas seulement remarqué. Ces calculs se trouvent à la tête de tous les almanachs de l'Europe, et personne ne fait réflexion que tout cela est encore ignoré de tout le reste de la terre.

Supposons que Sanchoniathon ait écrit du temps

[1] Les *Tablettes chronologiques* de Lenglet Dufresnoy donnent les dates citées par Voltaire; sauf toutefois la première. Lenglet place la mort d'Abel à l'an 129. B.

même où l'on place Moïse, quoique certainement il ait écrit long-temps auparavant; comment se peut-il faire que Sanchoniathon n'ait parlé ni d'Adam, ni de Noé, ni du déluge universel? Pourquoi ce prodigieux événement, qui réduisait la terre entière à une seule famille, a-t-il été absolument ignoré dans toute l'antiquité? Il y a eu des inondations, sans doute; des contrées ont été submergées par la mer. Les déluges de Deucalion et d'Ogygès sont assez connus. Platon dit que l'île Atlantide fut autrefois submergée. Que ce soit une fable ou une vérité, il n'importe; personne n'a jamais douté que plusieurs parties de notre globe n'aient souffert de grandes révolutions; mais le déluge universel, tel qu'on le raconte, est physiquement impossible. Ni Thucydide, ni Hérodote, ni aucun ancien historien, n'a déshonoré sa plume par une telle fable.

S'il y avait eu chez les hommes quelque ressouvenir d'un si étrange événement, Hésiode et Homère l'auraient-ils passé sous silence? ne retrouverait-on pas dans ces poëtes quelques allusions, quelques comparaisons tirées de ce bouleversement de la nature? n'aurait-on pas conservé quelques vers d'Orphée, dans lesquels on aurait pu en retrouver des vestiges?

Les Juifs ne peuvent avoir imaginé le déluge universel qu'après avoir entendu parler de quelques déluges particuliers. Comme ils n'avaient aucune connaissance du globe, ils prirent la partie pour le tout, et l'inondation d'un petit pays pour l'inondation de la terre entière. Ils exagérèrent, et quel peuple n'a pas été exagérateur?

Quelques romanciers, quelques poëtes, dans la suite des temps, exagérèrent chez les Grecs, et de l'inondation d'une partie de la Grèce, firent une inondation universelle. Ovide la célébra dans son livre charmant des *Métamorphoses*[1]. Il avait raison, une telle aventure n'est faite que pour la poésie : c'est pour nous un miracle; c'était une fable pour les Grecs et pour les Romains.

Il y eut encore d'autres déluges qu'en Grèce; et voici probablement quelle est la source du récit du déluge, que les Juifs firent dans leur *Genèse*, quand ils écrivirent dans la suite des temps sous le nom de Moïse.

Eusèbe et George le syncelle, c'est-à-dire le greffier, nous ont conservé des fragments d'un certain Abydène.

Cet Abydène avait transcrit des fragments de Bérose, ancien auteur chaldéen. Ce Bérose avait écrit des romans; et dans ces romans il avait parlé d'une inondation arrivée sous un roi de Chaldée, nommé Xissuter, dont on a fait depuis Xissutrus, qu'on suppose avoir vécu du temps où l'on fait vivre Noé.

Il disait donc, ce Bérose, qu'un dieu chaldéen, dont on a fait depuis Saturne, apparut à Xissuter, et lui dit : « Le 15 du mois d'Œsi, le genre humain « sera détruit par le déluge. Enfermez bien tous vos « écrits dans Sipara, la ville du soleil, afin que la mé- « moire des choses ne se perde pas. Bâtissez un vais- « seau, entrez-y avec vos parents et vos amis, faites- « y entrer des oiseaux et des quadrupèdes, mettez-y

[1] Livre 1er, fable 7. B.

« des provisions; et quand on vous demandera où « vous voulez aller avec votre vaisseau, répondez : « Vers les dieux, pour les prier de favoriser le genre « humain. »

[1] Xissuter ne manqua pas de bâtir son vaisseau, qui était large de deux stades et long de cinq, c'est-à-dire que sa largeur était de deux cent cinquante pas géométriques, et sa longueur de six cent vingt-cinq. Ce vaisseau, qui devait aller sur la mer Noire, était mauvais voilier. Le déluge vint. Lorsque le déluge eut cessé, Xissuter lâcha quelques-uns de ses oiseaux, qui, ne trouvant point à manger, revinrent au vaisseau. Quelques jours après, il lâcha encore ses oiseaux, qui revinrent avec de la boue aux pattes. Enfin ils ne revinrent plus. Xissuter en fit autant; il sortit de son vaisseau, qui était perché sur une montagne d'Arménie; et on ne le revit plus, les dieux l'enlevèrent.

C'est là l'unique fondement de la fable qui a tant couru, que l'arche de Noé s'était arrêtée sur une montagne d'Arménie, et qu'on en voit encore des restes.

Quelques lecteurs penseront peut-être que l'histoire de Noé est la copie de la fable de Xissuter. Ils diront[2] que, si les petits peuples copient toujours les grands; si les Chaldéens et tous les peuples voisins sont incoutestablement plus anciens que les Juifs, si ces Juifs sont en effet si nouveaux, il est probable

[1] Cet alinéa a été reproduit dans le XIe des *Dialogues d'Évhémère;* voyez tome L. B.

[2] Voyez tome XLIII, page 53, et ci-dessus, page 186. B.

encore qu'ils ont imité leurs voisins en tout, excepté dans les sciences et dans les beaux-arts, où ce peuple grossier ne put jamais atteindre. Pour nous, encore une fois, nous nous bornons à respecter la *Bible*.

Les incrédules allèguent qu'il est très vraisemblable que le Pont-Euxin franchit autrefois ses bornes, et inonda une partie de l'ancienne Arménie. La mer Égée peut en avoir fait autant en Grèce; la mer Atlantique peut avoir englouti une grande île. Les Juifs, qui en auront entendu parler confusément, se seront approprié cet événement, ils auront inventé Noé. Il est incontestable, ajoutent-ils, qu'il n'y eut jamais de Noé; car si un tel personnage avait existé, il aurait été regardé par toutes les nations comme le restaurateur et le père du genre humain. Il eût été impossible que la mémoire s'en fût perdue. Noé aurait été le premier mot que toute la race humaine eût prononcé. Cette fable juive a été, comme on l'a déjà dit [1], entièrement ignorée du monde entier, jusqu'au temps où les chrétiens commencèrent à faire connaître les livres juifs traduits en grec. Enfin, puisque les Juifs n'ont été que des plagiaires sur tout le reste, ils peuvent bien l'avoir été sur le déluge. Je ne fais que rapporter le raisonnement des francs-pensants, auquel les non-pensants répondent par l'authenticité du *Pentateuque*.

[1] Voyez tome XLIII, page 48; XLIV, 393, 490; XIV, une note de la satire intitulée *le Marseillais et le Lion*; et ci-dessus, p. 127 et 160. B.

CHAPITRE XXVIII.

Des plagiats reprochés aux Juifs.

1° Sanchoniathon, qui écrivait en Phénicie long-temps avant que les Juifs fussent rassemblés dans des déserts, donne aux hommes dix générations jusqu'au temps du prétendu déluge universel.	1° Les livres attribués à Moïse supposent aussi dix générations.
2° La curiosité d'une femme nommée Pandore est fatale au genre humain.	2° La curiosité d'une femme nommée Ève fait chasser le genre humain d'uo prétendu paradis.
3° Bacchus donne une loi écrite sur deux tables de marbre, élève les flots de la mer Rouge à droite et à gauche pour faire passer son armée, suspend le cours du soleil et de la lune.	3° Moïse donne aussi des lois écrites sur deux tables de pierre, traverse la mer Rouge à pied sec; et son successeur Josué arrête le soleil et la lune.
4° Minerve fait jaillir une fontaine d'huile, Bacchus une fontaine de vin.	4° Moïse ne donna aux Juifs qu'une fontaine d'eau dans le désert.
5° Philémon et Baucis donnent à des dieux, en Phrygie, l'hospitalité qu'un village leur refuse auprès de Tyane; les dieux changent leur cabane en un temple, et le village en un lac.	5° Les Juifs imitent cette fable de la manière la plus infame, en disant que les habitants du village de Sodome voulurent violer deux anges: et Sodome est changée en un lac.
6° Les Grecs supposent qu'Agamemnon voulut immoler sa fille Iphigénie, et que les dieux envoyèrent une biche pour être sacrifiée à la place de la fille.	6° Les Juifs supposent qu'Abraham voulut immoler son fils, et qu'Adonaï envoya un bélier pour être immolé à la place d'Isaac.
7° Niobé est changée en statue de marbre.	7° Édith, femme de Loth, est changée en statue de sel.
8° Travaux d'Hercule.	8° Travanx de Samson.

9° Hercule trahi par des femmes.	9° Samson trahi par des femmes.
10° L'âne de Silène parle.	10° L'ânesse de Balaam parle.
11° Hercule enlevé au ciel dans un quadrige.	11° Élie monte au ciel dans un quadrige.
12° Les dieux ressuscitent Pélops.	12° Élisée ressuscite une petite fille.

Si on voulait se donner la peine de comparer tous les événements de la fable et de l'ancienne histoire grecque, on serait étonné de ne pas trouver une seule page des livres juifs qui ne fût un plagiat.

Enfin les vers d'Homère étaient déjà chantés dans plus de deux cents villes avant que ces deux cents villes sussent que les Juifs étaient au monde. Lecteur, examinez et jugez. Décidez entre ceux que nous appelons francs-pensants et ceux que nous appelons non-pensants.

CHAPITRE XXIX.

De la secte des Juifs, et de leur conduite après la captivité jusqu'au règne de l'Iduméen Hérode.

C'est le propre des Juifs d'être partout courtiers, revendeurs, usuriers; d'amasser de l'argent par la frugalité et l'économie. L'argent fut l'objet de leur conduite dans tous les temps, au point que, dans le roman de leur *Tobie*, livre canonique ou non, un ange descend du ciel pendant leur captivité, non pas pour consoler ces malheureux dispersés, non pas pour les ramener à Jérusalem, ce qu'un ange pouvait sans doute, mais pour conduire dans une ville des Mèdes

le jeune Tobie, qui va redemander de l'argent qu'on devait à son père.

« Excudent alii spirantia mollius, æra, etc. »
« Tu *premere usura* populos, *Judæe*, memento. »
VIRG., *Æn.*, VI, 847 et 851.

Ils trafiquèrent donc pendant les soixante et douze ans de leur transmigration. Ils gagnèrent beaucoup; et comme ils ont toujours financé et qu'ils financent encore pour obtenir dans plusieurs états, et même à Rome, la permission d'avoir des synagogues, il est de la plus grande probabilité qu'ils donnèrent beaucoup d'argent aux commissaires de la trésorerie de Cyrus et au chancelier de l'échiquier, pour qu'on leur permît de rebâtir leur ville avec un petit temple, moitié en pierre et moitié en bois. Mais quand ils retournèrent à leur Jérusalem ou à leur Hershalaïm, ils n'en furent guère plus heureux.

Sujets, ou plutôt esclaves des rois persans, ensuite d'Alexandre, tantôt des rois de Syrie, tantôt de ceux d'Égypte, ils ne composèrent plus un état; ils ne furent pas, à beaucoup près, ce qu'était la province de Galles en comparaison de l'Angleterre du temps de notre Henri VIII. L'intérieur de leur petite république ne fut plus administré que par des prêtres; alors tout fut fixe et déterminé dans leur secte; alors ils furent plus dévots que jamais. Ils furent d'autant plus Juifs, que les Samaritains dédaignèrent de l'être et de passer pour leurs compatriotes. Ces Samaritains ne voulaient avoir rien de commun avec le peuple juif, pas même leur Dieu. L'historien Josèphe* rapporte qu'ils écri-

* *Antiquités judaïques*, l. XII, ch. v.

virent au roi de Syrie, Antiochus Épiphanes, que *leur temple ne portait le nom d'aucun dieu*, qu'ils ne participaient point aux superstitions judaïques, et qu'ils le suppliaient de permettre qu'ils dédiassent leur temple à Jupiter.

Lorsque Antiochus Épiphanes fit sacrifier des cochons dans le temple de Jérusalem, quelques Juifs sensés ne murmurèrent pas, mais la plupart crurent que c'était une impiété abominable. Ils pensaient que Dieu n'aime point la chair de cochon, qu'il lui faut absolument des veaux ou des chevreaux, et que c'est un péché horrible d'immoler un porc. Les Machabées profitèrent de ces beaux préjugés du peuple pour se révolter. Cette révolte que les Juifs ont tant célébrée, et que tous nos prédicateurs proposent si souvent comme un modèle, n'empêcha pas Antiochus Eupator, fils d'Épiphanes, de raser les murs du temple, et de faire couper le cou au grand-prêtre Onias qui fomentait la rebellion.

Les Juifs pour qui Dieu avait fait tant de miracles, les Juifs qui, selon les oracles de leurs prophètes, devaient commander au monde entier, furent donc encore plus malheureux, plus humiliés sous les Séleucides que sous les Perses et les Babyloniens.

Après une infinité de révolutions et de misères, il s'éleva parmi eux des citoyens qui dépouillèrent les prêtres de leur autorité usurpée, et qui prirent le nom de *rois*. Ces prétendus rois ne valurent pas mieux que les pontifes; ils s'égorgèrent les uns les autres comme ils fesaient avant la captivité de Babylone.

Pompée, en passant, fit mettre au cachot un de ces

rois, nommé Aristobule, et fit pendre ensuite son fils le roitelet Alexandre.

Quelque temps après, le triumvir Marc-Antoine donna le royaume de Judée à l'Arabe-Iduméen Hérode. C'est le seul roi juif qui ait été véritablement puissant. C'est lui qui fit bâtir un temple assez magnifique sur une grande plate-forme qu'il joignit à la montagne Moria en comblant un précipice. Le temple de Salomon, bâti sur le penchant de la montagne, ne pouvait être qu'un édifice irrégulier et barbare, dans lequel il fallait continuellement monter et descendre.

Hérode, après avoir réprimé plusieurs révoltes, fut maître absolu sous la protection des Romains.

CHAPITRE XXX.

Des mœurs des Juifs sous Hérode.

Le peuple juif était si étrange, il vivait dans une telle anarchie, il était si adonné au brigandage avant le règne d'Hérode, qu'ils traitèrent ce prince de tyran lorsqu'il ordonna, par une loi très modérée, qu'on vendrait désormais hors du royaume ceux qui voleraient dans les maisons après en avoir percé les murs; ils se plaignirent qu'on leur ôtait la plus chère de leurs libertés. Ils regardèrent surtout cette loi comme une impiété manifeste. Comment, disaient-ils, oserat-on vendre un voleur juif à un étranger qui n'est pas

de la sainte religion[a]? Ce fait, rapporté dans Josèphe, caractérise parfaitement le peuple de Dieu.

Hérode régna trente-cinq ans avec quelque gloire. Il fut, sans contredit, le plus puissant de tous les rois juifs, sans en excepter David et Salomon, malgré leur prétendu trésor d'environ un milliard de nos livres sterling.

Comme la Judée ne fut point, sous son règne, infestée d'irruptions d'étrangers, les Juifs eurent tout le temps de tourner leur esprit vers la controverse. C'est ce qui occupe aujourd'hui tous les peuples superstitieux et ignorants; quand ils n'ont pas de jeux publics ni de spectacles, ils s'adonnent alors aux disputes théologiques: c'est ce qui nous arriva sous le déplorable règne de notre Charles Ier; et c'est ce qui fait bien voir qu'il faut toujours repaître de spectacles l'oisiveté du peuple.

Les pharisiens et les saducéens troublèrent l'état autant qu'ils le purent, comme parmi nous les épiscopaux et les presbytériens. Jean-Baptiste se donna pour prophète; il administrait l'ancien baptême juif, et se fesait suivre par la populace[b]. L'historien Josèphe dit expressément que c'était un homme de bien qui exhortait le peuple à la vertu[c]; mais qu'Hérode, craignant une sédition parceque le peuple s'attroupait autour de Jean, le fit enfermer dans la forteresse de Machera, comme on dit qu'on fait enfermer en France les jansénistes.

[a] *Antiquités judaïques*, l. XVI, ch. I.
[b] Ibid., l. XVIII, ch. V.
[c] Supposé que ce passage ne soit pas interpolé.

Observons surtout ici que Josèphe[1] ne dit point qu'on ait fait ensuite mourir Jean sous le gouvernement d'Hérode le tétrarque. Personne ne devait être mieux instruit de ce fait que Josèphe, auteur contemporain, auteur accrédité, de la race des Asmonéens, et revêtu d'emplois publics.

On disputa du temps d'Hérode sur le messie, sur le Christ. C'était un libérateur que les Juifs attendaient dans toutes leurs afflictions, surtout sous les rois de Syrie. Ils avaient donné ce nom à Judas Machabée, ils l'avaient donné même à Cyrus, et à quelques autres princes étrangers. Plusieurs prirent Hérode pour un messie; il y eut une secte formelle d'hérodiens. D'autres, qui regardaient son gouvernement comme tyrannique, l'appelaient *anti-messie, anti-Christ*.

Quelque temps après sa mort il y eut un énergumène, nommé Theudas, qui se fit passer pour messie[a]. Josèphe dit qu'il se fit suivre par une grande multitude de canaille, qu'il lui promit de faire remonter le Jourdain vers sa source, comme Josué, et que tous ceux qui voudraient le suivre le passeraient à pied sec avec lui. Il en fut quitte pour avoir le cou coupé.

Toute la nation juive était enthousiaste. Les dévots couraient de tous côtés pour faire des prosélytes, pour les baptiser, pour les circoncire. Il y

[1] Josèphe au contraire le dit formellement; mais ses expressions relatives à ce meurtre ont été omises dans la traduction française faite par Arnauld d'Andilly; ce qui prouve, comme l'a remarqué M. A.-A. Renouard, que Voltaire n'a pas consulté le texte de Josèphe, mais seulement la traduction française. B.

[a] *Antiquités judaïques*, liv. XX, ch. v.

avait deux sortes de baptême, celui de prosélyte et celui de justice. Ceux qui se convertissaient au judaïsme et vivaient parmi les Juifs sans prétendre être du corps de la nation, n'étaient forcés à recevoir ni le baptême ni la circoncision. Ils se contentaient presque toujours de se faire baptiser. Cela est moins douloureux que de se faire couper le prépuce : mais ceux qui avaient plus de vocation, et qu'on appelait *prosélytes de justice*, recevaient l'un et l'autre signe; ils étaient baptisés et circoncis [a]. Josèphe raconte qu'il y eut un petit roi de la province d'Adiabène, nommé Isatès, qui fut assez imbécile pour embrasser la religion des Juifs. Il ne dit point où était cette province d'Adiabène, mais il y en avait une vers l'Euphrate. On baptisa et on circoncit Isatès; sa mère Hélène se contenta d'être baptisée du baptême de justice, et on ne lui coupa rien.

Au milieu de toutes les factions juives, de toutes les superstitions extravagantes, et de leur esprit de rapine, on y voyait, comme ailleurs, des hommes vertueux, de même qu'à Rome et dans la Grèce. Il y eut même des sociétés qui ressemblaient en quelque sorte aux pythagoriciens et aux stoïciens. Ils en avaient la tempérance, l'esprit de retraite, la rigidité de mœurs, l'éloignement de tous les plaisirs, le goût de la vie contemplative. Tels étaient les esséniens, tels étaient les thérapeutes.

Il ne faut pas s'étonner que, sous un si méchant prince qu'Hérode, et sous les rois précédents encore plus méchants que lui, on vît des hommes si ver-

[a] *Antiquités judaïques*, liv. XX, ch. II.

tueux. Il y eut des Épictète à Rome du temps de Néron. On a cru même que Jésus-Christ était essénien, mais cela n'est pas vrai. Les esséniens avaient pour principe de ne se point donner en spectacle, de ne point se faire suivre par la populace, de ne point parler en public. Ils étaient vertueux pour eux-mêmes, et non pour les autres. Ils ne fesaient aucun étalage. Tous ceux qui ont écrit la vie de Jésus-Christ lui donnent un caractère tout contraire et très supérieur.

CHAPITRE XXXI.

De Jésus.

Il n'y a qu'un fanatique ou qu'un sot fripon qui puisse dire qu'on ne doit jamais examiner l'histoire de Jésus par les lumières de la raison. Avec quoi jugera-t-on d'un livre quel qu'il soit? est-ce par la folie? Je me mets ici à la place d'un citoyen de l'ancienne Rome qui lirait les histoires de Jésus pour la première fois.

Nous avons des livres hébreux et grecs pour et contre Jésus, qui sont d'une égale antiquité. Le *Toldos Jeschut*[1] écrit contre lui est en langue hébraïque. Dans ce livre, on le traite de bâtard, d'imposteur, d'insolent, de séditieux, de sorcier; et dans les *Évangiles* grecs on le fait presque participant de la Divinité même. Tous ces écrits sont remplis de prodiges,

[1] Voyez tome XXXI, page 196; XLIII, 84. B.

et paraissent d'abord à nos faibles yeux contenir des contradictions presque à chaque page.

Un auteur illustre qui naquit très peu de temps après la mort de Jésus, et qui, si l'on en croit saint Irénée[a], devait être son contemporain; en un mot, Flavius Josèphe, proche parent de la femme d'Hérode, Josèphe, fils d'un sacrificateur qui devait avoir connu Jésus, ne tombe ni dans le défaut de ceux qui lui disent des injures, ni dans l'opinion de ceux qui lui donnent des éloges si prodigieux; il n'en dit rien du tout. Il est avéré aujourd'hui que les cinq ou six lignes qu'on attribue à Josèphe sur Jésus ont été interpolées par une fraude très maladroite. Car si Josèphe avait en effet cru que Jésus était le messie, il en aurait écrit cent fois davantage; et en le reconnaissant pour messie, il eût été un de ses sectateurs.

Juste de Tibériade, autre Juif qui écrivait l'histoire de son pays un peu avant Josèphe, garde un profond silence sur Jésus. C'est Photius[1] qui nous en assure.

Philon, autre célèbre auteur juif contemporain, n'a cité jamais le nom de Jésus. Aucun historien romain ne parle des prodiges qu'on lui attribue, et qui devaient rendre la terre attentive.

Ajoutons encore une importante vérité à ces vérités historiques; c'est que ni Josèphe ni Philon ne font en aucun endroit la moindre mention de l'attente d'un messie.

[a] Saint Irénée assure que Jésus mourut à cinquante ans passés. En ce cas, Flavius Josèphe pourrait bien l'avoir connu.

[1] C'est ainsi qu'on lit dans l'édition originale. Il y a erreur dans les nombreuses éditions qui portent : *C'est* Philon *qui nous en assure.* B.

Conclura-t-on de là qu'il n'y a point eu de Jésus, comme quelques uns ont osé conclure, par le *Pentateuque* même, qu'il n'y a point eu de Moïse? Non, puisque après la mort de Jésus on a écrit pour et contre lui, il est clair qu'il a existé. Il n'est pas moins évident qu'il était alors si caché aux hommes, qu'aucun citoyen un peu distingué selon le monde, n'avait fait mention de sa personne.

J'ai vu quelques disciples de Bolingbroke, plus ingénieux qu'instruits, qui niaient l'existence d'un Jésus, parceque l'histoire des trois mages et de l'étoile, et du massacre des innocents, est, disaient-ils, le comble de l'extravagance : la contradiction des deux généalogies que Matthieu et Luc lui donnent, était surtout une raison qu'alléguaient ces jeunes gens pour se persuader qu'il n'y a point eu de Jésus; mais ils tiraient une très fausse conclusion. Notre compatriote Houel s'est fait faire en France une généalogie fort ridicule; quelques Irlandais ont écrit que lui et Jeansin avaient un démon familier qui leur donnait toujours des as quand ils jouaient aux cartes. On a fait cent contes extravagants sur eux. Cela n'empêche pas qu'ils n'aient réellement existé; ceux qui ont perdu leur argent avec eux en ont été bien convaincus.

Que de fadaises n'a-t-on pas dites du duc de Buckingham! Il n'en a pas moins vécu sous Jacques et sous Charles [1].

Apollonius de Tyane n'a certainement ressuscité personne; Pythagore n'avait pas une cuisse d'or; mais

[1] Georges Villiers, duc de Buckingham, né en 1592, mort en 1628, avait eu la faveur de Jacques Ier et de son successeur Charles Ier. B.

Apollonius et Pythagore ont été des êtres réels. Notre divin Jésus n'a peut-être pas été emporté réellement par le diable sur une montagne[1]. Il n'a pas réellement séché un figuier au mois de mars, pour n'avoir pas porté de figues, *quand ce n'était pas le temps des figues*[2]. Il n'est peut-être pas descendu aux enfers, etc., etc., etc. Mais il y a eu un Jésus respectable, à ne consulter que la raison.

Qui était cet homme? le fils reconnu d'un charpentier de village : les deux partis en conviennent; ils disputent sur la mère. Les ennemis de Jésus disent qu'elle fut engrossée par un nommé Panther. Ses partisans disent qu'elle fut enceinte de l'esprit de Dieu. Il n'y a pas de milieu entre ces deux opinions des Juifs et des chrétiens. Les Juifs auraient pu cependant embrasser un troisième sentiment qui est plus naturel; c'était que son mari, qui lui fit d'autres enfants, lui fit encore celui-là; mais l'esprit de parti n'a jamais de sentiment modéré. Il résulte de cette diversité d'opinions, que Jésus était un inconnu né dans la lie du peuple; et il résulte que s'étant donné pour prophète comme tant d'autres, et n'ayant jamais rien écrit, les païens auraient pu raisonnablement douter qu'il sût écrire, ce qui serait conforme à son état et à son éducation.

Mais, humainement parlant, un charpentier de Nazareth qu'on suppose ignorant, aurait-il pu fonder une secte? Oui, comme notre Fox[3], cordonnier de village, très ignorant, fonda la secte des quakers dans

[1] Matth., IV, 8; et Luc, IV, 5. B. — [2] Matth., XI, 19; Marc, XI, 13. B. — [3] Voyez tome XXXVII, page 127; et XLIII, 82, 91. B.

le comté de Leicester. Il courait les champs vêtu d'un habit de cuir : c'était un fou d'une imagination forte, qui parlait avec enthousiasme à des imaginations faibles. Ayant lu la *Bible*, en fesant des applications à sa mode, il se fit suivre par des imbéciles; il était ignorant, mais des savants lui succédèrent. La secte de Fox se forma et subsiste avec honneur, après avoir été sifflée et persécutée. Les premiers anabaptistes furent des malheureux paysans sans lettres.

Enfin l'exemple de Mahomet ne souffre point de réplique. Il se donna le titre de prophète ignorant. Bien des gens même doutent qu'il sût écrire. Le fait est qu'il écrivait mal, et qu'il se battait bien. Il avait été facteur, ou, si l'on veut, valet d'une marchande de chameaux[1]; ce n'est pas là un commencement fort illustre; il devint pourtant un très grand homme. Revenons à Jésus, qui n'a rien de commun avec lui, et pour qui nous sommes tenus d'avoir un profond respect, indépendamment même de notre religion, de laquelle nous ne parlons pas ici.

[1] Suivant les auteurs musulmans, Mahomet était pauvre, mais d'une des tribus les plus illustres et les plus riches de l'Arabie, à laquelle la garde du temple de la Mecque était confiée. Le premier exploit de Mahomet fut de se rendre maître de sa tribu, et de détruire l'idolâtrie qui s'était établie dans ce temple. Il avait épousé une riche veuve de sa tribu, après avoir été quelque temps son facteur; mais les Arabes n'avaient pas d'idée de ce que nous appelons dérogeance. Un conducteur de chameaux, un facteur, s'il était d'une tribu illustre, conservait toute la fierté de sa naissance. K.

CHAPITRE XXXII.

Recherches sur Jésus.

Bolingbroke, Toland, Woolston, Gordon, etc., et d'autres francs-pensants, ont conclu de ce qui fut écrit en faveur de Jésus, et contre sa personne, que c'était un enthousiaste qui voulait se faire un nom dans la populace de la Galilée.

Le *Toldos Jeschut* dit qu'il était suivi de deux mille hommes armés, quand Judas vint le saisir de la part du sanhédrin, et qu'il y eut beaucoup de sang répandu. Mais si le fait était vrai, il est évident que Jésus aurait été aussi criminel que Barcochébas, qui se dit le messie après lui. Il résulterait que sa conduite répondait à quelques points de sa doctrine : « Je suis « venu apporter non la paix [1], mais le glaive. » Ce qui pourrait encore faire conjecturer que Judas était un officier du sanhédrin envoyé pour dissiper les factieux du parti de Jésus, c'est que l'*Évangile de Nicodème*[2], reçu pendant quatre siècles, et cité par Justin, par Tertullien, par Eusèbe, reconnu pour authentique par l'empereur Théodose; cet Évangile, dis-je, commence par introduire Judas parmi les principaux magistrats de Jérusalem, qui vinrent accuser Jésus devant le préteur romain. Ces magistrats sont Anuas, Caïphas, Summas, Datam, Gamaliel, Judas, Lévi, Alexandre, Nephthalim, Karoh (Cyrus).

[1] Matth., x, 34. B.

[2] Voyez tome XLV, page 432. B.

On voit, par cette conformité entre les amis et les ennemis de Jésus, qu'il fut en effet poursuivi et pris par un nommé Judas. Mais ni le *Toldos*, ni le livre de Nicodème, ne disent que Judas ait été un disciple de Jésus, et qu'il ait trahi son maître.

Le *Toldos* et les *Évangiles* sont encore d'accord sur l'article des miracles. Le *Toldos* dit que Jésus en fesait en qualité de sorcier. Les *Évangiles* disent qu'il en fesait en qualité d'homme envoyé de Dieu. En effet, dans cet âge, et avant et après, l'univers croyait aux prodiges. Point d'écrivain qui n'ait raconté des prodiges; et le plus grand sans doute qu'ait fait Jésus dans une province soumise aux Romains, c'est que les Romains n'en entendirent point parler. A ne juger que par la raison, il faut écarter tout miracle, toute divination. Il n'est question ici que d'examiner historiquement si Jésus fut en effet à la tête d'une faction, ou s'il eut seulement des disciples. Comme nous n'avons pas les pièces du procès fait par-devant Pilate, il n'est pas aisé de prononcer.

Si on veut peser les probabilités, il paraît vraisemblable, par les *Évangiles*, qu'il usa de quelque violence, et qu'il fut suivi par quelques disciples emportés.

Jésus, si nous en croyons les *Évangiles*, est à peine arrivé dans Jérusalem [1], qu'il chasse et qu'il maltraite des marchands qui étaient autorisés par la loi à vendre des pigeons dans le parvis du temple, pour ceux qui voulaient y sacrifier. Cet acte, qui paraît si ridicule à milord Bolingbroke, à Woolston, et à tous les

[1] Jean, II, 15. B.

francs-pensants, serait aussi répréhensible que si un fanatique s'ingérait parmi nous de fouetter les libraires qui vendent auprès de Saint-Paul le livre des *Communes prières*. Mais aussi il est bien difficile que des marchands établis par les magistrats se soient laissé battre et chasser par un étranger sans aveu, arrivé de son village dans la capitale, à moins qu'il n'ait eu beaucoup de monde à sa suite.

On nous dit encore qu'il noya deux mille cochons[1]. S'il avait ruiné ainsi plusieurs familles qui eussent demandé justice, il faut convenir que, selon les lois ordinaires, il méritait châtiment. Mais comme l'Évangile nous dit que Jésus avait envoyé le diable dans le corps de ces cochons, dans un pays où il n'y eut jamais de cochons, un homme qui n'est encore ni chrétien ni Juif, peut raisonnablement en douter. Il dira aux théologiens : « Pardonnez si, en voulant justifier « Jésus, je suis forcé de réfuter vos livres. Les *Évan-* « *giles* l'accusent d'avoir battu des marchands inno- « cents, d'avoir noyé deux mille porcs, d'avoir séché « un figuier qui ne lui appartenait pas, et de n'en avoir « privé le possesseur que parceque cet arbre ne por- « tait pas de figues, *quand ce n'était pas le temps des* « *figues*[2]. Ils l'accusent d'avoir changé l'eau en vin pour « des convives qui *étaient déjà ivres*[3]; de s'être transfi- « guré pendant la nuit[4] pour parler à Élie et à Moïse; « d'avoir été trois fois emporté par le diable[5]. Je veux « faire de Jésus un juste et un sage; il ne serait ni l'un « ni l'autre, si tout ce que vous dites était vrai; et ces

[1] Matth., VIII, 32; Marc, V, 13. B. — [2] Matth., XI, 19; Marc, XI, 13. B. — [3] Jean, II, 9. B. — [4] Matth., XVII; 23. B. — [5] Matth., IV; Luc, IV. B.

« aventures ne peuvent être vraies, parcequ'elles ne « conviennent ni à Dieu ni aux hommes. Permettez-« moi, pour estimer Jésus, de rayer de vos *Évangiles* « ces passages qui le déshonorent. Je défends Jésus « contre vous.

« S'il est vrai, comme vous le dites, et comme il est « très vraisemblable, qu'il appelait les pharisiens, les « docteurs de la loi, *race de vipères*, *sépulcres blan-« chis*[1], *fripons*, *intéressés*, noms que les prêtres de « tous les temps ont quelquefois mérités; c'était une « témérité très dangereuse, et qui a coûté plus d'une « fois la vie à des imprudents véridiques. Mais on « peut être très honnête homme, et dire qu'il y a « des prêtres fripons.»

Concluons donc, en ne consultant que la simple raison, concluons que nous n'avons aucun monument digne de foi, qui nous montre que Jésus méritait le supplice dont il mourut; rien qui prouve que c'était un méchant homme.

Le temps de son supplice est inconnu. Les rabbins diffèrent en cela des chrétiens de cinquante années. Irénée[2] diffère de vingt ans de notre opinion commune. Il y a une différence de dix années entre Luc et Matthieu, qui tous deux lui font d'ailleurs une généalogie[3] absolument différente, et absolument étrangère à la personne de Jésus. Aucun auteur romain ni grec ne parle de Jésus; tous les évangélistes juifs se contredisent sur Jésus; enfin, comme on sait, ni Josèphe ni Philon ne daignent nommer Jésus.

[1] Matth., XXIII, 27, 33. B. — [2] Voyez page 202. B. — [3] Voyez t. XXIX, p. 537. B.

Nous ne trouvons aucun document chez les Romains, qui, dit-on, le firent crucifier : il faut donc, en attendant la foi, se borner à tirer cette conclusion : Il y eut un Juif obscur de la lie du peuple, nommé Jésus, crucifié comme blasphémateur, du temps de l'empereur Tibère, sans qu'on puisse savoir en quelle année.

CHAPITRE XXXIII.

De la morale de Jésus.

Il est très probable que Jésus prêchait dans les villages une bonne morale, puisqu'il eut des disciples. Un homme qui fait le prophète peut dire et faire des extravagances qui méritent qu'on l'enferme : nos millénaires, nos piétistes, nos méthodistes, nos mennonites, nos quakers, en ont dit et fait d'énormes. Les prophètes de France sont venus chez nous, et ont prétendu ressusciter des morts.

Les prophètes juifs ont été, aux yeux de la raison, les plus insensés de tous les hommes. Jérémie [1] se met un bât sur le dos et des cordes au cou. Ézéchiel [2] mange de la matière fécale sur son pain. Osée prétend que Dieu, par un privilége spécial, lui ordonne de prendre une fille publique, et ensuite une femme adultère, et d'en avoir des enfants. Ce dernier trait n'est pas édifiant, il est même très punissable. Mais enfin, il n'y a jamais eu sur la terre d'homme soi-

[1] XXVII, 2. B. — [2] Ézéchiel, ch. IV; Osée, ch. I.

disant envoyé de Dieu, qui ait assemblé d'autres hommes pour leur dire : « Vivez sans raison et sans « loi ; abandonnez-vous à l'ivrognerie ; soyez adultères, « sodomites; volez dans la poche; volez, assassinez « sur les grands chemins, et ne manquez pas d'assas- « siner ceux que vous aurez dépouillés, afin qu'ils ne « vous accusent pas; tuez jusqu'aux enfants à la ma- « melle; c'est ainsi qu'en usait David[1] avec les sujets « du roitelet Achis; associez-vous à d'autres voleurs, « et tuez-les ensuite par-derrière, au lieu de partager « avec eux le butin; tuez vos pères et vos mères pour « en hériter plus tôt, etc., etc. »

Beaucoup d'hommes, beaucoup de Juifs surtout, ont commis ces abominations; mais aucun homme ne les a prêchées dans des pays un peu policés. Il est vrai que les Juifs, pour excuser leurs premiers brigandages, ont imputé à leur Moïse des ordonnances atroces. Mais au moins ils adoptèrent les dix commandements communs à tous les peuples; ils défendirent le meurtre, le vol, et l'adultère : ils recommandèrent l'obéissance aux enfants envers les pères et les mères, comme tous les anciens législateurs. Pour réussir, il faut toujours exhorter à la vertu. Jésus ne put prêcher qu'une morale honnête : il n'y en a pas deux. Celle d'Épictète, de Sénèque, de Cicéron, de Lucrèce, de Platon, d'Épicure, d'Orphée, de Thaut, de Zoroastre, de Brama, de Confucius, est absolument la même.

Une foule de francs-pensants nous répond que Jésus a trop dérogé à cette morale universelle. Si on

[1] I. Rois, XXVII, 9. B.

en croit les *Évangiles*, disent-ils, il a déclaré qu'il faut haïr son père et sa mère[1]; qu'il est venu au monde pour apporter le glaive et non la paix[2], pour mettre la division dans les familles. Son *contrains-les d'entrer*[3] est la destruction de toute société, et le symbole de la tyrannie. Il ne parle que de jeter dans les cachots[4] les serviteurs qui n'ont pas fait valoir l'argent de leur maître à usure : il veut qu'on regarde comme un commis de la douane[5] quiconque n'est pas de son Église. Ces philosophes rigides trouvent enfin, dans les livres nommés *Évangiles*, autant de maximes odieuses que de comparaisons basses et ridicules.

Qu'il nous soit permis de répliquer à leurs assertions. Sommes-nous bien sûrs que Jésus ait dit ce qu'on lui fait dire? Est-il bien vraisemblable (à ne juger que par le sens commun) que Jésus ait dit qu'il détruirait le temple, et qu'il le rebâtirait en trois jours[6]; qu'il ait conversé avec Élie et Moïse[7] sur une montagne; qu'il ait été trois fois emporté par le Knat-bull, par le diable[8], la première fois dans le désert, la seconde sur le comble du temple, la troisième sur une colline, d'où l'on découvrait tous les royaumes de la terre, et qu'il ait argumenté avec le diable?

Savons-nous d'ailleurs quel sens il attachait à des paroles qui (supposé qu'il les ait prononcées) peuvent s'expliquer en cent façons différentes, puisque c'é-

[1] Matth., x, 37. B. — [2] Id., 34. B. — [3] Luc, xiv, 23. B. — [4] Matth., xxv, 30. B. — [5] Matth., xviii, 17. B. — [6] Jean, ii, 19. B. — [7] Matth., xvii, 3. B. — [8] Matth., iv, 8; Luc, iv, 8. B.

taient des paraboles, des énigmes? Il est impossible qu'il ait ordonné de regarder comme un commis de la douane[1] quiconque n'écouterait pas son église, puisque alors il n'y avait point d'église.

Mais prenons les sentences qu'on lui attribue, et qui sont le moins susceptibles d'un sens équivoque; nous y verrons l'amour de Dieu et du prochain, la morale universelle.

Quant à ses actions, nous ne pouvons en juger que par ce qu'on nous en rapporte. En voit-on une seule (excepté l'aventure des marchands dans le temple) qui annonce un brouillon, un factieux, un perturbateur du repos public, tel qu'il est peint dans le *Toldos Jeschut?*

Il va aux noces, il fréquente des exacteurs, des femmes de mauvaise vie; ce n'est pas là conspirer contre les puissances. Il n'excite point ses disciples à le défendre[2] quand la justice vient se saisir de sa personne. Woolston dira, tant qu'on voudra, que Simon Barjone coupant l'oreille au sergent Malchus, et Jésus rendant au sergent son oreille, est un des plus impertinents contes que le fanatisme idiot ait pu imaginer. Il prouve du moins que l'auteur, quel qu'il soit, regardait Jésus comme un homme pacifique. En un mot, plus on considère sa conduite (telle qu'on la rapporte) par la simple raison, plus cette raison nous persuade qu'il était enthousiaste de bonne foi, et un bon homme qui avait la faiblesse de vouloir faire parler de lui, et qui n'aimait pas les prêtres de son temps.

[1] Matth., XVIII, 17. B. — [2] Luc, XXII, 50, 51. B.

Nous n'en pouvons juger que par ce qui a été écrit de sa personne. Enfin, ses panégyristes le représentent comme un juste. Ses adversaires ne lui imputent d'autre crime que d'avoir ameuté deux mille hommes; et cette accusation ne se trouve que dans un livre rempli d'extravagances. Toutes les vraisemblances sont donc, qu'il n'était point du tout malfesant, et qu'il ne méritait pas son supplice.

Les francs-pensants insistent; ils disent que, puisqu'il a été puni par le supplice des voleurs, il fallait bien qu'il fût coupable au moins de quelque attentat contre la tranquillité publique.

Mais que l'on considère quelle foule de gens de bien les prêtres outragés ont fait mourir. Non seulement ceux qui ont été en butte à la rage des prêtres ont été persécutés par eux en tout pays, excepté dans l'ancienne Rome; mais les lâches magistrats ont prêté leur voix et leurs mains à la vengeance sacerdotale, depuis Priscillien jusqu'au martyre des six cents personnes immolées sous notre infame Marie [1]; et on a continué ces massacres juridiques chez nos voisins. Que de supplices et d'assassinats! les échafauds, les gibets, n'ont-ils pas été dressés dans toute l'Europe pour quiconque était accusé par des prêtres? Quoi! nous plaindrions Jean Hus, Jérôme de Prague, l'archevêque Cranmer, Dubourg, Servet, etc., et nous ne plaindrions pas Jésus!

[1] Les historiens en comptent onze mille. Mais M. de Voltaire ne parle ici que des victimes immolées à la superstition; il ne compte point les crimes, les assassinats juridiques que la politique et la vengeance firent commettre à la digne épouse de Philippe II. K.

Pourquoi le plaindre! dit-on : il a établi une secte sanguinaire qui a fait couler plus de sang que les guerres les plus cruelles de peuple à peuple n'en ont jamais répandu.

Non : j'ose avancer, mais avec les hommes les plus instruits et les plus sages, que Jésus n'a jamais songé à fonder cette secte. Le christianisme, tel qu'il a été dès le temps de Constantin, est plus éloigné de Jésus que de Zoroastre ou de Brama. Jésus est devenu le prétexte de nos doctrines fantasques, de nos persécutions, de nos crimes religieux; mais il n'en a pas été l'auteur. Plusieurs ont regardé Jésus comme un médecin juif, que des charlatans étrangers ont fait le chef de leur pharmacie. Ces charlatans ont voulu faire croire qu'ils avaient pris chez lui leurs poisons. Je me flatte de démontrer que Jésus n'était pas chrétien, qu'au contraire il aurait condamné avec horreur notre christianisme, tel que Rome l'a fait; christianisme absurde et barbare, qui avilit l'ame, et qui fait mourir le corps de faim, en attendant qu'un jour l'un et l'autre soient brûlés de compagnie pendant l'éternité; christianisme qui, pour enrichir des moines et des gens qui ne valent pas mieux, a réduit les peuples à la mendicité, et par conséquent à la nécessité du crime; christianisme qui expose les rois au premier dévot assassin qui veut les immoler à la sainte Église; christianisme qui a dépouillé l'Europe, pour entasser dans la maison de la madone de Lorette, venue de Jérusalem à la Marche d'Ancône, par les airs, plus de trésors qu'il n'en faudrait pour nourrir les pauvres de vingt royaumes; christianisme

enfin qui pouvait consoler la terre, et qui l'a couverte de sang, de carnage, et de malheurs innombrables de toute espèce.

CHAPITRE XXXIV.

De la religion de Jésus.

En s'en rapportant aux seuls *Évangiles*, n'est-il pas de la plus grande évidence que Jésus naquit d'un Juif et d'une Juive; qu'il fut circoncis comme Juif; qu'il fut baptisé comme Juif, dans le Jourdain, du baptême de justice [1] par le Juif Jean, à la manière juive; qu'il allait au temple juif; qu'il suivait tous les rites juifs; qu'il observait le sabbat et toutes les fêtes juives, et qu'enfin il mourut juif?

Je dis plus : tous ses disciples furent constamment juifs. Aucun de ceux qui ont écrit les *Évangiles* n'ose faire dire à Jésus-Christ qu'il veut abolir la loi de Moïse. Au contraire, ils lui font dire [2] : « Je ne suis « pas venu dissoudre la loi, mais l'accomplir. » Il dit dans un autre endroit [3] : N'ont-ils pas la loi et les prophètes? Non seulement je défie qu'on trouve un seul passage où il soit dit que Jésus renonça à la religion dans laquelle il naquit; mais je défie qu'on puisse en tordre, ou corrompre un seul, d'où l'on puisse raisonnablement inférer qu'il voulût établir un culte nouveau sur les ruines du judaïsme.

Lisez les *Actes des apôtres :* Bolingbroke, Col-

[1] Voyez page 200. B. — [2] Matth., v, 17. B. — [3] Id., vii, 12. B.

lins, Toland et mille autres, disent que c'est un livre farci de mensonges, de miracles ridicules, de contes ineptes, d'anachronismes, de contradictions, comme tous les autres livres juifs des temps antérieurs. Je l'accorde pour un moment. Mais c'est par cette raison-là même que je le propose. Si dans ce livre où l'on ose rapporter, selon vous, tant de faussetés, l'auteur des *Actes* n'a jamais osé dire que Jésus ait institué une religion nouvelle; si l'auteur de ce livre n'a jamais été assez hardi pour dire que Jésus fût Dieu, ne faudra-t-il pas convenir que notre christianisme d'aujourd'hui est absolument contraire à la religion de Jésus, et qu'il est même blasphématoire?

Transportons-nous au jour de la Pentecôte où l'on fait descendre l'esprit (quel que soit cet esprit) sur la tête des apôtres, en langue de feu, dans un grenier. Faites réflexion seulement au discours que l'auteur des *Actes* fait tenir à Pierre (chap. II, v. 14), discours qu'on regarde comme la profession de foi des chrétiens. Vous me dites que c'est un galimatias: mais à travers ce galimatias même, voyez les traits de la vérité.

D'abord Pierre cite le prophète Joël qui a dit: « Je « répandrai mon esprit sur toute chair » (chap. II, v. 28).

Pierre conclut de là qu'en qualité de bons Juifs, lui et ses compagnons ont reçu l'esprit. Remarquez soigneusement ses paroles:

« Vous savez que Jésus de Nazareth était un homme

« que Dieu a rendu célèbre, par les vertus et les pro-
« diges que Dieu a faits par lui » (v. 22).

Remarquez surtout la valeur de ces mots, « Un « homme que Dieu a rendu célèbre »; voilà un aveu bien authentique que Jésus ne poussa jamais le blasphème jusqu'à se dire participant réellement de la Divinité, et que ses disciples étaient bien loin d'imaginer ce blasphème.

« Dieu l'a ressuscité en arrêtant les douleurs de l'en-
« fer, etc. » (ibid., v. 24). C'est donc Dieu qui a ressuscité un homme.

« C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, et après « qu'il a été élevé par la puissance de Dieu, etc. » (ibid., v. 32 et 33).

Observez que, dans tous ces passages, Jésus est un bon Juif, un homme juste que Dieu a protégé, qu'il a laissé mourir, à la vérité, publiquement du dernier supplice, mais qu'il a ressuscité secrètement.

« En ce même temps, Pierre et Jean montaient « au temple pour la prière de la neuvième heure » (chap. III, v. 1).

Voilà qui démontre sans réplique que les apôtres persistaient dans la religion juive, comme Jésus y avait persisté.

Moïse a dit à nos pères (ibid., v. 22 et 23): « Le « Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frè-
« res un prophète comme moi; écoutez-le dans tout « ce qu'il vous dira... Quiconque n'écoutera pas ce « prophète sera exterminé du milieu du peuple. »

J'avoue que Pierre, à qui on fait tenir ce discours,

rapporte très mal les paroles du *Deutéronome* attribuées à Moïse. Il n'y a point dans le texte du *Deutéronome* : « Quiconque n'écoutera pas ce prophète « sera exterminé du milieu du peuple[1]. »

J'avoue encore qu'il y a plus de trente textes de l'*Ancien-Testament* qu'on a falsifiés dans le *Nouveau*, pour les faire cadrer avec ce qu'on y dit de Jésus ; mais cette falsification même est une preuve que les disciples de Jésus ne le regardaient que comme un prophète juif. Il est vrai qu'ils appelaient quelquefois Jésus fils de Dieu, et l'on n'ignore pas que *fils de Dieu* signifiait *homme juste ;* et *fils de Bélial, homme injuste*. Les savants disent qu'on s'est servi de cette équivoque pour attribuer dans la suite la divinité à Jésus-Christ.

On prend, à la vérité, le nom de fils de Dieu au propre dans l'*Évangile* attribué à Jean. Aussi est-il dit que cette expression fut regardée en ce sens comme un blasphème par le grand-prêtre.

Lorsque Étienne parle au peuple avant que d'être lapidé, il lui dit (chap. VII, v. 52) : « Quel est le pro- « phète que vos pères n'ont pas persécuté? Vous avez « tué tous ceux qui vous prédisaient la venue du juste « dont vous avez été proditoirement les homicides. » Étienne ne donne à Jésus que le nom de *juste ;* il se garde bien de l'appeler Dieu. Étienne, en mourant, ne renonce point à la religion judaïque ; aucun apôtre n'y renonce ; ils baptisaient seulement au nom de Jé-

[1] On lit dans le Deutéronome, XVIII, 19 : « Qui autem verba ejus, quæ « loquetur in nomine meo, audire noluerit, ego ultor exsistam. » B.

sus, comme on baptisait au nom de Jean, du baptême de justice.

Paul lui-même, qui commença par être valet de Gamaliel, et qui finit par être son ennemi; Paul que les Juifs prétendent ne s'être brouillé avec Gamaliel que parceque ce prêtre lui avait refusé sa fille en mariage; Paul qui, après avoir été satellite de Gamaliel et avoir persécuté les disciples de Jésus, se mit lui-même, de sa propre autorité, au rang des apôtres; Paul, qui était si enthousiaste et si emporté, regarde toujours Jésus-Christ comme un homme; il est bien loin de l'appeler Dieu. Il ne dit en aucun endroit que Jésus n'ait pas été soumis à la loi juive: Paul lui-même fut toujours juif. *Je n'ai péché*[a], dit-il au proconsul Festus, *ni contre la loi juive, ni contre le temple.* Paul va sacrifier lui-même dans le temple, pendant sept jours: Paul circoncit Timothée, fils d'un païen et d'une fille de joie.

Le vrai Juif[b], dit-il dans son Épître aux Romains, *est celui qui est juif intérieurement.* En un mot, Paul ne fut jamais qu'un Juif qui se mit au rang des partisans de Jésus contre les autres Juifs. Dans tous les passages où il parle de Jésus-Christ, il le préconise toujours comme un bon Juif à qui Dieu s'est communiqué, que Dieu a exalté, que Dieu a mis dans sa gloire. Il est vrai que Paul place Jésus tantôt immédiatement au-dessus des anges, tantôt au-dessous. Que pouvons-nous en conclure? que l'inintelligible Paul est un Juif qui se contredit.

[a] Act., ch. xxv, v. 8. — [b] Ibid., ch. ii, v. 28 et 29.

Il est très certain que les premiers disciples de Jésus n'étaient autre chose qu'une secte particulière de Juifs, comme les wicléfistes n'ont été parmi nous qu'une secte particulière. Il fallait certainement que Jésus se fût fait aimer de ses disciples, puisque, plusieurs années après la mort de Jésus, ceux qui embrassèrent son parti écrivirent cinquante-quatre *Évangiles*[1] dont quelques uns ont été conservés en entier, dont les autres sont connus par de longs fragments, et quelques uns cités seulement par les Pères de l'Église. Mais ni dans ces citations, ni dans ces fragments, ni dans aucun des *Évangiles* entièrement conservés, la personne de Jésus n'est jamais annoncée qu'en qualité d'un juste sur lequel Dieu a répandu les plus grandes graces.

Il n'y a que l'*Évangile* attribué à Jean, évangile qui est probablement le dernier de tous, évangile évidemment falsifié depuis, dans lequel on trouve des passages concernant la divinité de Jésus. On indique dans le premier chapitre qu'il est le verbe, et il est clair que ce premier chapitre fut composé dans des temps postérieurs par un chrétien platonicien; le mot de *verbe, logos,* ayant été absolument inconnu à tous les Juifs.

Cependant cet *Évangile* de Jean fait dire positivement à Jésus : « Je monte à mon père qui est votre « père, à mon Dieu qui est votre Dieu » (chap. xx, v. 17). Ce passage contredit tous les passages qui pourraient faire regarder Jésus comme un dieu-homme. Chaque *Évangile* est contraire à lui-même

[1] Voyez tome XLV, pages 325 et suiv. B.

et contraire aux autres, et tous ont été, dit-on, falsifiés ou corrompus par les copistes.

On falsifia bien davantage une épître attribuée à ce même Jean. On lui fait dire « qu'il y en a trois « qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le « Verbe, et l'Esprit-Saint; et ces trois sont un : et il « y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, « l'esprit, l'eau, et le sang; et ces trois sont un » (1ère Épître, chap. v, versets 7 et 8).

Il a été prouvé que ce passage avait été ajouté à l'*Épître de Jean* vers le sixième siècle. Nous dirons un mot dans un autre chapitre des énormes falsifications que les chrétiens ne rougirent pas de faire, et qu'ils appelèrent des *fraudes pieuses*. Nous ne voulons ici que faire toucher au doigt la vérité de tout ce qui concerne la personne de Jésus, et faire voir clairement que lui et ses premiers disciples ont toujours été constamment de la religion des Juifs. Disons en passant qu'il est démontré par là que c'est une chose aussi absurde qu'abominable à des chrétiens de brûler les Juifs qui sont leurs pères; car les Juifs envoyés aux bûchers ont dû dire à leurs juges infernaux : « Monstres, nous sommes de la religion de « votre Dieu, nous fesons tout ce que votre Dieu a « fait, et vous nous brûlez ! »

CHAPITRE XXXV.

Des mœurs de Jésus, de l'établissement de la secte de Jésus, et du christianisme.

Les plus grands ennemis de Jésus doivent convenir qu'il avait la qualité très rare de s'attacher des disciples. On n'acquiert point cette domination sur les esprits sans des talents, sans des mœurs exemptes de vices honteux. Il faut se rendre respectable à ceux qu'on veut conduire; il est impossible de se faire croire quand on est méprisé. Quelque chose qu'on ait écrit de lui, il fallait qu'il eût de l'activité, de la force, de la douceur, de la tempérance, l'art de plaire, et surtout de bonnes mœurs. J'oserais l'appeler un Socrate rustique : tous deux prêchant la morale, tous deux sans aucune mission apparente, tous deux ayant des disciples et des ennemis, tous deux disant des injures aux prêtres, tous deux suppliciés et divinisés. Socrate mourut en sage; Jésus est peint par ses disciples comme craignant la mort. Je ne sais quel écrivain [1] à idées creuses et à paradoxes contradictoires, s'est avisé de dire, en insultant le christianisme, que *Jésus était mort en dieu*. A-t-il vu mourir des dieux? les dieux meurent-ils? Je ne crois pas que l'auteur de tant de fatras ait jamais rien écrit de plus absurde; et notre ingénieux M. Walpole a bien raison d'avoir écrit qu'il le méprise.

[1] J.-J. Rousseau, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*. K. — Voyez le quatrième livre d'*Émile*. B.

Il ne paraît pas que Jésus ait été marié, quoique tous ses disciples le fussent, et que chez les Juifs ce fût une espèce d'opprobre de ne pas l'être. La plupart de ceux qui s'étaient donnés pour prophètes vécurent sans femmes; soit qu'ils voulussent s'écarter en tout de l'usage ordinaire, soit parceque embrassant une profession qui les exposait toujours à la haine, à la persécution, à la mort même, et qu'étant tous pauvres, ils trouvaient rarement une femme qui osât partager leur misère et leurs dangers.

Ni Jean le baptiseur ni Jésus n'eurent de femme, du moins à ce qu'on croit; ils s'adonnèrent tout entiers à la profession qu'ils embrassèrent; et ayant été suppliciés comme la plupart des autres prophètes, ils laissèrent après eux des disciples. Ainsi Sadoc avait formé les saducéens. Hillel était le père des pharisiens. On prétend qu'un nommé Judas fut le principal fondateur des esséniens du temps même des Machabées; les réchabites, encore plus austères que les esséniens, étaient les plus anciens de tous.

Les disciples de Jean s'établirent vers l'Euphrate et en Arabie; ils y sont encore. Ce sont eux qu'on appelle par corruption *les chrétiens de saint Jean*[a]. Les *Actes des apôtres* racontent que Paul en rencontra plusieurs à Éphèse. Il leur demanda qui leur avait conféré le Saint-Esprit. Nous n'avons jamais entendu parler de votre Saint-Esprit, lui répondirent-ils. Mais quel baptême avez-vous donc reçu? Celui de Jean. Paul les assura que celui de Jésus valait mieux. Il faut qu'ils n'en aient pas été persuadés,

[a] Ch. XIX.

car ils ne regardent aujourd'hui Jésus que comme un simple disciple de Jean.

Leur antiquité et la différence entre eux et les chrétiens sont assez constatées par la formule de leur baptême; elle est entièrement juive, la voici : « Au « nom du Dieu antique, puissant, qui est avant la « lumière, et qui sait ce que nous fesons. »

Les disciples de Jésus restèrent quelque temps en Judée; mais étant poursuivis, ils se retirèrent dans les villes de l'Asie mineure et de la Syrie où il y avait des Juifs. Alexandrie, Rome même, étaient remplies de courtiers juifs. Les disciples de Paul, de Pierre, de Barnabé, allèrent dans Alexandrie et dans Rome.

Jusque-là nulle trace d'une religion nouvelle. Les sectateurs de Jésus se bornaient à dire aux Juifs : Vous avez fait crucifier notre maître qui était un homme de bien. Dieu l'a ressuscité; demandez pardon à Dieu. Nous sommes Juifs comme vous, circoncis comme vous, fidèles comme vous à la loi mosaïque, ne mangeant point de cochon, point de boudin, point de lièvre parcequ'il rumine[1] et qu'il n'a pas le pied fendu (quoiqu'il ait le pied fendu et qu'il ne rumine pas); mais nous vous aurons en horreur jusqu'à ce que vous confessiez que Jésus valait mieux que vous, et que vous viviez avec nous en frères.

La haine divisait ainsi les Juifs ennemis de Jésus, et ses sectateurs. Ceux-ci prirent enfin le nom de *chrétiens* pour se distinguer. *Chrétien* signifiait suivant d'un Christ, d'un oint, d'un messie. Bientôt le schisme éclata entre eux sans que l'empire romain

[1] Voyez ma note, tome XXXIX, page 615. B.

en eût la moindre connaissance. C'étaient des hommes de la plus vile populace qui se battaient entre eux pour des querelles ignorées du reste de la terre.

Séparés entièrement des Juifs, comment les chrétiens pouvaient-ils se dire alors de la religion de Jésus? Plus de circoncision, excepté à Jérusalem; plus de cérémonies judaïques; ils n'observèrent plus aucun des rites que Jésus avait observés; ce fut un culte absolument nouveau.

Les chrétiens de diverses villes écrivirent leurs *Évangiles* qu'ils cachaient soigneusement aux autres Juifs, aux Romains, aux Grecs; ces livres étaient leurs mystères secrets. Mais quels mystères! disent les francs-pensants; un ramas de prodiges et de contradictions; les absurdités de Matthieu ne sont point celles de Jean, et celles de Jean sont différentes de celles de Luc. Chaque petite société chrétienne avait son grimoire, qu'elle ne montrait qu'à ses initiés. C'était parmi les chrétiens un crime horrible de laisser voir leurs livres à d'autres. Cela est si vrai qu'aucun auteur romain ni grec, parmi les païens, pendant quatre siècles entiers, n'a jamais parlé d'Évangiles. Le secte chrétienne défendait très rigoureusement à ses initiés de montrer leurs livres, encore plus de les livrer à ceux qu'ils appelaient *profanes*. Ils fesaient subir de longues pénitences à quiconque de leurs frères en fesait part à ces infidèles.

Le schisme des donatistes, comme on sait, arriva en 305 à l'occasion des évêques, prêtres, et diacres, qui avaient livré les *Évangiles* aux officiers de l'Empire; on les appela *traditeurs*, et de là vint le mot

traître. Leurs confrères voulurent les punir. On assembla le concile de Cirthe, dans lequel il y eut les plus violentes querelles, au point qu'un évêque nommé Purpuris, accusé d'avoir assassiné deux enfants de sa sœur, menaça d'en faire autant aux évêques ses ennemis[a].

On voit par là qu'il fut impossible aux empereurs romains d'abolir la religion chrétienne, puisqu'ils ne la connurent qu'au bout de trois siècles.

CHAPITRE XXXVI.

Fraudes innombrables des chrétiens.

Pendant ces trois siècles, rien ne fut plus aisé aux chrétiens que de multiplier secrètement leurs *Évangiles* jusqu'au nombre de cinquante-quatre. Il est même étonnant qu'il n'y en ait pas eu un plus grand nombre. Mais en récompense, avouons qu'ils s'occupèrent continuellement à composer des fables, à supposer de fausses prophéties, de fausses ordonnances, de fausses aventures, à falsifier d'anciens livres, à forger des martyres et des miracles. C'est ce qu'ils appelaient des *fraudes pieuses*. La multitude en est prodigieuse. Ce sont les *Lettres de Pilate à Tibère* et *de Tibère à Pilate*[1]; des *Lettres de Paul à Sénèque* et *de Sénèque à Paul*; une Histoire de la femme de Pilate; des *Lettres de Jésus à un prétendu roi d'Édesse*[2]: je ne sais quel Édit de Tibère pour

[a] *Histoire ecclésiastique*, l. IX.

[1] Voyez tome XLV, page 477. B. — [2] Voyez t. XXVI, p. 460. B.

mettre Jésus au rang des dieux; cinq ou six Apocalypses ressemblant à des rêves d'un malade qui a le transport au cerveau; un Testament des douze patriarches qui prédisent Jésus-Christ et les douze apôtres; le Testament de Moïse; le Testament d'Énoch et de Joseph; l'Ascension de Moïse au ciel; celle d'Abraham, d'Elda, de Moda, d'Élie, de Sophonie, etc.; le Voyage de Pierre, l'Apocalypse de Pierre, les Actes de Pierre, les Récognitions de Clément, et mille autres.

On supposa surtout des Constitutions, des Décrets apostoliques dans lesquels on ne manque pas de dire que les évêques sont au-dessus des empereurs.

On poussa l'impudence jusqu'à supposer des vers grecs attribués aux sibylles, qui sont rares par l'excès du ridicule [1].

Enfin, les quatre premiers siècles du christianisme n'offrent qu'une suite continuelle de faussaires qui n'ont guère écrit que des œuvres de mensonge. Nous l'avouons avec douleur; c'est de ces mensonges que les prêtres chrétiens nourrirent leurs petits troupeaux. Ils le savent bien, les Abbadie et les autres écrivains à gages, qui, pour obtenir quelque petit bénéfice de l'archevêque de Dublin, engraissé de notre substance, essaient encore de justifier, s'il est possible, les sectes chrétiennes. Ils n'ont rien à répondre à ces accusations terribles, aussi n'y ont-ils jamais répondu; et, quand ils sont forcés d'en dire quelques mots, ils passent rapidement sur toutes ces falsifications, sur ces crimes de faux des premiers

[1] Voyez tome XXVI, page 478. B.

siècles, sur les brigandages des conciles, sur ce long amas de fourberies. Ils font comme les déserteurs prussiens qui courent de toutes leurs forces quand ils passent par les verges, afin d'être un peu moins fouettés.

Ils se jettent ensuite au plus vite sur les prophéties, comme dans un désert couvert d'épines et de bruyères, dans lequel ils croient qu'on ne pourra pas les suivre; ils pensent s'y sauver à la faveur des équivoques. Si un patriarche nommé Jacob a dit que Juda[a] lierait son ânon à la vigne, ils vous disent que Jésus est entré dans Jérusalem sur un âne, et ils prétendent que l'ânon de Juda est une prédiction de l'âne de Jésus.

Si Ésaïa[b] dit qu'il fera un enfant à la prophétesse sa femme, et que cet enfant s'appellera Maher Salal-has-bas, cela veut dire que Marie de Bethléem étant vierge accouchera de l'enfant Jésus.

Si le même Ésaïa[c] se plaint qu'on ne l'écoute pas, s'il se compare à une racine dans une terre sèche, s'il dit qu'il n'a nulle réputation, qu'il est regardé comme un lépreux, qu'il a été frappé pour les iniquités du peuple, qu'il est mené à la boucherie comme une brebis, etc.; tout cela est appliqué à Jésus.

J'ai lu dans le Testament du célèbre curé Meslier[1], qu'en expliquant ainsi les ouvrages de ceux qu'on

[a] Genèse, ch. XLIX, v. 11. — [b] Isaie, ch. VIII, v. 3. — [c] Isaie, ch. LIII verset 1-7.

[1] Voyez tome XL, page 447. B.

appelle *Nabi*, prophètes, chez les Juifs, il y avait trouvé toute l'histoire de don Quichotte clairement prédite. Remarquons que ce curé, le plus charitable des hommes, et le plus juste, a demandé pardon à Dieu, en mourant, d'avoir accepté un emploi dans lequel on est obligé de tromper les hommes. Il a consigné dans un gros testament les motifs de son repentir : c'est un fait connu et avéré; mais l'opinion d'un curé picard [1] n'est pas une preuve pour un Anglais, il m'en faut d'autres encore.

Les premières sont les erreurs et les fausses citations qui se trouvent dans les *Évangiles*. Saint Luc dit [a] que Cyrinus était gouverneur de Syrie quand Jésus naquit. Cette fausseté est reconnue de tout le monde; on sait que le gouverneur était Quintilius Varus. Voilà, dit-on, un des plus grossiers mensonges et des plus avérés dont on ait jamais souillé l'histoire. Il suffirait seul pour décréditer tous les *Évangiles*, et pour démontrer qu'ils ne furent écrits que long-temps après par des faussaires ignorants. C'est précisément comme si un de nos *pamphleteers* écrivait que la bataille de Blenheim [2], qui a signalé le règne de la reine Anne, s'est donnée sous le règne de George Ier. J'avoue que je suis accablé de ce mensonge, et que le plus effronté ou le plus imbécile commentateur, fût-ce un Calmet, ne peut le pallier.

[1] Meslier était curé champenois, comme Voltaire lui-même l'a dit, t. XL, p. 391. B.

[a] Luc, ch. 1, v. 1 et 2.

[2] Ou d'Hochstedt; voyez tome XX, page 29. B.

Matthieu dit[a] que la fuite de Jésus en Égypte a été prédite par Osée[b]; et, selon Luc, il n'alla jamais en Égypte.

Matthieu[1] dit que Jésus habita à Nazareth, pour accomplir la prophétie qui assure *qu'il sera appelé Nazaréen;* et cette prophétie ne se trouve nulle part.

Milord Bolingbroke ne cesse de dire, dans son *Examen important*, que tout est rempli de pareilles prédictions, « ou entièrement imaginaires, ou inter-« prétées comme celles de Merlin et de Nostradamus, « avec une mauvaise foi qui indigne, et un ridicule « qui fait pitié. » Je ne fais que rapporter ces paroles[2], je ne les adopte pas; c'est au lecteur à les peser.

Les récits des miracles ne sont pas moins extravagants, si l'on en croit tous les francs-pensants. Jérôme écrit sérieusement qu'un corbeau apporta tous les jours la moitié d'un pain à l'ermite Paul dans le désert de la Thébaïde pendant quarante années; que le corbeau apporta un pain entier le jour que l'ermite Antoine vint rendre visite à l'ermite Paul; et que Paul étant mort le jour suivant, il vint deux lions qui creusèrent sa fosse avec leurs ongles. Saint Pacome allait faire ses visites monté sur un crocodile.

On croira aisément que les chrétiens grossirent à-la-fois le nombre de leurs martyrs et celui de leurs miracles. Quels écrivains de parti n'ont pas exagéré

[a] Matth., ch. II, v. 14 et 15. — [b] Osée, ch. XII, v. 1. — [1] II, 23. B.

[2] Ce ne sont pas tout-à-fait les paroles de l'*Examen important;* voyez tome XLIII, pages 51 et 75. B.

tout ce qui pouvait leur attirer la bienveillance publique? On exagère pour le seul plaisir d'être lu ou écouté, à plus forte raison quand l'enthousiasme et l'intérêt d'une faction semblent autoriser le mensonge. Mais les archives secrètes des chrétiens furent perdues depuis l'an 300. Le pape Grégoire I l'avoue dans sa septième lettre à Euloge. On ne retrouvait plus de son temps qu'une très petite partie des *Actes des martyrs*, conservés par Eusèbe. Tout ce qu'on a écrit depuis sur les anciens martyrs et les anciens miracles ne peut donc être qu'un recueil de fables.

Le plus terrible de ces miracles est celui qui est rapporté dans les *Actes des Apôtres*. Ils disent qu'Ananias et Saphira, sa femme, deux prosélytes de saint Pierre, moururent l'un après l'autre de mort subite, pour n'avoir pas donné tout leur argent aux apôtres. Ils étaient coupables d'avoir caché quelques schellings pour vivre, et de ne l'avoir pas avoué à saint Pierre. Quel miracle, grand Dieu! et quels apôtres!

La plupart des autres miracles sont plus plaisants. Saint Grégoire Thaumaturge, c'est-à-dire l'*opérateur admirable*, apprend d'abord son catéchisme de la bouche d'un beau vieillard qui descend du ciel. A peine sait-il son catéchisme, qu'il écrit une lettre au diable. Il la pose sur un autel; la lettre est fidèlement portée à son adresse, et le diable ne manque pas de faire tout ce que l'opérateur admirable lui ordonne. Les païens irrités veulent le saisir, lui et son disciple. Ils se changent tous deux sur-le-champ en arbres, et échappent à la poursuite de leurs ennemis.

L'histoire des martyrs est encore plus merveilleuse. Le préfet de Rome fait cuire le diacre Laurent sur un gril de six pieds de long. Sainte Potamienne, pour n'avoir pas voulu coucher avec le gouverneur d'Alexandrie, est bouillie dans de la poix-résine, et en sort avec la peau la plus fraîche et la plus blanche, qui dut inspirer de nouveaux desirs au gouverneur. Sept demoiselles chrétiennes de la ville d'Ancyre [1], dont la plus jeune avait soixante et dix ans, sont condamnées à être violées par tous les jeunes gens d'Ancyre, ou plutôt ces jeunes gens sont condamnés à les violer; et c'est là l'événement le plus naturel de leur histoire.

Qu'on nous montre un seul miracle évidemment prouvé, c'est celui-là seul que nous croirons. Nous avons entendu parler de cinq à six cents miracles faits de nos jours, en France, en faveur des convulsionnaires; la liste en a été donnée au roi de France par un magistrat [2] qui lui-même était témoin des miracles. Qu'en est-il arrivé? le magistrat a été enfermé comme un fou qu'il était; on s'est moqué de ses miracles à Paris et dans le reste de l'Europe.

Pour constater les miracles, il faut faire tout le contraire de ce qu'on fait à Rome quand on canonise un saint. On commence par attendre que le saint soit mort; et on attend cent années au moins; après quoi, lorsque la famille du saint, ou même la province qui s'intéresse à son apothéose, a cent mille écus tout prêts pour les frais de la chambre aposto-

[1] Voyez tome XXXI, page 151; XLI, 283; XLIII, 153; XLIV, 388. B.
[2] Carré de Montgeron. Voyez t. XXII, p. 319; et XLIII, 161. B.

lique, on fait comparaître des témoins qui ont entendu dire, il y a cinquante ans, à de vieilles femmes qui le savaient de bonne part, que cinquante ans auparavant le saint en question avait guéri leur tante ou leur cousine d'un mal de tête effroyable, en disant la messe pour leur guérison.

Ce n'est pas ainsi que l'on met l'œuvre de Dieu au-dessus de tout soupçon. Le mieux, sans doute, est de s'y prendre comme nous fîmes en 1707, lorsque Fatio de Duiller [1] et le bon-homme Daudé vinrent chez nous, des montagnes du Dauphiné et des Cévennes, avec deux ou trois cents prophètes, au nom du Seigneur. Nous leur demandâmes par quel prodige ils voulaient prouver leur mission. Le Saint-Esprit déclara par leur bouche qu'ils étaient prêts de ressusciter un mort. Nous leur permîmes de choisir le mort le plus puant qu'ils pussent trouver. Cette pièce se joua dans la place publique, en présence des commissaires de la reine Anne, du régiment des gardes, et d'un peuple immense. Le résultat, comme on sait, fut de mettre les prétendus ressusciteurs au pilori. Peut-être, dans cent ans d'ici, quelque nouveau prophète trouvera dans ses archives que l'enthousiaste Fatio et l'imbécile Daudé rendirent en effet un mort à la vie, et qu'ils ne furent piloriés que par la perversité des mécréants, qui ne se rendent jamais à l'évidence.

Les premiers chrétiens devaient en user ainsi, et c'est ce que notre docteur Middleton a très bien aperçu. Ils devaient se présenter en plein sénat, et dire : Pères conscrits, ayez la bouté de nous donner un

[1] Voyez tome XXIX, page 335; et XX, 401. B.

mort à ressusciter; nous sommes sûrs de notre fait, quand ce ne serait qu'une couturière, comme la couturière Dorcas, qui rétablissait les robes des fidèles, et que saint Pierre ressuscita [1]; nous voici prêts, ordonnez. Le sénat n'aurait pas manqué de mettre les chrétiens à l'épreuve; le mort, rendu à la vie par leurs prières, ou par un jet d'eau bénite, aurait baptisé tout le sénat de Rome, l'empereur, et l'impératrice; et on aurait baptisé tout le peuple romain sans la moindre difficulté. Rien n'était plus aisé, plus simple. Cela ne s'est pas fait; qu'on en dise, s'il se peut, la raison.

Mais qu'on nous dise d'abord pourquoi la religion chrétienne parvint enfin à subjuguer l'empire romain avec des fables qui semblent aux Bolingbroke, aux Collins, aux Toland, aux Woolston, aux Gordon, ne mériter que l'horreur et le mépris. On n'en sera pas surpris si on lit les chapitres suivants. Mais il les faut lire dans l'esprit d'un philosophe homme de bien, qui n'est pas encore illuminé.

CHAPITRE XXXVII.

Des causes des progrès du christianisme. De la fin du monde, et de la résurrection annoncée de son temps.

Nous n'avons parlé que suivant les faibles principes de la raison. Nous continuerons avec cette honnête liberté. La crainte et l'espérance d'un côté, et le mer-

[1] Actes des Apôtres, IX, 40. B.

veilleux théologique de l'autre, ont eu toujours un empire absolu sur les esprits faibles; et de ces esprits faibles il y en a parmi les grands, comme parmi les servantes d'hôtellerie.

Il s'éleva dans l'empire romain, après la mort de César, une opinion assez commune que le monde allait finir. Les horribles guerres des triumvirs, leurs proscriptions, le saccagement des trois parties de la terre alors connues, ne contribuèrent pas peu à fortifier cette idée chez les fanatiques.

Les disciples de Jésus en profitèrent si bien que, dans un de leurs *Évangiles*, cette fin du monde est clairement prédite, et l'époque en est fixée à la fin de la génération contemporaine de Jésus-Christ. Luc est le premier qui parle de cette prophétie [a], bientôt adoptée par tous les chrétiens. « Il y aura des signes « dans la lune et dans les étoiles, des bruits de la mer « et des flots; les hommes séchant de crainte atten- « dront ce qui doit arriver à l'univers entier. Les ver- « tus des cieux seront ébranlées, et alors ils verront « le fils de l'homme venant dans une nuée avec grande « puissance et grande majesté. En vérité, je vous dis « que la génération présente ne passera point que « tout cela ne s'accomplisse. »

La tête illuminée de Paul effraya plus d'une fois ses disciples de Thessalonique en enchérissant sur cette prophétie. « Nous qui vivons, leur dit-il, et qui « parlons, nous serons emportés au-devant du Sei- « gneur au milieu des airs [1]. »

[a] Chap. XXI, v. 25-32. — [1] 1re épître aux Thessal., IV, 16. B.

Simon Barjone, surnommé Pierre, et que Jésus, par une singulière équivoque, nomma, dit-on, pour être la pierre angulaire de son Église, dit dans sa première Épître [1] que « la fin du monde approche; » et dans la seconde [2] « qu'on attend de nouveaux cieux « et une nouvelle terre. »

La première Épître attribuée à Jean assure [3] que « le monde est à sa dernière heure. » Thadée, Jude ou Juda, voit « le Seigneur qui va venir avec des « milliers de saints pour juger les hommes [4]. »

Comme cette catastrophe n'arriva point dans la génération où elle était annoncée, on remit la partie à une seconde génération, et puis à une troisième. Une nouvelle Jérusalem parut en effet dans l'air pendant plusieurs nuits. Quelques Pères de l'Église la virent distinctement; mais elle disparaissait au point du jour, comme les diables s'enfuient au chant du coq.

On remit donc les nouveaux cieux et une nouvelle terre pour une quatrième génération; et de siècle en siècle les chrétiens attendirent la fin de ce monde qui était si prochaine.

A cette crainte se joignait l'espérance du royaume des cieux que les *Évangiles* comparent à de la moutarde, à des noces, à de l'argent mis à usure. Quel était ce royaume? Où était-il? Était-ce dans les nuées où l'on avait vu la Jérusalem de l'*Apocalypse?* Était-ce dans une des sept planètes, ou dans une étoile de la première grandeur, ou dans la voie lactée, à tra-

[1] Ch. IV, 7. B. — [2] III, 13. B. — [3] II, 18. B. — [4] Épître de Saint-Jude, 14 et 15. B.

vers laquelle notre vicaire Derham[1] a vu le firmament?

Paul avait assuré les Juifs de Thessalonique qu'il irait avec eux par les airs à ce firmament, en corps et en ame. Mais il régnait une autre opinion du temps de Paul et de Jésus, non moins séduisante; c'est qu'on ressusciterait pour entrer dans le royaume des cieux.

Paul avait beau dire aux Thessaloniciens qu'ils iraient droit au firmament sans mourir, ils sentaient bien qu'ils passeraient le pas tout comme les autres hommes, et que Paul mourrait lui-même; mais ils se flattaient de la résurrection.

Cette espérance n'était pas une idée neuve : la métempsycose était une espèce de résurrection. Les Égyptiens ne fesaient embaumer leurs corps que pour qu'ils reçussent un jour leur ame[2]. La résurrection est nettement annoncée dans l'*Énéide*, livre VI, v. 713.

« .....Animæ, quibus altera fato
« Corpora debentur, Lethæi ad fluminis undam
« Securos latices et longa oblivia potant. »

On disputait déjà dans Jérusalem sur cette résurrection, du temps de Jésus. La chose n'est guère possible aux yeux d'un sage qui raisonne; mais elle est consolante pour un ignorant qui espère et qui ne

[1] Guillaume Derham, ecclésiastique anglais, né en 1657, mort en 1735. Il existe deux traductions françaises de sa *Théologie astronomique*. La seconde est d'Élie Bertrand, 1760, in-8°. Voyez la note des éditeurs de Kehl, tome XXXIII, page 170. B.

[2] Voyez ma note, page 132. B.

raisonne pas. Il s'imagine d'abord que sa faculté de penser et de sentir ira droit en paradis, où elle pensera et sentira sans organes. Ensuite il se figure que ses organes, devenus une poussière dispersée dans les quatre parties du monde, viendront reprendre leur première forme dans des millions de siècles, traverseront tous les globes célestes; qu'il sera le même homme qu'il était autrefois; qu'ayant pensé et senti sans corps pendant tant de siècles dans le paradis, il pensera et sentira enfin avec son corps, dont à la vérité il n'a nul besoin, mais qu'il aime toujours.

Platon n'était pas ennemi de la résurrection; il fait ressusciter Hérès pour quinze jours dans sa *République*. Je ne sais pas bien positivement pour combien de temps Lazare ressuscita : mes compatriotes qui voyagent dans les parties méridionales de France pourront aisément s'en instruire, car Lazare alla à Marseille avec Marie-Magdeleine, et les moines de ce pays-là ont sans doute son extrait mortuaire.

Je ne sais quel rêveur nommé Bonnet [1], dans un recueil de facéties appelées par lui *Palingénésie*, paraît persuadé que nos corps ressusciteront sans estomac, et sans les parties de devant et de derrière, mais avec des *fibres intellectuelles*, et d'excellentes têtes [2].

[1] C'est le même que Voltaire appelle ailleurs *philosophe éloquent et très éclairé;* voyez tome XLI, page 431. B.

[2] M. Bonnet, célèbre naturaliste, connu par un excellent ouvrage sur les feuilles des plantes, par la découverte d'un puceron hermaphrodite, et par des observations sur la reproduction des parties des animaux, avait eu le malheur de faire quelques ouvrages ridicules de métaphysique et de théologie, dans les instants où la faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de faire des observations. Il parlait quelquefois avec mépris de M. de Voltaire

Celle de Bonnet me paraît un peu fêlée; il faut la mettre avec celle de notre Ditton[1]; je lui conseille, quand il ressuscitera, de demander un peu plus de bon sens, et des fibres un peu plus intellectuelles que celles qu'il eut en partage de son vivant. Mais que Charles Bonnet ressuscite ou non, milord Bolingbroke, qui n'est pas encore ressuscité, nous prouvait pendant sa vie combien toutes ces chimères tournaient la tête des idiots subjugués par des enthousiastes.

Il est utile que les hommes croient un Dieu rémunérateur et vengeur. Cette idée encourage la probité et ne choque point le sens commun : mais la résurrection révolte tous les gens qui pensent, et encore plus ceux qui calculent. C'est une très mauvaise politique de vouloir gouverner les hommes par des fictions : car tôt ou tard les yeux s'ouvrent, et on déteste d'autant plus les erreurs dans lesquelles on a été nourri, qu'on y a été asservi davantage.

Dans les commencements, la populace se livra en aveugle aux demi-juifs, demi-chrétiens, demi-platoniciens, qui avaient la fureur de faire des prosélytes, fureur si chère à l'amour-propre; des ignorants, disciples d'ignorants, en attiraient d'autres au parti; et

dans ces ouvrages, et dans ses lettres à l'anatomiste Haller, qui avait aussi le malheur d'être théologien. M. de Voltaire prend ici la liberté de se moquer d'une des plus plaisantes rêveries métaphysico-théologiques qui soient échappées au savant naturaliste. K.

[1] Humphrey Ditton, géomètre anglais, né à Salisbury en 1675, mort en 1715, est auteur de *la Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ*, dont il existe une traduction française par André de La Chapelle, 1729, in-4°. B.

les femmes, toujours bien dévotes et bien crédules, se fesaient chrétiennes par la même faiblesse que d'autres se fesaient sorcières.

Cela ne suffisait pas sans doute pour que des sénateurs romains, des successeurs de Scipion, de Caton, de Métellus, de Cicéron, de Varron, s'embéguinassent d'un tel *Conte du Tonneau*[1]. Et en effet, il n'y eut presque aucun sénateur jusqu'à Théodose qui embrassât une secte si chimérique. Constantin même, lorsque l'argent des chrétiens l'eut fait empereur, et lorsqu'il donna ouvertement dans ce parti qui était devenu le plus riche, fut obligé de quitter pour jamais Rome, dont le sénat le haïssait, et il alla établir le christianisme dans sa nouvelle ville de Constantinople.

Il avait donc fallu, pour que le christianisme triomphât à ce point, employer des ressorts plus puissants que cette crainte de la fin du monde, cette espérance d'une nouvelle terre et d'un nouveau ciel, et ce plaisir d'habiter dans une nouvelle Jérusalem céleste.

Le platonisme fut cette force étrangère qui, appliquée à la secte naissante, lui donna de la consistance et de l'activité. Rome n'entra pour rien dans ce mélange de platonisme et de christianisme. Les évêques secrets de Rome dans les premiers siècles n'étaient que des demi-juifs très ignorants, qui ne savaient qu'accumuler de l'argent; mais de la théologie philosophique, c'est ce qu'ils ne connurent pas. On ne compte aucun évêque de Rome parmi les Pères de l'Église pendant six siècles entiers. C'est dans Alexan-

[1] Voyez tome XLIII, pages 58, 108. B.

drie, devenue le centre des sciences, que les chrétiens devinrent des théologiens raisonneurs; et c'est ce qui releva la bassesse qu'on reprochait à leur origine : ils devinrent platoniciens dans l'école d'Alexandrie [1].

Certainement aucun homme de distinction, aucun homme d'esprit ne serait entré dans leur faction, s'ils s'étaient contentés de dire : « Jésus est né d'une vier-« ge; les ancêtres de son père putatif remontent à « David par deux généalogies entièrement différentes. « Lorsqu'il naquit dans une étable, trois mages ou « trois rois vinrent du fond de l'Orient l'adorer dans « son auge. Le roi Hérode, qui se mourait alors, ne « douta pas que Jésus ne fût un roi qui le détrônerait « un jour, et il fit égorger tous les enfants des villages « voisins, comptant que Jésus serait enveloppé dans « le massacre. Ses parents, selon les évangélistes qui « ne peuvent mentir, l'emmenèrent en Égypte [2]; et « selon d'autres, qui ne peuvent mentir non plus, il « resta en Judée. Son premier miracle fut d'être em-« porté par le diable [3] sur une montagne d'où l'on dé-« couvrait tous les royaumes de la terre. Son second « miracle fut de changer l'eau en vin [4] dans une noce « de paysans lorsqu'ils étaient déjà ivres. Il sécha par « sa toute-puissance un figuier [5] qui ne lui apparte-« nait pas, parcequ'il n'y trouva point de fruit dans « le temps qu'il ne devait pas en porter : car ce n'était « pas le temps des figues. Il envoya le diable [6] dans

[1] Voyez le chapitre suivant. B.

[2] Matth., chap. II. B. — [3] Id., IV, 8; Luc, IV, 5. B.

[4] Jean, II, 9. B. — [5] Matth., XI, 19; Marc, XI, 13. B. — [6] Matth., VIII, 32; Marc, V, 13. B.

« le corps de deux mille cochons, et les fit périr au « milieu d'un lac, dans un pays où il n'y a point de « cochons, etc., etc. Et, quand il eut fait tous ces « beaux miracles, il fut pendu. »

Si les premiers chrétiens n'avaient dit que cela, ils n'auraient jamais attiré personne dans leur parti; mais ils s'enveloppèrent dans la doctrine de Platon, et alors quelques demi-raisonneurs les prirent pour des philosophes.

CHAPITRE XXXVIII.

Chrétiens platoniciens. Trinité.

Tous les métaphysiciens, tous les théologiens de l'antiquité, furent nécessairement des charlatans qui ne pouvaient s'entendre. Le mot seul l'indique: *Métaphysique*, au-dessus de la nature; *théologie*, connaissance de Dieu. Comment connaître ce qui n'est pas naturel? Comment l'homme peut-il savoir ce que Dieu a pensé, et ce qu'il est? Il fallait bien que les métaphysiciens ne dissent que des paroles, puisque les physiciens ne disaient que cela, et qu'ils osaient raisonner sans faire d'expériences. La métaphysique n'a été jusqu'à Locke qu'un vaste champ de chimères; Locke n'a été vraiment utile que parcequ'il a resserré ce champ où l'on s'égarait. Il n'a eu raison, et il ne s'est fait entendre, que parcequ'il est le seul qui se soit entendu lui-même.

L'obscur Platon, discert plus qu'éloquent, poëte plus que philosophe, sublime parcequ'on ne l'enten-

dait guère, s'était fait admirer chez les Grecs, chez les Romains, chez les Asiatiques et les Africains, par des sophismes éblouissants. Dès que les Ptolémée établirent des écoles dans Alexandrie, elles furent platoniciennes.

Platon, dans un style ampoulé, avait parlé d'un Dieu qui forma le monde par son verbe. Tantôt ce verbe est un fils de Dieu, tantôt c'est la sagesse de Dieu, tantôt c'est le monde qui est le fils de Dieu. Il n'y a point, à la vérité, de Saint-Esprit dans *Platon*, mais il y a une espèce de trinité. Cette trinité est, si vous voulez, la puissance, la sagesse, et la bonté : si vous voulez aussi, c'est Dieu, le Verbe et le monde. Si vous voulez, vous la trouverez encore dans ces belles paroles d'une de ses lettres à son capricieux et méchant ami Denys-le-Tyran : « Les plus belles choses « ont en Dieu leur cause première, les secondes en « perfection ont en lui une seconde cause, et il est la « troisième cause des ouvrages du troisième degré. »

N'êtes-vous pas content de cette trinité? en voici une autre dans son *Timée:* « C'est la substance indi- « visible, la divisible, et la troisième qui tient de l'une « et de l'autre. »

Tout cela est bien merveilleux; mais si vous aimez des trinités vous en trouverez partout. Vous verrez en Égypte Isis, Osiris, et Horus; en Grèce, Jupiter, Neptune, et Pluton, qui partagent le monde entre eux; cependant Jupiter seul est le maître des dieux. Birma, Brama, et Vistnou, sont la trinité des Indiens. Le nombre trois a toujours été un terrible nombre.

Outre ces trinités, Platon avait son monde intelligent. Celui-ci était composé d'idées archétypes qui demeuraient toujours au fond du cerveau, et qu'on ne voyait jamais.

Sa grande preuve de l'immortalité de l'ame, dans son dialogue de Phédon et d'Ékécratès, était que *le vivant vient du mort, et le mort du vivant;* et de là il conclut que *les ames après la mort vont dans le royaume des enfers.* Tout ce beau galimatias valut à Platon le surnom de *divin*, comme les Italiens le donnent aujourd'hui à leur charmant fou l'Arioste, qui est pourtant plus intelligible que Platon.

Mais qu'il y ait dans Platon du divin ou un peu de ce profond enthousiasme qui approche de la folie, on l'étudiait dans Alexandrie depuis plus de trois cents années. Toute cette métaphysique est même beaucoup plus ancienne que Platon; il la puisa dans Timée de Locres. On voit chez les Grecs une belle filiation d'idées romanesques. Le *Logos* est dans ce Timée, et ce Timée l'avait pris chez l'ancien Orphée. Vous trouvez, dans Clément d'Alexandrie et dans Justin, ce fragment d'une hymne d'Orphée : « Je jure « par la parole qui procéda du père, et qui devint « son conseiller quand il créa le monde. »

Cette doctrine fut enfin tellement accréditée par les platoniciens, qu'elle pénétra jusque chez les Juifs d'Alexandrie.

Philon, né dans cette ville, l'un des plus savants Juifs et Juif de très bonne foi, fut un platonicien zélé. Il alla même plus loin que Platon, puisqu'il dit

que « Dieu se maria au verbe, et que le monde na-
« quit de ce mariage. » Il appelle le verbe, Dieu.

Les premiers sectateurs de Jésus qui vinrent dans Alexandrie y trouvèrent donc des Juifs platoniciens. Il faut remarquer qu'il y avait alors beaucoup plus de Juifs en Égypte qu'on ne peut en supposer du temps des pharaons. Ils avaient même un très beau temple dans Bubaste, quoique leurs lois défendissent de sacrifier ailleurs qu'à Jérusalem. Ces Juifs parlaient tous grec, et c'est pourquoi les *Évangiles* furent écrits en grec. Les Juifs grecs étaient détestés de ceux de Jérusalem qui les maudissaient pour avoir traduit leur *Bible*, et qui expiaient tous les ans ce sacrilége par une fête lugubre.

Il ne fut donc pas difficile aux sectateurs de Jésus d'attirer à eux quelques uns de leurs frères d'Alexandrie et des autres villes, qui haïssaient les Juifs de Judée : ils se joignirent surtout à ceux qui avaient embrassé la doctrine de Platon. C'est là le grand nœud et le premier développement du christianisme; c'est là que commence réellement cette religion. Il y eut dans Alexandrie une école publique de christianisme platonicien, une chaire où Marc enseigna (ce n'est pas celui dont le nom est à la tête d'un évangile). A ce Marc succéda un Athénagore; à celui-ci, Pantène; à Pantène, Clément surnommé Alexandrin; et à ce Clément, Origène, etc.

C'est là que le verbe fut connu des chrétiens, c'est là que Jésus fut appelé le *verbe*. Toute la vie de Jésus devint une allégorie, et la *Bible* juive ne fut plus qu'une autre allégorie qui prédisait Jésus.

Les chrétiens, avec le temps, eurent une trinité; tout devint mystère chez eux; moins ils furent compris, plus ils obtinrent de considération.

Il n'avait point encore été question chez les chrétiens de trois substances distinctes, composant un seul Dieu, et nommées *le Père*, *le Fils*, *et le Saint-Esprit*.

On fabriqua l'*Évangile* de Jean, et on y cousit un premier chapitre où Jésus fut appelé *verbe et lumière de lumière;* mais pas un mot de la trinité telle qu'on l'admit depuis, pas un mot du Saint-Esprit regardé comme Dieu.

Cet *Évangile* dit de ceux qui écoutent Jésus : « Ils « n'avaient pas encore reçu l'esprit [1] ; » il dit : « L'es- « prit souffle où il veut [2], » ce qui ne signifie que le vent; il dit que Jésus *fut troublé d'esprit* [3] lorsqu'il annonça qu'un de ses disciples le trahirait; « il ren- « dit l'esprit [4], » ce qui veut dire, il mourut; « ayant « proféré ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : « Recevez l'esprit [5]. » Or il n'y a pas d'apparence qu'on envoie Dieu dans le corps des gens en soufflant sur eux. Cette méthode était pourtant très ancienne; l'ame était un souffle; tous les prétendus sorciers soufflaient et soufflent encore sur ceux qu'ils imaginent ensorceler. On fesait entrer un malin esprit dans la bouche de ceux à qui on voulait nuire. Un malin esprit était un souffle; un esprit bienfesant était un souffle. Ceux qui inventèrent ces pauvretés n'avaient pas certainement beaucoup d'esprit, en

[1] Jean, VII, 39. B. — [2] III, 8. B. — [3] XIII, 21. B. — [4] XIX, 30. B. — [5] XX, 22. B.

quelque sens qu'on prenne ce mot si vague et si indéterminé.

Aurait-on jamais pu prévoir qu'on ferait un jour de ce mot *souffle*, vent, esprit, un être suprême, un Dieu, la troisième personne de Dieu, procédant du père, procédant du fils, n'ayant point la paternité, n'étant ni fait ni engendré? quel épouvantable *non-sens!*

Une grande objection contre cette secte naissante, était : Si votre Jésus est le verbe de Dieu, comment Dieu a-t-il souffert qu'on pendît son verbe? Ils répondirent à cette question assommante par des mystères encore plus incompréhensibles. Jésus était verbe, mais il était un second Adam; or le premier Adam avait péché, donc le second devait être puni. L'offense était très grande envers Dieu, car Adam avait voulu être savant, et pour le devenir il avait mangé une pomme. Dieu, étant infini, était irrité infiniment; donc il fallait une satisfaction infinie. Le verbe, en qualité de Dieu, était infini aussi; donc il n'y avait que lui qui pût satisfaire. Il ne fut pas pendu seulement comme verbe, mais comme homme. Il avait donc deux natures; et de l'assemblage merveilleux de ces deux natures il résulta des mystères plus merveilleux encore.

Cette théologie sublime étonnait les esprits, et ne fesait tort à personne. Que des demi-Juifs adorassent le verbe ou ne l'adorassent pas, le monde allait son train ordinaire; rien n'était dérangé. Le sénat romain respectait les platoniciens, il admirait les stoïciens, il aimait les épicuriens, il tolérait les restes de la re-

ligion isiaque. Il vendait aux Juifs la liberté d'établir des synagogues au milieu de Rome. Pourquoi aurait-il persécuté des chrétiens? Fait-on mourir les gens pour avoir dit que Jésus est un verbe?

Le gouvernement romain était le plus doux de la terre. Nous avons déjà remarqué[1] que personne n'avait été jamais persécuté pour avoir pensé.

CHAPITRE XXXIX.

Des dogmes chrétiens absolument différents de ceux de Jésus.

A proprement parler, ni les Juifs ni Jésus n'avaient aucun dogme. Faites ce qui est ordonné dans la loi. Si vous avez la lèpre[2], montrez-vous aux prêtres, ce sont d'excellents médecins. Si vous allez à la selle, ne manquez pas de porter avec vous un bâton ferré, et couvrez vos excréments[3]. Ne remuez pas, le jour du sabbat[4]. Si vous soupçonnez votre femme[5], faites-lui boire des eaux de jalousie. Présentez des offrandes le plus que vous pourrez. Mangez[6] au mois de Nisan un agneau rôti avec des laitues, ayant souliers aux pieds, bâton en main, ceinture aux reins, et mangez vite, etc., etc.

Ce ne sont point là des dogmes, des discussions théologiques; ce sont des observances auxquelles nous

[1] Chap. XIII, page 140. B. — [2] Lévitique, XIII, 2. B. — [3] Deutér., XXIII, 13. B. — [4] Exode, XXXI, 14. B. — [5] Nombres, V, 14 et suiv. B. — [6] Exode, XII, 9, 10, 11. B.

avons vu que Jésus fut toujours assujetti. Nous ne fesons rien de ce qu'il a fait, et il n'annonça rien de ce que nous croyons. Jamais il ne dit dans nos Évangiles : « Je suis venu et je mourrai pour extirper le « péché originel. Ma mère est vierge. Je suis consub- « stantiel à Dieu, et nous sommes trois personnes en « Dieu. J'ai pour ma part deux natures et deux vo- « lontés, et je ne suis qu'une personne. Je n'ai pas la « paternité, et cependant je suis la même chose que « Dieu le père. Je suis lui, et je ne suis pas lui. La « troisième personne procédera un jour du père selon « les Grecs, et du père et du fils selon les Latins. Tout « l'univers est né damné, et ma mère aussi; cepen- « dant ma mère est mère de Dieu. Je vous ordonne « de mettre, par des paroles, dans un petit morceau « de pain mon corps tout entier, mes cheveux, mes « ongles, ma barbe, mon urine, mon sang, et de « mettre en même temps mon sang à part dans un « gobelet de vin; de façon qu'on boive le vin, qu'on « mange le pain, et que cependant ils soient anéantis. « Souvenez-vous qu'il y a sept vertus, quatre cardi- « nales et trois théologales; qu'il n'y a que sept pé- « chés capitaux, comme il n'y a que sept douleurs, « sept béatitudes, sept cieux, sept anges devant Dieu, « sept sacrements qui sont signes visibles de choses « invisibles, et sept sortes de grace qui répondent aux « sept branches du chandelier. »

Que dis-je? nous apprit-il jamais ce que c'est que notre ame; si elle est substance ou faculté resserrée dans un point, ou répandue dans le corps, préexistante à notre corps, ou en quel temps elle y entre?

Il nous en a donné si peu de notion, que plusieurs Pères ont écrit que l'ame est corporelle.

Jésus parla si peu des dogmes, que chaque société chrétienne qui s'éleva après lui eut une croyance particulière. Les premiers qui raisonnèrent s'appelèrent *gnostiques*, c'est-à-dire savants, qui se divisèrent en barbelonites, floriens, phébéonites, zachéens, codices, borborites, ophrites, et encore en plusieurs autres petites sectes : ainsi l'Église chrétienne n'exista pas un seul moment réunie; elle ne l'est pas aujourd'hui, elle ne le sera jamais. Cette réunion est impossible, à moins que les chrétiens ne soient assez sages pour sacrifier les dogmes de leur invention à la morale. Mais qu'ils deviennent sages, n'est-ce pas encore une autre impossibilité? Ce qu'on peut seulement assurer, c'est qu'il en est beaucoup qui le deviendront, et qui même le deviennent déjà tous les jours, malgré les barbares hypocrites qui veulent constamment mettre la théologie à la place de la vertu.

CHAPITRE XL.

Des querelles chrétiennes.

La discorde fut le berceau de la religion chrétienne, et en sera probablement le tombeau. Dès que les chrétiens existent, ils insultent les Juifs leurs pères, ils insultent les Romains sous l'empire desquels ils vivent; ils s'insultent eux-mêmes réci-

proquement. A peine ont-ils prêché le Christ, qu'ils s'accusent les uns les autres d'être anti-christs.

Plus de six cents querelles, grandes ou petites, ont porté et entretenu le trouble dans l'Église chrétienne, tandis que toutes les autres religions de la terre étaient en paix; et ce qui est très vrai, c'est qu'il n'est aucune de ces querelles théologiques qui n'ait été fondée sur l'absurdité et sur la fraude. Voyez la guerre de langue, de plume, d'épées, et de poignards, entre les ariens et les athanasiens. Il s'agissait de savoir si Jésus était semblable au Créateur, ou s'il était identifié avec le Créateur. L'une et l'autre de ces propositions étaient également absurdes et impies. Certainement vous ne les trouverez énoncées dans aucun des Évangiles. Les partisans d'Arius et ceux d'Athanase se battaient *pour l'ombre de l'âne.* L'empereur Constantin, en qui les crimes n'avaient pas éteint le bon sens, commença par leur écrire qu'ils étaient tous des fous, et qu'ils se déshonoraient par des disputes si frivoles et si impertinentes: c'est la substance de la lettre qu'il envoie aux chefs des deux factions; mais bientôt après la ridicule envie d'assembler un concile, d'y présider avec une couronne en tête, et la vaine espérance de mettre des théologiens d'accord, le rendirent aussi fou qu'eux. Il convoqua le concile de Nicée pour savoir précisément si un Juif était Dieu. Voilà l'excès de l'absurdité; voici maintenant l'excès de la fraude.

Je ne parle pas des intrigues que les deux factions employèrent; des mensonges, des calomnies sans

nombre; je m'arrête aux deux beaux miracles que les athanasiens firent à ce concile de Nicée.

L'un de ces deux miracles, qui est rapporté dans l'appendix[a] de ce concile, est que les Pères étant fort embarrassés à décider quels évangiles, quels pieux écrits il fallait adopter, et quels il fallait rejeter, s'avisèrent de mettre pêle-mêle sur l'autel tous les livres qu'ils purent trouver, et d'invoquer le Saint-Esprit, qui ne manqua pas de faire tomber par terre tous les mauvais livres; les bons restèrent, et depuis ce moment on ne devait plus douter de rien.

Le second miracle, rapporté par Nicéphore[b], Baronius[c], Aurélius Peruginus[d], c'est que deux évêques, nommés Chrysante et Musonius, étant morts pendant la tenue du concile, et n'ayant pu signer la condamnation d'Arius, ils ressuscitèrent, signèrent, et remoururent. Ce qui prouve la nécessité de condamner les hérétiques.

Il semblait qu'on dût attendre de ce grand concile une belle décision formelle sur la trinité; il n'en fut pas question. On se contenta d'en dire à la fin un petit mot dans la profession de foi du concile. Les Pères, après avoir déclaré que Jésus est engendré et non fait, et qu'il est consubstantiel au Père, déclarent qu'ils croient aussi au souffle que nous appelons Saint-Esprit, et dont on a fait depuis un troisième Dieu. Il faut avouer avec un auteur moderne, que le Saint-Esprit fut traité fort cavalièrement à Nicée. Mais qu'est-ce que ce Saint-

[a] *Concil. Labb.*, tom. I, pag. 84.
[b] Liv. VIII, ch. 23. — [c] Tome IV, n° 82. — [d] *Ann.* 325.

Esprit? On trouve dans le vingtième chapitre de Jean, que Jésus, ressuscité secrètement, apparut à ses disciples, souffla sur eux, et leur dit : Recevez mon saint souffle. Et aujourd'hui ce souffle est Dieu.

Le concile d'Éphèse, qui anathématisa le patriarche de Constantinople Nestorius, n'est pas moins curieux que le premier concile de Nicée. Après avoir déclaré Jésus Dieu, on ne savait en quel rang placer sa mère. Jésus en avait usé durement avec elle à la noce de Cana : il lui avait dit[1], *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi!* et lui avait d'abord refusé tout net de changer l'eau en vin pour les garçons de la noce. Cet affront devait être réparé. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, résolut de faire reconnaître Marie pour mère de Dieu. L'entreprise parut d'abord hardie. Nestorius, patriarche de Constantinople, déclara hautement en chaire que c'était trop faire ressembler Marie à Cybèle ; qu'il était bien juste de lui donner quelques honneurs, mais que de lui donner tout d'un coup le rang de mère de Dieu, cela était un peu trop roide.

Cyrille était un grand feseur de galimatias, Nestorius aussi. Cyrille était un persécuteur, Nestorius ne l'était pas moins. Cyrille s'était fait beaucoup d'ennemis par sa turbulence, Nestorius en avait encore davantage; et les Pères du concile d'Éphèse, en 431, se donnèrent le plaisir de les déposer tous deux. Mais si ces deux évêques perdirent leur procès, la sainte Vierge gagna le sien : elle fut enfin

[1] Jean, II, 4. B.

déclarée mère de Dieu, et tout le peuple battit des mains.

On proposa depuis de l'admettre dans la trinité: cela paraissait fort juste; car, étant mère de Dieu, on ne pouvait lui refuser la qualité de déesse. Mais comme la trinité serait devenue par là une quaternité, il est à croire que les arithméticiens s'y opposèrent. On aurait pu répondre que puisque trois fesaient un, ils feraient aussi bien quatre, ou que les quatre feraient un, si on l'aimait mieux. Ces fières disputes durent encore, et il y a aujourd'hui beaucoup de nestoriens qui sont courtiers de change chez les Turcs et chez les Persans, comme les Juifs le sont parmi nous. Belle catastrophe d'une religion!

Jésus n'avait pas plus parlé de ses deux natures et de ses deux volontés que de la divinité de sa mère. Il n'avait jamais laissé soupçonner de son vivant qu'il n'y avait en lui qu'une personne avec deux volontés et deux natures. On tint encore des conciles pour éclaircir ces systèmes, et ce ne fut pas sans de très grandes agitations dans l'Empire.

Jamais Jésus n'eut aucune image dans sa maison, à moins que ce ne fût le portrait de sa mère qu'on dit peinte par saint Luc. On a beau répéter qu'il n'avait point de maison, qu'il ne savait où reposer sa tête; que quand il aurait été aussi bien logé que notre archevêque de Kenterbury, il n'en aurait pas plus connu le culte des images. On a beau prouver que pendant trois cents ans les chrétiens n'eurent ni statues ni portraits dans leurs assemblées; cependant

un second concile de Nicée a déclaré qu'il fallait adorer des images.

On sait assez quelles ont été nos disputes sur la transsubstantiation, et sur taut d'autres points. Enfin, disent les francs-pensants, prenez l'*Évangile* d'une main et vos dogmes de l'autre; voyez s'il y a un seul de ces dogmes dans l'*Évangile;* et puis jugez si les chrétiens qui adorent Jésus sont de la religion de Jésus. Jugez si la secte chrétienne n'est pas une bâtarde juive née en Syrie, élevée en Égypte, chassée avec le temps du lieu de sa naissance et de son berceau; dominante aujourd'hui dans Rome moderne, et dans quelques autres pays d'Occident par l'argent, la fraude, et les bourreaux. Ne nous dissimulons pas que ce sont là les discours des hommes de l'Europe les plus instruits, et avouons devant Dieu que nous avons besoin d'une réforme universelle.

CHAPITRE XLI.

Des mœurs de Jésus et de l'Église.

J'entends ici par mœurs les usages, la conduite, la dureté ou la douceur, l'ambition ou la modération, l'avarice ou le désintéressement. Il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles, pour être certain qu'en toutes ces choses il y eut toujours plus de différence entre les Églises chrétiennes et Jésus, qu'entre la tempête et le calme, entre le feu et l'eau, entre le soleil et la nuit.

Parlons un moment du pape de Rome, quoique nous ne le reconnaissions pas en Angleterre depuis près de deux siècles et demi[1]. N'est-il pas évident qu'un fakir des Indes ressemble plus à Jésus qu'un pape? Jésus fut pauvre, alla servir le prochain de bourgade en bourgade, mena une vie errante; il marchait à pied; ne savait jamais où il coucherait, rarement où il mangerait. C'est précisément la vie d'un fakir, d'un talapoin, d'un santon, d'un marabout. Le pape de Rome, au contraire, est logé à Rome dans les palais des empereurs. Il possède environ huit à neuf cent mille livres sterling de revenu quand ses finances sont bien administrées. Il est humblement souverain absolu, il est serviteur des serviteurs; et en cette qualité il a déposé des rois, et donné presque tous les royaumes de la chrétienté; il a même encore un roi[2] pour vassal, à la honte du trône.

Passons du pape aux évêques. Ils ont tous imité le pape autant qu'ils ont pu. Ils se sont arrogé partout les droits régaliens; ils sont souverains en Allemagne, et parmi nous barons du royaume. Aucun évêque ne prend, à la vérité, le titre de serviteur des serviteurs; au contraire, presque tous les évêques papistes s'intitulent, *Évêques par la permission du serviteur des serviteurs;* mais tous ont affecté la puissance souve-

[1] Voltaire écrivait cela en 1769. Le schisme de Henri VIII est de 1534; voyez tome XVII, page 290. B.

[2] Le roi de Naples; voyez tome XLV, page 111, et, dans le présent volume, la note de Voltaire sur l'article du 26 septembre 1686 du *Journal ou Mémoires de Dangeau.* B.

raine. Il ne s'en est pas trouvé parmi eux un seul qui n'ait voulu écraser l'autorité séculière et la magistrature. Ce sont eux-mêmes qui apprirent aux papes à détrôner les rois; les évêques de France avaient déposé Louis, fils de Charlemagne, long-temps avant que Grégoire VII fût assez insolent pour déposer l'empereur Henri IV.

Des évêques espagnols déposèrent leur roi Henri IV l'impuissant: ils prétendirent qu'un homme dans cet état n'était pas digne de régner. Il faut que le nom de Henri IV soit bien malheureux, puisque le Henri IV de France, qui était très digne de régner par une raison contraire, fut pourtant déclaré incapable du trône par les trois quarts des évêques du royaume, par la Sorbonne, par les moines, ainsi que par les papes.

Ces exécrables momeries sont aujourd'hui regardées avec autant de mépris que d'horreur par toutes les nations; mais elles ont été révérées pendant plus de dix siècles, et les chrétiens ont été traités partout comme des bêtes de somme par les évêques. Aujourd'hui même encore, dans les malheureux pays papistes, les évêques se mêlent despotiquement de la cuisine des particuliers; ils leur font manger ce qu'ils veulent dans certains temps de l'année[1]: ils font plus, ils suspendent à leur gré la culture de la terre[2]. Ils ordonnent aux nourriciers du genre humain de ne point labourer, de ne point semer, de ne point re-

[1] Voyez, dans le présent volume, la *Requête à tous les magistrats*, première partie. B.

[2] Voyez id., seconde partie. B.

cueillir certains jours de l'année; et ils poussent dans quelques occasions la tyrannie jusqu'à défendre pendant trois jours de suite d'obéir à la Providence et à la nature. Ils condamnent les peuples à une oisiveté criminelle, et cela de leur autorité privée, sans que les peuples osent se plaindre, sans que les magistrats osent interposer le pouvoir des lois civiles, seul pouvoir raisonnable. Si les évêques ont partout usurpé les droits des princes, il ne faut pas croire que les pasteurs de nos églises réformées aient eu moins d'ambition et de fureur. On n'a qu'à lire dans notre historien philosophe Hume les sombres et absurdes atrocités de nos presbytériens d'Écosse. Le sang s'allume à une telle lecture; on est tenté de punir des insolences de leurs prédécesseurs, ceux d'aujourd'hui, qui étalent les mêmes principes. Tout prêtre, n'en doutons pas, serait, s'il le pouvait, tyran du genre humain. Jésus n'a été que victime. Voyez donc comme ils ressemblent à Jésus!

S'ils nous répondent ce que j'ai entendu dire à plusieurs d'entre eux, que Jésus leur a communiqué un droit dont il n'a pas daigné user, je répèterai ici ce que je leur ai dit, qu'en ce cas c'est aux Pilates de nos jours à leur faire subir le supplice que ne méritait pas leur maître.

Nous avons encore brûlé deux ariens sous le règne de Jacques I. De quoi étaient-ils coupables? de n'avoir pas attribué à Jésus l'épithète de consubstantiel, qu'assurément il ne s'était pas donnée lui-même.

Le fils de Jacques I a porté sa tête sur un échafaud; nos infames querelles de religion ont été la princi-

pale cause de ce parricide. Il n'était pas plus coupable que nos deux ariens exécutés sous son père.

CHAPITRE XLII.

De Jésus, et des meurtres commis en son nom.

Il faut prendre Jésus-Christ comme on nous le donne. Nous ne pouvons juger de ses mœurs que par la conduite qu'on lui attribue. Nous n'avons ni de Clarendon ni de Hume qui ait écrit sa vie. Ses évangélistes ne lui imputent d'autre action d'homme violent et emporté, que celle d'avoir battu [1] et chassé très mal à propos les marchands de bêtes de sacrifice qui tenaient leur boutique à l'entrée du temple. A cela près, c'était un homme fort doux, qui ne battit jamais personne; et il ressemblait assez à nos quakers, qui n'aiment pas qu'on répande le sang. Voyez même comme il remit l'oreille à Malchus [2], quand le très inconstant et très faible saint Pierre eut coupé l'oreille à cet archer du guet [a], quelques heures avant de renier son maître. Ne me dites point que cette aventure est le comble du ridicule, je le sais tout aussi bien que vous; mais je suis obligé, encore une fois, de ne juger ici que d'après les pièces qu'on produit au procès.

Je suppose donc que Jésus a été toujours honnête,

[1] Jean, II, 15. B. — [2] Luc, XXII, 51. B.

[a] Il y a dans l'anglais *to that constable*. On l'a traduit par *archer du guet*.

doux, modeste; examinons en peu de mots comment les chrétiens l'ont imité, et quel bien leur religion a fait au genre humain.

Il ne sera pas mal à propos de faire ici un petit relevé de tous les hommes qu'elle a fait massacrer, soit dans les séditions, soit dans les batailles, soit sur les échafauds, soit dans les bûchers, soit par de saints assassinats, ou prémédités, ou soudainement inspirés par l'esprit.

[1] Les chrétiens avaient déjà excité quelques troubles à Rome lorsque l'an 251 de notre ère vulgaire, le prêtre Novatien disputa ce que nous appelons *la chaire de Rome*, la papauté, au prêtre Corneille: car c'était déjà une place importante qui valait beaucoup d'argent; et précisément dans le même temps la chaire de Carthage fut disputée de même par Cyprien, et un autre prêtre nommé Novat, qui avait tué sa femme à coups de pied dans le ventre[a]. Ces deux schismes occasionèrent beaucoup de meurtres dans Carthage et dans Rome. L'empereur Décius fut obligé de réprimer ces fureurs par quelques supplices: c'est ce qu'on appelle la grande, la terrible persécution de Décius. Nous n'en parlerons pas ici; nous nous bornerons aux meurtres commis par les chrétiens sur d'autres chrétiens. Quand nous ne compterons que deux cents personnes tuées ou grièvement blessées dans ces deux premiers schismes, qui ont été le modèle de tant d'autres, nous

[1] Cet alinéa et presque toute la fin de ce chapitre étaient, en 1771, transcrits dans l'article MASSACRES des *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XXXI, page 162. B.

[a] *Histoire ecclésiastique.*

croyons que cet article ne sera pas trop fort. Posons donc..... 200

Dès que les chrétiens peuvent se livrer impunément à leurs saintes vengeances sous Constantin, ils assassinent le jeune Candidien*, fils de l'empereur Galère, l'espérance de l'empire, et que l'on comparait à Marcellus; un enfant de huit ans, fils de l'empereur Maximin; une fille du même empereur, âgée de sept ans. L'impératrice leur mère fut traînée hors de son palais avec ses femmes dans les rues d'Antioche, et elles furent jetées avec elle dans l'Oronte. L'impératrice Valérie, veuve de Galère, et fille de Dioclétien, fut tuée à Thessalonique, en 315, et eut la mer pour sépulture.

Il est vrai que quelques auteurs n'accusent pas les chrétiens de ce meurtre, et l'imputent à Licinius; mais réduisons encore le nombre de ceux que les chrétiens égorgèrent dans cette occasion à deux cents; ce n'est pas trop: ci..... 200

Dans le schisme des donatistes en Afrique, on ne peut guère compter moins de quatre cents personnes assommées à coups de massue; car les évêques ne voulaient pas qu'on se battît à coups d'épée: pose. 400

On sait de quelles horreurs et de combien de guerres civiles le seul mot de *consubstan-*

800

* Année 313.

Ci-contre 800

tiel fut l'origine et le prétexte. Cet incendie embrasa tout l'empire à plusieurs reprises, et se ralluma dans toutes les provinces dévastées par les Goths, les Bourguignons, les Vandales, pendant près de quatre cents années. Quand nous ne mettrons que trois cent mille chrétiens égorgés par des chrétiens pour cette querelle, sans compter les familles errantes réduites à la mendicité, on ne pourra pas nous reprocher d'avoir enflé nos comptes : ci 300000

La querelle des iconoclastes et des iconolâtres n'a pas certainement coûté moins de soixante mille vies : ci 60000

Nous ne devons pas passer sous silence les cent mille manichéens que l'impératrice Théodora, veuve de Théophile, fit égorger dans l'empire grec, en 845. C'était une pénitence que son confesseur lui avait ordonnée, parceque, jusqu'à cette époque, on n'en avait encore pendu, empalé, noyé, que vingt mille. Ces gens-là méritaient bien qu'on les tuât tous pour leur apprendre qu'il n'y a qu'un bon principe, et point de mauvais. Le tout se monte à cent vingt mille au moins : ci 120000

N'en comptons que vingt mille dans les séditions fréquentes excitées par les prê-

480800

De l'autre part..... 480800

tres qui se disputèrent partout des chaires épiscopales. Il faut avoir une extrême discrétion : pose..... 20000

On a supputé que l'horrible folie des saintes croisades avait coûté la vie à deux millions de chrétiens; mais je veux bien, par la plus étonnante réduction qu'on ait jamais faite, les réduire à un million : ci.. 1000000

La croisade des religieux chevaliers porte-glaives, qui dévastèrent si honnêtement et si saintement tous les bords de la mer Baltique, doit aller au moins à cent mille morts : ci..... 100000

Autant pour la croisade contre le Languedoc, où l'on ne vit long-temps que les cendres des bûchers, et des ossements de morts dévorés par les loups dans les campagnes : ci..... 100000

Pour les croisades contre les empereurs depuis Grégoire VII, nous voulons bien n'en compter que cinquante mille : ci.... 50000

Le grand schisme d'Occident au quatorzième siècle fit périr assez de monde pour qu'on rende justice à notre modération, si nous ne comptons que cinquante mille victimes de la rage papale, *rabbia papale*, comme disent les Italiens : ci..... 50000

La dévotion avec laquelle on fit brûler à

1800800

Ci-contre..... 1800800

la fin de ce grand schisme, dans la ville de Constance, les deux prêtres Jean Hus et Jérôme de Prague, fit beaucoup d'honneur à l'empereur Sigismond et au concile; mais elle causa, je ne sais comment, la guerre des hussites, dans laquelle nous pouvons compter hardiment cent cinquante mille morts : ci..... 150000

Après ces grandes boucheries, nous avouons que les massacres de Mérindol et de Cabrières sont bien peu de chose. Il ne s'agit que de vingt-deux gros bourgs mis en cendres; de dix-huit mille innocents égorgés, brûlés; d'enfants à la mamelle jetés dans les flammes; de filles violées, et coupées ensuite par quartiers; de vieilles femmes qui n'étaient plus bonnes à rien, et qu'on fesait sauter en l'air en leur enfonçant des cartouches chargées de poudre dans leurs deux orifices. Mais comme cette petite exécution fut faite juridiquement, avec toutes les formalités de la justice, par des gens en robe, il ne faut pas omettre cette partie du droit français : pose donc.. 18000

Nous voici parvenus à la plus sainte, à la plus glorieuse époque du christianisme, que quelques gens sans aveu voulurent réformer au commencement du seizième siè-

1968800

De l'autre part..... 1968800

cle. Les saints papes, les saints évêques, les saints abbés, ayant refusé de s'amender, les deux partis marchèrent sur des corps morts pendant deux siècles entiers, et n'eurent que quelques intervalles de paix.

Si l'ami lecteur voulait bien se donner la peine de mettre ensemble tous les assassinats commis depuis le règne du saint pape Léon X jusqu'à celui du saint pape Clément IX; assassinats soit juridiques, soit non juridiques, têtes de prêtres, de séculiers, de princes, abattues par le bourreau, le bois renchéri dans plusieurs provinces par la multitude de bûchers allumés; le sang répandu d'un bout de l'Europe à l'autre; les bourreaux lassés en Flandre, en Allemagne, en Hollande, en France, en Angleterre même; trente guerres civiles pour la transsubstantiation, la prédestination, le surplis, et l'eau bénite; les massacres de la Saint-Barthélemi, les massacres d'Irlande, les massacres des Vaudois, les massacres des Cévennes, etc., etc., on trouverait sans doute plus de deux millions de morts sanglantes avec plus de trois millions de familles infortunées, plongées dans une misère pire peut-être que la mort. Mais comme il ne s'agit ici que de morts, passons vite,

1968800

Ci-contre..... 1968800

avec horreur, deux millions : ci..... 2000000

Ne soyons point injustes, n'imputons point à l'inquisition plus de crimes qu'elle n'en a commis en surplis et en étole, n'exagérons rien ; réduisons à deux cent mille le nombre des ames qu'elle a envoyées au ciel ou en enfer : ci..... 200000

Réduisons même à cinq millions les douze millions d'hommes que l'évêque Las Casas prétend avoir été immolés à la religion chrétienne dans l'Amérique ; et fesons surtout la réflexion consolante qu'ils n'étaient pas des hommes puisqu'ils n'étaient pas chrétiens : ci..... 5000000

Réduisons avec la même économie les quatre cent mille hommes qui périrent dans la guerre du Japon, excitée par les RR. PP. jésuites ; ne portons notre compte qu'à trois cent mille : ci..... 300000

TOTAL..... 9468800

[1] Le tout calculé ne montera qu'à la somme de neuf millions quatre cent soixante-huit mille huit cents personnes, ou égorgées, ou noyées, ou brûlées, ou rouées, ou pendues, pour l'amour de Dieu. Quelques fanatiques demi-savants me répondront qu'il y eut une multitude effroyable de chrétiens expirants par

[1] Cet alinéa n'était pas compris dans la citation faite, en 1771, dans l'article MASSACRES des *Questions sur l'Encyclopédie*. Immédiatement après le total 9468800, on lisait : *Qui que tu sois*, etc. B.

les plus horribles supplices, sous les empereurs romains avant Constantin; mais je leur dirai avec Origène[a]; « qu'il y a eu très peu de persécutions, et encore de loin à loin. » J'ajouterai : Quand vous auriez eu autant de martyrs que la *Légende dorée*[1] et dom Ruinart le bénédictin en étalent, que prouveriez-vous par là? que vous avez toujours été intolérants et cruels; que vous avez forcé le gouvernement romain, ce gouvernement le plus humain de la terre, à vous persécuter, lui qui donnait une liberté entière aux Juifs et aux Égyptiens; que votre intolérance n'a servi qu'à verser votre sang, et à faire répandre celui des autres hommes vos frères; et que vous êtes coupables non seulement des meurtres dont vous avez couvert la terre, mais encore de votre propre sang qu'on a répandu autrefois. Vous vous êtes rendus les plus malheureux de tous les hommes, parceque vous êtes les plus injustes.

Qui que tu sois, lecteur, si tu conserves les archives de ta famille, consulte-les, et tu verras que tu as eu plus d'un ancêtre immolé au prétexte de la religion, ou du moins cruellement persécuté (ou persécuteur, ce qui est encore plus funeste). T'appelles-tu Argyle, ou Perth, ou Montrose, ou Hamilton, ou Douglas[2]? souviens-toi qu'on arracha le cœur à tes pères sur un échafaud pour la cause d'une liturgie et de deux aunes de toile. Es-tu Irlandais? lis seule-

[a] *Origène contre Celse*, l. III, ch. VIII. — Voici le texte d'Origène : « Pauci per intervalla temporum et facile numerabiles pro christiana religione mortem obierunt. » B.

[1] Voyez tome XVIII, page 476. B.

[2] Voyez tome XXI, page 229. B.

ment la déclaration du parlement d'Angleterre, du 25 juillet 1643; elle dit que, dans la conjuration d'Irlande, il périt cent cinquante-quatre mille protestants par les mains des catholiques. Crois, si tu veux, avec l'avocat Brooke, qu'il n'y eut que quarante mille hommes d'égorgés, sans défense, dans le premier mouvement de cette sainte et catholique conspiration. Mais quelle que soit ta supputation, tu descends des assassins ou des assassinés. Choisis, et tremble. Mais toi, prélat de mon pays, réjouis-toi, notre sang t'a valu cinq mille guinées de rente[1].

Notre calcul est effrayant, je l'avoue; mais il est encore fort au-dessous de la vérité. Nous savons bien que si on présente ce calcul à un prince, à un évêque, à un chanoine, à un receveur des finances, pendant qu'ils souperont avec leurs maîtresses, et qu'ils chanteront des vaudevilles orduriers, ils ne daigneront pas nous lire. Les dévotes de Vienne, de Madrid, de Versailles, ne prendront même jamais la peine d'examiner si le calcul est juste. Si par hasard elles apprennent ces étonnantes vérités, leurs confesseurs leur diront qu'il faut reconnaître le doigt de Dieu dans toutes ces boucheries; que Dieu ne pouvait moins faire en faveur du petit nombre des élus; que Jésus étant mort du dernier supplice, tous les chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, devraient mourir de même; que c'est une impiété horrible de ne pas tuer sur-le-champ tous les petits enfants[2] qui

[1] Fin de la citation dans l'article MASSACRES des *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1771. B.

[2] Voyez tome XLI, page 344. B.

viennent de recevoir le baptême, parcequ'alors ils seraient éternellement heureux par les mérites de Jésus, et qu'en les laissant vivre on risque de les damner. Nous sentons toute la force de ces raisonnements; mais nous allons proposer un autre système avec la défiance que nous devons avoir de nos propres lumières.

CHAPITRE XLIII.

Propositions honnêtes.

Notre doyen Swift a fait un bel écrit, par lequel il croit avoir prouvé qu'il n'était pas encore temps d'abolir la religion chrétienne[1]. Nous sommes de son avis ; c'est un arbre qui, de l'aveu de toute la terre, n'a porté jusqu'ici que des fruits de mort; cependant nous ne voulons pas qu'on le coupe, mais qu'on le greffe.

Nous proposons de conserver dans la morale de Jésus tout ce qui est conforme à la raison universelle, à celle de tous les grands philosophes de l'antiquité, à celle de tous les temps et de tous les lieux, à celle qui doit être l'éternel lien de toutes les sociétés.

Adorons l'Être suprême par Jésus, puisque la

[1] *Dissertation où l'on prouve que l'abolissement du christianisme en Angleterre pourrait, dans les conjonctures présentes, engager nos royaumes dans quelques inconvénients, et peut-être ne pas produire tous les avantages qu'on semble en attendre.* Une traduction française de cette Dissertation est à la suite de la traduction du *Conte du Tonneau ;* voyez ma note, tome XLIII, page 58. B.

chose est établie ainsi parmi nous. Les cinq lettres qui composent son nom ne sont certainement pas un crime. Qu'importe que nous rendions nos hommages à l'Être suprême, par Confucius, par Marc-Aurèle, par Jésus, ou par un autre, pourvu que nous soyons justes? La religion consiste assurément dans la vertu, et non dans le fatras impertinent de la théologie. La morale vient de Dieu, elle est uniforme partout. La théologie vient des hommes, elle est partout différente et ridicule, on l'a dit souvent [1], et il faut le redire toujours.

L'impertinence et l'absurdité ne peuvent être une religion. L'adoration d'un Dieu qui punit et qui récompense, réunit tous les hommes; la détestable et méprisable théologie raisonneuse les divise.

Cette théologie raisonneuse est en même temps le plus absurde et le plus abominable fléau qui ait jamais affligé la terre. Les nations anciennes se contentaient d'adorer leurs dieux, et n'argumentaient pas; mais nous autres, nous avons répandu le sang de nos frères pendant des siècles pour des sophismes. Hélas! qu'importe à Dieu et aux hommes que Jésus soit Omousios ou Omoiousios, que sa mère soit Theotocos ou Jesutocos, et que l'esprit procède ou ne procède pas? Grand Dieu! fallait-il se haïr, se persécuter, s'égorger, pour ces incompréhensibles chimères? Chassez les théologiens, l'univers est tranquille (du moins en fait de religion). Admettez-les, donnez-leur de l'autorité; la terre est inondée de sang. Ne

[1] Tome XLII, page 184; XXX, 505; XLV, 297; voyez aussi XXVII, 163. B.

sommes-nous pas déjà assez malheureux, sans vouloir faire servir à nos misères une religion qui devrait les soulager? Les calamités horribles dont la religion chrétienne a inondé si long-temps tous les pays où elle est parvenue, m'affligent et me font verser des larmes; mais les horreurs infernales qu'elle a répandues dans les trois royaumes dont je suis membre déchirent mes entrailles. Je méprise un cœur de glace qui n'est pas saisi des mêmes transports que moi, quand il considère les troubles religieux qui ont agité l'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande. Dans les temps qui virent naître ce trop facile et trop incertain roi Charles Ier, et cet étrange Cromwell, moitié fou, moitié héros, moitié fanatique, moitié fripon, moitié politique, et moitié barbare, le christianisme alluma les flambeaux qui mirent nos villes en cendres, et fourbit les épées qui couvrirent si long-temps nos campagnes des cadavres de nos ancêtres.

Malheureux et détestables compatriotes, quelle fut la principale cause de vos fureurs? Vous vous égorgeâtes pour savoir s'il fallait un surplis ou une soutane, pour un *covenant*[1], pour des cérémonies ou ridicules, ou du moins inutiles.

Les Écossais vendirent pour deux cent mille livres sterling aux Anglais leur roi réfugié chez eux; roi condamné à Rome, parcequ'il n'était pas soumis à la superstition papistique; roi condamné à Édimbourg, parcequ'il n'était pas soumis au ridicule *covenant* écossais; roi mort à Londres sur l'échafaud, parcequ'il n'était pas presbytérien.

[1] Voyez tome XVIII, page 302. B.

Nos compatriotes irlandais ont porté plus loin leur fureur, quand, un peu avant cette exécution abominable, nos papistes ont assassiné un nombre prodigieux de protestants, quand plusieurs se sont nourris de la chair de ces victimes, et se sont éclairés de la chandelle faite avec leur graisse[1].

Ce qui doit être remarqué avec des yeux attentifs, mais avec des yeux long-temps mouillés de larmes, c'est que dans tous les temps où les chrétiens se sont souillés par des assassinats religieux, en Angleterre, en Irlande, en Écosse, dans les temps de Charles Ier, de Charles II, et de Jacques II; en France, depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII; en Allemagne, en Espagne, en Flandre, en Hollande, sous Charles-Quint et Philippe II; dans ces temps, dis-je, si horribles et si voisins de nous, dans les massacres réciproques commis dans les cinq vallées de Savoie et dans les Cévennes de France; tous ces crimes furent justifiés par les exemples de Phinées, d'Aod, de Jahel, de Judith, et par tous les assassinats dont l'*Écriture sainte* regorge.

Religion chrétienne, voilà tes effets! tu es née dans un coin de la Syrie d'où tu es chassée; tu as passé les mers pour venir porter ton inconcevable rage aux extrémités du continent; et cependant je propose qu'on te conserve, pourvu qu'on te coupe les ongles dont tu as déchiré ma patrie, et les dents dont tu as dévoré nos pères.

Encore une fois, adorons Dieu par Jésus s'il le faut, si l'ignorance a tellement prévalu, que ce mot

[1] Voyez tome XXVI, page 413. B.

juif doive être encore prononcé; mais qu'il ne soit plus le mot du guet pour la rapine et pour le carnage.

Dieu des innombrables mondes! Dieu de justice et de paix, expions par la tolérance les crimes que la fureur exécrable de l'intolérance nous a fait commettre.

Viens chez moi, raisonnable socinien, cher quaker, viens, bon anabaptiste, dur luthérien, sombre presbytérien, épiscopal[a] très indifférent, mennonite, millénaire, méthodiste, piétiste, toi-même insensé esclave papiste, viens, pourvu que tu n'aies point de poignard dans ta poche; prosternons-nous ensemble devant l'Être suprême, remercions-le de nous avoir donné des poulardes, des chevreuils, et de bon pain pour notre nourriture, une raison pour le connaître, et un cœur pour l'aimer; soupons ensemble gaîment après lui avoir rendu graces.

Que les princes papistes fassent comme ils voudront avec l'idole de leur pape, dont ils commencent tous à se moquer. Qu'ils essaient tous leurs efforts pour empêcher que la religion ne soit dangereuse dans leurs états. Qu'ils changent, s'ils le peuvent, d'inutiles moines en bons laboureurs. Qu'ils ne soient plus assez sots pour demander à un prêtre la permission de manger un poulet le vendredi. Qu'ils changent en hôpitaux les écoles de théologie. Qu'ils fassent tout le bien dont ils sont capables, c'est leur affaire. La

[a] *N. B.* On appelle épiscopal un homme de la secte des évêques, un homme de la haute Église; au lieu qu'en France ce mot n'est qu'un adjectif, la grandeur épiscopale, la fierté épiscopale.

nôtre est d'être inviolablement attachés à notre heureuse constitution, d'aimer Dieu, la vérité, et notre patrie, et d'adresser au Dieu père de tous les hommes nos prières pour tous les hommes.

CHAPITRE XLIV.

Comment il faut prier Dieu.

Nous entendons les clameurs de nos ecclésiastiques; ils nous crient : S'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité, si les hommes sont sages, il n'y aura plus de culte public, on n'ira plus à nos sermons, nous perdrons nos bénéfices. Rassurez-vous, mes amis, sur la plus grande de vos craintes. Nous ne rejetons point les prêtres, quoique dans la Caroline et dans la Pensylvanie chacun de nos pères de famille puisse être ministre du Très-Haut dans sa maison. Non seulement vous garderez vos bénéfices, mais nous prétendons augmenter le revenu de ceux qui travaillent le plus, et qui sont le moins payés.

Loin d'abolir le culte public, nous voulons le rendre plus pur et moins indigne de l'Être suprême. Vous sentez combien il est indécent de ne chanter à Dieu que des chansons juives, et combien il est honteux de n'avoir pas eu assez d'esprit pour faire vous-mêmes des hymnes plus convenables. Louons Dieu, remercions Dieu, invoquons Dieu à la manière d'Orphée, de Pindare, d'Horace, de Dryden, de Pope, et non à la manière hébraïque. De bonne foi, si vous

commenciez d'aujourd'hui à instituer des prières publiques, qui de vous oserait proposer de chanter le barbare galimatias attribué au Juif David?

Ne rougissez-vous pas de dire à Dieu [a] : Tu gouverneras toutes les nations que tu nous soumettras avec une verge de fer; tu les briseras comme le potier fait un vase.

[b] Tu as brisé les dents des pécheurs.

[c] La terre a tremblé, les fondements des montagnes se sont ébranlés, parceque le Seigneur s'est fâché contre les montagnes; il a lancé la grêle et des charbons.

[d] Il a logé dans le soleil, et il en est sorti comme un mari qui sort de son lit.

[e] Dieu brisera leurs dents dans leur bouche; il mettra en poudre leurs dents mâchelières; ils deviendront à rien comme de l'eau: car il a tendu son arc pour les abattre; et ils seront engloutis tout vivants dans sa colère, avant d'entendre que tes épines soient aussi hautes qu'un prunier.

[f] Les nations viendront, vers le soir, affamées comme des chiens; et toi, Seigneur, tu te moqueras d'elles, et tu les réduiras à rien.

[g] La montagne du Seigneur est une montagne coagulée, pourquoi regardez-vous les monts coagulés? Le Seigneur a dit: Je jetterai Basan, je le jetterai dans la mer, afin que ton pied soit teint de sang, et que la langue de tes chiens lèche leur sang.

[h] Ouvre la bouche bien grande, et je la remplirai.

[a] Ps. II. — [b] Ps. III. — [c] Ps. XVII. — [d] Ps. XVIII. — [e] Ps. LVII. — [f] Ps. LVIII. — [g] Ps. LXVII. — [h] Ps. LXXX.

[a] Rends les nations comme une roue qui tourne toujours, comme la paille devant la face du vent, comme un feu qui brûle une forêt, comme une flamme qui brûle des montagnes; tu les poursuis dans la tempête, et ta colère les troublera.

[b] Le Seigneur racontera dans les Écritures des peuples et des princes, de ceux qui ont été en Sion.

[c] Et ma corne sera comme la corne de la licorne (qui n'existe point), et ma vieillesse dans la miséricorde de la mamelle.

[d] Ta jeunesse se renouvellera comme la jeunesse de l'aigle (qui ne se renouvelle point).

[e] Il jugera dans les nations; il les remplira de ruines; il cassera la tête dans la terre de plusieurs.

[f] Jérusalem qui est bâtie comme une ville, dont la participation d'elle est en lui-même.

[g] Bienheureux celui qui prendra tes petits enfants, et qui les écrasera contre la pierre.

Vous m'avouerez que l'ode d'Horace [i], *Cœlo tonantem credidimus Jovem*, et celle des jeux séculaires, valent un peu mieux que cet effroyable *nonsense* d'antiques *ballades* [h], pillé chez un peuple que vous méprisez. Considérez, je vous prie, à qui l'on attribue la plupart de ces chansons. C'est à un scélérat qui commence par être violon du roitelet Saül, qui devient son gendre, et qui se révolte contre lui; qui se met à la tête de quatre cents voleurs, qui pille, qui égorge femmes, filles, enfants à la ma-

[a] Ps. LXXXII. — [b] Ps. LXXXVI. — [c] Ps. XCI. — [d] Ps. CII. [e] Ps. CIX. — [f] Ps. CXXI. — [g] Ps. CXXXVI. — [i] Livre III, ode 5. B. — [h] Le mot *Ballad*, en anglais, signifie *chanson*.

melle; qui passe sa vie dans les assassinats, dans l'adultère, dans la débauche; et qui assassine encore par son testament. Tel est David, tel est l'homme selon le cœur de Dieu. Notre digne concitoyen Hut ne fait nulle difficulté de l'appeler *monstre*. Grand Dieu! ne peut-on pas vous louer sans répéter les prétendues odes d'un Juif si criminel?

Au reste, mes chers compatriotes, chantez peu; car vous chantez fort mal. Prêchez, mais rarement, afin de prêcher mieux. Des sermons trop fréquents avilissent la prédication et le prédicateur.

Comme parmi vous il y a nécessairement beaucoup de gens qui n'ont ni le don de la parole, ni le don de la pensée, il faut qu'ils se défassent du sot amour-propre de débiter de mauvais discours, et qu'ils cessent d'ennuyer les chrétiens. Il faut qu'ils lisent au peuple les beaux discours de Tillotson, de Smalridge, et de quelques autres; le nombre en est très petit. Addison et Steèle vous l'ont déjà conseillé.

C'est une très bonne institution de se rassembler une fois par mois, ou même, si l'on veut, une fois par semaine, pour entendre une exhortation à la vertu. Mais qu'un discours moral ne soit jamais une métaphysique absurde, encore moins une satire, et encore moins une harangue séditieuse.

Dieu nous préserve de bannir le culte public! On a osé nous en accuser; c'est une imposture atroce. Nous voulons un culte pur. Nous commençâmes depuis deux siècles et demi à nettoyer les temples qui étaient devenus les écuries d'Augias; nous en avons ôté les toiles d'araignées, les chiffons pourris, les os

de morts, que Rome nous avait envoyés pour infecter les nations. Achevons un si noble ouvrage.

Oui, nous voulons une religion, mais simple, sage, auguste, moins indigne de Dieu, et plus faite pour nous; en un mot, nous voulons servir Dieu *et les hommes.*

AXIOMES.

Nulle société ne peut subsister sans justice; annonçons donc un Dieu juste.

Si la loi de l'état punit les crimes connus, annonçons donc un Dieu qui punira les crimes inconnus.

Qu'un philosophe soit spinosiste s'il veut, mais que l'homme d'état soit théiste.

Vous ne savez pas ce que c'est que Dieu, comment il punira, comment il récompensera; mais vous savez qu'il doit être la souveraine raison, la souveraine équité; c'en est assez. Nul mortel n'est en droit de vous contredire, puisque vous dites une chose probable et nécessaire au genre humain.

Si vous défiguriez cette probabilité consolante et terrible par des fables absurdes, vous seriez coupable envers la nature humaine.

Ne dites point qu'il faut tromper les hommes au nom de Dieu : ce serait le discours d'un diable, s'il y avait des diables.

Quiconque ose dire, Dieu m'a parlé, est criminel envers Dieu et les hommes; car Dieu, le père commun de tous, se serait-il communiqué à un seul?

Si Dieu avait voulu donner quelque ordre, il l'aurait fait entendre à toute la terre, comme il a donné

la lumière à tous les yeux; aussi sa loi est dans le cœur de tous les êtres raisonnables, et non ailleurs.

C'est le comble de l'horreur et du ridicule d'annoncer Dieu comme un petit despote insensé et barbare qui dicte secrètement une loi incompréhensible à quelques-uns de ses favoris, et qui égorge les restes de la nation pour avoir ignoré cette loi.

Dieu se promener! Dieu parler! Dieu écrire sur une petite montagne! Dieu combattre! Dieu devenir homme! Dieu-homme mourir du dernier supplice! idées dignes de *Punch*.

Un homme prédire l'avenir! idée digne de Nostradamus.

Inventer toutes ces choses, extrême friponnerie. Les croire, extrême bêtise. Mettre un Dieu puissant et juste à la place de ces étonnantes farces, extrême sagesse.

Mais si mon peuple raisonne, il s'élèvera contre moi. Tu te trompes; moins il sera fanatique, plus il sera fidèle.

Des princes barbares dirent à des prêtres barbares: Trompez mon peuple pour que je sois mieux servi, et je vous paierai bien. Les prêtres ensorcelèrent le peuple, et détrônèrent les princes.

Calchas force Agamemnon à immoler sa fille pour avoir du vent; Grégoire VII fait révolter Henri V contre l'empereur Henri IV son père, qui meurt dans la misère, et à qui on refuse la sépulture: Grégoire est bien plus terrible que Calchas.

Voulez-vous que votre nation soit puissante et

paisible? que la loi de l'état commande à la religion.

Quelle est la moins mauvaise de toutes les religions? celle où l'on voit le moins de dogmes, et le plus de vertu. Quelle est la meilleure? c'est la plus simple.

Papistes, luthériens, calvinistes, ce sont autant de factions sanguinaires. Les papistes sont des esclaves qui ont combattu sous les enseignes du pape leur tyran. Les luthériens ont combattu pour leurs princes; les calvinistes, pour la liberté populaire.

Les jansénistes et les molinistes[1] ont joué une farce en France. Les luthériens, les calvinistes, avaient donné des tragédies sanglantes à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Hollande.

Le dogme a fait mourir dans les tourments dix millions de chrétiens[2]. La morale n'eût pas produit une égratignure.

Le dogme porte encore la division, la haine, l'atrocité, dans les provinces, dans les villes, dans les familles. O vertu, consolez-nous!

ADDITION DU TRADUCTEUR.

Après le chapitre des chrétiens platoniciens, j'en ajouterais un pour confirmer l'opinion de l'auteur, s'il m'était permis de mêler mes idées aux siennes. Je pourrais dire que toutes les opinions des pre-

[1] Voyez tome XX, page 402. B.

[2] Voyez ci-dessus, page 267. B.

miers chrétiens ont été prises de Platon, jusqu'au dogme même de l'immortalité de l'ame, que les anciens Juifs ne connurent jamais. Je ferais voir que *le royaume des cieux*, dont il est parlé si souvent dans l'*Évangile*, se trouve dans le *Phédon* de Platon. Voici les propres mots de ce philosophe grec qui, sans le savoir, a fondé le christianisme : « Un « autre monde pur est au-dessus de ce ciel pur où « sont les astres; la terre que nous habitons n'est que « le sédiment grossier de ce monde éthéré », etc.

Platon ajoute ensuite que « nous verrions ce « royaume des cieux, ce séjour des bienheureux, si « nous pouvions nous élancer au-delà de notre air « grossier, comme les poissons peuvent voir notre « terre en s'élançant à fleur d'eau. »

Ensuite voici comme il s'exprime : « Dans cette « terre si parfaite tout est parfait; elle produit des « pierres précieuses dont les nôtres n'approchent « pas..... elle est couverte d'or et d'argent; ce spec- « tacle est le plaisir des bienheureux. Leurs saisons « sont toujours tempérées; leurs organes, leur intel- « ligence, leur santé, les mettent infiniment au-des- « sus de nous, etc. »

Qui ne reconnaît dans cette description la Jérusalem céleste? La seule différence, c'est qu'il y a du moins quelque philosophie dans la ville céleste de Platon, et qu'il n'y eu a point dans celle de l'*Apocalypse*[1] attribuée à saint Jean. « Elle est sem- « blable, dit-il, à une pierre de jaspe comme du cris- « tal..... Celui qui parlait avec moi avait une canne

[1] Chap. XXI. B.

« d'or pour mesurer la ville... La ville est bâtie en « carré, aussi longue que large, et il la trouva de « douze mille stades; et sa longueur et sa largeur « et sa hauteur sont égales... Le premier lit du fon- « dement de la ville était de jaspe; le second, de sa- « phir; le troisième, de calcédoine, c'est-à-dire d'a- « gate; le quatrième, d'émeraude. »

Le purgatoire, surtout, a été pris visiblement dans le *Phédon;* les paroles de Platon sont remarquables : « Ceux qui ne sont ni entièrement crimi- « nels, ni absolument innocents, sont portés vers « l'Achéron; c'est là qu'ils souffrent des peines pro- « portionnées à leurs fautes, jusqu'à ce qu'ayant été « purgés de leurs péchés, ils reçoivent parmi les « bienheureux la récompense de leurs bonnes ac- « tions. »

La doctrine de la résurrection est encore toute platonicienne, puisque, dans le dixième livre de la *République*, le philosophe grec introduit Hérès ressuscité, et racontant ce qui s'est passé dans l'autre monde.

Il importe peu que Platon ait puisé ses opinions, ou, si l'on veut, ses fables chez d'anciens philosophes égyptiens, ou chez Timée de Locres, ou dans son propre fonds. Ce qui est très important à considérer, c'est qu'elles étaient consolantes pour la nature humaine; et c'est ce qui a fait dire à Cicéron qu'il aimerait mieux se tromper avec Platon, que d'avoir raison avec Épicure. Il est certain que le mal moral et le mal physique se sont mis en possession de notre courte vie, et qu'il serait doux d'espérer une

vie éternelle dont nul mal n'oserait approcher. Mais pourquoi commencer par le mal pour arriver au bien? pourquoi cette vie éternelle et heureuse ne nous a-t-elle pas été donnée d'abord? Ne serait-il pas ridicule et barbare de bâtir pour ses enfants un palais magnifique et rempli de toutes les délices imaginables, mais dont le vestibule serait un cachot habité par des crapauds et par des serpents, et d'emprisonner ses enfants dans ce cachot horrible pendant soixante et dix ou quatre-vingts ans, pour leur faire mieux goûter ensuite toutes les voluptés dont le palais abonde; voluptés qu'ils ne sentiront que quand les serpents du vestibule auront dévoré leurs peaux et leurs os?

Quoi qu'il en soit, il est indubitable que toute cette doctrine était répandue dans la Grèce entière avant que le peuple juif en eût la moindre connaissance. La loi juive, que les Juifs prétendaient leur avoir été donnée par Dieu même, ne parla jamais ni de l'immortalité de l'ame, ni des peines et des récompenses après la mort, ni de la résurrection du corps. C'est le comble du ridicule de dire que ces idées étaient sous-entendues dans le *Pentateuque*. Si elles sont divines, elles ne devaient pas être sous-entendues, elles devaient être clairement expliquées. Elles n'ont commencé à luire pour quelques Hébreux que long-temps après Platon; donc Platon est le véritable fondateur du christianisme.

Si l'on considère ensuite que la doctrine du verbe et de la trinité n'est expressément dans aucun auteur excepté Platon, il faut absolument le regarder comme

l'unique fondateur de la métaphysique chrétienne. Jésus qui n'a jamais rien écrit, qui est venu si longtemps après Platon, et qui ne parut que chez un peuple grossier et barbare, ne peut être le fondateur d'une doctrine plus ancienne que lui, et qu'assurément il ne connaissait pas.

Le platonisme, encore une fois, est le père du christianisme, et la religion juive est la mère. Or, quoi de plus dénaturé que de battre son père et sa mère? Qu'un homme s'en tienne aujourd'hui au platonisme; un cuistre de théologie présentera requête pour le faire cuire en place publique, s'il le peut, comme un cuistre de Noyon [1] fit autrefois cuire Michel Servet. Qu'un Espagnol *nuevo cristiano* imite Jésus-Christ, qu'il se fasse circoncire comme lui, qu'il observe le sabbat comme lui, qu'il mange comme lui l'agneau pascal avec des laitues dans le mois de mars; les familiers de l'inquisition voudront le faire brûler en place publique.

C'est une chose également remarquable et horrible que la secte chrétienne ait presque toujours versé le sang; et que la secte épicurienne, qui niait la Providence et l'immortalité de l'ame, ait toujours été pacifique. Il n'y a pas un soufflet donné dans l'histoire des épicuriens; et il n'y a peut-être pas une seule année, depuis Athanase et Arius jusqu'à Quesnel et Le Tellier, qui n'ait été marquée par des exils, des emprisonnements, des brigandages, des assassinats, des conspirations, ou des combats meurtriers.

[1] Calvin; voyez tome XVII, page 277. B.

Platon n'imaginait pas, sans doute, qu'un jour ses sublimes et inintelligibles rêveries deviendraient le prétexte de tant d'abominations. Si on a perverti si horriblement la philosophie, le temps est venu de lui rendre enfin sa première pureté.

Toutes les anciennes sectes, excepté la chrétienne, se supportaient les unes les autres; supportons donc jusqu'à celle des chrétiens : mais aussi qu'ils nous supportent. Qu'on ne soit point un monstre intolérant, parceque le premier chapitre de l'*Évangile* attribué à Jean a été évidemment composé par un chrétien ; ce n'est pas là une raison pour me persécuter. Qu'un prêtre qui n'est nourri, vêtu, logé, que des décimes que je lui paie, qui ne subsiste que par la sueur de mon front ou par celle de mes fermiers, ne prétende plus être mon maître, et un maître méchant; je le paie pour enseigner la morale, pour donner l'exemple de la douceur, et non pour être un tyran.

Tout prêtre est dans ce cas; le pape lui-même n'a des officiers, des valets, et des gardes, qu'aux dépens de ceux qui cultivent la terre, et qui sont nés ses égaux. Il n'y a personne qui ne sente que le pouvoir du pape est uniquement fondé sur des préjugés. Qu'il n'en abuse plus, et qu'il tremble que ces préjugés ne se dissipent.

FIN DE DIEU ET LES HOMMES.

7 3. 312
24523 (PM)

RÉFLEXIONS

SUR LES

MÉMOIRES DE DANGEAU,

ET

EXTRAIT D'UN JOURNAL

DE LA COUR DE LOUIS XIV.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DU NOUVEL ÉDITEUR.

« Il parut, en 1770, un volume in-8° sous le titre de *Journal de la cour de Louis XIV, depuis* 1684 *jusqu'à* 1715, *avec des notes intéressantes.* C'était un extrait des *Mémoires* manuscrits *de Dangeau.* Outre les notes qui sont au bas des pages, l'éditeur mit à la fin du volume un résumé qu'il intitula : *Témoignage de l'éditeur.* Dans la réimpression qu'on donna, en 1807, de ce volume, on nomme Voltaire comme celui à qui l'on doit l'édition de 1770, qui était anonyme. Les notes critiques et malignes de Voltaire n'ont de sel qu'autant qu'elles sont rapprochées du texte. J'ai donc été obligé de rapporter tous les passages qui ont donné lieu à des notes de Voltaire. J'ai mis en tête le *Témoignage de l'éditeur.* C'est ce morceau que je donne sous le titre de *Réflexions* sur les mémoires de Dangeau. »

Voilà ce que je disais en 1818. J'ajouterai que le volume qui porte le millésime 1770 est de la fin de 1769; voyez la lettre à Richelieu, du 22 novembre 1769. Le volume de 1807 est augmenté de diverses pièces qui ne sont pas de Voltaire.

On avait, en 1830, commencé la publication des *Mémoires et Journal du marquis de Dangeau.* La collection devait former dix volumes. On n'en a imprimé que quatre, et l'entreprise a été abandonnée.

Il avait paru, en 1817, un *Extrait des Mémoires du marquis de Dangeau avec des notes historiques, par madame de Sartory*, deux volumes in-12; et *Abrégé des Mémoires ou Journal du marquis de Dangeau avec des notes historiques et critiques, par madame de Genlis*, en quatre volumes in-8°.

P. E. Lemontey a donné de *Nouveaux Mémoires de Dangeau* en tête de son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV;* 1818, in-8°.

La copie manuscrite des *Mémoires de Dangeau* (de 1684 à 1720), qui était dans la bibliothèque de madame de Pompadour, formait cinquante-huit volumes in-4°. L'exemplaire que possédait feu Daru était en dix-huit volumes in-folio, mais ne venait que jusqu'en 1718. Il existe un certain nombre d'autres copies de ces *Mémoires*, que Voltaire disait être l'ouvrage d'un vieux valet de chambre imbécile; voyez sa *Dissertation sur la mort de Henri IV* (tome X de la présente édition).

BEUCHOT.

RÉFLEXIONS[1].

On nous a priés de donner nos soins à l'édition; le nom seul de Louis XIV nous y a déterminés. Nous avons cru que tout serait précieux du grand siècle des beaux arts. Nous savons qu'un Italien qui trouverait dans les décombres de Rome les pots de chambre d'Auguste et de Mécène serait entouré de curieux et d'acheteurs.

Nous ne savons pas de quelle dignité était revêtu à la cour le seigneur qui écrivit ces mémoires[2]. On peut juger plus sûrement de l'étendue de son esprit que de celle des honneurs qu'il posséda de son vivant. Il y a quelque apparence qu'il avait un emploi de confiance dans Saint-Cyr, puisqu'il s'exprime ainsi, page 332 : « La supérieure lui ayant dit que nous « demandions, » etc.

A ne considérer que son style, son orthographe, qu'on a corrigée, et surtout l'importance qu'il met à tout ce qu'on fesait dans Versailles, il ne ressemble pas mal au frotteur de la maison qui se glisse der-

[1] Dans l'édition de 1770 ce morceau était à la fin du volume et sous le titre de *Témoignage de l'éditeur*. Mais c'est une préface; et sa place m'a semblé devoir être celle que je lui donne. B.

[2] Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638, mort en septembre 1720, fut le premier des six menins du dauphin fils de Louis XIV, chevalier d'honneur des dauphines, grand maître des ordres de Notre-Dame du Carmel et de Saint-Lazare. B.

rière les laquais pour entendre ce qu'on dit à table.

Ce petit livre fait voir au moins quel était l'esprit du temps, et quel éclat Louis XIV avait su jeter sur tout ce qui avait quelque rapport à sa personne. On eut pour lui de l'idolâtrie depuis 1660 jusqu'en 1704. Il fut pendant près d'un demi-siècle l'objet des regards de l'Europe, et le seul roi qu'on distinguât des rois. Cette splendeur a ébloui notre écrivain d'anecdotes, comme tant d'autres; de sorte qu'aujourd'hui nous avons une bibliothèque de près de mille volumes sur Louis XIV.

Cette bibliothèque est principalement composée de deux sortes d'ouvrages; panégyriques, et injures. Parmi les esprits préoccupés, les uns n'ont vu que son faste, ses amours, son mariage secret, sa révocation de l'édit de Nantes. Les autres n'ont vu que cinquante ans de gloire, de magnificence, de plaisirs, d'actions généreuses; et surtout cette suite de grands hommes en tout genre qui honora son siècle depuis sa naissance jusqu'à ses dernières années. Il faut voir à-la-fois ces contrastes, et les bien voir; ce qui n'est pas toujours aisé.

Le monde est inondé d'anecdotes, parcequ'il est curieux. Les écrivains mercenaires le servent selon son goût; ils en inventent, ils en falsifient. Un libraire de Hollande, qui commande ces ouvrages à un correcteur d'imprimerie, fait en effet la vie des rois.

On ne peut pas reprocher à notre auteur d'avoir inventé ce qu'il dit; rien ne serait plus injuste que de lui attribuer de l'imagination. On ne peut non plus l'accuser d'être indiscret; il garde un profond silence

sur toutes les affaires d'état. Vous apprenez de lui que Louis XIV parla avant sa mort au ministre des affaires étrangères et à celui des finances; mais l'auteur fait un mystère impénétrable des choses très vagues que le roi pour lors leur communiqua. De pareils monuments n'offensent personne, ils ne ressemblent point aux *Commentaires de César*, dont quelques Romains pouvaient être mécontents, ni à ceux de Xénophon, qui auraient pu faire de la peine à quelques Perses; mais ils sont aussi exacts pour le moins.

A la vérité il manque à nos mémoires l'heure précise à laquelle le roi se couchait, et l'heure où il allait à la chasse; mais ce défaut est compensé par tant de grandes choses dites avec esprit, qu'on doit pardonner cette légère négligence.

Nous comptons donner incessamment au public une addition aux *Mémoires de l'abbé de Montgon*[1], par son valet de chambre, laquelle sera des plus curieuses; elle sera ornée de culs-de-lampe. *Les Mémoires de miss Farington* sont sous presse pour l'amusement des dames.

[1] Voyez tome XXV, page 12; et XL, 112. B.

FIN DES RÉFLEXIONS SUR LES MÉMOIRES DE DANGEAU.

EXTRAIT
D'UN JOURNAL
DE LA COUR
DE LOUIS XIV[1].

(3 avril 1684.) Le roi, à son lever, parla sur les courtisans qui ne fesaient point leurs pâques, et dit qu'il estimait fort ceux qui les fesaient bien [a]; qu'il les exhortait tous à y songer bien sérieusement, et qu'il leur en saurait bon gré.

(7 avril.) Le roi envoya le duc de Charost chez madame de Rohan, qui se mourait, pour tâcher de lui faire écouter les gens qui lui parleraient de changer de religion [b].

(4 mai.) On apprit de Paris que Mademoiselle avait défendu à M. de Lauzun de se présenter devant elle, qu'il n'avait répondu à ses ordres que par une révérence, et s'en était allé au Luxembourg [c].

(29 mai.) Le roi apprit la mort de madame la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de madame la dauphine, et sa

[a] Heureux ceux qui les font bien ! mais ce bon gré fait quelquefois des hypocrites.

[b] Ils n'y réussirent pas.

[c] Ce sont là de grandes anecdotes.

[1] Il m'a semblé que, dans une édition des *OEuvres de Voltaire*, ce qu'il avait écrit fesait texte; j'ai donc cru pouvoir, sans inconvénient, et même avec raison, réserver pour les notes de Voltaire le caractère employé ordinairement pour le texte. B.

majesté voulut dès le soir même donner la charge à madame de Maintenon, qui la refusa fort généreusement et fort noblement [a].

(30 mai.) Madame la dauphine alla dans la chambre de madame de Maintenon la prier d'accepter la charge de dame d'honneur; elle reçut avec respect des propositions si obligeantes, mais elle demeura ferme dans sa résolution. Elle avait prié le roi de ne point dire l'honneur qu'il lui avait fait de lui offrir cette charge [b]; mais sa majesté ne put s'empêcher de le dire après dîner.

(24 juillet.) Le bon-homme Ruvigni était venu trouver le roi, et lui dit qu'il avait acheté la terre de Rayneval de M. de Chaulnes, mais qu'il lui manquait dix mille écus pour le payer, qu'il avait recours à lui comme à son meilleur ami pour lui prêter cette somme. Le roi lui répondit: Vous ne vous trompez pas, et je vous la donne de bon cœur [c].

(26 août.) Madame la dauphine refusa à un bal milord Arran, qui l'avait été prendre, et dit qu'elle voulait danser le branle de Metz, si bien que le bal finit. Le roi approuva ce qu'elle avait fait, parceque milord n'était que fils de duc, et non pas duc [d].

[a] Ces deux adverbes joints font admirablement.— C'est un vers de Molière, *Femmes Savantes,* III, 1. B.

[b] On croit ce fait très faux.

[c] M. de Ruvigni était protestant, et point du tout l'ami intime de Louis XIV: ce fut au duc de La Rochefoucauld, dont les affaires étaient embarrassées, que le roi dit: Que ne vous adressez-vous à vos amis?

[d] Quelle grandeur d'ame!

(14 octobre.) On apprit à Chambord la mort du bon-homme Corneille, fameux par ses comédies [a].

(2 décembre.) Le roi mit un habit sur lequel il y avait pour douze millions [b] de diamants.

(25 décembre.) Le roi et monseigneur passèrent presque toute la journée à la chapelle. Le P. Bourdaloue prêcha, et dans son compliment d'adieu au roi, il attaqua un vice qu'il conseilla à sa majesté d'exterminer dans son cœur [c]. Ce sermon-là fut remarquable.

(26 décembre.) Le major [d] déclara que le roi lui avait ordonné de l'avertir de tous les gens qui causeraient à la messe.

(10 janvier 1685.) On eut nouvelle que les Algériens avaient rendu à M. d'Anfreville beaucoup d'esclaves chrétiens de toutes les nations en considération du roi; parmi ces esclaves il y avait quelques Anglais, qui soutenaient à d'Anfreville qu'on ne leur rendait la liberté que par la crainte que les Algériens avaient du roi leur maître, et qu'ils ne voulaient point en avoir l'obligation à la France. D'Anfreville les fit mettre à terre, et les Algériens les ont sur l'heure mis aux galères [e].

(8 février.) Mort de l'abbé Bourdelot, qui avait avalé de l'opium pour du sucre [f].

[a] Les savants courtisans appelaient *Cinna* et *Pompée* comédies, parcequ'on disait aller à la comédie, et non pas à la tragédie.

[b] C'est beaucoup. Douze de ce temps-là font vingt-quatre du nôtre.

[c] C'est un sermon sur l'impureté, plus mauvais en son genre que la satire des femmes dans le sien.

[d] C'est apparemment le major des bedeaux.

[e] Ce fait est très vrai.

[f] On n'avale point du sucre, on ne peut prendre

(19 février.) Mort du roi d'Angleterre [a]. Le duc d'York est proclamé roi.

(20 février.) Il n'y eut point de conseil. Le roi trouva le temps si beau qu'il en voulut profiter pour la chasse. Il renvoya messieurs les ministres; et se tournant du côté de madame de La Rochefoucauld, il fit cette parodie :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle [b].

Milord Arran prit congé du roi pour retourner en Angleterre : il s'évanouit dans la chambre de madame la dauphine apprenant la mort du roi son maître. Il y perd beaucoup, parceque toutes les charges se perdent par la mort du roi [c].

(27 mars.) Madame la princesse de Conti vint dans le cabinet du roi lui apporter deux lettres, une de M. le prince de Conti, et l'autre de M. de La Roche-sur-Yon. Le roi lui dit : Madame, je ne saurais rien refuser de votre main; mais vous allez voir l'usage que j'en vais faire : en même temps il prit les lettres et les mit dans le feu, quoique Monsieur fît tout ce qu'il put pour l'obliger à les lire [d].

Les princes avaient demandé d'aller en Pologne chercher la guerre, auxquels [e] se joignirent plusieurs jeunes seigneurs

de l'opium pour du sucre : le fait est qu'il s'empoisonna.

[a] Charles II.

[b] Vous retrouverez cette petite anecdote dans le *Siècle de Louis XIV*. (Tome XX, p. 229.)

[c] Voilà une pauvre cause d'évanouissement.

[d] Et si ces lettres avaient contenu des choses importantes, comme cela pouvait être?

[e] Chercher la guerre, auxquels ils se joignirent, n'était pas une action si condamnable.

de la cour avec M. de Turenne; et le roi n'en fut pas content.

(16 avril.) On sut que le roi d'Angleterre avait fait dire à mademoiselle Churchill, qu'il honorait de son amitié étant duc d'York, que si elle voulait se retirer en France, il lui donnerait de quoi y vivre magnifiquement; qu'elle avait répondu qu'elle ne voulait point porter sa honte [a] chez les étrangers. Et quand le roi la fit presser une seconde fois de prendre ce parti-là, afin qu'on ne pût pas dire, si elle demeurait en Angleterre, qu'elle eût quelque crédit sur son esprit, elle répliqua que sa majesté avait tout pouvoir, qu'elle pouvait la faire tirer à quatre chevaux [b], mais qu'elle ne pouvait sortir.

(28 avril.) Monseigneur alla à Trianon sur les six heures [c], où madame la dauphine le vint joindre pour faire collation. Il avait eu dessein de faire cette petite fête à la Ménagerie, et changea d'idée, parcequ'il sut que M. le Duc y devait venir ce jour-là. Il eut l'honnêteté de ne point vouloir déranger cette partie-là.

(13 mai.) On sut que le doge ne voulait point donner la main à un maréchal de France; ainsi on ne lui en envoya point. Le doge prétend qu'on ne doit point lui demander de donner la main à un maréchal de France, puisqu'il ne la donnerait pas aux souverains d'Italie, comme M. de Parme, M. de Modène, M. de Mantoue; et dit même qu'il ne la donnerait pas à monsieur le grand duc [d].

[a] Était-ce la honte d'avoir été aimée de lui?

[b] Tirer à quatre chevaux une dame! ah! le roi Jacques ne le pouvait pas; et on ne tire pas à quatre chevaux en Angleterre.

[c] Voilà de ces choses qui doivent passer à la dernière postérité. J'ignore quel est le Tacite qui fit ce recueil.

[d] Il disait une étrange chose.

(15 mai.) Le roi entra à onze heures dans la galerie; il avait fait mettre le trône au bout du côté de l'appartement de madame la dauphine. Il ordonna que les privilégiés entreraient par son petit appartement, et le reste des courtisans par le grand degré. Le grand appartement et la galerie étaient pleins à midi. Le doge entra avec les quatre sénateurs, et beaucoup d'autres gens qui lui fesaient cortége; il était habillé de velours rouge avec un bonnet de même. Les quatre sénateurs étaient vêtus de velours noir avec le bonnet de même. Il parla au roi, couvert; mais il ôtait son bonnet souvent, et ne parut point embarrassé, non plus qu'à toutes les audiences qu'il eut ce jour-là. Après que le roi lui eut répondu, chaque sénateur parla à sa majesté; et, durant qu'ils parlaient, le doge fut toujours découvert comme eux, et ils ne se couvrirent point quand le doge parla. Le roi avait permis aux princes de se couvrir pendant l'audience; mais ils se découvrirent dès que le doge eut fini de parler, parcequ'il ne se couvrit plus. Le doge lui fit un discours dans les termes les plus respectueux et les plus soumis; il dit que les Génois avaient une douleur très vive des sujets de mécontentement qu'ils avaient donnés à sa majesté, qu'ils ne pourraient jamais s'en consoler qu'il ne leur eût donné ses bonnes graces; et que, pour marquer l'extrême desir qu'ils avaient de les mériter, ils envoyaient leur doge avec quatre sénateurs dans l'espérance qu'une si singulière démonstration de respect persuaderait à sa majesté jusqu'à quel point ils estimaient sa royale bienveillance. Il fut reçu et traité comme ambassadeur extraordinaire. Il alla l'après-dînée chez Monseigneur, chez madame la dauphine, chez les princes, et les princesses, qui le reçurent sur leur lit, afin de n'être pas obligées à le conduire. Il se plut fort chez madame la princesse de Conti, et comme il la regardait long-temps avec application, un des sénateurs lui dit: Au moins, monsieur, souvenez-vous que vous êtes doge[a].

[a] Quoi! un doge ne doit point regarder une dame! voilà un sot sénateur.

(18 mai.) On avait cru que le doge viendrait au lever du roi; mais un des sénateurs s'étant trouvé mal, retarda le départ du doge de Paris, si bien que le lever était fini quand il arriva à Versailles. Il vit les appartements, et dit en sortant du cabinet de Monseigneur : Il y a un an que nous étions en enfer, et aujourd'hui nous sortons du paradis [a] : il y avait un an du bombardement de Gênes. En s'en retournant à Paris, il dit que le chagrin d'être obligé de quitter la France si tôt était presque aussi grand que le chagrin qu'il avait eu d'être obligé d'y venir.

VERS

QUI FURENT FAITS SUR L'ARRIVÉE DU DOGE EN FRANCE, PAR MADEMOISELLE DE SCUDÉRI.

Plus vite qu'une hirondelle
Je viens avec les beaux jours,
Comme fauvette fidèle,
Avant le mois des amours.

J'ai trouvé sur mon passage
Un spectacle fort nouveau:
Pour m'expliquer davantage,
C'est le doge et son troupeau [b].

Quoi! lui dis-je, entrer en France,
Et vous montrer en ces lieux!
Oui, dit-il, par la clémence
Du plus grand des demi-dieux.

Son cœur toujours magnanime,
Ne pouvant se démentir,
Veut oublier notre crime,
Voyant notre repentir.

[a] Ah! Tacite! il n'a pas dit cela.
[b] Le troupeau du doge!

Ah! m'écriai-je ravie,
Ce héros, par[a] son grand cœur,
Pardonne à qui s'humilie,
Et de lui-même est vainqueur.

Dieu! quel bonheur est le vôtre
D'aller recevoir sa loi!
Je n'en voudrais jamais d'autre;
Mais ce bien n'est pas pour moi.

C'est assez que ma maîtresse
Souffre que ma faible voix
Chante et rechante sans cesse
Qu'il est le phénix des rois.

Allez, doge, allez sans peine,
Lui rendre grace à genoux,
La république romaine[b]
En eût fait autant que vous.

Le roi s'alla promener[c] l'après-dînée dans ses jardins, puis revint à Trianon, où Monseigneur et madame la dauphine, qui avaient fait collation en bas à la grille, le vinrent joindre. Le roi dit même à madame la dauphine qu'il lui fesait exprès cette petite méchanceté-là (c'est qu'elle n'aimait pas à marcher). Madame la dauphine lui répondit : Faites-moi souvent de pareilles méchancetés, monsieur, et vous verrez que je marche bien et volontiers.

(15 juin.) Le roi cassa la compagnie des cadets de Charle-

[a] J'aime tout-à-fait ce héros qui pardonne par son grand cœur. Les beaux vers!

[b] C'est précisément ce qu'elle fit quand elle réduisit la Gaule en province romaine.

[c] Quels grands événements! Ce digne courtisan devait bien ajouter le discours de ce provincial : « Je « l'ai vu, il se promenait lui-même. »

mont, parcequ'ils s'étaient assemblés séditieusement, et qu'ils avaient fait sauver un de leurs camarades qu'on allait faire mourir pour s'être battu [a]; et même dix-sept d'entre eux, non contents de l'avoir tiré de l'échafaud, l'escortèrent jusqu'à Namur, et étaient ensuite revenus à Charlemont. On a fait tirer ces dix-sept au billet, et il y en aura deux passés par les armes; les cadets seront incorporés dans d'autres compagnies.

(10 août.) On apprit qu'on avait mis à Rome à l'inquisition un prêtre nommé Molinos, accusé de se vouloir faire chef d'une nouvelle secte qu'on appelle les Quiétistes. Cette opinion approche de celle des illuminés d'Angleterre [b].

(15 août.) Un courrier d'Espagne apporta la nouvelle que la dame Quantin avait eu la question [c], et que ceux qui l'avaient faussement accusée avaient été plutôt récompensés que punis.

(18 août.) On sut que la Quantin, nourrice de la reine d'Espagne, était arrivée à Bayonne; elle n'a pas les bras cassés, comme on l'avait cru; mais elle est encore fort navrée de la question qu'elle a eue [d].

(Septembre.) Le roi a dit à M. le Prince qu'il voulait ôter à M. le prince de Conti les grandes entrées qu'il lui avait données, et qu'il le lui ferait dire par madame la princesse de Conti. M. le Prince répondit au roi qu'il fallait laisser à madame la princesse de Conti l'emploi de porter les bonnes nouvelles quand il y en aurait, et que c'était à lui à apprendre les mauvaises [e].

[a] Il fallait ajouter, *en duel.*

[b] Elle en est fort loin. — Voyez, tome XX, page 449. B.

[c] Tacite est mal informé.

[d] Il n'y a rien de si faux.

[e] Bel emploi.

(23 novembre.) On apprit que le roi d'Espagne avait donné à la reine sa femme la clef à trois. Elle ouvre tous les appartements du palais, et même les tribunes d'où l'on entend les délibérations qui se prennent dans les salles des conseils. C'est la plus grande marque de confiance que les rois d'Espagne puissent donner, et il est fort rare qu'ils la donnent aux reines [a].

(5 décembre.) M. le duc de Beauvilliers fut nommé chef du conseil de finance. Il représenta au roi qu'il n'avait nulle connaissance de ces affaires-là [b], et que peut-être sa majesté se repentirait de son choix, et qu'il le priait d'y vouloir faire réflexion. Le roi lui répliqua qu'il y avait bien pensé, et qu'il y songeât lui-même pour lui donner une réponse positive.

On apprit la conversion de M. le marquis de Villette, ancien capitaine de la marine, et parent de madame de Maintenon [c].

Vers le même temps madame de Miossens fit son abjuration [d].

(5 janvier 1686.) Le roi et Monseigneur allèrent dîner à Marli. Madame la princesse de Conti, mesdames de Maintenon, de Montespan, et de Thianges, étaient avec eux. Monsieur et Madame y arrivèrent à cinq heures avec grand nombre

[a] Cela ne s'accorde pas avec le prétendu poison et avec la prétendue menace du ministre Croissi, d'envoyer cent mille hommes contre l'Espagne si la reine mourait. Ce sont là des discours d'antichambre.

[b] Le duc de Beauvilliers ne pouvait faire cette réponse, puisque cette place n'était qu'un vain titre.

[c] Conversion véritable, puisqu'il était parent de madame de Maintenon.

[d] Autre conversion véritable.

de dames et de courtisans. On trouva la maison fort éclairée, et dans le salon il y avait quatre boutiques de chaque saison de l'année. Monseigneur et madame de Montespan tenaient celle de l'automne; M. le duc du Maine et madame de Maintenon, celle de l'hiver; M. le duc de Bourbon et madame de Thianges, celle de l'été; madame la duchesse de Bourbon et madame la duchesse de Chevreuse, celle du printemps. Il y avait des étoffes magnifiques, de l'argenterie, et de tout ce qui convient à chaque saison, et les hommes et les femmes de la cour y jouaient et emportaient tout ce qu'ils gagnaient. On croit qu'il y avait bien pour quinze mille pistoles d'effets; et, après qu'on eut fini le jeu, le roi donna ce qui restait dans les boutiques [a].

(11 janvier.) On sut qu'il y avait un arrêté rendu [b] contre ceux de la R. P. R. par lequel il est ordonné que tous les enfants qui sont au-dessous de seize ans seront élevés dans notre religion, et que pour cela on les ôtera de chez leurs pères et mères pour les mettre chez leurs plus proches parents catholiques.

(10 mai.) Le roi a voulu donner cent cinquante mille livres de rente pour fonder l'établissement qu'il fait à Saint-Cyr des filles qui sont encore à Noisi; et pour cela sa majesté a affecté [c] l'abbaye de Saint-Denys.

(11 juillet.) Le marquis de Gesvres demanda au roi la permission de le suivre à Maintenon, où il veut être seul; le roi lui refusa, et le roi le soir lui dit: Marquis de Gesvres, je

[a] L'idée de ces boutiques vient de la Chine. Mais...

[b] Mais on n'arrache point, à la Chine, les enfants des bras des pères et des mères pour les faire élever par des jésuites.

[c] Puisse-t-on affecter tous les revenus des couvents inutiles à des établissements utiles!

vous ai vu ce matin si fâché de ce que je vous refusais de me suivre [a], que je vous le permets.

(19 août.) On apprit la mort du doyen des auditeurs de Rote. Ce tribunal est composé de douze juges, qu'on nomme auditeurs; il y entre un Français, deux Espagnols, un Allemand, et huit Italiens. La Rote est un tribunal qui juge les causes importantes de l'état ecclésiastique [b]. Ces douze auditeurs se partagent en trois bureaux, et l'affaire n'est point jugée définitivement qu'il n'y ait eu trois sentences en forme.

(26 septembre.) On mande de Rome que la haquenée a été présentée au pape pour le royaume de Naples. Voici ce que c'est que cette haquenée. Les papes, ayant dans le douzième siècle favorisé les seigneurs normands qui entreprirent de chasser les Sarrasins de la Pouille et de la Calabre, leur donnèrent le titre de royaume [c]. Depuis ce temps-là ce royaume

[a] Rien n'élève plus l'ame que de telles anecdoctes.

[b] Dites, des affaires ecclésiastiques.

[c] Tacite n'est pas au fait; jamais les papes n'érigèrent la Pouille et la Calabre en royaume. Les fils de Tancrède de Hauteville, conquérant de l'Apulie, que nous nommons la Pouille, en reçurent l'investiture, en 1047, de l'empereur Henri III. Devenus trop redoutables, cet empereur les fit excommunier par le pape Léon IX, son parent, nommé par lui. Il envoya une armée contre eux, et le pape fut assez mal conseillé pour aller donner la bénédiction à cette armée; elle fut défaite par Robert Guiscard et son frère Humfroi, et le pape fut pris en 1050. Robert s'empara de la Calabre, et se fit sacrer duc sans consulter l'empereur son ennemi.

Pour opposer un bouclier sacré aux prétentions

a toujours été regardé comme un fief dépendant du saint-siége, et ceux qui l'ont possédé ont toujours eu recours au pape. Il a été réglé dans les siècles passés qu'il paierait pour tribut tous les ans, le jour de saint Pierre, une haquenée blanche.

(18 novembre.) Sur les sept heures du matin le roi se fit faire la grande opération[a]: Monseigneur étant à la chasse, en revint dans l'instant à toute bride, et en pleurant.

(11 décembre.) Le roi apprit la mort de M. le Prince; ce qui augmenta son mal : on ne saurait assez louer tout ce qu'a dit et fait M. le Prince jusqu'au dernier moment; et sa mort est (s'il se peut) plus belle que sa vie[b].

(16 février 1687.) Le roi régla qu'il n'y aurait plus de comédie à Versailles les dimanches durant le carême, ni d'opéra ces jours-là à Paris[c].

(Mars.) M. de Roquelaure avait demandé les lods et ventes de quelques terres de M. de Lauzun; et le roi les refusa,

impériales, il se mit sous la protection de saint Pierre, en qualité d'oblat, en 1059. Il ne pouvait être vassal du pape, puisque le pape n'était pas souverain de Rome. Les papes se prétendirent bientôt seigneurs suzerains de Naples; mais, en revenant au premier contrat, tout changera quand on voudra, ou quand on pourra. — Voyez tome XLV, page 111. B.

[a] C'est l'opération de la fistule, qui était alors très dangereuse, et qu'il soutint avec un grand courage.

[b] Ah! Monsieur, Rocroi, Lens, Fribourg, etc., etc., valent bien Bourdaloue.

[c] Ce réglement n'eut pas lieu; la nécessité d'occuper la jeunesse prévalut.

disant qu'il ne fallait pas profiter de la disgrace des malheureux [a].

A la mort de Lulli on lui trouva trente-sept mille louis d'or et vingt mille écus en espèces, et beaucoup d'autres biens [b].

(30 octobre.) En parlant des commerces de galanteries, le roi disait souvent à Monseigneur : Mon fils, n'en ayez jamais: car outre qu'on fait mal et qu'on scandalise, c'est qu'on n'y trouve pas le plaisir qu'on croit, et que c'est la source de mille chagrins .

Madame la Dauphine, se confessant, vit son confesseur qui chancelait : elle le retint tant qu'elle put; mais sa faiblesse augmenta à tel point, qu'il tomba à ses pieds sans connaissance: un autre confesseur entra pour lui donner l'absolution; et il mourut. Madame la dauphine, qui ne devait point aller ce jour-là à la comédie, à cause qu'elle fesait ses dévotions, y fut pourtant par complaisance pour Monseigneur, qui voulait lui ôter l'idée de la mort qu'elle avait vue de si près [d].

Le roi dit à M. de Metz, qui le divertit fort [e] : Les autres me prient de les amener à Marli; mais moi, je vous prie d'y venir.

(14 décembre.) On apprit de Constantinople que le grand seigneur avait été dépossédé [f], et renfermé dans une prison où

[a] Dites-nous-en souvent de pareilles : mais pourquoi rendre le duc de Lauzun malheureux?

[b] On n'en trouva pas tant chez Quinault, qui valait bien Lulli.

[c] Rarement pour les princes.

[d] Cela fait diversion.

[e] Plaisante louange pour un évêque!

[f] C'est Mahomet IV ; celui-là même qui aurait été maître de Vienne et de l'Autriche si son grand vizir

il tenait son frère depuis quarante ans : ce frère, qui fut mis à sa place, lui fit dire qu'il le tiendrait aussi quarante ans en prison comme il l'y avait tenu. On dit que deux heures après cette action tout était tranquille dans Constantinople comme s'il ne fût rien arrivé.

(24 décembre.) Le roi entendit trois messes : il avait fait ses dévotions et touché les malades des écrouelles [a]; il fesait ainsi aux grandes fêtes.

(1688.) Le roi dit à Monseigneur [b] : En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite; allez le montrer à toute l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort.

(5 octobre.) Le roi a dit à madame la dauphine qu'il avait reçu des nouvelles d'Angleterre, par lesquelles il apprenait qu'enfin le prince d'Orange s'était déclaré protecteur de la religion anglicane, et qu'il s'allait embarquer arborant le pavillon anglais; que plusieurs milords l'étaient déjà venus trouver. Voici l'adieu qu'on dit qu'il a fait à messieurs les états : Messieurs, je vous dis adieu pour jamais; je vais périr ou régner [c]. Si je péris, je mourrai votre serviteur; si je règne, je vivrai votre ami.

avait été un peu plus vigilant. Les janissaires et les gens de loi le détrônèrent comme bien d'autres, et mirent à sa place son frère Soliman III. Voilà ces sultans prétendus despotiques. L'empire turc est gouverné à peu près comme la république d'Alger.

[a] C'est un beau privilége : une dame qu'il avait souvent touchée en était morte.

[b] Cela est très vrai, et rapporté ainsi mot à mot dans le *Siècle de Louis XIV*. — Voyez tome XIX, page 479. B.

[c] Cela ne se dit que dans les tragédies : il n'était

(1er novembre.) Le roi étant au sermon, M. de Louvois vint lui dire la nouvelle de la prise de Philisbourg. Le roi pria le P. Gaillard, qui prêchait, de cesser un moment. Il écouta M. de Louvois; après quoi il dit: « Mon père, vous continuerez quand il vous plaira: c'est la prise de Philisbourg; « il faut en remercier Dieu. » Le P. Gaillard reprit son sermon; et en fesant son compliment au roi, il y a fait entrer la prise de Philisbourg et les louanges de Monseigneur; ce qui plut fort à tout le monde [a].

(24 novembre.) Le roi a dit que le pape lui avait accordé la permission d'entendre la messe jusqu'à deux heures, et le permet aussi à Monseigneur et à madame la dauphine. C'est une ancienne tradition que les rois en France ont ce droit-là; cependant sa majesté a dit qu'elle en avait voulu avoir la confirmation du pape, ne sachant pas sur quoi cette tradition était fondée [b].

(29 novembre.) Monseigneur alla au lever du roi, et de là chez madame de Maintenon [c].

(4 décembre.) Madame de Brinon sortit de Saint-Cyr [d].

point du tout question alors de faire régner Guillaume; il eût dit une grande imprudence, et il n'en disait pas.

[a] Gaillard n'en était pas moins un assez plat orateur.

[b] Apparemment sur l'Évangile : d'ailleurs, les papes ont le droit incontestable de régler nos cadrans.

[c] A quelle heure alla-t-il à la garde-robe?

[d] C'était un bel esprit, ou une belle esprit (comme vous voudrez), qui composait des comédies détestables, qu'elle fesait jouer par les demoiselles de

(23 décembre.) Le roi a écrit à mademoiselle de Montpensier qu'il fesait revenir M. de Lauzun à la cour, qu'elle n'en devait point être fâchée [a], et qu'il n'avait pu s'empêcher d'accorder la permission de le voir à un homme qui venait de faire une action si heureuse et si importante.

(25 décembre.) La reine d'Angleterre vint de Calais à Boulogne, où elle attendit des nouvelles du roi son mari; résolue, dit-elle, s'il est arrêté, de repasser en Angleterre pour aller souffrir le martyre avec lui [b].

(31 décembre.) Le roi commença la cérémonie des chevaliers de l'ordre, parcequ'il en avait trop à faire, et que cela aurait duré six ou sept heures de suite. M. le comte d'Aubigné [c] fut fait chevalier à cette promotion qui était de soixante et quatorze.

(6 janvier 1689.) Le roi, après son dîner, partit de Versailles avec Monseigneur et Monsieur, et vint jusqu'auprès du château où il attendit la reine d'Angleterre. Dès qu'on vit paraître les carrosses, le roi, Monseigneur, et Monsieur, mirent pied à terre : le roi fit arrêter le carrosse qui marchait devant celui de la reine où était le prince de Galles, et l'embrassa. Pendant ce temps-là la reine d'Angleterre descendit de carrosse, et fit au roi un compliment plein de reconnaissance : le roi répondit qu'il lui rendait un triste service dans cette occasion, mais qu'il espérait être en état de lui en rendre de plus agréables dans la suite [d]. Le roi avait avec lui ses gardes, ses mousquetaires, et ses chevau-légers, et tous les courtisans

Saint-Cyr; mais elle ne fut chassée que pour ses intrigues.

[a] On voit bien qu'elle était sa femme.

[b] Le martyre! vous n'y pensez pas.

[c] C'était le frère de madame de Maintenon : aussi l'auteur ne parle que de lui.

[d] Cela est vrai mot à mot.

l'avaient accompagné. Le roi remonta en carrosse avec la reine, Monseigneur, et Monsieur; ils descendirent au château de Saint-Germain, où l'on trouva toutes les commodités imaginables. Tourolle, tapissier du roi, donna à la reine la clef d'un petit coffre où il y avait six mille pistoles.

(12 janvier.) Le roi dit qu'il voulait qu'on rendît plus de respect au roi d'Angleterre malheureux que s'il était dans la prospérité [a].

M. de Croissi a reçu des nouvelles d'Angleterre. Les lords assemblés à Londres proposent de faire faire le procès au roi leur maître sur quatre chefs [b] : sur la mort du roi son frère, où ils prétendent qu'il a contribué; sur la mort du comte d'Essex, qui s'égorgea dans sa prison; sur la supposition du prince de Galles, et sur un traité d'alliance secrète avec la France. Il paraît, par cette mauvaise volonté, que le roi d'Angleterre a bien fait de venir en France.

(17 janvier.) Le roi d'Angleterre a été à Paris voir les grandes Carmélites, et a demandé la mère Agnès, parceque c'est la première personne qui lui a parlé pour le faire changer de religion [c].

(15 février.) Le roi, Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle, et les princesses, allèrent encore à Saint-Cyr à la tragédie d'*Esther*, qu'on admire toujours [d] de plus en plus.

[a] Cela est vrai, et voilà de la véritable grandeur.

[b] Cela n'est pas vrai, jamais on ne fit ces propositions. Seulement le parti criait que le prince de Galles était supposé.

[c] La mère Agnès lui rendit, comme on sait, un grand service pour l'autre monde, et fort mauvais pour celui-ci.

[d] Voyez comme madame de Maintenon, figurée

Le roi donna au roi d'Angleterre, qui va en Irlande[a], vingt capitaines, vingt lieutenants, et vingt cadets, pour servir dans ses troupes, et lui a fait donner des selles, des harnais, des pistolets, et toutes sortes de commodités : il lui donna aussi les armes qu'il avait à toutes les campagnes qu'il a faites; enfin, en grandes, en petites choses, il n'a rien oublié de ce qui pouvait lui être utile.

(Mars.) La reine d'Angleterre a dit que le prince d'Orange avait ordonné qu'en parlant d'elle et du roi son mari, on dît le feu roi, et la feue reine[b].

(23 août.) On apprit que le pape était mort le 12, fort repentant de n'avoir pas secouru le roi d'Angleterre[c] : il laissa beaucoup d'argent dans le trésor. Le roi ne voulut pas que le cardinal Le Camus allât à Rome, et dit qu'il était trop mécontent du pontificat qui venait de finir, qu'il ne voulait point employer les cardinaux que le dernier pape avait faits.

(2 août 1690.) On fit des feux de joie à Paris, sur la nouvelle de la mort du prince d'Orange, que le roi n'a point approuvés; mais les magistrats ne purent retenir le peuple[d].

(5 avril 1691.) Le roi, en fesant le tour des lignes, passa à l'hôpital pour voir si l'on avait bien soin des blessés et des

par Esther, dirigeait l'opinion des courtisans! D'ailleurs l'intrigue de la pièce était si vraisemblable!

[a] Cela est vrai; on ne put jamais secourir mieux un prince, et plus inutilement.

[b] Elle ne dit point cette sottise; *The late king*, le ci-devant roi, ne signifie pas le feu roi.

[c] Non seulement il ne le secourut pas; mais il prit le parti du prince d'Orange. Il aida à détrôner Jacques, et ne s'en repentit point.

[d] On tira le canon de la Bastille; ce ne fut pas le peuple qui le tira.

malades, et si les bouillons étaient bons, s'il en mourait beaucoup, et si les chirurgiens fesaient bien leur devoir[a].

(Novembre.) Le roi, en fesant la revue de ses gardes, se fit montrer ceux qui s'étaient distingués au combat de Leuse, pour les récompenser. Il leur parla et les loua[b].

Le vendredi, conseil de conscience[c]; et tous les autres jours conseil d'état : outre cela le roi travaille encore tous les soirs chez madame de Maintenon avec quelqu'un de ses ministres.

(16 juillet 1692.) Après le combat de La Hogue, où nous perdîmes tant de beaux vaisseaux, le roi dit tout haut à M. de Tourville, dès qu'il le vit paraître : Je suis très content de vous et de toute la marine : nous avons été battus; mais vous avez acquis de la gloire et pour vous et pour toute la nation : il nous en a coûté quelques vaisseaux, cela sera réparé l'année qui vient; et sûrement[d] nous battrons les ennemis.

(19 juillet.) On manda de Hollande que Van Beuning avait dit, en parlant du combat naval et de la prise de Namur, qu'on avait coupé les cheveux au roi de France, qu'ils lui reviendraient l'année qui vient; mais que le roi de France avait coupé un bras aux alliés, et qu'il ne reviendrait point[e].

[a] Attention digne d'un roi, et d'autant plus indispensable, qu'elle ne coûte rien.

[b] Voilà comment il en faut user, si on veut gagner des batailles et se faire aimer.

[c] Le jésuite La Chaise était l'ame de ce conseil. Il s'agissait de donner des bénéfices, et de persécuter les protestants.

[d] Pas si sûrement; il ne faut jamais jurer de rien.

[e] Van Beuning n'était donc pas prophète, ou par-

(3 octobre.) Le roi fit distribuer gratuitement des grains et des farines aux peuples du Dauphiné qui avaient le plus souffert pendant que les ennemis étaient dans leur pays; et il y eut des commissaires qui examinèrent les pertes qu'ils ont faites, pour y remédier [a].

(Juillet 1693.) Madame [b] eut la petite-vérole, et a toujours voulu boire à la glace : ses fenêtres sont ouvertes, elle change de linge quatre fois le jour; ne veut point être saignée; elle prend beaucoup de poudre de la comtesse de Kent, et se porte aussi bien qu'on le peut en cet état.

(1er août.) On apporta au roi la nouvelle d'un grand combat que nous avons donné et gagné en Flandre. M. de Luxembourg le manda au roi en ces termes, dans un méchant morceau de papier: « D'Artagnan, qui a vu aussi bien que personne « l'action qui s'est passée, en rendra un bon compte à votre « majesté : vos ennemis y ont fait des merveilles; mais vos « troupes y ont encore mieux fait qu'eux. Je ne saurais assez « les louer en général et en particulier. Pour moi, sire, je n'ai « d'autre mérite que celui d'avoir exécuté les ordres de votre « majesté, de prendre Huy, et de donner bataille [c]. »

lait comme les autres prophètes. Louis XIV a fini par perdre Namur et sa marine.

[a] Attention qui mérite d'être consacrée dans l'histoire, et qui démontre que Louis XIV n'était pas un tyran, comme tant de livres le disent. Ceux qui veulent flétrir sa mémoire ont plus de tort que ceux qui admiraient tout en lui.

[b] C'est la mère du duc d'Orléans, régent. M. Terrai était son médecin. Quand elle était malade, elle allait à pied à Bagnolet, et revenait de même.

[c] Il veut parler de la bataille de Nervinde, l'une de celles qui ont fait le plus d'honneur au maréchal

(Août 1694.) Le roi donna une pension de deux mille livres à mademoiselle de la Charce, qui défendit, l'année passée, une entrée du Dauphiné aux barbets; elle se mit à la tête de quelques paysans qu'elle ramassa, et obligea les ennemis à se retirer. Elle est de la maison de Gouvernet [a].

(15 août.) Le roi alla à la procession : cette procession fut établie par Louis XIII quand il mit le royaume sous la protection de la sainte Vierge; avant cela il était sous la protection de saint Michel, et plus anciennement sous la protection de saint Martin [b].

(15 septembre.) Il arriva un courrier de Monseigneur qui doit être de retour samedi ou dimanche. On avait pris un aide-

de Luxembourg. Et c'était ce grand homme que Louvois fesait mettre dans un cachot à la Bastille, comme sorcier. C'est là surtout ce qu'il faut condamner dans l'administration de Louis XIV, et ce qui rendra la mémoire du secrétaire d'état Louvois peu aimable.

[a] Cela est très vrai, et n'est pas oublié ailleurs, à l'article *Femme*. Mais on voit que le seigneur qui fit ces mémoires n'était pas de l'académie. *Mademoiselle de Gouvernet défendant une entrée aux barbets* n'est pas une phrase fort correcte, non plus que le reste de son ouvrage. — Ce n'était point au mot Femme, mais à celui Amazones, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, que Voltaire parlait de mademoiselle de La Charce : voy. tome XXVI, page 198. Dangeau était de l'académie française depuis 1668. B.

[b] Et avant saint Martin sous la protection de saint Denys, et avant saint Denys, sous la protection des Romains, qui étaient sous la protection de Mars.

de-camp de monsieur l'électeur de Bavière; il avait sur lui deux cents pistoles, et beaucoup de bijoux. Monseigneur le fit souper avec lui, et à son coucher, il lui fit donner le bonsoir[a], et puis il lui dit qu'il était libre et qu'il pouvait aller le lendemain trouver monsieur l'électeur. Monsieur l'électeur a été fort touché du procédé de Monseigneur, et lui a envoyé cinq des plus beaux chevaux qu'on puisse voir.

(31 décembre.) M. de Luxembourg se trouva si mal que les médecins en désespérèrent : le roi en fut sensiblement touché, et dit à M. Fagon, son premier médecin : Faites, monsieur, pour M. de Luxembourg tout ce que vous feriez pour moi-même si j'étais en cet état[b].

(18 avril 1695.) Il vint des nouvelles d'Andrinople qui apprirent que le grand seigneur voulait aller en personne à l'armée de Hongrie : on lui représenta que les affaires de l'empire ottoman n'étaient pas en état de faire la dépense qu'il convient de faire quand le sultan marche; il a répondu au vizir : « Quoi ! dans l'empire n'y a-t-il pas de quoi acheter deux che- « vaux ? J'en prendrai un, et vous donnerai l'autre, et avec cela « nous marcherons. » Après cette réponse, le vizir s'est tu, et on ne songea plus qu'à le faire entrer en campagne de bonne heure comme il le souhaitait[c].

On avait mis, dans les provisions du gouvernement de Bretagne pour M. le comte de Toulouse, que ce prince avait été blessé à Namur à côté du roi; cependant le roi, par modestie,

[a] Apparemment qu'il lui fit rendre aussi ses pistoles et ses bijoux.

[b] Les médecins proportionnent donc les remèdes et les soins à l'importance des personnes !

[c] C'était Moustapha II, qui succédait à son oncle Achmet. Il se peut qu'il ait parlé ainsi à son vizir; mais il est encore plus vrai qu'il fut déposé deux ans après.

l'a fait ôter, et a dit que ce n'était qu'une bagatelle pour son fils qui ne méritait pas qu'on en parlât [a].

(19 avril.) Madame d'Uzès, quelque temps avant que de mourir, fit demander au roi, par l'abbé de Fénelon, de lui vouloir donner ce qu'elle pouvait avoir reçu de trop dans le temps qu'elle s'était mêlée de la garde-robe de Monseigneur. Le roi le lui donna, et loua même la délicatesse de sa conscience et son scrupule.

Le roi apprit ensuite que le monde avait fort empoisonné cette action de madame d'Uzès, et il eut la bonté de la justifier, et assura que cela n'allait tout au plus qu'à une pièce d'étoffe [b].

(17 avril 1696.) Monseigneur courut le loup; et une heure après il eut une petite faiblesse qui ne venait que de ce qu'il n'avait pas déjeuné [c].

(31 décembre.) Le roi avait conté qu'il donnait à M. de Montchevreuil (outre seize mille livres de pension qu'il lui donnait depuis long-temps) une pension de deux mille écus depuis qu'il l'a mis à la tête de la maison de M. le duc du Maine; et, ayant su qu'il ne l'avait point touchée, et que même il ne l'avait jamais demandée ni prétendue, sa majesté a voulu que non seulement il eût cette pension de deux mille écus, mais qu'on lui payât dix mille écus pour les cinq années qu'il a été sans la toucher, et a dit à M. de Pontchartrain : Les autres gens se plaignent toujours de n'avoir pas assez, et le bon-homme de Montchevreuil trouve toujours que je lui donne trop [d].

[a] S'il avait été réellement blessé, il eût fallu le dire.

[b] Cet article semble fait par un valet de garde-robe.

[c] Important pour la postérité.

[d] *N. B.* Ces pensions, ces gratifications, se donnent toujours aux dépens du peuple.

(1697.) Gallerande conta une action du prince Radzivill qui mérite d'être sue. Après avoir donné sa voix pour M. le prince de Conti, à la tête de son palatinat, voyant que le palatinat de Mazovie avait donné sa voix à l'électeur de Saxe, il eut pouvoir le ramener parcequ'il a beaucoup de vassaux dans la Mazovie. Dans cette confiance, il y marcha pour leur parler; mais les plus séditieux lui crièrent que s'il avançait, ils le tueraient : cela ne l'intimida point; il s'approcha, il leur parla, et, voyant qu'ils étaient un peu ébranlés, il prit l'enseigne qui était à la tête du palatinat, et leur cria : « Mes « frères ! il faut présentement ou me tuer ou me suivre. » Tout le palatinat le suivit, et se rangea du parti de M. le prince de Conti. Il n'a jamais voulu prendre d'argent, et souhaite seulement d'être à la tête du palatinat dans l'ambassade que la république enverra à M. le prince de Conti.

(16 septembre.) Un Palatin de la grande Pologne écrivit au roi, et lui manda qu'il avait eu l'honneur d'être nourri dans ses mousquetaires, qu'il s'est trouvé bien heureux dans cette occasion de pouvoir marquer son respect pour sa personne sacrée, et son attachement pour la France, et qu'il assure sa majesté qu'il inspirera ses sentiments à tous les gens qui sont de sa dépendance. Ce Palatin est un de ceux qui se sont le plus distingués en faveur de M. le prince de Conti. Le roi nous dit qu'il lui ferait l'honneur de lui écrire une lettre de remerciements et très obligeante [a].

(25 décembre.) Le duc de La Force est considérablement malade en Normandie, et on ne croit pas qu'il en revienne. Le roi a eu soin de faire tenir des gens [b] auprès de lui pour l'af-

[a] Il fallait aussi envoyer des lettres de change; on manqua d'argent, et par conséquent le prince de Conti manqua la couronne. Au reste, je voudrais savoir si Louis XIV dit : « Je lui ferai l'honneur de « lui écrire. »

[b] Ces gens-là étaient apparemment des missionnai-

fermir dans la religion catholique, où, comme on l'a dit ailleurs, le roi l'avait fait instruire dès sa jeunesse.

(16 mars 1698.) Le roi entendit le matin la passion du P. Gaillard, et puis il revint chez lui où il fut enfermé avec le P. de La Chaise, Monseigneur, et messeigneurs ses enfants. Après ténèbres, Monseigneur alla se promener à Chaville, et madame la duchesse de Bourgogne sortit de la chapelle, comme les deux jours d'auparavant, avant laudes, et alla à Saint-Cyr, d'où elle revint sur les sept heures avec madame de Maintenon [a].

(24 avril.) Le roi alla à la chasse au vol dans la plaine de Vesiné: le roi d'Angleterre et le prince de Galles y étaient; mais la reine d'Angleterre n'y était point, elle est assez incommodée depuis quelques jours; Madame, et madame la duchesse, y étaient à cheval. On prit un milan noir, et le roi fit expédier une ordonnance de deux cents écus pour le chef du vol. Il en donne autant tous les ans au premier milan noir qu'on prend devant lui. Autrefois il donnait le cheval sur lequel il était monté, et sa robe de chambre [b]. L'année passée il fit donner la même somme pour un milan qu'on avait pris devant M. le duc de Bourgogne; mais il fit mettre sur l'ordonnance que c'était sans conséquence, parcequ'il faut que le roi soit présent.

(30 mai.) Madame la duchesse de Bourgogne alla au salut à Saint-Cyr [c].

(12 juin.) On a joué tout ce voyage un jeu prodigieux, et le roi ayant su que le garçon qui a soin des cartes avait payé un

res; et le duc de La Force avait besoin d'être affermi. La grace dépendait de ces gens-là.

[a] A la postérité, à la postérité.

[b] A la postérité, encore.

[c] A la postérité, vous dis-je.

mécompte qui s'était trouvé dans les jetons, sa majesté l'a envoyé quérir, l'a loué, et lui a fait rendre son argent [a].

(1er août.) Le roi ayant envoyé M. le maréchal de Boufflers pour visiter les endroits où doit être le camp auprès de Compiègne, le maréchal revint le premier août; il a rendu compte au roi de l'état des moissons de ces cantons-là, qui ne peuvent pas être faites si tôt; et sur cela le roi eut la bonté de différer ce camp jusqu'au commencement du mois qui vient [b].

M. le duc de Bourgogne alla voir arriver le reste des troupes qui forment le camp : madame la duchesse de Bourgogne alla voir distribuer aux troupes le bois, la paille, et le foin [c].

Le roi, M. le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, allèrent au camp tous séparément. Monseigneur y dîna chez M. le maréchal de Boufflers : madame la duchesse de Bourgogne y arriva la dernière; et, dès qu'elle y fut arrivée, le roi fit faire les mouvements qu'il avait ordonnés. La réserve que commande M. de Pracontal vint par-derrière les bois attaquer les gardes du camp; les gardes se retirèrent : le piquet monta à cheval pour les soutenir, et rechassa la réserve, qui était composée de deux mille chevaux ou dragons. On tira beaucoup, et il y eut un capitaine du régiment de La Vallière dangereusement blessé, malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour empêcher qu'il y eût des balles. Toutes

[a] Cela arriverait chez un maître des comptes, ou chez un conseiller de la cour. Mais le grand mal est ce jeu prodigieux, qui énerve l'esprit, qui ruine les fortunes, qui précipite dans tant de bassesses, et qui serait encore très pernicieux, quand il n'en résulterait que la perte irréparable du temps.

[b] Il fallait nécessairement que le roi différât, ou qu'il payât le dégât des campagnes.

[c] Toujours de grands exemples pour la postérité.

les troupes sont si belles, qu'on ne sait à qui donner la préférence [a].

(14 septembre.) Le roi ne voulait point que les troupes demeurassent dans la tranchée, de peur qu'elles ne perdissent la messe [b].

Le roi fit remonter la tranchée. Il alla l'après-dînée dans la plaine qui est en-deçà de la forêt, où il avait fait venir la gendarmerie, dont il fit la revue en détail; ensuite il revint ici, et monta sur le bastion à la gauche du château : Monseigneur, madame la duchesse de Bourgogne, les princes, les dames, et tous les courtisans, étaient avec lui. Il vit de là attaquer et prendre la demi-lune; et quand le logement des assiégeants fut bien établi, il fit battre la chamade, et on donna des otages de part et d'autre. Enfin on fit tout ce qu'il faut pour bien instruire M. le duc de Bourgogne, qui était dehors avec les assiégeants [c].

(20 septembre.) Le roi, pour témoigner aux troupes combien il était content d'elles, fait donner à chaque capitaine de cavalerie ou de dragons deux cents écus, et cent écus à chaque capitaine d'infanterie : cela aidera à payer une partie de la dépense qu'ils ont faite pour l'habillement de leurs troupes. Quoique les majors n'aient point de troupes à habiller, le roi leur fait donner autant qu'aux capitaines. Il y a eu un si bon ordre dans le camp, qu'il n'y a pas eu le moindre châtiment à faire aux soldats. On a brûlé dans le camp quatre-vingt milliers de poudre [d].

(1699.) Le roi a toujours l'honnêteté de faire couvrir les courtisans qui ont l'honneur de le suivre à la promenade, même quand madame la duchesse de Bourgogne est avec lui,

[a] Toujours de grands exemples pour la postérité.
[b] *Item.*
[c] Toujours de grands exemples pour la postérité.
[d] Cela fait gagner les entrepreneurs.

et alors il dit : « Messieurs, mettez vos chapeaux, madame la « duchesse de Bourgogne le trouve bon. » Un jour, à la promenade, il ne le fit pas, à cause du grand nombre d'étrangers qui étaient au jardin [a].

(1700.) Monseigneur le duc de Bourgogne demanda ces jours passés de l'argent au roi, qui lui en donna plus qu'il ne demandait; et en lui donnant, il lui dit qu'il lui savait le meilleur gré du monde de s'être adressé à lui directement, sans lui faire parler par personne; qu'il en usât toujours de même avec confiance; qu'il jouât sans inquiétude, et que l'argent ne lui manquerait pas [b].

Le duché de Milan est plus considérable, par toutes sortes d'endroits, que la Lorraine : le duché de Milan vaut douze millions, et la Lorraine n'en vaut que deux tout au plus [c].

(19 mai.) Madame la duchesse devait dix ou douze mille pistoles du jeu; et, ne pouvant les payer, elle écrivit à madame de Maintenon son embarras. Madame de Maintenon montra sa lettre au roi, qui fit payer toutes ses dettes. Le roi

[a] En Espagne, qui n'est pas grand va nu-tête. A Constantinople, tout le monde a son turban devant le sultan. Monsieur, frère du roi, ne voulait pas qu'on mît son chapeau devant lui; il était grand observateur de l'étiquette; et le roi disait quelquefois : Couvrez-vous, mon frère n'y est pas.

[b] Remarquez que cet argent est celui du peuple. Le roi n'en a pas d'autre. Pour que des princes jouent aux cartes, il faut qu'il en coûte au cultivateur sa substance. Depuis ce temps, le duc de Bourgogne, élève du duc de Beauvilliers et de l'auteur du *Télémaque*, ne joua plus.

[c] Il se trompe sur la Lorraine.

n'a pas voulu que madame la duchesse l'en remerciât; mais il l'a fait exhorter à ne plus faire de dettes[a].

(31 juillet.) Le matin, à la messe, madame la duchesse de Bourgogne devait tenir un enfant avec Monseigneur; mais le curé de Marli ne trouva pas qu'elle fût en habit décent, parcequ'elle était en habit de chasse : le baptême fut remis, et on approuva le curé[b].

(13 septembre.) M. Le Nôtre, illustre dans sa profession pour les jardins, vint voir le roi avant de mourir[c] : il avait quatre-vingt-huit ans. Le roi le fit mettre dans une chaise roulante comme la sienne, pour le faire promener dans ses jardins; et Le Nôtre disait : « Ah! mon pauvre père, si tu vivais, « et que tu pusses voir un pauvre jardinier comme ton fils se « promener en chaise à côté du plus grand roi du monde, « rien ne manquerait à ma joie. » Il était intendant des bâtiments.

(16 novembre.) Le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet; puis il appela monseigneur le duc d'Anjou, et dit à l'ambassadeur : Vous le pouvez saluer comme votre roi. L'ambassadeur se jeta à deux genoux, et lui baisa la main à la manière d'Espagne. Sa majesté commanda à l'huissier d'ouvrir les deux battants, et de faire entrer tout le monde; et dit : Messieurs, voilà le roi d'Espagne; la nais-

[a] Il fit bien : autre argent pris sur le peuple.

[b] Observez qu'alors l'habit décent de la cour était d'avoir la gorge et les épaules entièrement découvertes, la chute des reins bien marquée, les bras nus jusqu'aux coudes, un pied de rouge sur les joues. L'habit de chasse cachait tout cela, et les dames étaient sans rouge : le curé avait raison.

[c] Il est clair, mon cher Tacite, qu'il ne pouvait voir le roi après sa mort.

sance l'appelait à cette couronne, toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment; c'était l'ordre du ciel. Puis en se tournant au roi d'Espagne, il lui dit : Soyez bon Espagnol; c'est présentement votre premier devoir : mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union entre les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses, et de conserver la paix de l'Europe. Puis s'adressant à l'ambassadeur, il dit, montrant le roi d'Espagne : « S'il suit mes conseils, « *vous serez grand seigneur*[a], et bientôt; il ne saurait mieux « faire présentement que de suivre vos avis. » M. le duc de Bourgogne et M. le duc de Berri embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondaient tous trois en larmes. L'ambassadeur d'Espagne fit un assez long compliment au roi son maître; et, quand il eut fini, le roi lui dit : Il n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi à répondre pour lui.

Le roi mena le roi d'Espagne à la messe, le mit à sa droite. Il s'aperçut qu'il n'avait point de carreau; il voulut lui donner le sien; le roi d'Espagne le refusa, le roi le fit ôter, et ne s'en servit pas. Le roi permit aux jeunes courtisans de le suivre quand il partirait pour l'Espagne; ce qui fit dire à l'ambassadeur, pour les y encourager, que ce voyage devenait aisé, et que présentement les Pyrénées étaient fondues[b].

Le roi donna une abbaye au fils d'un seigneur de la cour, avant la nomination des autres, lui disant : « Je suis bien aise « de vous traiter différemment des autres, et de faire voir à « votre fils combien je suis content de le voir prendre le parti « de devenir homme de bien[c]. »

[a] Je doute fort que le roi se soit servi de ces termes, « Vous serez grand seigneur, » en parlant à un ambassadeur d'Espagne qui avait la grandesse.

[b] Louis XIV avait dit : Il n'y a plus de Pyrénées. Cela est plus beau.

[c] Sans doute le bénéfice était considérable, afin que

(2 mars.) Le roi eut l'honnêteté de mander à M. de Vaudemont que monsieur [a] de Savoie proposait un traité avantageux à la France et à l'Espagne, mais dont une des conditions était que son altesse royale serait généralissime de toutes les troupes de France en Italie, et qu'il n'avait pas voulu signer ce traité sans savoir s'il n'aurait pas quelque peine d'être sous Mons de Savoie. M. de Vaudemont a répondu qu'il était si charmé de cette action du roi sur ce qui le regardait, qu'il se sentait plus que jamais prêt à se mettre dans le feu pour son service; qu'il lui suffisait de savoir qu'en servant sous monsieur de Savoie, il fesait une chose agréable au roi, pour n'en avoir aucune peine.

(29 mars.) Le roi d'Espagne, revenant de la Casa del Campo, en passant dans Madrid, trouva un prêtre qui venait de porter le saint sacrement à un malade. Il descendit aussitôt de cheval, et marcha à pied à la portière du carrosse, où le saint sacrement était porté par le prêtre, et l'accompagna jusqu'à l'église [b].

le pourvu fût plus homme de bien. Je crois que c'était l'abbé de Montgon.

[a] Monsieur de Savoie, c'est Victor Amédée, roi de Sicile, et depuis roi de Sardaigne. Les courtisans disaient toujours, monsieur de Savoie, monsieur de Parme, monsieur de Lorraine. L'un d'eux, à table avec l'électeur de Mayence, voyant qu'on était un peu pressé, lui dit : Mons de Mayence, un petit coup de fesse. On disait Mons de Brandebourg, en supprimant le *sieur*.

[b] Les princes catholiques n'y manquent jamais; cela charme la populace. L'archiduc Charles fit bien mieux. Un soldat anglais ne s'étant point mis à genoux, il cria : *Matar, matar. No matar,* pardieu, dit le comte

Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne pensèrent perdre la messe un dimanche, parceque le chapelain qui la devait dire se trouva mal [a].

(3 septembre.) On a découvert que le roi Guillaume avait fait consulter M. Fagon sur sa maladie sous le nom d'un curé; et M. Fagon, qui n'avait aucun soupçon, a répondu naturellement qu'il n'avait qu'à songer à mourir [b].

(5 septembre.) Le roi d'Angleterre [c] se trouva très mal; et après, ayant été un peu mieux, il parla avec beaucoup de piété et de fermeté à son fils, lui disant : « Quelque éclatante « que soit une couronne, il vient un temps où elle est fort in- « différente; il n'y a que Dieu à aimer, et l'éternité à desirer. » Il lui recommanda le respect pour la reine sa mère, et la reconnaissance pour le roi de France, dont il avait reçu tant de graces.

(13 septembre.) Le roi alla à Saint-Germain voir le roi d'Angleterre, qui ouvrit les yeux un moment quand on lui annonça le roi, qui lui dit qu'il venait pour l'assurer qu'il pouvait mourir [d] en repos sur le prince de Galles, et qu'il le

Péterborough, commandant des Anglais; ils le rendraient au plus vite. — *Matar* signifie *tuer*. B.

[a] A la postérité la plus reculée.

[b] Fagon répondit qu'il n'avait qu'à recevoir l'extrême-onction. Et c'est en cela que consiste la méprise plaisante : notre Tacite n'entend pas la plaisanterie.

[c] Il veut parler ici du roi Jacques.

[d] Le roi ne lui dit point qu'il pouvait *mourir* ainsi à son aise, et ne promit point au prétendant de le reconnaître. Au contraire, il fut décidé dans le conseil qu'on ne le reconnaîtrait pas : ce fut madame de Maintenon qui fit tout changer. Voyez les *Mémoires*

reconnaîtrait roi d'Angleterre, d'Irlande, et d'Écosse. Le roi déclara la même chose à la reine d'Angleterre, et proposa de faire venir le prince de Galles pour le mettre dans cette confidence. On le fit venir, et le roi lui parla avec des bontés dont il parut bien pénétré.

LETTRE DU ROI AU ROI D'ESPAGNE.

(2 janvier 1702.) « * J'ai toujours approuvé le dessein que « vous avez de passer en Italie. Je souhaite de le voir exécu- « ter. Mais plus je m'intéresse à votre gloire, plus je dois son- « ger aux difficultés qu'il ne vous conviendrait point de prévoir « comme à moi. Je les ai toutes examinées : vous les avez vues « dans le mémoire que Marsin vous a lu ; j'apprends avec plai- « sir que cela ne vous détourne pas d'un projet aussi digne de « votre sang que celui d'aller vous-même défendre vos états en « Italie. Il y a des occasions où l'on doit décider soi-même. « Puisque les inconvénients que l'on vous a représentés ne « vous ébranlent pas, je loue votre fermeté, et je confirme « votre décision. Vos sujets vous aimeront davantage, et vous « seront encore plus fidèles, lorsqu'ils verront que vous ré- « pondez à leurs attentes, et que, bien loin d'imiter la mollesse « de vos prédécesseurs, vous exposez votre personne pour dé- « fendre les états les plus considérables de votre monarchie. « Ma tendresse augmente pour vous à proportion que je vois « qu'elle vous est due. Je n'oublierai rien pour votre avantage. « Vous savez les efforts que j'ai faits pour chasser vos ennemis « d'Italie. Si les troupes que j'y destine encore y étaient arri- « vées, je vous conseillerais d'aller à Milan, et de vous mettre « à la tête de mon armée ; mais, comme il faut auparavant « qu'elle soit supérieure à celle de l'empereur, je crois que

de Torci, de Bolingbroke, et le *Siècle de Louis XIV.* — Voyez tome XIX, page 529. B.

* Cette lettre est très fidèlement rapportée ; elle doit être au dépôt.

« votre majesté doit passer dans le royaume de Naples, où sa « présence est plus nécessaire qu'à Milan. Vous y atteindrez le « commencement de la campagne; vous y calmerez l'agitation « des peuples de ce royaume : ils souhaitent ardemment de « voir leur souverain : ils ne sont excités à la révolte que par « l'espérance d'avoir un roi particulier. Traitez bien la no- « blesse. Faites espérer du soulagement au peuple, lorsque les « affaires le permettront. Écoutez les plaintes. Rendez justice, « et vous communiquez avec bonté, sans perdre votre dignité. « Distinguez ceux dont le zèle a paru dans ces derniers mou- « vements. Vous connaîtrez bientôt l'utilité de votre voyage, « et le bon effet que votre présence aura produit. Je fais ar- « mer quatre vaisseaux qui iront à Barcelone, et vous porte- « ront à Naples avec la reine. Je vois que votre amitié pour « elle ne vous permet pas de vous en séparer. Marsin vous « informera des troupes que j'envoie à Naples, et des autres « détails dont je l'ai instruit au sujet de votre passage. Dieu, « qui vous protége visiblement, bénira la justice de votre « cause; et j'espère qu'après vous avoir appelé au trône, il « vous donnera son assistance pour défendre les états dont il a « remis le gouvernement entre vos mains. Je le prierai de ren- « dre heureux les desseins que vous formez pour sa gloire [a]. Il « ne me reste qu'à vous assurer de ma tendresse, de mon « amitié, et du plaisir que j'ai de voir que tous les jours vous « vous en rendez digne. »

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE A M. DE VENDOME.

(2 juin.) « Mon cousin, j'ai appris par votre lettre, et par « ce que m'a dit le comte de Colnenero, les mouvements que « vous vous donnez pour entrer en campagne; je ne m'en

[a] On ne voit pas comment il était plus glorieux à Dieu de voir le duc d'Anjou en Espagne que l'archiduc; mais il est sûr que cela était plus glorieux pour Louis XIV.

« donne pas moins de mon côté pour vous aller joindre au plus « tôt; et si des affaires très essentielles que j'ai ici ne me re- « tenaient, jointes à l'arrivée du légat que j'attends, je serais « déjà parti, car j'appréhende que vous ne battiez les ennemis « avant que je sois arrivé. Je vous permets pourtant de se- « courir Mantone; mais demeurez-en là, et attendez-moi pour « le reste. Rien ne peut mieux vous marquer la bonne opinion « que j'ai de vous, que de craindre que vous n'en fassiez trop « pendant mon absence. Je compte de me rendre à Ferrol à « la fin du mois. Assurez tous les officiers français de ma « part de la joie que j'aurai de me trouver à leur tête, et soyez « bien persuadé, mon cousin, de la véritable estime que j'ai « pour vous[a]. »

RÉPONSE DU ROI DE SUÈDE

A L'ENVOYÉ DE L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG.

« [b] Je sais que votre maître n'attendait que le succès de la « ligue entre le roi de Danemark, le Moscovite, et la Pologne, « pour se déclarer contre moi. J'ai châtié le roi de Danemark « jusque dans Copenhague, et lui ai pardonné en bon voisin: « j'ai dompté le Moscovite, et l'obligerai bien à rester en paix: « j'ai chassé le roi de Pologne de sa capitale. J'irai à votre « maître le dernier, pour lui montrer le cas qu'il fallait faire « de mon amitié, et qu'il devait la mériter avant de l'obtenir. « Retirez-vous. »

(Août 1704.) Le roi soutint la perte de la bataille d'Hochstedt avec toute la constance et la fermeté imaginables; on ne saurait marquer plus de résignation à la volonté de Dieu, et plus de force d'esprit; mais il ne put comprendre que

[a] Le duc de Vendôme, à qui Philippe V dut sa couronne, méritait quelque chose de mieux.

[b] Cette lettre était de Grimarest; la fausseté fut bientôt reconnue.

vingt-six bataillons français se fussent rendus prisonniers de guerre [a].

(31 août.) Le roi avait mis à son côté une épée de diamants magnifique. Il dit à M. le duc de Mantoue : « Je vous ai fait « généralissime de mes armées en Italie, il est juste que je vous « mette les armes à la main ; » en même temps le roi tira son épée de son côté et la lui donna. « Je suis persuadé, ajouta le « roi, que vous la tirerez de bon cœur pour mon service [b]. »

(6 octobre.) On proposa au roi d'Angleterre de demeurer un jour de plus à Fontainebleau pour la chasse et la comédie; mais, quelque envie qu'en eût ce jeune roi, il crut qu'il serait plus sage de ne pas quitter la reine sa mère, qui s'en allait ce jour-là de Fontainebleau, et il s'en alla avec elle [c].

(23 juin 1706.) M. le duc d'Orléans partant pour aller commander en Lombardie, madame la duchesse d'Orléans le pressa de prendre toutes les pierreries, en ayant pour des sommes immenses. M. le duc d'Orléans lui répondit que, s'il ne trouvait pas chez ses amis tout l'argent dont il avait besoin, il ne ferait nulle difficulté de les accepter, sachant qu'elle les lui offrait de bon cœur [d].

(3 août.) On apprit par un courrier d'Espagne que les Espagnols témoignaient plus de fidélité que jamais. La reine étant sur son balcon à Burgos, le peuple cria : Vive Philippe V; et la reine leur cria : Vive la fidélité des Castillans [e]. Le peuple

[a] Cela était aisé à comprendre, puisqu'ils étaient dans un village, sans recevoir d'ordre, entourés de trente mille hommes, et le canon pointé contre eux.

[b] Elle ne fut point tirée.

[c] C'est le prétendant; à la postérité, à la postérité.

[d] Toujours à la postérité.

[e] Et le roi, que cria-t-il?

se mit à genoux, et recommença à crier : Vivent le roi et la reine.

(10 janvier 1707.) Le duc d'Albe vint dire au roi la grossesse de la reine d'Espagne, qui avait été annoncée au peuple avec les cérémonies ordinaires. Voici l'usage : on sonne la grosse cloche du palais, le peuple y accourt en foule; le roi, la reine, paraissent sur un balcon, et déclarent que la reine est grosse. Outre cette cérémonie-là, il s'en fait une autre encore qui n'était pas encore faite : cette seconde cérémonie est que la reine va en chaise à Notre-Dame d'Atocha [a], suivie de tous les grands à pied, qui environnent sa chaise, pour remercier Dieu.

(1708.) Il y eut en Angleterre des harangues du parlement contre ceux qui gouvernent. Milord Aversham est toujours un de ceux qui parlent le plus fortement contre le ministère. Il était de la chambre basse du temps du roi Guillaume, qui le fit lord, croyant par là le contenir; mais, à la première assemblée du parlement, il parla dans la chambre haute avec la même force qu'il parlait dans la basse. Le roi Guillaume lui dit : « Milord, j'espérais au moins qu'après la grace que je « vous ai faite, vous vous contraindriez la première fois. « — Sire, lui répondit-il, quand vous m'aurlez fait roi, je « n'eu soutiendrais pas moins les intérêts de l'état et du « peuple [b]. »

[a] Cette Notre-Dame est de bois; elle pleure tous les ans le jour de sa fête, et le peuple pleure aussi. Un jour, le prédicateur, apercevant un menuisier qui avait l'œil sec, lui demanda comment il pouvait ne pas fondre en larmes, quand la sainte Vierge en versait. Ah! mon révérend père, répondit-il, c'est moi qui la rattachai hier dans sa niche. Je lui enfonçai trois grands clous dans le derrière; c'est alors qu'elle aurait pleuré si elle avait pu.

[b] Et comment Guillaume aurait-il pu le faire roi?

(Décembre 1711.) Le roi, étant à la promenade fort gai, dit à ses courtisans : « Je me crois le plus ancien officier de « guerre du royaume, car j'ai été au siége de Bellegarde « en 1649[a]. »

En Angleterre, le nommé[b] Shepping, membre de la chambre basse, fit une harangue dans laquelle il dit, en parlant du feu roi Jacques, que ç'aurait été le meilleur roi qui eût jamais monté sur le trône; qu'à la vérité il était trop honnête homme et trop sincère pour un roi d'Angleterre; que sa bonté avait été scandaleusement trahie par des fripons[c] auxquels il se fiait, lesquels, à la honte éternelle de l'Angleterre, avaient été récompensés de leurs trahisons et de leurs infamies, pendant que le prince a été puni, lui qui par les lois de la nation est impunissable.

(Avril 1712.) Le roi voulut aller à la chasse au vol; mais il fit réflexion que les terres étaient fort humides; cela lui fit remettre la partie[d].

M. le duc de Berri, ayant eu le malheur de blesser M. le Duc à la chasse[e], alla se jeter aux genoux de madame la du-

[a] Le duc d'Antin ajouta : « Et le meilleur. » Le roi ne se fâcha pas.

[b] Le nommé Shepping valait bien le courtisan auteur de ces mémoires. La cour de Louis XIV était très polie, comme son maître; mais, dans les occasions, la sotte vanité et l'ignorance lui fesaient oublier sa politesse.

[c] Le discours de Shepping est dans le recueil du parlement. Il est beaucoup plus mesuré, quoique vigoureux. S'il avait prononcé le discours qu'on lui impute ici, la chambre l'aurait envoyé à la Tour.

[d] A la postérité, vous dis-je.

[e] Il lui creva un œil.

chesse sa mère, et assura madame la dauphine qu'il ne manierait jamais fusil, quoique ce soit son plus grand plaisir [a].

(2 décembre 1713.) M. le maréchal de Villars dit au prince Eugène, lorsqu'il le joignit à Rastadt pour traiter de la paix : « Vous avez rendu de grands services à votre maître par les « actions éclatantes [b] que vous avez faites en Hongrie, en « Flandre, et en Italie. — Monsieur, lui répondit le prince Eu- « gène, les heureux succès que j'ai eus sont déjà d'ancienne « date; on ne doit plus songer qu'aux dernières campagnes, « dont vous avez eu toute la gloire. »

(1714.) Le roi ayant fait entrer dans son cabinet les commissaires du clergé, qui s'assemblaient à Paris chez M. le cardinal de Rohan, il leur dit qu'il les remerciait et qu'il était très content d'eux; qu'il soutiendrait leurs avis de toutes ses forces, qu'ils priassent Dieu de les lui continuer et de les augmenter, et qu'il les emploierait toutes à soutenir une si bonne œuvre [c].

Le roi, ayant trouvé sur sa table une lettre d'un homme qu'il venait d'exiler, la rejeta d'abord; mais aussitôt il la reprit, et la lut tout entière, disant : « Il faut du moins donner « aux malheureux la consolation de lire leurs excuses [d]. »

Le roi étant venu à Saint-Cyr, lorsqu'il était prêt de partir pour une campagne, fit l'honneur de dire à la communauté qu'il espérait beaucoup des prières qu'on ferait pour lui dans la maison. La supérieure lui ayant dit que nous demandions sans cesse à Dieu de le ramener bientôt victorieux, sa majesté

[a] Il y retourna huit jours après.

[b] Le maréchal dit mieux : Vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.

[c] C'était la bulle *Unigenitus*.

[d] Pourquoi donc brûler les lettres des princes de Conti, au lieu de les lire? — Voyez page 295. B.

répondit : Non la victoire, mais la paix; il faut tâcher de contraindre nos ennemis à nous la demander [1].

Le roi, ayant fait M. de La Rochefoucauld premier gentilhomme de sa garde-robe, lui écrivit ce billet de sa main : « Je me réjouis comme votre ami de la charge que je vous ai « donnée ce matin comme votre roi, de premier gentilhomme « de ma garde-robe [a]. »

Un page qui portait un flambeau, ayant eu un bras gelé, le roi ordonna qu'on leur donnerait à tous de grands manchons, pour éviter de pareils accidents [b].

Le roi dit un jour à madame de Maintenon qu'on traitait les rois de majesté, et que pour elle on devait la traiter de solidité [c].

Le roi, parlant un jour de quelque dessin de broderie qu'il fesait faire sur des habits, dit : « Je ne devrais pas être oc- « cupé de ces bagatelles; mais je suis obligé par mon rang « d'être bien vêtu [d]. »

Le roi à vingt ans n'avait point encore bu de vin [e].

Quelques gens d'affaires prétendaient que les maisons bâties sur les anciennes fortifications de Paris appartenaient au roi. Cette prétention avait troublé une infinité de familles,

[1] Voltaire n'a fait aucune note sur cet article; je le rapporte parcequ'il en parle dans son *Témoignage de l'éditeur* ou *Réflexions ;* voyez ci-devant, page 289. B.

[a] Cette lettre à antithèse est du président Rose, secrétaire du cabinet.

[b] Mais on n'a point de manchon à la main qui porte un flambeau.

[c] C'est une ancienne plaisanterie faite à Messine, au duc de Vivonne, qui était excessivement gros.

[d] A la postérité.

[e] Il veut dire apparemment de vin pur.

non seulement à Paris, mais encore dans les provinces. Les commissaires du conseil examinèrent les raisons de part et d'autre pendant quatre mois, et y trouvèrent beaucoup de difficulté. Enfin l'affaire fut rapportée et balancée pendant dix heures entières : les voix se trouvèrent partagées; et lorsqu'il n'y eut plus que le roi à parler, il décida contre ses propres intérêts, en faveur des peuples [a].

Le roi, trouvant madame de Maintenon fort affligée de la prise de Namur, lui dit : « Vous êtes accoutumée à me voir « toujours victorieux; mais il faut bien vous attendre que le « succès des armes n'est pas toujours favorable [b]. »

Des seigneurs s'entretenant au lever du roi d'une entreprise qu'on croyait devoir réussir infailliblement à cause du courage et du grand nombre de troupes, le roi dit : « Ce n'est point « en cela que nous devons mettre notre confiance, mais dans « le secours de Dieu [c]. »

L'archevêque de Paris avait rendu une ordonnance qui défendait à ceux qui étaient obligés de faire gras en carême d'user de ragoûts [d].

Madame la duchesse de Bourgogne ayant fait une sauce avec du vinaigre et du sucre sur du bœuf bouilli, le roi dit : « Madame la duchesse de Bourgogne n'est pas scrupuleuse, « elle fait fort bien des sauces [e]. »

[a] Cela est très vrai, et fort à l'honneur de Louis XIV, dans un temps très fiscal.

[b] Cela est neuf.

[c] Les impériaux attendaient le même secours.

[d] Quoi! l'archevêque de Paris ne mangeait-il pas des carpes à l'étuvée, du saumon à la béchamel? On ne parlait que des ragoûts que fesait l'archevêque Harlai de Chamvalon avec madame de Lesdiguières.

[e] Plus que jamais à la postérité.

M. Colbert a protesté que pendant vingt-cinq ans qu'il avait eu l'honneur d'être au service du roi et de l'approcher de fort près, il ne lui avait jamais entendu dire qu'une seule parole de vivacité, et jamais aucune qui ressentît la médisance [a].

MORT DU ROI.

(1715.) Lorsqu'on proposa au roi de recevoir les derniers sacrements, il répondit : « Ah ! très volontiers, j'en serai bien « aise ; » et après sa confession il dit : « Je suis en paix, je me « suis bien confessé. »

Quelque temps après il dit à une personne de confiance : « Je me trouve le plus heureux homme du monde, j'espère que « Dieu m'accordera mon salut : qu'il est aisé de mourir ! » Il dit ces dernières paroles en fondant en larmes [b].

Il dit aux médecins qui paraissaient affligés : « M'aviez-vous « cru immortel ? Pour moi, je ne me le suis pas cru [c]. »

Le roi ayant perdu connaissance, quand elle lui fut revenue, il dit à son confesseur : « Mon père, donnez-moi encore une « absolution générale de tous mes péchés [d]. »

[a] C'est cela qui mérite de passer à la postérité, et de servir d'exemple à tous les princes. Ils tuent quelquefois par leurs paroles.

[b] Les domestiques pleuraient ; mais aucun ne dit que Louis XIV eût pleuré. De plus, les approches de la mort dessèchent trop pour qu'on pleure.

[c] On nous assura que ce fut à ses premiers valets de chambre, baignés de larmes, qu'il avait adressé ces paroles si justes et si fermes : M'avez-vous cru immortel ? « Pour moi, je ne me le suis pas cru, » aurait trop gâté ce noble discours.

[d] C'était le jésuite Le Tellier : il avait à se reprocher

Son confesseur lui ayant fait faire attention à ces dernières paroles du *Pater*[a], *Nunc et in hora mortis nostræ*, le roi les répéta souvent, et dit à madame de Maintenon, qui était auprès de lui : « C'est donc maintenant, présentement, à l'heure « de ma mort. » Ce furent là aussi ses dernières paroles; il les prononça à l'agonie avec celles-ci : « Faites-moi miséricorde, « mon Dieu; venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. »

Le roi étant revenu d'une grande faiblesse, et voyant auprès de lui madame de Maintenon, il lui dit : « Il faut, madame, « que vous ayez bien du courage et bien de l'amitié pour moi, « pour demeurer si long-temps[b]. »

Le roi fit venir M. le Dauphin, à qui il dit : « Mon enfant, « vous allez être un grand roi; ne m'imitez pas dans le goût « que j'ai eu pour la guerre; songez toujours à rapporter à « Dieu toutes vos actions; faites-le honorer par vos sujets : je « suis fâché de le laisser dans l'état où ils sont. Suivez tou- « jours les bons conseils; aimez vos peuples : je vous donne le « P. Le Tellier pour confesseur[c]. N'oubliez jamais la recon-

plus de péchés que le roi. — Sur ce jésuite, voyez tome XX, page 425. B.

[a] On ne sait ce que l'auteur de ces mémoires veut dire; ce n'est point dans la prière appelée *Pater* que sont ces paroles. On soupçonne que le courtisan, auteur de ces Mémoires, ne savait pas plus de latin que Louis XIV. — C'est dans l'*Ave Maria*, ou Salutation angélique, que sont ces paroles *nunc et in hora*, etc. B.

[b] Cela est très vrai, et se retrouve ailleurs.

[c] Ce discours de Louis XIV à son successeur n'est pas exactement rapporté, il s'en faut de beaucoup. Il est très faux qu'il dit au dauphin : « Je vous donne le P. Le Tellier pour confesseur. » On ne donne

« naissance que vous devez à madame la duchesse de Venta-« dour : pour moi, madame, ajouta le roi, je ne puis trop vous « marquer la mienne. » Il embrassa le dauphin par deux fois, il lui donna sa bénédiction ; et, comme il s'en allait, il leva les mains au ciel, et fit une prière en le regardant.

Le roi ayant entendu la messe le lendemain qu'il eut reçu ses sacrements, il fit approcher les cardinaux de Rohan et de Bissi, et il leur dit en présence d'un grand nombre de courtisans, qu'il était satisfait du zèle et de l'application qu'ils avaient fait paraître pour la défense de la bonne cause [a] ; qu'il

point d'ailleurs un confesseur à un enfant qui n'a pas six ans. Il faut avouer que ces mémoires sont d'un homme d'un esprit très faible, qui paraît affilié des jésuites.

[a] Il oublie que le roi dit à ces deux cardinaux : « Si on m'a trompé, on est bien coupable. » Il a été avéré en effet qu'on l'avait trompé, et que c'était son confesseur Le Tellier qui avait lui-même fabriqué la minute de cette malheureuse bulle qui troubla la France. Jamais homme ne calomnia plus effrontément, ne joignit tant de fourberie à tant d'audace, et ne couvrit plus ses crimes du manteau de la religion. Il fut sur le point de faire condamner le vertueux cardinal de Noailles ; et il abusa de la confiance de Louis XIV jusqu'à lui faire signer l'exil ou la prison de plus de deux mille citoyens. Ce scélérat fut exilé lui-même après la mort du roi ; punition trop douce de ses noirceurs et de ses barbaries. Le grand malheur de Louis XIV fut d'avoir été trop ignorant. Pour peu qu'il eût lu seulement l'*Histoire* du président De Thou, il se serait défié de son confesseur, au lieu

les exhortait à avoir la même conduite après sa mort, et qu'il avait donné de bons ordres pour les soutenir. Il ajouta que Dieu connaissait ses bonnes intentions et les desirs ardents qu'il avait d'établir la paix dans l'Église de France; qu'il s'était flatté de la procurer cette paix si desirée; mais que Dieu ne voulait pas qu'il eût cette satisfaction; que peut-être cette grande affaire finirait plus promptement et plus heureusement dans d'autres mains que dans les siennes; que, quelque droite qu'ait été sa conduite, on aurait cru qu'il n'eût agi que par prévention, et qu'il aurait porté son autorité trop loin; et enfin, après avoir encore fortement exhorté ces deux cardinaux à soutenir la vérité avec la même ferveur qu'ils avaient fait paraître jusqu'à présent, il leur déclara qu'il voulait mourir comme il avait vécu, dans la religion catholique, apostolique, et romaine; et qu'il aimerait mieux perdre mille vies que d'avoir d'autres sentiments. Ce discours dura long-temps; et le roi le fit dans des termes si nobles et si touchants, et avec tant de force (quoiqu'il fût déjà très mal), qu'il était aisé de connaître qu'il était pénétré de ce qu'il disait.

Il recommanda à M. le Duc et à M. le prince de Conti, de contribuer à l'union qu'il desirait qui fût entre les princes, et de ne point suivre l'exemple de leurs ancêtres sur la guerre [a].

de le croire. Il aurait vu que jamais, à la cour, un religieux ne fit que du mal. L'ignorance et la faiblesse ternirent, dans ses dernières années, cinquante ans de gloire et de prospérités.

[a] Vous voulez dire apparemment qu'il leur recommanda de ne jamais faire la guerre civile : mais ils ne pouvaient certainement mieux faire que d'imiter les belles actions de leurs aïeux.

Il parla à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse[a].

Il recommanda les finances à M. Desmarêts, et les affaires étrangères à M. de Torci[b].

[a] Il fallait au moins nous instruire de ce qu'il leur dit.

[b] Voilà une gazette de cour pleine d'anecdotes admirables.

FIN DE L'EXTRAIT
D'UN JOURNAL DE LA COUR DE LOUIS XIV.

339

PRÉFACE ET EXTRAITS

DES SOUVENIRS

DE

MADAME DE CAYLUS.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE[1].

Cet ouvrage de madame de Caylus est un de ceux qui font le mieux connaître l'intérieur de la cour de Louis XIV. Plus le style en est simple et négligé, plus sa naïveté intéresse. On y retrouve le ton de sa conversation; elle n'a point *taché*, comme disait M. le duc d'Autin. Elle était du nombre des femmes qui ont

[1] Cette *Préface* est de Voltaire. C'est lui qui a donné la première édition des *Souvenirs de madame de Caylus*, à Amsterdam, chez Jean Robert (à Genève, chez les frères Cramer), 1770, in-8°. Ce volume était sous presse dès le mois d'octobre 1769; mais Voltaire n'en avait pas encore d'exemplaires le 22 novembre, et ne put en envoyer à Richelieu que le 3 décembre. Voltaire disait lui-même que le volume était *détestablement imprimé*. Le dernier article était terminé par des points, indication de lacunes. Outre cette *Préface*, Voltaire y avait ajouté quelques notes. En les reproduisant dans ses *OEuvres*, il est indispensable d'y reproduire aussi les passages sur lesquels elles portent.

Cette édition d'Amsterdam (Genève) fut bientôt suivie d'une édition de moindre grandeur, quoique de même format, faite réellement *à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey*, et préférable à la première, parceque, outre qu'elle contient quelques pages de plus, les noms propres y sont plus correctement écrits; mais l'éditeur d'Amsterdam a retranché la préface de Voltaire et beaucoup de ses notes. Il est vrai qu'il en a ajouté deux. Ces dernières sont-elles de Voltaire? Je ne le pense pas. Voltaire eût-il fait main-basse sur un aussi grand nombre de ses notes et sur sa *Préface?* L'exactitude dans la manière d'écrire les noms propres indique qu'il y avait un éditeur autre que Voltaire, qui poussait bien loin à cet égard l'indifférence. C'est donc à l'éditeur de Hollande qu'appartiennent les deux notes dont j'ai parlé, et qui ne sont nullement caractéristiques. Je ne les ai pas comprises dans mon travail. Je n'ai pu me décider à donner comme de Voltaire ce que je crois qu'il n'a pas fait.

Marthe-Marguerite de Villette-Murcay, née en 1673, mariée en 1686 au marquis de Caylus, est morte le 15 avril 1729. B.

de l'esprit et du sentiment sans en affecter jamais. C'est grand dommage qu'elle ait eu si peu de souvenir, et qu'elle quitte le lecteur lorsqu'il s'attend qu'on lui parlera des dernières années de Louis XIV, et de la régence. Peut-être même l'esprit philosophique qui règne aujourd'hui ne sera pas trop content des petites aventures de cour qui sont l'objet de ces Mémoires. On veut savoir quels ont été les sujets des guerres; quelles ressources on avait pour les finances; comment la marine dépérit après avoir été portée au plus haut point où on l'eût jamais vue chez aucune nation; à quelles extrémités Louis XIV fut réduit; comment il soutint ses malheurs, et comment ils furent réparés; dans quelle confusion son confesseur Le Tellier jeta la France, et quelle part madame de Maintenon put avoir à ces troubles intestins aussi tristes et aussi honteux que ceux de la fronde avaient été violents et ridicules. Mais tous ces objets ayant été presque épuisés dans l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, on peut voir avec plaisir de petits détails qui font connaître plusieurs personnages dont on se souvient encore.

Ces particularités même servent dans plus d'une occasion à jeter de la lumière sur les grands événements.

D'ordinaire les petits détails des cours, si chers aux contemporains, périssent avec la génération qui s'en est occupée; mais il y a des époques et des cours dont tout est long-temps précieux. Le siècle d'Auguste fut de ce genre. Louis XIV eut des jours aussi brillants, quoique sur un théâtre beaucoup moins vaste

et moins élevé. Louis XIV ne commandait qu'à une province de l'empire d'Auguste; mais la France acquit sous ce règne tant de réputation par les armes, par les lois, par de grands établissements en tout genre, par les beaux arts, par les plaisirs même, que cet éclat se répand jusque sur les plus légères anecdotes d'une cour qui était regardée comme le modèle de toutes les cours, et dont la mémoire est toujours précieuse.

Tout ce que raconte madame la marquise de Caylus est vrai; on voit une femme qui parle toujours avec candeur. Ses *Souvenirs* serviront surtout à faire oublier cette foule de misérables écrits sur la cour de Louis XIV, dont l'Europe a été inondée par des auteurs faméliques qui n'avaient jamais connu ni cette cour, ni Paris.

Madame de Caylus, nièce[1] de madame de Maintenon, parle de ce qu'elle a entendu dire et de ce qu'elle a vu, avec une vérité qui doit détruire à jamais toutes ces impostures imprimées, et surtout les prétendus *Mémoires*[2] *de madame de Maintenon*, compilés par l'ignorance la plus grossière, et par la fatuité la plus révoltante, écrits d'ailleurs de ce mauvais style des mauvais romans qui ne sont faits que pour les antichambres.

[1] Madame de Caylus, fille de Philippe de Valois, marquis de Villette-Murcay, *cousin* (ainsi que je l'ai dit, tome XX, page 196) de madame de Maintenon, n'était pas *nièce*, mais petite-cousine de la seconde femme de Louis XIV. B.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé, par M. de La Beaumelle*, 1755, six volumes in-12. Voyez ce que Voltaire en a dit, tome XLII, page 701. B.

Que penser d'un homme qui insulte au hasard les plus grandes familles du royaume, en confondant perpétuellement les noms, les événements, qui vous dit d'un ton assuré que « M. de Maisons, premier prési- « dent du parlement, avec plusieurs conseillers, n'at- « tendaient qu'un mot du duc du Maine pour se dé- « clarer contre la régence du duc d'Orléans; » tandis que M. de Maisons, qui ne fut jamais premier président, avait arrangé lui-même tout le plan de la régence !

Qui prétend que la princesse des Ursins, à l'âge de soixante et un ans, avait inspiré à Philippe V, roi d'Espagne, une violente passion pour elle ;

Qui ose avancer que « les articles secrets du traité « de Rastadt excluaient Philippe V du trône, » comme s'il y avait eu des articles secrets à Rastadt ;

Qui a l'impudence d'affirmer que monseigneur, fils de Louis XIV, « épousa mademoiselle Chouin [1], » et rappelle sur cette fausseté tous les contes absurdes imprimés chez les libraires de Hollande ;

Qui, pour donner du crédit à ces contes, cite l'exemple d'Auguste, lequel, selon lui, était amoureux de Cléopâtre. C'est bien savoir l'histoire !

Voilà par quels gredins la plupart de nos histoires secrètes modernes ont été composées. Quand madame de Caylus n'aurait servi, par ses *Mémoires*, qu'à faire rentrer dans le néant les livres de ces misérables, elle aurait rendu un très grand service aux honnêtes gens amateurs de la vérité.

[1] Voyez la lettre à d'Argental, du 15 juin 1756. B.

SOUVENIRS.

Madame de Maintenon était petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, élevé auprès de Henri IV, dans la maison de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et connu surtout par ses écrits et son zèle pour la religion protestante, mais plus recommandable encore par sa sincérité dont il parle lui-même dans un manuscrit que j'ai vu de sa main, et dans lequel il dit que sa rude probité le rendait peu propre auprès des grands.

Il eut l'honneur de suivre Henri IV dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir, et se retira, après la conversion de ce prince, dans sa petite maison de Mursay, près de Niort en Poitou [a]. . . . . .

Je me souviens d'avoir entendu raconter que madame d'Aubigné étant venue à Paris demander au cardinal de Richelieu la grace de son mari [1], ce ministre avait dit en la quittant : « Elle serait bienheureuse si je lui refusais ce qu'elle me de« mande. »

[a] Il en fait la description dans le *Baron de Feneste*, et c'est de lui-même dont il parle sous le nom d'Énée. — *Les aventures du baron de Feneste*, roman satirique de d'Aubigné, ont été imprimées pour la première fois en 1617. B.

[1] Dans une réimpression faite, en 1770, en Hollande, des *Souvenirs* de madame de Caylus, on lit en note : *Il fut accusé d'avoir fait de la fausse monnaie.* Cette annotation, qui n'est pas dans l'édition originale, n'est probablement pas de Voltaire. B.

M. d'Aubigné[a] mourut à la Martinique, à son second voyage, car je crois avoir entendu dire qu'il en avait fait deux.

Mais mes souvenirs me rappellent à la cour où madame de Maintenon jouait un grand rôle auprès de la reine : elle avait été faite dame d'atours de madame la dauphine de Bavière; et le roi avait acheté pour elle la terre de Maintenon, en 1674 ou 1675, dont il voulut qu'elle prît le nom[b].

Elle (madame de Maintenon) prit pour prétexte la petite d'Heudicourt, et la demanda à madame sa mère, qui la lui donna sans peine par l'amitié qui était entre elles, et le goût qu'elle lui connaissait pour les enfants. Cette petite fille fut depuis madame de Montgon[c], dame du palais de madame la dauphine de Savoie.

Je rapporte ici la manière dont elle s'en est expliquée elle-même avec son confesseur. « Madame de Montespan et ma-« dame de Richelieu travaillent présentement à un mariage « pour moi qui, pourtant, ne s'achèvera pas. C'est un duc, « assez malhonnête homme et fort gueux. Ce serait une source « d'embarras et de déplaisirs qu'il serait imprudent de s'atti-« rer; j'en ai déjà assez dans ma condition singulière[d] et enviée

[a] Il mourut au retour de son second voyage de la Martinique, dans un voyage qu'il fit à Orange.

[b] J'ai vu, dans une lettre écrite à M. D'Aubigné, que le roi lui avait ordonné de prendre le nom de Maintenon.

[c] Mère de l'abbé de Montgon, auteur des *Mémoires* où le cardinal de Fleuri est très dénigré. — Voltaire a parlé des *Mémoires de Montgon* (voyez tome XXV, page 12, et XL, 112.). B.

[d] La singularité de sa condition et de son état venait sans doute de ce qu'elle se trouvait à la cour

« de tout le monde, sans aller en chercher dans un état qui « fait le malheur des trois quarts du genre humain. »

Cependant le roi, si prévenu dans les commencements contre madame de Maintenon, qu'il ne l'appelait d'un air de dénigrement, en parlant à madame de Montespan, que *Votre bel esprit*, s'accoutuma à elle, et comprit qu'il y avait tant de plaisir à l'entretenir, qu'il exigea de sa maîtresse, par une délicatesse dont on ne l'eût peut-être pas cru capable, de ne lui plus parler les soirs quand il serait sorti de sa chambre. Madame de Maintenon s'en aperçut, et voyant qu'on ne lui répondait qu'un oui et qu'un non assez sec : « J'entends, dit-elle, « ceci est un sacrifice ; » et comme elle se levait, madame de Montespan l'arrêta, charmée qu'elle eût pénétré le mystère. La conversation n'en fut que plus vive après, et elles se dirent, sans doute dans un genre différent, l'équivalent de ce que Ninon avait dit du billet de La Châtre [a].

Je rapporterai ici quelques fragments des lettres que madame de Maintenon écrivait à l'abbé Gobelin; on y verra mieux que je ne pourrais l'exprimer, ce qu'elle eut à souffrir, et quels étaient ses véritables sentiments. Il est vrai qu'il serait à desirer que ces lettres fussent datées. Mais les choses marquent assez le temps où elles ont été écrites [b].

la veuve de Scarron, dont pourtant elle n'avait jamais été la femme.

[a] M. de la Châtre avait exigé un billet de mademoiselle de Lenclos, un billet comme quoi elle lui serait fidèle pendant son absence; et, étant avec un autre, dans le moment le plus vif elle s'écria : « Le « beau billet qu'a La Châtre ! »

[b] Toutes les lettres de madame de Maintenon à son confesseur font bien voir le caractère de la dévote ambitieuse, et celui du prêtre à qui elle en rend compte.

Madame de Thianges, folle sur deux chapitres, celui de sa personne et celui de sa naissance, d'ailleurs dénigrante et moqueuse, avait pourtant une sorte d'esprit, beaucoup d'éloquence, et rien de mauvais dans le cœur; elle condamnait même souvent les injustices et la dureté de madame sa sœur, et j'ai ouï dire à madame de Maintenon qu'elle avait trouvé en elle de la consolation dans leurs démêlés.

Il y aurait des contes à faire à l'infini sur les deux points de sa folie: mais il suffira de dire, pour celle de sa maison, qu'elle n'en admettait que deux en France, la sienne et celle de La Rochefoucauld [a].

J'ai ouï dire au feu roi que madame de Thianges s'échappait souvent de chez elle pour le venir trouver lorsqu'il déjeunait avec des gens de son âge. Elle se mettait avec eux à table en personne, persuadée qu'on n'y [b] vieillit point. (C'est elle qui, la première, a dit qu'on ne vieillit point à table.)

Au défaut du roi, madame de Nevers se contenta de M. le prince qu'on appelait en ce temps-là M. le duc. L'esprit, la galanterie, la magnificence, quand il était amoureux, réparaient en lui une figure qui tenait plus du gnome que de l'homme. Il a masqué sa galanterie pour madame de Nevers par une infinité de traits; mais je ne parlerai que de celui-ci. M. de Nevers avait accoutumé de partir pour Rome de la même manière dont on va souper à ce qu'on appelle aujourd'hui une guinguette, et on avait vu madame de Nevers monter en carrosse, persuadée qu'elle allait seulement se promener, entendre dire à son cocher: A Rome. Mais comme avec le temps elle connut mieux monsieur son mari, et qu'elle se tenait plus sur ses gardes, elle découvrit qu'il était sur le point

[a] Elle distinguait la maison de la Rochefoucauld des autres, en faveur des fréquentes alliances qu'elle a eues avec la maison de la Rochechouart.

[b] C'était une maxime du célèbre gourmand Broussin, avant que madame de Thiange fût au monde.

de lui faire faire encore le même voyage, et en avertit M. le Prince, lequel, aussi fertile en inventions que magnifique, lorsqu'il s'agissait de satisfaire ses goûts, pensa, par la connaissance qu'il avait du génie et du caractère de M. de Nevers, qu'il fallait employer son talent ou réveiller sa passion pour les vers. Il imagina donc de donner une fête à Monseigneur à Chantilly. Il la proposa, on l'accepta. Il alla trouver M. de Nevers, et supposa avec lui un extrême embarras pour le choix du poëte qui ferait les paroles du divertissement, lui demandant en grace de lui en trouver un et de le vouloir conduire; sur quoi M. de Nevers s'offrit lui-même, comme M. le Prince l'avait prévu. Enfin la fête se donna; elle coûta plus de cent mille écus, et madame de Nevers n'alla point à Rome[a].

Un jour que le carrosse de madame de Montespan passa sur le corps d'un pauvre homme sur le pont de Saint-Germain, madame de Montausier, madame de Richelieu, madame de Maintenon, et quelques autres qui étaient avec elles, en furent effrayées et saisies comme on l'est d'ordinaire en de pareilles occasions; la seule madame de Montespan ne s'en émut pas, et elle reprocha même à ces dames leur faiblesse. « Si c'était, leur disait-elle, un effet de la bonté de votre cœur « et une véritable compassion, vous auriez le même sentiment « en apprenant que cette aventure est arrivée loin comme près « de vous. »

Elle joignit à cette dureté de cœur[b] une raillerie continuelle, et elle portait des coups dangereux à ceux qui passaient sous ses fenêtres pendant qu'elle était avec le roi.

[a] M. le Duc, pour entrer secrètement chez madame de Nevers dont le mari était si jaloux, avait acheté deux maisons contiguës à l'hôtel de Nevers.

[b] Comment accorder cette dureté avec les larmes compatissantes et généreuses dont elle parle page 50? — Ce n'était pas à la page 50, mais à la page 54, que madame de Caylus raconte que, dans un entretien

Si on considère le mérite et la vertu de M. de Montausier[a], l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas et du roi qui fait élever si dignement son fils, et du dauphin qu'on croira savant et habile parcequ'il le devait être?

M. de Lauzun, peu content d'épouser Mademoiselle, voulut que le mariage se fît de couronne à couronne; et, par de longs et vains préparatifs, il donna le loisir à M. le Prince d'agir et de faire révoquer la permission que le roi lui avait accordée. Pénétré de douleur, il ne garda plus de mesures, et se fit arrêter et conduire dans une longue et dure prison par la manière[b] dont il parla à son maître.

Sans cette folle vanité le mariage se serait fait; le roi, avec le temps, aurait calmé le prince, et M. de Lauzun se serait vu publiquement le mari de la petite-fille d'Henri IV, refusée à tant de princes et de rois pour ne les pas rendre trop puissants. Il se serait vu cousin-germain de son maître. Quelle fortune détruite en un moment par une gloire mal placée!

Peut-être aussi n'avait-il plu à Mademoiselle que par ce même caractère audacieux, et pour avoir été le seul homme qui eût osé lui parler d'amour[c].

avec Louis XIV, madame de Maintenon se plaignant de la dureté de madame de Montespan, le monarque prenant la défense de sa maîtresse, dit: « Ne vous « êtes-vous souvent aperçue que ses beaux yeux se « remplissent de larmes lorsqu'on lui raconte quelque « action généreuse et touchante? » B.

[a] Remarquez ce contraste.

[b] Beaucoup trop dure sans doute.

[c] Par les *Mémoires de Mademoiselle*, il est manifeste que ce fut elle qui en parla la première.

Madame la duchesse de Richelieu [a] fut faite dame d'honneur de madame la dauphine.

Madame de Coulanges, femme de celui qui a tant fait de chansons, augmentait la bonne compagnie de l'hôtel de Richelieu; elle avait une figure et un esprit agréables, une conversation remplie de traits vifs et brillants, et ce style lui était si naturel que l'abbé Gobelin [b] dit, après une confession générale qu'elle lui avait faite : « Chaque péché de cette dame « est une épigramme. »

Le cardinal d'Estrées n'était pas moins amoureux dans ces temps dont je parle, et il a fait pour madame de Maintenon beaucoup de choses galantes qui, sans toucher son cœur, plaisaient à son esprit [c].

Madame de Schomberg était précieuse, mademoiselle de Pons, bizarre, naturelle, sans jugement, pleine d'imagination, toujours nouvelle et divertissante, telle enfin que madame de Maintenon m'a dit plus d'une fois : « Madame d'Heudicourt « n'ouvre pas la bouche sans me faire rire; cependant je ne « me souviens pas, depuis que nous nous connaissons, de lui « avoir entendu dire une chose que j'eusse voulu avoir dite [d]. »

[a] Anne Marguerite d'Acigné, fille de Jean-Léonard d'Acigné, comte de grand Bois, morte en 1698. — M. Monmerqué dit qu'elle mourut en 1684. B.

[b] Quel Gobelin qu'un homme qui, pour divertir la compagnie, caractérise les confessions de ses dévotes! Quel directeur de madame de Maintenon! Il avait besoin d'être dirigé par elle; aussi l'était-il.

[c] Voilà bien de la galanterie, tant profane que sacerdotale!

[d] Madame de Caylus se répète ici; c'est une preuve de la négligence et de la simplicité dont elle écrivait

Madame la dauphine voyait la nécessité d'être bien avec la favorite pour être bien avec le roi son beau-père : mais la regardant en même temps comme une personne dangereuse dont il fallait se défier, elle se détermina à la retraite où elle était naturellement portée, et ne découvrit qu'après la mort de madame de Richelieu, dans un éclaircissement qu'elle eut avec madame de Maintenon, la fausseté des choses qu'elle lui avait dites. Étonnée de la voir aussi affligée, elle marqua sa surprise, et par l'enchaînement de la conversation, elle mit au jour les mauvais procédés de cette infidèle amie [a].

Je ne prétends pas dissimuler ce qui s'est dit sur M. de Villarceaux [b], parent et de même maison que madame de Montchevreuil. Si c'est par lui que cette liaison s'est formée, elle ne décide rien contre madame de Maintenon, puisqu'elle n'a jamais caché qu'il eût été de ses amis. Elle parla pour son fils, et obtint le cordon bleu pour lui ; on voit même encore à Saint-Cyr une lettre écrite à madame de Villarceaux, où elle fait le détail de l'entrée du roi à Paris après son mariage, dans laquelle elle parle de ce même M. de Villarceaux ; et

ces mémoires qui ne sont en effet que des souvenirs sans ordre.

[a] La véritable raison fut que madame de Richelieu, qui avait protégé autrefois madame Scarron, ne put supporter d'être totalement éclipsée par madame de Maintenon.

[b] Cet endroit était délicat à traiter ; il est certain que madame Scarron avait enlevé à Ninon Villarceaux son amant. J'ignore jusqu'à quel point M. de Villarceaux poussa sa conquête ; mais je sais que Ninon ne fit que rire de cette infidélité, qu'elle n'en sut nul mauvais gré à sa rivale, et que madame de Maintenon aima toujours Ninon.

voici ce qu'elle en dit : « Je cherchai M. de Villarceaux, mais « il avait un cheval si fougueux qu'il était à vingt pas de moi « avant que je le reconnusse : il me parut bien et des plus « galamment habillés, quoique des moins magnifiques ; sa tête « brune lui seyait fort bien, et il avait fort bonne grace à « cheval. »

Cependant quelque persuadée que je sois de la vertu de madame de Maintenon, je ne ferais pas comme M. de Lassay qui, pour trop affirmer un jour que ce qu'on avait dit sur ce sujet était faux, s'attira une question singulière de la part de madame sa femme, fille naturelle de M. le prince. Ennuyée de la longueur de la dispute, et admirant comment monsieur son mari pouvait être autant convaincu qu'il le paraissait, elle lui dit d'un sang froid admirable : *Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là ?* Pour moi, il me suffit d'être persuadée de la fausseté des bruits désavantageux qui ont couru, et d'en avoir assez dit pour montrer que je ne les ignore pas.

Mademoiselle de Löwestein, depuis madame de Dangeau.... est de la maison palatine. Un de ses ancêtres, pour n'avoir épousé qu'une simple demoiselle, perdit son rang[a], et sa postérité n'a plus été regardée comme des princes souverains; mais MM. de Löwestein ont toujours porté le nom et les armes de la maison Palatine, et ont été depuis comtes de l'Empire et alliés aux plus grandes maisons de l'Allemagne.

La signature de son contrat (de mariage) causa d'abord quelques désagréments à madame sa femme. Madame la dauphine, surprise qu'elle s'appelât comme elle, voulut faire rayer son véritable nom[b]; Madame entra dans ses sentiments;

[a] Il ne perdit point son rang de prince, mais ses enfants n'en purent jouir, faute d'un diplôme de l'empereur.

[b] Il y a une petite méprise; M. de Dangeau avait

mais on leur fit voir si clairement qu'elle était en droit de le porter, que ces princesses n'eurent plus rien à dire, et même Madame a toujours rendu à madame de Dangeau ce qui était dû à sa naissance et à son mérite, et elle a eu pour elle toute l'amitié dont elle était capable.

Elle (madame la dauphine) mourut persuadée que sa dernière couche lui avait donné la mort, et elle dit en donnant sa bénédiction à M. le duc de Berri : *Ah! mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère* [a] *!*

Il est, je crois, à propos de parler présentement de madame la princesse de Conti, fille du roi, de cette princesse belle comme madame de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, et auprès de laquelle les plus belles et les mieux faites n'étaient pas regardées. Il ne faut pas s'étonner que le bruit de sa beauté se soit répandu jusqu'à Maroc où son portrait fut porté [b].

fait énoncer, dans le contrat, de Bavière Löwestein; on mit Löwestein de Bavière.

[a] Beau vers de l'*Andromaque* de Racine. La dauphine de Bavière ne manquait ni de goût ni de sensibilité; mais sa santé toujours mauvaise la rendait incapable de société. On lui contestait ses maux; elle disait : « Il faudra que je meure pour me justifier. » Et ses maux empiraient par le chagrin d'être laide dans une cour où la beauté était nécessaire.

[b] Cela est très vrai; l'ambassadeur de Maroc, en recevant le portrait du roi, demanda celui de la princesse sa fille. Comme elle eut le malheur d'essuyer beaucoup d'infidélités de ses amants, Périgny fit un couplet pour elle.

Pourquoi refusez-vous l'hommage glorieux
D'un roi qui vous attend et qui vous croira belle?

Je ne sais si l'humeur de madame la princesse de Conti contribuait à révolter les conquêtes que la beauté lui fesait faire, ou par quelle fatalité elle eut aussi peu d'amants fidèles que d'amants reconnaissants; mais il est certain qu'elle n'en conserva pas. Et ce qui se passa entre elle et mademoiselle Choin est aussi humiliant que singulier.

Mademoiselle Choin était une fille à elle, d'une laideur à se faire remarquer, d'un esprit propre à briller dans une antichambre, et capable seulement de faire le récit des choses qu'elle avait vues. C'est par ces récits qu'elle plut à sa maîtresse, et ce qui lui en attira sa confiance. Cependant cette même mademoiselle Choin enleva à la plus belle princesse du monde le cœur de M. de Clermont-Chate, en ce temps-là officier des gardes.

Il est vrai qu'ils pensaient à s'épouser; et sans doute qu'ils avaient compté, par la suite des temps, non seulement d'y faire consentir madame la princesse de Conti, mais d'obtenir par elle et par Monseigneur, des graces de la cour, dont ils auraient un grand besoin. L'imprudence [a] d'un courrier, pendant une campagne, déconcerta leurs projets, et découvrit à madame la princesse de Conti, de la plus cruelle manière, qu'elle était trompée par son amant et par sa favorite. Ce courrier de M. de Luxembourg remit à M. de Barbesieux toutes les lettres qu'il avait. Ce ministre se chargea de les faire rendre; mais il porta le paquet au roi: on peut aisément juger de l'effet qu'il produisit, et de la douleur de madame la princesse de Conti. Mademoiselle Choin fut chassée, M. de Clermont exilé [b], et on lui ôta son bâton d'exempt.

Puisque l'hymen à Maroc vous appelle,
Partez, c'est peut-être en ces lieux
Qu'il vous garde un amant fidèle.

[a] On ouvrait toutes les lettres. Cette infidélité ne se commet plus nulle part, comme on sait.

[b] Excellente raison, prise dans les droits du pou-

MM. les princes de Conti avaient été élevés avec monseigneur le dauphin, dans les premières années de leur vie, et par une mère d'une vertu exemplaire. Ils avaient tous deux de l'esprit, et étaient fort instruits. Mais le gendre du roi, gauche dans toutes ses actions, n'était goûté par personne, par l'envie qu'il eut toujours de paraître ce qu'il n'était pas. Le second, avec toutes les connaissances et l'esprit qu'on peut avoir, n'en montrait qu'autant qu'il convenait à ceux à qui il parlait; simple, naturel, profond et solide, frivole même quand il fallait le paraître, il plaisait à tout le monde; et comme il passait pour être un peu vicieux, on disait de lui ce qu'on a dit de César*.

J'ai ouï dire à madame de Maintenon, qu'un jour le roi ayant envoyé chercher la reine, pour ne pas paraître seule en sa présence, elle voulut qu'elle la suivît; mais elle ne fit que la conduire jusqu'à la porte de la chambre, où elle prit la liberté de la pousser pour la faire entrer, et remarqua un si grand tremblement dans toute sa personne, que ses mains même tremblaient de timidité.

C'était un effet de la passion vive qu'elle avait toujours eue pour son mari, et que les maîtresses avaient rendue si longtemps malheureuse. Il fallait aussi que le confesseur de cette princesse n'eût point d'esprit, et ne fût qu'un cagot, ignorant des véritables devoirs de chaque état. J'en juge par une lettre

voir suprême, pour exiler un officier, et pour apprendre aux jeunes gens à ne plus quitter les belles pour les laides.

* Qu'il était le mari de bien des femmes, et la femme de bien des hommes. De Bausse lui disait: « Que vous êtes aimable, monseigneur! vous souffrez gaîment qu'on vous contrarie, qu'on vous raille, qu'on vous pille, qu'on vous, etc. » C'est le même qui fut élu roi de Pologne.

de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, où elle dit : « Je « suis ravie que le monde loue ce que fait le roi. Si la reine « avait un directeur comme vous, il n'y aurait pas de bien « qu'on ne dût attendre de l'union de la famille royale ; mais « on eut toutes les peines du monde, sur la *media noche*, à « persuader son confesseur, qui la conduit par un chemin plus « propre, selon moi, à une carmélite qu'à une reine [a]. »

Le roi avait en lui toutes les qualités les plus propres à plaire, sans être capable d'aimer beaucoup. Presque toutes les femmes lui avaient plu [b], excepté la sienne, dont il exerça la vertu par ses galanteries.

M. de Montespan ne songea d'abord qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune; et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accorda pas ce qu'il voulait. Le roi se piqua à son tour, et pour empêcher madame de Montespan d'être exposée à ses caprices, il la fit surintendante de la maison de la reine, laissant faire en province à ce misérable garçon [c] toutes ses extravagances.

J'ai trouvé dans les lettres de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin [d], qu'il y avait eu une séparation en forme au châtelet de Paris, entre monsieur et madame de Montespan.

[a] Quel salmigondis de confesseurs et de maîtresses! quelles pauvretés!

[b] Et réciproquement.

[c] Ce mot de garçon, qui n'a point de féminin, ne convient pas à un homme marié. Au reste, il se fit faire un carrosse de deuil, dont les pommeaux étaient des cornes.

[d] Il est triste que madame de Maintenon ait tant écrit à cet abbé Gobelin, qui était un tracassier rampant, avare comme Harpagon, et processif comme Chicaneau.

La mort de la reine ne donna à la cour qu'un spectacle touchant. Le roi fut plus attendri qu'affligé; mais comme l'attendrissement produit d'abord les mêmes effets, et que tout paraît considérable dans les grands, la cour fut en peine [a] de sa douleur.

Pendant le voyage de Fontainebleau, la faveur de madame de Maintenon parvint au plus haut. Elle changea le plan de sa vie; et je crois qu'elle eut pour principale règle de faire le contraire de ce qu'elle avait vu chez madame de Montespan [b].

Ce mariage (de la troisième fille de Colbert avec le duc de Mortemart) coûta au roi quatorze cent mille livres [c]; huit cent mille livres pour payer les dettes de la maison de Mortemart, et six cent mille pour la dot de mademoiselle Colbert.

Si mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers recherchèrent l'amitié de madame de Maintenon, elle ne fut pas fâchée de son côté de faire voir au roi, par leur empressement, la différence que des personnes de mérite mettaient entre madame de Montespan et elle [d].

Madame de Maintenon n'a jamais su les histoires qu'on en a faites, et elle n'a vu dans madame la princesse d'Harcourt que ses malheurs domestiques et sa piété apparente [e].

[a] Ah! très peu en peine.

[b] Et de succéder à Marie-Thérèse.

[c] Cela est immense, cette somme ferait aujourd'hui à-peu-près deux millions huit cent mille livres; et c'est le peuple qui paie.

[d] Cela fait voir que madame de Maintenon en savait plus que madame de Montespan.

[e] Toujours, sur la fin du règne de Louis XIV, la débauche sous le masque de la dévotion. La galanterie, auparavant, avait été moins fausse et plus aimable.

Madame la comtesse de Grammont [a] avait pour elle le goût et l'habitude du roi; car madame de Maintenon la trouvait plus agréable qu'aimable. Il faut avouer aussi qu'elle était souvent anglaise, insupportable, quelquefois flatteuse, dénigrante, hautaine, et rampante [b].

Madame de Maintenon joignit à l'envie de plaire au roi, en attirant chez elle madame la comtesse de Grammont, le motif de la soutenir dans la piété [c], et d'aider, autant qu'il lui était possible, une conversion fondée sur celle de Du Charmel. C'était un gentilhomme lorrain, connu à la cour par le gros jeu qu'il jouait. Il était riche et heureux : ainsi il fesait beaucoup de dépense, et était à la mode à la cour [d]; mais il la quitta brusquement, et se retira à l'institution, sur une vision qu'il crut avoir eue; et la même grace, par un contre-coup heureux, toucha aussi madame la comtesse de Grammont.

Madame d'Heudicourt était cette même mademoiselle de Pons, parente du maréchal d'Albret, dont la chronique scan-

[a] C'était une Hamilton, que ses frères avaient obligé le comte de Grammont à épouser malgré lui.

[b] Caractère qui n'est pas extraordinaire en Angleterre.

[c] Quelle piété!

[d] C'était un fat, à prétendues bonnes fortunes, et l'esprit le plus mince. La fameuse princesse Palatine, qui passait pour avoir un esprit si solide, avait eu une pareille vision. Elle avait cru entendre parler une poule; l'évêque Bossuet en fait mention dans son oraison funèbre. Son poulailler opéra sa conversion. — M. Monmerqué, dans une de ses notes sur les *Souvenirs de madame de Caylus*, juge Du Charmel autrement que ne l'a fait Voltaire. B.

daleuse prétend qu'il avait été amoureux [a], amic de madame de Maintenon et de madame de Montespan jusques à sa disgrace.

Madame d'Heudicourt, vieille fille sans bien, quoique avec une grande naissance, se trouva heureuse d'épouser le marquis d'Heudicourt; et madame de Maintenon [b], son amie, y contribua de tous ses soins. Amic aussi de madame de Montespan, elle vécut avec elle à la cour jusques à sa disgrace, dont je ne puis raconter les circonstances parceque je ne les sais que confusément. Je sais seulement qu'elle roulait sur des lettres de galanterie écrites à M. de Béthune, ambassadeur en Pologne, homme aimable et de bonne compagnie : car, quoique je ne l'aie jamais vu, je m'imagine le connaître parfaitement à force d'en avoir entendu parler à ses amis, lesquels se sont presque tous trouvés des miens [c].

Je sais que madame de Maintenon dit au roi que, pour cesser de voir et abandonner son amie, il fallait qu'on lui fît voir ses torts d'une manière convaincante. On lui montra ces lettres [d] dont je parle, et elle cessa alors de la voir.

Madame de Montchevreuil.... fut la confidente des choses particulières qui se passèrent après la mort de la reine, et elle seule en eut le secret.

Pendant le voyage de Fontainebleau, qui suivit la mort de la reine, je vis tant d'agitation dans l'esprit de madame de Maintenon, que j'ai jugé depuis, en la rappelant à ma mémoire, qu'elle était causée par une incertitude violente de

[a] Le maréchal d'Albret avait eu aussi beaucoup de goût pour madame Scarron.

[b] Alors madame Scarron.

[c] C'était un homme d'un génie supérieur, très voluptueux, et très amusant.

[d] Toujours des lettres interceptées qui causent des disgraces.

son état, de ses pensées, de ses craintes, et de ses espérances; en un mot, son cœur n'était pas libre, et son esprit fort agité; pour cacher ces divers mouvements et pour justifier les larmes que son domestique et moi lui vîmes quelquefois répandre, elle se plaignait de vapeurs, et elle allait, disait-elle, chercher à respirer dans la forêt de Fontainebleau avec la seule madame de Montchevreuil; elle y allait même quelquefois à des heures indues.

Je me garderai bien de pénétrer un mystère respectable [a] pour moi par tant de raisons; je nommerai seulement ceux qui vraisemblablement ont été dans le secret. Ce sont M. d'Harlai, en ce temps-là archevêque de Paris, monsieur et madame de Montchevreuil, Bontemps, et une femme de chambre de madame de Maintenon.

J'ai vu, depuis la mort de madame de Maintenon, des lettres d'elle, gardées à Saint-Cyr, qu'elle écrivait à ce même abbé Gobelin que j'ai déjà cité. Dans les premières, on voit une femme dégoûtée de la cour et qui ne cherche qu'une occasion honnête de la quitter; dans les autres, qui sont écrites après la mort de la reine, cette même femme ne délibère plus, le devoir est pour elle marqué et indispensable d'y demeurer. Et, dans ces temps différents, la piété est toujours la même [b].

Madame de Maintenon avait un goût et un talent particulier pour l'éducation de la jeunesse. L'élévation de ses sentiments, et la pauvreté où elle s'était vue réduite, lui inspiraient surtout une grande pitié pour la pauvre noblesse; en sorte qu'entre tous les biens qu'elle a pu faire dans sa faveur, elle a préféré les gentilshommes aux autres; et je l'ai vue toujours

[a] Ce n'est plus un mystère.

[b] Et l'abbé Gobelin l'encourage par ses lettres et ne lui parle plus qu'avec un profond respect, et l'abbé de Fénelon, précepteur des Enfants de France, ne la nomme plus qu'Esther.

choquée de ce qu'excepté de certains grands noms, on confondait trop à la cour la noblesse avec la bourgeoisie.

Elle connut à Montchevreuil une ursuline dont le couvent avait été ruiné, et qui peut-être n'en avait pas été fâchée, car je crois que cette fille n'avait pas une grande vocation. Quoi qu'il en soit, elle fit tant de pitié à madame de Maintenon qu'elle s'en souvint dans sa fortune, et loua pour elle une maison : on lui donna des pensionnaires, dont le nombre augmenta à proportion de ses revenus. Trois autres religieuses se joignirent à madame de Brinon (car c'est le nom de cette fille dont je parle), et cette communauté s'établit d'abord à Montmorency, ensuite à Ruel; mais le roi ayant quitté Saint-Germain pour Versailles, et agrandi son parc, plusieurs maisons s'y trouvèrent renfermées, entre lesquelles était Noisi-le-Sec. Madame de Maintenon le demanda au roi pour y mettre madame de Brinon[a] avec sa communauté. C'est là qu'elle eut la pensée de l'établissement de Saint-Cyr[b].

Madame de Brinon aimait les vers et la comédie, et au défaut des pièces de Corneille et de Racine, qu'elle n'osait faire jouer, elle en composait de détestables, à la vérité; mais c'est cependant à elle, et à son goût pour le théâtre, qu'on doit les deux belles pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr. Madame de Brinon avait de l'esprit et une facilité incroyable d'écrire et de parler, car elle fesait aussi des espèces de sermons fort éloquents; et tous les dimanches, après la messe, elle expliquait l'Évangile, comme aurait pu faire M. Le Tourneur.

Mais je reviens à l'origine de la tragédie dans Saint-Cyr.

[a] On peut dire hardiment que cette madame de Brinon était une folle, qui brûlait d'envie de jouer un rôle.

[b] Cet établissement utile a été surpassé par celui de l'École Militaire, imaginé par M. Pâris Duverney, et proposé par madame de Pompadour.

Madame de Maintenon voulut voir une des pièces de madame de Brinon : elle la trouva telle qu'elle était, c'est-à-dire si mauvaise qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de semblables, et de prendre plutôt quelques belles pièces de Corneille ou de Racine, choisissant seulement celles où il y avait le moins d'amour. Ces petites filles représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent ensuite *Andromaque ;* et soit que les actrices en fussent mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée, au gré de madame de Maintenon [a], et elle lui fit appréhender que cet amusement ne leur insinuât des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer. Cependant, comme elle était persuadée que ces sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils donnent de la grace, apprennent à mieux prononcer, et cultivent la mémoire (car elle n'oubliait rien de tout ce qui pouvait contribuer à l'éducation de ces demoiselles, dont elle se croyait, avec raison, particulièrement chargée), elle écrivit à M. Racine, après la représentation d'*Andromaque :* « Nos petites filles viennent de jouer *Andro-* « *maque*, et l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront plus, ni « aucune de vos pièces. » Elle le pria, dans cette même lettre, de lui faire, dans ses moments de loisir, quelque espèce de poëme moral ou historique, dont l'amour fût entièrement

[a] Il n'est pas étonnant que de jeunes filles de qualité, élevées si près de la cour, aient mieux joué *Andromaque*, où il y a quatre personnages amoureux, que *Cinna*, dans lequel l'amour n'est pas traité fort naturellement, et n'étale guère que des sentiments exagérés et des expressions un peu ampoulées : d'ailleurs une conspiration de Romains n'est pas trop faite pour des filles françaises.

banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fût intéressée, puisqu'il demeurerait enseveli dans Saint-Cyr, ajoutant qu'il ne lui importait que cet ouvrage fût contre les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'elle avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant.

Cette lettre jeta Racine dans une grande agitation. Il voulait plaire à madame de Maintenon : le refus était impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui comme lui avait une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avait renoncé à travailler pour les comédiens, ne voulait pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avaient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida pour la négative. Ce n'était pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* ce qu'il fallait pour plaire à la cour. Despréaux lui-même en fut enchanté, et l'exhorta de travailler avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner. Racine ne fut pas long-temps sans porter à madame de Maintenon, non seulement le plan de sa pièce (car il avait accoutumé de les faire en prose, scène par scène, avant d'en faire les vers), mais il porta même le premier acte tout fait. Madame de Maintenon en fut charmée, et sa modestie ne put l'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther, et dans quelques circonstances de ce sujet, des choses flatteuses pour elle. La Vasthi [a] avait ses applications, Aman avait de grands traits de ressemblance. M. de Louvois avait même dit à madame de Maintenon, dans le temps d'un démêlé qu'il eut avec le roi, les mêmes paroles d'Aman lorsqu'il parle d'Assuérus, *il sait qu'il me doit tout.*

Esther fut représentée un an après la résolution que madame de Maintenon avait prise de ne plus laisser jouer des

[a] Madame de Maintenon, dans une de ses lettres, dit, en parlant de madame de Montespan : « Après la « fameuse disgrace de l'altière Vasthi, dont je remplis « la place. »

pièces profanes à Saint-Cyr. Elle eut un si grand succès que le souvenir n'en est pas encore effacé. Jusque là il n'avait point été question de moi, et on n'imaginait pas que je dusse y représenter un rôle; mais me trouvant présente aux récits que M. Racine venait faire à madame de Maintenon de chaque scène, à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers; et comme j'en récitai un jour à M. Racine, il en fut si content, qu'il demanda en grace à madame de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage, ce qu'elle fit. Mais je n'en voulus point de ceux qu'on avait destinés; ce qui l'obligea de faire pour moi le prologue de la pièce. Cependant, ayant appris, à force de les entendre, tous les autres rôles, je les jouai successivement, à mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée; car on représenta *Esther* tout l'hiver; et cette pièce, qui devait être renfermée dans Saint-Cyr, fut vue plusieurs fois du roi et de toute sa cour, toujours avec le même applaudissement*.

* On cadençait alors les vers dans la déclamation; c'était une espèce de mélopée. Et en effet les vers exigent qu'on les récite autrement que la prose. Comme, depuis Racine, il n'y eut presque plus d'harmonie dans les vers raboteux et barbares qu'on mit jusqu'à nos jours sur le théâtre, les comédiens s'habituèrent insensiblement à réciter les vers comme de la prose; quelques uns poussèrent ce mauvais goût jusqu'à parler du ton dont on lit la gazette; et peu, jusqu'au sieur Lekain, ont mêlé le pathétique et le sublime au naturel. Madame de Caylus est la dernière qui ait conservé la déclamation de Racine : elle récitait admirablement la première scène d'*Esther*; elle disait que madame de Maintenon la lisait aussi d'une manière fort touchante. Au reste, *Esther* n'est

Ce grand succès mit Racine en goût. Il voulut composer une autre pièce; et le sujet d'*Athalie* (c'est-à-dire, la mort de cette reine et la reconnaissance de Joas) lui parut le plus beau de tous ceux qu'il pouvait tirer de l'Écriture sainte. Il y travailla sans perdre de temps; et l'hiver d'après, cette nouvelle pièce se trouva en état d'être représentée; mais madame de Maintenon reçut de tous côtés tant d'avis, et tant de représentations des dévots qui agissaient en cela de bonne foi, et de la part des poëtes jaloux de la gloire de Racine, qui, non contents de faire parler les gens de bien, écrivirent plusieurs lettres anonymes [a], qu'ils empêchèrent *Athalie* d'être représentée sur le théâtre.

Le lieu, le sujet des pièces, et la manière dont les specta-

pas une tragédie, c'est une histoire de l'*Ancien Testament*, mise en scènes; toute la cour en fit des applications; elles se trouvent détaillées dans une chanson de Baron de Breteuil, qui commence ainsi :

Racine, cet homme excellent,
Dans l'antiquité si savant.

— Cette chanson est imprimée à la page 436 du tome IV du *Nouveau Siècle de Louis XIV* (par Sautreau de Marsy et Noel), 1793, quatre volumes in-8°; elle y est attribuée au duc de Nevers. Une version meilleure a été donnée par M. Monmerqué dans son édition des *Souvenirs de madame de Caylus*. B.

[a] Ces manœuvres de la canaille, des faux dévots, et des mauvais poëtes, ne sont pas rares : nous en avons vu un exemple dans la tragédie de *Mahomet*, et nous en voyons encore. — Voltaire veut parler probablement des obstacles mis à la représentation de ses *Guèbres*; voyez tome IX, page 6. B.

teurs s'étaient introduits dans Saint-Cyr, devaient justifier madame de Maintenon, et elle aurait pu ne se pas embarrasser des discours qui n'étaient fondés que sur l'envie et la malignité; mais elle pensa différemment, et arrêta ces spectacles dans le temps que tout était prêt pour jouer *Athalie*. Elle fit seulement venir à Versailles, une fois ou deux, les actrices, pour jouer dans sa chambre devant le roi avec leurs habits ordinaires. Cette pièce est si belle, que l'action n'en parut pas refroidie. Il me semble même qu'elle produisait alors plus d'effet [a] qu'elle n'en a produit sur le théâtre de Paris, où je crois que M. Racine aurait été fâché de la voir aussi défigurée qu'elle m'a paru l'être, par une Josabeth fardée [b], par une Athalie outrée, et par un grand-prêtre plus ressemblant aux capucinades du petit P. Honoré qu'à la majesté d'un prophète divin. Il faut ajouter encore que les chœurs qui manquaient aux représentations faites à Paris ajoutaient une grande beauté à la pièce, et que les spectateurs mêlés et confondus [c] avec les acteurs refroidissent infiniment l'ac-

[a] Cela n'est pas vrai: elle fut très dénigrée, les cabales la firent tomber: Racine était trop grand, on l'écrasa.

[b] La Josabeth fardée était la Duclos, qui chantait trop son rôle. L'Athalie outrée était la Desmares, qui n'avait pas encore acquis la perfection du tragique: le Joad capucin était Beaubourg, qui jouait en démoniaque, avec une voix aigre.

[c] Cette barbarie insupportable, dont madame la marquise de Caylus se plaint avec tant de raison, ne subsiste plus, grace à la générosité singulière de M. le comte de Lauraguais, qui a donné une somme considérable pour réformer le théâtre; c'est à lui seul qu'on doit la décence et la beauté du costume qui

tion; mais malgré ces défauts et ces inconvénients elle a été admirée, et elle le sera toujours.

Je me souviens de l'avoir vue venir chez madame de Maintenon un jour de l'assemblée de pauvres; car madame de Maintenon avait introduit chez elle ces assemblées au commencement de chaque mois, où les dames apportaient leurs aumônes [a], et madame de Montespan comme les autres. Elle arriva un jour avant que cette assemblée commençât; et comme elle remarqua, dans l'antichambre, le curé, les sœurs-grises, et tout l'appareil de la dévotion que madame de Maintenon *professait*, elle lui dit en l'abordant: « Savez-vous, « madame, comme votre antichambre est merveilleusement « parée pour votre oraison funèbre? » Madame de Maintenon, sensible à l'esprit, et fort indifférente au sentiment qui fesait parler madame de Montespan, se divertissait de ses bons mots [b], et était la première à raconter ceux qui tombaient sur elle.

M. de Clermont-Chate, en ce temps-là officier des gardes, ne déplut pas à madame la princesse de Conti dont il parut amoureux [c]; mais il la trompa pour cette même mademoiselle Choin dont j'ai parlé; son infidélité et sa fausseté furent dé-

règnent aujourd'hui sur la scène française: rien ne doit affaiblir les témoignages de la reconnaissance qu'on lui doit; il faut espérer qu'il se trouvera des ames assez nobles pour imiter son exemple; on peut faire un fonds, moyennant lequel les spectateurs seront assis au parterre, comme on fait dans le reste de l'Europe. — Voyez ma note, t. VII, p. 10. B.

[a] Il est très bien de faire l'aumône; mais la main gauche de madame de Maintenon savait trop ce que fesait la droite.

[b] On devait en profiter.

[c] Elle l'a déjà dit. — Voyez page 355. B.

couvertes par un paquet de lettres que M. de Clermont avait confié à un courrier de madame de Luxembourg pendant une campagne; ce courrier portant à M. de Barbesieux les lettres du général, il lui demanda s'il n'avait point d'autres lettres pour la cour, à quoi il répondit qu'il n'avait qu'un paquet pour mademoiselle Choin qu'il avait promis de lui remettre à elle-même. M. de Barbesieux prit le paquet, l'ouvrit, et le porta au roi [a]. On vit dans ces lettres le sacrifice dont je viens de parler; et le roi, en les rendant à madame la princesse de Conti, augmenta sa douleur et sa honte. Mademoiselle Choin fut chassée de la cour, et se retira à Paris, où elle entretint toujours les bontés que Monseigneur avait pour elle. Il la voyait secrètement d'abord à Choisy, maison de campagne qu'il avait achetée de Mademoiselle, et ensuite à Meudon. Ces entrevues ont été long-temps secrètes; mais à la fin, en admettant tantôt une personne, tantôt une autre, elles devinrent publiques, quoique mademoiselle Choin fût presque toujours enfermée dans une chambre quand elle était à Meudon. On se fit une grande affaire à la cour d'être admis dans le particulier de Monseigneur et de mademoiselle Choin : madame la dauphine de Bourgogne, belle-fille de Monseigneur, le regarda comme une faveur, et enfin le roi lui-même et madame de Maintenon la virent quelque temps avant la mort de Monseigneur. Ils allèrent seuls avec la dauphine dans l'entresol de Monseigneur, où elle était [b].

[a] Puisque madame la marquise de Caylus répète, répétons aussi que M. de Barbesieux fit une mauvaise action.

[b] On a prétendu que Monseigneur l'avait épousée, mais cela n'est pas vrai. Mademoiselle Choin était une fille de beaucoup d'esprit, quoi qu'en dise madame de Caylus; elle gouvernait Monseigneur, et elle avait su persuader au roi qu'elle le retenait dans le devoir, dont le duc de Vendôme, le marquis de la Fare,

La paix dont jouissait la France ennuyait ces princes. Ils demandèrent au roi la permission d'aller en Hongrie; le roi, bien loin d'être choqué de cette proposition, leur en sut gré, et consentit d'abord à leur départ; mais à leur exemple toute la jeunesse vint demander la même grace, et insensiblement, tout ce qu'il y avait de meilleur en France, et par la naissance, et par le courage, aurait abandonné le royaume pour aller servir un prince, son ennemi naturel, si M. de Louvois n'en avait fait voir les conséquences, et si le roi n'avait pas révoqué la permission qu'il avait donnée légèrement. Cependant MM. les princes de Conti ne cédèrent qu'en apparence à ces derniers ordres; ils partirent secrètement avec le prince de Turenne et M. le prince Eugène de Savoie *. Plusieurs autres

M. de Sainte-Maure, l'abbé de Chaubeu, et d'autres, n'auraient pas été fâchés de l'écarter. En même temps elle ménageait beaucoup le parti de M. de Vendôme. Le chevalier de Bouillon lui donnait le nom de Frosine. Elle se mêla de quelques intrigues pendant la Régence. Je ne sais quel polisson, qui s'est mêlé de faire des *Mémoires de madame de Maintenon*, pour gagner quelque argent, a imaginé, dans son mauvais roman, des contes sur Monseigneur et mademoiselle Choin, dans lesquels il n'y a pas la moindre ombre de vérité; le monde est plein d'impertinents libelles de cette sorte, écrits par des malheureux qui parlent de tout, et n'ont rien vu. — C'est à La Beaumelle que l'on doit les *Mémoires pour servir à l'Histoire de madame de Maintenon*. Voyez ma note, p. 343. Quant au mariage du dauphin avec mademoiselle Choin, voyez, tome LVII, ma note sur la lettre du 15 juin 1756, à d'Argental. B.

* Madame de Caylus se trompe. Le prince Eugène

devaient les suivre à mesure qu'ils trouveraient les moyens de s'échapper; mais leur dessein fut découvert par un page de ces princes qu'ils avaient envoyé à Paris, et qui s'en retournait chargé de lettres de leurs amis. M. de Louvois en fut averti, et on arrêta le page comme il était sur le point de sortir du royaume. On prit ces lettres, et M. de Louvois les apporta au roi, parmi lesquelles il eut la douleur d'en trouver de madame la princesse de Conti, sa fille, remplies de traits les plus satiriques contre lui et contre madame de Maintenon[a].

Les princes de Conti revinrent après la défaite des Turcs: l'aîné mourut peu de temps après, comme je l'ai dit, de la petite-vérole; et l'autre fut exilé à Chantilly. Pour madame la princesse de Conti, elle ne perdit à sa petite-vérole qu'un mari qu'elle ne regretta pas. D'ailleurs, veuve à dix-huit ans, princesse du sang, et aussi riche que belle, elle eut de quoi se consoler. On a dit qu'elle avait beaucoup plu à monsieur son beau-frère; et comme il était lui-même fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui plut aussi[b].

de Savoie était déjà passé au service de l'empereur, et avait un régiment. — M. Monmerqué observe que madame de Caylus ne se trompe que sur l'époque. En 1683, les princes de Conti et le prince Eugène allèrent, du consentement du roi, servir dans les armées de l'empereur; le prince Eugène y resta; ce fut conséquemment sans lui qu'en 1685 ils repartirent secrètement. B.

[a] Si c'est par la légèreté, pardonnons; si, par folie, compatissons; si, par injure, oublions. *Cod., livre* 9, *titre* 7.

[b] Il lui plut très fort. Monsieur le duc lui envoya un jour un sonnet dans lequel il comparait madame la princesse de Conti, sa belle-sœur, à Vénus. Le

Je m'attachai, malgré les remontrances de madame de Maintenon, à madame la duchesse [1]. Elle eut beau me dire qu'il ne fallait rendre à ces gens-là que des respects, et ne s'y jamais attacher; que les fautes que madame la duchesse ferait retomberaient sur moi, et que les choses raisonnables qu'on trouverait dans sa conduite ne seraient attribuées qu'à elle: je ne crus pas madame de Maintenon, mon goût l'emporta; je me livrai tout entière à madame la duchesse, et je m'en trouvai mal [a].

La guerre recommença, en 1688, par le siége de Philis-

prince de Conti répliqua par ces vers aussi malins que charmants:

Adressez mieux votre sonnet;
De la déesse de Cythère
Votre épouse est ici le plus digne portrait,
Et si semblable en tout, que le dieu de la guerre,
Le voyant dans vos bras, entrerait en courroux.
Mais ce n'est pas la première aventure
Où d'un Condé Mars eût été jaloux.
Adieu, grand prince, heureux époux;
Vos vers semblent faits par Voiture
Pour la Vénus que vous avez chez vous.

Le Voiture de monsieur le duc était le duc de Nevers.

La malignité de la réponse consiste dans ces mots: *si semblable en tout;* c'était comparer le mari à Vulcain.

[a] Sa liaison avec le duc de Villeroi éclata; mais cet amant était un homme plein de vertu, bienfesant, modeste, et le meilleur choix que madame de Caylus pût faire.

[1] De Bourbon. B.

bourg, et le roi d'Angleterre fut chassé de son trône l'hiver d'après. La reine d'Angleterre se sauva la première avec le prince de Galles, son fils. La fortune singulière de Lauzun fit qu'il se trouva précisément en Angleterre dans ce temps-là. On lui sait gré d'avoir contribué à une fuite à laquelle le prince d'Orange n'aurait eu garde de s'opposer. Le roi cependant l'en récompensa comme d'un grand service rendu aux deux couronnes. A la prière du roi et de la reine d'Angleterre, il le fit duc, et lui permit de revenir à la cour où il n'avait paru qu'une fois après sa prison[a]. M. le prince, en le voyant, dit que c'était une bombe qui tombait sur tous les courtisans[b].

La reine d'Angleterre s'était fait haïr, disait-on, par sa hauteur autant que par la religion qu'elle professait en Italienne; c'est-à-dire qu'elle y ajoutait une infinité de petites pratiques jésuitiques, partout, et bien plus en Angleterre qu'ailleurs, mal placées; cette princesse avait pourtant de l'esprit et de bonnes qualités, qui lui attirèrent une estime et un attachement de la part de madame de Maintenon, qui n'a fini qu'avec leurs vies[c].

Pendant une autre campagne les dames suivirent le roi en partie, c'est-à-dire, madame la duchesse d'Orléans, madame la princesse de Conti, et madame de Maintenon. Madame la duchesse ne suivit pas, parcequ'elle était grosse : elle demeura à Versailles, et quoique je le fusse aussi, ce qui m'empêcha de suivre madame de Maintenon, on ne me permit pas de demeurer avec elle. Madame de Maintenon m'envoya, avec madame de Montchevreuil, à Saint-Germain, où je m'ennuyai comme on peut croire. Il arriva qu'un jour étant allée rendre une visite à madame la duchesse, je lui parlai de mon ennui,

[a] Trop dure, trop longue, trop injuste.

[b] La bombe n'éclata sur personne.

[c] Ce fut madame de Maintenon qui engagea Louis XIV, malgré tout le conseil, à reconnaître le prétendant pour roi d'Angleterre.

et lui fis sans doute des portraits vifs de madame de Montchevreuil et de sa dévotion, qui lui firent assez d'impression pour en écrire à madame de Bouzoles [a] d'une manière qui me rendit auprès du roi beaucoup de mauvais offices.

Le roi fit le mariage de M. le duc d'Orléans avec mademoiselle de Blois [b].

A peine M. le duc de Chartres fut-il marié et maître de lui, qu'on le vit adopter des goûts qu'il n'avait pas; il courtisa toutes les femmes, et la liberté qu'il se donna dans ses actions et dans ses propos souleva bientôt les dévots qui fondaient sur lui de grandes espérances [c].

M. le duc du Maine se maria dans le même temps, et épousa, comme je l'ai dit, une fille de M. le prince: l'aînée avait épousé M. le prince de Conti, cadet de celui qui mourut de la petite-vérole, et madame la duchesse du Maine n'était pas l'aînée de celle qui restait à marier; cependant on la préféra à sa sœur, sur ce qu'elle avait peut-être une ligne de plus: peut-on marquer plus sensiblement, ni même plus bassement, qu'on se sente honoré d'une alliance! Mademoiselle de Condé, aînée de madame du Maine, ressentait vivement cet affront, et en a conservé le souvenir jusqu'à la fin de ses jours. J'avoue qu'on lui avait fait tort, et que si elle était un tant soit peu plus petite, elle était beaucoup moins mal faite [d], d'un esprit plus doux et plus raisonnable.

[a] Sœur de M. de Torci, amie intime de madame la duchesse, et femme de beaucoup d'esprit.

[b] Tout ce qu'on dit sur ce mariage, dans les *Mémoires de madame de Maintenon*, n'est qu'un tissu de sots mensonges.

[c] Les dévots n'ont jamais eu rien à espérer de lui que des ridicules.

[d] Elle épousa depuis monsieur le duc de Vendôme, qui ne fut pas d'humeur de lui faire des enfants.

A peine madame du Maine fut-elle mariée qu'elle se moqua de tout ce que M. le prince lui put dire; dédaigna de suivre les exemples de madame la princesse et les conseils de madame de Maintenon; ainsi, s'étant rendue bientôt incorrigible, on la laissa en liberté de faire tout ce qu'elle voulut. La contrainte qu'il fallait avoir à la cour l'ennuya : elle alla à Sceaux jouer la comédie [a] et faire tout ce qu'on a entendu dire des nuits blanches [b], et tout le reste.

[a] Elle l'aimait beaucoup et la jouait fort mal; on la vit sur le même théâtre avec Baron; c'était un singulier contraste; mais sa cour était charmante, on s'y divertissait autant qu'on s'ennuyait alors à Versailles; elle animait tous les plaisirs par son esprit, par son imagination, par ses fantaisies: on ne pouvait pas ruiner son mari plus gaîment.

[b] Ces nuits blanches étaient des fêtes que lui donnaient tous ceux qui avaient l'honneur de vivre avec elle. On fesait une loterie des vingt-quatre lettres de l'alphabet; celui qui tirait le C donnait une comédie, l'O exigeait un petit opéra, le B un ballet. Cela n'est pas aussi ridicule que le prétend madame de Caylus, qui était un peu brouillée avec elle.

FIN DES EXTRAITS
DES SOUVENIRS DE MADAME DE CAYLUS.

LES ADORATEURS,

OU

LES LOUANGES DE DIEU,

OUVRAGE UNIQUE DE M. IMHOF,

TRADUIT DU LATIN[1].

1769.

LE PREMIER ADORATEUR.

[2] Mes compagnons, mes frères, hommes qui possédez l'intelligence, cette émanation de Dieu même, adorez avec moi ce Dieu qui vous l'a donnée, ce Li, ce Changti, ce Tien, que les Sères, les antiques habitants du Cathai, adorent depuis cinq mille ans selon leurs annales publiques, annales qu'aucun tribunal de lettrés n'a jamais révoquées en doute, et qui ne sont combattues chez les peuples occidentaux que par des ignorants insensés qui mesurent le reste de la terre et les temps antiques par la petite mesure de leur province sortie à peine de la barbarie.

[1] La *Correspondance de Grimm* mentionne cet opuscule dès le mois de décembre 1769; les *Mémoires secrets* n'en parlent que le 20 janvier 1770; mais je crois qu'il parut réellement en décembre. La première édition in-8° de quarante-deux pages porte le titre tel que je le rétablis. Ce fut la même composition dont on se servit pour l'impression qui fait partie du tome II des *Choses utiles et agréables*, recueil dont j'ai parlé tome IX, page 118. B.

[2] C'est ce premier couplet tout entier qui était transcrit dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, au mot ÉTERNITÉ; voyez t. XXIX, p. 262. B.

Adorons cet Être des êtres que les peuples du Gange, policés avant les Sères, reconnaissaient dans des temps encore plus reculés, sous le nom de Birmah, père de Brama et de toutes choses, et qui fut invoqué, sans doute, dans les révolutions innombrables qui ont changé si souvent la face de notre globe.

Adorons ce grand Être, nommé Oromase chez les anciens Perses. Adorons ce Démiourgos que Platon célébra chez les Grecs, ce Dieu *très bon et très grand*, *optimum*, *maximum*, qui n'était point appelé d'un autre nom chez les Romains, lorsque dans le sénat ils dictaient des lois aux trois quarts de la terre alors connue.

C'est lui qui, de toute éternité, arrangea la matière dans l'immensité de l'espace. Il dit, et tout exista; mais il le dit avant les temps; il est l'Être nécessaire: donc il fut toujours. Il est l'Être agissant: donc il a toujours agi; sans quoi il n'aurait été dans une éternité passée que l'Être inutile. Il n'a pas fait l'univers depuis peu de jours; car alors il ne serait que l'Être capricieux.

Ce n'est ni depuis six mille ans, ni depuis cent mille que ses créatures lui durent leurs hommages; c'est de toute éternité. Quel resserrement d'esprit, quelle absurde grossièreté de dire: Le chaos était éternel, et l'ordre n'est que d'hier! Non, l'ordre fut toujours, parceque l'Être nécessaire, auteur de l'ordre, fut toujours.

C'est ainsi que pensait le grand saint Thomas dans la Somme de la foi catholique (l. II, chap. 3). « Dieu

« a eu la volonté pendant toute l'éternité, ou de pro-
« duire l'univers ou de ne le pas produire : or il est
« manifeste qu'il a eu la volonté de le produire ;
« donc il l'a produit de toute éternité, l'effet suivant
« toujours la puissance d'un agent qui agit par vo-
« lonté. »

A ces paroles sensées, qu'on est bien étonné de trouver dans saint Thomas, j'ajoute qu'un effet d'une cause éternelle et nécessaire doit être éternel et nécessaire comme elle.

Dieu n'a pas abandonné la matière à des atomes qui ont eu sans cesse un mouvement de déclinaison, ainsi que l'a chanté Lucrèce, grand peintre, à la vérité, des choses communes qu'il est aisé de peindre, mais physicien de la plus complète ignorance.

Cet Être suprême n'a pas pris des cubes, des petits *dés* pour en former la terre, les planètes, la lumière, la matière magnétique, comme l'a imaginé le chimérique Descartes dans son roman appelé *Philosophie.*

Mais il a voulu que les parties de la matière s'attirassent réciproquement en raison directe de leurs masses, et en raison inverse du carré de leurs distances; il a ordonné que le centre de notre petit monde fût dans le soleil, et que toutes nos planètes tournassent autour de lui, de façon que les cubes de leurs distances seraient toujours comme les carrés de leurs révolutions. Jupiter et Saturne observent ces lois en parcourant leurs orbites; et les satellites de Saturne et de Jupiter obéissent à ces lois avec la même exactitude. Ces divins théorèmes, réduits en

pratique à la naissance éternelle des mondes, n'ont été découverts que de nos jours; mais ils sont aujourd'hui aussi connus que les premières propositions d'Euclide.

On sait que tout est uniforme dans l'étendue des cieux; mille milliards de soleils qui la remplissent ne sont qu'une faible expression de l'immensité de l'existence. Tous jettent de leur sein les mêmes torrents de lumière qui partent de notre soleil; et des mondes innombrables s'éclairent les uns les autres. On en compte jusqu'à deux mille dans une seule partie de la constellation d'Orion. Cette longue et large bande de points blancs qu'on remarque dans l'espace, et que la fabuleuse Grèce nommait *la voie lactée*, en imaginant qu'un enfant nommé Jupiter, Dieu de l'univers, avait laissé répandre un peu de lait en tétant sa nourrice; cette voie lactée, dis-je, est une foule de soleils dont chacun a ses mondes planétaires roulants autour de lui. Et à travers cette longue traînée de soleils et de mondes, on voit encore des espaces dans lesquels on distingue encore des mondes plus éloignés, surmontés d'autres espaces et d'autres mondes.

J'ai lu dans un poëme épique[1] ces vers qui expriment ce que j'ai voulu dire:

Au-delà de leur cours, et loin dans cet espace
Où la matière nage, et que Dieu seul embrasse,
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin;
Dans cet abîme immense, il leur ouvre un chemin.
Par delà tous ces cieux, le dieu des cieux réside.

[1] *Henriade*, chant VII, 61-65. B.

J'aurais mieux aimé que l'auteur eût dit :

Dans ces cieux infinis, le dieu des cieux réside.

Car la force, la vertu puissante qui les dirige et qui les anime, doit être partout; ainsi que la gravitation est dans toutes les parties de la matière, ainsi que la force motrice est dans toute la substance du corps en mouvement.

Quoi! la force active serait en tous lieux, et le grand Être ne serait pas en tous lieux?

Virgile a dit [1].

« Mens agitat molem et magno se corpore miscet. »

Caton a dit [2] :

« Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris. »

Saint Paul a dit (*Act. apostolorum*, XVII, 28) :

« In ipso enim (Deo) vivimus, et movemur, et sumus. »

Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Nous avons eu la bassesse d'en faire un roi [3] qui a des courtisans dans son cabinet, et des huissiers dans son antichambre. On chante dans quelques temples gothiques ces vers nouveaux d'un énergumène [4] :

« Illic secum habitans in penetralibus,
« Se rex ipse suo contuitu beat. »

Dans son appartement ce monarque suprême
Se voit avec plaisir, et vit avec lui-même.

[1] *Æn.*, VI, 627. B.
[2] *Pharsale* de Lucain, IX, 580. B.
[3] Voyez ci-dessus, *Tout en Dieu*, page 46. B.
[4] Santeul. B.

C'est, au fond, peindre Dieu comme un fat qui se regarde au miroir, et qui se contemple dans sa figure; c'est bien alors que l'homme a fait Dieu à son image.

Pensons donc comme Platon, Virgile, Caton, saint Paul, saint Thomas sur ce grand sujet, et non comme le victorin auteur de cette hymne. Ne cessons de répéter que l'intelligence infinie de l'être nécessaire, de l'être formateur, produit tout, remplit tout, vivifie tout de toute éternité. Il nous faut à nous, ombres passagères, à nous atomes d'un moment, à nous atomes pensants, il nous faut une portion d'intelligence bien rare, bien exercée, pour comprendre seulement une petite partie de ses mathématiques éternelles.

Par quelles lois la terre a-t-elle un mouvement périodique de vingt-sept mille neuf cent vingt années, outre son cours dans son orbite et sa rotation sur elle-même? comment l'astre de nos nuits se balance-t-il, et pourquoi la terre et lui changent-ils continuellemeut pendant dix-neuf années la place où leurs orbites doivent se rencontrer? Le nombre des hommes qui s'élèvent à ces connaissances divines n'est pas une unité sur un million dans le genre humain; tandis que presque tous les hommes, courbés vers la fange de la terre, ou consument leur vie dans de petites intrigues, ou tuent les hommes leurs frères, et en sont tués pour de l'argent.

Sur un million d'hommes qui rampent ou qui se pavanent sur la terre, on peut à toute force en trouver

une cinquantaine qui ont des idées un peu approfondies de ces augustes vérités.

C'est à ce petit nombre de sages que je m'adresse, pour admirer avec eux l'immensité de l'ordre des choses, la puissante intelligence qui respire dans elles, et l'éternité dans laquelle elles nagent, éternité dont un moment est accordé aux individus passagers qui végètent, qui sentent, et qui pensent.

LE SECOND ADORATEUR.

Vous avez admiré, vous avez adoré; je voudrais avoir été touché. Vous louez, mais vous n'avez point remercié. Que m'importent des millions d'univers, nécessaires, sans doute, puisqu'ils existent, mais qui ne me feront aucun bien, et que je ne verrai jamais? Que m'importe l'immensité, à moi qui suis à peine un point? Que me fait l'éternité, quand mon existence est bornée à ce moment qui s'écoule? Ce qui peut exciter ma reconnaissance, c'est que je suis un être végétant, sentant, et ayant du plaisir quelquefois.

Graces soient à jamais rendues à cet Être nécessaire, éternel, intelligent, et puissant, qui a doué de toute éternité mes confrères les animaux de l'organisation et de la végétation! Il a voulu que nous eussions tous des poumons, un foie, un pancréas, un estomac, un cœur avec des oreillettes, des veines et des artères, ou l'équivalent de tout cela. C'est un artifice aussi admirable que celui de tant de mondes qui roulent autour de leurs soleils; mais cet artifice prodigieux ne serait rien, si nous n'avions le sentiment qui fait la vie. Il nous a donné à tous les ap-

pétits et les organes qui la conservent; et, ce qui mérite encore plus de gratitude, nous lui devons les instruments si chers et si inconcevables par qui la vie est donnée aux êtres qui naissent de nous.

Le grand Être nous fait présent à tous de six organes[1], auxquels sont attachés des sentiments tous étrangers les uns aux autres: le tact, répandu dans toutes les parties du corps, mais plus sensible dans les mains; l'ouïe, que plusieurs animaux, nos confrères, ont incomparablement plus fine que nous, mais qui nous donne sur eux un avantage dont ils ne sont que très grossièrement susceptibles, c'est celui de la musique: nous entendons des accords où presque tous les animaux n'entendent que des sons; l'harmonie n'est faite que pour nous; et si les rossignols ont la voix plus légère, nous l'avons beaucoup plus étendue et plus variée.

La vue de l'homme est moins perçante que celle de tous les oiseaux de proie, moins pénétrante que celle de tous les insectes, auxquels il est donné de voir un univers en petit qui nous échappe: mais, placés entre l'aigle et la mouche, nous devons être contents de nos yeux; c'est un tact qui se prolonge jusqu'aux étoiles. Nous voyons par un seul trou le quart du ciel; cette propriété est assez avantageuse.

Le goût est aussi un don fait par la nature à tous les êtres vivants. Il est bien difficile de deviner quelle espèce est la plus gourmande et a le goût le plus délicat; on dit qu'il n'en faut pas disputer : mais il faut

[1] Dans l'énumération qu'il en fait plus bas, Voltaire a oublié l'odorat. B.

convenir que sans le goût aucun animal ne penserait à se nourrir; rien ne serait plus insupportable que de manger et de boire, si Dieu n'avait attaché à cette action autant de plaisir que de besoin. Le plaisir vient manifestement de Dieu. Cette vérité est si palpable, qu'il est impossible de se donner, d'imaginer même une sensation agréable, qui ne soit pas dans les organes que nous possédons, et que nous n'ayons pas éprouvée.

Le sixième sens, le plus exquis de tous, donné à tout le genre animal, est celui qui unit si délicieusement les deux sexes, celui dont le seul desir surpasse toutes les autres voluptés; celui qui, par ses seuls avant-goûts, est un plaisir ineffable. Les autres sens se bornent à la satisfaction de l'individu qui les possède : mais le sens de l'amour enivre à-la-fois deux êtres pensants, et en fait naître un troisième. Quel adorable mystère! la jouissance devient une création. Aussi le comte de Rochester a dit que le plaisir de l'amour suffirait à faire bénir Dieu dans un pays d'athées; aussi le grand Mahomet a promis l'amour pour récompense à ses braves guerriers. Il n'a pas eu l'absurde impertinence d'imaginer qu'on ressusciterait avec ses organes sans faire usage de ses organes : il a choisi le plus noble, le plus exquis de tous, pour être éternellement le prix du courage et de la vertu.

Je laisse à d'autres le soin de faire admirer les angles égaux au sommet que la lumière forme dans notre cornée, les réfractions qu'elle éprouve dans l'uvée, dans le cristallin, les tableaux qu'elle trace

sur la rétine. Qu'ils célèbrent la conque de l'oreille, l'os pierreux, le tambour, le tympan et sa corde, le marteau, l'enclume, et l'étrier; et qu'après avoir examiné tous ces instruments de l'ouïe, ils ignorent profondément comme on peut entendre.

Qu'on dissèque mille cerveaux sans pouvoir jamais soupçonner par quels ressorts il s'y formera une pensée.

Je laisse Borelli attribuer au cœur une force de quatre-vingt mille livres, que Keill[1] réduit à cinq onces. Je laisse Hecquet faire de l'estomac un moulin, et Van-Helmont un laboratoire de chimie.

Je m'arrête à considérer, avec autant de reconnaissance que d'étonnement, la multiplicité, la finesse, la force, la souplesse, la proportion des ressorts par lesquels nous avons reçu et nous donnons la vie.

Dépouillez ces organes de la chair qui les couvre et des accompagnements qui les environnent, regardez-les avec des yeux d'un anatomiste; ils vous font horreur. Mais les deux sexes, dans la jeunesse, ne les voient qu'avec les yeux de la volupté; ils parlent à votre imagination, ils l'embrasent, ils se gravent dans votre mémoire. Un nerf part du cerveau, il tourne auprès des yeux, de la bouche, et passe auprès du cœur, il descend aux organes de la génération, et de là vient que les regards sont les avant-coureurs de la jouissance.

Si dans cette jouissance vous saviez ce que vous faites, si vous étiez assez malheureux pour vous occuper du prodigieux artifice de la génération, de

[1] Jacques Keill, frère puîné de l'astronome. Cl.

cette mécanique admirable de leviers, de cette contraction de fibres, de cette filtration de liqueurs, vous ne pourriez consommer les vues de la nature; vous trahiriez le grand Être qui vous a donné les organes de la génération pour la produire et non pour la connaître. Vous lui obéissez en aveugle, et plus vous êtes ignorant, mieux vous le servez. Vous n'en savez pas plus sur le fond de ce mystère que les rossignols et les tourterelles.

Vous saurez seulement que de tout temps la vie a passé d'un corps dans un autre, et qu'ainsi elle est éternelle comme le grand Être dont elle est émanée.

Enfin rendons graces à l'Être suprême, qui nous a donné le plaisir. Probablement les astres n'en ont point; un ciron à cet égard l'emporte sur cette foule de soleils qui surpassent un million de fois notre soleil en grosseur.

LE PREMIER ADORATEUR.

Mon cher frère, que le ciron et l'éléphant, la matière brute, la matière organisée, la matière en mouvement, la matière sensible, rendent d'éternels témoignages au grand Démiourgos, éternellement agissant par sa nature, et de qui tout a toujours été, comme il n'y eut jamais de soleil sans lumière. Vous l'avez remercié de ce don du sentiment que vous tenez de lui, et que vous ne pouvez vous être donné vous-même: mais vous ne l'avez pas remercié du don de la pensée. L'instinct et le sentiment sont divins sans doute. C'est par instinct que se forment tous nos premiers mouvements, et que nous sentons tous nos besoins. Mais les choses sont tellement combinées,

que, si les autres animaux sont doués d'un instinct qui surpasse le nôtre, nous avons une raison qui surpasse infiniment la leur. En mille occasions fiez-vous à votre chien, et même à votre cheval; que l'Indien consulte son éléphant : mais en mathématique consultez Archimède. Dieu a donné à la matière brute la force centripète, la force centrifuge, la résistance et le ressort; c'est là son instinct, il est incompréhensible; celui des animaux l'est aussi; mais la pensée est encore plus admirable. La faculté de prédire une éclipse et d'observer la route des comètes semble, si on l'ose dire, tenir quelque chose de la puissante intelligence du grand Être qui les a formées. C'est bien là que nous paraissons n'être qu'une émanation de lui-même.

Toute matière a ses lois invariables de mouvement; toute espèce chez les animaux a son instinct, presque toujours assez uniforme, et qui ne se perfectionne que jusqu'à des bornes fort étroites : mais la raison de l'homme s'élance jusqu'à la Divinité.

Il est très certain que les bêtes sont douées de la faculté de la mémoire. Un chien, un éléphant reconnaît son maître au bout de dix ans. Pour avoir cette mémoire qu'on ne peut expliquer, il faut avoir des idées qu'on ne peut pas expliquer davantage.

Qui donne cette mémoire et ces idées aux animaux? celui qui leur donne leur sang, leurs viscères, leurs mouvements, celui de qui tout émane, de qui procède tout être, et par conséquent toute manière d'être.

Plusieurs animaux ont le don de perfectionner

leur instinct. Il y a des singes, des éléphants qui ont plus d'esprit que d'autres, c'est-à-dire plus de mémoire, plus d'aptitude à combiner un nombre d'idées. Nous voyons des chiens de chasse apprendre leur métier en trois mois, et devenir d'excellents chefs de meute, tandis que d'autres restent toujours dans la médiocrité. Plusieurs chevaux ont aimé et défendu leurs maîtres; plusieurs ont été rebelles et ingrats, mais c'est le petit nombre. Un cheval bien traité, bien nourri, caressé par son maître, est beaucoup plus reconnaissant qu'un courtisan. Presque tous les quadrupèdes et les reptiles mêmes perfectionnent, en vieillissant, leur instinct jusqu'aux bornes prescrites : les fouines, les renards, les loups, en sont une preuve évidente ; un vieux loup et sa compagne font toujours mieux la guerre que les jeunes. L'ignorance et la démence peuvent seules combattre ces vérités dont nous sommes témoins tous les jours. Que ceux qui n'ont pas eu le temps et la commodité d'observer la conduite des animaux lisent l'excellent article *instinct*[1] dans l'*Encyclopédie ;* ils seront convaincus de l'existence de cette faculté qui est la raison des bêtes, raison aussi inférieure à la nôtre qu'un tourne-broche l'est à l'horloge de Strasbourg; raison bornée, mais réelle; intelligence grossière, mais intelligence dépendante des sens comme la nôtre; faible et incorruptible ruisseau de cette intelligence immense et incompréhensible qui a présidé à tout en tout temps.

Un Espagnol, nommé Percira[2], qui n'avait que de

[1] Par Diderot. B.

[2] Gomez Pereira, médecin espagnol au seizième siècle, a un grand article dans le *Dictionnaire* de Bayle. B.

l'imagination, s'en servit pour hasarder de dire que les bêtes n'étaient que des machines dépourvues de toute sensation : il fit de Dieu un joueur de marionnettes, occupé continuellement à tirer les cordons de ses personnages, à leur faire jeter les cris de la joie et de la douleur, sans qu'ils ressentissent ni douleur ni joie, à les accoupler sans amour, à les faire manger et boire sans soif et sans faim. Descartes, dans ses romans, adopta cette charlatanerie impertinente : elle eut cours chez des ignorants qui se croyaient savants.

Le cardinal de Polignac, homme de beaucoup d'esprit, et qui même montra du génie dans les détails, bon poëte latin, s'il en peut être parmi les modernes, mais très peu philosophe, et ne connaissant malheureusement que les absurdes systèmes de Descartes, s'avisa d'écrire un poëme contre Lucrèce; mais, bien moins poëte que ce Romain, il fut aussi mauvais physicien que lui : il ne fit qu'opposer erreurs à erreurs, dans son ouvrage sec et décharné, qu'on loua beaucoup, et qu'on ne peut lire.

Il rapporte dans son poëme des exemples incroyables de la sagacité des animaux, qui prouveraient une intelligence égale pour le moins à celle que la nature nous a donnée. Il met en vers, par exemple, au sixième chant, un conte qu'il avait souvent fait à la cour de France, à son retour de Pologne, et dont on s'était fort moqué. Il dit qu'un milan ayant un jour attaqué un aigle, il lui arracha une plume; que l'aigle, quelque temps après, le dépluma tout entier, et dédaigna de lui ôter la vie. Le milan, poursuit-il, médita sa vengeance pendant tout le temps que ses plumes re-

vinrent. Enfin il trouva sur un vieux pont une ouverture par laquelle il pouvait passer son corps à toute force, mais qui devait être impraticable pour l'aigle plus gros que lui. Quand il se fut essayé à plusieurs reprises, il va défier son ennemi dans les airs; il le trouve à point nommé : le combat s'engage; le milan, par une retraite habile, plonge dans le trou et passe à travers; l'aigle le poursuit avec rapidité; la tête et le cou passent aisément, le reste du corps ne peut suivre. Il se débat pour se dégager : tandis qu'il s'épuise en efforts, le milan revole sur lui, à son aise, le déplume comme il avait été déplumé, et lui donne généreusement la vie comme l'aigle la lui avait donnée; mais il le laisse en proie aux moqueries de tous les palatins de Pologne, témoins de ce beau combat.

Il n'y a dans les *Stratagèmes* de Frontin aucune ruse de guerre qui approche de celle-ci, et Scipion l'Africain ne fut jamais si magnanime. On s'attend que le cardinal de Polignac va conclure que ce milan avait une très belle ame : point du tout; il conclut que c'est un automate sans esprit et sans aucune sensation.

C'est ainsi que le fils du grand Racine, qui hérita de son père le talent de la versification, se fait, dans une épître[1], les objections les plus fortes qui prouvent du raisonnement dans les bêtes; et il n'y répond qu'en assurant sans raisonner qu'elles sont de pures machines.

Oui, sans doute, elles sont machines, mais ma-

[1] *Première épître sur l'ame des bêtes;* voyez ma note, tome XXXVII, page 554. B.

chines à sentiment, machines à idées, machines plus ou moins pensantes, selon qu'elles sont organisées. Il y a de grandes différences entre leurs talents, comme il en est entre les nôtres. Quel est le chien de chasse, l'orang-outang, l'éléphant bien organisé qui n'est pas supérieur à nos imbéciles que nous renfermons, à nos vieux gourmands frappés d'apoplexie, traînant les restes d'une inutile vie dans l'abrutissement d'une végétation interrompue, sans mémoire, sans idées, languissant entre quelques sensations et le néant? Quel est l'animal qui ne soit pas cent fois au-dessus de nos enfants nouveau-nés, chez qui Dieu cependant, selon nos théologiens, infusa une ame spirituelle et immortelle, au bout de six semaines, dans l'utérus de leur mère? Que dis-je! quelle différence de nous-mêmes à nous-mêmes! quelle distance immense entre le jeune Newton inventant le calcul de l'infini, et Newton expirant sans connaissance, sans aucune trace de ce génie qui avait pesé les mondes! C'est la suite des lois éternelles de la nature, que Newton lui-même ne put comprendre, parcequ'il n'était pas Dieu. Adorons le grand Être dont ces lois émanent; remercions-le d'avoir accordé pour quelques jours à nos organes le don de la pensée qui nous élève jusqu'à lui.

Un profond philosophe [1], et qui aurait saisi la vérité s'il n'avait voulu la mêler avec les mensonges des préjugés, a dit que nous voyons tout en Dieu. Mais c'est plutôt Dieu qui voit tout en nous, qui fait tout en nous, puisqu'il est nécessairement le grand, le seul, l'éternel ouvrier de toute la nature.

[1] Malebranche, *De la recherche de la vérité*. Cl.

Comment pensons-nous? comment sentons-nous? qui pourra nous le dire? Dieu n'a pas mis (il faut le répéter sans cesse), Dieu n'a pas caché dans les plantes un être secret qui s'appelle *végétation* [1]; elles végètent parcequ'il fut ainsi ordonné dans tous les siècles. Il n'est point dans l'animal une créature secrète qui s'appelle *sensation;* le cerf court, l'aigle vole, le poisson nage sans avoir besoin d'une substance inconnue, résidante en eux, qui les fasse voler, courir, et nager. Ce que nous avons nommé leur instinct est une faculté ineffable, inhérente dans eux par les lois ineffables du grand Être. Nous avons de même une faculté ineffable dans l'entendement humain : mais il n'y a point d'être réel qui soit l'entendement humain; il n'en est point qui s'appelle la volonté. L'homme raisonne, l'homme desire, l'homme veut; mais ses volontés, ses desirs, ses raisonnements ne sont point des substances à part. Le grand défaut de l'école platonicienne, et ensuite de toutes nos écoles, fut de prendre des mots pour des choses : ne tombons point dans cette erreur.

Nous sommes tantôt pensants, tantôt ne pensant pas, comme tantôt éveillés, tantôt dormants, tantôt excités par des desirs involontaires, tantôt plongés dans une apathie passagère; esclaves, dès notre enfance jusqu'à la mort, de tout ce qui nous environne; ne pouvant rien par nous seuls, recevant toutes nos idées sans pouvoir jamais prévoir celles que nous aurons l'instant suivant; et toujours sous la main du

[1] Voyez tome XXXIX, page 606; XXVII, 470; et ci-dessus, *Tout en Dieu*, page 38. B.

grand Être qui agit dans toute la nature par des voies aussi incompréhensibles que lui-même.

LE SECOND ADORATEUR.

Je l'adore avec vous; je reconnais en lui la cause, la fin, l'enveloppe, et le centre de toutes choses; mais je crains, en parlant, de lui faire quelque offense, si pourtant le fini peut outrager l'infini, si un être misérable qui est à peine un mode de l'Être, un embryon né entre de l'urine et des excréments, excrément lui-même formé pour engraisser la fange dont il sort, peut faire une injure à l'Être éternel.

Je vois en tremblant, en l'adorant, en l'aimant comme l'auteur éternel de tout ce qui fut et de tout ce qui sera, que nous le fesous auteur du mal. Je considère avec douleur que toutes les sectes qui ont admis comme nous un seul Dieu, sont tombées dans ce piége où je crains que ma raison ne soit prise. Leurs prétendus sages ont répondu que Dieu ne fait point le mal, mais qu'il le permet. J'aimerais autant qu'on me dît, lorsque les rayons du soleil trop ardents ont aveuglé un enfant, que ce n'est pas le soleil qui lui a fait ce mal, mais qu'il a permis que ses rayons lui crevassent les yeux.

Je vous disais tout-à-l'heure que j'étais pénétré de reconnaissance et de joie; mais d'autres idées s'étant présentées nécessairement à moi, comme il arrive à tous les hommes, mes remerciements sont suivis de mes murmures involontaires; j'éclate en gémissements et je me dissous en larmes, comme un enfant qui passe en un moment du rire à la plainte entre les bras de sa nourrice.

Toute l'antiquité admira et pleura comme moi. Elle rechercha la cause des imperfections du monde avec autant d'empressement que de désespoir. Les Grecs imaginèrent des *Titans*, enfants du ciel et de la terre, qui demandèrent à Jupiter leur part du bien de leurs père et mère, et firent la guerre aux dieux. Les autres inventèrent la belle fable de *Pandore*. D'autres (plus philosophes peut-être, en paraissant ne l'être pas) mirent Jupiter entre deux tonneaux, versant le bien goutte à goutte et le mal à plein canal. On imagina des androgynes qui, possédant les deux sexes à-la-fois, devinrent fort insolents, et furent, pour leur châtiment, séparés en deux. Les Indiens écrivirent dans leur *Shasta*[1], qui subsiste depuis cinq mille ans dans la langue du *Hanscrit* entre les mains des Brames, que des anges, des génies se révoltèrent dans le ciel contre Dieu. Les Syriens[2] disaient que notre planète n'était pas faite originairement pour être habitée par des gens raisonnables; mais que, parmi les citoyens du ciel, il se trouva deux gourmands, mari et femme, qui s'avisèrent de manger une galette. Pressés ensuite d'un besoin qui est la suite de la gourmandise, ils demandèrent à un des principaux domestiques de l'empyrée où était la garde-robe. Celui-ci leur répondit : Voyez-vous la terre, ce petit globe qui est à mille millions de lieues? c'est là qu'est le privé de l'univers. Ils y allèrent, et Dieu les y laissa pour les punir.

[1] Voyez tome XXVI, page 374; et, tome XLVIII, la neuvieme des *Lettres chinoises*. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 356. B.

Quelques autres Asiatiques rapportent que Dieu, ayant formé l'homme, lui donna la recette de l'immortalité bien écrite sur du beau vélin; l'homme en chargea son âne avec d'autres petits meubles, et se mit à courir le monde. Chemin fesant, l'âne rencontra le serpent, et lui demanda s'il n'y avait pas dans les environs quelque fontaine où il pût boire; le serpent le conduisit avec courtoisie; mais, tandis que l'âne buvait, et que l'homme était éloigné, le serpent vola la recette; il y lut le secret de changer de peau, ce qui le rendit immortel, selon l'idée commune de l'Asie. L'homme garda sa peau, et fut sujet à la mort.

Les Égyptiens, et surtout les Persans, reconnurent un Dieu diable, ennemi du Dieu favorable, un Typhon, un Arimane, un Satan, un mauvais principe qui se plaisait à gâter tout ce que le bon principe fesait de bien. Cette idée était prise de ce qui se passait tous les jours chez les pauvres humains. Nous sommes presque toujours en guerre. Le chef d'une nation ruine tant qu'il peut tout ce que le chef de la nation opposée a pu faire d'utile. Laomédon bâtit une belle ville, Agamemnon la détruit; c'est l'histoire du genre humain. Les hommes ont toujours transporté dans le ciel toutes les sottises de la terre, soit sottises atroces, soit sottises ridicules. La doctrine de Zoroastre et celle de Manès ne sont au fond que l'idée de certains peuples de l'Amérique, qui, pour expliquer la cause de la pluie, prétendaient qu'il y avait là-haut un petit garçon et une petite fille, frère et sœur, que le frère cassait quelquefois la cruche de sa petite sœur, et qu'alors on avait des pluies et des tempêtes.

Voilà toute la théologie du manichéisme; et tous les systèmes sur lesquels on a tant disputé ne valent pas mieux.

Pardonnons aux hommes accablés de misères et de chagrins d'avoir justifié si mal la Providence dans les bons moments où quelque relâche dans leurs peines leur laissait la liberté de penser. Pardonnons-leur d'avoir supposé un grand Être malfesant, éternel ennemi d'un grand Être favorable. Qui peut n'être pas effrayé quand il considère que la terre entière n'est que l'empire de la destruction? La génération, la vie des animaux, sont l'ouvrage d'une main si puissante et si industrieuse, que la puissance de tous les rois et le génie de cent mille Archimèdes ne pourraient pas, dans toute l'éternité, fabriquer l'aile d'une mouche. Mais à quoi sert tout cet artifice divin qui brille dans la structure de ces milliards d'êtres sensibles? à les faire tous dévorer les uns par les autres. Certes, si un homme avait fait un automate admirable marchant de lui-même et jouant de la flûte, et qu'il le brisât le moment d'après, nous le prendrions pour un grand génie devenu fou furieux.

Le globe est couvert de chefs-d'œuvre, mais de victimes; ce n'est qu'un vaste champ de carnage et d'infection. Toute espèce est impitoyablement poursuivie, déchirée, mangée sur la terre, dans l'air, et dans les eaux. L'homme est plus malheureux que tous les animaux ensemble; il est continuellement en proie à deux fléaux que les animaux ignorent, l'inquiétude et l'ennui, qui ne sont que le dégoût de soi-même. Il aime la vie, et il sait qu'il mourra. S'il est

né pour goûter quelques plaisirs passagers dont il loue la Providence, il est né pour des souffrances sans nombre et pour être mangé des vers; il le sait, et les animaux ne le savent pas. Cette idée funeste le tourmente; il consume l'instant de sa détestable existence à faire le malheur de ses semblables, à les égorger lâchement pour un vil salaire, à tromper et à être trompé, à piller et à être pillé, à servir pour commander, à se repentir sans cesse. Exceptez-en quelques sages, la foule des hommes n'est qu'un assemblage horrible de criminels infortunés, et le globe ne contient que des cadavres. Je tremble, encore une fois, d'avoir à me plaindre de l'Être des êtres en portant une vue attentive sur cet épouvantable tableau. Je voudrais n'être pas né.

LE PREMIER ADORATEUR.

Mon frère, puisque vous aimez Dieu, puisque vous êtes vertueux, loin de maudire votre naissance, bénissez-la. Vous avez commencé par remercier, finissez de même. Vivez pour servir l'Être des êtres et les créatures. Tous ceux qui ont inventé des fables pour expliquer l'origine du mal et de la prétendue dégradation de l'homme, ont rendu Dieu ridicule : rendez-le respectable.

Souvenez-vous que les effets d'une cause nécessaire sont nécessaires aussi. C'est l'opinion de tous les sages; elle produit une vertu consolante, la résignation. Graces à la résignation, la faiblesse de l'innocence opprimée par les tyrans goûte quelque paix dans l'exil et dans les chaînes. C'est par la résignation que l'homme se soutient contre l'invincible nécessité

qui le presse. Tout émane sans doute du grand Être : la justice, la bienfesance, la tolérance, en émanent donc aussi.

Soyons justes, bienfesants, tolérants, puisque c'est la destinée des sages et la nôtre ; laissons les imbéciles perdre leurs jours sans penser, et les fripons penser à persécuter les ames honnêtes. Résignons-nous quand nous voyons un petit homme né dans la fange [1], pétri de tout l'orgueil de la sottise, de toute l'avarice attachée à son éducation, de toute l'ignorance de son école, vouloir dominer insolemment, prétendre faire respecter par les autres têtes toutes les chimères de la sienne, calomnier avec bassesse, et chercher à persécuter avec cruauté. Cet amas de turpitudes est dans sa nature, comme la soif du sang est dans la fouine, et la gravitation dans la matière.

D'ailleurs toute consolation nous est-elle interdite? N'est-il pas possible qu'il y ait dans nous quelque principe indestructible qui renaîtra dans l'ordre des choses? Rien n'est sorti du néant, rien n'y rentre : *omnia mutantur, nihil interit* [2]. S'il était nécessaire qu'un peu de pensée fût pour quelques moments, je ne sais comment, dans un corps de cinq pieds et demi, organisé comme nous le sommes, pourquoi ce don de la pensée ne sera-t-il pas accordé à un des atomes qui a été le principal et l'invisible organe de cette machine? Ajoutons à nos vertus celle de l'espérance ; souffrons dans cette courte vie les tyranniques bêtises

[1] J.-J. Rousseau ; voyez tome XLV, pages 44-45. B.
[2] Ovide, *Métam.*, xv, 65. B.

que nous ne pouvons empêcher; tâchons seulement de ne point dire de bêtise sur le grand Être.

LE SECOND ADORATEUR.

Oui, frère, je me résigne; il le faut bien. J'espère, autant que je puis, et je vous réponds que je ne déshonorerai pas ma raison par des chimères que tant de charlatans ont débitées sur le grand Être.

Vous savez qu'avant mon retour de Pondichéri avec le jésuite Lavaur[1], qui avait onze cent mille francs dans son portefeuille en lettres-de-change et en diamants, je connus beaucoup de guèbres et de brames. Ces guèbres ou parsis sont d'une antiquité très reculée, devant laquelle nous ne sommes que d'hier; mais plus un peuple est ancien, plus il a d'anciennes sottises. Je fus confondu quand les mages guèbres me dirent qu'il avait plu à l'Être nécessaire, éternellement agissant, de ne former les mondes que depuis quatre cent cinquante mille années, et qu'il les avait formés en six *gahambârs*, en six temps. Les pauvres mages! ils font de Dieu un homme, un ouvrier qui demande six semaines pour faire son ouvrage, et qui se donne ce qu'on appelle du bon temps la septième semaine.

Si vous saviez quels contes de vieille ces rêveurs ajoutent à leurs six *gâhambârs*, vous en auriez pitié. La fable du serpent qui vola la recette de l'immortalité à l'âne[2] n'est pas comparable à celle des parsis. On y voit des serpents et des ânes qui jouent des rôles fort comiques. Le grand Être, l'Être nécessaire, éter-

[1] Voyez tome LIV, page 172. B.
[2] Voyez page 395. B.

nel, infini, se promène tous les jours à midi sous des palmiers: il forme une espèce de *Pandore*, qu'il pétrit d'un morceau de chair tiré de la substance d'un homme: cet homme s'appelait *Misha*, et sa femme *Mishana*[a].

Près d'une fontaine dont les eaux s'étendent de tous les côtés jusqu'au bout du monde, on voit un arbre qui enseigne le passé, le présent, et le futur, et qui donne des leçons de morale et de physique. Les arbres de Dodone ne sont rien auprès. Tout est prodige dans les temps antiques de tous les peuples: rien n'est jamais chez eux accordé à la nature, parcequ'ils ne la connaissaient pas. On ne voit aucun historien sage qui raconte les siècles passés; mais on voit partout des sorciers qui racontent l'avenir. Parmi tous ces sorciers il n'y en a pas un qui vive comme les autres hommes. Celui-là se met un bât sur le dos[1], et court tout nu[2] dans les rues de la capitale; celui-ci mange des excréments sur son pain[3]; cet autre est enlevé par les cheveux au milieu des airs[4]; un quatrième se promène sur la moyenne région dans un char de feu tiré par quatre chevaux de feu[5]. Hercule est englouti dans le ventre d'un poisson[6]: il y reste trois jours, mais il y fait très bonne chère, car

[a] Ce sont les premiers hommes, selon Zoroastre; comme, suivant Sanchoniathon, ce sont Protogenos et Genos, ou du moins des créatures que le traducteur grec nomme ainsi. Chez les Indiens, ce sont Adimo et Procriti; chez les Grecs, Prométhée, Épiméthée, et Pandore; chez les Chinois, Puoncu, etc.

[1] Jérémie, XVII, 2. — [2] Isaie, XX, 2. — [3] Ézéchiel, IV, 12. — [4] Le prophète Habacuc; voyez Daniel, XIV, 35. — [5] Élie, IV. Rois, II, 11, — [6] Jonas, II, 1. Cl.

il fait griller le foie du poisson, et le mange; de là il court au détroit de Gibraltar, il le passe dans son gobelet[a].

Bacchus avec sa verge va conquérir les Indes[1]; il change sa verge en serpent, et rechange le serpent en verge; il passe la mer des Indes à pied sec, arrête le soleil et la lune, et fait cent tours de cette force. Voilà l'histoire ancienne.

Toutes ces inepties font rire; mais voici ce qui fait verser des larmes.

Les charlatans qui montèrent sur des tréteaux les jours de foire, pour divertir la canaille par ces contes, ne se contentèrent pas de la rétribution volontaire qui leur en revenait; ils crièrent: « Nous attestons les dieux immortels qui habitent sur le sommet de l'Olympe et de l'Atlas, nous jurons par le grand *Démiourgos*, le grand *Zeus*, leur père et leur maître, que nous vous avons annoncé la vérité pure; nous sommes les ambassadeurs du ciel, payez-nous notre voyage. Les deux tiers de vos biens sont à nous de droit divin, et l'autre de droit humain. Nous avons la condescendance de vous laisser jouir de ce dernier tiers, mais à la condition que les rois[2] tiendront la bride de notre cheval, et l'arçon de notre selle quand nous viendrons vous visiter; qu'ils mettront leurs diadèmes à nos pieds; qu'ils croiront fermement que nous sommes infaillibles; et, pour les récompenser

[a] Voyez Lycophron.

[1] Voyez, pages 133 et 185, les chapitres XI et XXXVI de *Dieu et les hommes*. Cl.

[2] Voyez, dans les *Annales de l'Empire* (tome XXIII), années 1077 et 1177, les humiliations des empereurs Henri IV et Frédéric Ier. Cl.

de leur foi, non seulement nous leur concédons la dignité de notre porte-coton quand nous irons à la selle, mais nous voulons bien, par grace spéciale, leur faire distribuer nos matières, qu'ils porteront pendues à leur cou respectueusement. Ainsi Dieu leur soit en aide [a]. »

Si quelqu'un ose jamais disputer, même avec la plus grande retenue, sur les dimensions de la tasse d'Hercule, dans laquelle il navigua d'une de ses colonnes à l'autre; s'il ose demander comment Hercule fut avalé par un poisson, et comment il trouva un gril dans son ventre pour faire cuire le foie de l'animal, il sera pendu sur-le-champ.

Celui qui doutera que Deucalion et Pyrrha, s'étant troussés, aient jeté entre leurs jambes des pierres qui furent changées en hommes, sera lapidé, comme de raison, par nos théologiens; et le maçon béni de notre temple, qui a un cœur de roche...[1], jettera la première pierre.

Si quelqu'un est assez insolent pour réciter une chanson sur Cybèle, la mère de *Zeus*[2], ou Vénus sa fille, on lui arrachera la langue avec des tenailles, on lui coupera la main, on lui fendra la poitrine, dont on tirera le cœur palpitant pour lui en battre les joues; on jettera son cœur, sa main, sa langue, et son corps dans les flammes, pour la consolation des fidè-

[a] Voyez toutes les relations concernant le grand Lama. — Voyez aussi tome XXXI, pages 512 et 514, les articles PRÊTRES. B.

[1] Par l'expression de *maçon béni, qui a un cœur de roche*, Voltaire désigne Biord, évêque d'Annecy; voyez t. XLIII, p. 160-61. B.

[2] Voltaire fait allusion à l'aventure du chevalier de La Barre; voyez-en la *Relation*, tome XLII, page 361. B.

les, pour la plus grande gloire de Dieu, qui est très glorieux, et qui aime passionnément à voir un cœur sanglant dont on donne des soufflets sur les joues du propriétaire.

Quand ceux qui voudront rectifier quelques points de votre doctrine seront en grand nombre, faites vite une Saint-Barthélemi; c'est le moyen le plus sûr pour éclaircir la foule.... Que vos grands stolifères n'aient jamais moins de dix talents d'or de rente, et que les très grands stolifères n'en aient jamais moins de mille... Qu'on dépeuple la terre et les mers pour leurs tables somptueuses, tandis que le pauvre mange du pain noir à leurs portes. C'est ainsi qu'il convient de servir l'Être des êtres.

LE PREMIER ADORATEUR.

Mon cher frère, je ne vous ai point nié qu'il n'y eût de grands maux sur notre globe; il y en a, sans doute; nous sommes dans un orage, sauve qui peut: mais encore une fois espérons de beaux jours. Où et quand? je n'en sais rien: mais si tout est nécessaire, il l'est que le grand Être ait de la bonté. La boîte de Pandore est la plus belle fable de l'antiquité; l'espérance était au fond. Vous voudriez quelque chose de plus positif. Si vous en connaissez, daignez me l'apprendre.

FIN DES ADORATEURS.

DÉFENSE DE LOUIS XIV[1].

J'ai lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal, et les bons articles de l'*Encyclopédie* sur l'agriculture, pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les *Éphémérides* des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et y labourer une terre ingrate, qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui, ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible

[1] Cette *Défense* est de la fin de 1769; car le passage des *Éphémérides*, cité page 406, est dans un volume dont l'approbation du censeur est du 13 octobre 1769. C'est à la date du 1er décembre 1769 que la *Correspondance de Grimm* parle de la *Défense*, dont la première édition est sans millésime et forme vingt-neuf pages in-8°. Ce petit écrit fait aussi partie du tome II des *Choses utiles et agréables* (voyez ma note, tome IX, page 118). Voltaire fit quelques changements dans la réimpression qui fait partie du tome XI des *Nouveaux Mélanges*, daté de 1772. D'autres changements furent faits en 1775.

La collection des *Éphémérides du citoyen*, 1765—mars 1772, forme quarante volumes in-12. Le rédacteur principal, en 1769, était Pierre-Samuel Dupont de Nemours, né à Paris en décembre 1739, mort aux États-Unis le 6 auguste 1815. B.

de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont point été entièrement inutiles dans ce désert; un hameau délabré qui nourrissait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaissait que les écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitants[1], tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes, et on a eu[2] dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parceque je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les *Éphémérides*. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de Saint-Lambert a chanté avec tant d'énergie et de grace[3]. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de Louis XIV, le siècle des talents en tout genre, dénigré dans plusieurs livres nouveaux, et même dans ces *Éphémérides* à qui je dois tant d'instructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

[1] L'édition de 1769 disait : « qui contient déjà près de trois cents habitants. »

En reproduisant la pièce, en 1772, dans le tome XI des *Nouveaux Mélanges*, on mit : « qui contient déjà près de quatre cents habitants. »

La version qu'on lit aujourd'hui parut, en 1775, dans l'édition encadrée, tome XXIV, page 378. B.

[2] Dans les éditions de 1769 et 1772 on lit : *j'ai eu*. B.

[3] Dans son poëme des *Saisons*, publié en 1769. B.

« C'était un empire entièrement énervé par des ef-
« forts excessifs, mal entendus, malheureux, et sur-
« tout par les suites du régime fiscal le plus dur, le
« plus impérieux, le plus méthodiquement inconsi-
« déré, le plus réglémentaire qui ait jamais existé.
« Ces deux inventions terribles, dis-je, ne sont pas
« l'héritage le moins funeste que nous ait laissé ce
« siècle tant vanté et si désastreux. »

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre[1]. « La gloire de ce grand siècle, si cher
« à nos beaux esprits, était passée comme les étoupes
« qu'on brûle devant le pape à son exaltation. »

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai ensuite du règne *funeste et désastreux*.

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux et bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de Corneille, l'inimitable Racine, les belles épîtres de Boileau, et son *Art poétique*; le nombre des fables charmantes de La Fontaine, quelques opéra de Quinault, qu'on n'a jamais pu égaler, et surtout ce génie à-la-fois comique et philosophe, cet homme qui en son genre est au-dessus de toute l'antiquité, ce Molière dont *le trône est vacant*[a].

[1] *Éphémérides du citoyen*, 1769, tome VIII, page 236. B.

[a] Expression pittoresque et vraie de M. Chamfort, dans le discours justement couronné par l'académie. Quand on emploie une expression neuve et de génie, ce que Boileau appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu la siècle des plagiaires.

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la *Défense de l'infortuné Fouquet* par le généreux Pellisson à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime Bossuet, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre de *Télémaque?* qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales?* quel homme du monde n'aimera les sermons de Massillon? et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvre; ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes[1] contre un chapitre de Bélisaire, et des mandements composés par le R. P. Patouillet[2].

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de Ducange[3]?

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme Descartes en géométrie? et, malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. Thomas, couronné par l'académie française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques; mais en est-il beaucoup qui l'emportent sur le *Traité des erreurs des sens et de l'Imagina-*

[1] Les éditions in-4° et in-8° de la *Censure de la faculté de théologie de Paris contre le livre intitulé Bélisaire*, sont en latin et en français, et à deux colonnes. B.

[2] Voyez tome XXX, page 432; et XLII, 692. B

[3] Voyez tome XIX, page 102. B.

tion par Malebranche, excellent commencement d'un système qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'histoire : mais on mettra toujours à côté de Salluste la *Conspiration de Venise* par l'abbé de Saint-Réal. L'*Histoire des Oracles de Fontenelle* (persécuté d'une manière si infame par les jésuites[1]) ne rendit-elle pas de grands services à l'esprit humain? et si vous faites grace aux tourbillons de Descartes, qui sont malheureusement la base de *la Pluralité des Mondes*, si vous ôtez quelques plaisanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philosophie avec plus de netteté et d'agrément que dans ce même livre de *la Pluralité des Mondes*, production du siècle de Louis XIV, dans un goût absolument nouveau?

Si vous passez aux autres arts, qui dépendent moins de la profondeur de la pensée, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la musique, il faudra toujours mettre au premier rang ce Perrault, auteur de la façade du Louvre et de la *Traduction de Vitruve*, les Poussin, les Lebrun, les Le Sueur, les Girardon; il ne faudra pas tourner en ridicule Lulli, qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française, et qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes, supérieurs dans tant de genres différents, aient fleuri tous ensemble dans le même âge? Ce prodige était

[1] Voyez tome XIX, page 113; XXXI, 398; XLII, 638. B.

arrivé trois fois dans l'histoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour considérer les grands capitaines et les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des Condé, des Turenne, des Luxembourg, des Villars, ne sera jamais éclipsée; et nous redirons que le nom de Colbert doit être immortel.

Henri IV, que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, si on l'ose dire, comme un dieu tutélaire, était un très grand homme : mais le temps de Louis XIV fut un très grand siècle. A peine notre Henri IV eut-il le temps de réparer les brèches de la France, et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition), jusqu'au moment où Louis XIV régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, séditions, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté, et ignorance. Je ne crois pas que, depuis François II jusqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable Henri IV, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle qui sont *funestes et désastreuses*, et non pas le siècle de Louis XIV, pendant lequel notre nation, aujourd'hui si célèbre dans l'Europe par l'opéra-comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de Louis XIV que celle des Français; mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin, mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! Je sais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre : mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillants que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages et désintéressés de juger si un petit nombre d'années très-malheureuses dans la guerre de la succession doivent flétrir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il faut juger par les événements? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? Philippe V avait pour lui les lois de la na-

ture, celles du droit des gens, celles mêmes par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur[1], les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui[2], le roi de Naples[3], le duc de Parme[4], doivent leurs états.

Je n'ai pas justifié de même (et Dieu m'en garde!) la guerre contre la Hollande[5], qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute, il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passion et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois : elles en avaient certes besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si

[1] Il est très singulier que Voltaire mette au nombre des titres de Philippe V à la couronne d'Espagne, *les dernières volontés d'un testateur*, lui qui, dans le chant VI de *la Henriade*, dit que lorsqu'une race royale est éteinte,

Le peuple au même instant rentre en ses premiers droits. B.

[2] Charles III. B.

[3] Ferdinand IV, petit-fils de Philippe V, roi d'Espagne. B.

[4] Ferdinand, autre petit-fils de Philippe V. B.

[5] Voyez tome XIX, pages 383, 385. B.

les avis aussi humains que judicieux du président de Lamoignon n'ont pas été suivis; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de Louis XIV? de trouver des Lamoignons[1] qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent, depuis plusieurs années, de critiquer l'administration du célèbre Colbert. Il est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de Sulli fit la même défense depuis 1598? il craignait le transport des blés hors du royaume; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation, devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéraments convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa

[1] Dans les éditions de 1769 et 1772, on lit: « qui travaillent avec des Maupeoux et qui nettoient, etc. » B.

en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre, que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV*[1]. « Colbert « arriva au maniement des finances avec de la science « et du génie; commença, comme Sulli, par arrêter « les abus et les pillages, qui étaient énormes. La « recette fut simplifiée autant qu'il était possible; et, « par une économie qui tient du prodige, il augmenta « le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit, « par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous « les ans un million de ce temps-là destiné à l'en- « couragement des manufactures et du commerce « maritime. Il négligea si peu les campagnes, aban- « données jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que « des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert « de Croissi, son frère, ambassadeur à Londres, pour « fournir en France des bestiaux d'Irlande et des sa- « laisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur- « général répondit que, depuis quatre ans, on en avait « à revendre aux étrangers. »

M. de Forbonnais, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France[2], cite le même fait, et il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un Colbert.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIÈME, page 87, tome XVII, il est dit que « ce

[1] Chapitre XXX; voyez tome XX, page 273. B.

[2] *Recherches et considérations sur les finances de France*, 1756, six volumes in-12 ou deux volumes in-4°. B.

« ministre préféra la gloire d'être, pour tous les peu-
« ples, un modèle de futilités, et de les surpasser
« dans tous les arts d'ostentation, à l'avantage plus
« solide, et toujours sûr, de pourvoir à leurs besoins
« naturels. »

Il est dit « qu'il n'avait pas les matières premières,
« qu'il en provoqua l'importation de toutes ses for-
« ces, et prohiba l'exportation de celles du pays. »

J'aimais l'auteur de cet article [1], mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que, dans son mémoire présenté au roi, le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : « Les principaux objets sont l'agriculture,
« la marchandise, la guerre de terre et celle de mer. »
Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il est encore très faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie en pressant les plantations des mûriers. Je sais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise : l'auteur de l'article VINGTIÈME ne le savait pas ; et je suis en droit de rendre témoignage en ce point à la sagesse du ministre.

C'est la mode aujourd'hui de dégrader les grands hommes ; mais, si les critiques veulent se souvenir qu'ils doivent aux soins infatigables de ce ministre

[1] Damilaville, mort le 13 décembre 1768, à quarante-sept ans. B.

toutes les manufactures qui contribuent à l'aisance de leur vie, depuis les tapisseries des Gobelins jusqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non seulement de l'injustice à se plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me semble que Boileau avait raison, dans ces temps alors heureux, de dire à Louis XIV[1] qu'il peindrait...

> Le soldat dans la paix doux et laborieux,
> Nos artisans grossiers rendus industrieux,
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à Louis XIV et à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de Henri IV. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'état qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeuner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon, et leur sucre de l'Amérique.

[1] Épître 1re, vers 139-142. B.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cent mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez [1] ; et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe, *Cela est cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais, des royaumes. Il s'agissait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance ; qu'on juge si on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très bien imaginé par le ministère, c'est qu'il fut redouté des puissances maritimes. Tout établissement est bon quand vos ennemis en sont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompense que le roi de France dût attendre de son invasion en Hollande ; invasion

[1] Voyez tome XVII, page 454. B.

qu'assurément on n'attribuera pas au sage Colbert, mais au superbe et laborieux ennemi de Colbert, des Hollandais, et de Turenne [1].

Le ministre des finances fut jeté hors de toutes ses mesures par cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaises affaires, qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitants dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal service.

Ce n'est pas lui non plus qui persécuta les protestants. Il savait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'état. J'ai vu des notes de lui chez M. de Montmartel, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

Madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses *Souvenirs*, « que le roi fut trompé dans cette « longue et malheureuse affaire par ceux en qui ce « monarque avait mis sa confiance [2]. » Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le

[1] Louvois. B.

[2] Madame de Caylus dit : « Le roi était naturellement si vrai qu'il n'imaginait pas, quand il avait donné sa confiance à quelqu'un, qu'il pût le trom- « per : et les fautes qu'il a faites n'ont souvent eu pour fondement que cette « opinion de probité pour des gens qui ne la méritaient pas. » B.

fut depuis par le jésuite Le Tellier; on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cent mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'état.

On condamne encore ses bâtiments. Cependant la famille royale et toute la cour et les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même, qui desire depuis Henri IV de voir ses rois; mais ces bâtiments ont-ils été à charge à l'état? ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts, qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr, qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denys, en soulageant deux cent cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des Invalides ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'École militaire[a].

Les faiblesses et les fautes de Louis XIV n'ont pas empêché don Ustariz de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé, à sa mort, le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes ba-

[a] C'est M. Duverney qui inventa l'École militaire; c'est madame de Pompadour qui la proposa. Il faut rendre justice; la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

tailles perdues et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que Louis XIV, en bâtissant Pondichéri, et le duc d'Orléans en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection, vers 1720, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux: une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement, qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madras, à un homme d'un rare mérite, à ce La Bourdonnaie[1] qui seul avait vengé l'honneur du pavil-

[1] Voyez tome XXI, page 275. B.

lon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général Lally, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre : brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion [1] ; sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules, et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le desir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager, entre les actionnaires, le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

[1] Ce qui suit est de 1775. En 1769 et 1772 on lisait :

« Je l'ai connu tel et très intimement, et dans des temps critiques ; mais « dur, je l'avoue, emporté, insociable, jaloux des immenses fortunes ac- « quises dans l'Inde par la rapine, furieux contre tous ceux auxquels il com- « mandait, parceque tous étaient acharnés contre lui. Enfin, pris à discrétion « par les Anglais vainqueurs, transporté avec ses détracteurs, revenu en « France avec eux comme un ours poursuivi toujours par les mêmes chiens, « jugé par les hurlements réunis de ceux qui l'auraient exécuté de leurs « mains mêmes ; condamné parcequ'on ne peut prononcer que sur des dé- « positions, il succomba, et donna un fatal et hideux spectacle au peuple « de Paris ; on le plaignit alors, mais après l'avoir détesté. Il ne se trouva « pas dans toute sa fortune de quoi payer l'amende à laquelle il fut con- « damné ; mais bientôt cette horrible aventure fut confondue avec, etc. »

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courants.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant, qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'Orléans régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à Louis XIV de l'avoir fait naître; je dirai, ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemark les a imités, et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemark n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon, et voleur, qui semât la discorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent, et qui en revînt avec ouze cent mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des ames à Dieu, comme a fait notre R. P. Lavaur de la compagnie de Jésus.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récom-

pense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de Villars, non parceque j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parcequ'il a sauvé l'état. Un misérable réfugié affamé ose, dans sa démence, imprimer [a] qu'à la bataille de Malplaquet, ce général passa pour s'être blessé légèrement lui-même [1], afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur [2].

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer [b] au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grace à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

A-t-il dit [c] que le président de Maisons (dont le fils,

[a] *Mémoires de Maintenon*, tome V, page 99.

[1] Voyez la note, tome XX, page 82. B.

[2] Dans les éditions de 1769 et 1772 on lisait encore ici ce passage: « Pousse-t-il sa fureur inconcevable jusqu'à dire que le père du roi régnant trahit le roi son grand-père et l'état, et fit prendre Lille de peur que « madame de Maintenon ne fût reine? Un historien doit réfuter une pareille « horreur que la nation doit punir. » B.

[b] *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 346 et suivantes de l'édition de l'*Histoire de Louis XIV*, falsifiée par lui, et chargée de notes infames, chez Esslinger, à Francfort. — Voltaire a toujours pris la défense du Régent; voyez ma note, tome XVI, page 39. B.

[c] *Mémoires de Maintenon*, tome V, page 228.

mon intime ami, est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'Orléans fut déclaré régent, et qu'il fesait une cabale contre ce prince; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magistrat ne fût premier président[1], et apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs ministres, et contre les hommes du royaume les plus respectables. Pourquoi? parceque ces impostures se vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres; parcequ'elles vont à Leipsick, à Berlin, où un héros[2] ne parle que français; à Hambourg, à Dantzick, à Moscou, à Jassi; parceque tous ceux qui lisent en Europe entendent le français, jusqu'à des Turcs; nos grands hommes ayant porté notre langue aussi loin que l'impératrice de Russie porte ses armes et ses lois. Voilà ce qu'on ne sait pas dans les soupers de Paris; on dit : Il a tort de relever des sottises si méprisables; non, il n'a pas tort: prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'est pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on doit venger votre patrie, et les grands hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur des journaux remplis de nouvelles impertinences, semblables à ces mensonges imprimés dont je parle.

[1] Voyez tome XLII, page 710. B.
[2] Frédéric II, roi de Prusse. B.

Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures éleverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpents. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des *Éphémérides du citoyen*, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens[a].

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre, qui a besoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothèque.

[a] C'est un nommé La Beaumelle, qui écrit de ce style incorrect, audacieux, et violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des Petites-Maisons, qui couvrirait de son ordure les statues de Louis XIV et de Louis XV; tel était ce misérable. Son vrai nom est Angleviel, dit La Beaumelle, né dans un village des Cévennes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève, mais bien éloigné de ressembler aux sages protestants qui, respectant les puissances et les lois, sont toujours attachés à leur patrie; il avait été inscrit à Genève parmi les proposants qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. Ami de La Rive, et s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année; il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

FIN DE LA DÉFENSE DE LOUIS XIV.

REQUÊTE

A TOUS LES MAGISTRATS DU ROYAUME,

COMPOSÉE PAR TROIS AVOCATS D'UN PARLEMENT[1].

La portion la plus utile du genre humain, celle qui vous nourrit, crie du sein de la misère à ses protecteurs :

Vous connaissez les vexations qui nous arrachent si souvent le pain que nous préparons pour nos oppresseurs mêmes. La rapacité des préposés à nos malheurs n'est pas ignorée de vous. Vous avez tenté plus d'une fois de soulager le poids qui nous accable, et vous n'entendez de nous que des bénédictions, quoique étouffées par nos sanglots et par nos larmes.

Nous payons les impôts sans murmure, taille, taillon, capitation, double vingtième, ustensiles, droits de toute espèce, impôts sur tout ce qui sert à nos chétifs habillements, et enfin la dîme à nos curés de tout ce que la terre accorde à nos travaux, sans qu'ils entrent en rien dans nos frais[a]. Ainsi, au bout de l'année, tout le fruit de nos peines est anéanti pour nous. Si nous avons un moment de relâche, on

[1] Les *Mémoires secrets* parlent de cette Requête à la date du 19 janvier 1770. Il est donc à croire qu'elle est de décembre 1769 ou janvier 1770. B.

[a] Dans tous les états de la Russie, pays de douze cent mille lieues carrées, et dans presque tous les pays protestants, les curés sont payés du trésor public.

nous traîne aux corvées à deux ou trois lieues de nos habitations, nous, nos femmes, nos enfants, nos bêtes de labourage également épuisées et quelquefois mourant pêle-mêle de lassitude sur la route. Encore si on ne nous forçait à cette dure surcharge que dans les temps de désœuvrement! mais c'est souvent dans le moment où la culture de la terre nous appelle. On fait périr nos moissons pour embellir des grands chemins, larges de soixante pieds, tandis que vingt pieds suffiraient[a]. Ces routes fastueuses et inutiles ôtent au royaume une grande partie de son meilleur terrain, que nos mains cultiveraient avec succès.

On nous dépouille de nos champs, de nos vignes, de nos prés : on nous force de les changer en chemins de plaisance; on nous arrache à nos charrues pour travailler à notre ruine; et l'unique prix de ce travail est de voir passer sur nos héritages les carrosses de l'exacteur de la province, de l'évêque, de l'abbé, du financier, du grand seigneur, qui foulent aux pieds de leurs chevaux le sol qui servit autrefois à notre nourriture.

Tous ces détails des calamités accumulées sur nous ne sont pas aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Tant qu'il nous restera des forces nous travaillerons; il faut ou mourir, ou prendre ce parti.

C'est aujourd'hui la permission de travailler pour vivre, et pour vous faire vivre, que nous vous demandons. Il s'agit de la quadragésime et des fêtes.

[a] Les grands chemins des Romains n'en avaient que quinze, et ils subsistent encore.

— La largeur des chemins a été réduite dans de justes bornes par un arrêt du conseil des premiers mois de 1776. K.

PREMIÈRE PARTIE.

Du carême[1].

Tous nos jours sont des jours de peine. L'agriculture demande nos sueurs pendant la quadragésime, comme dans les autres saisons. Notre carême est de toute l'année. Est-il quelqu'un qui ignore que nous ne mangeons presque jamais de viande? Hélas! il est prouvé que si chaque personne en mangeait, il n'y en aurait pas quatre livres par mois pour chacune. Peu d'entre nous ont la consolation d'un bouillon gras dans leurs maladies. On nous déclare que, pendant le carême, ce serait un grand crime de manger un morceau de lard rance avec notre pain bis. Nous savons même qu'autrefois, dans quelques provinces, les juges condamnaient au dernier supplice ceux qui, pressés d'une faim dévorante, auraient mangé en carême un morceau de cheval ou d'autre animal jeté à la voirie[2]; tandis que dans Paris, un

[1] Voyez aussi l'article CARÊME, tome XXVII, page 451. B.

[2] Copie de l'arrêt sans appel prononcé par le grand-juge des moines de Saint-Claude, le 20 juillet 1629.

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du procès, et de l'avis des doc-« teurs en droit, déclarons ledit Guillon, écuyer, dûment atteint et con-« vaincu d'avoir, le 31 du mois de mars passé, jour de samedi, en carême, « emporté des morceaux d'un cheval jeté à la voirie, dans le pré de cette « ville, et d'en avoir mangé le 1er d'avril. Pour réparation de quoi, nous « le condamnons à être conduit sur un échafaud qui sera dressé sur la place « du marché, pour y avoir la tête tranchée, etc. »

Suit le procès-verbal de l'exécution.

N. B. Que ces juges qui ne pouvaient prononcer sans appel au civil au-dessus de cinq cents livres, pouvaient verser le sang humain sans appel.

N. B. Que le grand-juge de ce pays, nommé Boguet, se vante, dans son

célèbre financier[1] avait des relais de chevaux qui lui amenaient tous les jours de la marée fraîche de Dieppe. Il fesait régulièrement carême; il le sanctifiait en mangeant avec ses parasites pour deux cents écus de poisson : et nous, si nous mangions pour deux liards d'une chair dégoûtante et abominable, nous périssions par la corde, et on nous menaçait d'une damnation éternelle.

Ces temps horribles sont changés; mais il nous est toujours très difficile d'opérer notre salut. Nous n'avons que du pain de seigle, ou de châtaignes, ou d'orge, des œufs de nos poules, et du fromage fait avec le lait de nos vaches et de nos chèvres. Le poisson même des rivières et des lacs est trop cher pour les pauvres habitants de la campagne; ils n'ont pas droit de pêche; tout va dans les grandes villes, et tout s'y vend à un prix auquel nous ne pouvons jamais atteindre.

Dans plusieurs de nos provinces il n'est pas permis de manger des œufs; dans d'autres le fromage même est défendu. Il dépend, dit-on, de la pure volonté de l'évêque de nous interdire les œufs et le laitage;

livre sur les sorciers, imprimé à Lyon, en 1607, d'avoir fait brûler sept cents sorciers. Il assure dans ce livre, page 39, que Mahomet était sorcier, et qu'il avait un taureau et une colombe qui étaient des diables déguisés.

Les historiens n'ont jamais tenu compte de la foule épouvantable de ces horreurs. Ils parlent des intrigues des cours que la plupart n'ont jamais connues : ils oublient tout ce qui intéresse l'humanité : ils ne savent pas à quel point nous avons été barbares, et que nous ne sommes pas encore sortis entièrement de cette exécrable barbarie qui nous mettait si au-dessous des sauvages. — Les deux *N. B.* de cette note sont de Voltaire; il a été question de Cl. Guillon, tome XLII, pages 394 et 448. B.

[1] Bourel : voyez ma note, tome XXXIX, page 109. B.

de sorte que nous sommes condamnés ou à pécher (comme on dit) mortellement, ou à mourir de faim, selon le caprice d'un seul homme, éloigné de nous de dix ou douze lieues, que nous n'avons jamais vu, et que nous ne verrons jamais, pour qui notre indigence travaille, qui consomme un revenu immense dans le faste et dans la tranquillité, qui a le plaisir de faire son salut en carême avec des soles, des turbots et du vin de Bourgogne, et qui jouit encore du plaisir plus flatteur, à ce qu'on dit, d'être puissant dans ce monde.

Dites-nous, sages magistrats, si la nourriture du peuple n'est pas une chose purement de police, et si elle doit dépendre de la volonté arbitraire d'un seul homme, qui n'a ni ne peut avoir aucun droit sur la police du royaume.

Nous croyons qu'un évêque a le droit de nous prescrire, sous peine de péché, l'abstinence pendant le saint temps de carême, et dans les autres temps marqués par l'Église. L'usage de la chair est alors défendu aux riches par les saints canons, comme il nous est interdit tous les jours par notre pauvreté. Mais qu'il y ait de l'arbitraire dans les commandements de l'Église, c'est ce que nous ne concevons pas. Qu'un homme puisse à son gré nous priver des seuls aliments de carême qui nous restent, c'est ce qui nous paraît un attentat à notre vie; et nous mettons cette malheureuse vie sous votre protection.

C'est à vous seuls, chargés de la police générale du royaume, à voir si la loi de la nécessité n'est pas

la première des lois, et si les pasteurs de nos ames ont le pouvoir de faire mourir de faim les corps de leurs ouailles au milieu des œufs de nos poules et des mauvais fromages que nos mains ont pressurés. Sans cette protection que nous vous demandons, le sort de nos plus vils animaux serait infiniment préférable au nôtre. Oui, nous jeûnons, mais c'est à vous seuls de connaître des misérables aliments que nous fournissent nos campagnes. Les substituts de MM. les procureurs généraux, tous les juges inférieurs, savent que nous n'avons que des œufs et du fromage; que les seuls riches ont, au mois de mars, des légumes dans leurs serres, et du poisson dans leurs viviers.

Nous demandons à jeûner, mais non à mourir. L'Église nous ordonne l'abstinence, mais non la famine. On nous dit que ces lois viennent d'un canton d'Italie, et que ce canton d'Italie doit gouverner la France; que nos évêques ne sont évêques que par la permission d'un homme d'Italie. C'est ce qui passe nos faibles entendements, et sur quoi nous nous en rapportons à vos lumières: mais ce que nous savons très certainement, c'est que les parties méridionales d'Italie produisent des légumes nourrissants dans le temps du carême, tandis que, dans nos climats tant vantés, la nature nous refuse des aliments. Nous entendons chanter le printemps par les gens de la ville; mais, dans nos provinces septentrionales, nous ne connaissons du printemps que le nom.

C'est donc à vous à décider si la différence du sol n'exige pas une différence dans les lois, et si cet ob-

jet n'est pas essentiellement lié à la police générale, dont vous êtes les premiers administrateurs [1].

SECONDE PARTIE.

Des fêtes.

Venons à nos travaux pour les jours de fêtes.

Nous vous avons demandé la permission de vivre, nous vous demandons la permission de travailler. La sainte Église nous recommande d'assister au service divin le dimanche et les grandes fêtes. Nous prévenons ses soins, nous courons au-devant de ses institutions; c'est pour nous un devoir sacré: mais qu'elle juge elle-même si, après le service de Dieu, il ne vaut pas mieux servir les hommes que d'aller perdre notre temps dans l'oisiveté, ou notre raison et nos forces dans un cabaret [2].

[1] Il n'y a pas long-temps qu'à Paris on était forcé, pendant le carême, d'acheter la viande à l'Hôtel-Dieu, qui, en vertu de ce monopole, la vendait à un prix excessif. Le carême était un temps de misère, et presque de famine, pour les artisans et la petite bourgeoisie. Cet abus ridicule a été détruit en 1775 par M. Turgot. Croirait-on que, dans la canaille ecclésiastique, il se soit trouvé des hommes assez imbéciles et assez barbares pour s'élever contre un changement si utile à la partie la plus pauvre du peuple? K.

[2] Défendre à un homme de travailler pour faire subsister sa famille est une barbarie; punir un homme pour avoir travaillé, même sans nécessité, est une injustice. Les lois sur la célébration des fêtes sont un hommage rendu par la puissance civile à l'orgueil et au despotisme des prêtres. On prétend qu'il faut au peuple des jours de repos; mais pourquoi ne lui pas laisser la liberté de les choisir? Pourquoi le forcer, à certains jours, de se livrer à l'oisiveté, à la débauche, suite nécessaire de l'oisiveté d'un grand nombre d'hommes grossiers réunis? Si l'on eût fixé le dimanche pour le jour où tous les tribunaux, toutes les audiences des gens en place, toutes les

Ce ne fut point l'Église qui ordonna le repos le dimanche; on nous assure que ce fut Constantin Ier qui, par son édit de 321, ordonna que le jour du soleil, appelé depuis parmi nous dimanche, fût consacré au repos; mais par ce même édit il permit les travaux des laboureurs.

D'où vient que cette institution salutaire est changée? pourquoi une multitude de fêtes consacre-t-elle à l'oisiveté et à la débauche des jours entiers, où la terre accuse nos mains qu'elles la négligent? Quoi! il sera permis dans les grandes villes, le jour de la Purification, de la Visitation, de saint Mathias, de saint Simon et saint Jude, et de saint Jean-le-Baptiseur, d'aller en foule à l'Opéra-Comique, et d'y entendre des plaisanteries qui ne s'éloignent de l'obscénité que par le ménagement de l'expression; et il ne nous sera pas permis à nous, les nourriciers du genre humain, d'exercer une profession ordonnée par Dieu même! Le jeu sera permis dans toutes les maisons, et le ma-

caisses publiques, seraient ouverts aux peuples, où ils pourraient s'assembler pour les affaires communes, où les lois du prince leur seraient annoncées, où tous les actes dont il est important d'instruire les citoyens seraient publiés; ces jours deviendraient nécessairement des jours de repos et de fêtes pour tous ceux qui ne seraient point obligés de travailler ou de s'occuper d'affaires. Quant aux réglements qui défendent certaines choses pendant le service divin, et les permettent à d'autres heures; tolèrent qu'on vende des petits pâtés, et ne tolèrent pas qu'on porte un habit en ville; veulent qu'on demande permission à un prêtre ou à un magistrat pour couper ses blés; exigent qu'on n'use de cette permission qu'après avoir été à la messe : ils seraient la preuve de la superstition la plus abjecte, si l'argent qui en revient aux magistrats subalternes n'obligeait pas d'y supposer des vues plus profondes. K.

niement de la charrue, l'ensemencement de la terre, seront des crimes dans les campagnes!

On nous répond que notre curé peut nous permettre ce saint, ce divin travail, quand il le juge à propos. Ah! sages magistrats, toujours de l'arbitraire! et si ce curé est riche, et dédaigne les représentations du pauvre; s'il est en procès contre ses paroissiens, comme il n'arrive que trop souvent, voilà donc l'espérance de l'année perdue!

Ou la culture des terres est un mal, ou elle est un bien. Si elle est un mal, nul pouvoir n'a le droit de la permettre; si elle est un bien, nul pouvoir n'a le droit de la défendre. Mais, dira-t-on, elle est une bonne œuvre le jour d'un saint qu'on ne fête pas; elle est criminelle le jour d'un saint qu'on fête. Nous ne comprenons pas cette distinction. Nous vous supplions simplement d'examiner si l'agriculture doit dépendre du sacerdoce ou de la grande police; si c'est aux juges qui sont sur les lieux à examiner quand la culture est en péril, quand les blés exigent la promptitude de nos soins, ou bien si cette décision appartient à l'évêque renfermé dans son palais.

Ministres du Seigneur, exhortez à la piété; magistrats, encouragez le travail, qui est le gardien de la vertu. Vingt fêtes de trop dans le royaume condamnent à l'oisiveté et exposent à la débauche, vingt fois par an, dix millions d'ouvriers de toute espèce, qui feraient chacun pour dix sous d'ouvrage : c'est la valeur de cent millions de nos livres perdus à jamais pour l'état par chaque année. Cette triste vérité est

démontrée, et la prodigieuse supériorité des nations protestantes sur nous en a été la confirmation. Elle a été sentie à Rome, dont la campagne ne peut nourrir ses habitants. On y a retranché des fêtes; mais le soulagement a été médiocre, parceque la culture y manque de bras; parcequ'il y a dans cet état beaucoup plus de prêtres que d'agriculteurs; parceque chacun y court à la fortune en disant qu'il veut enseigner la terre, et que presque personne ne la cultive. Les pays de l'Autriche ont recueilli un avantage bien plus sensible de la suppression des fêtes. Puissent-elles être toutes absorbées dans le dimanche! Que le repos soit permis en ce saint jour; mais qu'il ne soit pas commandé. Quelle loi que l'obligation de ne rien faire! Quoi! punir un homme pour avoir servi les hommes après avoir prié Dieu!

Si, dans notre ignorance, nous avons dit quelque chose qui soit contre les lois, pardonnez à cette ignorance qui est la suite inévitable de notre misère; mais daignez considérer si, la puissance législatrice ayant seule institué le dimanche, ce n'est pas elle seule qui doit connaître de la police de ce jour, comme de tous les autres.

Enfin, que l'Église conseille, mais que le souverain commande, et que les interprètes des lois sollicitent auprès du trône des lois utiles au genre humain. Certes il en a besoin en plus d'un genre.

Nous ne prétendons rien diminuer des véritables droits de l'Église, à Dieu ne plaise! mais nous réclamons les droits de la puissance civile, pour le sou-

lagement d'une nation dans laquelle il y a réellement plus de dix millions d'êtres infortunés qui souffrent et qui se cachent, tandis que quelques milliers d'hommes brillants feignent d'être heureux, se montrent avec faste aux étrangers, et leur disent : Jugez par nous de la France.

FIN DE LA REQUÊTE
A TOUS LES MAGISTRATS DU ROYAUME.

Digitized by Google

LETTRE

DE L'AUTEUR DE LA TRAGÉDIE DES *GUÈBRES*

AUX RÉDACTEURS DU *JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE*[1].

MESSIEURS,

Dans votre *Journal encyclopédique* (dernière quinzaine d'août 1769), il a été dit, en parlant de la tragédie des *Guèbres, ou la Tolérance*, que « quoique dans la préface on assure qu'elle est d'un jeune auteur, il n'est pas possible de s'y méprendre, et que l'on y reconnaît aisément l'illustre écrivain à qui ce siècle doit toute sa gloire. » L'abondance de vos occupations ne vous a sans doute pas donné le loisir, messieurs, d'examiner cette pièce avec toute l'attention et le scrupule que vous avez soin d'apporter aux ouvrages de ce genre. Le titre séduit et en impose; et le mot de *Tolérance* que cette tragédie porte en tête a tellement enchanté, qu'on s'est persuadé qu'elle ne pouvait devoir sa naissance qu'à l'apôtre de cette douce morale. La réputation de cet homme célèbre doit être chère aux amateurs des lettres, à vous sur-

[1] Cette lettre n'a encore paru dans aucune édition des *OEuvres de Voltaire;* elle avait été imprimée dans le *Journal encyclopédique*, second volume de mars 1770, page 460; voyez ma Préface des *Guèbres*, tome IX, page 3. B.

tout, messieurs, qui en êtes les ministres. A ces titres, je me flatte que vous ne trouverez pas mauvais que, par la voie de votre journal, je désabuse le public sur l'attribution de cette pièce, et que je l'assure qu'elle est vraiment d'un jeune auteur qui mérite d'être encouragé. Sa morale, je le crois, est avouée du philosophe de Ferney; mais le père de *Mérope* et de *Zaïre*, tout tolérant qu'il est, voudra-t-il adopter la tragédie des *Guèbres? Tolle, lege*, dirai-je à tout connaisseur; mettez-vous en garde, si vous le pouvez, contre l'enthousiasme qu'inspire la moins belle pièce dramatique de l'Apollon français; recueillez seulement une étincelle du feu qui l'enflamme. Rapprochez les *Guèbres* de l'*Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, et de *César*. Y voyez-vous l'empreinte, y reconnaissez-vous la touche mâle et vigoureuse du favori de Melpomène? sont-elles filles d'un même père? Non, dites-vous. Vous le direz aussi, messieurs, et pour lors plus de doute sur la vérité que j'annonce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L... H....

FIN DE LA LETTRE.

7. 3. 312
24623 (Pn)

AU ROI

EN SON CONSEIL.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL.

Nous avons cru devoir placer quelques réflexions sur l'esclavage de la glèbe à la tête de ces ouvrages [1] que le spectacle de l'avilissement où les moines de Saint-Claude retenaient leurs serfs a inspirés à l'ame sensible et généreuse de M. de Voltaire.

Les droits de mainmorte dont jouissent les seigneurs ne peuvent être regardés que comme des conditions auxquelles les terres des mainmortables leur ont été anciennement cédées, ou comme des impôts mis sur eux par ces seigneurs dans le temps où ils exerçaient une partie de la souveraineté. Dans le premier cas le souverain a le droit d'abolir la mainmorte, c'est-à-dire d'obliger les seigneurs à recevoir de leurs vassaux un dédommagement égal à la valeur des droits dont ils jouissent. En effet, toute convention dont l'exécution est d'une durée perpétuelle doit être soumise, comme nous l'avons dit ailleurs [2], à la puissance législative, qui peut en changer la forme, en conservant à chacun les droits réels qui résultent de la convention. Si les droits de mainmorte représentent d'anciens impôts, il est clair que le souverain qui a réuni dans sa personne tous les droits dont les seigneurs ont joui, n'a pu

[1] Les éditeurs de Kehl avaient réuni dans un des volumes intitulés *Politique et législation*, les divers écrits de Voltaire pour les habitants du Mont-Jura et du pays de Gex; voyez, sur les écrits pour les habitants du Jura, ma note, page 445, et sur les écrits pour les habitants du pays de Gex, voyez une de mes notes sur la pièce intitulée *Au roi en son conseil* (juillet 1774), tome XLVIII. B.

[2] Voyez tome XXI, page 422. B.

leur céder ces impôts d'une manière perpétuelle et irrévocable quant à la forme, et qu'il est resté le maître de la changer, et par conséquent de détruire ces impôts en dédommageant les cessionnaires du revenu qu'ils en tiraient, puisque cette jouissance pécuniaire est la seule chose qu'il ait pu leur céder.

L'abolition des droits de mainmorte est donc légitime, pourvu que l'on en dédommage les propriétaires. Mais ce dédommagement exige deux conditions : la première, que ces droits soient bien fondés; la seconde, que le dédommagement n'excède point leur produit réel.

Il paraît que la simple jouissance ne doit point ici former une prescription, comme lorsqu'il s'agit d'une propriété réelle, ou même de ces droits de dîme féodale, de champart, etc., qui sont évidemment les réserves d'un propriétaire sur le fonds qu'il abandonne. La forme des droits de mainmorte semble annoncer l'abus de la force; ainsi cette présomption de la légitimité du droit qu'on fonde sur la jouissance, loin d'être ici en faveur du possesseur, est contre lui. On doit donc, quelque longue qu'ait été la possession, exiger des titres.

Quant à la méthode d'évaluer ces droits, les uns sont annuels, comme les corvées féodales; et, dans ce cas, l'évaluation est facile à faire : cinq jours de corvée par année équivalent à environ la 72e partie du travail, et par conséquent du produit de la terre; une dîme d'un 72e les remplacerait. Les autres droits sont éventuels, et quelques uns dépendent, jusqu'à un certain point, de la volonté de ceux qui y sont soumis : ceux-là ne peuvent s'évaluer que par le calcul des probabilités. Mais il ne pourrait y avoir de difficultés que dans la théorie, et les géomètres ne sauraient donner à la méthode d'évaluer la marche facile et simple qu'exige la pratique.

Il y a enfin quelques droits qui sont contraires au bon sens, comme celui d'hériter des meubles d'un étranger qui a vécu un an et un jour sur la terre mainmortable, même sans y posséder de terrain soumis à la mainmorte; comme celui qui accorde un droit au seigneur sur les biens que son serf peut avoir acquis dans un autre pays : ceux-là peuvent être abolis

sans aucun dédommagement, puisqu'il est clair que le seigneur ne peut avoir de droit dans aucun cas que sur ce qu'un propriétaire de son terrain possède dans l'étendue de sa seigneurie.

Tels seraient encore des impôts qui se percevraient en argent pour la permission de se marier, pour celle de coucher avec sa femme la première nuit de ses noces, le rachat des droits de cuissage, jambage, etc.; de tels tributs ne peuvent ni représenter un impôt, ni être les conditions légitimes d'une cession de propriété : ils sont évidemment un abus de la force; et le souverain serait même plus que juste envers ceux qui en jouissent, en se bornant à les abolir sans exiger d'eux ni restitution ni dédommagements.

En parlant ici des dédommagements dus aux seigneurs, on sent que nous entendons les seigneurs laïques seulement. Les hommes sont trop éclairés de nos jours pour ignorer que les biens ecclésiastiques ne sont pas une vraie propriété, mais une partie du domaine public dont la libre disposition ne peut cesser d'appartenir au souverain.

Dans le projet d'édit dressé par le P. P. de Lamoignon, on ne trouve aucune distinction entre les seigneurs laïques et les seigneurs ecclésiastiques : dans le siècle superstitieux qui a précédé le nôtre, on regardait les biens ecclésiastiques comme une vraie propriété, plus sacrée même que celle des citoyens. M. de Lamoignon propose de racheter les droits de mainmorte par un droit éventuel uniforme; cette disposition peut conduire à des injustices, non seulement à l'égard des seigneurs, mais surtout à l'égard des serfs. Les droits qu'ils devaient aux seigneurs se seraient trouvés souvent au-dessous de celui qui aurait été établi d'après le projet. D'ailleurs il semble que l'on doit laisser aux communautés la liberté d'accepter ou non l'affranchissement, en offrant en même temps à chaque particulier le moyen de s'affranchir lorsqu'il le voudra.

Dans l'édit de 1778, le roi s'est borné à rendre la liberté aux serfs de ses domaines : la loi ne s'est pas même étendue aux biens ecclésiastiques, quelque évident que soit le droit du

souverain sur ces biens; et en exhortant les seigneurs à suivre l'exemple généreux donné par le prince, on n'a point autorisé ceux dont les terres sont substituées, à faire, sinon cet abandon, du moins un échange avec leurs vassaux.

L'affaire des moines de Saint-Claude avait deux objets totalement distincts : l'un était d'obtenir de l'autorité du roi l'abolition de la servitude, l'autre de prouver que le prétendu droit des moines, étant fondé sur des titres faux, devait être détruit. Les habitants n'ont réussi ni dans l'une ni dans l'autre de ces demandes. L'éloquence et le zèle de M. de Voltaire ont été inutiles; la servitude subsiste encore au pied du Mont-Jura. Et tandis que le petit-fils de Henri IV a déclaré qu'il ne voulait plus avoir que des hommes libres dans ses domaines, ni ses exhortations, ni son exemple, n'ont pu résoudre les gentilshommes[1] qui ont eu l'humilité de succéder aux moines de Saint-Claude, à renoncer à l'orgueil d'avoir des esclaves.

[1] C'était Moira de Maillac, chanoine, comte de Saint-Claude, qui avait été chargé par son chapitre de soutenir le procès. B.

AU ROI

EN SON CONSEIL,

POUR LES SUJETS DU ROI QUI RÉCLAMENT LA LIBERTÉ EN FRANCE;

CONTRE DES MOINES BÉNÉDICTINS DEVENUS CHANOINES DE SAINT-CLAUDE EN FRANCHE-COMTÉ[1].

Les chanoines de Saint-Claude, près du Mont-Jura dans la Franche-Comté, sont originairement des moines bénédictins, sécularisés en 1742. Ils n'ont d'autre droit pour réduire en esclavage les sujets du roi, habitant au Mont-Jura vers Saint-Claude, que l'usage établi par les moines, leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté naturelle. En vain Dieu la leur a donnée; en vain les ducs de Bourgogne et les rois de France, les chartres, les édits[a], d'accord avec la loi de

[1] Voici le premier des écrits de Voltaire pour les serfs du Mont-Jura; on trouvera encore, dans ce volume, trois autres écrits sur le même sujet: la *Nouvelle requête*, septembre 1770; la *Coutume de Franche-Comté*, et la *Supplique des serfs de Saint-Claude*, qui sont de 1771. C'est dans le tome XLVII que j'ai placé la *Voix du curé*, qui est de 1772. On trouvera dans le tome XLVIII l'*Extrait d'un mémoire*, qui est de 1775, et la *Supplique à Turgot*, qui est de l'année suivante. On peut regarder comme relatifs au même sujet la *Lettre du R. P. Polycarpe*, et la *Lettre d'un bénédictin de Franche-Comté*, qui sont aussi au tome XLVIII. Le dernier écrit de Voltaire, à ce sujet, est une *Requête*, de 1777, et qui fait partie du t. L. B.

[a] Édits de l'abbé Suger, régent du royaume, de l'an 1141; de Louis X, de 1315; de Henri II, de 1553. Ordonnances du Louvre, t. I, p. 183.

Le roi de Sardaigne a affranchi les serfs du duché de Savoie par un édit

la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude.

Des enfants de Saint-Benoît se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates. Nous respectons le chapitre de Saint-Claude, mais nous ne pouvons respecter l'injustice des religieux auxquels ils ont succédé. Nous sommes forcés de plaider contre des gentilshommes de mérite, en réclamant nos droits contre des moines iniques. Le chapitre de Saint-Claude doit nous pardonner de nous défendre.

Si les prêtres contre lesquels nous réclamons la justice de Dieu et celle du roi avaient le moindre titre, nous gémirions en silence dans les fers dont ils nous chargent; nous attendrions qu'un gouvernement si éclairé eût aboli des lois établies par la rapine dans des temps de barbarie; nous nous contenterions de soupirer, avec la France, après les jours si long-temps desirés où le conseil se souviendra que nous sommes nés hommes; que les moines bénédictins, hommes comme nous, n'ont été institués par saint Benoît que pour labourer comme nous la terre, et pour lever au ciel des mains exercées par les travaux champêtres. Le conseil verra bien sans nous que leurs vœux faits aux pieds des autels n'ont jamais été d'être princes; que

du 20 janvier 1762. Dans les derniers états généraux tenus à Paris en 1515, le tiers-état supplia le roi de faire exécuter les anciennes lois contre la servitude de la glèbe. (*État de la monarchie*, par l'abbé Dubos, tome III, page 298.)

On trouve, dans les *Arrêtés du premier président de Lamoignon*, le projet d'un réglement pour l'abolition de toutes les mainmortes personnelles et réelles.

nous ne devons nos biens, nos sueurs, notre sang qu'au roi, et non à eux. Aussi nous ne plaidons pas ici contre l'esclavage de la mainmorte; nous plaidons contre la fraude qui nous suppose mainmortables. Nous montrons les titres mêmes de nos oppresseurs, pour démontrer qu'ils n'ont eu nul prétexte de nous opprimer, et qu'ils n'ont transmis au chapitre de Saint-Claude qu'une prétention vicieuse dans tous ses points.

Ils avaient long-temps étouffé notre voix; mais le roi, plus clément qu'ils n'ont été cruels, nous permet enfin de parler.

Avant le règne du duc Philippe-le-Bon, l'abbé de Saint-Oyan, dit Saint-Claude, avait déjà eu l'audace de s'emparer de tous les droits régaliens sans autre titre que celui de la cupidité effrénée de ces temps-là. Il dominait en souverain sur plus de cent villages; il fesait battre monnaie; il osait donner des lettres de noblesse; il fesait juger les procès de ses vassaux par ses moines.

Qu'il nous soit permis, avant d'entrer en matière, de demander s'il est rien de plus attentatoire à l'autorité divine et humaine, et si ces prétendus droits n'étaient pas des crimes de lèse-majesté.

Philippe-le-Bon, par des lettres patentes datées de Lille en Flandre, le 14 mars 1436, se contenta de réprimer l'usurpation par laquelle ces moines fesaient battre monnaie, donnaient des sauf-conduits, et jugeaient en dernier ressort. Il se contenta d'abolir ces abus, parceque ceux-là seuls lui furent déférés; la mainmorte n'était pas encore établie.

Pour se dédommager de la perte des droits qu'ils s'étaient arrogés, ils se vengèrent avec le temps sur les habitants; et, n'ayant plus le droit de faire frapper de l'argent à leur coin, ils se donnèrent le droit de prendre, autant qu'ils le purent, tout l'argent des cultivateurs.

L'inquisition ayant pénétré jusque dans ce pays sauvage, la rapine devint sacrée. Le pâtre, le laboureur, l'artisan, le marchand, craignirent les flammes dans ce monde-ci et dans l'autre, s'ils ne portaient pas aux pieds des moines tout le fruit de leurs travaux.

Mainmorte établie dans les villages plaignants[1].

Peu à peu les communautés qui réclament aujourd'hui la justice du roi se trouvèrent esclaves en trois manières, et cela sans aucun titre :

Esclavage de la personne;

Esclavage des biens;

Esclavage de la personne et des biens.

[2] L'esclavage de la personne consiste dans l'incapacité de disposer de ses biens en faveur de ses enfants, s'ils n'ont pas toujours vécu avec leur père dans la même maison et à la même table. Alors tout appartient aux moines. Le bien d'un habitant du Mont-Jura, mis entre les mains d'un notaire de Paris, devient dans Paris même la proie de ceux qui originairement avaient embrassé la pauvreté évangélique au Mont-

[1] Voyez tome XXI, page 420. B.

[2] Cet alinéa, ainsi que les trois petites phrases qui le précèdent et les deux alinéa qui le suivent, furent aussi imprimés dans les *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XXVII, page 371. B.

Jura. Le fils demande l'aumône à la porte de la maison que son père a bâtie; et les moines, bien loin de lui donner cette aumône, s'arrogent jusqu'au droit de ne point payer les créanciers du père, et de regarder comme nulles les dettes hypothéquées sur la maison dont ils s'emparent. La veuve se jette en vain à leurs pieds pour obtenir une partie de sa dot: cette dot, ces créances, ce bien paternel, tout appartient de droit divin aux moines. Les créanciers, la veuve, les enfants, tout meurt dans la mendicité.

L'esclavage réel est celui qui est affecté à une habitation. Quiconque vient occuper une maison dans l'empire de ces moines, et y demeure un an et un jour, devient leur serf pour jamais. Il est arrivé quelquefois qu'un négociant français, père de famille, attiré par ses affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, et étant mort ensuite dans sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, ses enfants ont été tout étonnés de voir des huissiers venir s'emparer de leurs meubles, avec des paréatis, les vendre au nom de saint Claude, et chasser une famille entière de la maison de son père.

L'esclavage mixte est celui qui, étant composé des deux, est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, et ce que les brigands n'oseraient pas même imaginer.

Usurpateurs de Saint-Claude, montrez-nous donc vos titres; montrez-nous le privilége que le bienheureux Benoît et le bienheureux saint Claude vous ont

donné de vous nourrir des pleurs et du sang de la veuve et de l'orphelin.

Si vous n'avez pas de lettres-patentes des saints, faites-nous voir au moins celles des rois. Si vous en avez de fabriquées chez vous, ouvrez vos archives; confrontons vos pièces avec les pièces que nous avons tirées de vos archives mêmes. Nous ne vous combattrons qu'avec vos propres armes; et le roi verra sur quoi vous vous fondez pour régner en tyrans sur ses sujets qu'il ne gouverne qu'en père.

Nous n'adressons ces justes plaintes qu'aux moines : ce n'est pas le chapitre qui a inventé cette oppression; il l'a trouvée établie. Nous le conjurons au nom de Jésus-Christ, notre père commun, de s'en désister. Jésus-Christ n'a pas ordonné aux apôtres de réduire leurs frères à l'esclavage.

Titres qui démontrent l'usurpation tyrannique des moines bénédictins, aujourd'hui chanoines de Saint-Claude.

Nous sommes deux portions de peuple divisées en six communautés*. L'une de ces portions s'étend au milieu des montagnes et des précipices, de la source de la rivière d'Orbe jusqu'au bailliage de Pontarlier. Vous vous emparâtes de ce terrain affreux, qui pourtant a été dompté et cultivé par nos travaux assidus. Vous le vendîtes, en 1266, à Jean de Châlons, dit l'*Antique*, l'un des seigneurs francs-comtois dont descendent les princes d'Orange. Or, dans les actes

* Lons-Chaumois et Orcière, la Mouille et Morez, les Rousses, le Bois d'Amont, Morbier, et Belle-Fontaine.

de vente, où vous spécifiez tous les droits que vous vendez, il n'est pas question de mainmorte, d'esclavage, de servitude. Vous ne vendez que le terrain. De quel droit le possédiez-vous? nous l'ignorons. Et de quel droit vous en êtes-vous emparés, après l'avoir vendu par un contrat solennel? c'est ce que nous ignorons encore. Mais ce que nous savons très bien, c'est que vous nous avez ravi ce que nous avions depuis acheté de vous-mêmes.

Jean de Châlons-Arlai, premier du nom, fils de Jean Châlons-l'Antique, fit bâtir un château auprès de la Roche *de Alpe*, dans le terrain vendu par vous, et qui ne vous appartenait point. Tout ce qui n'était pas seigneur châtelain était serf alors; c'était la jurisprudence des Huns, des Goths, des Vandales, des Hérules, des Gépides, des Francs, des Bourguignons, et de tous les barbares affamés qui étaient venus fondre chez les Gaulois et chez les anciens Celtes. Ces conquérants n'avaient jamais pénétré dans le pays impraticable déjà, dit Saint-Claude, situé entre trois chaînes de montagnes couvertes de glaces éternelles, et où les huttes sont enterrées sous trente pieds de neige pendant sept mois de l'année. Les barbares venus du Borysthène et du Tanaïs négligèrent de régner sur le peu d'hommes sauvages qui habitaient ces déserts, plus affreux cent fois que ceux de la Sibérie. Les fertiles plaines d'alentour avaient fixé leur convoitise. Mais Jean de Châlons-Arlai premier, voyant ce pays peuplé, à force de soin et d'industrie, par les plus malheureux de tous les hommes, voulut réduire en servitude ces malheureux mêmes en vertu du droit

féodal : car ce Jean de Châlons s'imaginait, comme vous, être aux droits des Huns et des Bourguignons qui étaient venus conquérir les bords de la Saône et du Doubs, et qui avaient rendu les peuples esclaves par le fameux droit du plus fort. Les peuples, qui n'avaient rien à perdre que leurs corps, s'enfuirent tous à la première tentative de Jean de Châlons-Arlai, premier du nom.

Jean de Châlons-Arlai second, son fils, voyant la sottise barbare de son père, qui s'était privé de vassaux utiles, les rappela en 1350 par une chartre du 13 janvier. Il se désiste dans cette chartre[a] de tous droits de servitude et de mainmorte. Il se réserve seulement les droits seigneuriaux de la dîme et des lods et ventes.

Voilà donc une moitié des terrains usurpés par vous évidemment affranchie de la servitude imposée par les Huns et les Bourguignons, qui ne vous ont certainement pas transmis, à vous, moines de Saint-Benoît, le droit sanguinaire qu'ils n'ont jamais exercé eux-mêmes dans cette partie du monde inaccessible à tous les conquérants, excepté à des moines. Venons à l'autre partie.

Vous aviez usurpé un autre désert qui s'étend jusqu'aux frontières de Suisse. C'est le pays qui se nomme aujourd'hui Lons-Chaumois, Orcière, la Mouille, Morez, les Rousses. C'est là que sa majesté bienfesante,

[a] Cette chartre et celle de 1266 sont rapportées dans l'*Histoire de Pontorlier*, par M. Droz, conseiller au parlement de Besançon, pages 129 et 130. Les chanoines de Saint-Claude ont dans leurs archives les originaux de ces titres.

qui règne aujourd'hui pour le bonheur de la nation, s'est proposé d'ouvrir un chemin à travers les plus effrayantes montagnes, pour communiquer de Lyon, de la Bresse, du Bugey, du Val-Romey, et du pays de Gex à la Franche-Comté, sans passer par la Suisse. Les habitants de ces montagnes, qui sont tous laborieux et commerçants, vont voir un nouveau ciel, dès que ce grand projet, digne du meilleur des rois, sera rempli. Mais ne le verraient-ils qu'en esclaves, et en esclaves de moines? Plus le roi les mettrait à portée de connaître d'autres humains, plus la comparaison qu'ils feraient des autres sujets du roi à eux leur rendrait leur sort insupportable. Ils diraient: « A quatre pas de nous les heureux sujets du roi « sont libres, et nous portons les fers de saint Clau- « de! » Mais à quel titre portons-nous ces fers?

Nous conjurons sa majesté, nous conjurons le conseil de faire attention à une chose dont ils seront étonnés. Les moines s'étaient emparés de nous sans aucun titre; et voici le titre par lequel ils nous ont vendu à nous-mêmes tout le terrain qui s'étend depuis Lons-Chaumois, dont nous avons parlé, jusqu'aux frontières de la Suisse.

Ce titre authentique, cet acte de vente, est du 27 février 1390[a]. Guillaume de La Baume, abbé de Saint-Claude, nous vendit cette terre que nous avons défrichée; et les moines de Saint-Claude ont voulu depuis traiter en esclaves les légitimes possesseurs de cette terre. Ils nous la vendirent dans le temps

[a] Ce titre est joint à la requête présentée au conseil des dépêches.

que nous ignorions la mainmorte, dont il n'est pas dit un seul mot dans l'acte; et ils veulent nous soumettre à ce droit qui détruit tous les droits des hommes.

Nous osons dire qu'ils n'ont pas plus de raison de nous appeler leurs serfs, que nous n'en aurions de prétendre qu'ils sont les nôtres; peut-être même en ont-ils moins; car, sire, nos mains industrieuses sont utiles à l'état: à quoi servent les leurs? Nous mettons aux pieds de votre majesté l'original de ce titre: nous l'avons trouvé chez un paysan descendant de ces innocents sauvages qui avaient contracté avec Guillaume de La Baume, et qui ne savait pas qu'il possédait l'instrument authentique de sa liberté et de celle de ses compatriotes.

Si nos tyrans, échappés de Saint-Benoît, osaient dire à ce paysan: Vous en savez autant que nous, vous avez forgé ce titre, nous leur répondrions: Nous en avons trouvé le double chez vous-mêmes, dans votre couvent même. Ce fut votre propre secrétaire qui, indigné de votre usurpation, saisi des remords que vous ne sentez pas, et craignant de paraître votre complice devant Dieu, détacha sa conscience de la vôtre; il nous donna cette pièce qui démontre votre usurpation postérieure. Cette usurpation est d'environ deux siècles; mais c'est un délit de deux siècles. La fraude est-elle sacrée pour être antique?

Vous opposez une prescription; mais nous vous opposons une prescription plus respectable, celle du droit des gens, celle de la nature. Ce n'est pas à nous à vous prouver que nous sommes nés avec les

droits de tous les hommes; c'est à vous de prouver que nous les avons perdus: c'est à vous de déployer sous les yeux du roi les titres par lesquels nous appartenons à des moines plus qu'à lui; c'est à vous de faire voir quand vous nous achetâtes en Guinée pour nous faire vos esclaves.

Oui, la prescription peut avoir lieu en un seul cas; lorsqu'on présume que la mainmorte a été établie par les seigneurs, par l'autorité des lois, par lettres-patentes du souverain, en vertu de concessions faites par ces seigneurs mêmes, à condition de rendre les habitants mainmortables. Mais ici c'est tout le contraire. C'est vous qui nous avez vendu notre terrain; c'est vous qui voulez l'asservir après l'avoir vendu. Nulle présomption que contre vous, nulle probabilité que contre vous.

Enfin, la grande maxime de droit vous condamne: MALÆ FIDEI POSSESSOR NULLO TEMPORE PRÆSCRIBERE POTEST: « Possesseur de mauvaise foi ne peut prescrire. » C'est même la maxime de votre droit canon. Ainsi votre cause est réprouvée de Dieu et des hommes. Les moines de Saint-Claude ne pourraient rien répondre à ces raisons tirées de la nature et de la loi: les chanoines, successeurs des moines, n'ont rien à répondre.

Vous nous opposez encore que vous avez la justice et les dîmes dans cette terre que nous habitons. Vous dites que cette justice et ces dîmes vous furent revendues par un autre La Baume (Pierre), cardinal, archevêque de Besançon, évêque de Genève [1], et abbé

[1] Voyez tome XL, page 570. B.

de Saint-Claude, le 24 mars 1518; et c'est ce titre même qui achève de vous confondre. Il vous vendit les dîmes et la justice que nous ne réclamons point; mais il ne vous vendit pas notre liberté que nous réclamons. Il n'y a pas un mot de servitude, de main-morte, dans cet acte de vente. Quel est donc votre titre? la cupidité, l'avarice, l'usurpation, la fraude des moines, notre ignorance. Vous nous avez traités en bêtes, parcequ'il y avait parmi vous quelques clercs qui savaient lire et écrire, et que nous nous bornions à cultiver la terre qui vous nourrit. N'opposez plus aux droits du genre humain le droit d'*Attila* et de la loi *Gombette*.

Que le descendant de saint Louis juge entre nous qui sommes ses sujets, et vous qui nous tyrannisez.

Après avoir ainsi parlé aux moines, nous supplions encore une fois les chanoines de faire une action digne de leur noblesse, de se joindre à nous, et de demander eux-mêmes au roi la suppression d'une vexation contraire à la nature, aux droits du roi, au commerce, au bien de l'état, et surtout au christianisme.

Signé, LAMY, CHAPUIS, *et* PAGET,
procureurs spéciaux.

FIN DE LA REQUÊTE AU ROI EN SON CONSEIL.

TRADUCTION

DU POËME DE JEAN PLOKOF[1],

CONSEILLER DE HOLSTEIN,

SUR LES AFFAIRES PRÉSENTES. — 1770.

I.

Aux armes, princes et républiques, chrétiens si long-temps acharnés les uns contre les autres pour des intérêts aussi faibles que mal entendus! aux armes contre les ennemis de l'Europe! Les usurpateurs du trône des Constantins vous appellent eux-mêmes à leur ruine; ils vous crient en tombant sous le fer victorieux des Russes: Venez, achevez de nous exterminer.

II.

Le Sardanapale de Stamboul, endormi dans la mollesse et dans la barbarie, s'est réveillé un moment à la voix de ses insolents satrapes et de ses prêtres ignorants. Ils lui ont dit : Viole le droit des nations; loin de respecter les ambassadeurs des monarques, commence par ordonner qu'on les mette aux fers[2];

[1] Plokof est un personnage imaginé par Voltaire qui est le véritable auteur de cet écrit. Les *Mémoires secrets* en parlent à la date du 9 juin 1770. B.

[2] D'Obreskoff, ministre de Russie à Constantinople, avait été enfermé aux Sept-Tours le 8 octobre 1768. B.

et ensuite nous instruirons la terre en ton nom que tu vas punir la Russie, parcequ'elle t'a désobéi. Je le veux, a répondu le lourd dominateur des Dardanelles et de Marmara. Ses janissaires et ses spahis sont partis, et il s'est rendormi profondément.

III.

Pendant que son ame matérielle se livrait à des songes flatteurs entre deux Géorgiennes aux yeux noirs, arrachées par ses eunuques aux bras de leurs mères pour assouvir ses desirs sans amour, le génie de la Russie a déployé ses ailes brillantes; il a fait entendre sa voix, de la Néva au Pont-Euxin, dans la Sarmatie, dans la Dacie, au bord du Danube, au promontoire du Ténare, aux plaines, aux montagnes où régnait autrefois Ménélas. Il a parlé, ce puissant génie, et les barbares enfants du Turquestan ont partout mordu la poussière. Stamboul tremble; la cognée est à la racine de ce grand arbre qui couvre l'Europe, l'Asie, et l'Afrique, de ses rameaux funestes. Et vous resteriez tranquilles! vous, princes, tant de fois outragés par cette nation farouche, vous dormiriez comme Mustapha, fils de Mahmoud!

IV.

Jamais peut-être on ne retrouvera une occasion si belle de renvoyer dans leurs antiques marais les déprédateurs du monde. La Servie tend les bras au jeune empereur des Romains[1], et lui crie: Délivrez-moi

[1] Joseph II, élu roi des Romains en 1764, était né en 1741, et fut empereur d'Allemagne en 1765. B.

du joug des Ottomans. Que ce jeune prince, qui aime la vertu et la gloire véritable, mette cette gloire à venger les outrages faits à ses augustes ancêtres; qu'il ait toujours devant les yeux Vienne assiégée par un vizir[1], et la Hongrie dévastée pendant deux siècles entiers!

V.

Que le lion de saint Marc ne se contente pas de se voir avec complaisance à la tête d'un Évangile; qu'il coure à la proie; que ceux qui épousent tranquillement la mer[2] toutes les années fendent ses flots par les proues de cent navires; qu'ils reprennent l'île consacrée à Vénus, et celle où Minos dicta ses lois, oubliées pour les lois de *l'Alcoran*.

VI.

La patrie des Thémistocle et des Miltiade secoue ses fers en voyant planer de loin l'aigle de Catherine; mais elle ne peut encore les briser. Quoi donc! n'y aurait-il en Europe qu'un petit peuple ignoré, une poignée de Monténégrins, une fourmilière qui osât suivre les traces que cette aigle triomphante nous montre du haut des airs dans son vol impétueux?

VII.

Les braves chevaliers du rocher de Malte brûlent d'impatience de se ressaisir de l'île du Soleil et des Roses[3] que leur enleva Soliman, l'intrépide aïeul de

[1] En 1683; voyez tome XVIII, page 432. B.
[2] Voyez tome XXXII, page 86. B.
[3] L'île de Rhodes, prise en 1522; voyez tome XXIII, page 455. B.

l'imbécile Mustapha. Les nobles et valeureux Espaguols, qui n'ont jamais fait de paix avec ces barbares, qui ne leur envoient point de consuls de marchands, sous le nom d'ambassadeurs, pour recevoir des affronts toujours dissimulés; les Espagnols, qui bravent dans Oran les puissances de l'Afrique, souffriront-ils que les sept faibles tours de Byzance osent insulter aux tours de la Castille?

VIII.

Dans les temps d'une ignorance grossière, d'une superstition imbécile, et d'une chevalerie ridicule, les pontifes de l'Europe trouvèrent le secret d'armer les chrétiens contre les musulmans, en leur donnant, pour toute récompense, une croix sur l'épaule et des bénédictions. L'éternel arbitre de l'univers ordonnait, disaient-ils, que les chevaliers et les écuyers, pour plaire à leurs dames, allassent tout tuer dans le territoire pierreux et stérile de Jérusalem et de Bethléem, comme s'il importait à Dieu et à ces dames que cette misérable contrée appartînt à des Francs, à des Grecs, à des Arabes, à des Turcs, ou à des Corasmins.

IX.

Le but secret et véritable de ces grands armements était de soumettre l'Église grecque à l'Église latine (car il est impie de prier Dieu en grec, il n'entend que le latin). Rome voulait disposer des évêchés de Laodicée, de Nicomédie, et du Grand-Caire; elle voulait faire couler l'or de l'Asie sur les rivages du Tibre. L'avarice et la rapine, déguisées en religion, firent

périr des millions d'hommes; elles appauvrirent ceux mêmes qui croyaient s'enrichir par le fanatisme qu'ils inspiraient.

X.

Princes, il ne s'agit pas ici de croisades : laissez les ruines de Jérusalem, de Sépharvaïm, de Corozaïm, de Sodome, et de Gomorrhe; chassez Mustapha, et partagez. Ses troupes ont été battues [1]; mais elles s'exercent par leurs défaites. Un vizir montre aux janissaires l'exercice prussien. Les Turcs, revenus de leur étonnement, peuvent se rendre formidables. Ceux qui ont été vaincus dans la Dacie peuvent un jour assiéger Vienne une seconde fois [2]. Le temps de détruire les Turcs est venu. Si vous ne saisissez pas ce temps, si vous laissez discipliner une nation si terrible, autrefois sans discipline, elle vous détruira peut-être. Mais où sont ceux qui savent prévoir et prévenir?

XI.

Les politiques diront : Nous voulons voir de quel côté penchera la balance; nous voulons l'équilibre : l'argent, ce principe de toutes choses, nous manque. Nous l'avons prodigué dans des guerres inutiles qui ont épuisé plusieurs nations, et qui n'ont produit des avantages réels à aucune. Vous n'avez point d'argent, pauvres princes! les Turcs en avaient moins que vous quand ils prirent Constantinople. Prenez du fer, et marchez.

[1] Au commencement de 1770 les armées ottomanes avaient remporté quelques avantages; mais elles furent ensuite battues. B.

[2] Ce serait une troisième fois. Avant le siége de 1683 Vienne avait essuyé celui de 1529. B.

XII.

Ainsi parlait, dans la Chersonnèse Cimbrique, un citoyen qui aimait les grandes choses. Il détestait les Turcs, ennemis de tous les arts; il déplorait le destin de la Grèce; il gémissait sur la Pologne qui déchirait ses entrailles de ses mains, au lieu de se réunir sous le plus sage et le plus éclairé des rois. Il chantait en vers germaniques; mais les Grecs n'en surent rien, et les confédérés polonais ne l'écoutèrent pas.

FIN DE LA TRADUCTION DU POÈME DE PLOKOF.

NOUVELLE REQUÊTE[1]

AU ROI

EN SON CONSEIL,

PAR LES HABITANTS DE LONGCHAUMOIS[2], MOREZ, MORBIER, BELLE-FONTAINE, LES ROUSSES, ET BOIS D'AMONT, ETC., EN FRANCHE-COMTÉ.

SIRE,

Douze mille de vos sujets mouillent encore le pied de votre trône de leurs larmes. Les habitants de Longchaumois, etc., sont prêts à servir votre majesté, en fesant de leurs mains, à travers les montagnes, le chemin que votre majesté projette de Versoix et de la route de Lyon en Franche-Comté. Ils ne demandent qu'à vous servir. Le chapitre de Saint-Claude, ci-devant couvent de Bénédictins, persiste à vouloir qu'ils soient ses esclaves.

Ce chapitre n'a point de titre pour les réduire en servitude, et les suppliants en ont pour être libres. Le chapitre a pour lui une prescription d'environ cent années; les suppliants ont en leur faveur le droit naturel, et des piéces authentiques déjà produites devant votre majesté.

[1] Cette pièce doit être de septembre 1770. Grimm la rapporte dans sa *Correspondance* (octobre 1770). L'édition originale est en six pages in-8°, sans date. B.

[2] Dans la Requête *Au roi en son conseil*, page 450, ont lit Lons-Chaumois. B.

Il s'agit de savoir si ces actes authentiques doivent relever les suppliants de la faiblesse et de l'ignorance qui ne leur ont pas permis de les faire valoir; et si la jouissance d'une usurpation pendant cent années communique un droit au chapitre contre les suppliants. La loi étant incertaine et équivoque sur ce point, les habitants susdits ne peuvent recourir qu'à votre majesté, comme au seul législateur de son royaume. C'est à lui seul de fixer par un arrêt solennel l'état de douze mille personnes qui n'en ont point.

Votre majesté est seulement suppliée de considérer à quel état pitoyable une portion considérable de ses sujets est réduite.

1° Lorsqu'un serf du chapitre passe pour être malade à l'extrémité, l'agent ou le fermier du chapitre commence par mettre à la porte de la cabane la veuve et les enfants, et par s'emparer de tous les meubles. Cette inhumanité seule dépeuple la contrée.

2° L'intérêt du chapitre à la mort de ces malheureux est si visible, que voici ce qui arriva, le mois d'avril dernier, qui mérite d'être mis sous les yeux de votre majesté.

Le chapitre, en qualité d'héritier, est tenu de payer le chirurgien et l'apothicaire. Un chirurgien de Morez, nommé Nicod, demanda, au mois d'avril, son paiement à l'agent du chapitre. L'agent répondit ces propres mots: *Loin de vous payer, le chapitre devrait vous punir; vous avez guéri, l'année dernière, deux serfs dont la mort aurait valu mille écus à mes maîtres.*

Nous avons des témoins de cet horrible propos; nous demandons à en faire la preuve.

Nous ne voulons point fatiguer votre majesté par le récit avéré de cent désastres qui font frémir la nature : d'enfants à la mamelle, abandonnés et trouvés morts sous le scellé de leurs pères; de filles chassées de la maison paternelle où elles avaient été mariées, et mortes dans les environs au milieu des neiges; d'enfants estropiés de coups par les agents du chapitre, de peur qu'ils n'aillent demander justice. Ces récits trop vrais déchireraient votre cœur paternel.

Nous sommes enfermés entre deux chaînes de montagnes sans aucune communication avec le reste de la terre. Le chapitre ne nous permet pas même des armes pour nous défendre contre les loups dont nous sommes entourés. Nous avons vu, l'hiver dernier, nos enfants dévorés sans pouvoir les secourir. Nous restons en proie au chapitre de Saint-Claude et aux bêtes féroces. Nous n'avons que votre majesté pour nous protéger.

LE CONSEIL DES DÉPÊCHES.

M. le duc de CHOISEUL, ministre
et secrétaire d'état.

FIN DE LA REQUÊTE.

NOTES

SUR LE *CYMBALUM MUNDI*[1].

Avertissement. Il paraît..... que le P. Mersenne n'avait pas vu par lui-même le *Cymbalum mundi*, ou que, s'il l'avait vu, il n'en avait conservé qu'une idée fort imparfaite. Il ne fait mention que de trois dialogues : il y en a quatre. Il appelle l'auteur *Peresius*. Enfin il n'ose pas assurer que cet ouvrage soit destiné à attaquer les fondements de la religion, *ni fallor*. C'est cependant sur des notions si confuses que ce minime a mis, sans hésiter, l'auteur au nombre des athées.

Le minime, et très minime, juge ainsi de tout.

[1] Dans le tome III des *Choses utiles et agréables* (recueil que l'on doit à Voltaire : voyez ma note, tome IX, page 118) est réimprimé le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Des Périers, *avec des notes intéressantes*. Ces notes, qui sont de Voltaire, portent non seulement sur les quatre dialogues composant le *Cymbalum mundi*, et sur la lettre de *Thomas Du Clèvier à son ami Pierre Tryocans*, qui se trouve dans l'édition originale de 1537 du *Cymbalum mundi*, mais encore sur l'*Avertissement* mis, par Prosper Marchand, en tête de l'édition qu'il donna, en 1732, de cet ouvrage.

Pour l'intelligence des notes il m'a fallu rapporter les textes qu'elles concernent : j'ai eu soin d'indiquer à quelles parties ces textes appartiennent.

Le troisième volume des *Choses utiles et agréables*, qui est beaucoup plus rare que les deux autres, porte la date de 1770. C'est donc à cette année que je devais placer les *Notes sur le Cymbalum mundi*, qui n'ont encore paru dans aucune édition des Œuvres de Voltaire, et qu'on pourrait presque donner pour inédites, tant elles sont peu connues.

Elles ne l'étaient pas de M. Éloi Johanneau lorsqu'il entreprit un travail encore manuscrit sur l'ouvrage de B. Des Périers, et dont la publication est desirée par ceux qui le connaissent. M. Johanneau s'est quelquefois rencontré avec Voltaire ; mais il donne des explications plus nombreuses et plus amples que celles du philosophe de Ferney. B.

C'était le colporteur de Descartes; il n'était pas *ens per se*, mais *ens per aliud.*

LETTRE DE THOMAS DU CLÉVIER. Il y a huit ans environ, cher ami, que je te promis de te rendre en langaige françois le petit traité que je te montrai, intitulé CYMBALUM MUNDI.

Ce *cymbalum*, intitulé joyeux et facétieux, n'est ni l'un ni l'autre. C'est une froide imitation de Rabelais: c'est l'âne qui veut donner la patte comme le petit chien. Les juges qui entendirent finesse à cette ineptie, n'étaient pas les petits chiens. Cet ouvrage n'a eu de la réputation que parcequ'il a été condamné. Rabelais ne le fut point; c'est une nouvelle preuve qu'il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Lira qui pourra le *Cymbalum mundi*, autrefois si célèbre chez un peuple grossier, et commenté dans ce siècle-ci par des sots.

DIALOGUE Ier. Juno m'a donné charge en passant que je lui apporte quelque dorure, quelque jaseron, ou quelque ceincture à la nouvelle façon.

On a cru que (Juno) c'était la sœur de François Ier, Marguerite de Navarre, favorable aux nouvelles opinions.

...huit petits enfants que les vestales ont suffoqués.

Il y avait alors beaucoup de débordement dans les couvents de religieuses; et on les accusait de défaire leurs enfants.

Et cinq druides qui se sont laissez mourir de manie et malrage.

Les druides étaient les docteurs de Sorbonne dont

Rabelais et Marot parlent tant : on leur reprochait beaucoup de vices et beaucoup d'ignorance.

C'est le livre de Jupiter, lequel Mercure veut faire relier. ...Tiens, voilà celui que tu dis, lequel ne vault de guères mieulx.

On a pensé que le livre de Jupiter était les *Décrétales*, et que celui qui ne vaut de guères mieux est un livre de Calvin.

Dialogue II. Personnages... Rhétulus.

On a cru que ce Rhétulus était Luther.

Quand tu leur dis que tu avais la *pierre philosophale*.

La *pierre philosophale* est l'argent que Rome extorquait de toutes les provinces catholiques, à ce qu'on prétendait.

L'autre tient que de dormir avec les femmes n'y est pas bon.

Le dormir avec les femmes est une allusion au célibat ordonné aux prêtres dans l'Église romaine.

Je te mènerai au théâtre, où tu verras le mystère.

Allusion visible au mystère qu'on jouait alors sur le théâtre.

A ceulx qui n'osaient naguères regarder les vestales je fay maintenant trouver bon de coucher avec elles.

Cela indique manifestement les premiers moines défroqués protestants, qui épousaient des religieuses. Il paraît par là que Bonaventure Des Périers se moquait principalement de la religion protestante; et c'est peut-être pour avoir excité la colère des deux partis qu'il se tua de désespoir. Mais ce qui est encore

plus vrai, c'est que ce livre ennuie aujourd'hui les deux partis.

Il me faut aller encore faire quelque petit message secret de par Jupiter, mon père, à une dame laquelle demeure auprez du temple d'Apollo,

C'est probablement Diane de Poitiers.

Dialogue III. Ung perroquet qui seache chanter toute l'*Iliade* d'Homère; ung corbeau qui puisse causer et haranguer à tout propos; une pie qui seache touts les préceptes de philosophie; ung singe qui joue au quillard; une guenon pour lui tenir son miroir le matin quand elle s'accoustre, etc.

On prétendit que ce morceau désignait plusieurs personnes connues; et que ce fut la vraie origine de la persécution.

Qu'est-ce à dire ceey? par la vertubleu, mon cheval parle..

Les chevaux d'Achille, le bélier de Phrixus, l'âne de Balaam, ont parlé.

Il est pour faire un présent au roi Ptolomée.

Serait-ce la traduction des Septaute, présentée à un Ptolomée?

Dialogue IV. On viendrait de touts les quartiers du monde là où je seroye, et bailleroit-on de l'argent pour me voir et ouyr parler.

Cela signifierait-il les faux miracles?

Aux antipodes supérieurs?

Les antipodes inférieurs ne sont-ils pas les protestants; et les supérieurs, les catholiques?

FIN DES NOTES DU *CYMBALUM MUNDI.*

COUTUME
DE FRANCHE-COMTÉ[1],

SUR L'ESCLAVAGE IMPOSÉ A DES CITOYENS PAR UNE VIEILLE COUTUME.

La Franche-Comté est réunie depuis environ un siècle[2] à la France. Cette province avait ses lois, ses coutumes, sa jurisprudence, ainsi que son gouvernement particulier. Ces circonstances civiles, jointes aux circonstances politiques de sa dépendance de la maison d'Autriche, tenaient les sujets francs-comtois éloignés des Français, dont ils étaient peu connus. Aussi les lois, les coutumes, et les auteurs francs-comtois sont très peu cités par les auteurs français; et même depuis que, par la réunion, cette province partage les charges et les honneurs du nom français, qu'elle participe aux lois et aux maximes du droit public de la nation, on n'a point examiné si les Comtois ont eu le bonheur d'être jugés suivant ces maximes. Occupons-nous un moment d'un article de la cou-

[1] Cette pièce, comme le dit M. Clogenson, est postérieure à octobre 1770, mais antérieure à 1772. B.

[2] La Franche-Comté, conquise pour la seconde fois en 1674 (voyez tome XIX, page 412), ne fut réunie à la France que par le traité de Nimègue, en 1678 (voyez id., 437, 438). B.

tume de la Franche-Comté, contradictoire avec le nom de cette province, et avec les maximes les plus chères à la nation française sur la liberté.

Être Français, c'est être libre; ce nom seul est le signe de la propriété de sa personne. Cependant la moitié des Francs-Comtois est privée de cette propriété, qu'un étranger acquiert en entrant en France, quoique depuis un siècle cette moitié se glorifie avec l'autre moitié de porter le nom français. Cet abus tient à la coutume de cette province. Il faut prévenir bien sérieusement le lecteur qui daignera s'occuper un moment de cette discussion, que nous parlons d'une province de l'empire français, d'une coutume existante dans sa force la plus rigoureuse; coutume appuyée d'une jurispsudence aussi terrible qu'elle, et d'un vaste commentaire plus terrible encore.

Cette coutume donc, cette jurisprudence, établissent l'esclavage sur environ la moitié du peuple comtois. Le commentateur de cet esclavage le fait descendre de l'esclavage chez les Romains; il en recherche et développe curieusement les rapports, les ressemblances, les modifications, les différences.

Distinguons, avec l'auteur et sa coutume, deux espèces de mainmortes ou d'esclavages : l'un, proprement dit, est celui de la personne; l'autre est celui des fonds.

La condition de la personne constituée en *mainmorte* (c'est le terme de la coutume) est telle, que le seigneur est nécessairement son héritier, si elle meurt sans que ses enfants ou proches parents vi-

vent et demeurent avec elle dès la naissance sans interruption, et usent du même *pot et feu*. Un enfant ne peut donc s'occuper d'un établissement ni d'aucune fonction qui exigerait sa séparation d'avec son père; il faut que dans l'indolence il attende la succession paternelle au coin de son *feu*, sinon elle est dévolue au seigneur. Voilà une des causes du peu d'industrie, de l'inertie, de la rusticité d'une partie du peuple comtois. Que ferait-il des arts qui embellissent la vie, et du commerce qui nous enrichit, nous et notre postérité? Un seigneur, un moine inconnu en recueillerait le fruit. Ce Comtois végète donc un instant péniblement sur un sol où des lois barbares l'ont attaché, et y meurt inutile à lui, à sa triste postérité qu'il est si doux de servir, même ingrate, et à sa nation qu'il aime.

L'héritage *mainmortable* est ainsi nommé, parceque celui qui le tient ne peut en disposer. Son titre de propriété se réduit à une espèce de bail perpétuel, sous la condition de ne pouvoir l'hypothéquer ni aliéner, et à charge de retour au seigneur, en cas de mort ou de passage du possesseur à la liberté. L'imperfection de cette tenure n'est pas le seul vice qui affecte l'héritage mainmortable; il a la fatale propriété d'engloutir la liberté de celui qui vient l'habiter : au bout d'un an, l'homme libre meurt esclave. C'est ainsi que ce piége toujours tendu renouvelle l'esclavage et le perpétue.

Le lecteur se récrie sur cette double chaîne : soulageons-le d'une; examinons la personnelle.

M. Dunod, qui a pu traiter froidement et indifféremment, dans un volume in-4°[1], cette partie du code d'Attila, forme habilement un chaînon entre la mainmorte et l'esclavage chez les Romains; il croit sérieusement la justifier en citant les lois de cette fameuse république. Les lois romaines sur les esclaves nous importent aussi peu que celles sur les vestales. Où est le rapport entre un citoyen français et sa possession, et l'état d'un ennemi des Romains fait prisonnier ou esclave?

Mais passez au commentateur deux esclaves; il les fera peupler de façon à couvrir de petits *esclaves par naissance* toute une province, tout un royaume: ajoutez à ce moyen quelques baraques bâties sur le fonds pestilentiel de la mainmorte; tous ceux qui les habiteront pendant un an, même par hasard, seront esclaves comtois *par habitation*, fussent-ils Turcs ou Hébreux; et leur maladie *inhérente aux os* (ce sont les termes de l'auteur) résiste à tous les remèdes de Keiser[2] et d'Agironi. On peut donc être mainmortable par la naissance ou par un an d'habitation sur la mainmorte; et voilà une qualité plus tenace que la noblesse; on ne peut plus la perdre, ni ne pas la communiquer. Un bâtard qui a été fait en passant sur la mainmorte, gagne lestement l'infirmité, et la garde pour lui et les siens, bâtards ou non. L'auteur a grand soin de dire que par le mot *descendants*, on doit entendre les *descendants à l'infini;* c'est, dit-il, le sens du mot *postérité*, qui est

[1] *Traité de la Mainmorte et des Retraits*, Dijon, 1733, in-4°. B.

[2] Voyez tome XLI, page 18. B.

celui de la coutume : enfin il fait de la mainmorte un second péché originel.

Non content du secret double et toujours fécond de faire des esclaves, l'auteur demande s'il n'y aurait pas moyen d'en faire aussi par convention. Aidé de quelques lambeaux des *Pandectes* et d'un chapitre de Grotius, il conclut que c'est un troisième moyen très sûr.

Mais comment un seigneur peut-il prouver la mainmorte et l'esclavage? Comme il prouve un cens de deux gros, par son terrier.

Un homme franc qui va demeurer dans l'habitation de sa femme mainmortable, est pris au trébuchet, et devient esclave comme elle.

La femme franche qui épouse un mari mainmortable, obligée de suivre ce mari pour obéir aux lois naturelles, divines, et humaines, sera esclave comme son mari.

Ces décisions sont appuyées par Ménochius, Baldus[1], la loi Julia, et vingt textes des lois romaines, jointes à Grivellius[2]. Il reste cependant à la femme la ressource d'enterrer son mari, et de fuir diligemment en lieu franc.

Le malheur d'être dans l'humiliation de l'esclavage n'est pas le seul qui poursuit, jusque dans les générations les plus reculées, les malheureux Comtois, régis par un vieux livre hun qu'ils n'entendent pas : ils peuvent laisser la lèpre de l'esclavage à leurs en-

[1] Pierre Balde *de Ubaldis*, élève et émule de Barthole. B.

[2] J. Grivellius, auteur des *Decisiones celeberrimæ senatus dolani;* Genève, 1660, in-folio; Dijon, 1731, in-folio. B.

fants, et souvent ne peuvent les consoler ni se consoler eux-mêmes (si toutefois la consolation est possible) en leur transmettant les fatales propriétés qui leur ont coûté la liberté.

Un prêtre qui va demeurer dans un bénéfice à résidence; une fille qui est obligée de suivre son nouvel époux; les frères ou autres parents, même le père et le fils, forcés de se séparer pour l'humeur intolérable d'un d'eux, ou pour cause d'établissement, ou qui, demeurant en même maison, font bourse, commerce ou *pot* à part, par goût, économie, délicatesse, n'importe, s'ils meurent, le seigneur est leur héritier.

Une mère qui, passant à de secondes noces, ne peut emmener son enfant; s'il meurt, le seigneur est son héritier.

Un enfant, indigné de la servitude, use-t-il du remède que la loi lui accorde pour acquérir la liberté, il perd le droit de succéder à son père; le seigneur prend sa place.

Un garçon se mariant à un parti convenable va chez son beau-père; il perd, lui et ses enfants, le droit d'hériter de son propre père : consolons-nous, il n'y aura rien de perdu, le seigneur recueillera en place de ceux qui n'auront pu recueillir.

Comme les successions sont réciproques, la perte du droit de succession est double, parceque ceux à qui l'on ne peut succéder ne peuvent succéder non plus.

Voilà le sommaire d'une partie des maux de main-

morte ou esclavage personnel. Voici ce qui tient au réel.

Tous les actes civils sont également grevés chez ces malheureux; ils ne peuvent vendre ni échanger sans le consentement du seigneur, à peine de confiscation. Ce consentement se fait payer un tiers de la chose : le droit d'hypothèque se vend au même prix. On ne peut même hypothéquer une dot, un titre clérical, le prix de la vente, les deniers prêtés pour l'acquisition. Surdus et Bouvot sont les cautions de Duuod et de sa coutume. Un homme riche meurt subitement; le seigneur prend le bien et ne paie pas les dettes qu'un débiteur suffisant et de bonne foi, prévenu de mort, n'a pas pu payer. La dot de la femme n'est pas rendue par le seigneur héritier du mari. Un vieillard infirme, sans enfants, ne pouvant faire valoir son bien, ne peut ni vendre ni emprunter pour se secourir.

Ces écueils ne sont pas les seuls qui soient semés sous les pas de ces malheureux : les actes entre eux présentent autant de difficultés que de circonstances. Les tribunaux sont chargés de procès inextricables, occasionés par des lois et une jurisprudence de barbares, destructives de tous principes. Les seigneurs se disputent entre eux les successions; l'un se dit seigneur de l'origine, l'autre du domicile du mort. Avides et diligents à l'exercice de leurs prétendus droits, ils vont réclamer des successions échues dans les pays et provinces éloignés; le parlement de Paris les a dès long-temps refusés; ils ont été refusés aussi en Lorraine, anciennement et récemment. Le com-

mentateur voit avec bien du regret la rébellion des tribunaux étrangers à la petite coutume qu'il a prise sous sa protection.

Contre tant de maux la coutume laisse une ressource que le commentateur appelle une faveur; c'est l'*affranchissement par désaveu*. L'esclave peut renoncer son seigneur en laissant tous les biens qu'il tient en mainmorte et les deux tiers de ses meubles. Cela se fait par sentence; il peut se faire aussi par convention. Le commentateur trouve beaucoup d'obstacles à ces deux actes. Ensuite il demande si le sacerdoce, les grades, les offices, affranchissent: il dit que non. Si l'épiscopat, les dignités, l'anoblissement, affranchissent: cette fois il dit oui; ce n'est cependant pas sans y trouver quelques difficultés.

Faut-il dire enfin que ce professeur d'esclavage s'étonne de ce que « les auteurs français ne se sont pas « appliqués à approfondir, comme ils ont fait heu- « reusement tant d'autres matières, celle de la main- « morte, le plus étendu des droits seigneuriaux, qui « a des principes généraux qui peuvent être appliqués « utilement? »

C'est dans cet étrange livre, imprimé en 1733, qu'on lit, page 222, que « le mainmortable ne peut « prescrire la liberté; que la prescription de cent ans, « ou d'un temps immémorial, ne suffit pas; qu'il faut « un titre valable ou une possession accompagnée « d'actes éclatants et manifestes. » L'auteur est un peu difficile en liberté, il n'en est pas l'apôtre. Mais en revanche, page 221, il met à l'aise *le seigneur*, et déclare que celui-ci « peut acquérir la prescription

« contre l'homme franc, par quarante ans; comme je « l'ai fait voir, ajoute-t-il, dans mon traité des « Prescriptions, part. 3, chap. II, page 390. »

Quand on a lu la coutume et l'ouvrage dont on vient de voir un petit précis; quand on a vu les hommes-*plantes* qui en font la matière, on est affligé qu'à leur égard le droit qu'a la France de rendre libre soit inutile, tandis qu'il ne l'est pas pour les nègres de Guinée. Nos maximes saines sur la liberté brisent leurs fers[1]; elles brisent ceux des esclaves des despotes de l'Orient; et l'on dérobe ou soustrait à leur protection la moitié des citoyens d'une province, qui depuis un siècle se battent ou paient ceux qui se battent pour l'heureux empire qui se vante de ses maximes. On est indigné qu'il y ait des jurisconsultes, pour entretenir, par leurs discussions, une coutume aussi cruelle, aussi indécemment folle.

Les anciens souverains de la Franche-Comté, les archiducs Albert et Isabelle, donnèrent dans leurs terres, il y a deux siècles, un exemple d'humanité et de raison en affranchissant tous leurs sujets; plusieurs seigneurs illustres les imitèrent. Mais ni les moines ni plusieurs gens d'église n'ont été touchés des respectables motifs qui déterminaient les souverains et la noblesse, ils ont conservé leur sceptre de

[1] Ceci n'est pas exact. On peut, au moyen de quelques formalités, conserver en France des nègres esclaves: à la vérité, le prétendu droit qui résulte de ces formalités, reconnues par les tribunaux de l'amirauté, est méconnu par les parlements. Mais comment un esclave nègre pourra-t-il deviner qu'il existe en France deux tribunaux rendant la justice au nom du même prince, par l'un desquels il est libre, tandis qu'il reste esclave suivant l'autre? K.

fer; ils ont appesanti et prolongé les chaînes : on les a vus poursuivre à Metz et à Paris un secrétaire du roi, sous prétexte de son origine, ou du domicile qu'il avait eu dans sa jeunesse sur un fonds mainmortable; on les a vus refuser le prix que des habitants leur offraient pour être déclarés libres.

On va demander comment des sujets si nombreux n'ont pas réclamé contre cet abus. La réponse est simple : les tribunaux du pays s'opposaient, par leurs jugements, aux efforts inutiles de ces victimes enveloppées d'arrêts que les jurisconsultes interprétaient et justifiaient dans le barreau. Ces malheureux n'en ont pas vu la possibilité. Ajoutons l'ignorance où leur état les retient, et les chaînes que les casuistes (car la mainmorte a les siens ainsi que ses jurisconsultes) imposent encore aux consciences. Mais si des juges avaient dit : « Nous ne prononcerons plus que nos « frères sont des esclaves tels que ceux des Romains, « des czars, et de quelques princes teutsch [1]; nous in- « formerons notre roi bien-aimé, dont nous sommes « les bien-aimés sujets, qu'il existe dans ses états un « vieux livre dont un seul feuillet fait le malheur de « trois cent mille de ses sujets les plus utiles, en les « reléguant dans la classe du bétail qu'ils nourrissent, « des champs qu'ils cultivent, et un peu au-dessous « des nègres; nous lui dirons que cet avilissement « et les gênes que ce détestable feuillet répand sur « eux et autour d'eux, étouffent à-la-fois leur cœur, « leur industrie, et leur postérité : » si, après cet exposé, ils eussent dit : « Nous vous demandons pardon,

[1] *Teutsch* ou *Deutsch* signifie allemand. B.

« sire, de ne vous avoir pas dénoncé plus tôt cette « exécration; l'habitude de la voir nous a long-temps « empêchés de la voir; » cette démarche eût sans doute étouffé la mainmorte, et en eût été le terme.

Il serait possible de laisser subsister le droit de retour des fonds aux seigneurs à l'extinction des familles, de laisser des lods et ventes, et autres droits semblables. Mais de quel droit un Lorrain, un Champenois, un Alsacien, qui achète un fief en Franche-Comté, vient-il s'emparer de la succession d'un Comtois, au préjudice de son frère, de son fils, de ses créanciers, de sa femme? La coutume et les coutumiers répondent: Cela est juste; cela est de droit; c'est la loi; c'est la jurisprudence; c'est l'opinion, l'avis, l'autorité des jurisconsultes: tyrans unanimes en ce point, qui statuent et prononcent que le cultivateur comtois, qui, sur trois cent soixante-cinq nuits, s'est couché environ la moitié (car les autres il les passe aux champs) dans une baraque en mainmorte, est devenu comme le bœuf ou la jument de son seigneur, à qui son travail et sa postérité appartiennent! Cette réponse ayant été faite devant un étranger qui voyageait en Franche-Comté, il fit brider ses chevaux à l'instant où on allait servir le souper, et partit aussitôt avec sa femme.

On a réformé toutes les coutumes; tous les jours le législateur change des lois qui deviennent dangereuses; la jurisprudence s'est souvent réformée sur bien des points: Locke voulut que les lois, toutes justes qu'elles étaient, perdissent leur autorité après un siècle. Pourquoi hésiterait-on de réformer les ab-

surdités des Goths ou des Vandales? Il fallait donc craindre de renverser leurs huttes pour bâtir en leur place des maisons commodes. La législation est l'art du bonheur et de la sûreté des peuples: des lois qui s'y opposent sont en contradiction avec leur objet; elles doivent donc être abandonnées. Les coutumes n'ont force de loi que par l'autorité du souverain; il peut à chaque instant la retirer, et la coutume tombe.

Si les seigneurs de mainmorte disaient: La liberté serait pernicieuse à des hommes qui ne peuvent prospérer que par leur réunion, et par l'adhésion perpétuelle à leur sol; on leur répondrait: Vos souverains, il y a deux siècles, ont pensé différemment; avec la liberté, ils firent présent de l'industrie et de la prospérité aux sujets de leurs domaines. La France entière, dont le nom, l'aspect, l'industrie, et le bonheur, excitent la jalousie des nations, ne jouit de ces avantages que depuis les jours de sa liberté. La Lorraine, soulagée par le duc Léopold des restes de l'esclavage, est devenue, de cette époque, le champ des arts et de l'activité.

L'esclavage est bon aux animaux que l'on engraisse; mais on sait que ce ne sont pas leurs sujets que les seigneurs moines engraissent.

Si d'autres seigneurs disaient: Ces droits de mainmorte réelle, de personne et de suite, sont notre patrimoine; ils sont notre fief; ce serait détruire ce fief que d'en abroger les droits, et nous priver de la propriété de ce fief.

On pourrait leur répondre qu'un fief n'est pas une propriété, qu'il faut le posséder comme le souverain

le donne. Mais n'entamons point de discussions sur cet objet, et disons à l'homme au fief qu'il l'a eu à charge de service militaire, qu'aujourd'hui il est déchargé de ce service, qu'ainsi il n'a pas besoin d'avoir des hommes pour les mener à la guerre; que le paysan, au contraire, paie l'homme au fief pour aller faire la guerre, qu'il est payé deux fois; la première par le fief, et la seconde par le prêt auquel le paysan contribue : qu'en conséquence il n'a que faire d'esclaves pour le souverain, lorsque l'état le paie et ne lui demande point d'hommes.

Au surplus, les lois et la jurisprudence sur la mainmorte, nées en même temps que les lois sur la magie, les sortiléges, les possessions du diable et le cuissage, doivent finir comme elles.

Les lémures et le sabbat fuyaient à l'apparition du jour; la mainmorte doit disparaître devant la raison, la religion, la justice, et la politique.

Enfin l'état des personnes est une matière du droit public français. La France ne connaît point d'esclaves, elle est l'asile et le sanctuaire de la liberté; c'est là qu'elle est indestructible, et que toute liberté perdue retrouve la vie. La France ouvre son sein : quiconque y est reçu est libre. Les maximes de son droit public s'étendent sur ses conquêtes; ainsi le seul fait de la conquête de la Franche-Comté a anéanti l'avilissante coutume qui tiendrait esclaves ceux que Louis XIV a faits Français.

Puisse cette courte exposition être le germe de la liberté d'une classe nombreuse, laborieuse, humiliée, avilie, de citoyens dignes d'un meilleur sort! puis-

sent les jurisconsultes français, armés contre l'hydre de l'esclavage dans une province de la France, la frapper avec vigueur, et leurs coups retentir jusqu'au trône, où notre père et monarque achèvera leur ouvrage!

FIN DE LA COUTUME DE FRANCHE-COMTÉ.

LETTRE

D'UN JEUNE ABBÉ[1].

Mais, vraiment, l'opéra-comique et les enquêtes occupent beaucoup Paris, en attendant que les boulevards reprennent leur ascendant ordinaire.

[1] Ce petit écrit doit être de la fin de février ou du commencement de mars 1771 (voyez les lettres à Richelieu, des 27 février et 11 mars 1771). Voltaire, qui n'avait cessé de s'élever contre la vénalité des charges (voyez tome XXXIII, page 11; XLII, 63, 103, 476; XLV, 115; XXX, 100; XVII, 114; XXII, 365-67), applaudit aux opérations du chancelier Maupeou, qui supprima cette vénalité. Son intérêt personnel se trouva, dans les circonstances, d'accord avec ses opinions. L'*Histoire du Parlement*, publiée par Voltaire, en 1769, allait être l'objet d'un réquisitoire (voyez ma Préface du tome XXII), lorsque les parlements furent supprimés (voyez tome XXXI, pages 364-66). De nombreuses réclamations s'élevèrent; de nombreux écrits furent publiés contre les actes du ministère. Voltaire prit leur défense par quelques opuscules qui n'ont point été admis dans les éditions de Kehl pour deux raisons: 1° les parlements étaient rétablis lorsqu'on fit ces éditions; 2° les éditeurs n'avaient pas ces écrits de Voltaire, et M. Decroix, l'un d'eux, ne les avait pas encore en 1820. Mais il en connaissait les titres qu'il me donna. Graces à ces indications j'ai retrouvé la plus grande partie de ces écrits. Le chancelier Maupeou fit imprimer un *Recueil de toutes les pièces intéressantes publiées en France relativement aux troubles des parlements*, 1771, 2 volumes in-12. Ces deux volumes, sur les faux titres desquels on lit: *Code des Français*, contiennent plusieurs écrits de Voltaire; mais la préface désigne comme lui étant attribuées des pièces qui ne sont pas de lui, et ne parle pas d'autres qui sont de lui, et qui sont aussi admises dans le *Recueil*.

Voici les titres des opuscules de Voltaire relatifs au parlement Maupeou que l'on trouvera dans le présent volume.

I. *Lettre d'un jeune abbé.*

II. *Réponse aux remontrances de la cour des Aides.*

Il court une *Lettre de la Noblesse de France*, dans laquelle on dit que le roi n'est entouré que d'*hommes aveugles et corrompus*. La lettre n'a pas été signée apparemment par les seigneurs qui sont auprès du roi. Il paraît qu'elle est écrite par la noblesse de la basoche. Elle demande la révocation des actes qui *infirment* le grand corps du parlement.

Je ne savais pas que ce corps fût infirmé. Il pouvait avoir quelques infirmités; les humeurs étaient trop en mouvement, il avait besoin de régime; mais

III. *Avis important d'un gentilhomme.*
IV. *Sentiments des six conseils.*
V. *Remontrances du grenier à sel.*
VI. *Les peuples au parlement.*
VII. *L'Équivoque.*
Je donnerai une note sur chacun d'eux.

Il est un autre écrit qui a échappé à toutes les recherches faites jusqu'à ce jour. C'est celui auquel Voltaire fait allusion dans sa lettre à Saint-Lambert, du 7 avril 1771, et qui était intitulé : *Lettre d'un bourgeois de Genève à un bourgeois de Lyon*, d'après la note dont je suis redevable à feu Decroix. Je ne renonce pas à trouver cet écrit; et si je puis me le procurer, je le donnerai dans le tome L qui sera l'un des derniers volumes dans l'ordre de publication.

Dans le *Discours préliminaire* en tête du *Recueil de toutes les pièces intéressantes*, dont j'ai parlé, on met au nombre des pièces attribuées à Voltaire *l'Extrait d'une lettre en date de Londres* (du 3 mai 1771); *la Folie de bien des gens dans les affaires présentes*, et *Raisons pour desirer une réforme dans l'administration de la justice*. La dernière de ces trois pièces ne serait pas indigne de Voltaire; mais je ne puis le croire l'auteur des deux autres. Quoique ces trois pièces soient reproduites dans le *Recueil*, ce n'a pas été une autorité suffisante à mes yeux quand j'ai vu qu'on reproduisait, sans indiquer qu'il est de Voltaire, l'écrit intitulé *Les peuples aux parlements*.

Lors du rétablissement des parlements, en 1774, il parut *La Ligue découverte ou la Nation vengée, lettre d'un kaquer à F. M. A. de V. sur les affaires du temps et l'heureux avènement au trône, de Louis XVI*. On reproche à Voltaire son silence sur les nouveaux événements. B.

les premiers seigneurs du royaume n'en sont pas plus corrompus pour cela. S'il y a quelque corruption, quelque dépravation dans leurs mœurs, ces petites libertés passent avec l'âge. M. l'abbé Grizel, confesseur de M. l'archevêque, mettra ordre à tout dès que son procès sera fini.

L'auteur, qui ne paraît pas trop instruit des lois du royaume, propose à la noblesse de s'assembler [1]. Il ne sait pas qu'elle ne s'assemble que par les ordres du roi. C'est ainsi qu'elle fut convoquée à Fontenoi, à Raucoux, à Laufelt, avec plusieurs princes du sang. Ces parlements furent très nombreux, le roi présidait. Les avis ne furent point partagés, et les arrêts furent très éclatants. Voilà comme la noblesse tient ses séances.

Elle n'est pas riche: elle est très sensible à la grace qu'elle a reçue de faire rendre justice dans ses terres aux dépens de sa majesté: et elle ne fera point la guerre de la Fronde sur ce que le parlement est *infirmé*, et qu'un pair du royaume est dit *entaché* [2] par messieurs.

Je suis fâché que l'auteur n'ait pas convoqué le clergé. Je ne sais si notre archevêque serait venu officier à la cohue des enquêtes avec un poignard dans sa poche, comme M. le Coadjuteur [3]. Pour moi, je

[1] Sur la convocation de la noblesse par Louis XIII et par Louis XIV, voyez tome XIX, page 424. B.

[2] Le 4 juillet 1770, le parlement de Paris avait rendu un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon « prévenu de faits qui *entachaient* son honneur. » B.

[3] Voyez ma note, tome XLV, page 34. B.

me serais contenté de prier Dieu pour que nos rentes fussent bien payées.

A l'égard du tiers-état, je crois qu'il seconderait mes prières, et qu'il ne ferait point de barricades.

Il pleut des remontrances[1]. On lit la première, on parcourt la seconde, on baille à la troisième, on ignore les dernières; cela est mis au rebut comme les ouvrages de l'abbé Guyon et des ex-jésuites.

Nous attendons pourtant avec impatience les remontrances de la cour des monnaies[2], qui, dit-on, feront circuler l'argent, et celles des eaux-et-forêts; car, en vérité, le bois est trop cher à Paris.

Je compte aussi faire une remontrance au roi pour avoir un meilleur bénéfice que celui que je possède. Mais messieurs de la Basoche peuvent être sûrs que je ne serai jamais l'aumônier d'aucun des régiments qu'ils voudraient lever pour renouveler la guerre des pots de chambre.

Si jamais on coupe les oreilles à leur secrétaire, je m'offre seulement à le confesser et à le préparer, etc.

[1] Il en parut en effet beaucoup sur les différents édits qui furent alors publiés. Les plus remarquables sont celles de la cour des aides auxquelles Voltaire fit une réponse : voyez ci-après, page 488. B.

[2] On appelait *cour des monnaies* un tribunal qui jugeait souverainement de tout ce qui concernait les monnaies. B.

FIN DE LA LETTRE D'UN JEUNE ABBÉ.

RÉPONSE

AUX REMONTRANCES DE LA COUR DES AIDES[1].

PAR UN MEMBRE
DES NOUVEAUX CONSEILS SOUVERAINS.

Les remontrances de la cour des aides sont d'autant plus respectables, que cette cour n'a aucun intérêt à l'affaire qu'elle a traitée; elles sont d'autant plus éloquentes, que le fond de la question n'a pas plus été entamé par elles que par les parlements, c'est-à-dire point du tout; et que l'auteur, débarrassé du soin de discuter les faits, s'est livré aux mouvements de son cœur patriotique et de son génie supérieur.

Il s'agit de soulager six provinces très considérables; il s'agit de délivrer près de quatre millions de citoyens, de la cruelle nécessité d'aller plaider à cent lieues de leurs habitations, devant un tribunal dont ils ne connaissent pas les usages, et qui ne connaît

[1] Les *très humbles et très respectueuses remontrances de la cour des aides au roi*, du 18 février 1771, avaient été rédigées par Malesherbes, alors président de cette cour. La *Réponse* que Voltaire priait Richelieu de lui envoyer, le 11 mars 1771, fut d'abord imprimée sous les yeux de l'auteur. Le chancelier Maupeou l'avait fait réimprimer à Paris, en y fesant quelques changements; et c'est probablement de la réimpression que Voltaire parle dans sa lettre à Richelieu. Je me suis conformé à l'édition originale; mais je donne en notes les variantes de l'édition du chancelier. B.

point leurs coutumes[a]; il s'agit de les sauver de la ruine. La nation soupirait depuis des siècles après cette réforme. Le roi lui accorde enfin un bien si nécessaire[1]. C'est la grace la plus signalée qu'un monarque ait jamais conférée à son peuple; c'est l'objet principal qu'on devait discuter; et on n'en a parlé dans aucune des remontrances. On dit seulement en passant que ceux qui ont accepté des charges dans les conseils souverains nouvellement établis se *déshonorent*.

Non, je ne suis point deshonoré pour avoir étudié les lois de ma patrie, pour avoir mérité peut-être d'être choisi pour juge par mon roi qui sera le juge de nos arrêts.

Je ne suis ni un lâche, ni un prévaricateur, pour être utile à ma province.

J'espère que la loi seule, et non l'esprit du corps, dictera toujours mes avis; qu'il ne sortira jamais de notre tribunal aucun arrêt, qu'il ne soit motivé; que, dans tous les cas où la moindre lueur pourra frapper nos yeux en faveur d'un accusé, l'indulgence l'emportera sur la rigueur; que, lorsque la loi ne sera pas claire, nous consulterons les organes des lois qui résident auprès du trône dont elles sont émanées.

J'espère que le roi, seul législateur en France,

[a] La France a cent quarante-quatre coutumes qui se subdivisent encore. La plupart de ces coutumes ne se trouvent plus chez les libraires; et il y en a qui n'ont jamais été imprimées.

[1] Dans l'édition du chancelier on mit seulement : « ...si nécessaire. C'est « l'objet principal qu'on devait discuter. On n'en a parlé, etc. » B.

donnera des règles suivant lesquelles nous ne livrerons point aux horreurs de la torture (supplice pire que la mort) des hommes qui sont nos frères, et qui peuvent être innocents.

Je me flatte qu'il nous apprendra à distinguer entre les délits ceux qui, n'étant que l'effet d'une imagination faible et égarée, peuvent se réprimer par une punition légère, et ceux qui, partant d'un cœur atroce et incorrigible, exigent les châtiments les plus sévères, non pas pour la vengeance, mais pour l'utilité publique.

Nous saurons mettre quelque différence entre ce qui est crime chez toutes les nations, et ce qui étant crime dans un pays, est presque vertu dans un autre[1].

La vaine idée d'obtenir plus de considération ne nous inspirera point, hors de nos tribunaux, une morgue qu'on pourrait prendre pour de l'insolence; nous ne nous ferons point une barbare joie d'être cruels pour nous faire respecter.

Nous n'entendrons point autour de nous, dans les places publiques, ces mots terribles : Voilà celui qui a le premier donné sa voix pour verser le sang innocent; voilà le barbare qui ameuta ses confrères pour livrer au supplice des parricides mon ami, mon parent, mon fils coupable d'une faute passa-

[1] Dans l'édition du chancelier, il y a : « .... un autre. Les juges qui ne « proportionnent pas les peines aux délits respecteraient trop peu la vie des « hommes, ne seraient à nos yeux que des assassins en robe. Nous préten- « drons être toujours justes, etc. » B.

gère[1]. Les termes de meurtrier, d'assassin ne retentiront point à nos oreilles.

Enfin, nous prétendrons être toujours justes, en nous souvenant toujours que nous sommes citoyens. Et c'est en jouissant du précieux avantage de rendre gratuitement la justice que nous serons plus justes[2].

Avec de tels sentiments, nous n'essuierons jamais le déshonneur dont on nous menace.

Voilà la question qu'on pouvait traiter, et qui n'a pas été seulement effleurée.

Le roi fait à la nation le plus grand bien qu'aucun monarque lui ait jamais fait, et on détourne les yeux de cette grace accordée à tant de peuples pour ne s'occuper que d'une querelle particulière.

C'est à l'occasion de cette querelle funeste qu'on veut priver Paris du même avantage que le roi accorde à ses provinces. On fait à ceux qui rempliraient à Paris les places de la première magistrature les mêmes reproches qu'à nous; on les charge des mêmes outrages.

Nous n'entrons pas ici dans le labyrinthe obscur où se perd l'origine du parlement de Paris; nous ne rappellerons point les anciens droits de la pairie; nous ne porterons point un œil trop curieux dans le

[1] Voltaire veut rappeler le supplice du chevalier de La Barre: voyez tome XLII, page 361. B.

[2] Dans l'édition du chancelier on avait ajouté ici: « Les lois et la police, « voilà nos objets, nos fonctions, et nos bornes. Le gouvernement de l'état « n'a jamais regardé la magistrature; nous ne sommes ni princes, ni pairs, « ni grands officiers de la couronne, ni généraux d'armée, ni ministres. « Nous obéirons aux lois, et nous aurons soin que les peuples leur « obéissent. » B.

différent qui a causé enfin la rupture entre le conseil suprême du roi et le tribunal séant dans sa capitale. L'auteur des *Remontrances* n'en parle pas. Nous suivrons son exemple. Nous nous bornons à respecter le malheur des magistrats exilés[1]; nous rendons justice à la pureté de leurs intentions; nous honorons leurs personnes. Nous savons par l'expérience de tous les siècles que les orages se dissipent en peu de temps; et puisque les grandes tempêtes qui bouleversèrent la France sous Charles VI et du temps de la Ligue et de la Fronde, sont passées sans retour, les petits nuages qui obscurcissent aujourd'hui les plus beaux jours passeront de même. Nous sommes très sûrs que bientôt les exilés reviendront dans le sein de leurs familles, et que tout sera oublié. Que n'oublie-t-on pas dans Paris!

Mais quels que soient les magistrats qui composeront le parlement de Paris, croit-on de bonne foi qu'ils ne soient[2] pas citoyens? Ils le seront d'autant plus qu'on les accuse de ne pas l'être, avant même qu'ils soient tous[3] nommés.

Quel est le soldat qui, en entrant dans un nouveau régiment, ne se piquera pas d'être brave? Quel est l'avocat, le gradué qui, étant choisi pour magistrat, ne se fera pas un devoir de soutenir les droits de la nation, les libertés de l'église gallicane (qui sont les

[1] Dans l'édition du chancelier on supprima ces mots: « Nous rendons « justice à la pureté de leurs intentions. » B.

[2] L'édition du chancelier porte : *seront*. B.

[3] Le mot *tous* n'est pas dans l'édition du chancelier. B.

libertés de l'église universelle), et les lois anciennes qu'on appelle fondamentales? Qui d'entre eux ne s'empressera pas de porter au trône les plaintes du peuple, quand le peuple sera opprimé par les exacteurs? Ces fonctions sont à la fois si essentielles et si nobles, elles sont si naturellement liées à la place qu'on occupe, elles deviennent tout d'un coup si indispensables, que si le Barigel de Rome était nommé conseiller au parlement, il penserait comme de Thou l'historien, et comme l'abbé Pucelle.

Que le parlement de Paris soit composé d'anciens membres ou de nouveaux, il sera toujours le même: il sentira également ses devoirs. Pourquoi donc dire que ceux qui accepteront ces places, *signeront leur déshonneur?*

Qu'on m'en donne une[1], je signerai qu'il n'y a de déshonneur qu'à refuser de servir sa patrie. Je ne demanderai certainement pas l'emploi qu'un autre exercerait, et qu'il ne voudrait pas quitter; c'est là où serait la honte, et personne ne s'y exposera; mais je prendrai celui qui sera vacant, et je m'en rendrai digne.

Mais[2] quelque parti que le roi embrasse, je maintiendrai qu'il ne pouvait rien faire de plus juste et de plus utile, que d'administrer la justice aux nombreux habitants des provinces, dans leurs provinces mêmes, sans la leur faire payer.

[1] Les mots: « Qu'on m'en donne une » ne sont pas dans l'édition du chancelier. B.

[2] Le mot *mais* n'est pas dans l'édition du chancelier. B.

Nous nous joignons à la cour des aides, à tous les corps du royaume, pour demander le retour des exilés; mais nous nous joignons à six provinces entières, pour rendre au roi les actions de grace les plus méritées.

FIN DE LA RÉPONSE AUX REMONTRANCES.

AVIS IMPORTANT

D'UN GENTILHOMME

A TOUTE LA NOBLESSE DU ROYAUME[1].

1° Il est évident que toute l'ancienne et vraie noblesse du royaume est intéressée à ne pas laisser succomber ses principaux membres sur des accusations frivoles, et à demander justice au chef de la noblesse et de la justice, dont la maison est sur le trône depuis plus de huit cents ans.

2° Que, dans l'affaire d'un pair, le parlement de Paris n'a pu, sans l'intervention d'aucun pair, agir contre un pair du royaume, déclaré par le roi en son conseil, sur les pièces même du procès, exempt de tout soupçon, et ayant fidèlement servi.

3° Qu'il est aussi absurde qu'injuste d'appeler lettres d'abolition, des lettres patentes du roi, qui attestent la justification, l'innocence, et les services d'un pair du royaume.

4° Qu'il n'est pas moins injuste, pas moins absurde, pour ne rien dire de plus, de persister, malgré le roi, à soutenir qu'un officier du roi est inculpé,

[1] Voltaire désavoue cette pièce dans sa lettre au prince de Beauvau, du 5 avril 1771. Ce désaveu prouve que l'*Avis important* doit être du mois de mars. B.

quand le roi a jugé solennellement le contraire; que c'est se déclarer juge et partie des formes extrajudiciaires.

Que si une jurisprudence aussi affreuse était introduite, il n'y aurait point d'officier, depuis le maréchal jusqu'au sous-lieutenant d'infanterie, qui fût à l'abri de la persécution.

5° Qu'il est encore plus absurde et plus monstrueux de prétendre que le roi ne peut évoquer une cause à son conseil, tandis que le parlement peut évoquer à lui toutes les causes pendantes aux tribunaux inférieurs.

6° Enfin, c'est la cause de tous les officiers du roi qui reçoivent ses ordres, de toute la noblesse, de toute la France. Il faut donc oublier, s'il est possible, toutes les inimitiés particulières, et n'envisager que l'intérêt général.

7° Cet intérêt général est sans doute que justice soit rendue à tout citoyen.

Or il est impossible qu'une cour de judicature puisse juger en connaissance de cause dans un ressort de cent cinquante lieues, composé de tant de jurisprudences différentes :

Il faut que le gentilhomme auvergnat, angoumois, picard, ou poitevin, estropié, ruiné au service de son maître, aille achever sa ruine à Paris, pour solliciter un procès, et demander une audience dans l'antichambre d'un jeune bourgeois qui vient d'acheter sa charge dix mille écus. La France entière crie à son roi contre cet abus qui la désole.

8° Le parlement de Paris a dit au roi, dans un de ses arrêtés, que le roi lui devait sa couronne.

Nous avions pensé jusqu'ici que nous l'avions soutenue de nos mains, et arrosée de notre sang, sous les yeux du grand Henri IV, avec qui nous combattions, et à qui le parlement de Paris refusa de l'argent pour reprendre Amiens. « Je vais me faire donner « un coup de pistolet dans la tête, leur dit en propres « mots ce grand homme, et vous verrez ce que c'est « que d'avoir perdu votre roi. »

9° Nous ne croyons pas que le parlement de Paris ait affermi le trône dans la maison de Bourbon, quand il rendait des arrêts si sanglants et si exécrables, contre ce héros et contre son parlement de Tours et de Châlons.

10° Soutenait-il la couronne des Bourbons par son arrêt du 5 mars 1590, qui défendait, sous peine de mort, d'avoir la moindre correspondance avec Henri IV?

11° Nous ne croyons pas que le parlement de Paris ait voulu affermir le trône, en mettant au prix de 50 mille écus la tête d'un cardinal premier-ministre, et en volant pour 200 mille écus d'effets dans les maisons des serviteurs du roi, pour lever je ne sais quelle armée de laquais contre son légitime souverain. Nous ne croyons pas que Louis XIV eût beaucoup d'obligation de sa couronne aux conseillers Quatre-sols, Bitaut, Quatre-hommes, Pitant, Gratant, Martineau, Crépin, Perrot, et Cales, qui signèrent ces brigandages.

12° Ajoutons à toutes ces vérités connues dans l'Europe, que, hors les Lamoignon, les Maupeou, les Molé, et une vingtaine de maisons nobles, qui ont

SENTIMENTS

DES SIX CONSEILS ÉTABLIS PAR LE ROI ET DE TOUS LES BONS CITOYENS[1].

Oui, tous les bons citoyens doivent persister à regarder l'établissement des six nouveaux conseils[2] comme le plus signalé bienfait dont le roi veut combler la nation. Il est si beau de rendre gratuitement la justice; il est si humain de sauver de la ruine tant de familles; c'est une économie si sage d'épargner les frais de la translation des prisonniers du fond des provinces à Paris, qu'il faudrait avoir un esprit peu juste, et un cœur peu sensible, pour jouir d'une telle grace sans reconnaissance.

C'est un beau jour qui se lève sur nous, et on ne veut regarder que de petits nuages dont ce beau jour est encore obscurci.

On s'épuise de tous côtés en déclamations pour nous empêcher d'être heureux. Il semble que tout soit perdu, parceque le ressort d'un tribunal de justice ne s'étend plus jusqu'au fond de l'Auvergne et

[1] Je n'ai jusqu'à ce jour rien aperçu, dans la *Correspondance* de Voltaire, qui ait rapport à cet opuscule; mais, d'après l'indication de feu Decroix, je n'ai pas hésité un instant à le reproduire; il est postérieur au 18 mars. B.

[2] L'édit de février 1771 créait, pour connaître au souverain et en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, six conseils supérieurs, qui étaient établis à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon, Poitiers; tous ces pays étaient jusque-là du ressort du parlement de Paris. B.

du Poitou. Ne voilà-t-il pas en effet un grand mal qu'un Périgourdin soit jugé dans Angoulême au lieu de l'être à Paris, et que la justice soit rendue à chaque citoyen dans sa province, selon l'usage de toutes les nations!

La postérité s'étonnera sans doute que nous ayons pu murmurer contre notre félicité. Nous n'avons vu en effet jusqu'ici que des déclamations sans preuves; elles contestent au roi le pouvoir de faire du bien.

Dans une de ces remontrances, voici comme on s'exprime :

« L'édit portant établissement de six conseils su-« périeurs renferme un vice et un danger intrinsè-« que que la cour doit faire connaître au seigneur « roi [1]. »

Nous ne savons pas ce que c'est qu'un danger intrinsèque. Nous présumons que lorsqu'on parle ainsi, on n'a guère de vérités intrinsèques à dire.

« L'édit du roi est une violation manifeste des « règles et des formes [2]. »

Apprenez-nous donc quelles règles et quelles formes sont violées? Fallait-il, par exemple, demander permission au tribunal de Rouen d'établir un tribunal à Blois? et quand cette forme aurait été violée, devez-vous en bonne foi faire des reproches à votre médecin de ce qu'il vous a guéri contre les règles de la faculté?

[1] Dans l'*Arrest du parlement de Besançon*, du 18 mars 1771, on lit, pages 1-2 : « L'édit de février de cette année portant établissement de six « conseils supérieurs..... lui faire connaître le vice et le danger du projet « en lui-même. » B.

[2] *Idem*, page 2. B.

« La commission établie pour rendre justice tant « au civil qu'au criminel, ne peut en aucun temps « acquérir le caractère de corps légal [1]. »

Voilà qui est bien étrange! L'édit de Philippe-le-Bel qui établit le parlement de Paris et celui de Toulouse, était-il autre chose qu'une commission établie? leur pouvoir n'était-il pas très légal? les rois ne changeaient-ils pas les officiers de leurs parlements deux fois par an? ne peuvent-ils pas faire aujourd'hui ce qu'ils ont fait si long-temps? La création des parlements de Grenoble, de Dijon, de Bordeaux, de Rouen, n'eut aucun besoin d'enregistrement au parlement de Paris; et le roi Charles IX vint avec les grands officiers et plusieurs pairs, déclarer sa majorité au parlement de Rouen, parcequ'il n'y a aucune loi qui attribue cet honneur à un parlement plutôt qu'à un autre; et que même cette cérémonie est très inutile, attendu qu'on sait assez quel âge a le roi. Charles IX fut le premier qui signifia sa majorité à un parlement, et cette nouveauté fut très légale.

« Les six conseils sont d'une nature inconnue dans « la monarchie [2]. »

Mais les quatre grands bailliages, établis par saint Louis, n'étaient-ils pas d'une nature encore plus inconnue?

Il est souvent d'une nature très-inconnue de faire le bien; mais quand il est fait, il faut être d'une

[1] *Arrest du parlement de Besançon*, pages 2 et 3. B.
[2] *Idem*, page 4. B.

nature bien étrange pour ne le pas approuver, et pour ne pas remercier son bienfaiteur.

« François Ier ne voulut jamais consentir à la pro-« position d'établir une cour de parlement à Bourges « et à Poitiers[1]. »

Il n'est point du tout prouvé qu'on ait proposé à François Ier d'établir un parlement à Poitiers; mais de ce que le roi aurait refusé de faire la sixième partie du bien qu'on nous fait aujourd'hui, s'ensuit-il que ce bien soit un mal? François Ier fit une faute, et Louis XV la répare.

Quand un parlement fait des reproches au souverain, il faut qu'il ait évidemment raison dans tous les points. Il semble que le parlement, auteur de ces remontrances, ait négligé ce principe.

De quoi s'agit-il ici pour les peuples, qui doivent être l'objet de la législation? De pouvoir obtenir justice le moins chèrement, le plus promptement, et le plus commodément qu'il soit possible.

Or, nous demandons s'il n'est pas beaucoup plus commode d'être jugé dans sa province que dans une province étrangère? si on n'est pas plus promptement jugé? s'il n'en coûte pas dix fois moins?

Il est donc prouvé que toutes ces déclamations qu'on prétend faites en faveur du peuple, sont réellement faites contre lui; et que l'on confond perpétuellement l'intérêt particulier et chimérique d'un corps, avec l'intérêt général qui est très-réel.

Parlons de bonne foi, jeunes gens des enquêtes de

[1] *Arrest du parlement de Besançon*, page 5. B.

Paris, à qui le grand Henri IV disait : « Écoutez ces « bons vieillards, et soyez modérés comme eux. » Vous ne pouvez avoir, dans cette affaire, d'autre intérêt que celui de la vanité. Quand vous rencontrerez un citoyen de Lyon, ou d'Arras, ou de Blois, ou de Clermont, vous pourrez lui dire : Monsieur, il est bien triste que vous ne soyez plus mon justiciable ; je ne connais point votre coutume, mais j'étais essentiellement votre juge. La loi fondamentale de l'état est que vous quittiez votre pays natal pour venir me faire votre cour dans mon antichambre : tout est renversé puisque vous ne plaiderez plus chez nous.

Le provincial vous répondra : Monsieur, je vous plains du fond de mon cœur. C'est un grand malheur, sans doute, qu'un procès champenois ne soit jugé qu'en Champagne ; votre gloire en est blessée ; mais le repos de quatre millions de citoyens est préférable à votre gloire. Vous perdez très peu de chose, et ce que la France gagne est beaucoup.

Mais, monsieur, si le ressort du parlement de Paris est moins étendu, il faut donc diminuer le nombre de ses membres ?

Oui, monsieur, en proportion du nombre des juges qu'on institue ailleurs. Votre ressort sera toujours assez considérable ; et les pairs, qui peuvent siéger partout où le roi les appelle, honoreront toujours votre respectable compagnie, parcequ'ils demeurent à Paris, et qu'ils ne séjournent pas à Pau en Béarn.

Qu'importe à la France que le ressort d'un parlement ait plus ou moins d'étendue ? le roi qui institua

ce corps, ne pouvait-il pas en instituer trente au lieu d'un? ne démembre-t-on pas tous les jours des évêchés? ne diminue-t-on pas, selon les besoins, le nombre des régiments? ne vient-on pas de réduire celui des couvents? celui des chambres du parlement de Paris n'a-t-il pas éprouvé dans tous les temps des changements considérables? était-ce une loi fondamentale de l'état, qu'un tribunal de justice eût perpétuellement quatre chambres des enquêtes? Il n'y en eut qu'une d'abord, et elle ne jugeait ni ne représentait. N'est-ce pas au roi qu'il appartient d'étendre ou de restreindre toutes ces bornes, selon les besoins de la nation?

Il n'y avait autrefois qu'un maréchal de France, on peut en avoir vingt, on peut n'en avoir que deux. Le nombre des pairs n'est point fixé, pourquoi celui des officiers d'un parlement le serait-il?

Monsieur, vous en parlez bien à votre aise. Il pourra se faire que si les membres du parlement de Paris sont réduits à un moindre nombre, je sois du nombre des réformés; je ne pourrai plus juger.

Eh bien, monsieur! venez juger à Châlons en Champagne, ou à Blois, qui est un plus beau climat que Paris.

Oh! je ne pourrai pas, à Châlons ou à Blois, m'élever contre les abus du gouvernement.

J'entends; vous craindriez de n'avoir pas assez de crédit : vous voudriez être membre du parlement d'Angleterre, à cause de l'équivoque du nom; vous voudriez être membre de la diète de Ratisbonne, et

moi aussi. Je voudrais de tout mon cœur être pair de France ou cardinal. Aristote définissait le liquide, *ce qui ne se contient pas dans ses bornes;* contenons-nous, c'est le plus sûr moyen de mener honnêtement une vie heureuse; ce qui, tout bien considéré, doit être le but des rois, de la noblesse, du clergé, et du tiers-état.

FIN DES SENTIMENTS, ETC.

SUPPLIQUE

DES SERFS DE SAINT-CLAUDE

A MONSIEUR LE CHANCELIER[1].

Monseigneur est conjuré encore une fois [2] de daigner observer que le nœud principal de la question consiste à savoir si douze mille sujets du roi peuvent être serfs des bénédictins chanoines de Saint-Claude, quand ils ont un titre authentique de liberté.

Or, ce titre sacré ils le possèdent dès l'an 1390. S'ils n'ont retrouvé cette chartre irréfragable qu'au mois de mars 1770, doivent-ils être esclaves en France, parceque les bénédictins avaient enlevé tous les papiers chez de malheureux cultivateurs qui ne savaient ni lire ni écrire?

Nos adversaires, étonnés qu'un coup de la providence nous ait rendu notre titre, se retranchent à dire que ce titre ne regarde que le quart du territoire. Il ne reste donc plus qu'à le mesurer : c'est ce que nous demandons; il est juste que tout le terrain compris dans cet acte soit déclaré libre. Nous demandons surtout que des titres légitimes de fran-

[1] M. Clogenson, premier éditeur de cette *Supplique*, la croit postérieure au 8 mai 1771. Le chancelier était Maupeou II; voyez tome XXII, page 364. B.

[2] Voyez page 453, la requête *Au roi en son conseil*. B.

chise l'emportent aux yeux du conseil sur des chartres évidemment fausses.

Nous répétons [1] que la fraude ne peut jamais acquérir des droits.

Nous nous jetons aux pieds du roi, ennemi de la fraude, et père de ses sujets.

[1] Voyez page 464. B.

FIN DE LA SUPPLIQUE, ETC.

TRÈS HUMBLES
ET TRÈS RESPECTUEUSES

REMONTRANCES

DU GRENIER A SEL[1].

SIRE,

Toutes les cours du royaume ont porté au pied de votre trône le cri de la magistrature et les alarmes de la nation. Nous attendions, dans un respectueux silence, l'effet de leurs remontrances et de leurs supplications. Mais le prestige et l'illusion environnent encore votre majesté, et rien n'a pu percer les nuages épais que les intérêts et les passions ont rassemblés autour de votre personne sacrée. Cependant les fondements de la sûreté publique sont ébranlés, la constitution s'écroule, les propriétés sont en proie à des usurpations arbitraires; et déjà les avocats, les procureurs, et les huissiers, gémissent sur les débris de leurs fortunes. Dans ces tristes extrémités, nous de-

[1] Les remontrances que fesaient les parlements au roi étaient toujours intitulées : *Très humbles et très respectueuses remontrances*, etc. La juridiction du grenier à sel jugeait les contestations relatives à la distribution du sel et aux droits de l'état. La cour des aides prononçait en appel.

Je n'ai aperçu, dans la *Correspondance* de Voltaire, aucune trace des *Remontrances du grenier à sel.* Mais Wagnière (dans ses *Mémoires*, etc., I, 325) dit que cette plaisanterie est de Voltaire. Elle doit être d'avril 1771; peu après parurent les *Itératives remontrances du grenier à sel de Paris, présentées par les juges du grenier eux-mêmes*, in-8°, de 4 pages, qui ne sont pas de Voltaire. B.

vons, comme Français et comme magistrats, réunir nos voix à la voix des cours, et remplir l'obligation solidaire imposée à tous les citoyens, de secourir la patrie, et de l'arrêter sur le penchant de sa ruine. Un devoir plus particulier encore nous appelle à la défense des lois foudamentales. Vos parlements, sire, étonnés à la vue des suites terribles de votre édit du mois de novembre 1770, n'ont osé sonder la plaie que cet acte illégal a faite à la constitution de l'état, ils n'ont jeté qu'un coup d'œil oblique sur la loi de la succession à la couronne, que cet édit menace des plus funestes atteintes, et ils ont été effrayés à l'idée seule du sceptre transporté dans des mains étrangères. Mais de quelle douleur eussent-ils été pénétrés, s'ils eussent envisagé comme nous toute l'étendue des malheurs dont la génération présente est déjà la victime! La loi salique, sire, cette loi qui fixe la couronne dans votre auguste maison, n'est pas la seule loi fondamentale; il est d'autres droits, il est une autre loi salique [a], presque aussi ancienne que les parlements, consacrée par le sang et les larmes de vos sujets, et maintenue, jusqu'à nos jours, par des échafauds et des potences. Cette loi, sire, nous en sommes les dépositaires, et c'est à nous de veiller à ce que ce précieux dépôt ne nous soit enlevé, ou ne souffre la plus légère altération. Mais si votre édit de 1770 subsiste; si le despotisme, à l'appui de cet édit, s'assied sur le trône à côté de votre majesté, qui pourra garantir cette loi des plus funestes atteintes? Elle n'a

[a] Cette loi salique a été reconnue solennellement sous Philippe de Valois.

que nous, sire, pour défenseurs; et des ennemis nombreux travaillent à chaque instant à la détruire. Que la loi de la succession soit menacée, tous les Français s'élèveront pour la soutenir; ils iront, les armes à la main, la sauver des entreprises des usurpateurs, comme ils l'ont sauvée tant de fois, et des arrêts des parlements, et des invasions d'un ennemi étranger. D'ailleurs, pour qu'elle soit violée, il faut qu'il se rencontre un autre Charles VI; qu'une reine atroce, une mère dénaturée, un traître comme le duc de Bourgogne, conspirent avec un parlement corrompu; il faut que le fanatisme de la religion ou de l'incrédulité s'arme contre le trône, comme autrefois contre l'immortel Henri IV. Encore, sire, tous ces efforts seraient impuissants, et vos peuples, toujours fidèles au sang de leurs rois, braveront, pour le défendre, et les arrêts et les censures, et les cris et les fureurs du fanatisme. Mais notre loi salique est exposée à des coups d'aùtant plus sûrs, d'autant plus inévitables, qu'elle n'a jamais régné sur le cœur de vos sujets, qu'elle n'est point liée avec l'intérêt de votre majesté, qu'un ennemi adroit peut, en la détruisant, se faire adorer d'un peuple séduit, et faire bénir la main qui aura fait à la constitution la plus mortelle blessure; et c'est cette espèce d'attaque que méditent aujourd'hui les calomniateurs de la magistrature et des lois. Ils se cachent, sire, sous le voile apparent du bien public; ils enivrent vos provinces de funestes espérances, et anéantissent d'autant plus sûrement toutes les propriétés, qu'ils affectent de prendre les mesures les plus sages pour les garantir et les dé-

fendre. Oui, sire, c'est par l'établissement des conseils supérieurs qu'on marche sourdement à la destruction de la gabelle et du monopole. Nous dénonçons à votre majesté ce projet funeste, qui consommera la perte des lois et la destruction de la monarchie. Et déjà, sire, combien de fléaux ne sont pas sortis de cette source empoisonnée! que de lois fondamentales anéanties d'un seul coup! La loi fondamentale de la vénalité des charges, la loi fondamentale des épices et des vacations, la loi fondamentale des *committimus* qui donnent au sonneur de cloches de votre chapelle, et à votre valet de chiens, le droit de ruiner toute une province; enfin, sire, la loi fondamentale qui adjugeait aux avocats et aux procureurs la substance de la veuve et de l'orphelin: elles ne sont plus, sire, et c'est du milieu de leurs débris que nous implorons votre justice et votre bonté; arrêtez sur ce spectacle attendrissant vos regards paternels, et sauvez les restes d'une constitution que les besoins ont formée, et qui a été marquée par huit siècles de malheurs et d'abus; c'est par elle que nous avons existé; et nous cesserons d'exister avec elle.

On vous a persuadé, sire, on a tenté de le persuader à vos peuples, que la vénalité avilissait les offices de magistrature. Ce fut autrefois l'erreur de toute la nation, et vos cours la partagèrent. Vos officiers, encore simples et barbares, se révoltèrent à l'idée seule d'acheter le droit de rendre la justice; mais bientôt ils reconnurent que la vénalité était le palladium de l'état, et le véritable sceau de la pro-

priété. En effet, sire, sans cette loi sacrée, comment aurions-nous pu vendre la justice et la laisser vendre aux autres? jamais le fils d'un laquais, devenu financier, aurait-il pu avoir en propriété le droit de juger ses anciens maîtres? ce droit, votre majesté n'aurait-elle pas pu nous l'enlever, si elle n'avait pas reçu notre argent en échange? Depuis cette heureuse loi, la justice est véritablement notre patrimoine, et un patrimoine fécond qui fait la gloire et la fortune du propriétaire. En vain voudriez-vous, sire, en réclamer une portion; elle nous appartient tout entière, et vous êtes dans l'heureuse impuissance de la changer et de la modifier. Tous constitués, en vertu de nos finances, ministres essentiaux des lois et surveillants de l'administration des forces publiques, nous formons une chaîne indivisible depuis les premiers présidents des cours supérieures jusqu'à l'huissier à verge, et vous ne pouvez toucher à un seul anneau de cette chaîne, que le coup ne retentisse dans toute sa longueur, et ne nous avertisse tous du danger qui menace la république. Nous sommes, entre vos sujets et vous, un corps intermédiaire, semblables à ces humeurs corrompues qui forment un dépôt dans le corps humain, et se nourrissent de sa substance. Aussi anciens que la monarchie, nous avons seuls le privilége exclusif de connaître ses lois, de les interpréter, de leur donner le complément qui les consacre aux yeux des peuples. Ces principes ont été long-temps méconnus, mais ils sont sortis avec éclat des ruines de la Ligue et de la Fronde, et ont été consignés depuis dans un livre devenu aujourd'hui

la Bible des cours supérieures et la nôtre. Une erreur commune le fit proscrire unanimement en 1732 par vos parlements[1]; mais bientôt désabusés, ils ont rendu l'hommage le plus pur et le plus constant aux véritables maximes; et leur vœu unanime est de voir votre majesté soumise au joug salutaire de cette doctrine, garrottée de ces heureux liens, et enveloppée dans cette chaîne qui unit et incorpore le roi, les lois, et les magistrats.

Après avoir développé, sire, tous les vices de l'édit qu'on a surpris à votre faiblesse, oserons-nous retracer encore une partie des horreurs qui en ont accompagné l'exécution? O nuit désastreuse! ô nuit effroyable[2], où des mousquetaires troublèrent des magistrats dans l'asile sacré de leur repos et de leurs plaisirs!... Qui pourra jamais effacer cette nuit du nombre des nuits de votre règne! Nos commis, sire, font des irruptions dans les maisons; ils pénètrent dans les réduits les plus cachés; ils interrogent avec dureté une famille tremblante et éplorée; mais nos commis ont prêté entre nos mains le serment de vexer vos sujets; et vos mousquetaires devaient n'être à craindre que pour les ennemis de l'état. Un huissier arrache un débiteur insolvable de sa maison, des bras de sa femme et de ses enfants; mais il marche armé d'un

[1] C'est du 2 septembre 1732 qu'est l'arrêt du parlement de Paris qui condamne à être brûlé le *Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé* Judicium Francorum, in-4° de 7 pages. Ce *Mémoire* est le livre qui est nommé ici « Bible des cours supérieures. » B.

[2] Dans son *Oraison funèbre de Madame, Henriette d'Angleterre*, Bossuet avait dit un siècle auparavant (en 1670) : « O nuit désastreuse! ô nuit effroyable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, etc. » B.

arrêt, et vos mousquetaires n'ont pour tout titre qu'une lettre de cachet. Eh! qu'osent-ils proposer à des magistrats! de vous obéir, de remplir un devoir personnel, un devoir auquel ils se sont consacrés par un vœu, par un serment absolu? Mais, sire, des magistrats peuvent-ils reconnaître des ordres particuliers? vos volontés sont-elles même vos volontés avant que vos cours les aient jugées et vérifiées? Est-il un serment dont un particulier ne soit délié dès qu'il est devenu membre d'une compagnie?

Le même esprit de despotisme a présidé à tous les événements qui ont suivi cette funeste nuit. On vous inspire de juger un corps qui n'avait de juge que lui-même; on vous présente comme notoires des faits qui n'étaient connus que du public; et on qualifie de refus de reprendre ses fonctions, la cessation absolue et constante de toutes fonctions; juge incompétent, procédures illégales, jugement plus illégal encore, et dans sa forme, et dans la signification nocturne qui en fut faite; toutes les irrégularités ont été accumulées à-la-fois pour anéantir et le parlement et les lois. Mais, sire, les lois et le parlement briseront la verge de la tyrannie; et plus on cherche à étendre votre puissance, plus on rapproche le terme où elle doit finir.

Nous l'attestons à votre majesté; tous les suppôts de la gabelle l'attesteront avec nous; il ne se rencontrera point d'homme assez vil pour se montrer sur ce tribunal abandonné, si ce n'est peut-être des faux-sauniers échappés des galères, ou prêts à y entrer. L'honneur public résiste à cette affreuse idée;

et, dans ce siècle heureux, vous trouverez, sire, des sujets qui sauront vous combattre, et aucun qui ose affronter la honte de vous obéir.

Rentrez donc, sire, dans votre cœur, et ne consultez que cette bonté qui vous est propre, et qui fut dans tous les temps l'espérance et le soutien de vos cours dans leurs nobles entreprises. Abandonnez-vous à cette tutelle légale qui sera la sauve-garde la plus sûre du trône et de votre majesté. Emmailloté dans les langes des formes et des procédures, vous ne voudrez alors que ce que la loi voudra, et la loi ne voudra que ce que voudront vos parlements et vos greniers à sel. Nous serons votre conseil, votre organe, et votre bras. Soumis et respectueux, nous concilierons le zèle avec l'obéissance, nous éclairerons l'autorité, sans la combattre; et votre majesté, qui a déjà reçu de ses peuples le nom glorieux de *Bien-aimé*[1], devra encore à la magistrature le nom plus précieux de débonnaire. Telles sont, sire, les très humbles et très respectueuses remontrances que présentent à votre majesté

Ses très humbles, très fidèles, très soumis et très obéissants sujets, les GENS *tenant son Grenier à sel.*

[1] Voyez tome XXXIX, page 58; et XL, 80. B.

FIN DES REMONTRANCES, ETC.

SERMON

DU PAPA NICOLAS CHARISTESKI,

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-TOLÉRANSKI,
VILLAGE DE LITHUANIE, LE JOUR DE SAINTE-ÉPIPHANIE [1].

1771.

MES FRÈRES,

Nous fesons aujourd'hui la fête de trois grands rois, Melchior, Balthasar, et Gaspard, lesquels vinrent tous trois à pied des extrémités de l'Orient, conduits par une étoile épiphane, et chargés d'or, d'encens, et de myrrhe, pour les présenter à l'enfant Jésus. Où trouverons-nous aujourd'hui trois rois qui voyagent ensemble de bonne amitié avec une étoile, et qui donnent leur or à un petit garçon?

S'il y a de l'or dans le monde, ils se le disputent tous; ils ensanglantent la terre pour avoir de l'or, et ensuite ils se font donner de l'encens par mes con-

[1] Dans sa lettre à Dalembert, du 12 novembre 1768, Voltaire parle d'un sermon sur la Tolérance prêché devant Catherine II. Mais ce ne fut que plus de deux ans après qu'il composa son *Sermon du papa Nicolas Charisteski*. Les prémices en étaient dues à l'impératrice; et Voltaire lui en fit hommage le 15 mai 1771. « C'est, disait-il, une réponse modeste aux men- « songes un peu grossiers et ridicules que les confédérés ont fait imprimer « à Paris. » On avait publié un *Manifeste de la république confédérée de Pologne, du 15 novembre* 1769. Dantzic (Paris), 1771, in-4°. B.

frères, qui ne manquent pas de leur dire, à la fin de leurs sermons, qu'ils sont sur la terre les images du Dieu vivant[1].

Nous croyons, du moins dans ma paroisse, que le Dieu vivant est doux, pacifique, qu'il est également le père de tous les hommes, que dans le fond du cœur il ne leur veut aucun mal; qu'il ne les a point formés pour être malheureux dans ce monde-ci, et damnés dans l'autre; ainsi nous ne regardons comme images de Dieu que les rois qui font du bien aux hommes.

Que Moustapha me pardonne donc si je ne puis le reconnaître pour image de Dieu. J'entends dire que cet homme, avec qui nous n'avions rien à démêler, s'est avisé d'abord de violer le droit des gens, de mettre dans les fers un ministre public[2] qu'il devait respecter, et qu'il a envoyé vers nos terres une troupe de brigands dévastateurs, n'osant pas y venir lui-même.

Je n'imaginerai jamais, mes frères, que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Mais ce qui m'étonne davantage, ce qui me fait dresser à la tête le peu de cheveux qui me restent, ce qui me fait crier *Heli*, *Heli*, *Lamma Sanathani*, ou *Laba Sanathani*, ce qui me fait suer sang et eau, c'est que je viens de lire dans un *Manifeste* de confédérés ou conjurés de Pologne, comme il vous plaira, ces propres paroles (page 5):

« La sublime Porte, notre bonne voisine et fidèle

[1] Voyez tome XXX, page 147, la note 2. B.

[2] D'Obreskoff, ministre de Russie; voyez ci-dessus, page 457. B.

« alliée, excitée par les traités qui la lient à la répu-
« blique et par l'intérêt même qui l'attache à la con-
« servation de nos droits, a pris les armes en notre
« faveur. Tout nous invite donc à réunir nos forces
« pour nous opposer à la chute de notre sainte re-
« ligion. »

Ah! mes frères, en quoi cette Porte est-elle sublime? C'est la Porte du palais bâti par Constantin, et ces barbares l'ont arrosée du sang du dernier des Constantins. Peut-on donner le nom de sublimes à des loups qui sont venus égorger toute la bergerie? Quoi! ce sont des chrétiens qui parlent, et ils osent dire qu'ils ont appelé les fidèles mahométans contre leur propre patrie, contre les chrétiens!

Braves Polonais, ce n'était pas ainsi qu'on entendit parler et qu'on vit agir votre grand Sobieski, lorsque, dans les plaines de Choczim [1], il lava dans le sang de ces brigands la honte de votre nation qui payait un tribut à la sublime Porte; lorsque ensuite il sauva Vienne [2] du carnage et des fers; lorsqu'il remit l'empereur chrétien sur son trône : certes, vous n'appeliez pas alors ces ennemis du genre humain *vos bons voisins et vos fidèles alliés.*

Quel est le but, mes chers frères, de cette alliance monstrueuse avec la porte des Turcs? C'est d'exterminer les chrétiens, leurs frères, qui diffèrent d'eux sur quelques dogmes, sur quelques usages, et qui ne sont pas comme eux les esclaves d'un évêque italien.

[1] En 1674; voyez tome XVIII, page 401. B.
[2] En 1683; voyez tome XVIII, page 432 et suiv. B.

Ils appellent la religion de cet Italien catholique et apostolique, oubliant que nous avons eu le nom de catholiques long-temps avant eux; que le mot de catholique est un terme de notre langue[1], ainsi que tous les termes consacrés au christianisme, que nous leur avons enseigné; que tous leurs évangiles sont grecs; que tous les Pères de l'Église des quatre premiers siècles ont été grecs; que les apôtres qui ont écrit n'ont écrit qu'en grec; et qu'enfin la religion romaine, si décriée dans la moitié de l'Europe, n'est (si notre esprit de douceur nous permet de le dire) qu'une bâtarde révoltée depuis long-temps contre sa mère.

Ils nous appellent des dissidents : à la bonne heure; nous dissiderons, nous différerons d'eux, tant qu'il s'agira de sucer le sang des peuples, d'oser se croire supérieur aux rois, de vouloir soumettre les couronnes à une triple mitre, d'excommunier les souverains, de mettre les états en interdit, et de prétendre disposer de tous les royaumes de la terre.

Ces épouvantables extravagances n'ont jamais été reprochées, grace au ciel, à la vraie Église, à l'Église grecque. Nous avons eu nos sottises, nos impertinences comme les autres, mes chers frères, mais jamais de telles horreurs.

Dieu nous a donné un roi légitimement élu, un roi sage, un roi juste[2], à qui on ne peut reprocher la moindre prévarication depuis qu'il est sur le trône. Les confédérés ou conjurés le persécutent; ils lui

[1] Voyez ma note, tome XXV, page 75. B.

[2] Stanislas Auguste; voyez ma note, tome XXXIV, page 156. B.

veulent ravir la couronne, et peut-être la vie, parce-qu'ils le soupçonnent de quelque condescendance pour notre paroisse de Sainte-Toléranski.

L'auguste impératrice de Russie, Catherine II, l'héroïne de nos jours, la protectrice de la sainte Église catholique grecque, fermement convaincue que le Saint-Esprit procède du Père et non pas du Fils, et que le Fils n'a pas la paternité, a jeté sur nous des regards de compassion. C'en est assez pour que les Sarmates de l'Église latine se déclarent contre Catherine II.

Ils publient, dans leur manifeste du 4 juillet 1769 (page 241), « qu'ils opposent aux Russes le courage « et la vertu; que les Russes ne se sont jamais rendus « dignes de la gloire militaire; que leur armée n'ose « se montrer devant l'armée de la sublime Porte. »

On sait comment Catherine II a répondu à ces compliments, en battant les Turcs partout où ses armées les ont trouvés; en les chassant de la Moldavie et de la Valachie entières; en leur prenant presque toute la Bessarabie, Azof [1] et Taganrok; en fesant poser les armes à leurs Tartares, leur prenant leurs villes sur les deux bords du Pont-Euxin en Europe et en Asie; enfin, en fesant partir des escadres du fond de la mer septentrionale pour aller détruire toute la flotte de la sublime Porte à la vue des Dardanelles. Les Russes ont donc osé se montrer. Le Dieu Sabaoth a combattu pour eux, et il a été puissamment secondé par les Gédéons appelés *Orlof*, *Romanzoff*, *Gallitzin*, *Bauer*, *Showaloff*, et tant d'autres, qui

[1] Voyez ma note, tome XXXIII, page 253. B.

ont rendu saint Nicolas si respectable aux mahométans.

Songez, mes chers auditeurs, que la main puissante de Catherine, qui écrase l'orgueil ottoman, est cette même main qui soutient notre Église catholique : c'est celle qui a signé que la première de ses lois est la tolérance; et Dieu, dont elle est en ce point la parfaite image, a répandu sur elle ses bénédictions.

Elle est ointe, mes frères. Pourquoi donc les nations ont-elles médité des pauvretés contre l'ointe, comme dit le Psalmiste[1]? C'est qu'il n'est plus en Europe de Godefroi de Bouillon, de Scanderberg, de Mathias Corvin, de Morosini. Ce n'est que la Russie qui produit de tels hommes.

Aujourd'hui les chrétiens latins appellent le Grand-Turc leur saint-père. Grand saint Nicolas, descendez du ciel, où vous faites une si belle figure, et apportez dans ma paroisse l'étendard de Mahomet. Conjurés de Pologne, allez baiser la main de Catherine. Nations, ne frémissez plus, mais admirez.

Dieu m'est témoin que je ne hais pas les Turcs, mais je hais l'orgueil, l'ignorance, et la cruauté. Notre impératrice a chassé ces trois monstres. Prions Dieu et saint Nicolas de seconder toujours notre auguste impératrice.

[1] Psaume II, versets 1 et 2. B.

FIN DU SERMON DE CHARISTESKI.

LES PEUPLES

AUX PARLEMENTS[1].

Organes respectables des lois, créés pour les suivre et non pour les faire, écoutez le roi, et daignez aussi écouter les peuples.

Si la nation anglaise dispute aujourd'hui ses droits aux états-généraux d'Angleterre, appelés parlement, permettez-nous de représenter les nôtres, à vous, tribunaux nommés parlements, qui n'êtes point les états.

Vous êtes hommes, vous avez tout ce qui est dans la nature de l'homme, le sentiment de l'honneur, la jalousie de vos droits, l'esprit de corps, l'amour du pouvoir; vous prétendez tous aux respects qu'on doit à vos utiles travaux. Souffrez donc que d'autres corps supérieurs à vous aient les mêmes sentiments, ou, si vous voulez, les mêmes passions.

[1] Cet écrit est incontestablement de Voltaire; voyez la lettre à Richelieu, du 20 mai 1771; il s'en fit plusieurs éditions que je n'ai pu me procurer. Le chancelier en fit faire une avec quelques changements. Quoiqu'il fût très content (dit Voltaire dans sa lettre à Richelieu, du 3 juin 1771), Maupeou avait *changé deux mots et fait réimprimer la chose*. J'ai cette édition Maupeou, qui présente en effet *deux* différences avec le texte qu'on trouve dans le tome XI des *Nouveaux Mélanges*. C'est ce texte que j'ai suivi. J'ai indiqué en note les suppressions faites par le chancelier; elles portent sur deux phrases où le duc de Choiseul était loué, et qui ne devaient pas flatter le chancelier, mais qui prouvent que Voltaire n'était pas ingrat. B.

« Au milieu du palais auguste, et presque sous le « trône de nos rois, s'élève, sous le nom de conseil, « un tribunal souverain, où l'on réforme les juge- « ments, et où l'on juge les justices. C'est là que la « faible innocence vient se mettre à couvert de l'i- « gnorance ou de la malice des magistrats qui la « poursuivent. C'est de là que partent ces foudres qui « vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les « plus éloignés; c'est là qu'on règle le sort des juri- « dictions douteuses; et que, du haut de sa dignité, « le premier et universel magistrat, au milieu des « juges d'une probité et d'une expérience consom- « mée, veille sur tout l'empire de la justice, et sur « la bonne ou mauvaise conduite de ceux qui l'exer- « cent. »

C'est ainsi que parlait l'orateur Fléchier, dans l'*Oraison funèbre* du chancelier Le Tellier.

Puisque vous citez si souvent les *Sermons* de Massillon, et jusqu'à la *Politique de l'Écriture sainte*, ouvrage indigne du grand Bossuet, nous pouvons citer aussi un homme éloquent. Mais si nous citions toujours, rien ne serait jamais prouvé.

Le conseil d'état existe certainement avant vous. Vous avez été établis pour rendre la justice suivant les lois émanées du roi en son conseil d'état. Vous le savez; voilà l'origine de toute jurisprudence dans notre nation.

Nous ne vous répéterons pas que les enregistrements qui pouvaient se faire au greffe du conseil d'état, ne furent admis au greffe du parlement de

Paris que par convenance, et d'après l'exemple du greffier Montluc qui tenait un registre pour son utilité particulière.

Un tel usage n'est pas assurément une loi fondamentale, à moins qu'on ne regarde comme une loi fondamentale l'usage de se marier à Versailles plutôt qu'à Blois, d'être sacré dans la cathédrale de Reims plutôt que dans celle de Paris, et d'être inhumé à Saint-Denis plutôt qu'à Saint-Martin.

Coutume n'est pas loi. Nous ne fesons ici que vous répéter ce que vous nous avez enseigné.

Un dépôt des lois est nécessaire, sans doute; mais une querelle qui dure depuis François Ier entre les dépositaires des lois et le conseil du roi, une querelle qui a produit des effets si sanglants, n'était pas nécessaire.

Vous aimez la justice et la patrie. Il y a parmi vous un grand nombre d'hommes éclairés, savants, équitables; y en a-t-il moins dans le conseil d'état?

La différence entre ce tribunal suprême et les vôtres, c'est que ce conseil qui seul est aussi ancien que la monarchie, étant placé auprès du trône, est le centre où aboutissent toutes les affaires du royaume. Il voit tous les ressorts dont vous ne pouvez apercevoir qu'une partie. Les subsistances manquent dans une province; il sait quelle autre province pourra la soulager; quelle manufacture est utile dans une ville et nuisible dans une autre; quel canton a souffert du désordre des saisons, et quel secours il lui faut apporter; quelle maladie contagieuse menace un pays,

et comment on peut en arrêter le cours. Il agit en tout comme vous agiriez à sa place; et il pense comme vous penseriez.

Composé de magistrats qui ont administré des provinces entières, il en connaît la force et la faiblesse; ce sont eux que l'on consulte, et que l'on doit consulter, quand il faut que la nation contribue aux besoins de la nation, et qu'elle paie à elle-même un tribut qui doit lui revenir par la circulation.

Vous ne pensez pas, sans doute, que ce conseil nombreux ne soit pas aussi intéressé que vous au maintien des lois, à la répartition juste des impôts nécessaires qu'il paie comme vous et nous. Il est citoyen comme vous et nous; mais il est juge suprême; et certes cet orateur a raison, qui dit que ce tribunal juge les justices.

Il les doit juger, puisqu'il est exempt des intérêts et des préjugés de corps qui agitent quelquefois un tribunal de province; puisqu'il n'est point exposé aux jalousies qui arment tant de compagnies les unes contre les autres jusque dans la capitale; puisqu'il n'a jamais de prérogatives à défendre contre un intendant, contre un gouvernement. Hors de la sphère de ces embarras et de ces querelles, c'est à lui de modérer ceux que leur état y expose.

Combien de fois l'esprit de parti qui divisera toujours les hommes, s'est-il glissé jusque dans les tribunaux les plus éclairés et les plus équitables? N'a-t-on pas vu les officiers du parlement de Rennes, dont les sentiments sont aussi nobles que leur naissance, partagés en deux factions?

Celui de Provence, qui a produit tant de magistrats illustres, et dont le procureur-général [1] est si distingué par son éloquence, n'a-t-il pas eu dans son sein des membres qui se sont élevés contre lui dans la condamnation universelle prononcée contre les jésuites?

Ne fut-il pas si divisé dans le procès du frère Girard et de La Cadière, que la moitié des juges opina pour brûler frère Girard [2], et l'autre moitié pour condamner aux dépens les accusateurs?

Faut-il rappeler ici l'horrible événement des Calas? Les yeux des juges, si clairvoyants d'ailleurs, furent fascinés par les emportements d'une populace aveugle, par l'appareil d'un catafalque qu'éleva le zèle le plus imprudent, par cette fureur religieuse, qui allait jusqu'à invoquer comme un martyr, un malheureux mélancolique mort de sa propre main. Tout le parlement de Toulouse n'est pas détrompé encore. Plaignons la faiblesse humaine qui tombe si aisément dans l'erreur, et qui en sort si difficilement. La veuve de l'innocent Calas se traîne à Paris avec ses filles éplorées; tout le conseil d'état s'assemble pour juger la justice. Il me semble que je vois encore la plus jeune des filles s'évanouir à la porte du conseil: on la secourt; on lui dit: Revenez à vous, voilà M. le duc de Choiseul qui arrive.

A ce nom, du plus généreux et du plus juste des hommes [3], elle reprend l'espérance; le chancelier, le

[1] J.-P.-F. Rippert de Monclar, mort en 1773: voyez t. XLI, p. 338. B.

[2] Voyez ma note, tome XL, page 323. B.

[3] L'éd. du chancelier porte seulement: *A ce nom, elle reprend*, etc. B.

conseil, exempt de préjugés, admet tout d'une voix la requête de cette vertueuse famille; et bientôt après, ce même conseil, au nombre de cinquante juges, convaincu par les pièces, et attendri par la vraie éloquence de MM. de Crosne et de Baquencourt, maîtres des requêtes, rend pleinement justice à la mémoire de Jean Calas, mort sur la roue par l'erreur de sept juges. Il recommande au roi la veuve et la famille. M. le duc de Choiseul [1], si cher à la nation, lui devient plus cher encore en obtenant que le roi répare par ses libéralités le malheur arrivé à Toulouse, si ce malheur est réparable.

Dans la partie du Barois ressortissante au parlement de Paris [2], un homme qui avait quelque argent sur lui est assassiné sur le grand chemin; un passant voit le coup et s'écarte. Le juge se transporte sur le lieu: c'était un endroit sablonneux. On trouve des traces de souliers qui conduisent à la maison d'un laboureur nommé Martin; on l'arrête; on le confronte avec le passant qui a été témoin du meurtre. Ce témoin le regarde: — « Ce n'est pas lui, dit-il, je ne le « reconnais pas. — Dieu soit loué, s'écrie le bon vieil- « lard, en voilà un qui ne m'a pas reconnu! »

Le juge qui se croit grand criminaliste, et qui veut se faire valoir, conclut que ces paroles signifient: J'ai fait le crime, mais me voilà sauvé, on ne me reconnaît pas.

[1] Le texte que je donne ici est, comme je l'ai dit, pris dans le tome XI des *Nouveaux Mélanges*; il se retrouve sur un exemplaire corrigé de la main de Wagnière. L'imprimé du chancelier portait: *M. le duc de Choiseul sollicite sa majesté de réparer par ses libéralités*, etc. B.

[2] C'était en 1767; voyez ma note, tome XXVII, page 551. B.

Sur cet étrange raisonnement, digne d'un commentateur, et sur les traces d'un soulier, le juge, convaincu qu'il a tout découvert, n'examine rien. Il ne recherche point si l'argent volé se trouve dans la maison de l'accusé; il n'interroge ni sa femme, ni aucun de ses sept enfants, ni une foule de voisins qui auraient tous rendu témoignage de l'innocence de ses mœurs. Il condamne ce vieillard à mourir sur la roue, après avoir été préalablement appliqué à la torture. Son bien est confisqué au profit du roi, comme si le roi avait besoin de la substance de cette famille. On envoie ce malheureux, chargé de fers, à la Conciergerie de Paris.

La Tournelle, surchargée de procès, et trop occupée, parceque son ressort était beaucoup trop vaste, confirme l'inique sentence avec une précipitation trop ordinaire: le malheureux était sans défenseur; point d'avocat chargé de consoler les prisonniers, et prendre en main la cause des innocents (jurisprudence affreuse!); et vous remarquerez que le voyage de Bar à Paris, et de Paris à Bar, l'instruction, l'exécution, coûtent plus que les appointements des conseillers aux six nouveaux conseils souverains. Le condamné est brisé dans les tortures, rompu vif, et meurt sur la roue, en demandant au ciel une vengeance qu'on n'obtient point. Sa femme meurt désespérée; ses enfants, dispersés, demandent l'aumône dans d'autres provinces.

Quelque temps après l'exécution, le voleur meurtrier est condamné prevôtalement pour d'autres crimes : il avoue qu'il est coupable de celui pour lequel l'innocent a péri.

On mande cette aventure horrible à un solitaire [1]; on lui envoie des pièces probantes. Il écrit à un conseiller du parlement de Paris [2], né avec une belle ame, et qui était dans cet heureux âge de la jeunesse, où le cœur s'ouvre à la sensibilité et à la compassion. Ce magistrat court au greffe criminel; il trouve, après de longues recherches, un extrait de l'arrêt, sur un papier de minute. On promet de réhabiliter la mémoire du mort; inutile cérémonie qui ne rend pas du pain à une famille vagabonde, transplantée avec sa honte en Hongrie, parmi tant d'autres familles lorraines. Cependant cette vaine formalité même est oubliée; le torrent des affaires entraînait bientôt ailleurs tous les esprits, et la folie d'entacher les vivants [3] fit négliger ce qu'on devait aux morts.

Nous attesterons M. l'avocat général Séguier, dans la catastrophe du lieutenant général Lally. Il savait que ce brave homme n'était coupable ni de trahison ni de péculat: il conclut en sa faveur. Il est vrai que la tête du comte Lally, altérée par la chaleur du climat de Pondichéri, et plus encore par le désastre de nos armes, ne lui laissa pas la prudence nécessaire pour commander. Il se fit, par l'excès de ses emportements, autant d'ennemis qu'il avait d'officiers de tout genre sous ses ordres. Ils demandèrent sa condamnation; leur animosité enflamma les juges; on traîna un général des armées du roi dans un tombereau, avec un bâillon à la bouche. S'il était mort

[1] Voltaire lui-même; voyez ci-après, page 544. B.

[2] D'Hornoy, neveu de Voltaire; voyez ma note, t. LVI, p. 662. B.

[3] Voyez, page 486, ma note sur la *Lettre d'un jeune abbé*. B.

de la main des officiers qu'il insulta, personne ne l'aurait plaint; on le livra au bourreau, on le plaindra à jamais. Juges suprêmes, jugez les justices.

Que dirons-nous de deux malheureux enfants [1], l'un de dix-neuf ans, l'autre de dix-sept, coupables d'irrévérences, d'emportements de jeunesse, et même de quelques profanations, mais non publiques? Six mois de Saint-Lazare les auraient corrigés. Le zèle indiscret d'un seul homme[2], et des circonstances malheureuses, les livrent aux plus épouvantables supplices, à des supplices dont on punirait à peine des parricides. Ils y sont condamnés sur une loi très équivoque, et nous n'avons que trop de ces lois.

L'un d'eux subit son arrêt, après avoir été appliqué à la torture, uniquement parceque la torture est d'usage. L'Europe en frémit depuis Moscou jusqu'à Rome. Il serait devenu un des meilleurs officiers de nos armées. Qui le croirait? il est mort comme Socrate, il aurait vécu comme lui. Est-ce ainsi qu'on doit prodiguer le sang de la noblesse et de la jeunesse!

L'autre échappe par la fuite, et sert avec autant de distinction que de sagesse sous un roi philosophe et victorieux, qui connaît son mérite. Juges suprêmes, jugez les justices.

Nous pourrions étaler aux yeux des peuples effrayés trente exemples de jugements atroces et de sang ainsi répandu, qui crient vengeance. Nous

[1] Le chevalier de La Barre et d'Étallonde; voyez la *Relation*, t. XLII, p. 361. B.

[2] L'évêque d'Amiens; voyez tome XLII, page 366. B.

pourrions faire voir combien il est nécessaire qu'aucun citoyen ne soit mis à mort sans que les motifs de sa condamnation soient envoyés au chef de la justice, ainsi qu'il se pratique chez les nations les plus policées de l'orient et de l'occident. Nous pourrions tristement démontrer combien nous sommes encore barbares dans le sein de la politesse et des plaisirs. Nous pourrions crier que notre jurisprudence criminelle, dont Louis XIV a commencé la réforme, doit encore être réformée par Louis XV. On nous fait espérer qu'elle le sera. Attendons ce nouveau bienfait.

Jouissons avec reconnaissance du droit qu'on nous donne de faire rendre la justice dans nos terres aux dépens du roi. Rendons graces aux six conseils établis qui préviennent la ruine de six cents familles qu'on traînait auparavant de cent lieues, et même de cent cinquante, aux pieds d'un tribunal ignorant de leurs coutumes.

A quel point l'esprit de parti n'aveugle-t-il pas les hommes, puisqu'on a osé calomnier cette grace insigne, et nous inviter à être ingrats!

On nous dit que ces établissements si long-temps desirés, et aujourd'hui si critiqués, coûteront trop d'argent. Ils coûteront dix fois moins que le transport des prisonniers qui épuisait le domaine.

On sonne le tocsin pour nous alarmer; on nous répète que nous allons devenir esclaves, dès le moment que les juges ne recevront plus d'épices. Tremblez, nous dit-on, les impôts vont pleuvoir,

quand le parlement de Paris ne jugera plus les procès de Châlons-sur-Marne.

C'est bien mal connaître le cœur humain. Un régiment placé au poste d'honneur, au lieu d'un autre, n'en est que plus courageux, n'en fait que mieux son devoir. Qu'on propose un édit bursal, ruineux et injuste, il n'y aura pas un conseiller du nouveau parlement qui n'élève sa voix, et qui ne se jette au pied du trône, entre le roi et la nation.

On a intéressé la bonté et la grandeur d'ame de plusieurs princes du sang à réclamer contre quelques parties d'un édit dont tant de points nous sont favorables. Nous réclamons aussi cette magnanimité qu'ils ont montrée. Nous ne doutons pas que leurs nobles représentations n'aient obtenu le rappel dans leurs terres de tant de respectables exilés; nous les en remercions, nous les en vénérons davantage. Mais nous sommes sûrs que ces princes ne voudraient pas que le roi défît son propre ouvrage, qu'il cassât le nouveau parlement, pour rétablir l'ancien; qu'il ôtât à six provinces la consolation qu'il vient de leur donner; qu'il étalât aux yeux de l'Europe étonnée une inconstance qui flétrirait sa gloire et celle de sa maison. Nous osons dire à chacun d'eux : Si vous étiez roi, vous nous feriez le bien que veut nous faire Louis XV.

Enfin, on répète que les finances sont dérangées. Est-ce donc la faute du nouveau parlement et des six conseils provinciaux, si le royaume a été épuisé par une guerre malheureuse, si nous avons perdu le

Canada, si nos flottes ont péri, si notre commerce a été ruiné? Certes, aucun parlement n'a pu ni prévenir, ni réparer tant de pertes. L'économie seule peut fermer nos blessures. Louis XV aime la mémoire de Henri IV; son conseil de finance aime la mémoire du duc de Sully : espérons; et en révérant notre monarque, en disant : *Vive le Roi!* disons : *Vive la liberté et la propriété!*

FIN DE : LES PEUPLES AUX PARLEMENTS.

L'ÉQUIVOQUE[1].

Parlements du royaume! le citoyen qui vous parle n'est ni homme de cour, ni homme de robe, ni d'aucun parti. Il aime sa patrie et la vérité; et si on vous dit jamais qu'il ait accepté une place, qu'il ait sollicité la moindre faveur du ministère, regardez-le comme un homme indigne de vous parler, et faites-lui son procès comme à un coupable.

Vous êtes chargés de rendre la justice aux peuples; commencez par la rendre à vous-mêmes.

La Cour du Banc du roi en Angleterre, la Chambre impériale en Allemagne[2], la Rota dans Rome, les Audiences en Espagne, le Cadi en Turquie, ne gouvernent point l'état, ne représentent point la nation, ne sont les tuteurs ni des rois, ni des empereurs, ni des souverains qui règnent aujourd'hui dans Rome.

Permettez-moi, quand vous faites des remontrances dont le droit vous est accordé, de vous remontrer qu'il n'y a sur le globe entier aucune cour de judicature qui ait jamais tenté de partager la puissance souveraine.

Une équivoque a produit le trouble où nous sommes.

[1] C'est d'après l'indication de feu Decroix, l'un des éditeurs, que j'admets dans les Œuvres de Voltaire cette pièce dont il m'est impossible de préciser la date, mais qui certainement est de 1771. B.

[2] Voyez tome XXII, page 17. B.

Ce mot de parlement qui signifie, en Angleterre, états-généraux, vous a pu faire penser que vous représentiez les états-généraux de la France[1]; ou du moins vous avez agi comme si vous le pensiez, ou comme si vous en étiez l'ombre. Cette ambition est naturelle; elle est pardonnable à des corps dont plusieurs membres seraient, en effet, dignes de représenter la nation, et de soutenir ses droits.

Mais, au nom de la vérité, voyez qui vous êtes.

Le parlement de Paris est une compagnie très respectable, qui a succédé, par un édit de Philippe-le-Bel, aux quatre grands bailliages établis par saint Louis, et au grand conseil établi par ses ancêtres.

Les autres parlements ont été formés par les successeurs de Philippe-le-Bel, uniquement pour rendre la justice, et tous indépendants les uns des autres.

Les enregistrements des édits n'ont été faits dans le parlement de Paris, et ensuite dans ceux des provinces, que pour avoir un dépôt sûr entre les mains d'une compagnie permanente et paisible. Les rois avaient perdu leurs chartriers dans la guerre.

Il arriva, sous Philippe-le-Bel, qu'un conseiller ou greffier au parlement (car on ne sait pas précisément lequel) rassembla, pour son utilité particulière[2], un recueil des arrêts, ordonnances, édits faits avant lui. On nomma ce mémoire *Regestum*, registre dans le latin barbare, et dans le français encore plus barbare de ces temps-là.

L'usage d'un tel recueil parut convenable. Les rois s'accoutumèrent depuis à faire enregistrer au parle-

[1] Voyez tome XXII, pages 18, 15. B.— [2] Voyez t. XXXI, p. 356. B.

ment leurs ordonnances, et même leurs traités avec les puissances étrangères.

Charles V fut le premier qui fit enregistrer solennellement un édit à son parlement; c'était celui de la majorité des rois. Ainsi les usages s'établissent.

Ainsi prévalut la coutume de recevoir des épices en argent, et de faire payer les arrêts aux parties, quand on eut volé la caisse des gages du parlement, qui rendait auparavant gratuitement la justice.

Ainsi les offices du parlement, qui n'étaient d'abord que pour six semaines, furent pour tout le temps qu'il plairait au roi : *quamdiu voluntati nostræ placuerit.*

Ainsi les prélats qui avaient d'abord eu séance dans cette assemblée, en furent exclus.

Ainsi les barons qui seuls composaient le parlement, cédèrent la place aux gradués.

Ainsi les offices qui étaient auparavant amovibles, furent déclarés ne vaquer que par mort ou par résignation sous Louis XI[a].

Ainsi tout a changé en France, selon les temps et selon les volontés des rois qui se conformaient aux temps. Vous le savez mieux que moi; et quiconque est un peu versé dans notre histoire, en est assez convaincu.

La vénalité honteuse des charges de judicature fut le triste effet du dérangement des finances sous Fran-

[a] Consultez le sage et judicieux ouvrage intitulé : *Considérations sur l'édit de décembre 1770....* — L'écrit que cite Voltaire est en 92 pages in-8°; il a été réimprimé dans le *Recueil de toutes les pièces intéressantes*, etc., que j'ai cité en ma note ci-dessus, page 484. B.

çois Ier, et prouve assez que, quand ce premier ressort du gouvernement est détraqué, tout le reste de la machine se ressent d'un défaut qui produit tous les autres.

Un roi sage, placé sur le trône depuis plus longtemps qu'aucun des monarques ses contemporains; un roi sorti de la plus ancienne maison qui ait jamais régné, veut, après cinquante-six ans consumés dans les fatigues et dans les vicissitudes du gouvernement, délivrer la France de cet opprobre de la vénalité, opprobre dont elle seule est souillée sur la terre. Il forme six conseils dans les provinces, qui rendront sans frais la justice; le ressort du Parlement de Paris en est moins vaste, mais les provinces sont soulagées; des familles entières ne sont plus traînées en foule, de cent lieues, dans les prisons de la Conciergerie, sur des accusations frivoles. La multiplicité et le torrent des affaires ne forcent plus la Tournelle à jeter un coup d'œil rapide sur des procès criminels, instruits par des juges subalternes, ignorants, et à livrer des innocents aux plus affreux supplices; cruels exemples dont nous n'avons que trop de preuves!

Les seigneurs, dans leurs terres, peuvent faire exécuter les lois, et maintenir la justice aux dépens du roi; ils ne sont plus dans la nécessité douloureuse de laisser impuni le meurtre, et de dérober le criminel à la juste sévérité des lois, dans la crainte d'être ruinés pour avoir rendu justice.

Il faut être sans cœur et sans raison pour ne pas rendre graces au roi, dans la génération présente, d'un bienfait qui sera reconnu dans la dernière pos-

térité. Si Dieu envoyait sur la terre un ministre de ses volontés célestes, pour réformer nos abus, il commencerait par faire ce que fait Louis XV dans cette partie de l'administration.

Et vous, par où commencez-vous? par déclarer que les bienfaits du roi sont des oppressions; par défendre qu'on obéisse aux ordres les plus salutaires; par nous interdire la jouissance de ses bontés; par ordonner qu'on ne reconnaisse point ces conseils supérieurs, institués par la même autorité sacrée qui créa les parlements.

Le roi tire de son grand conseil, qui était autrefois le conseil royal, et de quelques autres tribunaux, des officiers qui forment le parlement de Paris, resserré désormais dans des bornes plus étroites, et plus convenables à l'étendue du royaume. Que faites-vous? puis-je le dire sans frémir? vous rendez un arrêt contre ces magistrats, comme s'ils étaient vos justiciables. Vous les déclarez prévaricateurs, ravisseurs, ennemis de l'état. Cependant vous êtes Français. Ce ne sont pas des aldermans de Londres qui vous ont inspirés. Vous aimez la patrie, mais la servez-vous? En auriez-vous agi ainsi lorsque Louis XIV gouvernait? Jugez vous-mêmes vos arrêts. Que feriez-vous si vous étiez sur le trône, et si un tribunal érigé par vous calomniait vos bienfaits, outrageait si violemment les premiers magistrats du royaume, foulait aux pieds vos édits, avilissait la majesté royale, et semblait ériger cent trônes démocratiques sur les débris d'un trône qui subsiste depuis près de quatorze cents années; que feriez-vous?

Nous n'en sommes pas à cette dernière extrémité. Vous semblez craindre la tyrannie, qui pourrait prendre un jour la place d'un pouvoir modéré; mais craignons encore plus l'anarchie qui n'est qu'une tyrannie tumultueuse.

Jugez, et prononcez. *Erudimini qui judicatis terram, et nunc, reges, intelligite*[1].

[1] Ps. II, v. 10. B.

FIN DE L'ÉQUIVOQUE.

LA MÉPRISE D'ARRAS[1].

1771.

[2] Il est nécessaire de justifier la France de ces accusations de parricide qui se reuouvellent trop souvent, et d'inviter les juges à consulter mieux les lumières de la raison et la voix de la nature.

Il serait dur de dire à des magistrats : Vous avez à vous reprocher l'erreur et la barbarie ; mais il est plus dur que des citoyens en soient les victimes.

Sept hommes prévenus peuvent tranquillement livrer un père de famille aux plus affreux supplices. Or, qui est le plus à plaindre ou des familles réduites à la mendicité, dont les pères, les mères, les frères, sont morts injustement dans des supplices épouvantables, ou des juges tranquilles et sûrs de l'impunité, à qui

[1] Les éditeurs de Kehl ont, dans leur table chronologique, rangé à 1771 *la Méprise d'Arras*, dont il existe en effet une édition portant cette date. Les *Mémoires secrets* en parlent au 17 novembre de la même année. La *Méprise d'Arras* fut reproduite, en 1772, dans le tome XI des *Nouveaux Mélanges*, puis, en 1774 (la majeure partie seulement et avec quelques différences), dans l'édition in-4° des *Questions sur l'Encyclopédie*. Voltaire publia plus tard un écrit sur le même sujet. Voyez, tome XLVIII, le *Fragment sur le procès criminel de Montbailli*. L'héroïde d'Imbert intitulée : *Thérèse Danet à Euphémie*, est l'histoire de Montbailli. B.

[2] Les cinq premiers alinéa et beaucoup d'autres formaient, en 1774, la seconde section de l'article Lois, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Entre le quatrième et le cinquième, Voltaire avait intercalé un alinéa qu'on peut voir dans le *Dictionnaire philosophique*, au mot Lois CRIMINELLES, t. XXXI, p. 86. J'indiquerai quels sont les passages de la *Méprise d'Arras* que l'auteur n'avait pas reproduits en 1774. B.

l'on dit qu'ils se sont trompés, qui écoutent à peine ce reproche, et qui vont se tromper encore?

Quand les supérieurs font une injustice évidente et atroce, il faut que cent mille voix leur disent qu'ils sont injustes. Cet arrêt, prononcé par la nation, est leur seul châtiment; c'est un tocsin général qui éveille la justice endormie, qui l'avertit d'être sur ses gardes, qui peut sauver la vie à des multitudes d'innocents.

Dans l'aventure horrible des Calas, la voix publique s'est élevée contre un capitoul fanatique[1] qui poursuivit la mort d'un juste, et contre huit magistrats trompés qui la signèrent. Je n'entends pas ici par *voix publique* celle de la populace qui est presque toujours absurde; ce n'est point une voix, c'est un cri de brutes : je parle de cette voix de tous les honnêtes gens réunis qui réfléchissent, et qui, avec le temps, portent un jugement infaillible.

[2] La condamnation des Sirven[3] à la mort a fait moins de bruit dans l'Europe, parcequ'elle n'a pas été exécutée; mais tous ceux qui ont appris les conclusions du magister de village nommé Trinquier, chargé des fonctions de procureur du roi dans cette affaire, ont parlé aussi haut que dans l'assassinat juridique des Calas.

Ce Trinquier avait donné ses conclusions en ces propres mots, très remarquables : « Nous requérons « l'accusé dûment atteint et convaincu de parricide,

[1] Nommé David; voyez tome XL, page 554. B.

[2] Cet alinéa et les deux qui suivent ne furent pas, en 1774, reproduits dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. B.

[3] Voyez tome XLII, page 386. B.

« qu'il soit banni pour dix ans de la ville et juridiction « de Mazamet. »

Du moins, dans l'énoncé des conclusions de cet imbécile, il n'y avait qu'un excès de ridicule et de bêtise, au lieu que les conclusions du procureur général de Toulouse, dans le procès des Calas, allaient à rouer le fils avec le père, et à brûler la mère toute vive sur les corps de son époux et de son fils. Une mère! et la mère la plus tendre et la plus respectable!

Cette voix publique prononçait donc, avec raison, que deux choses sont absolument nécessaires à un magistrat, le sens commun et l'humanité.

Elle était bien forte, cette voix; elle montrait la nécessité du tribunal suprême du conseil d'état qui juge les justices; elle réclamait son autorité, alors tellement négligée, que l'arrêt du conseil qui justifia les Calas ne put jamais être affiché dans Toulouse.

Quelquefois, et peut-être trop souvent, au fond d'une province, des juges prodiguaient le sang innocent dans des supplices épouvantables; la sentence et les pièces du procès arrivaient à la Tournelle de Paris avec le condamné. Cette chambre, dont le ressort était immense, n'avait pas le temps de l'examen; la sentence était confirmée. L'accusé, que des archers avaient conduit dans l'espace de quatre cents milles, à très grands frais, était ramené pendant quatre cents milles, à plus grands frais, au lieu de son supplice; et cela nous apprend l'éternelle reconnaissance que nous devons au roi d'avoir diminué ce ressort, d'avoir détruit ce grand abus, d'avoir créé des conseils supé-

rieurs[1] dans les provinces, et surtout d'avoir fait rendre gratuitement la justice.

Nous avons déjà parlé ailleurs[2] du supplice de la roue, dans lequel périt, il y a peu d'années, ce bon cultivateur, ce bon père de famille, nommé Martin, d'un village du Barois ressortissant au parlement de Paris. Le premier juge condamna ce vieillard à la torture qu'on appelle *ordinaire et extraordinaire*, et à expirer sur la roue; et il le condamna non seulement sur les indices les plus équivoques, mais sur des présomptions qui devaient établir son innocence.

Il s'agissait d'un meurtre et d'un vol commis auprès de sa maison, tandis qu'il dormait profondément entre sa femme et ses sept enfants. On confronte l'accusé avec un passant qui avait été témoin de l'assassinat. « Je ne le reconnais pas, dit le passant; ce n'est pas « là le meurtrier que j'ai vu; l'habit est semblable, « mais le visage est différent. » « Ah! Dieu soit loué, s'é- « crie le bon vieillard, ce témoin ne m'a pas reconnu. »

Sur ces paroles, le juge s'imagine que le vieillard, plein de l'idée de son crime, a voulu dire: Je l'ai commis, on ne m'a pas reconnu, me voilà sauvé; mais il est clair que ce vieillard, plein de son innocence, voulait dire: « Ce témoin a reconnu que je ne suis pas « coupable; il a reconnu que mon visage n'est pas « celui du meurtrier. » Cette étrange logique d'un bailli, et des présomptions encore plus fausses, déterminent la sentence précipitée de ce juge et de ses assesseurs. Il ne leur tombe pas dans l'esprit d'interroger la femme,

[1] Voyez ma note ci-dessus, page 527. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 551, et ci-dessus, page 499. B.

les enfants, les voisins, de chercher si l'argent volé se trouve dans la maison, d'examiner la vie de l'accusé, de confronter la pureté de ses mœurs avec ce crime. La sentence est portée; la Tournelle trop occupée alors, signe sans examen: *bien jugé.* L'accusé expire sur la roue devant sa porte; son bien est confisqué; sa femme s'enfuit en Autriche avec ses petits enfants. Huit jours après, le scélérat qui avait commis le meurtre est supplicié pour d'autres crimes: il avoue, à la potence, qu'il est coupable de l'assassinat pour lequel ce bon père de famille est mort.

[1] Une fatalité singulière fait que je suis instruit de cette catastrophe. J'en écris à un de mes neveux, conseiller au parlement de Paris. Ce jeune homme vertueux et sensible trouve, après bien des recherches, la minute de l'arrêt de la Tournelle, égarée dans la poudre d'un greffe. On promet de réparer ce malheur; les temps ne l'ont pas permis; la famille reste dispersée et mendiante dans le pays étranger, avec d'autres familles que la misère a chassées de leur patrie.

Des censeurs me reprochent que j'ai déjà parlé de ces désastres: oui, j'ai peint et je veux repeindre ces tableaux nécessaires, dont il faut multiplier les copies; j'ai dit [2] et je redis que la mort de la maréchale d'Ancre et celle du maréchal de Marillac sont la honte éternelle des lâches barbares qui les condamnèrent. On doit répéter à la postérité qu'un jeune gentilhomme de la plus grande espérance [3] pouvait ne pas être con-

[1] Cet alinéa n'était pas reproduit en 1774. B.

[2] Tome XXI, page 409; et XXIX, 524. B.

[3] Voyez, tome XLII, page 361, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre.* B.

damné à la torture, au supplice du poing coupé, de la langue arrachée et de la mort dans les flammes, pour quelques emportements passagers de jeunesse, dont un an de prison l'aurait corrigé; pour des indiscrétions si secrètes, si inconnues, qu'on fut obligé de les faire révéler par des monitoires, ancienne procédure de l'inquisition. L'Europe entière s'est soulevée contre cette sentence; et il faut empêcher que l'Europe ne l'oublie.

On doit redire que le comte de Lally [1] n'était coupable ni de péculat ni de trahison. Ses nombreux ennemis l'accusèrent avec autant de violence qu'il en avait déployé contre eux. Il est mort sur l'échafaud: ils commencent à le plaindre.

Plus d'une fois on s'est récrié contre la rigueur du supplice de ce garde du corps qui fut pendu pour s'être fait quelques blessures, afin de s'attirer une petite récompense, et de ce malheureux qu'on appelait *le fou de Verberie* [2], qui fut puni par la mort des sottises sans conséquence qu'il avait dites dans un souper.

N'est-il pas bien permis, que dis-je! bien nécessaire d'avertir souvent les hommes qu'ils doivent ménager le sang des hommes? On répète tous les jours des vérités qui ne sont de nulle importance; on avertit plusieurs fois [3] qu'un ex-jésuite, aussi hardi qu'i-

[1] Voyez tome XXI, page 317 et suiv. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXII, page 274. Il s'appelait Ringuet (et non Rinquet). B.

[3] Voyez tome XXIX, page 357; XLI, 47, 77; XLII, 675, 678; XLIV, 4. B.

gnorant, s'est grossièrement trompé en affirmant qu'aucun roi de la première race n'eut plusieurs femmes à-la-fois, en assurant que le roi Henri III n'assiégea point la ville de Livron, etc., etc., etc. On réfute en vingt endroits les calomnies dont un autre ex-jésuite, nommé Patouillet, a souillé des mandements d'évêques. On est forcé à ces répétitions, parceque ce qui échappe à un lecteur est recueilli par un autre; parceque ce qui est perdu dans une brochure se retrouve dans un livre nouveau. Les écrivains de Port-Royal ont mille fois redoublé leurs plaintes contre leurs adversaires. Quoi! on aura répété mille fois que les cinq propositions ne sont pas expressément dans Jansénius, dont personne ne se soucie, et on ne répéterait pas des vérités fatales qui intéressent le genre humain! Je voudrais que le récit de toutes les injustices retentît sans cesse à toutes les oreilles. [1] Je vais donc exposer encore la *méprise d'Arras*, d'après une consultation authentique de treize avocats, et celle du savant professeur M. Louis.

Il ne s'agit que d'une famille obscure et pauvre de la ville de Saint-Omer: mais le plus vil citoyen massacré sans raison avec le glaive de la loi est précieux à la nation et au roi qui la gouverne.

[1] Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1774, au lieu de la dernière phrase de cet alinéa et de l'alinéa suivant, on lisait: « Je ne connais guère « d'injustice plus atroce et plus imbécile que celle du tribunal d'Arras, com- « mise contre Montbailli, citoyen de Saint-Omer, et contre sa femme. » B.

PROCÈS CRIMINEL

DU SIEUR MONTBAILLI ET DE SA FEMME.

Une veuve nommée Montbailli, du nom de son mari, âgée de soixante ans, d'un embonpoint et d'une grosseur énorme, avait l'habitude de s'enivrer du poison qu'on appelle si improprement *eau-de-vie*. Cette funeste passion, très connue dans la ville, l'avait déjà jetée dans plusieurs accidents qui fesaient craindre pour sa vie. Son fils Montbailli et sa femme Danel couchaient dans l'antichambre de la mère; tous trois subsistaient d'une manufacture de tabac que la veuve avait entreprise. C'était une concession des fermiers généraux qu'on pouvait perdre par sa mort, et un lien de plus qui attachait les enfants à sa conservation; ils vivaient ensemble, malgré les petites altercations si ordinaires entre les jeunes femmes et leurs belles-mères, surtout dans la pauvreté. Ce Montbailli avait un fils, autre raison plus puissante pour le détourner du crime. Sa principale occupation était la culture d'un jardin de fleurs, amusement des ames douces. Il avait des amis; les cœurs atroces n'en ont jamais.

Le 27 juillet 1770, une ouvrière se présente à sept heures du matin à sa porte pour parler à la veuve. Montbailli et son épouse étaient couchés; la jeune femme dormait encore (circonstance essentielle qu'il faut bien remarquer). Montbailli se lève, et dit à l'ouvrière que sa mère n'est pas éveillée. On attend long-temps; enfin on entre dans la chambre, on trouve la vieille femme renversée sur un petit coffre près de

son lit, la tête penchée à terre, l'œil droit meurtri d'une plaie assez profonde, faite par la corne du coffre sur lequel elle était tombée, le visage livide et enflé, quelques gouttes de sang échappées du nez, dans lequel il s'était formé un caillot considérable. Il était visible qu'elle était morte d'une apoplexie subite, en sortant de son lit et en se débattant. C'est une fin très commune dans la Flandre à tous ceux qui boivent trop de liqueurs fortes.

Le fils s'écrie: *Ah, mon Dieu! ma mère est morte!* il s'évanouit; sa femme se lève à ce cri, elle accourt dans la chambre.

L'horreur d'un tel spectacle se conçoit assez. Elle crie au secours; l'ouvrière et elle appellent les voisins. Tout cela est prouvé par les dépositions. Un chirurgien vient saigner le fils; ce chirurgien reconnaît bientôt que la mère est expirée. Nul doute, nul soupçon sur le genre de sa mort; tous les assistants consolent Montbailli et sa femme. On enveloppe le corps sans aucun trouble; on le met dans un cercueil; et il doit être enterré le 29 au matin, selon les formalités ordinaires.

Il s'élève des contestations entre les parents et les créanciers pour l'apposition du scellé. Montbailli le fils est présent à tout; il discute tout avec une présence d'esprit imperturbable et une affliction tranquille que n'ont jamais les coupables.

Cependant quelques personnes du peuple, qui n'avaient rien vu de tout ce qu'on vient de raconter, commencent à former des soupçons; elles ont appris que, la veille de sa mort, la Montbailli, étant ivre, avait

voulu chasser de sa maison son fils et sa belle-fille; qu'elle leur avait fait même signifier, par un procureur, un ordre de déloger; que lorsqu'elle eut repris un peu ses sens, ses enfants se jetèrent à ses genoux, qu'ils l'apaisèrent, et qu'elle les remit au lendemain matin pour achever la réconciliation. On imagina que Montbailli et sa femme avaient pu assassiner leur mère pour se venger; car ce ne pouvait être pour hériter, puisqu'elle a laissé plus de dettes que de bien.

Cette supposition, tout improbable qu'elle était, trouva des partisans, et peut-être parcequ'elle était improbable. La rumeur de la populace augmenta de moment en moment, selon l'ordinaire; le cri devint si violent, que le magistrat fut obligé d'agir; il se transporte sur les lieux; on emprisonne séparément Montbailli et sa femme, quoiqu'il n'y eût ni corps de délit, ni plainte, ni accusation juridique, ni vraisemblance de crime.

Les médecins et les chirurgiens de Saint-Omer sont mandés pour examiner le cadavre et pour faire leur rapport. Ils disent unanimement « que la mort a pu « être causée par une hémorrhagie que la plaie de « l'œil a produite, ou par une suffocation. »

[1] Quoique leur rapport n'ait pas été assez exact, comme le prouve le professeur Louis, il était pourtant suffisant pour disculper les accusés. On trouva quelques gouttes de sang auprès du lit de cette femme; mais elles étaient la suite évidente de la blessure qu'elle s'était faite à l'œil en tombant. On

[1] La première phrase de cet alinéa n'était pas reproduite en 1774. B.

trouva une goutte de sang sur l'un des bas de l'accusé; mais il était clair que c'était un effet de sa saignée. Ce qui le justifiait bien davantage, c'était sa conduite passée, c'était la douceur reconnue dans son caractère. On ne lui avait rien reproché jusqu'alors; il était moralement impossible qu'il eût passé en un moment de l'innocence de sa vie au parricide, et que sa jeune femme eût été sa complice. Il était physiquement impossible, par l'inspection du cadavre, que la mère fût morte assassinée; il n'était pas dans la nature que son fils et sa fille eussent dormi tranquillement après ce crime, qui aurait été leur premier crime, et qu'on les eût vus toujours sereins dans tous les moments où ils auraient dû être saisis de toutes les agitations que produisent nécessairement le remords d'une si horrible action et la crainte du supplice. Un scélérat endurci peut affecter de la tranquillité dans le parricide : mais deux jeunes époux!

Les juges connaissaient les mœurs de Montbailli; ils avaient vu toutes ses démarches; ils étaient parfaitement instruits de toutes les circonstances de cette mort. Ainsi ils ne balancèrent pas à croire le mari et la femme innocents. Mais la rumeur populaire, qui, dans de telles aventures, se dissipe bien moins aisément qu'elle ne s'élève, les força d'ordonner un plus amplement informé d'une année, pendant laquelle les accusés demeureraient en prison.

Le procureur du roi appela de cette sentence au conseil d'Artois, dont Saint-Omer ressortit. Il pouvait en effet la trouver trop rigoureuse, puisque les accusés, reconnus innocents, demeuraient renfermés

dans un cachot pendant une année entière. Mais l'appel fut ce qu'on appelle *a minima*, c'est-à-dire d'une trop petite peine à une plus grande, sorte de jurisprudence inconnue aux Romains nos législateurs, qui n'imaginèrent jamais de faire juger deux fois un accusé pour augmenter son supplice, ou pour le traiter en criminel après qu'il avait été déclaré innocent; jurisprudence cruelle dont le contraire est raisonnable et humain; jurisprudence qui dément cette loi si naturelle, *non bis in idem*.

Le conseil supérieur d'Arras jugea Montbailli et sa femme sur les seuls indices, qui n'avaient pas même paru des indices aux juges de Saint-Omer, beaucoup mieux informés, puisqu'ils étaient sur les lieux.

Malheureusement on ne convient pas trop quels sont les indices assez puissants[1] pour engager un juge à commencer par disloquer les membres d'un citoyen, son égal, par le tourment de la question. L'ordonnance de 1670 n'a rien statué sur cette affreuse opération préliminaire. Un indice n'est précisément qu'une conjecture; d'ailleurs les lois romaines n'ont jamais appliqué un citoyen romain à la torture, ni sur aucune conjecture, ni sur aucune preuve. La barbarie de la question ne fut d'abord exercée sur des hommes libres que par l'inquisition. On prétend qu'originairement elle fut inventée par des voleurs[2]

[1] Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, où, comme je l'ai dit, Voltaire reproduisit une grande partie de cet écrit, on lisait : « ... pour engager un « juge à faire périr un homme sur la roue.

« Mais enfin on n'avait contre Montbailli, etc. » B.

[2] Voyez tome XXXII, page 52. B.

qui voulaient forcer un père de famille à découvrir son trésor; mais soit voleurs, soit inquisiteurs, on sait assez qu'elle est plus cruelle qu'utile. Quant aux indices, on sait encore combien ils sont incertains. Ce qui forme un soupçon violent dans l'esprit d'un homme est très équivoque, très faible aux yeux d'un autre. Ainsi le supplice de la question et celui de la mort sont devenus des choses arbitraires parmi nous, pendant que, chez tant d'autres nations, la torture est abolie comme une barbarie inutile, et qu'il est sévèrement défendu de faire mourir un homme sur de simples indices[a].

Du moins la torture ne doit être ordonnée en France que lorsqu'il y a préalablement un corps de délit; et il n'y en avait point. Une femme morte d'apoplexie, soupçonnée vaguement d'avoir été assassinée, n'est point un corps de délit.

Après les indices viennent ce qu'on appelle des *demi-preuves*, comme s'il y avait des demi-vérités.

Mais enfin on n'avait contre Montbailli ni demi-preuve ni indice; tout parlait manifestement en sa

[a] Quand les juges n'ont point vu le crime, quand l'accusé n'a point été saisi en flagrant délit, qu'il n'y a point de témoins oculaires, que les déposants peuvent être ennemis de l'accusé, il est démontré qu'alors le prévenu ne peut être jugé que sur des probabilités. S'il y a vingt probabilités contre lui, ce qui est excessivement rare, et une seule en sa faveur, de même force que chacune des vingt, il y a du moins un contre vingt qu'il n'est point coupable. Dans ce cas, il est évident que des juges ne doivent pas jouer à vingt contre un le sang innocent. Mais si, avec une seule probabilité favorable, l'accusé nie jusqu'au dernier moment, ces deux probabilités, fortifiées l'une par l'autre, équivalent aux vingt qui le chargent. En ce dernier cas, condamner un homme, ce n'est pas le juger, c'est l'assassiner au hasard. Or, dans le procès de Montbailli, il y avait beaucoup plus d'apparence de l'innocence que du crime.

faveur. Comment donc s'est-il pu faire que le conseil d'Arras, après avoir reçu les dénégations toujours simples, toujours uniformes de Montbailli et de sa femme, ait condamné le mari à souffrir la question ordinaire et extraordinaire, à mourir sur la roue, après avoir eu le poing coupé; la femme à être pendue et jetée dans les flammes?

Serait-il vrai que les hommes accoutumés à juger les crimes contractasseut l'habitude de la cruauté, et se fissent à la longue un cœur d'airain? se plairaient-ils enfin aux supplices, ainsi que les bourreaux? la nature humaine serait-elle parvenue à ce degré d'atrocité? faut-il que la justice, instituée pour être la gardienne de la société, en soit devenue quelquefois le fléau? cette loi universelle dictée par la nature, qu'il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de punir un innocent, serait-elle bannie du cœur de quelques magistrats trop frappés de la multitude des délits?

La simplicité, la dénégation invariable des accusés, leurs réponses modestes et touchantes qu'ils n'avaient pu se communiquer, la constance attendrissante de Montbailli dans les tourments de la question, rien ne put fléchir les juges; et, malgré les conclusions d'un procureur général très éclairé, ils prononcèrent leur arrêt.

Montbailli fut renvoyé à Saint-Omer pour y subir cet arrêt, prononcé le 9 novembre 1770; il fut exécuté le 19 du même mois.

Montbailli, conduit à la porte de l'église, demande en pleurant pardon à Dieu de toutes ses fautes pas-

sées; et il jure à Dieu « qu'il est innocent du crime « qu'on lui impute. » On lui coupe la main; il dit: « Cette main n'est point coupable d'un parricide. » Il répète ce serment sous les coups qui brisent ses os: prêt d'expirer sur la roue, il dit à son confesseur: « Pourquoi voulez-vous me forcer à faire un men- « songe? en prenez-vous sur vous le crime? »

Tous les habitants de Saint-Omer, témoins de sa mort, lui donnent des larmes; non pas de ces larmes que la pitié arrache au peuple pour les criminels même dont il a demandé le supplice; mais celles que la conviction de son innocence a fait répandre longtemps dans cette ville.

Tous les magistrats de Saint-Omer ont été et sont encore convaincus [1] que ces infortunés n'étaient point coupables.

La femme de Montbailli, qui était enceinte, est restée dans son cachot d'Arras pour être exécutée à son tour, quand elle aurait mis son enfant au monde: c'était être à la potence pendant six mois sous la main d'un bourreau, en attendant le dernier moment de ce long supplice. Quel état pour une innocente! elle en a perdu l'usage des sens, et sa raison a été aliénée: elle serait heureuse d'avoir perdu la vie; mais elle est mère; elle a deux enfants, l'un qui sort du berceau, l'autre à la mamelle. Son père et sa mère, presque aussi à plaindre qu'elle, ont profité du temps qui s'est écoulé entre son arrêt et ses couches, pour

[1] En 1774, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, il y avait: « .... con- « vaincus de l'iniquité de cet arrêt. » La version actuelle est de 1771. B.

demander un sursis[1] à monsieur le chancelier[2] : il a été accordé. Ils demandent aujourd'hui la révision du procès. Ils se sont fondés, comme on l'a déjà dit[3], sur la consultation de treize avocats, et sur celle du célèbre professeur Louis.

Voilà tout ce que je sais de cette horrible aventure, qui exciterait les cris de toute la France, si elle regardait quelque famille considérable par ses places ou par son opulence, et qui a été long-temps inconnue, parcequ'elle ne concerne que des pauvres.

On peut espérer que cette famille obtiendra la justice qu'elle implore; c'est l'intérêt de toutes les familles; car après tant de tragiques exemples, quel homme peut s'assurer qu'il n'aura pas de parents condamnés au dernier supplice, ou que lui-même ne mourra pas sur un échafaud?

Si deux époux qui dorment dans l'antichambre de leur mère, tandis qu'elle tombe en apoplexie, sont condamnés comme des parricides, malgré la sentence des premiers juges, malgré les conclusions du procureur général, malgré le défaut absolu de preuves et l'invariable dénégation des accusés, quel est l'homme

[1] Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1774, on lisait : « ... à M. le « chancelier.

« Ce chef de la magistrature fit revoir le procès par un nouveau conseil « d'Arras; et ce conseil, d'une voix unanime, déclara Montbailli et sa « femme innocents. Mais pourquoi ne pas condamner l'ancien conseil à « nourrir du moins la veuve et les enfants de l'innocent que ces juges « avaient assassiné en public à coups de barre de fer?

« La France se flatte, etc. »

La version actuelle est de 1771. B.

[2] Maupeou. B.

[3] Voyez ci-dessus, page 546. B.

qui ne doit pas trembler pour sa vie? Ce n'est pas ici un arrêt rendu suivant une loi rigoureuse et durement interprétée; c'est un arrêt arbitraire prononcé au mépris des lois et de la raison. On n'y voit d'autre motif, sinon celui-ci: Mourez, parceque telle est ma volonté.

La France se flatte que le chef de la magistrature [1], qui a réformé tant de tribunaux, réformera dans la jurisprudence elle-même ce qu'elle peut avoir de défectueux et de funeste.

Peut-être l'usage affreux de la torture, proscrit aujourd'hui chez tant de nations, ne sera-t-il plus pratiqué que dans ces crimes d'état qui mettent en péril la sûreté publique.

Peut-être les arrêts de mort ne seront exécutés qu'après un compte rendu au souverain; et les juges ne dédaigneront pas de motiver leurs arrêts [2] à l'exemple de tous les autres tribunaux de la terre.

[3] On pourrait présenter une longue liste des abus

[1] Maupeou. B.

[2] Depuis la révolution les arrêts et jugemeuls doivent être tous motivés, sous peine de nullité. B.

[3] Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1774, au lieu de cet alinéa, on lisait:

« Peut-être les lois militaires n'ordonneront-elles plus aux soldats d'as-« sasiner à coups de fusil leurs camarades qui, s'étant engagés par impru-« dence et par séduction, sont retournés chez eux exercer leurs métiers et « cultiver le petit champ de leurs pères. Il se pourra qu'on rende un jour « la profession de soldat si honorable qu'on ne sera plus tenté de déserter.

« Il se pourra qu'on se défasse un jour de la coutume d'étrangler une « jeune fille qui aura volé un tablier d'un écu à sa maîtresse, non seule-« ment parceque son supplice coûte trois à quatre cents écus pour le moins, « mais parcequ'il n'y a pas de proportion entre un méchant tablier et une « créature humaine qui peut donner des enfants à l'état.

« Il se pourra qu'on abolisse quelques lois absurdes et contradictoires

inséparables de la faiblesse humaine qui se sont glissés dans le recueil si immense et souvent si contradictoire de nos lois, les unes dictées par un besoin passager, les autres établies sur des usages ou des opinions qui ne subsistent plus, ou arrachées au souverain, dans des temps de troubles, ou émanées dans des temps d'ignorance.

Mais ce n'est pas à nous, sans doute, d'oser rien indiquer à des hommes si élevés au-dessus de notre sphère; ils voient ce que nous ne voyons pas; ils connaissent les maux et les remèdes. Nous devons attendre en silence ce que la raison, la science, l'humanité, le courage d'esprit, et l'autorité, voudront ordonner.

« dictées par un besoin passager, ou dans des temps de trouble ou dans des « temps d'ignorance.

« Mais ce n'est pas à nous, etc. »

La version actuelle est celle de 1771. B.

FIN DE LA MÉPRISE D'ARRAS.

7.3.312
24523 (PH)

LETTRES

DE

MEMMIUS A CICÉRON.

1771.

PRÉFACE[1].

Nul homme de lettres n'ignore que Titus Lucretius Carus, nommé parmi nous Lucrèce, fit son beau poëme pour former, comme on dit, *l'esprit et le cœur*[2] de Caius Memmius Gemellus, jeune homme d'une grande espérance, et d'une des plus grandes maisons de Rome.

Ce Memmius devint meilleur philosophe que son maître, comme on le verra par ses lettres à Cicéron.

L'amiral russe Sheremetof, les ayant lues en manuscrit à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, s'amusa à les traduire dans sa langue pour former *l'esprit et le cœur* d'un de ses neveux. Nous les avons traduites du russe en français, n'ayant pas eu, comme monsieur l'amiral, la faculté de consulter la bibliothèque du Vatican; mais nous pouvons assurer

[1] Cette Préface est de Voltaire lui-même, et se trouve dans la première édition des *Lettres de Memmius* qui fait partie du seizième volume (daté de 1771) de l'édition in-4° des OEuvres de Voltaire. Les *Lettres de Memmius* dont Voltaire parle dans sa lettre à Dalembert, du 27 novembre 1771, furent réimprimées, en 1772, dans le tome IX et dernier des *Questions sur l'Encyclopédie*, avec un *Avertissement* ainsi conçu :

« Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ce neuvième volume que par une nouvelle édition des *Lettres de Memmius à Cicéron*, que tous les savants ont reconnues unanimement pour être de Memmius. »

Malgré cet *Avertissement*, ce n'est jamais à d'autres qu'à Voltaire qu'on a fait honneur des *Lettres de Memmius*. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXIII, page 110. B.

que les deux traductions sont de la plus grande fidélité. On y verra l'esprit de Rome tel qu'il était alors (car il a bien changé depuis). La philosophie de Memmius est quelquefois un peu hardie : on peut faire le même reproche à celle de Cicéron et de tous les grands hommes de l'antiquité. Ils avaient tous le malheur de n'avoir pu lire la Somme de saint Thomas d'Aquin. Cependant on trouve dans eux certains traits de lumière naturelle qui ne laissent pas de faire grand plaisir.

LETTRES

DE

MEMMIUS A CICÉRON.

LETTRE PREMIÈRE.

J'apprends avec douleur, mon cher Tullius, mais non pas avec surprise, la mort de mon ami Lucrèce. Il est affranchi des douleurs d'une vie qu'il ne pouvait plus supporter : ses maux étaient incurables; c'est là le cas de mourir. Je trouve qu'il a eu beaucoup plus de raison que Caton; car si vous et moi et Brutus nous avons survécu à la république, Caton pouvait bien lui survivre aussi. Se flattait-il d'aimer mieux la liberté que nous tous? ne pouvait-il pas, comme nous, accepter l'amitié de César? croyait-il qu'il était de son devoir de se tuer parcequ'il avait perdu la bataille de Tapsa? Si cela était, César lui-même aurait dû se donner un coup de poignard après sa défaite à Dyrrachium; mais il sut se réserver pour des destins meilleurs. Notre ami Lucrèce avait un ennemi plus implacable que Pompée, c'est la nature. Elle ne pardonne point quand elle a porté son arrêt; Lucrèce n'a fait que le prévenir de quelques mois; il aurait souffert, et il ne souffre plus. Il

s'est servi du droit de sortir de sa maison quand elle est prête à tomber. Vis tant que tu as une juste espérance; l'as-tu perdue, meurs : c'était là sa règle, c'est la mienne. J'approuve Lucrèce, et je le regrette.

Sa mort m'a fait relire son poëme, par lequel il vivra éternellement. Il le fit autrefois pour moi; mais le disciple s'est bien écarté du maître : nous ne sommes ni vous ni moi de sa secte; nous sommes académiciens. C'est, au fond, n'être d'aucune secte.

Je vous envoie ce que je viens d'écrire sur les principes de mon ami; je vous prie de le corriger. Les sénateurs aujourd'hui n'ont plus rien à faire qu'à philosopher; c'est à César de gouverner la terre, mais c'est à Cicéron de l'instruire. Adieu.

LETTRE SECONDE.

Vous avez raison, grand homme; Lucrèce est admirable dans ses exordes, dans ses descriptions, dans sa morale, dans tout ce qu'il dit contre la superstition. Ce beau vers,

« Tantum relligio potuit suadere malorum!
Lib. I, 102.

durera autant que le monde. S'il n'était pas un physicien aussi ridicule que tous les autres, il serait un homme divin. Ses tableaux de la superstition m'affectèrent surtout bien vivement dans mon dernier voyage d'Égypte et de Syrie. Nos poulets sacrés et

nos augures, dont vous vous moquez avec tant de grace dans votre traité de la *Divination*, sont des choses sensées en comparaison des horribles absurdités dont je fus témoin. Personne ne les a plus en horreur que la reine Cléopâtre et sa cour. C'est une femme qui a autant d'esprit que de beauté. Vous la verrez bientôt à Rome; elle est bien digne de vous entendre. Mais, toute souveraine qu'elle est en Égypte, toute philosophe qu'elle est, elle ne peut guérir sa nation. Les prêtres l'assassineraient; le sot peuple prendrait leur parti, et crierait que les saints prêtres ont vengé Sérapis et les chats.

C'est bien pis en Syrie; il y a cinquante religions, et c'est à qui surpassera les autres en extravagances. Je n'ai pas encore approfondi celle des Juifs, mais j'ai connu leurs mœurs [1]: Crassus et Pompée ne les ont point assez châtiés. Vous ne les connaissez point à Rome. Ils s'y bornent à vendre des philtres, à faire le métier de courtiers, à rogner les espèces [2]. Mais chez eux ils sont les plus insolents de tous les hommes, détestés de tous leurs voisins, et les détestant tous; toujours ou voleurs ou volés, ou brigands ou esclaves, assassins et assassinés tour-à-tour.

Les Perses, les Scythes, sont mille fois plus raisonnables; les brachmanes, en comparaison d'eux, sont des dieux bienfesants.

Je sais bien bon gré à Pompée d'avoir daigné, le premier des Romains, entrer par la brèche dans ce temple de Jérusalem, qui était une citadelle assez

[1] Voyez tome XXX, page 455. B.
[2] Ibid., page 473. B.

forte; et je sais encore plus de gré au dernier des Scipions d'avoir fait pendre leur roitelet, qui avait osé prendre le nom d'Alexandre.

Vous avez gouverné la Cilicie, dont les frontières touchent presque à la Palestine; vous avez été témoin des barbaries et des superstitions de ce peuple; vous l'avez bien caractérisé dans votre belle Oraison pour Flaccus. Tous les autres peuples ont commis des crimes, les Juifs sont les seuls qui s'en soient vantés. Ils sont tous nés avec la rage du fanatisme dans le cœur, comme les Bretons et les Germains naissent avec des cheveux blonds. Je ne serais point étonné que cette nation ne fût un jour funeste au genre humain.

Louez donc avec moi notre Lucrèce d'avoir porté tant de coups mortels à la superstition. S'il s'en était tenu là, toutes les nations devraient venir aux portes de Rome couronner de fleurs son tombeau.

LETTRE TROISIÈME.

J'entre en matière tout d'un coup cette fois-ci, et je dis, malgré Lucrèce et Épicure, non pas qu'il y a des dieux, mais qu'il existe un Dieu. Bien des philosophes me siffleront, ils m'appelleront *esprit faible*[1]; mais comme je leur pardonne leur témérité, je les supplie de me pardonner ma faiblesse.

Je suis du sentiment de Balbus dans votre excellent ouvrage de la *Nature des dieux*. La terre, les astres,

[1] Diderot donnait ce nom à Voltaire. B.

les végétaux, les animaux, tout m'annonce une intelligence productrice.

Je dis avec Platon (sans adopter ses autres principes): Tu crois que j'ai de l'intelligence, parceque tu vois de l'ordre dans mes actions, des rapports, et une fin : il y en a mille fois plus dans l'arrangement de ce monde : juge donc que ce monde est arrangé par une intelligence suprême.

On n'a jamais répondu à cet argument que par des suppositions puériles; personne n'a jamais été assez absurde pour nier que la sphère d'Archimède et celle de Possidonius soient des ouvrages de grands mathématiciens : elles ne sont cependant que des images très faibles, très imparfaites de cette immense sphère du monde, que Platon appelle avec tant de raison l'*ouvrage de l'Éternel géomètre.* Comment donc oser supposer que l'original est l'effet du hasard, quand on avoue que la copie est de la main d'un grand génie?

Le hasard n'est rien; il n'est point de hasard. Nous avons nommé ainsi l'effet que nous voyons d'une cause que nous ne voyons pas. Point d'effet sans cause; point d'existence sans raison d'exister: c'est là le premier principe de tous les vrais philosophes.

Comment Épicure, et ensuite Lucrèce, ont-ils le front de nous dire que des atomes s'étant fortuitement accrochés, ont produit d'abord des animaux, les uns sans bouche, les autres sans viscères, ceux-ci privés de pieds, ceux-là de tête, et qu'enfin le même hasard a fait naître des animaux accomplis?

C'est ainsi, disent-ils, qu'on voit encore en Égypte des rats dont une moitié est formée, et dont l'autre

n'est encore que de la fange. Ils se sont bien trompés; ces sottises pouvaient être imaginées par des Grecs ignorants qui n'avaient jamais été en Égypte. Le fait est faux; le fait est impossible. Il n'y eut, il n'y aura jamais ni d'animal ni de végétal sans germe. Quiconque dit que la corruption produit la génération est un rustre, et non pas un philosophe; c'est un ignorant qui n'a jamais fait d'expérience.

J'ai trouvé de ces vils charlatans qui me disaient: Il faut que le blé pourrisse[1] et germe dans la terre pour ressusciter, se former, et nous alimenter. Je leur dis: Misérables, servez-vous de vos yeux avant de vous servir de votre langue; suivez les progrès de ce grain que je confie à la terre; voyez comme il s'attendrit, comme il s'enfle, comme il se relève, et avec quelle vertu incompréhensible il étend ses racines et ses enveloppes. Quoi! vous avez l'impudence d'enseigner les hommes, et vous ne savez pas seulement d'où vient le pain que vous mangez!

Mais qui a fait ces astres, cette terre, ces animaux, ces végétaux, ces germes, dans lesquels un art si merveilleux éclate? il faut bien que ce soit un sublime artiste; il faut bien que ce soit une intelligence prodigieusement au-dessus de la nôtre, puisqu'elle a fait ce que nous pouvons à peine comprendre; et cette intelligence, cette puissance, c'est ce que j'appelle Dieu.

Je m'arrête à ce mot. La foule et la suite de mes idées produiraient un volume au lieu d'une lettre. Je vous envoie ce petit volume, puisque vous le permet-

[1] Saint Paul, I. *Corinth.*, xv, 36; saint Jean, xii, 24. B.

tez; mais ne le montrez qu'à des hommes qui vous ressemblent, à des hommes sans impiété et sans superstition, dégagés des préjugés de l'école et de ceux du monde, qui aiment la vérité et non la dispute; qui ne sont certains que de ce qui est démontré, et qui se défient encore de ce qui est le plus vraisemblable.

Ici suit le Traité de Memmius.

I. *Qu'il n'y a qu'un Dieu, contre Épicure, Lucrèce, et autres philosophes.*

Je ne dois admettre que ce qui m'est prouvé; et il m'est prouvé qu'il y a dans la nature une puissance intelligente[a].

Cette puissance intelligente est-elle séparée du grand tout? y est-elle unie? y est-elle identifiée? en est-elle le principe? y a-t-il plusieurs puissances intelligentes pareilles?

J'ai été effrayé de ces questions que je me suis faites à moi-même. C'est un poids immense que je ne puis porter; pourrai-je au moins le soulever?

Les arbres, les plantes, tout ce qui jouit de la vie, et surtout l'homme, la terre, la mer, le soleil, et tous les astres, m'ayant appris qu'il est une intelligence active, c'est-à-dire un Dieu, je leur ai demandé à tous ce que c'est que Dieu, où il habite, s'il a des associés? J'ai contemplé le divin ouvrage, et je n'ai point vu l'ouvrier; j'ai interrogé la nature, elle est demeurée muette.

[a] Il l'a prouvé dans sa troisième lettre.

Mais, sans me dire son secret, elle s'est montrée, et c'est comme si elle m'avait parlé; je crois l'entendre. Elle me dit: Mon soleil fait éclore et mûrir mes fruits sur ce petit globe, qu'il éclaire et qu'il échauffe ainsi que les autres globes. L'astre de la nuit donne sa lumière réfléchie à la terre, qui lui envoie la sienne; tout est lié, tout est assujetti à des lois qui jamais ne se démentent: donc tout a été combiné par une seule intelligence.

Ceux qui en supposeraient plusieurs doivent absolument les supposer ou contraires, ou d'accord ensemble; ou différentes, ou semblables. Si elles sont différentes et contraires, elles n'ont pu faire rien d'uniforme; si elles sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'une. Tous les philosophes conviennent qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité; ils conviennent donc tous malgré eux qu'il n'y a qu'un Dieu.

La nature a continué, et m'a dit: Tu me demandes où est ce Dieu? il ne peut être que dans moi, car s'il n'est pas dans la nature, où serait-il? dans les espaces imaginaires? il ne peut être une substance à part; il m'anime, il est ma vie. Ta sensation est dans tout ton corps, Dieu est dans tout le mien. A cette voix de la nature, j'ai conclu qu'il m'est impossible de nier l'existence de ce Dieu, et impossible de le connaître.

Ce qui pense en moi, ce que j'appelle *mon ame*, ne se voit pas; comment pourrais-je voir ce qui est l'ame de l'univers entier?

II. *Suite des probabilités de l'unité de Dieu.*

Platon, Aristote, Cicéron, et moi, nous sommes des animaux, c'est-à-dire nous sommes animés. Il se peut que dans d'autres globes il soit des animaux d'une autre espèce, mille millions de fois plus éclairés et plus puissants que nous; comme il se peut qu'il y ait des montagnes d'or et des rivières de nectar. On appellera ces animaux *dieux* improprement; mais il se peut aussi qu'il n'y en ait pas; nous ne devons donc pas les admettre. La nature peut exister sans eux; mais ce que nous connaissons de la nature ne pouvait exister sans un dessein, sans un plan; et ce dessein, ce plan ne pouvait être conçu et exécuté sans une intelligence puissante; donc je dois reconnaître cette intelligence, ce Dieu, et rejeter tous ces prétendus dieux, habitants des planètes et de l'Olympe; et tous ces prétendus fils de Dieu, les Bacchus, les Hercule, les Persée, les Romulus, etc., etc. Ce sont des fables milésiennes, des contes de sorciers. Un Dieu se joindre à la nature humaine! j'aimerais autant dire que les éléphants ont fait l'amour à des puces, et en ont eu de la race; cela serait bien moins impertinent.

Tenons-nous-en donc à ce que nous voyons évidemment, que dans le grand tout il est une grande intelligence. Fixons-nous à ce point jusqu'à ce que nous puissions faire encore quelques pas dans ce vaste abîme.

III. *Contre les athées.*

Il était bien hardi ce Straton qui, accordant l'intelligence aux opérations de son chien de chasse, la niait

aux œuvres merveilleuses de toute la nature. Il avait le pouvoir de penser, et il ne voulait pas qu'il y eût dans la fabrique du monde un pouvoir qui pensât.

Il disait que la nature seule, par ses combinaisons, produit des animaux pensants. Je l'arrête là, et je lui demande quelle preuve il en a. Il me répond que c'est son système, son hypothèse, que cette idée en vaut bien une autre.

Mais moi, je lui dis : Je ne veux point d'hypothèse, je veux des preuves. Quand Possidonius me dit qu'il peut carrer des lunules du cercle, et qu'il ne peut carrer le cercle, je ne le crois qu'après en avoir vu la démonstration.

Je ne sais pas si, dans la suite des temps, il se trouvera quelqu'un d'assez fou pour assurer que la matière, sans penser, produit d'elle-même des milliards d'êtres qui pensent. Je lui soutiendrai que, suivant ce beau système, la matière pourrait produire un Dieu sage, puissant, et bon.

Car si la matière seule a produit Archimède et vous, pourquoi ne produirait-elle pas un être qui serait incomparablement au-dessus d'Archimède et de vous par le génie, au-dessus de tous les hommes ensemble par la force et par la puissance, qui disposerait des éléments beaucoup mieux que le potier ne rend un peu d'argile souple à ses volontés ; en un mot, un Dieu? Je n'y vois aucune difficulté ; cette folie suit évidemment de son système.

IV. *Suite de la réfutation de l'athéisme.*

D'autres, comme Architas, supputent que l'univers

est le produit des nombres. Oh! que les chances ont de pouvoir! un coup de dés doit nécessairement amener rafle de mondes; car le seul mouvement de trois dés dans un cornet vous amènera rafle de six, le point de Vénus, très aisément dans un quart d'heure. La matière, toujours en mouvement dans toute l'éternité, doit donc amener toutes les combinaisons possibles. Ce monde est une de ces combinaisons; donc elle avait autant de droit à l'existence que toutes les autres; donc elle devait arriver; donc il était impossible qu'elle n'arrivât pas, toutes les autres combinaisons ayant été épuisées; donc à chaque coup de dés il y avait l'unité à parier contre l'infini, que cet univers serait formé tel qu'il est.

Je laisse Architas jouer un jeu aussi désavantageux; et puisqu'il y a toujours l'infini contre un à parier contre lui, je le fais interdire par le préteur, de peur qu'il ne se ruine. Mais avant de lui ôter la jouissance de son bien, je lui demande comment, à chaque instant, le mouvement de son cornet qui roule toujours, ne détruit pas ce monde si ancien, et n'en forme pas un nouveau [1].

Vous riez de toutes ces folies, sage Cicéron, et

[1] Cet argument perd toute sa force si l'on suppose que les lois du mouvement sont nécessaires. Dans cette opinion, un coup de dés une fois supposé, tous les autres en sont la suite; et il s'agit de savoir si entre tous les premiers coups de dés possibles, ceux qui donnent une combinaison d'où résulte un ordre apparent, ne sont pas en plus grand nombre que les autres, si cet ordre apparent n'est pas même une conséquence infaillible de l'existence de lois nécessaires. On croit inutile d'avertir que, par premier coup de dés, on entend la combinaison qui existe à un instant donné, et par laquelle les deux suites infinies de combinaisons dans le passé et dans l'avenir, sont également déterminées. K.

vous en riez avec indulgence. Vous laissez tous ces enfants souffler en l'air sur leurs bouteilles de savon; leurs vains amusements ne seront jamais dangereux. Un an des guerres civiles de César et de Pompée a fait plus de mal à la terre que n'en pourraient faire tous les athées ensemble pendant toute l'éternité.

V. *Raison des athées.*

Quelle est la raison qui fait tant d'athées? c'est la contemplation de nos malheurs et de nos crimes. Lucrèce était plus excusable que personne; il n'a vu autour de lui et n'a éprouvé que des calamités. Rome, depuis Sylla, doit exciter la pitié de la terre dont elle a été le fléau. Nous avons nagé dans notre sang. Je juge par tout ce que je vois, par tout ce que j'entends, que César sera bientôt assassiné. Vous le pensez de même; mais après lui je prévois des guerres civiles plus affreuses que celles dans lesquelles j'ai été enveloppé. César lui-même, dans tout le cours de sa vie, qu'a-t-il vu, qu'a-t-il fait? des malheureux. Il a exterminé de pauvres Gaulois qui s'exterminaient eux-mêmes dans leurs continuelles factions. Ces barbares étaient gouvernés par des druides qui sacrifiaient les filles des citoyens après avoir abusé d'elles. De vieilles sorcières sanguinaires étaient à la tête des hordes germaniques qui ravageaient la Gaule, et qui, n'ayant pas de maison, allaient piller ceux qui en avaient. Arioviste était à la tête de ces sauvages, et leurs magiciennes avaient un pouvoir absolu sur Arioviste. Elles lui défendirent de livrer bataille avant la nouvelle lune. Ces furies allaient sacrifier à leurs dieux

Procilius et Titius, deux ambassadeurs envoyés par César à ce perfide Arioviste, lorsque nous arrivâmes, et que nous délivrâmes ces deux citoyens que nous trouvâmes chargés de chaînes. La nature humaine, dans ces cantons, était celle des bêtes féroces, et en vérité nous ne valions guère mieux.

Jetez les yeux sur toutes les autres nations connues; vous ne voyez que des tyrans et des esclaves, des dévastations, des conspirations, et des supplices.

Les animaux sont encore plus misérables que nous: assujettis aux mêmes maladies, ils sont sans aucun secours; nés tous sensibles, ils sont dévorés les uns par les autres. Point d'espèce qui n'ait son bourreau. La terre, d'un pôle à l'autre, est un champ de carnage, et la nature sanglante est assise entre la naissance et la mort.

Quelques poëtes, pour remédier à tant d'horreurs, ont imaginé les enfers. Étrange consolation! étrange chimère! les enfers sont chez nous. Le chien à trois têtes, et les trois parques, et les trois furies, sont des agneaux en comparaison de nos Sylla et de nos Marius.

Comment un Dieu aurait-il pu former ce cloaque épouvantable de misères et de forfaits? On suppose un Dieu puissant, sage, juste, et bon; et nous voyons de tous côtés folie, injustice, et méchanceté. On aime mieux alors nier Dieu que le blasphémer. Aussi avons-nous cent épicuriens contre un platonicien. Voilà les vraies raisons de l'athéisme; le reste est dispute d'école.

VI. *Réponse aux plaintes des athées.*

A ces plaintes du genre humain, à ces cris éternels de la nature toujours souffrante, que répondrai-je?

J'ai vu évidemment des fins et des moyens. Ceux qui disent que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, m'ont paru des fous ridicules : mais ceux qui, dans leurs tourments, me baignent de leurs larmes, qui cherchent un Dieu consolateur, et qui ne le trouvent pas, ceux-là m'attendrissent; je gémis avec eux, et j'oublie de les condamner.

Mortels qui souffrez et qui pensez, compagnons de mes supplices, cherchons ensemble quelque consolation et quelques arguments. Je vous ai dit qu'il est dans la nature une intelligence, un Dieu; mais vous ai-je dit qu'il pouvait faire mieux? le sais-je? dois-je le présumer? suis-je de ses conseils? je le crois très sage; son soleil et ses étoiles me l'apprennent. Je le crois très juste et très bon; car d'où lui viendraient l'injustice et la malice? Il y a du bon, donc Dieu l'est; il y a du mal, donc ce mal ne vient point de lui. Comment enfin dois-je envisager Dieu? comme un père qui n'a pu faire le bien de tous ses enfants.

VII. *Si Dieu est infini, et s'il a pu empêcher le mal.*

Quelques philosophes[1] me crient : Dieu est éter-

[1] Épicure : voyez, tome XLVII, le paragraphe 18 de : *Il faut prendre un parti.* B.

nel, infini, tout puissant; il pouvait donc défendre au mal d'entrer dans son édifice admirable.

Prenez garde, mes amis; s'il l'a pu, et s'il ne l'a pas fait, vous le déclarez méchant, vous en faites notre persécuteur, notre bourreau, et non pas notre Dieu.

Il est éternel sans doute. Dès qu'il existe quelque être, il existe un être de toute éternité; sans quoi le néant donnerait l'existence. La nature est éternelle; l'intelligence qui l'anime est éternelle. Mais d'où savons-nous qu'elle est infinie? la nature est-elle infinie? Qu'est-ce que l'infini actuel? nous ne connaissons que des bornes; il est vraisemblable que la nature a les siennes; le vide en est une preuve. Si la nature est limitée, pourquoi l'intelligence suprême ne le serait-elle pas? pourquoi ce Dieu, qui ne peut être que dans la nature, s'étendrait-il plus loin qu'elle? Sa puissance est très grande: mais qui nous a dit qu'elle est infinie, quand ses ouvrages nous montrent le contraire? quand la seule ressource qui nous reste pour le disculper, est d'avouer que son pouvoir n'a pu triompher du mal physique et moral? Certes, j'aime mieux l'adorer borné que méchant.

Peut-être, dans la vaste machine de la nature, le bien l'a-t-il emporté nécessairement sur le mal, et l'éternel artisan a-t-il été forcé dans ses moyens en fesant encore (malgré tant de maux) ce qu'il y avait de mieux.

Peut-être la matière a été rebelle à l'intelligence qui en disposait les ressorts.

Qui sait enfin si le mal qui règne depuis tant de

siècles ne produira pas un plus grand bien dans des temps encore plus longs?

Hélas! faibles et malheureux humains, vous portez les mêmes chaînes que moi; vos maux sont réels; et je ne vous console que par des peut-être.

VIII. *Si Dieu arrangea le monde de toute éternité.*

Rien ne se fait de rien. Toute l'antiquité, tous les philosophes sans exception conviennent de ce principe. Et en effet le contraire paraît absurde. C'est même une preuve de l'éternité de Dieu : c'est bien plus, c'est sa justification. Pour moi, j'admire comment cette auguste intelligence a pu construire cet immense édifice avec de la simple matière. On s'étonnait autrefois que les peintres, avec quatre couleurs, pussent varier tant de nuances. Quels hommages ne doit-on pas au grand Demiourgos qui a tout fait avec quatre faibles éléments!

Nous venons de voir que si la matière existait, Dieu existait aussi.

Quand l'a-t-il fait obéir à sa main puissante? quand l'a-t-il arrangée?

Si la matière existait dans l'éternité, comme tout le monde l'avoue, ce n'est pas d'hier que la suprême intelligence l'a mise en œuvre. Quoi! Dieu est nécessairement actif, et il aurait passé une éternité sans agir! Il est le grand Être nécessaire : comment aurait-il été pendant des siècles éternels le grand Être inutile?

Le chaos est une imagination poétique : ou la matière avait par elle-même de l'énergie, ou cette éner-

gie était dans Dieu. Dans le premier cas, tout se serait donné de lui-même, et sans dessein, le mouvement, l'ordre, et la vie; ce qui nous semble absurde.

Dans le second cas, Dieu aura tout fait, mais il aura toujours tout fait; il aura toujours tout disposé nécessairement de la manière la plus prompte et la plus convenable au sujet sur lequel il travaillait.

Si on peut comparer Dieu au soleil[1] son éternel ouvrage, il était comme cet astre, dont les rayons émanent dès qu'il existe. Dieu, en formant le soleil lumineux, ne pouvait lui ôter ses taches. Dieu, en formant l'homme avec des passions nécessaires, ne pouvait peut-être prévenir ni ses vices ni ses désastres. Toujours des peut-être; mais je n'ai point d'autre moyen de justifier la Divinité.

Cher Cicéron, je ne demande point que vous pensiez comme moi, mais que vous m'aidiez à penser.

IX. *Des deux principes, et de quelques autres fables.*

Les Perses, pour expliquer l'origine du mal, imaginèrent, il y a quelque neuf mille ans, que Dieu, qu'ils appellent Oromase ou Orosmade, s'était complu à former un être puissant et méchant, qu'ils nomment, je crois, Arimane, pour lui servir d'antagoniste; et que le bon Oromase, qui nous protége, combat sans cesse Arimane le malin qui nous persécute. C'est ainsi que j'ai vu un de mes centurions qui se battait

[1] Voltaire a fait cette comparaison dans son *Tout en Dieu*, ci-dessus, page 47. B.

tous les matins contre son singe pour se tenir en haleine.

D'autres Perses, et c'est, dit-on, le plus grand nombre, croient le tyran Arimane aussi ancien que le bon prince Orosmade. Ils disent qu'il casse les œufs que le favorable Orosmade pond sans cesse, et qu'il y fait entrer le mal; qu'il répand les ténèbres partout où l'autre envoie la lumière; les maladies, quand l'autre donne la santé, et qu'il fait toujours marcher la mort à la suite de la vie. Il me semble que je vois deux charlatans en plein marché, dont l'un distribue des poisons, et l'autre des antidotes.

Des mages s'efforceront, s'ils veulent, de trouver de la raison dans cette fable: pour moi je n'y aperçois que du ridicule; je n'aime point à voir Dieu, qui est la raison même, toujours occupé comme un gladiateur à combattre une bête féroce.

Les Indiens ont une fable plus ancienne; trois dieux réunis dans la même volonté, Birma ou Brama, la puissance et la gloire; Vitsnou ou Bitsnou, la tendresse et la bienfesance; Sub ou Sib, la terreur et la destruction, créèrent d'un commun accord des demi-dieux, des debta dans le ciel. Ces demi-dieux se révoltèrent, ils furent précipités dans l'abîme par les trois dieux, ou plutôt par le grand Dieu qui présidait à ces trois. Après des siècles de punition, ils obtinrent de devenir hommes; et ils apportèrent le mal sur la terre: ce qui obligea Dieu ou les trois dieux de donner sa nouvelle loi du *Veidam*.

Mais ces coupables, avant de porter le mal sur la terre, l'avaient déjà porté dans le ciel. Et comment

Dieu avait-il créé des êtres qui devaient se révolter contre lui? comment Dieu aurait-il donné une seconde loi dans son *Veidam?* sa première était donc mauvaise?

Ce conte oriental ne prouve rien, n'explique rien; il a été adopté par quelques nations asiatiques; et enfin il a servi de modèle à la guerre des Titans.

Les Égyptiens ont eu leur Osiris et leur Typhon.

Le Jupiter d'Homère avec ses deux tonneaux me fait lever les épaules. Je n'aime point Jupiter cabaretier, donnant, comme tous les autres cabaretiers, plus de mauvais vin que de bon. Il ne tenait qu'à lui de faire toujours du Falerne.

Le plus beau, le plus agréable de tous les contes inventés pour justifier ou pour accuser la Providence, ou pour s'amuser d'elle, est la boîte de Pandore. Ainsi on n'a jamais débité que des fables comiques sur la plus triste des vérités.

X. *Si le mal est nécessaire.*

Tous les hommes ayant épuisé en vain leur génie à deviner comment le mal peut exister sous un Dieu bon, quel téméraire osera se flatter de trouver ce que Cicéron cherche encore en vain? Il faut bien que le mal n'ait point d'origine, puisque Cicéron ne l'a pas découverte.

Ce mal nous crible et nous pénètre de tous côtés, comme le feu s'incorpore à tout ce qui le nourrit, comme la matière éthérée court dans tous les pores: le bien fait à peu près le même effet. Deux amants jouissants goûtent le bonheur dans tout leur être :

cela est ainsi de tout temps. Que puis-je en penser, sinon que cela fut nécessaire de tout temps?

Je suis donc ramené malgré moi à cette ancienne idée que je vois être la base de tous les systèmes, dans laquelle tous les philosophes retombent après mille détours, et qui m'est démontrée par toutes les actions des hommes, par les miennes, par tous les événements que j'ai lus, que j'ai vus, et auxquels j'ai eu part; c'est le fatalisme, c'est la nécessité dont je vous ai déjà parlé [1].

Si je descends dans moi-même, qu'y vois-je que le fatalisme? Ne fallait-il pas que je naquisse quand les mouvements des entrailles de ma mère ouvrirent sa matrice, et me jetèrent nécessairement dans le monde? Pouvait-elle l'empêcher? Pouvais-je m'y opposer? Me suis-je donné quelque chose? Toutes mes idées ne sont-elles pas entrées successivement dans ma tête, sans que j'en aie appelé aucune? Ces idées n'ont-elles pas déterminé invinciblement ma volonté, sans quoi ma volonté n'aurait point eu de cause? Tout ce que j'ai fait n'a-t-il pas été la suite nécessaire de toutes ces prémisses nécessaires? N'en est-il pas ainsi dans toute la nature?

Ou ce qui existe est nécessaire, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, il est démontré inutile. L'univers, en ce cas, serait inutile; donc il existe d'une nécessité absolue. Dieu, son moteur, son fabricateur, son ame, serait inutile; donc Dieu existe [2] d'une nécessité absolue, comme nous l'avons dit. Je ne puis sortir de

[1] Page 573. B.

[2] L'édition de 1772 a ici deux mots de plus : « et opère. » B.

ce cercle dans lequel je me sens renfermé par une force invincible.

Je vois une chaîne immense dont tout est chaînon; elle embrasse, elle serre aujourd'hui la nature; elle l'embrassait hier; elle l'entourera demain: je ne puis ni voir, ni concevoir un commencement des choses. Ou rien n'existe, ou tout est éternel.

Je me sens irrésistiblement déterminé à croire le mal nécessaire, puisqu'il est. Je n'aperçois d'autre raison de son existence que cette existence même.

O Cicéron! détrompez-moi, si je suis dans l'erreur; mais en combien d'endroits êtes-vous de mon avis dans votre livre *de Fato*, sans presque vous en apercevoir! tant la vérité a de force, tant la destinée vous entraînait malgré vous, lors même que vous la combattiez.

XI. *Confirmation des preuves de la nécessité des choses.*

Il y a certainement des choses que la suprême intelligence ne peut empêcher : par exemple, que le passé n'ait existé, que le présent ne soit dans un flux continuel, que l'avenir ne soit la suite du présent, que les vérités mathématiques ne soient vérités. Elle ne peut faire que le contenu soit plus grand que le contenant; qu'une femme accouche d'un éléphant par l'oreille; que la lune passe par un trou d'aiguille.

La liste de ces impossibilités serait très longue: il est donc, encore une fois, très vraisemblable que Dieu n'a pu empêcher le mal.

Une intelligence sage, puissante, et bonne, ne peut avoir fait délibérément des ouvrages de contradiction. Mille enfants naissent avec les organes convenables à leur tête; mais ceux de la poitrine sont viciés. La moitié des conformations est manquée, et c'est ce qui détruit la moitié des ouvrages de cette intelligence si bonne. Oh! si du moins il n'y avait que la moitié de ses créatures qui fût méchante! mais que de crimes depuis la calomnie jusqu'au parricide! Quoi! un agneau, une colombe, une tourterelle, un rossignol, ne me nuiront jamais, et Dieu me nuirait toujours! il ouvrirait des abîmes sous mes pas, ou il engloutirait la ville où je suis né, ou il me livrerait pendant toute ma vie à la souffrance, et cela sans motif, sans raison, sans qu'il en résulte le moindre bien! Non, mon Dieu, non, Être suprême, Être bienfesant, je ne puis le croire, je ne puis te faire cette horrible injure.

On me dira peut-être que j'ôte à Dieu sa liberté: que sa puissance suprême m'en garde! Faire tout ce qu'on peut, c'est exercer sa liberté pleinement. Dieu a fait tout ce qu'un Dieu pouvait faire. Il est beau qu'un Dieu ne puisse faire le mal.

XII. *Réponse à ceux qui objecteraient qu'on fait Dieu étendu, matériel, et qu'on l'incorpore avec la nature.*

Quelques platoniciens me reprochent que j'ôte à Dieu sa simplicité, que je le suppose étendu, que je ne le distingue pas assez de la nature, que je suis

plutôt les dogmes de Straton que ceux des autres philosophes.

Mon cher Cicéron, ni eux, ni vous, ni moi, ne savons ce que c'est que Dieu. Bornons-nous à savoir qu'il en existe un. Il n'est donné à l'homme de connaître ni de quoi les astres sont formés, ni comment est fait le maître des astres.

Que Dieu soit appelé *être simple*, j'y consens de tout mon cœur; simple ou étendu, je l'adorerai également; mais je ne comprends pas ce que c'est qu'un être simple. Quelques rêveurs, pour me le faire entendre, disent qu'un point géométrique est un être simple; mais un point géométrique est une supposition, une abstraction de l'esprit, une chimère. Dieu ne peut être un point géométrique; je vois en lui, avec Platon, l'éternel géomètre.

Pourquoi Dieu ne serait-il pas étendu, lui qui est dans toute la nature? En quoi l'étendue répugne-t-elle à son essence?

Si le grand Être intelligent et nécessaire opère sur l'étendue, comment agit-il où il n'est pas? Et s'il est en tous les lieux où il agit, comment n'est-il pas étendu?

Un être dont je pourrais nier l'existence dans chaque particule du monde, l'une après l'autre, n'existerait nulle part.

Un être simple est incompréhensible; c'est un mot vide de sens, qui ne rend Dieu ni plus respectable, ni plus aimable, ni plus puissant, ni plus raisonnable. C'est plutôt le nier que le définir.

On pourra me répondre que notre ame est un exem-

ple et une preuve de la simplicité du grand Être; que nous ne voyons ni ne sentons notre ame, qu'elle n'a point de parties, qu'elle est simple, que cependant elle existe en un lieu, et qu'elle peut ainsi rendre raison du grand Être simple. C'est ce que nous allons examiner; mais avant de me plonger dans ce vide, je vous réitère qu'en quelque endroit qu'on pose l'Être suprême, le mît-on en tout lieu sans qu'il remplît de place, le reléguât-on hors de tout lieu sans qu'il cessât d'être, rassemblât-on en lui toutes les contradictions des écoles, je l'adorerai tant que je vivrai, sans croire aucune école, et sans porter mon vol dans des régions où nul mortel ne peut atteindre.

XIII. *Si la nature de l'ame peut nous faire connaître la nature de Dieu.*

J'ai conclu [1] déjà que puisque une intelligence préside à mon faible corps, une intelligence suprême préside au grand tout. Où me conduira ce premier pas de tortue? Pourrai-je jamais savoir ce qui sent et ce qui pense en moi? Est-ce un être invisible, intangible, incorporel, qui est dans mon corps? Nul homme n'a encore osé le dire. Platon lui-même n'a pas eu cette hardiesse. Un être incorporel qui meut un corps! un être intangible qui touche tous mes organes dans lesquels est la sensation! un être simple, et qui augmente avec l'âge! un être incorruptible, et qui dépérit par degrés! quelles contradictions! quel chaos d'idées incompréhensibles! Quoi! je ne puis rien connaître que par mes sens, et j'admettrai dans moi un

[1] Page 571, fin du second paragraphe. B.

être entièrement opposé à mes sens! Tous les animaux ont du sentiment comme moi, tous ont des idées que leurs sens leur fournissent: auront-ils tous une ame comme moi? Nouveau sujet, nouvelle raison d'être non seulement dans l'incertitude sur la nature de l'ame, mais dans l'étonnement continuel et dans l'ignorance.

Ce que je puis encore moins comprendre, c'est la dédaigneuse et sotte indifférence dans laquelle croupissent presque tous les hommes, sur l'objet qui les intéresse le plus, sur la cause de leurs pensées, sur tout leur être. Je ne crois pas qu'il y ait dans Rome deux cents personnes qui s'en soient réellement occupées. Presque tous les Romains disent: Que m'importe? Et après avoir ainsi parlé, ils vont compter leur argent, courent aux spectacles ou chez leurs maîtresses. C'est la vie des désoccupés. Pour celle des factieux, elle est horrible. Aucun de ces gens-là ne s'embarrasse de son ame. Pour le petit nombre qui peut y penser, s'il est de boune foi, il avouera qu'il n'est satisfait d'aucun système.

Je suis prêt de me mettre en colère, quand je vois Lucrèce affirmer que la partie de l'ame, qu'on appelle esprit, intelligence, *animus*, loge au milieu de la poitrine [a], et que l'autre partie de l'ame, qui fait la sensation, est répandue dans le reste du corps; de tous les autres systèmes aucun ne m'éclaire.

Autant de sectes, autant d'imaginations, autant de

[a] « Consilium quod nos animum mentemque vocamus,
« Idque situm media regione in pectoris hæret. »
Lucr., lib. III, v. 140.

chimères. Dans ce conflit de suppositions, sur quoi poser le pied pour monter vers Dieu? Puis-je m'élever de cette ame que je ne connais point, à la contemplation de l'essence suprême que je voudrais connaître? Ma nature, que j'ignore, ne me prête aucun instrument pour sonder la nature du principe universel, entre lequel et moi est un si vaste et si profond abîme.

XIV. *Courte revue des systèmes sur l'ame, pour parvenir, si l'on peut, à quelque notion de l'intelligence suprême.*

Si pourtant il est permis à un aveugle de chercher son chemin à tâtons, souffrez, Cicéron, que je fasse encore quelques pas dans ce chaos, en m'appuyant sur vous. Donnons-nous d'abord le plaisir de jeter un coup d'œil sur tous les systèmes.

Je suis corps, et il n'y a point d'esprits.

Je suis esprit, et il n'y a point de corps.

Je possède dans mon corps une ame spirituelle.

Je suis une ame spirituelle qui possède mon corps.

Mon ame est le résultat de mes cinq sens.

Mon ame est un sixième sens.

Mon ame est une substance inconnue, dont l'essence est de penser et de sentir.

Mon ame est une portion de l'ame universelle.

Il n'y a point d'ame.

Quand je m'éveille après avoir fait tous ces songes, voici ce que me dit la voix de ma faible raison, qui me parle sans que je sache d'où vient cette voix :

Je suis corps, il n'y a point d'esprits. Cela me pa-

raît bien grossier. J'ai bien de la peine à penser fermement que votre oraison *pro lege Manilia* ne soit qu'un résultat de la déclinaison des atomes.

Quand j'obéis aux commandements de mon général, et qu'on obéit aux miens, les volontés de mon général et les miennes ne sont point des corps qui en font mouvoir d'autres par les lois du mouvement. Un raisonnement n'est point le son d'une trompette. On me commande par intelligence, j'obéis par intelligence. Cette volonté signifiée, cette volonté que j'accomplis, n'est ni un cube ni un globe, n'a aucune figure, n'a rien de la matière. Je puis donc la croire immatérielle. Je puis donc croire qu'il y a quelque chose qui n'est pas matière.

Il n'y a que des esprits et point de corps. Cela est bien délié et bien fin, la matière ne serait qu'un phénomène! Il suffit de manger et de boire, et de s'être blessé d'un coup de pierre [1] au bout du doigt pour croire à la matière.

Je possède dans mon corps une ame spirituelle. Qui! moi! je serais la boîte dans laquelle serait un être qui ne tient point de place! moi, étendu, je serais l'étui d'un être non étendu! je posséderais quelque chose qu'on ne voit jamais, qu'on ne touche jamais, de laquelle on ne peut avoir la moindre image, la moindre idée! il faut être bien hardi pour se vanter de posséder un tel trésor. Comment le posséderais-je, puisque toutes mes idées me viennent si souvent mal-

[1] C'est ainsi qu'on lit dans les éditions de 1771 et 1772. Feu Decroix proposait de mettre: « blessé d'un coup d'épingle au bout du doigt » ou seulement « blessé au bout du doigt. » B.

gré moi, pendant ma veille et pendant mon sommeil? C'est un plaisant maître de ses idées, qu'un être qui est toujours maîtrisé par elles.

Une ame spirituelle possède mon corps. Cela est bien plus hardi à elle; car elle aura beau ordonner à ce corps d'arrêter le cours rapide de son sang, de rectifier tous ses mouvements internes, il n'obéira jamais. Elle possède un animal bien indocile.

Mon ame est le résultat de tous mes sens. C'est une affaire difficile à concevoir, et par conséquent à expliquer.

Le son d'une lyre, le toucher, l'odeur, la vue, le goût d'une pomme d'Afrique ou de Perse, semblent avoir peu de rapport avec une démonstration d'Archimède; et je ne vois pas bien nettement comment un principe agissant serait dans moi la conséquence de cinq autres principes. J'y rêve, et je n'y entends rien du tout.

Je puis penser sans nez : je puis penser sans goût, sans jouir de la vue, et même ayant perdu le sentiment du tact. Ma pensée n'est donc pas le résultat des choses qui peuvent m'être enlevées tour-à-tour. J'avoue que je ne me flatterais pas d'avoir des idées si je n'avais jamais eu aucun de mes cinq sens; mais on ne me persuadera pas que ma faculté de penser soit l'effet de cinq puissances réunies, quand je pense encore après les avoir perdues l'une après l'autre.

L'ame est un sixième sens. Ce système a d'abord quelque chose d'éblouissant. Mais que veulent dire ces paroles? prétend-on que le nez est un être flairant par lui-même? mais les philosophes les plus accrédi-

tés ont dit que l'ame flaire par le nez, voit par les yeux, et qu'elle est dans les cinq sens. En ce cas, elle serait aussi dans ce sixième sens, s'il y en avait un; et cet être inconnu, nommé *ame*, serait dans six sens au lieu d'être dans cinq. Que signifierait *l'ame est un sens?* on ne peut rien entendre par ces mots, sinon l'ame est une faculté de sentir et de penser; et c'est ce que nous examinerons.

Mon ame est une substance inconnue, dont l'essence est de penser et de sentir. Cela revient à peu près à cette idée que l'ame est un sixième sens: mais, dans cette supposition, elle est plutôt mode, accident, faculté, que substance.

Inconnue, j'en conviens; mais *substance*, je le nie. Si elle était substance, son essence serait de sentir et de penser; comme celle de la matière est l'étendue et la solidité. Alors l'ame sentirait toujours, et penserait toujours, comme la matière est toujours solide et étendue.

Cependant il est très certain que nous ne sentons ni ne pensons toujours. Il faut être d'une opiniâtreté ridicule pour soutenir que, dans un profond sommeil, quand on ne rêve point, on a du sentiment et des idées. C'est donc un être de raison, une chimère, qu'une prétendue substance qui perdrait son essence pendant la moitié de sa vie.

Mon ame est une portion de l'ame universelle. Cela est plus sublime. Cette idée flatte notre orgueil; elle nous fait des dieux. Une portion de la Divinité serait divinité elle-même, comme une partie de l'air est de l'air, et une goutte d'eau de l'Océan est de la même

nature que l'Océan. Mais voilà une plaisante divinité, qui naît entre la vessie et le rectum, qui passe neuf mois dans un néant absolu, qui vient au monde sans rien connaître, sans rien faire, qui demeure plusieurs mois dans cet état, qui souvent n'en sort que pour s'évanouir à jamais, et qui ne vit d'ordinaire que pour faire toutes les impertinences possibles.

Je ne me sens point du tout assez insolent pour me croire une partie de la Divinité. Alexandre se fit dieu, César se fera dieu s'il veut, à la bonne heure; Antoine et Nicomède seront ses grands prêtres; Cléopâtre sera sa grande prêtresse. Je ne prétends point à un tel honneur.

Il n'y a point d'ame. Ce système, le plus hardi, le plus étonnant de tous, est au fond le plus simple. Une tulipe, une rose, ces chefs-d'œuvre de la nature dans les jardins, sont produites par une mécanique incompréhensible, et n'ont point d'ame. Le mouvement qui fait tout n'est point une ame, un être pensant. Les insectes qui ont la vie ne nous paraissent point doués de cet être pensant qu'on appelle *ame*. On admet volontiers dans les animaux un instinct qu'on ne comprend point, et nous leur refusons une ame que l'on comprend encore moins. Encore un pas, et l'homme sera sans ame.

Que mettrons-nous donc à la place? du mouvement, des sensations, des idées, des volontés, etc., dans chacun de nos individus. Et d'où viendront ces sensations, ces idées, ces volontés, dans un corps organisé? elles viendront de ses organes; elles seront dues à l'intelligence suprême qui anime toute la na-

ture : cette intelligence aura donné à tous les animaux bien organisés des facultés qu'on aura nommées *ame;* et nous avons la puissance de penser sans être ame, comme nous avons la puissance d'opérer des mouvements sans que nous soyons mouvement.

Qui sait si ce système n'est pas plus respectueux pour la Divinité qu'aucun autre? il semble qu'il n'en est point qui nous mette plus sous la main de Dieu. J'ai peur, je l'avoue, que ce système ne fasse de l'homme une pure machine. Examinons cette dernière hypothèse, et défions-nous d'elle comme de toutes les autres.

XV. *Examen si ce qu'on appelle ame n'est pas une faculté qu'on a prise pour une substance.*

J'ai le don de la parole et de l'intonation, de sorte que j'articule et que je chante; mais je n'ai point d'être en moi qui soit articulation et chant. N'est-il pas bien probable qu'ayant des sensations et des pensées, je n'ai point en moi un être caché qui soit à-la-fois sensation et pensée, ou pensée sentante nommée *ame?*

Nous marchons par les pieds, nous prenons par les mains, nous pensons, nous voulons par la tête. Je suis entièrement ici pour Épicure et pour Lucrèce, et je regarde son troisième livre comme le chef-d'œuvre de la sagacité éloquente. Je doute qu'on puisse jamais dire rien d'aussi beau ni d'aussi vraisemblable.

Toutes les parties du corps sont susceptibles de sensations; à quoi bon chercher une autre substance

dans mon corps, laquelle sente pour lui? pourquoi recourir à une chimère quand j'ai la réalité?

Mais, me dira-t-on, l'étendue ne suffit pas pour avoir des sensations et des idées. Ce caillou est étendu, il ne sent ni ne pense. Non; mais cet autre morceau de matière organisée possède la sensation et le don de penser. Je ne conçois point du tout par quel artifice le mouvement, les sentiments, les idées, la mémoire, le raisonnement, se logent dans ce morceau de matière organisée; mais je le vois, et j'en suis la preuve à moi-même.

Je conçois encore moins comment ce mouvement, ce sentiment, ces idées, cette mémoire, ces raisonnements, se formeraient dans un être inétendu, dans un être simple, qui me paraît équivaloir au néant. Je n'en ai jamais vu de ces êtres simples; personne n'en a vu; il est impossible de s'en former la plus légère idée; ils ne sont point nécessaires; ce sont les fruits d'une imagination exaltée. Il est donc, encore une fois, très inutile de les admettre.

Je suis corps, et cet arrangement de mon corps, cette puissance de me mouvoir et de mouvoir d'autres corps, cette puissance de sentir et de raisonner, je les tiens donc de la puissance intelligente et nécessaire qui anime la nature. Voilà en quoi je diffère de Lucrèce. C'est à vous de nous juger tous deux. Dites-moi lequel vaut le mieux de croire un être invisible, incompréhensible, qui naît et meurt avec nous, ou de croire que nous avons seulement des facultés données par le grand Être nécessaire [1].

[1] Dans cet ouvrage et dans les deux précédents, M. de Voltaire semble

XVI. *Des facultés des animaux.*

Les animaux ont les mêmes facultés que nous. Organisés comme nous, ils reçoivent comme nous la vie, ils la donnent de même. Ils commencent comme nous le mouvement, et le communiquent. Ils ont des sens et des sensations, des idées, de la mémoire. Quel est l'homme assez fou pour penser que le principe de toutes ces choses est un principe inétendu? nul mortel n'a jamais osé proférer cette absurdité.

regarder l'ame humaine plutôt comme une faculté que comme un être à part. Cependant il me semble que l'idée d'existence n'est réellement pour nous que celle de permanence; que le *moi* est la seule chose dont la permanence nous soit prouvée, par notre sentiment même et d'une manière évidente; que la permanence de tout autre être, et son existence par conséquent, ne l'est qu'en vertu d'une sorte d'analogie et avec une probabilité plus ou moins grande : il en est de même de ma propre existence pour les instants de sa durée dont je n'ai pas actuellement la conscience; et c'est là, sans doute, ce que Locke a voulu dire dans son chapitre de *l'Identité* (voyez tome XLII, page 578). *Mon ame* ou *moi* sont donc la même chose. On ne devrait pas dire, à la vérité, *j'ai une ame*, c'est une expression vide de sens; mais *je suis une ame*, c'est-à-dire un être sentant, pensant, etc.

Quant au corps, il me paraît qu'il n'y en a aucune partie, considérée comme substance, qui soit identique avec moi. Je dis comme substance, parcequ'à la vérité je ne puis nier que si je suis privé de mon cœur, de mon cerveau, je ne tombe dans un état dont je ne peux me former d'idée; mais je conçois très bien que chaque particule de mon corps peut être échangée contre une autre successivement, qu'il peut en résulter pour moi un autre ordre d'idées et de sensations, sans que l'identité du sentiment du *moi* en soit détruite.

Le *moi* subsiste dans les animaux comme dans l'homme, et pour chacun l'existence, la permanence de son *moi* est la seule vérité de fait sur laquelle il puisse avoir de la certitude. K. — Les deux ouvrages auxquels les éditeurs de Kehl renvoient, et qu'ils avaient placés immédiatement avant les *Lettres de Memmius*, sont le *Tout en Dieu*, qu'on a vu ci-dessus, page 37, et *De l'ame*, qu'on verra dans le tome XLVIII. B.

Pourquoi donc serions-nous assez insensés pour imaginer cet esprit en faveur de l'homme?

Les animaux n'ont que des facultés, et nous n'avons que des facultés.

Ce serait, en vérité, une chose bien comique que quand un lézard avale une mouche, et quand un crocodile avale un homme, chacun d'eux avalât une ame.

Que serait donc l'ame de cette mouche? un être immortel descendu du plus haut des cieux pour entrer dans ce corps, une portion détachée de la Divinité? ne vaut-il pas mieux la croire une simple faculté de cet animal à lui donnée avec la vie? Et si cet insecte a reçu ce don, nous en dirons autant du singe et de l'éléphant, nous en dirons autant de l'homme, et nous ne lui ferons point de tort.

J'ai lu, dans un philosophe [1], que l'homme le plus grossier est au-dessus du plus ingénieux animal. Je n'en conviens point. On achèterait beaucoup plus cher un éléphant qu'une foule d'imbéciles; mais quand même cela serait, qu'en pourrait-on conclure? que l'homme a reçu plus de talents du grand Être, et rien de plus.

XVII. *De l'immortalité.*

Que le grand Être veuille persévérer à nous continuer les mêmes dons après notre mort; qu'il puisse attacher la faculté de penser à quelque partie de nous-mêmes qui subsistera encore, à la bonne heure: je ne veux ni l'affirmer ni le nier: je n'ai de preuve ni

[1] Buffon. B.

pour ni contre. Mais c'est à celui qui affirme une chose si étrange à la prouver clairement; et comme jusqu'ici personne ne l'a fait, on me permettra de douter.

Quand nous ne sommes plus que cendre, de quoi nous servirait-il qu'un atome de cette cendre passât dans quelque créature, revêtu des mêmes facultés dont il aurait joui pendant sa vie? Cette personne nouvelle ne sera pas plus ma personne, cet étranger ne sera pas plus moi que je ne serai ce chou et ce melon qui se seront formés de la terre où j'aurai été inhumé.

Pour que je fusse véritablement immortel, il faudrait que je conservasse mes organes, ma mémoire, toutes mes facultés. Ouvrez tous les tombeaux, rassemblez tous les ossements, vous n'y trouverez rien qui vous donne la moindre lueur de cette espérance.

XVIII. *De la métempsycose.*

Pour que la métempsycose pût être admise, il faudrait que quelqu'un de bonne foi se ressouvînt bien positivement qu'il a été autrefois un autre homme. Je ne croirai pas plus que Pythagore a été coq, que je ne crois qu'il a eu une cuisse d'or.

Quand je vous dis que j'ai des facultés, je ne dis rien que de vrai; quand j'avoue que je ne me suis point fait ces présents, cela est encore d'une vérité évidente; quand je juge qu'une cause intelligente peut seule m'avoir donné l'entendement, je ne dis rien encore que de très plausible, rien qui puisse effaroucher la raison; mais si un charbonnier me dit qu'il a été

Cyrus et Hercule, cela m'étonne, et je le prie de m'en donner des preuves convaincantes.

XIX. *Des devoirs de l'homme, quelque secte qu'on embrasse.*

Toutes les sectes sont différentes; mais la morale est partout la même : c'est de quoi nous sommes convenus souvent dans nos entretiens avec Cotta et Balbus. Le sentiment de la vertu a été mis par la nature dans le cœur de l'homme, comme un antidote contre tous les poisons dont il devait être dévoré. Vous savez que César eut un remords quand il fut au bord du Rubicon. Cette voix secrète qui parle à tous les hommes lui dit qu'il était un mauvais citoyen. Si César, Catilina, Marius, Sylla, Cinna, ont repoussé cette voix, Caton, Atticus, Marcellus, Cotta, Balbus, et vous, vous lui avez été dociles.

La connaissance de la vertu restera toujours sur la terre, soit pour nous consoler quand nous l'embrasserons, soit pour nous accuser quand nous violerons ses lois.

Je vous ai dit souvent[1], à Cotta et à vous, que ce qui me frappait le plus d'admiration dans toute l'antiquité, était la maxime de Zoroastre : « Dans le doute « si une action est juste ou injuste, abstiens-toi. »

Voilà la règle de tous les gens de bien; voilà le principe de toute la morale. Ce principe est l'ame de votre excellent livre des *Offices*. On n'écrira jamais rien de plus sage, de plus vrai, de plus utile. Désor-

[1] C'est ici Voltaire qui parle; voyez ma note, t. XXXIV, p. 413-14. B.

mais ceux qui auront l'ambition d'instruire les hommes, et de leur donner des préceptes, seront des charlatans s'ils veulent s'élever au-dessus de vous, ou seront tous vos imitateurs.

XX. *Que, malgré tous nos crimes, les principes de la vertu sont dans le cœur de l'homme.*

Ces préceptes de la vertu que vous avez enseignés avec tant d'éloquence, grand Cicéron, sont tellement gravés dans le cœur humain par les mains de la nature, que les prêtres même d'Égypte, de Syrie, de Chaldée, de Phrygie, et les nôtres, n'ont pu les effacer. En vain ceux d'Égypte ont consacré des crocodiles, des boucs, et des chats, et ont sacrifié à leur ignorance, à leur ambition, et à leur avarice; en vain les Chaldéens ont eu l'absurde insolence de lire l'avenir dans les étoiles; en vain tous les Syriens ont abruti la nature humaine par leurs détestables superstitions : les principes de la morale sont restés inébranlables au milieu de tant d'horreurs et de démences. Les prêtres grecs eurent beau sacrifier Iphigénie pour avoir du vent; les prêtres de toutes les nations connues ont eu beau immoler des hommes, et c'est en vain que nous-mêmes, nous Romains qui nous réputions sages, nous avons sacrifié depuis peu deux Grecs et deux Gaulois pour expier le crime prétendu d'une vestale: malgré les efforts de tant de prêtres pour changer tous les hommes en brutes féroces, les lois portées par l'intelligence souveraine de la nature, partout violées, n'ont été abrogées nulle part. La voix qui dit à tous les hommes: Ne fais point ce que tu ne

voudrais pas qu'on te fît, sera toujours entendue d'un bout de l'univers à l'autre.

Tous les prêtres de toutes les religions sont forcés eux-mêmes d'admettre cette maxime; et l'infame Calchas, en assassinant la fille de son roi sur l'autel, disait : C'est pour un plus grand bien que je commets ce parricide.

Toute la terre reconnaît donc la nécessité de la vertu. D'où vient cette unanimité, sinon de l'intelligence suprême, sinon du grand Demiourgos, qui, ne pouvant empêcher le mal, y a porté ce remède éternel et universel?

XXI. *Si l'on doit espérer que les Romains deviendront plus vertueux.*

Nous sommes trop riches, trop puissants, trop ambitieux, pour que la république romaine puisse renaître. Je suis persuadé qu'après César, il y aura des temps encore plus funestes. Les Romains, après avoir été les tyrans des nations, auront toujours des tyrans; mais quand le pouvoir monarchique sera affermi, il faudra bien parmi ces tyrans qu'il se trouve quelques bons maîtres. Si le peuple est façonné à l'obéissance, ils n'auront point d'intérêt d'être méchants, et s'ils lisent vos ouvrages, ils seront vertueux. Je me console par cette espérance de tous les maux que j'ai vus, et de tous ceux que je prévois.

XXII. *Si la religion des Romains subsistera.*

Il y a tant de sectes, tant de religions dans l'empire romain, qu'il est probable qu'une d'elles l'emportera

un jour sur toutes les autres. Quoique nous ayons un Jupiter, maître des dieux et des hommes, que nous appelons le *très puissant* et le *très bon*, cependant Homère et d'autres poëtes lui ont attribué tant de sottises, et le peuple a tant de dieux ridicules, que ceux qui proposeront un seul Dieu, pourront bien à la longue chasser tous les nôtres. Qu'on me donne un platonicien enthousiaste, et qui soit épris de la gloire d'être chef de parti; je ne désespère pas qu'il réussisse.

J'ai vu dans le voisinage d'Alexandrie, au-dessous du lac Mœris, une secte qui prend le nom de Thérapeutes; ils se prétendent tous inspirés, ils ont des visions, ils jeûnent, ils prient. Leur enthousiasme va jusqu'à mépriser les tourments et la mort. Si jamais cet enthousiasme est appuyé des dogmes de Platon, qui commencent à prévaloir dans Alexandrie, ils pourront à la fin détruire la religion de l'Empire; mais aussi une telle révolution ne pourrait s'opérer sans beaucoup de sang répandu; et si jamais on commençait des guerres de religion, je crois qu'elles dureraient des siècles: tant les hommes sont superstitieux, fous, et méchants.

Il y aura toujours sur la terre un très grand nombre de sectes. Ce qui est à souhaiter, c'est qu'aucune ne se fasse jamais un barbare devoir de persécuter les autres. Nous ne sommes point tombés jusqu'à présent dans cet excès. Nous n'avons voulu contraindre ni Égyptiens, ni Syriens, ni Phrygiens, ni Juifs. Prions le grand Demiourgos (si pourtant on peut éviter sa destinée), prions-le que la manie de persécuter les

hommes ne se répande jamais sur la terre; elle deviendrait un séjour plus affreux que les poëtes ne nous ont peint le Tartare. Nous gémissons sous assez de fléaux, sans y joindre encore cette peste nouvelle.

FIN DES LETTRES DE MEMMIUS A CICÉRON.

LE TOCSIN DES ROIS[1].

L'Europe a frémi de l'assassinat du roi de Pologne; les coups qui l'ont frappé ont percé tous les cœurs. Mais quelle puissance se met en devoir de le venger?

[1] Dans leur table chronologique, les éditeurs de Kehl ont placé cette pièce à l'année 1771. Elle doit être de la fin de cette année, puisque Voltaire parle comme d'un événement récent de l'assassinat du roi de Pologne. Ce fut le 3 novembre 1771 que Stanislas-Auguste Poniatowski fut attaqué, vers les dix heures du soir, par des assassins qui portaient sur un étendard une image de la Vierge et de l'enfant Jésus.

Peu après la brochure de Voltaire parut un *Mandement du muphti portant condamnation d'un écrit qui a pour titre :* Le Tocsin des rois, par M. de Voltaire, *imprimé à Genève, suivi d'un décret du divan qui ordonne que cet écrit sera foulé aux pieds dans tous les carrefours de Constantinople, et brûlé aux portes des principaux mécréants qui y résident; ouvrage traduit de l'arabe, et enrichi de notes de l'éditeur, imprimé à Constantinople, l'an de l'hégire* 1168, grand in-8° de 95 pages. Voltaire y est appelé *vieillard insensé, vieillard méchant et cruel*, etc. L'auteur du mandement a fait erreur dans la date qu'il a mise. L'année 1168 de l'hégire est antérieure de seize ans à 1771, et correspond à nos années 1754-55.

Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de Dutens* (tome Ier, page 334, édition de Paris): « J'avais publié, à Rome, une brochure intitulée *Le Tocsin*, où l'incrédulité était attaquée avec force, et la fausse philosophie mise dans un jour propre à en dévoiler l'absurdité. Voltaire, Rousseau, et quelques autres, sans être nommés, y étaient peints avec des couleurs un peu fortes, et quelqu'un avait pris soin d'envoyer l'ouvrage à Voltaire, et de l'informer que j'en étais l'auteur. J'ignorais que le *Tocsin* fût parvenu jusqu'à lui, et je ne fus pas peu surpris, lorsque j'entrai dans sa chambre, de me voir assailli par une apostrophe : « Ah! ah! monsieur, c'est donc vous « qui avez sonné le tocsin contre moi? » Je n'avais pas mis mon nom au *Tocsin;* il n'était pas poli de m'en avouer l'auteur, et je ne voulais pas le nier. Je trouvai donc à propos de laisser la chose indécise. « M. de Voltaire, « répondis-je sans hésiter, je suis surpris que vous qui trouvez souvent

Sera-ce la sainte Vierge, devant laquelle ces assassins jurèrent sur l'Évangile, entre les mains d'un dominicain, de tuer le meilleur et le plus sage souverain qu'ait jamais eu la Pologne? Il est vrai que Notre-

« mauvais que le public vous impute des écrits auxquels vous n'avez pas « mis votre nom, m'accusiez d'avoir fait un ouvrage qui n'est pas autorisé « du mien. — Ah! monsieur, il y a des accusations vraies; il y a des accu- « sations fausses! » Je lui répliquai qu'il restait toujours à savoir dans quel rang devrait se placer celle-ci. Il parut se contenter de cette réponse, et la conversation devint générale. Je lui dis que j'allais en Russie. « Vous allez « dans le pays des triomphes, dit le philosophe en élevant une voix trai- « nante; passez-vous par Berlin? — Oui, monsieur. — Vous verrez le roi « de Prusse, faites-lui mes compliments; dites-lui que j'ai lu ses vers (tou- « jours du même ton). « Je ne pus m'empêcher d'admirer la fatuité d'un bel esprit qui pouvait imaginer qu'un homme qui n'avait pas perdu le sens se serait chargé d'un commission aussi impertinente auprès d'un grand roi. C'était à peu près dans le temps que M. de Voltaire avait une dispute avec le savant M. Larcher sur la signification d'un mot grec. Je m'aperçus qu'il avait un dictionnaire grec ouvert au mot en question, et je le quittai pour lui donner le loisir d'étudier sa leçon. J'oubliais de faire mention que parlant des querelles des rois si funestes à l'humanité, il dit toujours de la même voix: « Voilà, monsieur, ceux contre qui il faudrait sonner le tocsin. » Et peu après il publia la brochure du *Tocsin des rois.* »

Ne croirait-on pas, d'après cette chute, que le *Tocsin des rois* est une invective atroce contre les têtes couronnées, tandis que c'est une exhortation que Voltaire leur adresse de se réunir pour chasser enfin les mahométans d'Europe?

L'épisode du dictionnaire grec n'est pas mieux inventé. La brochure de Dutens ne parut qu'en 1769; ce fut postérieurement que Dutens vint à Ferney; et c'était deux ans avant la publication de sa brochure, c'est-à-dire en 1767, qu'avait eu lieu la dispute entre Larcher et Voltaire.

Les propos relatifs au roi de Prusse sont une impertinence dont Voltaire était incapable, mais une impudence de plus de la part de Dutens.

Le procédé de Dutens est d'autant plus révoltant que, peu de temps avant de le faire, il avait reçu du philosophe de Ferney une lettre très honorable (voyez dans la *Correspondance* la lettre du 9 juin 1768).

Est-il étonnant que, depuis, Voltaire ait lancé quelque trait contre Dutens? voyez tome XXXII, page 295; et, dans la *Correspondance*, la lettre à M. de Chastellux, du 7 décembre 1772. B.

Dame de Csentochova fait tous les jours des miracles, mais elle n'a pas fait celui de prévenir les desseins des conjurés; et jusqu'ici Notre-Dame de Pétersbourg[1] est la seule qui venge l'honneur et les droits du trône. On voit encore, à la honte de tous les chrétiens, des garnisons turques dans les villes polonaises; et, sans les véritables miracles des armées russes, les Ottomans seraient dans Varsovie.

L'empereur des Romains, qui sait l'histoire, et qui est né pour faire des actions dignes de l'histoire, sait assez que ces Turcs ont mis deux fois le siége devant Vienne[2], et qu'ils ont fait plus de trois cent mille Hongrois esclaves.

Les barbares tyrans de Constantinople, souillés si souvent du sang de leurs frères et de leurs vizirs, traitent tous les rois de l'Europe comme les Romains traitaient autrefois les petits princes de la Cappadoce et de la Judée. Ils regardent nos ambassadeurs comme des consuls de marchands.

M. Porter, ci-devant plénipotentiaire à Constantinople, nous apprend que, pour toute sûreté, nos ambassadeurs n'ont que des concessions, dont on ne leur laisse que des copies qui ne sont point authentiques, et quelques priviléges établis par l'usage, qui sont toujours contestés.

Il nous dit que le grand-vizir Jein Ali bacha voulut, il n'y a pas long-temps, les confiner tous dans l'île des Princes.

[1] Catherine II. B.

[2] En 1529 et 1683; voyez, sur le second siége de Vienne, tome XVIII, page 432. B.

Quand un ambassadeur est admis à l'audience du grand-vizir, ce barbare, couché sur un sopha, le fait asseoir sur un petit tabouret, lui dit quatre mots, et le renvoie; deux huissiers le prennent par les bras pour le faire pirouetter, et pour le faire incliner devant leur maître; les valets le huent et le sifflent. Du moins il n'y a pas long-temps que cette étiquette était observée.

S'il veut paraître à l'inutile audience du sultan, on le fait attendre deux heures, et souvent à la pluie et à la neige, dans une petite cour triangulaire, sous un arbre autour duquel est un vieux banc pourri sur lequel les marmitons de sa hautesse viennent s'étendre. Il est ainsi conduit d'humiliations en humiliations. Il dissimule ces affronts, et fait accroire à ses commettants qu'il a été reçu avec toutes sortes d'honneurs.

On sait quelles indignités ont souvent souffertes les bailes de Venise. La cour de France ne doit pas avoir oublié que, dans le temps brillant de Louis XIV (en 1658), le grand-vizir Méhémet Cuprogli fit donner à l'audience un soufflet, à poing fermé, au sieur de La Haye Vantelet, fils de l'ambassadeur de France, ambassadeur lui-même, et, de plus, médiateur entre l'empire turc et Venise. On cassa une dent à ce ministre, on le mit dans un cachot. Et pourquoi la Porte exerça-t-elle contre lui ces atrocités? parcequ'il n'avait pas voulu expliquer une lettre qu'il écrivait en chiffres à un provéditeur de Venise.

Comment cette Porte ottomane traite-t-elle les ministres d'une puissance à qui elle veut faire la guerre? Elle commence par les faire mettre en prison. C'est

ainsi que Mustapha, maintenant régnant[1], a fait enfermer au château des Sept-Tours le plénipotentiaire de Russie[2]. Cet insolent affront, fait à tous les princes dans la personne de ce ministre, a été bien vengé par les victoires du comte de Romanzof; par les flottes qui sont venues du fond du Nord mettre en cendre les flottes ottomanes, à la vue de Constantinople, sous le commandement des comtes d'Orlof; par la conquête de quatre provinces que les princes Gallitzin, Dolgorouki, et tant d'autres généraux illustres, ont arrachées aux Ottomans.

Tant d'exploits accumulés crient à haute voix au reste de l'Europe : Secondez-nous, et la tyrannie des Turcs est détruite.

Certes, si l'impératrice des Romains, Marie-Thérèse, voulait prêter ses troupes à son digne fils, qui pourrait l'empêcher de prendre en une seule campagne toute la Bosnie et toute la Bulgarie, tandis que les armées victorieuses de l'impératrice Catherine II marcheraient à Constantinople?

Combien de fois le comte Marsigli, qui connaissait si bien le gouvernement turc, nous a-t-il dit qu'il est aisé de jeter par terre ce grand colosse, qui n'est puissant que par nos divisions? Je le répète après lui, c'est notre faute si l'Europe n'est pas vengée.

On craint que la maison d'Autriche ne devienne trop puissante, et que l'empereur des Romains ne

[1] Mort en 1774. B.

[2] D'Obreskoff, ministre de Russie à Constantinople, avait été enfermé aux Sept-Tours le 8 octobre 1768. B.

commande dans Rome. Aimez-vous mieux que les Turcs y viennent? Ce fut long-temps leur dessein, et ils pourront un jour l'accomplir si on les laisse respirer et réparer leurs pertes.

On craint encore plus la Russie. Mais en quoi cette puissance serait-elle plus dangereuse que celle des Turcs? Et pourquoi redouter des fléaux éloignés, tandis qu'on peut détruire des fléaux présents?

Quoi! on a donné la Toscane à un frère de l'empereur [1], Parme à un fils d'un roi d'Espagne [2]; on a dépouillé le pape de Bénévent et d'Avignon sans que personne ait murmuré; et on tremblerait d'ôter les états d'Europe à l'implacable ennemi de toute l'Europe! les Vénitiens n'oseraient reprendre Candie! on craindrait de rendre Rhodes à ses chevaliers! on frémirait de voir le Turc hors de la Grèce!

Nos neveux ne pourront un jour comprendre qu'on ait eu cette occasion unique, et qu'on n'en ait pas profité. Et si ce fameux piast [3] Jean Sobieski, ce vainqueur des Ottomans, revenait au monde, que dirait-il en voyant ses compatriotes s'unir avec les Turcs contre son successeur?

Les folles croisades durèrent autrefois plus de cent années; et aujourd'hui la sage union de deux ou trois princes est impraticable! Des millions d'hommes allèrent périr en Syrie et en Égypte, et on tremble de laisser prendre Constantinople, quand l'Égypte même

[1] Pierre-Léopold-Joseph, grand duc de Toscane, le 23 août 1765. B.

[2] Don Ferdinand, duc de Parme, le 18 juillet 1765. B.

[3] Ce mot, qui signifie *originaire du pays*, était donné aux rois de Pologne. B.

nous tend les bras! et cette malheureuse inaction s'appelle politique! La vraie politique est de chasser d'abord l'ennemi commun. Laissez au temps le soin de vous armer ensuite les uns contre les autres: vous ne manquerez pas d'occasion de vous égorger.

FIN DU TOCSIN DES ROIS.

DISCOURS

DU CONSEILLER ANNE DUBOURG

A SES JUGES[1].

L'histoire d'un pendu du seizième siècle, et ses dernières paroles, sont en général peu intéressantes. Le peuple va voir gaîment ce spectacle, qu'on lui donne gratis. Les juges se font payer leurs épices, et disent : Voyons qui nous reste à pendre. Mais un homme tel que le conseiller Anne Dubourg peut attirer l'attention de la postérité.

Il était détenu à la Bastille, et jugé, malgré les lois, par des commissaires tirés du parlement même.

L'instinct qui fait aimer la vie porta Dubourg à récuser quelque temps ses juges, à réclamer les formes, à se défendre par les lois contre la force.

Une femme de qualité, nommée madame de Lacaille, accusée comme lui de favoriser les réformateurs, et détenue comme lui à la Bastille, trouva le moyen de lui parler, et lui dit : N'êtes-vous pas honteux de chicaner votre vie? craignez-vous de mourir pour Dieu?

Il n'était pas bien démontré que Dieu, qui a soin

[1] Dans la *Table chronologique* qui fait partie des éditions de Kehl, cet écrit est classé à l'année 1771; mais rien n'indique à quel mois de cette année il appartient. Voltaire a souvent rappelé le supplice d'Anne Dubourg (voyez tome XXIII, page 487; XXXIV, 346; XLIII, 486; XLIV, 128); il en parle avec quelques détails t. XVII, p. 319, et XXII, 95. B.

de tant de globes roulants autour de leurs soleils dans les plaines de l'éther, voulût expressément qu'un conseiller-clerc fût pendu pour lui dans la place de Grève; mais madame de Lacaille en était convaincue.

Le conseiller en crut enfin quelque chose; et, rappelant tout son courage, il avoua qu'étant Français, et neveu d'un chancelier de France[1], il préférait Paris à Rome; que Jésus-Christ n'avait jamais été prélat romain; que la France ne devait point être asservie aux Guises et à un légat; que l'Église avait un besoin extrême d'être réformée, etc. Sur cette confession, il fut déclaré hérétique, condamné à être brûlé de droit, et par grace à être pendu auparavant.

Quand il fut sur l'échelle, voici comme il parla :

« Vous avez, en me jugeant, violé toutes les formes des lois : qui méprise à ce point les règles méprise toujours l'équité. Je ne suis point étonné que vous ayez prononcé ma mort, puisque vous êtes les esclaves des Guises, qui l'ont résolue. Ce sera sans doute une tache éternelle à votre mémoire et à la compagnie dont je suis membre, que vous ayez joint un confrère à tant d'autres victimes; un confrère dont le seul crime est d'avoir parlé dans nos assemblées contre les prétentions de la cour de Rome, en faveur des droits de nos monarques.

« Je ne puis vous regarder ni comme mes confrères, ni comme mes juges; vous avez renoncé vous-mêmes à cette dignité pour n'être que des commissaires. Je vous pardonne ma mort; on la pardonne aux bour-

[1] Antoine Dubourg, président au parlement de Paris, fut chancelier de 1535 à 1538. B.

reaux; ils ne sont que les instruments d'une puissance supérieure; ils assassinent juridiquement pour l'argent qu'on leur donne. Vous êtes des bourreaux payés par la faction des Guises. Je meurs pour avoir été le défenseur du roi et de l'état contre cette faction funeste.

« Vous qui jusqu'ici aviez toujours soutenu la majesté du trône et les libertés de l'Église gallicane, vous les trahissez pour plaire à des étrangers. Vous vous êtes avilis jusqu'à l'opprobre d'admettre dans votre commission un inquisiteur du pape[1].

« Vous devriez voir que vous ouvrez à la France une carrière bien funeste, dans laquelle on marchera trop long-temps. Vous prêtez vos mains mercenaires pour soumettre la France entière à des cadets d'une maison vassale de nos rois. La couronne sera foulée par la mitre d'un évêque italien. Il est impossible d'entreprendre une telle révolution sans plonger l'état dans des guerres civiles, qui dureront plus que vous et vos enfants, et qui produiront d'autant plus de crimes, qu'elles auront la religion pour prétexte, et l'ambition pour cause. On verra renaître en France ces temps affreux où les papes persécutaient, déposaient, assassinaient les empereurs Henri IV, Henri V, Frédéric Ier, Frédéric II, et tant d'autres en Allemagne et en Italie. La France nagera dans le sang. Nos rois expireront sous le couteau des Aod., des Samuel, des Joad, et de cent fanatiques.

« Vous auriez pu détourner ces fléaux; et c'est vous qui les préparez. Certes, une telle infamie n'aurait

[1] Cet inquisiteur se nommait Mouchi. B.

point été commise par ces grands hommes qui inventèrent l'appel comme d'abus [1], qui déférèrent au concile de Pise Jules II, ce prêtre soldat, ce boute-feu de l'Europe; qui s'élevèrent si hautement contre les crimes d'Alexandre VI, et qui, depuis leur institution, furent les gardiens des lois et les organes de la justice.

« L'honneur de l'ancienne chevalerie gouvernait alors la grand'chambre, composée originairement de nobles, égaux pour le moins à ces seigneurs étrangers qui vous ont subjugués, qui vous tyrannisent, et qui vous paient.

« Vous avez vendu ma tête; le prix sera bien médiocre, la honte sera grande : mais en vous vendant aux Guises, vous vous êtes mis au-dessus de la honte.

« Votre jugement contre quelques autres de nos confrères est moins cruel, mais il n'est ni moins absurde, ni moins ignominieux. Vous condamnez le sage Paul de Foix et l'intrépide Dufaur à demander pardon à Dieu, au roi, et à la justice, d'avoir dit qu'il faut convertir les réformateurs par des raisons, par des mœurs pures, et non par des supplices; et, pour joindre le ridicule à l'atrocité de vos arrêts, vous ordonnez que Paul de Foix déclare devant les chambres assemblées *que la forme est inséparable de la matière dans l'eucharistie :* qu'a de commun ce galimatias péripatétique avec la religion chrétienne, avec les lois du royaume, avec les devoirs d'un magistrat, avec le bon sens? De quoi vous mêlez-vous? est-ce à vous de faire les théologiens? n'est-ce pas assez des absur-

[1] Voyez tome XXVI, page 69. B.

dités de Cujas et de Bartole, sans y comprendre encore celles de Thomas d'Aquin, de Scot, et de Bonaventure?

« Ne rougissez-vous pas de croupir aujourd'hui dans l'ignorance du quatorzième et du quinzième siècle, quand le reste du monde commence à s'éclairer? Serez-vous toujours tels que vous étiez sous Louis XI, quand vous fîtes saisir les premières éditions imprimées de l'*Évangile* et de l'*Imitation de Jésus-Christ* que vous apportaient de la Basse-Allemagne les inventeurs de ce grand art? Vous prîtes ces hommes admirables pour des sorciers; vous commençâtes leur procès criminel : leurs ouvrages furent perdus; et le roi, pour sauver l'honneur de la France, fut obligé d'arrêter vos procédures, et de leur payer leurs livres. Vous êtes depuis long-temps enfoncés dans la fange de notre antique barbarie. Il est triste d'être ignorants, mais il est affreux d'être lâches et corrompus.

« Ma vie est peu de chose, et je vous l'abandonne: votre arrêt est digne du temps où nous sommes. Je prévois des temps où vous serez encore plus coupables, et je meurs avec la consolation de n'être pas témoin de ces temps infortunés. »

FIN

DU TOME DIXIÈME DES MÉLANGES.

TABLE

DES MATIÈRES DU DIXIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

LETTRE A L'ÉVÊQUE D'ANNECY. 1769. Page 1
LETTRE A L'ÉVÊQUE D'ANNECY. 1769. 3
PROCÈS DE CLAUSTRE. 1769. — Supplément aux *Causes célèbres*. Ingratitude, hypocrisie, rapacité, et impostures jugées. 12
Lettre de l'apôtre Claustre à madame de La Flachère. 23
Premier mensonge de Claustre, 27. — Second mensonge de Claustre, 28. — Troisième mensonge de Claustre, *ibid.* — Quatrième mensonge de Claustre, *ibid.* — Cinquième mensonge de Claustre, 29. — Sixième mensonge de Claustre, *ibid.* — Septième mensonge de Claustre, 30. — Huitième mensonge de Claustre, 31. — Neuvième mensonge de Claustre, 32. — Conclusion, *ibid.*
TOUT EN DIEU, commentaire sur Malebranche, par l'abbé de Tilladet. 1769. — Avis du nouvel Éditeur. 36
Tout en Dieu. 37
Lois de la nature, 38. — Mécanique des sens, 39. — Mécanique de nos idées, 41. — Dieu fait tout, 44. — Comment tout est-il action de Dieu? 45. — Dieu inséparable de toute la nature, 46. — Résultat, 51.
DE LA PAIX PERPÉTUELLE, par le docteur Goodheart. Traduction de M. Chambon. 1769. 55
DIEU ET LES HOMMES, par le docteur Oberm, œuvre théologique, mais raisonnable, traduite par Jacques Aymon. — Chap. I. Nos crimes et nos sottises. 97
Chap. II. Remède approuvé par la faculté contre les maladies ci-dessus. 102
III. Un Dieu chez toutes les nations civilisées. 104
IV. Des anciens cultes, et en premier lieu de celui de la Chine. 106
V. De l'Inde, des Brachmanes, de leur théologie imitée très tard par les Juifs, et ensuite par les chrétiens. 110
VI. De la métempsycose, des veuves qui se brûlent, de François-Xavier, et de Warburton. 114
VII. Des Chaldéens. 120
VIII. Des anciens Persans et de Zoroastre. 123

Chap. IX. Des Phéniciens, et de Sanchoniathon, antérieur au temps où l'on place Moïse. 125
X. Des Égyptiens. 130
XI. Des Arabes et de Bacchus. 133
XII. Des Grecs, de Socrate, et de la double doctrine. 135
XIII. Des Romains. 140
XIV. Des Juifs et de leur origine. 142
XV. Quand les Juifs commencèrent-ils à demeurer dans les villes? Quand écrivirent-ils? Quand eurent-ils une religion fixe et déterminée? 147
XVI. Quelle fut d'abord la religion des Juifs? 149
XVII. Changements continuels dans la religion juive jusqu'au temps de la captivité. 155
XVIII. Mœurs des Juifs. 157
XIX. De la religion juive au retour de la captivité de Babylone. 158
XX. Que l'immortalité de l'ame n'est ni énoncée, ni même supposée dans aucun endroit de la loi juive. 160
XXI. Que la loi juive est la seule dans l'univers qui ait ordonné d'immoler des hommes. 165
XXII. Raisons de ceux qui prétendent que Moïse ne peut avoir écrit le Pentateuque. 170
XXIII. Si Moïse a existé. 173
XXIV. D'une vie de Moïse très curieuse, écrite par les Juifs après la captivité. 177
XXV. De la mort de Moïse. 183
XXVI. Si l'histoire de Bacchus est tirée de celle de Moïse. 185
XXVII. De la cosmogonie attribuée à Moïse, et de son déluge. 187
XXVIII. Des plagiats reprochés aux Juifs. 193
XXIX. De la secte des Juifs, et de leur conduite après la captivité jusqu'au règne de l'Iduméen Hérode. 194
XXX. Des mœurs des Juifs sous Hérode. 197
XXXI. De Jésus. 201
XXXII. Recherches sur Jésus. 206
XXXIII. De la morale de Jésus. 210
XXXIV. De la religion de Jésus. 216
XXXV. Des mœurs de Jésus, de l'établissement de la secte de Jésus, et du christianisme. 223
XXXVI. Fraudes innombrables des chrétiens. 227
XXXVII. Des causes des progrès du christianisme. De la fin du monde, et de la résurrection annoncée de son temps. 235

Chap. XXXVIII. Chrétiens platoniciens. Trinité. 243
XXXIX. Des dogmes chrétiens absolument différents de ceux de Jésus. 249
XL. Des querelles chrétiennes. 251
XLI. Des mœurs de Jésus et de l'Église. 256
XLII. De Jésus, et des meurtres commis en son nom. 260
XLIII. Propositions honnêtes. 270
XLIV. Comment il faut prier Dieu. 275
Axiomes. 279
Addition du traducteur. 281
RÉFLEXIONS SUR LES MÉMOIRES DE DANGEAU, et Extrait d'un Journal de la Cour de Louis XIV. 1769. — Avertissement du nouvel Éditeur. 288
Réflexions. 289
Extrait d'un *Journal de la Cour de Louis XIV*. 292
PRÉFACE et Extraits des Souvenirs de madame de Caylus. — Préface. 341
Souvenirs. 345
LES ADORATEURS, ou Les Louanges de Dieu, ouvrage unique de M. Imbof, traduit du latin. 376
DÉFENSE DE LOUIS XIV. 1769. 404
REQUÊTE a tous les Magistrats du Royaume, composée par trois avocats d'un parlement. 1770. 425
LETTRE de l'auteur de la tragédie des *Guèbres*, aux rédacteurs du *Journal Encyclopédique*. 1770. 436
AU ROI EN SON CONSEIL. 1770. — Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl. 441
Au Roi en son conseil, pour les sujets du roi qui réclament la liberté en France, contre des moines bénédictins devenus chanoines de Saint-Claude en Franche-Comté. 445
TRADUCTION du poeme de Jean Plorov, conseiller de Holstein, *sur les affaires présentes*. 1770. 457
NOUVELLE REQUÊTE au Roi en son conseil, par les habitants de Longchaumois, Morez, Morbier, Belle-Fontaine, les Rousses, et Bois d'Amont, etc., en Franche-Comté. 1770. 463
NOTES sur le *Cymbalum mundi*. 1770. 466
COUTUME DE FRANCHE-COMTÉ, sur l'esclavage imposé à des citoyens par une vieille coutume. 1771. 470
LETTRE D'UN JEUNE ABBÉ. 1771. 484
RÉPONSE aux remontrances de la Cour des Aides, par un membre des nouveaux conseils souverains. 1771. 488
AVIS IMPORTANT d'un Gentilhomme, à toute la noblesse du royaume. 1771. 495

SENTIMENTS des six Conseils établis par le roi, et de tous les bons citoyens. 1771. 499
SUPPLIQUE DES SERFS DE SAINT-CLAUDE, à M. le Chancelier. 1771. 506
TRÈS HUMBLES ET TRÈS RESPECTUEUSES REMONTRANCES du GRENIER A SEL. 1771. 508
SERMON DU PAPA NICOLAS CHARISTASKI, prononcé dans l'église de Sainte-Toléranski, village de Lithuanie, le jour de Sainte-Épiphanie, 1771. 516
LES PEUPLES AUX PARLEMENTS. 1771. 522
L'ÉQUIVOQUE. 1771. 534
LA MÉPRISE D'ARRAS. 1771. 540
PROCÈS CRIMINEL du sieur Montbailli et de sa femme. 547
LETTRES de MAMMIUS A CICÉRON. — Lettre première. 563
Lettre seconde. 564
Lettre troisième. 566
I. Qu'il n'y a qu'un Dieu, contre Épicure, Lucrèce, et autres philosophes, 569. — II. Suite des probabilités de l'unité de Dieu, 571. — III. Contre les athées, *ibid.* — IV. Suite de la réfutation de l'athéisme, 572. — V. Raison des athées, 574. — VI. Réponse aux plaintes des athées, 576. — VII. Si Dieu est infini, et s'il a pu empêcher le mal, *ibid.* — VIII. Si Dieu arrangea le monde de toute éternité, 578. — IX. Des deux principes et de quelques autres fables, 579. — X. Si le mal est nécessaire, 581. — XI. Confirmation des preuves de la nécessité des choses, 583. — XII. Réponse à ceux qui objecteraient qu'on fait Dieu étendu, matériel, et qu'on l'incorpore avec la nature, 584. — XIII. Si la nature de l'ame peut nous faire connaitre la nature de Dieu, 586. — XIV. Courte revue des systèmes sur l'ame, pour parvenir, si l'on peut, à quelque notion de l'intelligence suprême, 588. — XV. Examen si ce qu'on appelle ame n'est pas une faculté qu'on a prise pour une substance, 593. — XVI. Des facultés des animaux, 595. — XVII. De l'immortalité, 596. — XVIII. De la métempsycose, 597. — XIX. Des devoirs de l'homme, quelque secte qu'on embrasse, 598. — XX. Que, malgré tous nos crimes, les principes de la vertu sont dans le cœur de l'homme, 599. — XXI. Si l'on doit espérer que les Romains deviendront plus vertueux, 600. — XXII. Si la religion des Romains subsistera, *ibid.*
LE TOCSIN DES ROIS. 1771. 603
DISCOURS DU CONSEILLER ANNE DUBOURG A SES JUGES. 1771. 610

FIN DE LA TABLE.

Z
7.3.312
24523(PH)
565088

619

7.3.312
24523 (PH)

UB

Digitized by Google